Gabon

PLAN DE DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE ET SOCIAL

DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

11266

13 JAN 1969

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE
CENTRAL LIBRARY AND
DOCUMENTATION BRANCH

27200

SOMMAIRE

	Pages
PREFACE	VII
LOI-PROGRAMME N° 1/66 du 26.7.1966.	IX
SITUATION DE L'ECONOMIE, ORIENTATIONS DU PLAN ET GRANDEURS CARACTERISTIQUES	XI
I - Situation de l'Economie gabonaise à la veille du premier plan.	1
II - Directives du Gouvernement et objectifs.	11
III - Organisation et conception de la planification	15
IV - Quelques données globales du premier plan.	20
MOYENS ET CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DU PLAN	27
I - Le Financement	33
II - La Politique des revenus	41
III - Les Problèmes de main-d'oeuvre	50
IV - Les Structures administratives	51
V - Moyens de contrôle de la réalisation du plan	64
PERSPECTIVES D'AVENIR	67
I - Les causes et les mécanismes de la croissance et du développement de l'économie gabonaise	73
II - Les Politiques de développement.	78
III - Les effets de la construction du complexe Owendo-Belinga	87
IV - Les effets du fonctionnement du complexe Owendo-Belinga.	91
V - Tableaux annexés	

PLANS SECTORIELS

INFRASTRUCTURES	103
L'ECONOMIE FORESTIERE ET LES INDUSTRIES DU BOIS	231
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET ARTISANAT	283
L'ECONOMIE MINIERE.	321
ENERGIE	343
LA SANTE ET L'HYGIENE	363
ENSEIGNEMENT.	393
EMPLOI ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES	423
LES TRANSPORTS.	465
LE COMMERCE ET LES SERVICES	481
TOURISME ET MOYENS D'ACCUEIL.	495

ANNEXES

I - EQUILIBRES GENERAUX ET COMPTES ECONOMIQUES EN 1970.	511
II - LE PROJET DE MEKAMBO	537
III - RESUME DES RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	551

Pages

LISTE DES TABLEAUX LES PLUS IMPORTANTS

(non compris les tableaux des annexes)

SITUATION DE L'ECONOMIE, ORIENTATIONS DU PLAN ET GRANDEURS CARACTERISTIQUES

- Evolution de la population gabonaise pour la période 1960-1985 2
- Les productions 1965 5
- Memento statistique sur le Gabon 7
- Investissements de la période 1966-1970. 20
- Taux de croissance 22
- Tableau des agrégats 23

MOYENS ET CONDITIONS GENERALES DU PLAN

- Evolution du S.M.A.G. et du S.M.I.G. 43
- Evolution des salaires des conventions collectives 44
- Moyens d'information existants 65

PERSPECTIVES D'AVENIR

- Tableaux d'investissement 75
- Tableau d'activité des transports. 83
- Ressources des administrations 96
- Graphique d'évolution de la Production Intérieure Brute. 100
- Taux annuels moyens d'accroissement de 1970 à 1980 101
- Tableau de l'économie en 1975 et 1980. 102
- Tableau chronologique des investissements du complexe ferroviaire et minier. . 102

PLANS SECTORIELS

PLANS SECTORIELS INFRASTRUCTURES

- Projets d'infrastructure routière (routes et ponts) 110
- Investissements d'infrastructure fluviale et portuaire 122
- Investissements d'infrastructure aéronautique. 124
- Investissements des Postes et Télécommunications 129
- Récapitulation des investissements d'infrastructures 134
- Effets des investissements d infrastructure sur les différents secteurs de l'économie 135

DEVELOPPEMENT RURAL

- Investissements pêche industrielle 139

PRODUCTION AGRICOLE ET ELEVAGE

- Productions agricoles 166
- Estimation du bétail 210
- Récapitulations financières concernant l'élevage 187
- Récapitulations des investissements agricoles. 219
- Récapitulation des investissements consacrés au développement rural. 222
- Emplois créés par le plan de développement rural 229

PRODUCTION FORESTIERE, SYLVICULTURE ET INDUSTRIES DU BOIS

- Exportations de bois comparées aux exportations totales. 238
- Production et exportation d'Okoumé 239
- Exportations de bois divers. 242

Pages

- Transformation locale du bois. 243
- Vue d'ensemble sur l'importance de l'économie forestière 243
- Evolution de l'exploitation forestière au cours du Plan. 252
- Récapitulation des objectifs forestiers et moyens à mettre en oeuvre 256
- Récapitulation des tableaux de financement en main d'oeuvre (forêt). 257
- Récapitulation des industries du bois. 277
- Récapitulation générale des investissements du secteur 278
- Récapitulation du personnel à former 280

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET ARTISANAT

- Importance du secteur dans l'économie. 284
- Investissements. 317
- Emplois créés. 318

ECONOMIE MINIERE

- Principales productions. 325
- Objectifs 1966-1970. 334
- Investissements 1966-1970. 338
- Emploi dans le secteur minier. 340

ENERGIE

- Consommation d'énergie électrique. 347
- Disponibilités en gaz naturel. 355
- Récapitulation des investissements 356

SANTE

- Répartition des établissements, lits et médecins par région. 371
- Activité hospitalière et des groupes mobiles 373
- Budget de la Santé Publique. 375
- Morbidité recensée 379
- Principaux taux démographiques caractéristiques à partir de Schémas de l'organisation projetée. 379
- Investissements 1966-1970. 390
- Charges récurrentes 1966-1970. 390
- Possibilités de recettes annuelles supplémentaires 391

ENSEIGNEMENT

- Effort de la nation en faveur de l'enseignement. 397
- Coût d'enseignement par élève. 398
- Effectifs de l'enseignement du premier degré 401
- Taux de scolarisation pour l'enseignement du premier degré 401
- Effectifs de l'enseignement du second degré. 404
- Effectifs de l'enseignement technique. 407
- Structure d'ensemble proposée (schéma-organigramme). 412
- Evolution des effectifs dans l'enseignement du 1er degré 415
- Evolution des effectifs dans l'enseignement du 2ème degré. 420
- Evolution des effectifs de l'enseignement technique long 421
- Récapitulation des investissements prévus au plan d'enseignement 422
- Effectifs de jeunes gens disponibles à différents niveaux. 423

Pages

EMPLOI ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- Situation quantitative de l'emploi en 1964 428
- Structure qualitative de la main-d'oeuvre. 430
- Perspectives d'emploi en 1980. 433
- Perspectives d'emploi en 1970. 434
- Graphiques d'emploi en 1964, 1970 et 1980. 435
- Objectifs théoriques de formation en établissement spécial 438
- Equilibre quantitatif possible en 1970 441
- Equilibre qualitatif possible en 1980. 442
- Schéma général de la formation commerciale et industrielle 447
- Comparaison de l'emploi en 1964 et 1970. 463
- Investissements 1966-1970. 463
- Charges récurrentes de la formation professionnelle. 464

TRANSPORTS

- Trafic maritime. 470
- Trafic fluvial 472
- Trafic aérien. 476
- Coûts comparés de transport d'une tonne de marchandise. 477

COMMERCE ET SERVICES

- Structure des importations commercialisées 485
- Importance du secteur des services 484
- Importance du secteur dans l'économie. 487

TOURISME ET MOYENS D'ACCUEIL

- Sites et curiosités. 500
- Moyens d'hébergement 502
- Récapitulation des investissements 509
- Charges récurrentes du tourisme. 509

LISTE DES CARTES

- Organisation Administrative 1
- Isohètes annuelles 3
- Répartition par points de la population. 3

INFRASTRUCTURES

- Infrastructures routières et ferroviaires. 105
- Voies navigables, aérodromes et sites hydro-électriques. 105

AGRICULTURE

- Localisation des projets agricoles 189
- Zone du projet "MELENE". 193
- Zone du projet "BOLOSSOVILLE". 197
- Zone du projet "MITZIC". 199
- Zone du projet "KOULAMOUTOU" 203
- Zone du projet "LEBAMBA" 207

FORETS

- Carte forestière 235

Pages

ECONOMIE MINIERE
- Géologie et ressources minières. 325
- Gaz naturel. 327
- Champs de pétrole et gaz de l'Ile Mandji 327
- Champ de Gamba 327

ENERGIE
- Bassins versants et réseaux hydrographiques : sites d'aménagements hydro-électriques. 353

SANTE
- Principales formations sanitaires. 365

ENSEIGNEMENT
- Etablissements post-primaires. 395

TRANSPORTS
- Zones de trafic 471
- Trafic routier en 1963 475

TOURISME
- Sites et curiosités. 501
- La chasse. 501
- Le tourisme technique. 501
- Folklore - Artisanat 501
- Chronogramme routier 503
- Chronocarte aérienne 503

PREFACE

Voici le premier Plan de Développement Economique et Social de la République Gabonaise pour les années 1966 à 1970. A travers les chiffres et les commentaires des experts, il offre à tous, Gabonais d'origine, Gabonais d'adoption ou étrangers, une analyse réaliste des progrès substantiels déjà réalisés au cours des années passées, des faiblesses qui caractérisent encore notre situation d'aujourd'hui et des promesses de notre devenir. Beaucoup a déjà été fait, et certes il reste un long chemin à parcourir sur la voie du développement : mais nous savons maintenant que cet objectif est à notre portée.

Le Plan indique la route à suivre, il ne supprime pas l'effort à fournir, mais le rend plus efficace par une meilleure coordination. Dans cette réflexion sur notre destin économique, dans cette mesure qui est prise de nos chances et de nos possibilités, dans cette synthèse de nos espoirs pour demain, je veux voir et je souhaite que tous les Gabonais voient avec moi, l'occasion d'un rassemblement de toutes les bonnes volontés et de toutes les forces pour la conquête d'une vie meilleure.

On a parlé du Plan comme d'un "réducteur d'incertitude" : je serais tenté pour ma part de trouver dans le Plan Gabonais la certitude qu'avec de l'ordre, du travail, de la persévérance, la prospérité des citoyens de ce pays peut être assurée dans un proche avenir. Le Gouvernement fera tout pour créer les conditions du développement de la Patrie Gabonaise. C'est à s'associer à cet effort que j'invite tous les Gabonais, afin que soient tenues les promesses du Plan.

LEON MBA

LOI-PROGRAMME n° 1-66 du 26 juillet 1966 (1)

Relative au Plan de Développement Economique et Social 1966-1970

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER - Le Plan de Développement Economique & Social 1966-1970, avec effet au 1er juillet 1966, est arrêté en prévision des investissements à quatre vingt dix milliards de francs CFA (90 milliards) répartis par secteur comme suit :

a) - Production	61	milliards
b) - Infrastructures.	26	milliards
c) - Equipements sociaux.	2,5	milliards
d) - Etudes générales	0,5	milliards.

ARTICLE 2 - Les recommandations et les résolutions contenues dans les rapports du Conseil Economique et Social et de l'Assemblée Nationale sont annexés au Plan de Développement et en font partie intégrante.

ARTICLE 3 - Une commission "Ad Hoc" chargée de l'étude de la réforme des structures administratives sera créée par décret et prévoira la représentation de l'Assemblée Nationale.

Les propositions figurant au Plan, à cet égard, ne doivent préjuger en rien des études et des conclusions qui seront celles de la Commission "Ad Hoc".

ARTICLE 4 - La présente Loi sera exécutée comme loi de l'Etat

Fait à LIBREVILLE, le 26 juillet 1966.

(1) Chiffres d'investissements rectifiés.

SITUATION DE L'ECONOMIE,

ORIENTATIONS DU PLAN

ET GRANDEURS CARACTERISTIQUES

Pages

I - SITUATION DE L'ECONOMIE GABONAISE A LA VEILLE DU PREMIER PLAN 1

A - CADRE PHYSIQUE ET POPULATION 1
A1 - Géographie 1
A2 - Démographie 1
A3 - Santé 3
A4 - Enseignement et formation 3
A5 - Niveau de vie 3

B - LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION 3
B1 - Infrastructures de communication 3
B2 - L'appareil de Production 4

C - LES FLUX ECONOMIQUES 4
C1 - Les Productions 4
C2 - La Commercialisation 6
C3 - Les Revenus 6

D - MEMENTO STATISTIQUE 7

E - ATOUTS ET POINTS FAIBLES DE L'ECONOMIE GABONAISE 10

II - DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT ET OBJECTIFS 11

A - LE PROGRAMME TRIENNAL INTERIMAIRE 11

B - DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT ET OBJECTIFS DU PLAN 12
B1 - Rôle des Commissions 12
B2 - Principes généraux 12
B3 - Les Directives aux Commissions 13

III - ORGANISATION ET CONCEPTION DE LA PLANIFICATION 15

A - ORGANISATION DE LA PLANIFICATION 15
A1 - Le Commissariat au Plan 15
A2 - Les Commissions du Plan 15

B - CONCEPTION DE LA PLANIFICATION ET METHODES D'ELABORATION 17
B1 - Concentration des investissements et régionalisation 17
B2 - Planification et développement harmonieux 17
B3 - Développement Global et Régionalisation du Plan 18
B4 - Libération et Planification 18
B5 - Conception de la Planification et méthodes de Travail 19

IV - QUELQUES DONNEES GLOBALES DU 1er PLAN 20

A - TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR 20
B - LES CHARGES RECURRENTES 20
C - LES TAUX DE CROISSANCE 22
D - COMMENTAIRES 23

INTRODUCTION

SITUATION DE L'ECONOMIE GABONAISE

A LA VEILLE DU PREMIER PLAN

INTRODUCTION

Avant d'exposer le contenu du présent Plan de Développement Economique et Social, et afin d'en comprendre la logique interne, il convient de connaître les données qui ont influencé de façons diverses sa conception, son élaboration, ses objectifs.

Nous examinerons donc successivement :

I - La situation de l'Economie Gabonaise à la veille du Premier Plan

II - Les Directives du Gouvernement et les Objectifs du Plan

III - L'Organisation et la Conception de la Planification

IV - Quelques données globales du Plan 1966-1970

*

* *

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

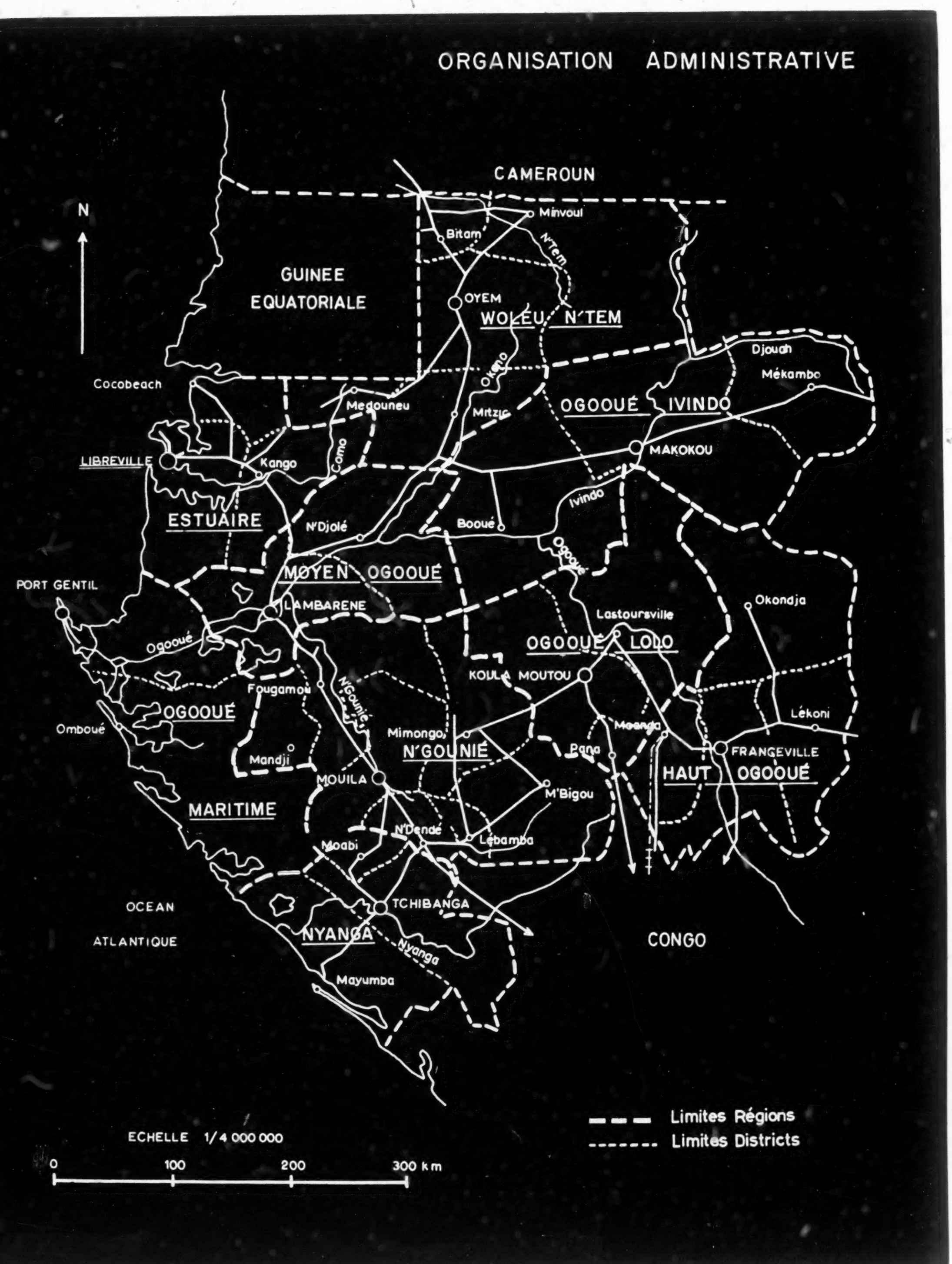

I - LA SITUATION DE L'ECONOMIE GABONAISE A LA VEILLE DU PREMIER PLAN

A - CADRE PHYSIQUE ET POPULATION

A1 - Géographie

Situé sur l'équateur, le Gabon occupe une superficie de 267.000 kilomètres carrés.

Il est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par la République Fédérale du Cameroun, à l'Est et au Sud par la République du Congo et à l'Ouest sur 800 kilomètres par l'Océan Atlantique.

Du point de vue climatique, hydrographique et de la végétation, le Gabon présente un ensemble assez homogène caractérisé par :

- Un climat chaud et humide, de faibles variations de température dont la moyenne se situe autour de 26 degrés et un degré élevé d'humidité atmosphérique.
- Un relief accidenté. Mises à part une région basse, de moins de 300 mètres d'altitude, qui longe la mer sur une largeur comprise entre 30 et 200 kilomètres, et quelques savanes situées pour la plupart dans le Sud, des plateaux généralement accidentés couvrent la plus grande partie du Gabon, ils dépassent fréquemment 1.000 mètres d'altitude et culminent à 1.575 mètres.
- Un réseau hydrographique dense constitué presque entièrement par l' Ogooué et ses affluents dont le bassin s'étend sur 220.000 kilomètres carrés.
- La forêt recouvre la presque totalité du Gabon.

A2 - Démographie

Le dernier recensement complet de la population date de 1960; la population actuelle peut être estimée à environ 470.000 personnes appartenant à une quarantaine d'ethnies différentes.

Cette population est très inégalement répartie; alors que l'on compte une forte densité dans certains centres urbains (Libreville 46.000 habitants; Port-Gentil 25.000 habitants) et sur les exploitations forestières et minières, le reste de la population est dispersé dans des villages situés le long des routes et des fleuves, villages dont la population moyenne est de 80 habitants soit moins de 20 foyers.

Les densités les plus fortes se trouvent dans l'Ouest du Woleu-N'Tem (3,05 hts au km^2), l'Estuaire (3,38), le Moyen-Ogooué (2,60) et la N'Gounié (3,30).

La dynamique de cette population est une des plus faibles d'Afrique (taux d'accroissement : 1 % - *Cf. tableaux.*

Caractérisée par un taux élevé de stérilité et un déséquilibre des sexes, (86 hommes pour 100 femmes), la population s'accroît sous les effets du recul de la mortalité et du relèvement de la natalité principalement dans les centres urbains où se font tout d'abord sentir les bienfaits de l'hygiène, de l'urbanisme et des soins médicaux.

Cependant, à côté de ces conséquences bénéfiques le taux d'accroissement de la population urbaine (10 % par an à Libreville et Port-Gentil) commence à poser d'autres problèmes : déséquilibre des sexes (150 hommes pour 100 femmes) afflux de ruraux souvent sans qualification et qui ne peuvent trouver du travail.

EVOLUTION FUTURE DE LA POPULATION GABONAISE - PERIODE 1960-1985 - *(Unité : Milliers)*

AGE	1960		1965		1970		1975		1980		1985	
	Sexe masc.	Sexe fémin.	Sexe masc.	Sexe fémin.	Sexe masc.	Sexe fémin.	Sexe masc.	Sexe fémin.	Sexe masc.	Sexe fémin.	Sexe masc.	Sexe fémin.
0 - 4	32,5	33,8	25,8	30,8	27,0	30,8	30,9	33,9	36,0	38,4	40,8	44,5
5 - 9	27,1	25,8	26,6	31,5	22,2	28,9	24,0	29,1	28,1	32,4	33,4	36,9
10 - 14	20,0	16,5	25,6	25,2	25,5	30,8	21,4	28,4	23,3	28,7	27,5	32,0
15 - 19	12,9	15,6	19,0	16,1	24,6	24,7	24,6	30,3	20,8	28,0	22,8	28,3
20 - 24	14,2	19,6	12,1	15,1	18,0	15,6	23,4	24,1	23,7	29,6	20,2	27,4
25 - 29	15,1	21,4	13,1	18,8	11,3	14,5	16,9	15,1	22,3	23,5	22,8	28,9
30 - 34	13,8	20,0	13,8	20,5	12,1	18,1	10,6	14,1	16,1	14,7	21,4	22,9
35 - 39	15,1	21,4	12,3	19,2	12,6	19,7	11,3	17,5	10,0	13,6	15,3	14,3
40 - 44	13,8	16,9	13,1	20,3	11,0	18,4	11,5	18,9	10,5	16,9	9,4	13,2
45 - 49	13,4	14,3	11,6	16,0	11,5	19,3	9,9	17,5	10,6	18,2	9,8	16,3
50 - 54	8,5	10,2	10,8	13,3	9,8	15,0	10,0	18,2	8,9	16,6	9,7	17,3
55 - 59	6,7	8,0	6,5	9,3	8,7	12,2	8,2	13,8	8,7	17,0	7,9	15,6
60 - 64	4,9	6,7	4,8	7,0	5,0	8,3	6,9	10,9	6,8	12,5	7,4	15,4
65 - 69	3,1	4,0	3,2	5,5	3,4	5,9	3,7	7,0	5,3	9,3	5,4	10,8
70 et +	3,6	5,3	3,6	5,7	3,8	7,0	4,1	8,0	4,5	9,5	6,1	12,1
Ensemble	204,7	239,6	202,1	254,2	206,3	269,1	217,4	287,0	235,5	308,9	259,8	336,2
Ensemble des 2 sexes	444,3		456,3		475,4		504,4		544,4		596,1	

EVOLUTION DE LA POPULATION GABONAISE POUR LA PERIODE 1960 à 1985 SUIVANT LES GRANDS GROUPES D'AGE

(Unité : Milliers)

GROUPE	1960	1985	1960	1985	Variation de 1960 à 1985	
	Nombres absolus		Proportions (%)		Absolue	Relative
De 15 ans	156	215	35	36	59	+ 38
15 à 59 ans	260	324	59	54	64	+ 25
60 ans et + ...	28	57	6	10	29	+104
TOTAL	444	596	100	100	152	+ 34
Population scolarisable 6 - 14 ans .	79	116	0.30 (1)	0,36 (1)	37	+ 47
Inactifs (- de 15 ans et 60 ans et +)	184	272	0,71 (1)	0,84 (1)	88	+ 48

(1) Par adulte.

ISOHYETES ANNUELLES

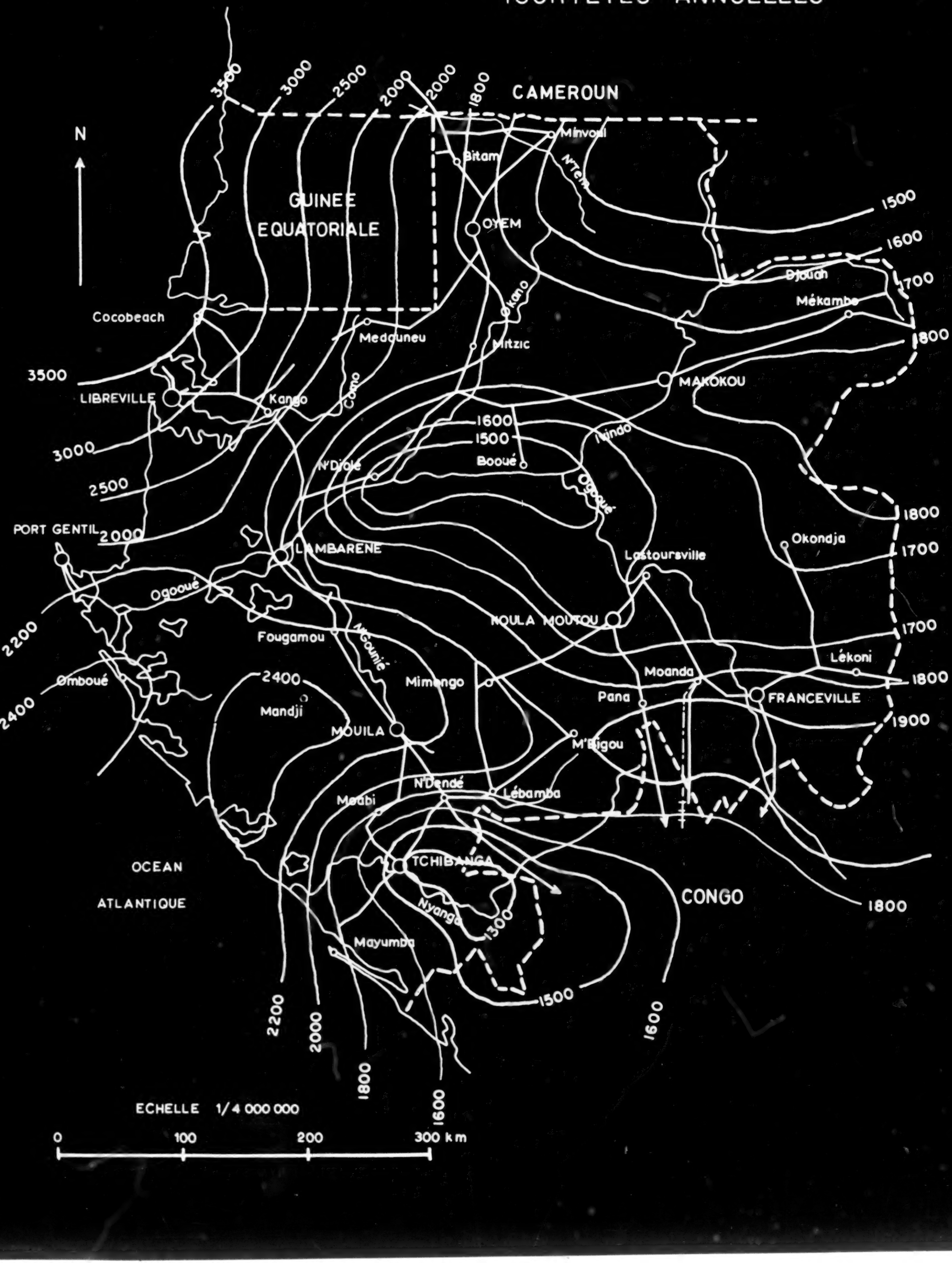

REPARTITION PAR POINTS DE LA POPULATION

A3 - Santé

Depuis plusieurs années un gros effort a été fait en matière de Santé Publique : le Gabon dispose d'un médecin pour 6.000 habitants, de 80 lits d'hôpital pour 10.000 habitants, et d'une infrastructure sanitaire qui le place au premier rang des Etats Africains. La gratuité des soins et le régime de sécurité sociale pour les salariés et leurs familles complètent un système qui doit être cependant amélioré par une efficacité plus grande de la médecine préventive qui devrait toucher l'ensemble de la population et être axée principalement sur la détection des grandes maladies tropicales, les soins à la mère et aux enfants, l'hygiène, la nutrition et de façon générale toutes les mesures propres à accroître la population, augmenter son espérance de vie et ses capacités de travail.

A4 - Enseignement et formation

Grâce à un effort déjà ancien, le Gabon est l'un des pays les mieux scolarisés d'Afrique : 80 % des enfants de 6 à 16 ans sont scolarisés.

Ce résultat a cependant été atteint en partie aux dépens de la qualité de l'enseignement. Il est nécessaire d'améliorer la formation des maîtres, de donner une formation professionnelle aux futurs salariés et une formation mieux adaptée aux enfants qui se consacreront à l'agriculture. L'enseignement devra tenir compte du contexte gabonais et être conçu en fonction des besoins de l'économie qui souffre d'un manque d'ouvriers qualifiés, de cadres et de techniciens.

A5 - Niveau de vie

Dans ce domaine, le Gabon est également en tête des pays africains avec un revenu annuel par tête de 53.000 francs CFA en 1960 et de 73.000 francs CFA en 1963. Pendant cette période le salaire moyen annuel est passé de 265.000 à 340.000 francs CFA par an, tandis que celui des fonctionnaires a décru de 800.000 à 650.000 francs CFA de 1960 à 1964 du fait de la multiplication des petits emplois.

Cependant, ces chiffres masquent des différences importantes de niveau de vie : en 1963 pour la population rurale le revenu moyen était d'environ 20.000 francs CFA.

Le nombre de salariés est actuellement de 50.000 et s'accroît chaque année de 3.500 personnes environ.

L'importance de la population rurale (80 % de la population totale en 1960) devrait décroître jusqu'à atteindre 65 % en 1970. La disparité du niveau de vie entre salariés et secteur traditionnel pose un problème que l'attirance des villes rend encore plus préoccupant.

Les programmes d'enseignement, de formation professionnelle et de développement rural devront tendre à réduire cet écart en augmentant le niveau de vie des ruraux et en facilitant l'adaptation à la vie salariale de ceux qui seront touchés par l'exode rural.

B - LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION

B1 - Infrastructure de Communication

La forêt a été pendant longtemps la principale richesse du Gabon. Les bois étaient exploités dans la "première zone forestière" située le long du littoral et bien desservie en voies navigables.

Ces conditions et le fait que toutes les décisions importantes étaient jadis prises au niveau de la fédération de l'A.E.F. expliquent qu'au moment de l'indépendance le Gabon se soit trouvé doté d'un réseau de routes nettement insuffisant.

A part l'axe Nord-Sud reliant le Cameroun au Congo par Oyem - Mitzic - Ndjolé - Lambaréné - Mouila et Ndendé et la route Libreville - Lambaréné, les différentes régions n'étaient reliées entre elles que par des pistes de terre difficilement praticables, ce qui a favorisé l'attraction des pays limitrophes : Cameroun pour la région du Woleu-N'Tem - Congo pour les régions Sud et Est du Gabon.

Depuis l'indépendance un gros effort financier a été fait par le Gabon grâce à l'aide extérieure pour aménager les routes existantes et en créer de nouvelles mais le coût très élevé des travaux routiers au Gabon a limité les réalisations.

L'obligation de transférer les grandes exploitations forestières modernes en "deuxième zone", au-delà des rapides, a rendu nécessaire la réalisation de travaux routiers très importants pour permettre aux grumiers lourds de transporter les bois depuis les nouveaux chantiers forestiers jusqu'aux points de mise à l'eau situés en aval des rapides.

Les travaux en cours devront être poursuivis pour permettre le maintien à son niveau actuel de la production forestière qui reste encore l'une des principales ressources du Gabon et permettre la création d'un véritable marché intérieur entre les régions jusqu'ici compartimentées et tournées vers les marchés voisins.

En matière de transports aériens, l'infrastructure existante est importante et demande surtout à être améliorée et entretenue, par contre l'absence d'un port en eau profonde se fait cruellement sentir et la création d'un port à Owendo est l'une des conditions du développement économique du Gabon.

B2 - L'appareil de production

Les trois centres industriels Libreville - Port-Gentil et Moanda-Mounana n'ont pratiquement pas d'échanges entre eux et travaillent presque uniquement pour l'exportation : manganèse, uranium, pétrole, subissent peu de transformation avant l'exportation. Le cacao et le café sont simplement conditionnés avant d'être exportés; seul le bois, pour 14 % de sa valeur, est transformé en sciages, placages ou contreplaqués dont 23 % sont consommés dans le pays. Le gaz naturel n'est utilisé que pour 10 % à la fabrication de l'électricité.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que les industries diverses de transformation ne représentent que 2 % de la production intérieure. Le manque de moyens pour mobiliser l'épargne locale, la faiblesse de celle-ci, l'absence d'esprit d'entreprise et le rapatriement de leurs bénéfices par les entreprises financées par l'extérieur expliquent également cette déficience du secteur de la petite et moyenne industrie si nécessaire pourtant pour assurer la solidité d'une économie par sa diversification, son autonomie et la multiplication des effets du développement économique.

C - LES FLUX ECONOMIQUES

C1 - Les productions

Dans le contexte décrit ci-dessus, les productions issues de richesses naturelles importantes, se sont cependant développées à un rythme remarquable mais l'ensemble productif reste scindé en trois secteurs qui n'ont que peu d'échanges entre eux et représentent les pourcentages suivants de l'ensemble de la valeur ajoutée :

Agriculture	15,2 %)	
Forêt	14,9 %)	Secteur primaire 30 %
Mines et pétroles	23,7 %)	
Energie	1 %)	
Travaux Publics	5,7 %)	Secteur secondaire 35 %
Industries du bois	2,7 %)	
Industries diverses	1,9 %)	
Transports et Télécommunications	5,5 %)	
Services	4,9 %)	Secteur tertiaire 35 %
Commerce	24,6 %)	

* * *

PRODUCTIONS 1965	QUANTITES
FORET	
Okoumé	793 916 tonnes
Ozigo	53 501 m^3
Autres bois	120 000 m^3
AGRICULTURE	
Cacao	4 265 tonnes
Arachide Coque	415 tonnes
Café	780 tonnes
Huile de palme	1 055 tonnes
Palmistes	407 tonnes
Paddy	1 017 tonnes
MINES	
Pétrole brut	1 264 444 tonnes
Gaz naturel (production utilisée)	10 646 627 m^3
Manganèse	1 274 607 tonnes
Concentrés uranifères	1 644 tonnes
Or	1 155 kgs
INDUSTRIES	
Placages	25 000 m^3
Contreplaqués	62 093 m^3

Les deux premiers secteurs, essentiellement Forêts et Mines, fournissent les 40 % de la production intérieure qui sont exportés.

L'agriculture fournit surtout des produits vivriers dont 30 % seulement sont commercialisés, les exportations de café et de cacao ne portent que sur 6 % de l'ensemble de la production agricole.

Les comptes économiques, dans leur partie "Comptes d'Exploitations" différencient trois groupes d'activités à caractéristiques différentes :

L'agriculture qui emploie peu de salariés, ne commercialise qu'une faible part de sa production et ne procure aucun revenu à l'Etat.

Les Mines qui parmi les activités de type moderne présentent la caractéristique de ne redistribuer qu'une faible part de la valeur ajoutée qu'elles produisent : fournissant le quart de la Production intérieure, elles employaient en 1963 moins du dixième des salariés et ne participaient encore que pour un douzième aux charges collectives de la nation.

Ce sont les autres activités du secteur moderne qui distribuent l'essentiel des salaires et supportent la plus grande part de la pression fiscale qui s'élève à près de 22 % du Produit Intérieur Brut.

Aussi y-a-t-il lieu, lorsqu'on analyse l'économie gabonaise, de bien distinguer les signes les plus apparents de la croissance économique tels que production globale, exportations, excédent de la balance commerciale... etc... qui sont en grande partie dus au secteur "mines-pétrole" et l'ensemble des autres secteurs, moins l'agriculture, qui a constitué jusqu'ici la source des revenus de l'Etat.

C2 - La Commercialisation

Le coût des services commerciaux est grevé par l'éloignement des sources d'approvisionnement, l'absence d'un port convenable, les prix de transport à l'intérieur du pays et l'étroitesse du marché.

La déficience des infrastructures de transport entrave à la fois la diffusion des marchandises importées de grande consommation et l'approvisionnement des villes en produits vivriers locaux.

Le faible pouvoir d'achat de la population rurale et la dispersion de celle-ci constituent également un frein à l'extension de l'appareil commercial.

C3 - Les revenus

La part des salaires dans le revenu intérieur est passée de 41 % en 1960 à 45 % en 1963, celle des entrepreneurs individuels de 27 à 26 %, celle des sociétés de 32 à 29 %.

Les dépenses des ménages sont passées de 46 % de la dépense intérieure du Gabon en 1960 à 53 % en 1963.

La consommation des administrations est passée de 15 à 18 % tandis que la formation de capital brut passait de 39 à 29 %.

Calculées en francs constants, les ressources de l'Etat se sont accrues de 16 % par an entre 1960 et 1964, tandis que pour la même période les salaires payés par l'Etat augmentaient d'environ 10 %. De 1960 à 1964, les recettes budgétaires de l'Etat ont doublé.

Sauf dans le secteur "Mines" (du fait de la diminution des effectifs après la phase d'investissement et de l'accroissement rapide de la production), la charge salariale des secteurs productifs s'est accrue dans de fortes proportions.

Les salaires nominaux des conventions collectives ont augmenté en cinq ans suivant des coefficients compris entre 1,34 et 2,40 selon les secteurs.

Entre 1960 et 1965, le salaire minimum garanti a été multiplié par 1,52 en 1ère zone des salaires, et 1,73 en deuxième zone.

La suppression prévue prochainement de la deuxième zone de salaires devrait entraîner une hausse du salaire minimum de cette zone de 114 % mais l'effet de cette augmentation sera atténué du fait que les exploitations forestières concernées par cette mesure paient déjà leur personnel au-dessus du S.M.I.G.

Les effets des transferts ainsi réalisés par le jeu des hausses de salaire et de l'augmentation de la fiscalité n'a pas été sans répercussions sur le coût de la vie et les coûts de production des entreprises.

Ce problème qui fera plus loin l'objet d'une analyse devra être étudié attentivement si l'on veut encourager l'industrialisation du Gabon.

* * *

D - MEMENTO STATISTIQUE SUR LE GABON

Superficie : 267 000 km².

POPULATION TOTALE *(Unités : milliers)*

1965	1970	1980
456	475	544

REPARTITION DE 1960 — Active — *(En Pourcentage)*

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	NATIONAUX	ETRANGERS	
		Africains	Autres
Agriculteurs et salariés de l'agriculture	49	15	1
Patrons, isolés du Commerce et de l'Industrie, artisans, etc...	5	16	22
Cadres moyens.	1	6	35
Employés de bureau	1	9	17
Ouvriers, manoeuvres, contremaîtres.	12	23	9
Gens de maison	1	3	
Autres catégories : Militaires, police,...	1	2	3
Personnes non actives : élèves, retraités.	30	26	13
ENSEMBLE	100	100	100
TOTAL des personnes âgées de 14 ans et + .	300 000	12 000	3 500

Les salariés représentaient 24 % de la population ayant une activité effective.

REPARTITION DES SALARIES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 1965 *(En pourcentage)*

Agriculture, pêche, forêt	23
Mines	8
Industrie	10
Bâtiment et travaux publics	9
Energie	1
Transports	)
Commerce, Banques, Assurances	) 18
Autres services	)
Fonction Publique	24
Gens de maison	6
Divers	1
SUR UN TOTAL DE 51 000 SALARIES	100

TABLEAU ECONOMIQUE DE 1956 à 1963

(En milliards de F CFA)
(courants)

	1956	1960	1963
Valeur Ajoutée Brute (ou PIB)	13,9	28,7	42,6
Importations	4,5	11,5	14,6
Exportations	4,9	12,1	18,3
Investissements bruts des entreprises	3,2	10,7	8,6
Investissements bruts des Administrations	1,1	3,0	4,6
Revenu brut des sociétés	4,9	8,9	10,4
Revenu brut des entreprises individuelles	4,2	7,5	9,3
Impôts indirects	1,6	4,1	7,5
Impôts Directs	0,3	0,8	1,4
Consommation des Ménages	7,5	14,1	22,6
Consommation des Administrations	0,5	1,6	3,1

RYTHME D'ACCROISSEMENT DE 1960 à 1963

	TAUX ANNUEL EN VOLUME
Valeur Ajoutée Brute (ou PIB)	8,5 %
Importations.	3 %
Exportations.	9 %
Salaires et Charges des Entreprises . . .	6 %
Salaires et Charges des Administrations .	10 %
Impôts.	16 %
Consommation des ménages	11 %

SOURCES DES DEPENSES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT *(En millions de F CFA courants)*

	RESSOURCES PROPRES DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT	EMPRUNTS PUBLICS	AIDE ETRANGERE EN CAPITAL	T O T A L
1960	436	100	368	904
1961	513	219	978	1 710
1962	810	200	1 227	2 237
1963	2 739	377	1 631	4 747
1964	2 462	860	1 526	4 848
1965	1 943	2 297	800	5 040

REVENU MOYEN ANNUEL PAR HABITANT

(En F CFA courants)

	REVENU ANNUEL PAR HABITANT
1960	53 000
1961	62 000
1962	66 000
1963	73 000
1964	80 000

E - ATOUTS ET POINTS FAIBLES DE L'ECONOMIE GABONAISE

Des études approfondies ont été faites de l'économie gabonaise dont les chances et les points faibles sont maintenant bien connus :

Avec un produit intérieur brut supérieur à celui de tous les autres pays d'Afrique francophone, un taux de scolarisation le plus fort d'Afrique, une infrastructure sanitaire importante, des richesses minières, pétrolières et forestières considérables, des ressources en énergie (hydroélectricité, gaz naturel) inexploitées, d'intéressantes possibilités agricoles (palmiers à huile, café, cacao), le Gabon dispose d'atouts majeurs pour sortir du sous-développement.

Cependant, en face des chances de ce pays, les difficultés sont encore nombreuses qu'il faudra vaincre pour permettre à l'économie d'atteindre le stage du "décollage économique".

Dans un discours du 6 décembre 1963, le Président Léon Mba décrivait ainsi l'économie gabonaise :

... "Il est certain que si de brillantes perspectives s'offrent à notre pays, des obstacles considérables risquent de freiner gravement ce développement. Les handicaps de l'économie gabonaise tiennent essentiellement à ce qu'elle reste une économie primaire et désarticulée, dont les différents secteurs sont mal intégrés entre eux : Economie de cueillette : l'agriculture, dans une part importante du territoire, agriculture de subsistance sans promesse apparente de progrès, et qui n'attache pas l'homme à son travail et à la terre - Economie primaire encore, l'économie forestière : si la prospérité du Gabon repose très largement sur le dynamisme ordonné de ce secteur, celui-ci n'a pas produit encore tous les effets que l'on peut en attendre, en raison de la faible part de la production transformée dans le pays. Economie de cueillette enfin, l'économie minière qui livre à l'exportation les produits bruts : pétrole, manganèse, demain peut-être, fer et plomb. Economie désarticulée, l'économie gabonaise manque de ces liens entre les secteurs et les régions qui constituent la structure interne d'une économie équilibrée. Le fossé est profond entre la partie du pays vouée aux activités traditionnelles de subsistance et celle qui participe à la vie moderne. Le manque d'intégration géographique, puisque plusieurs régions périphériques restent encore orientées vers les économies des nations voisines, constitue l'obstacle majeur qui, jusqu'à présent, paraissait irrémédiable, faute de voies de communication à travers la zone forestière centrale, difficilement pénétrable et à peu près vide d'hommes.

Enfin, les Gabonais sont eux-mêmes insuffisamment représentés dans les activités économiques de leur pays : rareté des cadres moyens et supérieurs, rareté des petites et moyennes entreprises indispensables à l'équilibre du milieu économique et technique, absence de mentalité d'entrepreneur qui est un des moteurs internes de la croissance économique. Plus que la faiblesse numérique, le niveau technique de la population constitue un des handicaps les plus graves que doit surmonter l'économie gabonaise.

Le Gouvernement est donc parfaitement conscient des difficultés. Nos chances sont cependant considérables : la richesse de notre sol, le dynamisme remarquable d'un certain nombre d'entreprises, l'excellence de certains de nos équipements, le sérieux de notre gestion budgétaire font que le Gabon peut aborder la construction de son avenir avec confiance"...

II - DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT ET OBJECTIFS

A - LE PROGRAMME TRIENNAL INTERIMAIRE

Un an avant la mise en place des Commissions du Plan, une loi n° 11 - 63 du 12.1.63 portait approbation d'un programme intérimaire de développement qui "déterminait le cadre des programmes d'investissements publics pour la période 1963 - 1964 - 1965 et constituait un instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social".

Ce programme était organisé autour de grandes opérations apparues comme essentielles pour assurer dans l'immédiat la croissance de l'économie et était considéré comme une première esquisse des solutions dont la mise au point devrait être faite par le premier Plan.

Les principaux objectifs prévus étaient :

FORET :

- L'aménagement de deux axes routiers desservant la deuxième zone forestière.
- Plantation de 3 000 hectares d'Okoumé par an.
- Etude d'une usine de production de 100 000 tonnes de pâte à papier.

MINES :

- Poursuites des recherches minières.

AGRICULTURE :

- Satisfaction de la consommation locale et concentration des moyens disponibles sur quelques grandes opérations.

INDUSTRIE :

- Inventaire des possibilités et préparation de dossiers; effort particulier pour le développement de la petite et moyenne industrie gabonaise.

ENERGIE :

- Etude et construction de la voie d'accès au barrage de Kinguélé.

TRANSPORTS :

- Etude et construction d'un réseau routier réalisant l'intégration des différentes provinces gabonaises et étude du chemin de fer destiné à transporter le minerai de fer de Bélinga au futur port d'Owendo.

EDUCATION ET SANTE :

- Recherche des besoins à long et à court terme de l'économie et aménagement des enseignements pour satisfaire ces besoins.
- Meilleure utilisation des moyens existants en matière de Santé Publique, amélioration de la médecine préventive et soins systématiques de l'ensemble de la population.

* * *

Le but de ce programme était de commencer à réduire les principaux obstacles qui s'opposent à une croissance harmonieuse de l'économie gabonaise.

Trois ans après et à la lumière des études et des travaux effectués depuis on peut dire que le jugement qui avait motivé de tels choix était fondé, que la plupart des objectifs ont été atteints et que les orientations générales qui dirigeaient ces choix demeurent valables ainsi qu'en témoignent les directives du Gouvernement aux Commissions du Plan.

B - DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT ET OBJECTIFS DU PLAN

Avant de faire connaître ses directives aux Commissions du Plan, le Gouvernement a tenu à rappeler quelques principes généraux qui devaient diriger leurs travaux et assurer le respect de l'esprit dans lequel elles ont été instituées.

B1 - Rôle des Commissions

"Les Commissions Nationales et Régionales du Plan ne sont pas des Assemblées délibéra-"tives ni représentatives mais constituent seulement des organes de réflexion réunissant des "hommes choisis en fonction de leur compétence technique pour éclairer les services chargés de "la préparation du Plan".

Il convient d'ajouter toutefois qu'il a été largement tenu compte de la représentativité des membres des Commissions et que tous les secteurs de l'économie ont été associés à l'élaboration du Plan.

B2 - Les principes généraux suivants furent ensuite évoqués :

Le Plan quinquennal s'étend de 1966 à 1970. L'année 1970 a été choisie parce qu'elle représente une date importante (commencement des travaux) dans le calendrier prévisionnel de la construction du chemin de fer.

Chaque commission devra viser non pas à élaborer un programme sectoriel particulier mais tenir compte des perspectives des autres secteurs. Le Plan devra être "un". Les différents programmes partiels seront pour les services du Commissariat au Plan, pour la Commission de synthèse et pour le Gouvernement des instruments de travail servant à l'élaboration du Plan National.

Quelques principes généraux devront guider les travaux des Commissions :

Aucune vie ne peut se développer à l'intérieur du pays si ne se réalisent des concentrations d'équipements économiques, culturels, sociaux et administratifs en des points qui seront des pôles d'attraction pour la vie régionale.

Le Gouvernement est particulièrement soucieux de l'unité du pays et les équilibres régionaux ne devront pas être étudiés dans une perspective d'autonomie. Au contraire on devra s'attacher à tout ce qui peut intégrer les différentes provinces dans la vie économique nationale.

Des critères furent ensuite donnés concernant le choix entre les différents projets possibles :

- Choix des opérations les plus rentables du point de vue économique et social.
- Disponibilité en personnel notamment en cadres.
- Interaction des différents projets entre eux, la plus grande efficacité étant atteinte si les actions se rejoignent et s'appuient.

- Charges récurrentes.
- Utilisation des produits locaux.
- Equilibre de la balance extérieure.
- Préparation du projet de chemin de fer et coordination des actions en fonction de cet important projet.

B3 - Les directives aux Commissions

Elles sont ici sommairement résumées :

- *Commission de la Formation et de l'Emploi* -

  - Etude des moyens pour adapter l'enseignement et la formation au milieu physique, psychologique et sociologique gabonais et aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la nation.
  - Prévision des moyens d'enseignement et de formation en fonction des prévisions d'emploi, l'enseignement étant la préparation à la vie active.
  - Amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation des maîtres.
  - Préférence à donner aux établissements situés en Afrique pour faciliter l'intégration nationale des étudiants.

- *Commission de la Santé* -

  - Objectifs : Accroissement de la population.
    Amélioration de l'état sanitaire général.

Ces objectifs seront atteints par l'extension de la médecine de protection et des soins de masse (PMI, NUTRITION, HYGIENE etc...) et par l'amélioration du niveau technique et de la conscience professionnelle des personnels subalternes.

L'infrastructure sanitaire ayant déjà atteint une importance considérable entraînant des charges importantes pour le budget de l' Etat, cette réforme de la Santé Publique devra être effectuée dans le cadre des moyens financiers existants compte tenu de l'expansion normalement attendue des recettes budgétaires.

- *Commission de Développement Rural* -

L'accent est mis sur la situation originale en Afrique du secteur rural gabonais par rapport aux pays dont l'économie agricole doit supporter la plus grosse partie des efforts pour dégager l'épargne nécessaire au financement des autres secteurs de l'economie.

Au Gabon l'agriculture ne subventionne pas les autres secteurs et ne participe pas à l'accroissement des ressources budgétaires de l'Etat.

Pas d'objectifs globaux de production mais constitution d'une vie rurale attractive et élévation du niveau de vie qui permette de maintenir dans la vie agricole une fraction dynamique de la population qui puisse satisfaire les besoins gabonais en produits vivriers.

Un véritable réaménagement du territoire sera nécessaire pour parvenir au minimum de concentration humaine indispensable à l'institution d'une vie agricole moderne. Ces regroupements volontaires se feront autour de points d'action globale et concentrée.

Cette expérience de transformation de la vie rurale sera étendue progressivement à partir des points où les chances de succès sont les plus grandes.

- *Commission de la production forestière* -

- Construction des routes nécessaires à la réalisation du passage des entreprises forestières en deuxième zone.
- Développement en première zone forestière d'exploitations gabonaises de type moderne.
- Augmentation de la part de la production transformée sur place.
- Reconstitution de la forêt gabonaise par plantation de trois mille hectares d'Okoumé chaque année.

- *Commission de l'industrie, énergie, mines* -

- Recherche des industries possibles pour satisfaire les besoins internes du Gabon.
- Valorisation des produits nationaux.
- Les projets supposant l'importation des matières premières et l'exportation d'une grande partie de la production ne devront être pris en considération que si des conditions particulièrement favorables sont réunies (utilisation d'énergie bon marché).
- Pour tous les projets qui ne peuvent se satisfaire du seul marché gabonais : procédure d'harmonisation dans le cadre de l'UDEAC.
- Champ libre aux initiatives privées, le Gouvernement n'envisageant d'intervenir qu'à la demande du secteur privé, si certaines industries présentent une importance vitale pour l'économie du pays ou pour assurer la promotion de petites industries par une assistance technique et financière appropriée.
- Recherche des moyens pour inciter l'épargne locale à s'investir dans les projets industriels.
- Energie - Recherche des utilisations possibles du potentiel énergétique (pétrole, gaz naturel, hydroélectricité).

- *Commission des Infrastructures, du Transport et du Commerce* -

L'accent est mis sur l'absence d'unité économique et l'isolement des différentes régions soumises à l'attraction des pays voisins.

La médiocrité de l'infrastructure routière et ses répercussions sur l'organisation, le coût des transports et l'expansion de l'appareil commercial.

Objectifs :

- Intégrations des différentes régions à la vie économique du pays, par la réalisation des infrastructures permettant de les relier entre elles.
- Abaissement et égalisation des coûts de transport.
- Création d'un véritable marché intérieur.
- Mise à la disposition de l'ensemble des citoyens des produits utilisés dans la vie moderne à des prix équivalents dans l'ensemble du pays.

A la lecture des directives du Gouvernement aux Commissions du Plan, on ne peut manquer d'être frappé par leur précision.

La définition des objectifs, leur similitude par rapport à ceux du programme intérimaire alors en cours montrent que le Gouvernement, connaissant déjà les points faibles et les freins de l'économie gabonaise, était résolu à mobiliser tous les moyens dont il dispose pour créer les conditions qui devraient permettre l'essor de l'économie.

Cette conception pragmatique des buts et des moyens de la planification a directement influencé les travaux d'élaboration du Plan.

III - ORGANISATION ET CONCEPTION DE LA PLANIFICATION

A - ORGANISATION DE LA PLANIFICATION

L'élaboration du Plan a été confiée à deux sortes d'organismes : le Commissariat au Plan et les Commissions du Plan.

A1 - Le Commissariat au Plan

Créé par décret du 23 juillet 1962, le Commissariat au Plan comprend :

- Une section des études et de la documentation
- Une section du contrôle des Programmes
- Le Service National de la Statistique.

Placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie Nationale, le Commissariat au Plan doit :

- Elaborer les plans successifs de développement économique et social et en assurer au fur et à mesure l'adaptation à la conjoncture et aux conditions pratiques d'exécution.
- Etablir en conformité avec le plan de développement adopté par le Gouvernement, les différents programmes d'investissements à réaliser sur fonds propres ou à proposer au financement extérieur.
- Réunir toute la documentation concernant l'économie et provoquer toutes les études ou enquêtes nécessaires pour la compléter.
- Coordonner toutes les demandes d'études ou d'experts adressées aux différents états, organismes ou sociétés extérieurs.
- Proposer au Gouvernement l'institution des organismes ou commissions dont la création apparaîtrait nécessaire pour l'élaboration ou l'exécution du Plan.
- De plus, le Commissariat au Plan (section du Contrôle des Programmes) élabore et gère le Budget de Développement du Gabon, les programmes financés par l'aide extérieure et les emprunts consacrés aux opérations de développement.

A2 - Les Commissions du Plan

Elles sont de deux sortes :

A2.1 - Les Commissions Nationales

Au nombre de 6 elles concernent les principaux secteurs de l'Economie

- Enseignement, Formation et Emploi.
- Santé
- Développement Rural.
- Production Forestière.

- Industrie -- Energie et Mines.
- Infrastructures, Transports et Commerce.
- Plus une Commission de Synthèse chargée d'étudier les cohérences intersectorielles notamment en ce qui concerne les problèmes de main-d'oeuvre et de financement.

Ces commissions comptent en général une vingtaine de membres choisis pour leur compétence technique et leur représentativité : fonctionnaires, chefs de services techniques, représentants des différents secteurs d'activité privés, des organisations professionnelles et syndicales, des assemblées parlementaires et du Gouvernement.

Elles peuvent créer des groupes de travail et appeler en consultation toute personne susceptible d'éclairer leurs travaux.

Le rôle de ces commissions a été défini ci-dessus (B - Directives du Gouvernement). Le secrétariat des Commissions est assuré par le Commissariat au Plan.

Ces commissions sont permanentes. Chaque année un rapport d'exécution du Plan leur sera présenté par le Commissariat au Plan. Les Commissions devront donner leur avis sur les résultats de l'année écoulée, les modifications à apporter, et les recommandations à présenter au Gouvernement pour la poursuite des opérations.

A2.2 - Les Commissions Régionales

Elles sont au nombre de sept et concernent les régions économiques telles qu'elles ont été conçues pour l'élaboration du Plan :

REGIONS	SIEGE DES COMMISSIONS
Nord	OYEM
Est	MAKOKOU
Sud-Est	MOANDA
Sud-Ouest	MOUILA
Centre	NDJOLE
Ogooué Maritime	PORT-GENTIL
Estuaire	LIBREVILLE

Les commissions régionales ont été composées d'après le même principe qui consiste à réunir les représentants qualifiés de diverses activités économiques et sociales.

Une mission présidée par le Ministre de l'Economie Nationale et composée des membres du Commissariat au Plan et de différents services techniques permit en janvier 1965 la réunion de chacune des Commissions à qui furent exposés le but et les objectifs du Plan, au niveau national et régional et les méthodes d'élaboration du Plan. Des directives furent données aux commissions pour la préparation d'une note indiquant la façon dont les responsables locaux envisageaient la participation de leur région au Plan National.

Ces documents furent ensuite étudiés par le Commissariat au Plan et commentés et discutés lors d'une deuxième série de réunions en mai 1965.

Certaines demandes émanant des régions furent précisées et situées dans le cadre des impératifs nationaux et des ordres d'urgence à établir. Les premiers documents ainsi complétés ont ensuite servi de base aux travaux du Commissariat au Plan et de certaines commissions nationales, notamment celle des infrastructures; ils seront de nouveau utilisés lors de l'exécution du Plan pour situer certaines opérations régionales (construction d'écoles ou de dispensaires).

B - CONCEPTION DE LA PLANIFICATION ET METHODES D'ELABORATION

De ce qui a été dit ci-dessus sous les titres "Situation de l'économie gabonaise" et "Directives du Gouvernement et Objectifs", il apparaît que certaines données propres au Gabon, devaient nécessairement influencer la conception de la planification et les méthodes d'élaboration du Plan.

Ces données, propres au Gabon, sont :

- Une assez bonne connaissance de l'économie gabonaise, de ses points forts et de ses points faibles qui permettait déjà pendant la période 1963 - 1965, de concentrer les efforts du programme triennal intérimaire sur des objectifs précis.
- La situation privilégiée du Gabon, tant du point de vue de la Santé Publique, de l'Enseignement, que de la production intérieure brute, du niveau de vie, ou du niveau des investissements, qui rendait moins pressante que dans d'autres pays africains la nécessité de combler des retards importants ou d'avoir comme objectif prioritaire le maintien ou l'élévation du niveau de vie malgré une croissance démographique importante.
- La nécessité de réaliser au plus vite l'infrastructure routière nécessaire à l'évacuation des bois de la deuxième zone forestière et au désenclavement de certaines régions, et de façon plus générale de doter le Gabon d'une infrastructure routière et portuaire indispensable à son développement.

Le fait que le Gabon a déjà dépassé ce stade du sous-développement où la simple nécessité de survivre absorbe tous les efforts, le progrès économique des dernières années permettent grands espoirs. Aussi est-il nécessaire de concentrer les efforts pour mettre en place les structures économiques et humaines qui permettront le décollage de l'économie par la mise en valeur de l'ensemble des richesses encore inexploitées.

Les ressources de l'Etat Gabonais sont limitées et imposent que soient retenues les opérations les plus rentables pour l'ensemble du pays. D'autre part, les richesses du pays ne sont pas telles dans l'immédiat que l'on puisse choisir celles qui pourront être exploitées et le lieu de leur exploitation; d'ailleurs les sources extérieures de financement tant privées que publiques auxquelles a recours le Gabon donnent leur préférence aux opérations rentables, concentrées et disposant d'une infrastructure et d'un environnement économique satisfaisant. Ce choix s'impose au planificateur.

La précision des directives du Gouvernement aux Commissions du Plan montre bien cette volonté de concentrer les investissements sur des objectifs prioritaires.

B1 - *Concentration des investissements et régionalisation*

Ceci peut sembler contraire aux théories qui prônent le développement "harmonieux", "général", et "simultané" de l'ensemble des secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays.

- *Planification et Développement harmonieux*

Certains secteurs du Plan bénéficient d'investissements importants par rapport à d'autres. Pour ce qui est de la forêt et des mines cela provient à la fois d'un choix du Gouvernement et d'une nécessité de l'économie.

Dans les pays industrialisés, le développement se fait grâce à la croissance successive de secteurs entraînants et entraînés, le choix de ces secteurs étant aussi souvent le fait de la conjoncture économique que celui d'un choix du Gouvernement. Cependant, ces déséquilibres sont en partie masqués par l'importance de l'ensemble économique et la rapidité avec laquelle les progrès d'un secteur se répercutent sur les autres secteurs.

A plus forte raison dans un pays où la production intérieure brute est faible, comparée à celle de pays industrialisés (42,6 milliards de F CFA en 1963), il est inévitable que le développement provoque momentanément des distorsions importantes : montée en flèche des importations, investissements importants provenant de l'extérieur, augmentation passagère de la masse des salaires.

La réalisation d'un projet tel que celui de l'usine de cellulose par exemple va avoir pendant les années de construction et de mise en place des effets tels que ceux décrits plus haut. Ceci est inévitable, du moins est-ce la preuve de l'existence de secteurs dynamiques.

- Développement global et régionalisation du Plan

Un autre aspect de la planification qui a fait l'objet d'expériences en Afrique est celui du développement simultané de l'ensemble des régions d'un pays, résultat qu'il n'est possible d'obtenir que par un étalement géographique des investissements.

L'expérience prouve que ces tentatives ont abouti à des échecs. Elles nécessitent pour obtenir des effets appréciables une masse d'investissements hors de proportion avec celle dont disposent les pays en voie de développement et peuvent nuire à l'essor des secteurs dynamiques qui ne disposent alors que de capitaux insuffisants.

Cependant une régionalisation du Plan peut se concevoir dans des pays où l'importance des retards à rattraper dans tous les domaines est telle qu'un ordre de priorité trop strict pourrait entraîner des déséquilibres graves. Parfois aussi, l'absence de secteurs dynamiques peut rendre nécessaire la diffusion des efforts sur l'ensemble d'une population agricole qui seule procure à l'état ses ressources budgétaires : Telle n'est heureusement pas la situation du Gabon.

Il est reconnu maintenant que le saupoudrage des investissements en une multitude de petits projets est très onéreux et n'a qu'un effet restreint sur l'économie, de plus les sources extérieures d'investissement refusent le plus souvent de financer des opérations nombreuses et diffuses dont l'exécution est difficile à suivre et dont l'intérêt économique est souvent assez mince.

En tout état de cause, la structure de l'économie gabonaise, l'importance restreinte des économies régionales, le manque de moyens financiers et en techniciens, rendent impossible actuellement la régionalisation du Plan tel qu'on l'entend communément.

Le plan national a tenu compte des besoins des différentes régions exprimées par les commissions régionales, notamment en matière de santé, d'enseignement, des liaisons routières et du développement rural, mais devant l'impossibilité de mener en cinq ans des actions nombreuses et importantes dans chaque région, le Gouvernement a été amené à retenir en priorité les projets les plus rentables pour l'ensemble de l'économie et l'un des buts de la planification est de l'éclairer dans ses choix.

- Libéralisme et Planification

La volonté du Gouvernement de continuer à mener une politique libérale laissant une part importante au secteur privé apporte une autre limite à la présente tentative de planification.

Certains secteurs tels que les transports, le commerce, les services, les mines, la forêt, l'industrie sont des domaines où s'exerce librement l'initiative privée.

Les pouvoirs publics ne s'en désintéressent pas pour autant, leur rôle étant de se livrer à une étude critique de ces activités, d'en signaler les défaillances, d'en prévoir le développement et de mettre en place les moyens d'incitations réglementaires et financiers, afin d'en guider la croissance dans un esprit d'intérêt général, comme l'a déclaré le président Léon M'BA :

"C'est donc un type de programme planifié particulièrement souple qu'entend instituer le Gouver-"nement, avec la détermination de laisser une large part au secteur privé, qui j'en suis persua-"dé, ne nous décevra pas. La place faite dans les différentes commissions du plan à la représen-"tation du secteur privé en porte témoignage".

- *Conception de la planification et méthodes de travail*

Les données indiquées ci-dessus ne pouvaient manquer d'amener le Gouvernement à concevoir la planification comme un instrument souple dont l'élaboration devait être concertée avec tous les secteurs de l'économie, et destinée à mettre en place les structures nécessaires au développement et les moyens d'incitation propres à encourager les investissements extérieurs privés et publics.

La précision des objectifs sectoriels et des directives gouvernementales a été déterminante dans le choix des méthodes de travail.

Les objectifs étant non pas globaux (tels que : Taux de croissance, fixés à l'avance, de la production intérieure brute, des revenus, des investissements), mais sectoriels, l'élaboration du Plan a commencé par l'établissement de programmes sectoriels. En même temps et en fonction des données sectorielles précises, étaient établis les comptes économiques prévisionnels de l'année terminale du Plan.

Ces comptes ont pu être établis de façon aussi précise que possible, tout projet susceptible d'être retenu faisant l'objet d'une étude de ses conséquences dans le domaine des investissements, de l'emploi et de la formation professionnelle, des revenus, des importations - exportations, des charges récurrentes etc...

Ces comptes prévisionnels 1970 détaillés ainsi que des "comptes légers" pour les années intermédiaires du Plan ont permis au fur et à mesure de l'élaboration du Plan de prévoir les différents taux de croissance de l'économie et de procéder aux rajustements nécessaires par itérations successives.

Ces rajustements ont été faits soit par les commissions du Plan (ou des groupes de travail les représentant) soit par le Commissariat au Plan en accord avec les services intéressés et ont été présentés à l'approbation de la commission de synthèse chargée de vérifier les cohérences - charges récurrentes etc...).

Une étude de la **SEDES** sur les "effets de la construction du chemin de fer sur l'ensemble de l'économie gabonaise" a prévu l'évolution de l'économie dans les hypothèses avec et sans chemin de fer.

La confrontation de ces résultats avec les prévisions du Plan a permis de contrôler les résultats obtenus et de cerner l'évolution probable de l'économie gabonaise jusqu'en 1980.

IV - GRANDEURS CARACTERISTIQUES DU PREMIER PLAN

A - LES INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS

(En millions de F CFA 1965)

SECTEURS	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1966-1970	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
PRODUCTION									
Développement rural (agriculture, élevage, pêche) . . .	345	305	287	118	75	1 130	453	442	235
Production forestière en sylviculture, et industries du bois.	1 415	7 615	8 350	4 957	620	22 957	4 430	797	17 730
Economie minière.	8 110	4 910	4 860	4 760	4 760	27 400			27 400
Industrie de transformation et artisanat	3 039	3 011	768	378	332	7 528	372	350	6 806
Transports, Commerce et autres services.	320	320	320	320	320	1 600			1 600
Tourisme.	114	116	15	13	13	271	36		235
TOTAL PRODUCTION . . .	13 343	16 277	14 600	10 546	6 120	60 886	5 291	1 589	54 006
INFRASTRUCTURES									
Routes et Ponts	2 577	1 789	2 633	2 384	2 370	11 753	3 755	7 998	
Aéronautique.	180	207	165	290	140	982	485	435	62
Ports et voies fluviales. . .	1 790	1 998	350			4 138	158	3 980	
Postes et Télécommunications, Radio-Télévision.	347	461	271	162	148	1 389	618	771	
Energie	705	1 613	1 315	1 288	231	5 152	1 630	3 522	
Urbanisme	200	250	250	250	250	1 200	1 200		
Chemin de fer	567	567			500	1 634	284	1 350	
TOTAL INFRASTRUCTURES . . .	6 366	6 885	4 984	4 374	3 639	26 248	8 130	18 056	62
EQUIPEMENTS SOCIAUX (1)									
Santé et Hygiène.	158	143	164	102	145	712	343	369	
Enseignement et Formation professionnelle	417	404	305	375	345	1 846	901	945	
TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	575	547	469	477	490	2 558	1 244	1 314	
ETUDES GENERALES.	126	106	111	130	102	575	9	566	
TOTAUX GENERAUX	20 410	23 815	20 164	15 527	10 351	90 267	14 674	21 525	54 068

(1) Non compris les investissements sociaux compris dans les projets "intégrés" de développement rural (Cf plan sectoriel IV. Agriculture).

B - CHARGES RECURRENTES

Les charges récurrentes, c'est-à-dire les frais d'entretien et de fonctionnement créés par les investissements nouveaux, ont été calculées de façon détaillée pour chaque opération ou groupe d'opérations en pourcentage du montant des investissements.

Production

- Agriculture	3 %
- Pêche et Pisciculture	15,6 %
- Tourisme.	2 %

Infrastructure

- Routes et ponts	3 %
- Télécommunications.	25 %
- Radio, Télévision	52 %
- Urbanisme	4,1 %

Equipements Sociaux

- Santé	41,7 %
- Enseignement.	31 %
- Formation Professionnelle	40 %

Les charges récurrentes résultant de l'ensemble des investissements prévus représentent en moyenne 6,13 % de ceux-ci.

Ces charges seront prises en compte par le Budget de fonctionnement de l'Etat.

De 1960 à 1964 le taux de croissance du Budget de fonctionnement a été de plus de 16 % par an (en francs courants). Certains services qui ne figurent pas dans les activités concernées par le Plan ont eu un taux de croissance très élevé :

Justice : 211 % d'augmentation de 1961 à 1964
Travail et Fonction Publique : 215 %
Information - radio : 476 %.

Il s'agit là de services précédemment financés par la France et qui ont été pris en charge par le Budget de l'Etat, aussi le taux de croissance des charges récurrentes devrait baisser de façon importante.

Les investissements nouveaux pendant les cinq années du Plan entraîneront une augmentation de 8,5 % par an des charges récurrentes.

Un tel taux de croissance est proche de celui qui a été retenu pour l'augmentation des ressources de l'Etat; de plus c'est un taux maximum résultant de la réalisation de toutes les opérations prévues dans le plan et à la date fixée. Or, les dates inscrites dans les programmes sont les dates d'obtention des crédits, leur mise en place et la réalisation des projets entraînera un certain retard en ce qui concerne les charges récurrentes.

Par rapport au total des dépenses de fonctionnement de l'Etat les activités concernées par le Plan représentaient en 1965, 44,5 %. Il semble donc que ces charges récurrentes devraient pouvoir être supportées par le budget de l'Etat sans qu'il soit nécessaire de diminuer les dépenses concernant les activités de l'Etat, non prévues au Plan.

C - LES TAUX DE CROISSANCE

Ils ont été établis en comparant les comptes économiques prévisionnels de 1970 et ceux de 1963 qui ont servi de base pour les calculs.

Les calculs 1970 et 1963 ont été établis selon les mêmes méthodes, le même mode de présentation et le même système de prix. Les grandeurs sont donc directement comparables à prix constants.

Le premier des tableaux ci-joints donne le taux de croissance des principaux agrégats qui caractérisent la production, le commerce extérieur, la formation de capital, la consommation et les revenus.

Le second tableau est une présentation qui se rapproche des définitions de l'O.N.U., cependant, il n'a pas été possible de calculer les agrégats "nationaux" c'est-à-dire concernant les seuls ressortissants gabonais. Les chiffres présentés concernent donc les agrégats "intérieurs" représentant l'activité de tous les agents présents sur le territoire national.

Tableau 1 - TAUX DE CROISSANCE

Milliards CFA - Pourcentages

	1963	1970	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL	
			1963/70	1960/63
Production Interieure brute	42,6	70,7	7,5	8,5
Produit Intérieur brut.	47,7	79,0	7,5	8,7
Importations en biens et services	14,6	17,0	2,2	3,0
Exportations.	18,3	36,9	10,5	9,0
Formation brute de capital fixe	13,2	14,9	1,8	-
- des entreprises.	8,6	10,5	2,9	-
- des Administrations.	4,6	4,4	-	-
Consommation des ménages.	23,1	31,1	4,3	11,0
Consommation des Administrations.	3,1	4,8	6,4	-
Impôts indirects.	7,5	12,7	7,8	-
Impôts directs.	1,4	2,8	10,4	-
TOTAL	8,9	15,5	8,2	16,0
Epargne brute des sociétés.	11,1	24,2	11,7	-
Revenu brut des entrepreneurs individuels	9,3	12,0	3,7	-
Salaires et charges des entreprises	11,4	17,5	6,3	6,0
Salaires et charges des administrations et ménages.	4,9	8,1	7,2	10,0
TOTAL	16,3	25,6	6,6	-

Tableau 2 - LES AGREGATS

(Milliards CFA)

		1963	1970
PRODUIT INTERIEUR BRUT	Production Intérieure brute	42,6	70,7
	Valeur ajoutée des Administrations et des Ménages	5,1	8,3
	PIB	47,7	79,0
PASSAGE PIB AU REVENU INTERIEUR	Produit intérieur brut.	47,7	79,0
	Amortissements.	- 4,2	- 5,9
	Impôts indirects nets de subventions.	- 7,5	- 12,1
	REVENU INTERIEUR.	36,0	61,0
REVENU INTERIEUR	Rémunération des salariés	16,3	25,6
	Revenu des entrepreneurs individuels.	9,3	12,0
	Revenu des sociétés	10,4	23,4
	REVENU INTERIEUR.	36,0	61,0
PASSAGE DU PIB A LA DEPENSE INTERIEURE	Produit intérieur brut	47,7	79,0
	Solde des transferts et prêts reçus de l'extérieur	- 2,8	- 17,8
	DEPENSE INTERIEURE. . . .	44,9	61,2
DEPENSE INTERIEURE BRUTE	Consommation des Ménages.	23,1	31,1
	Consommation des administrations.	8,5	14,4
	Formation de capital.	13,3	15,7
	DEPENSE INTERIEURE. . . .	44,9	61,2
REPARTITION DES EMPLOIS DE LA DEPENSE INTERIEURE en %	Consommation des Ménages.	51	51
	Consommation des administrations.	19	23
	Formation de capital.	30	26
		100	100
REPARTITION DU REVENU INTERIEUR en %	Rémunération des salariés	45	42
	Revenu des entrepreneurs individuels.	26	20
	Revenu des sociétés	29	38
		100	100

D - COMMENTAIRES

La Production Intérieure Brute, qui est la somme des valeurs ajoutées de toutes les activités productives du pays, verra son volume s'accroître au taux de 7,5 % par an en moyenne. Le taux de croissance sera vraisemblablement plus fort au début de la période 1966 - 1970 et plus faible à la fin : d'abord parce que la production intérieure du pays atteint un niveau important qui ne peut pas continuellement s'accroître à une cadence aussi rapide : à partir d'un certain niveau l'expansion ne peut se poursuivre qu'à une vitesse plus lente; ensuite parce que la répartition prévue des investissements et opérations de développement au cours du Plan montre une forte concentration de ceux-ci dans les premières années.

Tableau 3

(En milliards de F CFA)

	1966	1967	1968	1969	1970
Financement des opérations de développement . . .	20,4	23,8	20,16	15,52	10,35

Le volume important des investissements dans les trois premières années portera la production intérieure à un niveau élevé, plus proche du niveau escompté pour 1970 que du niveau actuel, pour les années suivantes, la diminution des investissements sera compensée par l'apparition des productions nouvelles qu'ils auront préparées; si le programme des investissements est respecté un palier apparaîtra probablement vers l'année 1969, puis l'essor reprendra en 1970 avec le démarrage des derniers projets envisagés pour ce premier plan.

Le Produit Intérieur Brut suit de très près l'évolution de la Production Intérieure puisqu'il ne s'en différencie que par la masse des salaires versés par les administrations et les Ménages, comme on le voit dans les premières lignes du tableau 2; son accroissement est du même ordre (7,5 %) quoique plus régulier : aussi le Produit Intérieur aura-t-il une évolution parallèle à celle de la Production.

Au vu des lignes Importations-Exportations, la balance commerciale apparaît comme extrêmement favorable et de solde positif de plus en plus élevé : les importations croissent lentement, les exportations rapidement (2,2 % contre 10,5 %). Ce sont des taux moyens car l'accroissement des exportations ne se fera pas régulièrement, un premier accroissement important se fera en 1967, suivi d'une augmentation légère jusqu'en 69, et le reste de l'accroissement se fera en 1970 seulement. Par contre les importations, du fait des gros investissements de 66 - 68, vont croître brusquement, au-delà même de la valeur qu'elles auront en 1970 pour décroître ensuite et trouver un niveau à peu près constant fin 1968. Toutefois, la balance commerciale sera toujours largement positive, croissant de quelques 4 milliards à plus de 20 milliards.

La balance des paiements, dans laquelle les transferts financiers équilibrent le surplus de la balance en biens et services, sera largement positive à la fin du Plan (Les réserves du Gabon auprès de la zone franc pourraient s'accroître de 1,4 milliards CFA cette année là). Elle sera équilibrée avec tendance à être positive pendant les années intermédiaires grâce à l'afflux des capitaux finançant les investissements et opérations de développement, mais devrait être en déficit en 1966 du fait du solde relativement faible de la balance commerciale (c'est-à-dire que l'équilibre sera assuré par une diminution des réserves du Gabon auprès de la zone franc, comme ce fut le cas en 1963).

On peut résumer l'évolution probable de la balance des paiements sous ces trois aspects un solde positif de la balance commerciale rapidement croissant, un solde négatif de la balance des paiements "courants" (services, assurances, dépenses publiques etc...) en évolution lente, un solde négatif des transferts de capitaux en accroissement accéléré après que l'afflux de capitaux d'investissement se sera inversé quand la production sera en mesure de les rembourser.

La formation brute de capital fixe, c'est-à-dire la création de nouveaux moyens de production suivra un rythme comparable à celui des financements (cf. tableau 3) : rapide pendant les trois premières années du Plan, plus lent ensuite pour reprendre en 1970.

Le taux d'accroissement moyen annuel de 1,8 % reflète mal cette irrégularité au cours des années. Ce qui est inévitable dans un espace économique aussi restreint que l'économie gabonaise où la réalisation de projets importants fait faire de véritables bons à certains secteurs.

La consommation des Ménages - La comparaison (tableau 1) avec le taux de croissance des années 1960 - 1963 est malheureusement ici sans valeur. Le rythme des années 1960 - 1963 semble particulièrement élevé (11 %) du fait que lors de l'établissement des comptes économiques 1963 la part de la production agricole autoconsommée qui avait été sous évaluée jusque là, a été réévaluée. De plus pendant la période 1960 - 1963 la masse des salaires a cru très rapidement.

De 1965 à 1970, la consommation des ménages devrait passer de 23,1 à 31,1 milliards de F CFA. Ce taux de croissance de 4,3 % par an soit plus de 3 % pa. habitant si l'on tient compte de la croissance démographique, est comparable à celui des pays développés.

La différence entre les taux de croissance de la consommation des ménages 4,3 % et celui du Produit Intérieur 7,5 % s'explique par le fait que les années 1965 - 1970 constitueront une période d'investissements massifs qui ne porteront pleinement leurs fruits qu'ensuite et que

les sociétés devront pourvoir à l'amortissement des capitaux investis et constituer une capacité de financement suffisante pour faire face à leurs engagements vis-à-vis de leurs créditeurs.

L'accroissement de la *consommation des Administrations* (au taux de 6,4 % par an) reflète l'augmentation des charges récurrentes consécutives au développement des investissements publics. Ceux-ci sont de très haut niveau :

Tableau 4 *(Milliards CFA)*

	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
Financement	8,5	10,3	7,2	5,1	5,1	36,2

Le tableau 2 nous donne la répartition entre consommation des Ménages, des Administrations et Formation de Capital à la ligne "Répartition des Emplois de la Dépense Intérieure". Nous y voyons la part de la consommation des Ménages se maintenir au même niveau (51 %) en 1970 qu'en 1963; celle de la Formation de capital diminuer de 30 à 26 % du fait de la situation particulière de l'année terminale du Plan où tous les gros investissements sont déjà effectués; et celle de la consommation des Administrations s'accroître de 19 à 23 %. Signalons que sous cette rubrique sont comprises les dépenses de salaires des administrations, lesquelles, comme les consommations en biens et services, suivent l'accroissement des charges récurrentes.

Les ressources locales des Administrations proviennent des *impôts* dont la masse croîtra au rythme annuel de 8,2 % (contre 16 % de 1960 à 1963), la masse des impôts indirects s'accroissant à un rythme très voisin de celui de la Production Intérieure Brute et les impôts directs à un rythme plus rapide (10,4 %), cet accroissement étant justifié par l'expansion des productions et des revenus et servant à financer les charges nouvelles des Administrations, le remboursement d'une dette publique plus lourde, et à compenser la diminution de l'aide extérieure plus importante les premières années du Plan.

L'épargne brute des sociétés atteint un très haut niveau après un accroissement rapide de 11,7 % par an qui correspond à la nécessité, déjà énoncée, de faire face aux lourds amortissements financiers des investissements des premières années du Plan, aux investissements nouveaux des dernières années et aux amortissements techniques – entretien et renouvellement – de la masse des capitaux qui existera alors. *Le revenu brut des entrepreneurs individuels* s'accroîtra dans de faibles proportions (3,7 %) étant donné la diminution de l'importance relative de cette catégorie par rapport à l'ensemble de l'économie, car le développement de l'activité des sociétés sera beaucoup plus rapide que celui de l'agriculture ou des petits commerçants. Cette faible expansion pourrait même ne pas se porter sur les entrepreneurs individuels mais s'ajouter à celle des emplois salariés : car il est difficile de faire dans certains secteurs le partage entre ce qui revient aux salariés et ce qui revient aux entrepreneurs individuels.

La *masse des salaires* distribués dans le pays s'accroîtra au taux de 6,6 % par an, à un rythme proche de celui de la Production intérieure; ce taux correspond à une élévation du niveau moyen des salaires de près de 3 % par an, due à l'effet, non pas d'une hausse des salaires puisque les calculs ont pris en considération un système de prix fixes, mais de l'amélioration des qualifications des salariés; ce taux est proche de celui de l'accroissement de la productivité générale du pays, tel qu'il peut être estimé actuellement.

La *répartition du Revenu Intérieur* entre les salariés, les entrepreneurs individuels et les sociétés évoluera comme l'indique la dernière ligne du tableau 2, au profit des sociétés : pour les raisons déjà évoquées de la nécessité de rembourser les dettes accumulées qui ont permis les investissements massifs sans lesquels un tel développement n'eût pas été possible. La part du revenu des sociétés dans le revenu intérieur passe de 29 à 38 % - ce revenu garantissant la possibilité d'accroître encore les investissements par les moyens propres des sociétés. La part du revenu des entrepreneurs individuels décroît de 26 à 20 % suivant une tendance normale

à la diminution de l'importance relative de cette catégorie; la part des salariés passant de 45 à 42 %, ce qui ne diminue en rien la part de la consommation des ménages dans la Dépense Intérieure.

* * *

En résumé on peut dire que l'économie gabonaise devrait connaître un essor très rapide pendant les trois premières années du Plan, suivi d'un palier et d'une reprise la dernière année, cette évolution étant commandée par le rythme des investissements.

Si celui-ci est plus lent que prévu, les opérations de développement s'étalant davantage sur les années intermédiaires, le niveau global de l'économie n'en sera pas très affecté, la Production Intérieure Brute se situant entre 5 et 10 % au-dessous du niveau prévu pour 1970. Mais l'apparition des productions nouvelles serait retardée et l'ensemble des revenus pendant la durée du Plan en serait diminué. Dans ce cas, les ressources de l'Etat, les revenus des sociétés et des ménages seraient loin d'atteindre la masse prévue, leur accroissement étant largement tributaire des productions nouvelles.

Les années 1966 - 1970 apparaissent comme une période d'investissements massifs au cours de laquelle seront mis en place d'importants moyens de production et l'infrastructure nécessaire à l'expansion de l'économie.

Jointes à l'aide publique extérieure et aux capitaux privés attirés par des perspectives intéressantes de profit, ces ressources devraient permettre de réaliser l'effort d'équipement prévu sans que pour autant le niveau des revenus et de la consommation en souffre.

Au contraire, la masse des salaires et le nombre des salariés augmenteront et le niveau de vie continuera de s'élever de façon continue.

Ainsi il semble donc possible de réaliser en même temps au Gabon un effort d'investissement et d'équipement générateur de prospérité et d'améliorer le niveau de vie des Gabonais, mais ce but ne pourra être atteint que si des conditions très strictes de réalisation sont respectées ainsi qu'il est mentionné au chapitre "Conditions de Réalisation du Plan".

"... Il faut plus de confiance civique dans notre comportement quotidien, il faut plus d'ardeur dans le travail, il faut plus de volonté pour faire passer dans la pratique les notions théoriques de notre promotion sociale et de notre développement économique.

Compatriotes gabonais, vous avez la chance de vivre dans un pays auquel la Providence n'a pas refusé d'immenses richesses naturelles. Nous commençons tout juste à en tirer parti. Soyez dignes de cette bénédiction et montrez aux autres peuples de la terre qui sont plus développés que le nôtre et qui sont prêts à venir nous aider à en tirer parti, que nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour y parvenir".

Léon M'BA

* * *

MOYENS ET CONDITIONS GENERALES

DE REALISATION DU PLAN

MOYENS ET CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DU PLAN

	Pages
I - LE FINANCEMENT	33
II - LA POLITIQUE DES REVENUS	41
III - LES PROBLEMES DE MAIN D'OEUVRE	50
IV - LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES	51
V - MOYENS DE CONTROLE DE LA REALISATION DU PLAN	64

La bonne exécution du Plan est subordonnée à la réalisation de certaines conditions absolument indispensables.

L'expérience qu'il est déjà possible de tirer de la réalisation du Plan de Développement dans d'autres pays sous-développés, montre qu'en général les efforts à faire pour réaliser le Plan ont été sous-estimés; aussi dans l'élaboration du Plan n'a-t-il été retenu que des projets dont le coût a été calculé de façon aussi précise que possible et dont les moyens de réalisation existent réellement.

Certains moyens difficiles à mettre en oeuvre ou dont il est malaisé de chiffrer l'ampleur tels que l'investissement humain ou l'épargne locale des ménages n'ont volontairement pas été pris en compte. Certains projets industriels dont le financement par le secteur privé pouvait sembler aléatoire n'ont pas été retenus pour les calculs qui ont servi à prévoir le taux de croissance de l'économie.

Les précautions prises pour ajuster objectifs et moyens de réalisation devraient faciliter l'exécution du Plan. Il reste cependant à remplir certaines conditions qui sont d'autant plus impératives que leur nombre a été volontairement restreint.

Ces conditions concernent :

I - Le financement du Plan

II - La politique des Revenus

III - Les Problèmes de Main-d'oeuvre

IV - Les Structures Administratives

V - Les moyens de contrôle de la réalisation du Plan

*

* *

I - LE FINANCEMENT DU PLAN

Le coût des projets et l'importance des financements à mettre en oeuvre ont été estimés en Francs 1965. Les capacités de financement tant gabonaises qu'extérieures ont été également évaluées d'après les disponibilités à la même époque qui sont supposées se maintenir au moins au même niveau.

A - FINANCEMENT PUBLIC GABONAIS

Il concerne l'ensemble des organismes publics gabonais pour 2 425 millions de Francs CFA et les budgets de l'Etat pour 12 249 millions.

A1 - Les organismes publics gabonais

- La Banque gabonaise de Développement -

Sa participation est prévue pour 430 millions pour des prêts aux exploitations forestières gabonaises.

- Les Collectivités rurales -

La contribution prévue de 200 millions correspond pour 10 % de leur budget, à partir de 1967, à la construction par les collectivités rurales d'écoles, de logements de maîtres. Ce financement peut être rapproché d'un investissement humain en tant que contribution des villageois aux travaux de développement. Dans certaines régions, des écoles, des dispensaires ont déjà été réalisés bénévolement par les villageois. La participation des collectivités rurales ne fera qu'institutionnaliser cet effort spontané qui dans certains cas pourra dépasser les sommes prévues.

- L'Office des P.T.T. -

Ces 465 millions concernent principalement l'extension du réseau téléphonique, opération rentable qui pourra être financée sur ressources propres ou emprunt de l'Office.

- Chambre de Commerce -

Cet organisme doit pouvoir financer en 5 ans pour 50 millions d'installations (hangars, matériels de manutention portuaire dont il a traditionnellement la gestion).

- Promogabon -

Organisme d'Etat subventionné par le Budget de Développement : 180 millions destinés à des études industrielles et à la promotion de la petite et moyenne industrie.

A2 - Les Budgets de l'Etat

Ils sont au nombre de deux :

- Le Budget de fonctionnement ou budget "administratif", qui concerne le fonctionnement de l'administration et l'équipement administratif.
- Le budget de Développement réservé aux opérations de développement économique et social.

A2.1 - Le Budget de Développement

Il était alimenté jusqu'en 1966 par des recettes douanières affectées, certaines recettes spécifiques telles que les "Charges Forestières (payées par les exploitants forestiers gabonais en contrepartie de l'assistance technique qui leur est apportée par les brigades du Service des Eaux & Forêts) et les bons d'équipement qui constituent une tentative pour inciter les sociétés et épargnants gabonais à réinvestir sur place une partie de leurs revenus.

Les recettes - L'harmonisation dans le cadre de l'UDEAC de la nomenclature et du niveau des taxes douanières à l'importation a rendu nécessaire une refonte des recettes du budget de développement.

A titre transitoire, pour l'année 1966, les recettes du Budget de Developpement seront égales à 26,20 % de l'ensemble des recettes douanières.

Un texte qui sera présenté à la première session 1966 de l'Assemblée Nationale prévoit qu'à partir du 1er janvier 1967 le Budget de Développement sera alimenté en recettes par 20 % de l'ensemble de toutes les recettes de l'Etat, la répartition des dépenses à charge de chacun des budgets restant la même que précédemment.

Ainsi les recettes du Budget de Développement ne seront plus soumises aux fluctuations éventuelles de quelques taxes douanières, l'assiette plus large des recettes permettant au budget de développement de suivre l'expansion générale de l'Economie. En effet, on peut prévoir pendant les prochaines années une diminution relative de la part des recettes douanières à l'importation dans l'ensemble des recettes de l'Etat, ce qui constitue un signe de diversification et d'expansion de l'Economie.

Pour l'exercice 1966, les prévisions de recettes s'élèvent à 2 324 millions de F CFA auxquelles s'ajoute une tranche d'emprunt auprès de la "Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement" pour 842 millions. De plus, il est prévu qu'au cours de l'année 1966 un emprunt d'environ 600 millions CFA sera lancé sur le Marché Financier Français.

Pour chacune des années du Plan un projet de Budget de Développement a été élaboré en tenant compte d'une croissance des ressources de l'Etat de 7 % par an.

De 1961 à 1964, les recettes budgétaires sont passées de l'indice 100 à l'indice 147 soit 14 % d'augmentation par an. Ce gonflement des recettes était dû à la prise en compte par le Gabon de recettes qui alimentaient le budget fédéral. De plus, la pression fiscale était jusqu'alors suffisamment légère pour que l'on ait pu pendant quelques années augmenter le taux de certains impôts sans mettre en péril l'équilibre économique et la confiance des investisseurs.

Pendant les années du Plan l'augmentation des ressources budgétaires devra provenir uniquement de l'accroissement de la masse imposable, c'est-à-dire de l'expansion économique.

Ainsi, le budget de développement devrait normalement couvrir les dépenses prévues à sa charge soit environ 11 milliards en cinq ans.

Les dépenses - Des budgets prévisionnels ont été établis en recettes et en dépenses pour chaque année du Plan.

Les dépenses prévues concernent la continuation d'opérations en cours, des opérations nouvelles et la contrepartie des aides extérieures, que cette contrepartie soit prévue par convention ou non (dépassements de crédits à la charge du Gabon).

L'exécution du budget devra être stricte et serrer de près les prévisions. En effet, l'inscription au budget d'opérations nouvelles non prévues au Plan aurait pour résultat de remettre en cause la réalisation d'opérations jugées prioritaires.

Tous les projets devront être étudiés en détail avant que le financement en soit demandé et avant que soient lancés les appels d'offres, afin d'éviter des dépassements de crédits dont l'effet psychologique et les conséquences financières sont des plus fâcheux et rendent vaines toutes prévisions budgétaires.

Une meilleure étude des projets devrait permettre aux services bénéficiaires de réaliser les travaux prévus dans la limite des crédits inscrits. Toute tentative de prévision est incompatible avec les errements actuels qui consistent trop souvent à lancer des programmes avec des crédits insuffisants en espérant un éventuel supplément de crédit. Les projets insuffisamment étudiés devront être systématiquement rejetés par les services financiers.

A2.2 - Le Budget de Fonctionnement

Mis à part l'équipement administratif qui est traditionnellement à la charge du budget administratif de Fonctionnement et qui a été estimé à 1 200 millions en cinq ans, aucune opération nouvelle n'est prévue à la charge du Budget de Fonctionnement sauf les charges récurrentes de fonctionnement.

Les charges récurrentes :

Les charges récurrentes supplémentaires provenant des projets nouveaux à réaliser ont été calculées pour chacun des projets en même temps que les répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Elles s'élèvent pour les cinq années du Plan à 1 800 millions, représentant 6,4 % des montants des investissements publics et un taux d'augmentation de 8,5 % par an des charges supportées par le Budget en 1965.

Il faut ici rappeler que ces charges supposent que tous les projets soient réalisés dans les délais prévus, elles doivent donc être considérées comme un maximum.

Par ailleurs les activités intéressant le plan ne représentent que 44,5 % en 1965, 46,9 % en 1968 et 45,5 % en 1970 de l'ensemble des activités concernées par le Budget de l'Etat. Les autres services tels que Forces Publiques, Affaires Etrangères, Justice sont parmi ceux qui depuis l'Indépendance ont vu leur budget s'accroître le plus rapidement passant de l'indice 100 en 1961 à 476 en 1964 (radio), 211 (Justice), 215 (Travail et Fonction Publique), 280 (Dépenses Communes de Matériel). Cet accroissement des dépenses de fonctionnement, explicable par la prise en charge de services nouveaux après l'Indépendance, doit diminuer puisque ces services ont maintenant dépassé le stade de la mise en place et de l'équipement.

Une saine gestion des Finances de l'Etat, facilitée par la mécanisation en cours des opérations financières et leur traitement par ordinateur, devrait permettre au budget de fonctionnement de supporter aisément par le seul accroissement de ses ressources les charges récurrentes résultant d'opérations nouvelles de développement sans pour autant que la part des autres activités administratives qui n'intéressent pas directement le développement économique et social soit diminuée.

B - LES EMPRUNTS

La Dette Publique qui est en 1966 de 1 milliard de F CFA sera de 870 millions en 1967, 965 en 1968, et 1 milliard en 1969 et 1970. Son poids ne grève pas encore trop lourdement le budget mais une augmentation de la Dette Publique diminuerait les disponibilités du budget de Développement et pourrait entraîner la suppression d'opérations prévues au Plan si un nouvel emprunt était consacré à des opérations supplémentaires.

Mis à part les organismes publics tels que l'Office des P.T.T., ou la S.E.E.G. (Société d'Eau et d'Electricité du Gabon) qui auront recours à l'emprunt avec ou sans la garantie de l'Etat, les seuls emprunts prévus pendant la durée du Plan sont : la seconde tranche d'emprunt BIRD pour la construction de routes, dont il a été tenu compte dans le calcul de la dette publique, un emprunt d'environ 1 milliard de F CFA qui représentera la participation gabonaise à l'usine de cellulose et un emprunt de 600 millions CFA sur le marché financier français. La société d'exploitation forestière destinée à alimenter en bois l'usine de cellulose aura également recours à l'emprunt pour financer son installation mais cette société, qu'elle soit société d'Etat ou d'Economie mixte, doit être à même de supporter les charges financières des emprunts qu'elle contractera.

Il semble raisonnable de penser qu'en 1967 - 1968 les trois emprunts prévus ci-dessus pourront être négociés.

Tout autre emprunt ne devrait être envisagé que pour financer des opérations rentables économiquement et à condition de ne pas grever trop lourdement le budget de développement.

C - FINANCEMENT PUBLIC EXTERIEUR

Les financements publics extérieurs ont pu être estimés avec une marge d'erreur assez faible. En effet les sources d'aide bilatérale et multilatérale sont peu nombreuses, leur montant est déjà prévisible pour celles qui ont des programmes financiers portant sur plusieurs années. Pour les autres, le montant annuel de l'aide est connu : on a estimé qu'il demeurerait au niveau actuel. Le Gabon peut ainsi compter sur environ 21,5 milliards CFA de financement public extérieur pendant la durée du Plan, dont 14,5 milliards de subventions.

Les dates de financement retenues dans le Plan sont celles de la mise en place présumée des crédits. Ceci suppose que les dossiers de demande de crédits soient présentés à temps; or le Gabon manque de personnels capables de constituer les dossiers d'études techniques, économiques et financières complexes qui sont demandés par les bailleurs de fonds.

Chaque fois que cela sera nécessaire, il sera préférable d'avoir recours à des sociétés spécialisées plutôt que de présenter des dossiers mal préparés qui déconsidèrent les projets et occasionnent d'importantes pertes de temps et d'argent.

Il faudra former dans la plupart des ministères le personnel capable d'envisager les problèmes du département sous l'angle économique, de préparer les projets et d'en suivre la réalisation. Ceci constitue l'un des facteurs importants de réalisation du Plan.

D - FINANCEMENT PRIVE

Sous les termes "financement privé" sont inclus le recours à l'épargne locale, le réinvestissement des sociétés établies au Gabon et le recours au financement privé étranger, qu'il provienne de fonds propres ou d'emprunts, ce dernier constituant la plus grande partie des 54 000 millions CFA attendus du secteur privé de 1966 à 1970 :

- Secteur Industriel : 6,8 millions CFA non compris l'usine de cellulose. N'ont été retenus que les projets qui présentent de fortes chances de réalisation.

- Secteur "Forêts": 17,7 milliards y compris les industries du bois et l'usine de cellulose.

Ces investissements seront en grande partie fonction de la réalisation des routes ouvrant la deuxième zone forestière à l'exploitation.

- Secteur "Mines-Pétrole" : 27 400 millions - Proviennent uniquement des programmes d'extension et de recherches des sociétés déjà installées.

Le reste soit environ 2 milliards est attendu des secteurs suivants : Pêche - Tourisme - Commerce - Transports et Services.

On ne peut ignorer qu'une grande partie de ces fonds proviendront des banques ou des organismes internationaux ou nationaux (Banque Européenne d'Investissements, Caisse Centrale de Coopération Economique (France) ... etc...) auxquels les grandes sociétés ont recours comme les Etats. Ces organismes si puissants soient ils ne disposent que de crédits limités, ainsi se trouve posé le problème de la recherche et de la diversification des sources de financements (cf. paragraphe "Les Institutions Financières").

E - LES INSTITUTIONS FINANCIERES

La réalisation des objectifs inscrits au Plan suppose des investissements considérables. En dehors des travaux d'infrastructure à financer par la Puissance Publique, avec l'aide extérieure, les projets industriels vont notamment demander d'importants capitaux et on peut s'interroger sur le point de savoir si le Gabon dispose bien des institutions financières adéquates lui permettant de rassembler les fonds indispensables dans les délais impartis.

Une première distinction doit être faite immédiatement :

1°) S'agissant d'entreprises déjà existantes, les projets trouvent en général leur financement par l'autofinancement des sociétés elles-mêmes ou par les apports extérieurs du groupe auquel elles appartiennent. (Exemple : les industries du Bois).

2°) Pour les nouvelles entreprises à créer, deux cas se présentent :

2A - Les très grosses affaires, type SOMIFER ou la Cellulose, sont de dimension internationale et leurs promoteurs élaborent eux-mêmes, avec un simple soutien de l'Etat Gabonais, un plan de financement, sur ressources extérieures.

2B - Les entreprises plus modestes concernent souvent des productions s'adressant au marché intérieur ou à celui de l'UDEAC. Leur capital social peut aller de quelques dizaines à plusieurs centaines de millions de F CFA (exemple : la brasserie, la cimenterie, l'usine de piles électriques).

La part prise par les autorités gabonaises dans leur promotion ou leur réalisation est plus directe et relativement plus importante que dans les très grandes affaires. L'Etat, pour diverses raisons, est fréquemment amené à souscrire un pourcentage non négligeable du capital et c'est bien souvent aux services administratifs qu'incombe la tâche de trouver puis de coordonner les diverses sources de financement pour réunir l'ensemble des investissements.

Economiquement, les entreprises de cette dernière catégorie offrent des perspectives très intéressantes pour un développement équilibré du secteur industriel gabonais. Durant les cinq années du Plan il est prévu à ce titre (en dehors de la raffinerie) des investissements de l'ordre de 3,7 milliards de F CFA, exigeant des capitaux neufs, dont une bonne part (celle correspondant aux immobilisations) à long terme.

E1 - La Banque Gabonaise de Développement

Pour faire face à ces besoins en capitaux, les institutions financières apparaissent singulièrement peu étoffée. Aucune grande banque d'affaires internationale n'est présente au

Gabon qui dispose par ailleurs d'un réseau largement suffisant de banques de dépôts. En l'Etat actuel des choses, les projets se réalisent coup par coup, non sans échecs et en tout cas avec beaucoup de difficultés quand les plans de financement doivent réunir des capitaux publics nationaux (inscrits au Budget de Développement, avec les rigidités que cela suppose) des capitaux publics extérieurs et des capitaux privés extérieurs.

La seule institution financière existant actuellement est la Banque Gabonaise de Développement, Société d'intérêt national. La B.G.D. a compétence pour tout ce qui relève du moyen et du long terme : immobilier, infrastructure des collectivités secondaires, équipement des particuliers, participations dans les entreprises. Accessoirement, elle fait aussi du court terme, pour le petit équipement et le financement des marchés.

Pour remplir son objet, la B.G.D. dispose de plusieurs instruments de travail :

- Son capital de 700 millions doit être porté à un milliard.
- Ses "Fonds propres" représentent les produits cumulés non distribués.
- Les prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique interviennent sous forme d'avances globales (permettant de petits prêts sociaux) et sous forme d'avances spéciales, finançant coup par coup des projets particuliers.
- Le réescompte auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale est strictement réglementé et offre peu de ressources.
- Enfin, les dépôts et comptes créditeurs donnent à la B.G.D. le moyen de consentir des crédits à moyen terme - à concurrence de 10 % de leur montant - et des crédits à court terme - à concurrence de 30 % de ce même montant.

L'ensemble constitue un total de ressources relativement modeste mais qui, bien employé, a cependant permis de mettre à la disposition de l'Economie Gabonaise depuis 1960 des crédits d'un montant global de 6 900 millions. Toutefois, pour l'avenir, on ne peut s'attendre à une expansion importante des activités de la B.G.D.

Une telle situation générale ne semble pas à priori éminemment favorable à la réalisation des objectifs du Plan, en ce qui concerne les financements à trouver pour les projets industriels notamment. Ce serait cependant une illusion de penser que la création de nouveaux établissements de crédit constitue un moyen de multiplier les capitaux disponibles : tout au plus serait-on assuré de multiplier les frais de gestion. Dans tous les pays modernes, la tendance est au contraire, de concentrer les activités dans des organismes polyvalents qui sont en mesure de mieux répartir les risques, de renforcer leurs disponibilités, notamment de trésorerie, et finalement de mieux remplir leur rôle de pourvoyeurs de capitaux à moyen et long termes.

C'est en se plaçant dans une telle perspective — (et en rappelant qu'un bon dossier, élaboré soigneusement sur le plan technique et ayant fait l'objet d'études financières approfondies finit toujours par trouver les financements appropriés) — qu'il convient d'envisager les améliorations qui pourraient être apportées au système actuel.

E2 - L'Epargne locale

Elle provient des sociétés qui l'utilisent pour financer au moins partiellement leurs investissements (autofinancement). L'épargne provient également des particuliers ainsi que de certains organismes publics ou semi-publics, comme la Caisse de Prévoyance Sociale dont une partie des disponibilités (en principe déposées à la Banque de Développement) peut être considérée comme une épargne collective.

Il est évidemment tentant d'essayer de mobiliser l'épargne des particuliers et de ces organismes publics au profit du développement économique du pays. Le moment peut paraître propice : le secteur immobilier qui, dans les cinq dernières années a absorbé une grande partie des disponibilités des particuliers, commence à se rapprocher du point de saturation et un autre champ d'activité pourrait être offert en remplacement, ce qui suppose d'ailleurs une certaine mutation psychologique qui ne peut être immédiate.

La capacité d'épargne locale n'a jamais été mesurée, même très approximativement. Dans le cadre du Plan, le premier effort sera d'essayer d'en connaître — par une enquête — le montant possible qui de toutes façons ne saurait être très élevé dans un pays en voie de développement. Si cependant le montant se révélait non négligeable, la mobilisation pourrait être assurée par la Banque de Développement — soit par mise en vente des actions ou participations déjà détenues par l'Etat dans des entreprises existantes, — soit par l'offre au public d'une part des actions de capital à souscrire au moment de la constitution de nouvelles sociétés.

La B.G.D. constituerait dans son sein une section fonctionnant comme une société de participations, assurant la gestion du portefeuille de l'Etat et constituant un embryon de marché des valeurs mobilières. En raison de l'étroitesse extrême d'un tel marché, il serait nécessaire de mettre au point des procédures simples de cession des actions par lesquelles la B.G.D. garantirait en toutes circonstances la possibilité pour chaque porteur de vendre à un prix connu ses titres pour retrouver ses liquidités en cas de besoin.

E3 - Le crédit bancaire

Une banque n'est pas seulement un organisme de transfert ou de redistribution de fonds, de provenance extérieure, mais aussi une institution "génératrice" de crédit à partir de ses propres ressources. La Banque Gabonaise de Développement assure la première fonction et elle est l'intermédiaire entre ses clients et la Caisse Centrale de Coopération Economique et la Banque Centrale des Etats d'Afrique Centrale qui mettent des fonds à sa disposition. Mais il ne lui a pas été possible d'assurer la seconde fonction, celle de multiplier les crédits sur la base de ses propres disponibilités et dans les limites imposées, notamment en matière de réescompte, par le système actuel d'émission de la monnaie.

Pour jouer ce rôle, la B.G.D. doit être réellement — ce qui est prévu dans ses statuts — un organisme polyvalent, la multiplicité de ses activités lui donnant les moyens d'une plus grande "surface". Elle doit non seulement assurer le transfert des prêts extérieurs, mais encore travailler comme caisse d'amortissement (à la place du Budget de Développement) comme caisse de dépôts et consignations, comme caisse centrale de crédit agricole, de crédit hôtelier. Elle doit pouvoir disposer de ressources autonomes indépendantes des vicissitudes des finances de l'Etat et en particulier elle doit regrouper toutes les disponibilités publiques non budgétaires. C'est à ce prix qu'elle sera à même de sécréter des crédits supplémentaires à mettre à la disposition de l'Economie.

Il ne s'agit pas là d'une réforme de texte : ceux qui régissent la B.G.D. ont prévu ce rôle d'organe polyvalent avec des divisions spécialisées, et n'ont guère à être modifiés. Il s'agit plutôt d'une orientation générale et d'une volonté de faire servir les institutions existantes et les moyens locaux disponibles pour le développement à long terme dans le cadre du Plan. Une telle politique serait d'ailleurs de nature à renforcer la confiance du monde extérieur dans le Gabon : un effort interne facilite toujours l'aide étrangère.

E4 - Dans le cadre de l'UDEAC, est prévue la création d'une Banque de Développement Industriel, organisme régional dont le siège doit se trouver à Libreville. Il subsiste encore de nombreuses incertitudes sur la forme de cet organisme, et notamment sur le point de savoir s'il sera constitué sur une base publique ou une base privée.

Si c'est un organisme public, ses ressources risquent d'être limitées et de ne pas s'ajouter mais seulement de se substituer à celles existant dans chacun des cinq Etats. Si c'est un organisme privé ou mixte sa mise sur pied sera probablement assez longue : la Côte d'Ivoire a mis quatre ans pour créer la Banque Ivoirienne de Développement Industriel, et pour obtenir la participation de capitaux privés extérieurs, le Gouvernement Ivoirien a dû fournir lui-même d'importants crédits.

E5 - Autre solution

En attendant l'installation de la Banque UDEAC, le Gabon doit essayer de mobiliser en sa faveur les capitaux privés extérieurs qui ne manqueront pas de s'investir sur son sol, s'il peut présenter des dossiers bien préparés. Compte tenu des dimensions financières du pays et des problèmes à résoudre, il faut trouver une formule simple et peu coûteuse qui pourrait être trouvée dans un organisme dont la forme juridique (société ou association) importe peu et qui serait une sorte de syndicat financier, de Société Financière ou de consortium de financement. Avec un capital extrêmement modeste au départ, de quelques dizaines de millions de Francs CFA, il regrouperait, entre la B.G.D. et l'Etat Gabonais, le plus grand nombre de banques européennes et américaines et il serait sans doute possible d'y associer peut-être comme chef de file, la Société Financière Internationale, filiale de la Banque Internationale pour la Reconstruction et de Développement, dont la présence serait une excellente assurance à la fois sur le plan technique et sur le plan politique.

Sur place, cet organisme disposerait d'un Etat-Major réduit qui serait à Libreville le correspondant de grandes banques internationales susceptibles à la fois de prendre des participations au capital social et de fournir des crédits aux nouvelles affaires industrielles en voie de création. Ces affaires seraient étudiées sur le plan économique général et sur celui de la "rentabilité" par les services du Commissariat au Plan, puis transmises pour examen sous l'angle financier, à cet organisme qui pourrait utiliser une part de son capital social pour des études complémentaires par des bureaux d'engeenering ou de contrôle de son choix qui lui donneraient l'assurance que le dossier a été correctement établi. Après quoi, il se ferait le courtier du projet auprès des banques étrangères qui le commanditent.

Un tel système remédierait à l'insuffisance, actuellement constatée, des études financières; il pourrait être constitué rapidement et à peu de frais, la contribution de chaque banque participante devant être particulièrement faible, il serait cependant efficace, les banques recevant un dossier "en état" et n'étant sollicitées que pour un débours assez modeste dans chaque affaire, si elles sont nombreuses à s'intéresser au financement du projet : les banques ont toujours le souci technique de répartir leurs risques en ne prenant qu'une part limitée dans une entreprise nouvelle, de préférence en s'associant avec des confrères.

Rien n'empêcherait par la suite de faire, le cas échéant, évoluer ce syndicat financier vers une véritable banque d'affaires" si le montant des dites affaires le justifie.

Pour l'exécution de son plan, le Gabon disposerait de deux instruments :

- L'un public, la R.G.D., organisme polyvalent permettant de tirer le parti maximum des moyens locaux en association avec les institutions financières publiques supranationales ou étrangères qui y sont déjà représentées.
- L'autre privé, Syndicat Financier susceptible d'évoluer vers une banque de type classique, et intéressant au développement industriel du Gabon le capital privé etranger à qui les options libérales du Gouvernement offrent des avantages certains en même temps que la signature de la convention de la Banque Internationale sur la protection des investissements privés apporte une garantie supplémentaire.

Le Gouvernement pourrait présenter ses projets industriels soit concurremment aux deux organismes, soit sélectivement à l'un ou à l'autre et, dans la mesure où il s'agit d'affaires saines et bien étudiées, il n'aurait pas de difficultés à trouver les financements adéquats.

II - LA POLITIQUE DES REVENUS

A - POURQUOI UNE POLITIQUE DES REVENUS ?

L'accroissement général des revenus du pays est le résultat du développement de la production, de la mise au travail d'une part toujours plus importante de la population et de l'amélioration de l'efficacité de l'appareil productif.

Cette masse des revenus est distribuée entre les agents économiques suivants : les ménages, les entreprises et l'administration, selon des conditions fixées par des dispositions réglementaires : textes qui définissent les ressources de l'Etat et limitent les marges commerciales et les prix, code du travail, SMIG, conventions collectives qui déterminent le niveau des salaires etc...

La masse des revenus est une donnée fixe résultant de l'expansion économique. Si la proportion des revenus attribuée à chaque catégorie économique est modifiée au profit de l'une d'entre elles, les autres verront leurs revenus diminuer.

Exemple : Si l'Etat accroît ses revenus en élevant la fiscalité, l'effet s'en fera sentir sur les revenus des salariés et des entreprises qui paieront plus cher les biens importés (fiscalité indirecte) et verront leur pouvoir d'achat diminuer, ou verront leurs revenus diminuer par augmentation des impôts directs.

De la même façon une augmentation des salaires augmente le coût de production des entreprises et diminue leurs revenus. Pour maintenir le niveau de ces revenus, les entreprises auront tendance à répercuter cette augmentation de salariés sur leurs prix de vente, d'où augmentation générale du coût de la vie. Si les prix ne peuvent être augmentés (produits d'exportations dont les cours mondiaux sont fixés en dehors de toute contingence locale, ou contrôle des prix), l'incitation à investir ou à réinvestir sur place diminuera; dans les cas extrêmes, l'entreprise ne serait plus compétitive sur le marché mondial.

Dans le premier cas (hausse locale des prix), les salariés, voyant leur pouvoir d'achat diminuer, feront pression pour que leur soit accordée une augmentation de salaires, augmentation qui, à son tour, se répercutera sur les prix.

Ainsi il apparaît que la répartition des revenus entre les différents agents économiques correspond à un équilibre fragile qui doit tenir compte des intérêts du développement économique (les entreprises), de la politique sociale du Gouvernement (les Ménages) et des besoins de l'Administration (Fonctionnement et Développement).

Au moment où le Gabon tente de donner à son économie des caractéristiques de type moderne, il n'est plus possible d'improviser au jour le jour en matière de distribution des revenus. En ce domaine, une politique de développement équilibré est absolument nécessaire.

Une politique des revenus doit donc prendre en considération toutes ces données afin que chaque secteur de l'économie puisse fonder ses projets sur des perspectives favorables et contribuer au développement économique et social de l'ensemble du pays.

B - SITUATION ACTUELLE DES REVENUS DES DIFFERENTS AGENTS ECONOMIQUES (Ménage, Entreprises, Etat)

I - Les Ménages

Différents niveaux des revenus

Il importe de distinguer les différents niveaux des revenus des ménages :

- Le revenu intérieur par habitant est actuellement d'environ 80 000 F CFA par an.
- Pour le secteur traditionnel (Agriculture), c'est-à-dire près de 80 % des habitants, le revenu annuel moyen est de l'ordre de 20 000 Francs.
- Les salariés ont un revenu moyen de 340 000 Francs par an et, parmi eux, ceux des administrations un salaire annuel moyen de 540 000 Francs.
- Les "entrepreneurs individuels" (petits commerçants, artisans et agriculteurs) ont des revenus très variables, inférieurs à ceux des salariés. Leur revenu moyen tel qu'il apparaît dans les comptes économiques de la Nation, est peu élevé du fait de la présence dans cette catégorie des agriculteurs.

Secteur privé et secteur public

La différence de revenus entre salariés des secteurs publics et privés ne se justifie ni par une qualification supérieure ni par un meilleur rendement.

Les traitements élevés versés par l'Administration, et le prestige qui leur est attaché grèvent lourdement le budget de l'Etat et détournent les jeunes du secteur privé productif et des emplois techniques si nécessaires a l'Economie.

Un blocage des salaires administratifs surtout au niveau le plus élevé devrait renverser cette tendance nuisible au développement économique.

Salariés et Agriculteurs

Alors qu'il serait nécessaire que la redistribution des revenus se fasse en partie en faveur des agriculteurs, les errements suivis jusqu'ici ont eu plutôt l'effet inverse : l'accroissement des ressources de l'Etat a été en grande partie financé par l'augmentation des taxes sur les produits importés de grande consommation. Les salariés ont pu facilement faire face à ces augmentations de prix mais les prix agricoles n'ayant pas augmenté dans le même rapport, le revenu réel des agriculteurs a diminué en valeur relative.

Consommation et production

De 1960 - 1965 les indices de salaires nominaux se sont élevés de l'indice 100 à des niveaux compris entre 134 et 240 selon les secteurs, soit une hausse annuelle moyenne de 10 %. L'augmentation des prix a été en moyenne de 5 % par an, le pouvoir d'achat des salariés a donc augmenté d'environ 4,5 % par an.

Tableau 1 - EVOLUTION DU SMIG - SMAG DEPUIS L'ORIGINE

(En F CFA par heure)

DATE DE PRISE D'EFFET		ZONE 1	2	3	4
8/2/1954 -	SMIG	14,40	7,40	7,20	6,30
	SMAG	12,50	6,90	6,20	5,50
1/4/1956 -	SMIG	17,25	12,90	10,35	9,45
	SMAG	15,40	10,75	8,65	7,90
1/10/1957 -	SMIG	21,0	12,0*	10,50	-
	SMAG	17,50	10,0	8,70	-
1/1/1959 -	SMIG	22,0	16,80	14,30	-
	SMAG	18,35	14,0	11,80	-
1/1/1960 -	SMIG	26,25	20,25	-	-
	SMAG	21,85	16,85	-	-
1/1/1961 -	SMIG	30,0	26,25	-	-
	SMAG	25,0	21,90	-	-
1/5/1963 -	SMIG	33,0	28,87	-	-
	SMAG	27,50	24,10	-	-
1/1/1965	SMIG	40,0	35,0	-	-
**	SMAG	33,33	29,16	-	-

Source : Etude UNIGABON et MINISTERE DU TRAVAIL.

*Diminution apparente de la 2ème Zone : Lambaréné entrant en 1ère zone le SMIG y passe de 12,90 à 21,0 F. Oyem, Bitam, Mouila et les districts des trois communes entrent en 2ème zone, le SMIG y passe de 10,35 à 12,0 F.

**Acompte de 10 % dans le privé 1/5/64.

Tableau 2 - EVOLUTION DE SALAIRES DES CONVENTIONS COLLECTIVES *(En pourcentage)*

SECTEURS	1963/1960 100 = 1960	1965/1960 100 = 1960	1965/1963 100 = 1963	DATES D'EFFET DES DECISIONS
Forêt	126	157	124	7/59 et 10/60 - 12/62 et 10/63 et 12/63 5/64
Mines	200	240	120	1/9/59 - 1/11/63 - 1/1/65
Bâtiment.	117	134	114	1/7/60 - 1/5/63 - 1/5/64
Industries du Bois.	123	150	121	1/1/61 (2° zone) 1/7/63 - 1/3/65
Industrie et Transport.	160	182	114	(Electricité) 1/1/60 - 15/8/63 - 1/1/65
Transport Maritime.	114	129	114	1/4/61 - 1/9/63 - 1/2/65
Commerce.	115	144	126	1/1/60 - 1/1/64 - 1/1/65
Service (Banque). .	134	154	115	5/5/59 - 1/9/63 - 1/2/65

Source : Documents de la Chambre de Commerce et du Ministère du Travail.

De 1960 à 1965 la consommation des Ménages s'est accrue en volume (c'est-à-dire à prix constants) au taux annuel de 11 % alors que la Production Intérieure brute ne s'est accrue qu'à raison de 8,5 % par an, on peut penser que ce développement rapide de la consommation ne pourra se poursuivre à ce rythme. En plus du problème des écarts de revenus entre les différents groupes de ménages (Agriculteurs, salariés du secteur privé, Fonctionnaires) se pose donc la question du volume des revenus des ménages par rapport à celui des autres agents (entreprises, Etat).

Les revenus des différents agents économiques

Si l'on réduit la production Intérieure à la somme de la consommation des ménages, des impôts, et du revenu brut des sociétés, on constate qu'entre 1960 et 1963 la consommation des ménages, est passée de 51 à 54 % de l'ensemble. La part des impôts est passée de 17 à 21 % et le revenu brut des sociétés de 32 à 25 %.

Cette modification dans la répartition entre les agents correspond à un accroissement en volume au taux annuel de 11 % pour la consommation, de 16 % pour les impôts et de 1 % pour les revenus des sociétés.

2 - Les entreprises

Comme il a été dit ci-dessus, le volume des revenus des entreprises, sur lequel elles financent leurs investissements et leurs amortissements et d'où elles dégagent leurs bénéfices, s'est maintenu au même niveau de 1960 à 1963, ce qui permet le renouvellement du capital productif et un volume constant de bénéfices.

D'un point de vue "social" cette distribution des revenus peut paraître satisfaisante puisqu'elle a permis une croissance remarquable des revenus et de la consommation des ménages donc une élévation du niveau de vie et a permis à l'Etat, grâce à des ressources accrues, de financer le développement des équipements collectifs et d'augmenter le nombre des fonctionnaires.

Cependant une telle répartition des revenus ne dégage aucune ressource pour financer le développement de l'appareil productif sans lequel l'accroissement de la masse globale des revenus ne peut se poursuivre. A terme, une telle politique freine le dynamisme de l'économie.

Cet état de fait est dû à l'écart croissant entre le coût des facteurs de production des entreprises et le prix de vente de leurs produits.

L'augmentation, assez lente il est vrai, des prix des biens importés, l'augmentation de la fiscalité indirecte et des salaires sont causes de l'augmentation des coûts de production, alors que les prix de vente ont augmenté dans une moindre proportion.

PRIX DE GROS 1964 / 1958	PRIX MOYENS DES BOIS BRUTS		PRIX MOYENS DES BOIS OUVRES	
	Okoumés	Bois divers	Sciages et traverses	Placages et contreplaqués
138	129	115	127	124
INDICE DES SALAIRES (1) 1965 / 1960	EXPLOITATIONS FORESTIERES		INDUSTRIES DU BOIS	
	157		150	

(1) Salaire des conventions collectives.

L'accroissement des coûts (38 % pour les produits, plus de 50 % pour les salaires) est plus rapide que celui des prix de vente compris entre 15 et 29 %.

L'alourdissement des charges a été plus rapide que l'accroissement du chiffre d'affaires et le revenu des sociétés n'a pas suivi l'évolution de celui-ci.

Les deux exemples ci-dessus concernent les exploitations forestières et l'industrie du bois. On retrouve des évolutions semblables dans les autres secteurs productifs de l'économie sauf dans les mines pour qui les charges salariales, c'est-à-dire le rapport entre la masse des salaires et la valeur ajoutée, ont diminué du fait d'une mécanisation très poussée.

Les secteurs qui emploient le plus de main-d'oeuvre et qui consomment le plus de produits intermédiaires ont donc été les plus touchés par les hausses des salaires et des prix. On retrouve ici la distinction déjà faite précédemment entre deux secteurs très différents : Les mines qui fournissent pour l'exportation le quart de la production nationale, utilisent moins du dixième de la main-d'oeuvre et ont une productivité élevée. Bénéficiant de conventions d'établissement, elles ne procuraient en 1965 à l'Etat que 7 % des impôts par rapport à leur valeur ajoutée contre 22,5 % pour l'ensemble des autres secteurs, enfin elles consomment peu de biens et services locaux;

- Les autres secteurs qui possèdent des caractéristiques opposées aux précédentes :
  - Main-d'oeuvre nombreuse.
  - Faible productivité.
  - Impôts indirects élevés.
  - Utilisations de biens et services locaux.
  - Valeur ajoutée importante.

A des secteurs si différents il importe d'appliquer des politiques différentes.

3 - Les ressources de l'Etat

De 1960 à 1963, les ressources propres de l'Etat (impôts) se sont accrues, à prix courant de 21 % par an, soit 16 % à prix constant, compte tenu de la hausse des prix.

Les autres ressources de l'Etat : aides étrangères en capital et emprunts ont cru dans des proportions beaucoup plus élevées. Le Budget de developpement était 5 fois plus important en 1964 qu'en 1960 et représentait en 1964, y compris les emprunts 31 % des recettes totales de l'Etat contre 10 % en 1960. Une grande partie des ressources supplémentaires a donc été utilisée pour des operations de développement. Il n'en reste pas moins que le budget de Fonctionnement de l'Etat a doublé de 1960 à 1964 alors que la Production Intérieure Brute a progressé de 8,5 % par an. Il y a donc eu transfert de revenus au profit de l'Etat.

A titre d'exemple : de 1962 à 1963, la production intérieure brute s'est accrue de 14 % les impôts directs perçus sur les entreprises se sont accrus de 18 %, les impôts indirects de 36 %.

Le taux d'accroissement en volume des impôts indirects a varié selon les secteurs de 12 à 166 % (Forêts : 19 % - Mines : 166 % (l'activité des mines ayant augmenté de 53 % cette année là), industrie 12 %, bâtiments : 38 %, Services : 125 %, Commerce : 27 %).

Le volume des impôts ayant augmenté plus vite que la Production (14 %), l'augmentation des recettes de l'Etat est donc due à une augmentation de la pression fiscale qui jointe à une hausse des salaires de 12 % a provoqué une hausse des prix de 4,7 % pour les prix de gros, et 9,4 % pour les prix de détail (selon le type de consommation traditionnel ou moderne).

Ainsi naît un processus d'inflation ainsi qu'il a été expliqué au paragraphe "Pourquoi une politique des revenus".

Le taux de pression fiscale, c'est-à-dire le rapport entre la Production Intérieure Brute (moins l'autoconsommation des agriculteurs, étrangère à l'économie monétaire), et le volume des impôts est passé de 1960 à 1963 de 17,6 % à 21,7 % dépassant le taux de pression fiscale français (21,1 %), ce qui, compte tenu des différences de structures des deux économies, constitue pour le Gabon un maximum à ne pas dépasser.

C - ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE DES REVENUS

Situation actuelle

Des chiffres commentés ci-dessus, il ressort qu'en matière de revenus la structure de l'économie gabonaise et la politique suivie jusqu'ici ont eu les effets suivants :

- Disparité entre les revenus des agriculteurs et ceux des salariés.
- Parmi les salariés, disparité non justifiée entre le secteur public et le secteur privé, gonflement des effectifs de la Fonction Publique et désaffection des jeunes pour le secteur privé productif.
- Taux d'augmentation des salaires plus élevé que le taux de croissance de l'économie.
- Prélèvement accru de l'Etat sur l'ensemble des revenus, prélèvement qui a en grande partie été utilisé à la réalisation d'opérations de développement économique et social mais a contribué à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et s'est effectué en partie au détriment des entreprises qui ont vu diminuer leurs revenus et leur capacité de réinvestir.
- Fiscalité et salaires ont augmenté plus vite que la productivité et les cours des prix mondiaux, réduisant la compétivité des entreprises gabonaises travaillant pour l'exportation.

Objectifs

Il est nécessaire d'abandonner les errements suivis jusqu'ici qui consistent à augmenter la fiscalité selon les besoins de l'Etat sans prévoir les répercussions sur les différents secteurs de l'économie et sans harmoniser la croissance des revenus de l'Etat et le développement de l'Economie donc de la matière imposable.

En matière de salaires, les mêmes précautions s'imposent pour empêcher que les charges salariales ne freinent le développement économique.

Orientations

L'orientation d'une politique des revenus est définie par la volonté d'expansion économique et sociale concrétisée par le présent plan : Investir pour diversifier les productions et augmenter la productivité ce qui multiplie les emplois et accroît le revenu intérieur; distribuer les revenus de façon à faire disparaître les déséquilibres nuisibles à l'expansion.

a - Les investissements

L'épargne des ménages

Les investissements sont à peu près uniquement le fait de l'Etat et des sociétés. L'épargne privée sera incitée à investir notamment par l'achat d'actions de sociétés nouvelles ou de sociétés au capital social desquelles l'Etat participe.

Cependant, par rapport au volume global des investissements, la part que l'épargne des ménages peut prendre dans le développement économique est encore minime. La part importante des achats de biens de consommation durables et des constructions immobilières financées sur le crédit accordé par la Banque Gabonaise de Développement en est la preuve.

L'Etat

Il finance les équipements collectifs grâce au budget de Développement, à l'aide extérieure et aux emprunts.

Le développement du secteur rural qui échappe en grande partie à l'économie monétaire est tout entier à la charge de l'Etat qui devra consacrer une part de plus en plus importante de ses ressources à l'introduction de modes de cultures et à la commercialisation des produits agricoles pour élever le niveau de vie des populations rurales.

Une gestion financière stricte devra limiter les dépenses administratives de fonctionnement pour consacrer le maximum de ressources aux opérations de développement.

Les entreprises

Mises à part les participations de l'Etat au capital de quelques sociétés, elles constituent à elles seules, par autofinancement ou apport de capitaux extérieurs la source des investissements de l'appareil de production.

Il est donc nécessaire, par une politique fiscale et salariale modérée, de les inciter à réinvestir au Gabon et de maintenir un climat susceptible d'attirer de nouveaux capitaux étrangers.

b - La politique fiscale

La pression fiscale est telle qu'elle ne pourrait être augmentée sans compromettre le développement économique. Les ressources de l'Etat devront augmenter au même rythme que l'activité des secteurs qui procurent la majeure partie des recettes du budget de l'Etat, c'est-à-dire à un rythme inférieur à celui de la croissance de la production puisque certains secteurs importants de la production (Mines) ne paient encore que relativement peu d'impôts.

Si l'on admet que le volume des impôts et taxes ne peut croître que dans la mesure où les revenus imposables augmentent, encore faut-il que la fiscalité soit sélective pour que son rendement maximum corresponde aux conditions nécessaires de l'expansion.

Le Gabon est doté de la fiscalité type des pays sous-développés; la plupart des recettes de l'Etat proviennent des impôts indirects et des taxes principalement sur les produits importés.

Cette fiscalité présente des avantages : facilité de perception, masse imposable importante, effet de contrainte moins perceptible que celle de l'impôt direct; par contre elle présente des inconvénients certains : elle touche indifféremment la masse des consommateurs à hauts et bas revenus et pénalise ces derniers, ce qui est particulièrement net au Gabon du fait de la disproportion des niveaux de vie entre salariés et agriculteurs. Elle augmente le prix de revient des entreprises productives, pèse sur les prix et entraîne des hausses de salaires dans des proportions difficilement prévisibles.

Il semble possible, tout en maintenant au même niveau la masse globale des impôts, de modifier progressivement leur assiette de façon à obtenir une répartition plus équitable et plus favorable au développement économique.

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects à l'exportation pourraient être renforcés sur les produits concurrentiels sur le marché mondial et allégés pour ceux dont les prix de vente ne suivent pas l'augmentation des coûts de production ou dont la production présente un grand intérêt économique par les revenus qu'ils distribuent dans le pays. Ceci suppose une connaissance suivie des coûts de production et des prix de vente.

Les impôts indirects à l'importation : ils constituent actuellement la majeure partie des recettes de l'Etat; ils doivent être faibles sur les produits de première nécessité et ceux qui entrent dans les coûts de fabrication des entreprises et plus lourds sur les produits de luxe.

Par contre les impôts directs pourront progressivement prendre une part plus importante, l'impôt sur les bénéfices et les revenus est plus équitable que les impôts indirects, il permet par ses modalités d'encourager les investissements ou réinvestissements (allègements d'impôts pour les investissements nouveaux) et s'adapte à la conjoncture économique de chaque secteur.

L'accession des Gabonais à des postes mieux rémunérés doit aller de pair avec une fiscalité appropriée, les signes extérieurs de richesse (voitures de luxe, immeuble de rapport, etc...) peuvent servir à dépister la fraude fiscale trop largement pratiquée.

De façon générale, la fiscalité doit, dans un pays qui veut s'équiper, décourager les dépenses somptuaires et encourager l'équipement et les investissements productifs.

c - Les salaires

La masse globale des salaires doit s'accroître par création d'emplois nouveaux et non pas par augmentation du coût du travail (hausse des salaires).

La politique salariale devra tendre à réduire l'écart entre les salaires des secteurs publics et privé afin d'encourager le travail dans les secteurs productifs.

Des hausses globales de salaires ne devront être envisagées qu'en fonction de l'accroissement de la productivité et de la capacité des entreprises d'absorber ces augmentations. Si le taux de croissance de la production prévue pour les cinq années à venir est atteint sans hausse importante des prix, on peut envisager raisonnablement une augmentation maximum des salaires moyens d'environ 3 % par an tandis que, par création d'emplois nouveaux, la masse salariale globale croîtrait d'environ 6 % par an.

III - LES PROBLEMES DE MAIN-D'OEUVRE

On verra au chapitre "Formation et emplois" que, sur le plan quantitatif, la réalisation des projets prévus ne devrait pas poser d'importants problèmes de main-d'oeuvre grâce notamment à l'emploi accru des femmes dans le secteur tertiaire.

Néanmoins, pendant les dernières années du Plan, le Gabon devrait connaître le plein emploi et si la fluidité de la main-d'oeuvre est insuffisante, il est possible qu'il soit nécessaire d'importer de la main-d'oeuvre étrangère en quantité limitée à partir du début des travaux de construction du chemin de fer.

Sur le plan qualitatif, il faut prévoir pendant les 5 années à venir l'apport d'environ 1 000 expatriés pour occuper les emplois de hauts niveaux. Cette prévision tient compte du fait que tous les Gabonais poursuivant des études à l'étranger grâce aux bourses de l'Etat devront regagner le Gabon une fois leur formation terminée.

De façon générale l'effort devra porter sur la formation de personnel hautement qualifié de façon que l'apport d'immigrants consiste principalement en main-d'oeuvre banale.

IV - LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES[1]

La réalisation du Plan ne peut être menée à bien sans la coopération étroite de toutes les administrations en place, aussi bien centrales que régionales; tant il est vrai que dans un pays sous-développé comme le Gabon, l'Administration a un rôle de tout premier plan à jouer dans le développement du pays. C'est en effet à elle qu'il revient de faciliter la réalisation des objectifs du Plan et d'organiser le dialogue entre le pouvoir politique et les groupes économiques et sociaux, de telle sorte que chacun d'eux soit en mesure de participer plus efficacement à l'ensemble du processus de développement. C'est aussi à l'administration qu'il appartient, notamment, de confronter les objectifs aux moyens de réalisation, et de prendre les mesures d'application utilisant rationnellement les ressources en vue du but à atteindre.

Il apparaît ainsi essentiel d'organiser les structures administratives de manière telle que leur adaptation aux exigences du développement soit rendue non seulement possible, mais aisée. Car il ne faut pas perdre de vue que les choix qui sont faits dans le domaine de l'organisation administrative comportent des conséquences à court et à long terme qui conditionnent même dans une large mesure le succès ou l'échec de toute tentative de développement planifié.

* * *

Dans le cadre des réformes de structures que nous estimons souhaitables dans l'organisation de l'administration gabonaise au titre des moyens de réalisation du Plan, nous envisageons deux échelons : l'échelon central et l'échelon régional ou local.

I - FONCTION PUBLIQUE

Les études effectuées à ce sujet attribuent à la Fonction Publique Gabonaise les principaux défauts ci-après (rapport IDET-CEGOS Décembre 1964) :

A - Gonflement des effectifs

En moins de deux ans, l'effectif des fonctionnaires contractuels et décisionnaires se serait accru de plus de 20 %. Selon les statistiques récentes en effet, cet effectif serait passé de 5 470 agents au courant de l'année 1963 à plus de 6 750 en 1964. Quant aux dépenses en personnel de l'Administration, elles ont plus que doublé en moins de quatre ans, passant de 1 986 millions en 1960 à 4 010 millions en 1964, soit à peu de choses près, la moitié du budget gabonais de fonctionnement. Si le mouvement constaté dans le passé se poursuit, c'est à coup sûr l'équilibre budgétaire qui risque d'être sérieusement menacé.

On estime à plus du tiers le surplus d'effectifs de l'ensemble de l'administration alors que les services rendus par les différentes administrations tendent en moyenne à devenir médiocres; ceci semble dû à deux motifs essentiels : d'une part à l'habitude qui a été prise de compenser l'insuffisance de rendement du personnel déjà en fonction par l'apport d'un personnel excédentaire, même non qualifié, et d'autre part à la tendance qu'il y a, en cas d'emplois vacants, à donner parfois la préférence à des candidats "recommandés", souvent peu compétents.

(1) Voir en tête du présent Plan l'article 3 de la loi-programme n° 1/66.

Il faut souligner également un autre aspect du problème des effectifs de la Fonction Publique, qui concerne les anciens fonctionnaires.

On constate qu'un grand nombre de fonctionnaires remplissant les conditions requises pour être mis en retraite continuent d'alourdir les effectifs de l'administration:

Ce problème revêt une certaine importance et mérite de retenir l'attention, car il est nécessaire, d'une part, que les jeunes fonctionnaires assurent progressivement la relève des anciens et, d'autre part, que la Fonction Publique Gabonaise, qui doit normalement continuer à recruter, dispose d'une "soupape de sécurité" c'est-à-dire d'un système qui lui permette de dégager, le moment venu, les éléments les plus anciens de manière à rétablir le niveau des effectifs. Il importe donc de veiller, à ce que les mises en retraite s'effectuent conformément au statut général de la Fonction Publique, et que soit assuré le renouvellement périodique des fonctionnaires qui constitue à la fois un gage de dynamisme et une garantie de bon fonctionnement.

B - **Excès de formalisme**, occasionnant un travail supplémentaire et des retards dans la transmission des pièces.

C - **Absence de discipline**, notamment aux échelons inférieurs, qui conduit à une absence presque totale de l'autorité hiérarchique.

D - **Médiocrité morale et professionnelle des personnels de la Fonction Publique**, résultant d'une mauvaise formation générale. Ceci s'explique par le fait que le Gabon indépendant s'est vu obligé de pourvoir au plus vite les postes laissés vacants par les Européens et ceux dont la création était rendue nécessaire par les charges nouvelles nées de l'indépendance.

Ces diverses constatations ont conduit à la conclusion que : les lacunes observées dans la Fonction Publique Gabonaise ne tenant que partiellement à une insuffisance d'organisation et ayant leur origine dans la mentalité gabonaise du fait d'un enseignement inadapté aux besoins du pays, toute réforme de la Fonction Publique qui ne serait pas assortie d'une réforme préalable de l'Enseignement ne pourrait que mener à des résultats partiels et insuffisants.

Mais une réforme de l'enseignement doit être considérée comme une mesure à long terme, qui déborde par conséquent les limites de temps imparties à l'actuel plan de Développement. Cependant, à court terme, et dans le cadre de ce plan, il semble bien qu'une amélioration sensible pourrait être obtenue si des réformes portaient sur les points suivants :

- Recrutement, formation et discipline d'avancement.
- Rétablissement de l'autorité hiérarchique.

1°) Recrutement, formation et discipline d'avancement

Le recrutement présente un double problème de quantité et de qualité.

A - Du point de vue de la quantité il semble qu'il faudrait à l'avenir limiter le nombre des fonctionnaires car le gonflement des effectifs compromet le bon fonctionnement de l'Administration et menace les Finances Publiques. L'exception à cette règle ne peut concerner que le recrutement des hauts fonctionnaires de qualité (c'est-à-dire ceux munis de diplômes supérieurs) dont le Gabon continue d'avoir besoin.

Il serait sans doute utile, afin de prévenir tout gonflement futur des effectifs, de créer une commission qui aurait à examiner chaque recrutement nouveau.

Il y aurait lieu, par ailleurs, de défonctionnariser les petits emplois qui demandent la même compétence dans le secteur public que dans le secteur privé (plantons, dactylographes, chauffeurs, etc...); c'est en effet au niveau de ces emplois que règne la plus grande indiscipline. Il serait souhaitable de laisser à chaque administration la faculté de recruter et de licencier dans un cadre budgétaire précis, afin de garantir l'autorité sur le personnel d'exécution.

B - Du point de vue de la qualité, notons d'abord que la défonctionnarisation des emplois d'exécution devrait avoir pour effet la suppression de la catégorie D actuelle.

CATEGORIE C - Les emplois les moins élevés de cette catégorie devraient se situer au niveau des postes tels que sténo-dactylographe confirmée, comptable, adjoint administratif (référence à la 10ème catégorie de la convention collective du 19.2.1959). La voie normale d'accès à ces emplois serait le concours public. On pourrait prévoir que le quart des emplois vacants serait pourvu par concours professionnel réservé aux contractuels justifiant d'une certaine ancienneté dans l'administration.

Si les deux sous-catégories C1 et C2 étaient maintenues, le passage de l'une à l'autre devrait se faire au choix, selon les capacités des intéressés à occuper un poste supérieur.

CATEGORIE B - Un gros effort doit être fait pour revaloriser qualitativement les postes de cette catégorie.

C'est à l'Ecole Gabonaise d'Administration qu'il incombe de former les cadres de cette catégorie, qui groupe les secrétaires et secrétaires principaux d'administration.

En ce qui concerne les secrétaires d'administration, l'EGA devrait organiser un cycle de formation (cycle accéléré) de 6 à 9 mois. Ce cycle, qui serait réservé aux fonctionnaires de la catégorie C, devrait permettre à ceux-ci d'être nommés secrétaires d'administration et de pouvoir préparer le concours d'entrée au cycle normal de l'Ecole.

Quant aux secrétaires principaux d'administration, ils seront, comme par le passé, issus du cycle court de l'Ecole (deux ans) dont les études sont sanctionnées par la délivrance du Brevet de l'EGA.

Par ailleurs, la possibilité d'un concours professionnel pour passer de la catégorie C à la catégorie B resterait ouverte aux anciens fonctionnaires dans la proportion de 1/4 des postes à pourvoir.

CATEGORIE A - Une grosse importance doit être accordée à cette catégorie qui groupe les plus hauts fonctionnaires de l'Etat.

En principe, l'accès aux cadres de la catégorie A1 ne devrait être réservé qu'aux candidats titulaires des diplômes tels que l'agrégation ou le Doctorat, ou sortant d'une grande école du même niveau. Quant à la catégorie A2, elle devrait être réservée aux candidats titulaires de la Licence, du C.A.P.E.S., ou du diplôme d'une grande école assimilable à la licence.

Il convient de reconnaître que ces conditions ne sont nullement réunies, jusqu'à présent, pour justifier l'intégration automatique des élèves sortant de l'I.H.E.O.M. en catégorie A1, ni de ceux sortant de l'EGA (Cycle long) en A2. Dans les années qui ont suivi l'Indépendance, la nécessité d'une africanisation rapide des cadres a obligé à recruter à un niveau inférieur à la normale. Il faudrait donc veiller à ce que ce recrutement au rabais soit arrêté dès lors que le Gabon disposera dans cette catégorie d'un nombre suffisant de fonctionnaires.

Pour l'avenir et afin de donner à cette catégorie toute sa valeur et tout le prestige qui s'y attache, l'entrée au cycle normal de l'EGA devra être réservée aux candidats titulaires du Baccalauréat; l'IHEOM de son côté, n'admettrait alors que des candidats au niveau de la Licence. Ainsi se trouveront réunies les conditions d'équivalence permettant l'intégration en catégorie A : l'EGA pourra alors être considérée comme une grande école dont le diplôme peut être assimilé à la licence et l'IHEOM, une grande école dont le diplôme est assimilable à un diplôme d'Etudes Supérieures.

Toutefois, il ne faudrait pas déduire de ce qui précède que ni l'EGA ni l'IHEOM n'admettront plus désormais que des candidats ayant des titres universitaires (Baccalauréat ou Licence). Il y aurait donc lieu d'envisager, à l'intention des fonctionnaires de certaines catégories et ayant une ancienneté suffisante, la possibilité d'entrer à l'EGA ou à l'IHEOM à la suite d'un concours spécial (concours B) et ce dans la proportion de 1/4 (par exemple) des effectifs à admettre à l'école.

Pour l'instant, une politique basée sur l'amélioration progressive du niveau des fonctionnaires des catégories A1 et A2 paraît être la solution la plus sage et la plus apte à assurer un juste équilibre de la formation de base et de l'expérience chez les fonctionnaires investis de hautes responsabilités. Afin d'éviter, soit de n'offrir aucun débouché dans la fonction publique aux jeunes diplômés, soit de gonfler artificiellement les effectifs pour donner satisfaction à tout le monde, la solution suivante pourrait également être envisagée : sur la base d'un effectif théorique calculé en fonction des besoins à moyen terme de l'Administration, intégrer à un niveau déterminé les jeunes fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires d'accès à ce corps (par exemple Administrateur) et, dès que la limite des effectifs est dépassée, dégager des cadres (sous forme de mise à la retraite anticipée ou de congé spécial par exemple) les agents qui avaient été portés à ce niveau en dérogation à ces mêmes conditions. Une telle pratique aura pour effet de redonner au corps considéré, au bout d'un certain temps, son niveau normal de qualification. Cette solution aura aussi l'avantage d'être beaucoup moins dangereuse politiquement que la mesure consistant à bloquer le recrutement des jeunes diplômés et, en définitive, de coûter moins cher à l'Etat (malgré le paiement des retraites anticipées) que la multiplication des postes en surnombre pour donner satisfaction aux postulants sans toucher aux fonctionnaires en place.

2°) Rétablissement de l'autorité hiérarchique

Cela suppose des directeurs et des chefs de services ayant une véritable autorité et pouvant, par leur notation et leurs appréciations, faciliter ou au contraire compromettre la carrière de leurs subordonnés. Actuellement, mutations et avancement ne tiennent pas suffisamment compte des qualités professionnelles des fonctionnaires ni des notations de leurs supérieurs hiérarchiques. Or, s'il est normal et indispensable que le Gouvernement s'assure de la fidélité de ses fonctionnaires, il est aussi de son intérêt d'assurer l'efficacité de son administration en évitant de politiser les postes d'exécution et les postes moyens; ce n'est qu'au niveau de quelques hautes fonctions qu'une politisation peut être féconde.

Toutes ces réformes, somme toute, ont pour but de faire de l'administration gabonaise un instrument dont l'Etat puisse se servir de façon efficace et aussi peu coûteuse que possible.

- Hauts fonctionnaires qualifiés et capables d'obtenir le meilleur rendement de leurs services grâce à une autorité incontestée.

- Cadres moyens efficaces et conscients de leurs devoirs vis-à-vis de l'Etat. Un système de promotion reposant sur la qualification et les services rendus serait pour eux un encouragement permettant aux meilleurs de s'élever dans la hiérarchie administrative.

II - ADMINISTRATION CENTRALE

La structure du Gouvernement, c'est-à-dire le nombre de ministères et l'étendue des pouvoirs de chacun des ministres relève de préoccupations de deux ordres :

- Les unes, d'ordre politique, sont propres à chaque pays et, par nature, échappent à une étude d'organisation.
- Les autres, par contre, concernent la meilleure façon de gérer les affaires administratives et économiques du pays. A ce titre elles peuvent faire l'objet de propositions tendant à faire

des ministères des instruments efficaces au service du Gouvernement. C'est donc cet aspect à la fois pratique et technique qui nous intéresse ici, étant bien entendu que certaines réformes peuvent être appliquées plus facilement dans les Ministères techniques et que le schéma proposé, dans son ensemble ne constitue qu'un idéal vers lequel il faudrait tendre progressivement dans la mesure où les réalités politiques du pays le permettent.

La structure actuelle du Gouvernement Gabonais correspond à une répartition traditionnelle des fonctions, telle qu'elle existe en Europe Occidentale. Or, aux termes mêmes de la Constitution, l'organisation politique du Gabon est celle d'un régime présidentiel dans lequel le chef de l'Etat est en même temps détenteur du pouvoir exécutif. Ce fait entraîne une forte centralisation de toutes les décisions de caractère politique au niveau de la Présidence. Et il apparaît ainsi que la structure actuelle des Ministères, calquée sur celle des pays européens où le pouvoir de décision est très décentralisé, convient mal aux réalités gabonaises.

Certains départements ministériels font écran entre la Présidence et les différents services de l'Etat, ce qui provoque un alourdissement des procédures et un ralentissement dans la transmission des documents, sans que ces inconvénients soient compensés par une nécessité de coordination ou une décentralisation des pouvoirs de décision : il s'agit des ministères à caractère politique comme ceux des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de la Fonction Publique et de l'Information.

Il conviendrait donc d'examiner les moyens à mettre en oeuvre, soit pour raccourcir les circuits (centralisation plus accentuée au niveau de la Présidence), soit pour décentraliser davantage les pouvoirs de décision à l'échelon de ces ministères. Même en ce qui concerne le fonctionnement interne des ministères, il paraît possible d'améliorer techniquement l'organisation de certains services et les relations entre les différents services et les différents ministères (cf. : rapport IDET-CEGOS février 1965).

En ce qui concerne les Ministères à caractère technique la situation est sensiblement différente : ils disposent d'une délégation d'autorité beaucoup plus étendue et les liaisons avec la Présidence ne constituent plus le problème majeur. Une réforme des structures dans ce domaine devrait s'orienter vers un regroupement des grandes fonctions au sein d'un certain nombre de départements homogènes, pleinement responsables et disposant de pouvoirs suffisants leur permettant d'être en mesure de jouer un véritable rôle d'animation et de coordination. Le schéma de ces départements ministériels deviendrait le suivant :

1°) Ministère des Travaux Publics – Ici se retrouveront groupées les activités touchant les travaux publics et les communications. C'est de ce ministère que devrait relever également le Service topographique et du Cadastre.

Actuellement, le Service Topographique et du Cadastre est rattaché au Ministère des Finances pour la seule raison qu'il établit l'assiette de l'impôt foncier. Or, cet impôt ne représente qu'un peu plus de 0,50 % des recettes annuelles de l'Etat et ce pourcentage ne semble pas être appelé à augmenter. D'autre part, le Service du Cadastre utilise de nombreux techniciens dont la majorité à l'intérieur du pays; l'on peut penser qu'une liaison plus étroite entre subdivisionnaires des T.P. et géomètres pourrait conduire à un meilleur emploi de ces derniers. Enfin, il semble qu'il y ait un intérêt certain à ce que le service du Cadastre, qui jouit actuellement d'une autonomie de fait, soit rattaché à une administration technique qui puisse exercer sur son action un contrôle qualifié.

Il en est de même du service de l'Urbanisme. Le Gabon est un pays jeune et, du fait de la tendance de plus en plus poussée de la population à se déplacer vers les villes, il est à prévoir que les problèmes de construction et d'urbanisme prendront une importance croissante à l'avenir. Il y a donc lieu d'éviter à ce sujet une dispersion des responsabilités qui conduirait à faire en sorte que certaines attributions ne soient pas exercées d'une manière suivie. C'est pourquoi le service de l'Urbanisme, qui doit être érigé en direction pour tenir compte de son importance future, devrait dépendre du Ministère des Travaux Publics où existe déjà un "Service des Bâtiments et Travaux Urbains". Enfin, un service "Transports" devra être créé au Ministère

des Travaux Publics afin de suivre les problèmes que l'extension de ce secteur de l'Economie ne manquera pas de poser dans quelques années.

2°) Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales

Cette création consacrerait la fusion au sein d'un même ministère des services de la Santé Publique et des Affaires Sociales. Cette fusion, outre qu'elle présente des avantages d'économie et de fonctionnalité évidents, permettrait d'assurer une nécessaire coordination d'activités souvent en étroite liaison à un autre échelon que celui du Conseil des Ministres.

3°) Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts

Le récent regroupement en un ministère unique des services de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts a permis la coordination des actions concernant le développement rural. Cependant certaines remarques doivent être faites :

Une réforme des structures chargées du Développement Rural doit être conçue en vue de permettre au Gouvernement de disposer d'un appareil d'impulsion et d'action absolument conforme à sa politique en matière de développement rural. Cela suppose :

- A l'échelon central, un service (ou une Direction) unique responsable de la conception de la coordination et du contrôle de l'ensemble des actions de développement rural;
- A l'échelon de la circonscription administrative de base (région ou province), une unicité de commandement, le chef de région (ou de province) agricole étant le seul maître d'oeuvre en ce qui concerne les actions de développement rural réalisées ou à réaliser dans le ressort de sa circonscription.

Il y a donc lieu d'envisager la création d'une Direction unique (La Direction du Développement Rural) dont dépendraient tous les services et bureaux d'études concourant au développement rural et qui, d'autre part, concevrait la politique de développement rural, coordonnerait et contrôlerait l'action tant des sociétés d'intervention que des organismes administratif et para-administratifs spécialisés. Le schéma en serait le suivant :

Une Direction du Développement Rural coiffant :

- Un service de l'Agriculture, chargé des actions spécifiquement agricoles, du conditionnement des produits et des actions phyto-sanitaires.
- Un service de l'Elevage, chargé des actions spécifiques de l'élevage (actions sanitaires, inspection des viandes, pêche maritime, station de diffusion du matériel animal, etc...)
- Un Bureau des Etudes s'occupant des questions d'économie rurale, des statistiques agricoles, de la programmation et de la planification.
- Un Bureau de Gestion et d'Administration du personnel et des cadres.
- Un bureau de la Formation, chargé des questions de formation professionnelle, de l'organisation des stages de recyclage et, en liaison avec le ministère de l'Education Nationale, de la réforme de l'enseignement primaire (ruralisation).

C'est également à la Direction du Développement rural que reviendrait la charge à la fois d'animer, de coordonner et de contrôler l'action :

- du crédit agricole,
- de l'Office National de Commercialisation Agricole,
- des sociétés d'intervention et des organismes étrangers travaillant pour le compte du Gouvernement Gabonais.

III - ADMINISTRATION TERRITORIALE

Une bonne administration territoriale est un instrument nécessaire à la réalisation d'un plan de développement.

Or, l'administration gabonaise actuelle aura les plus grandes difficultés à jouer ce rôle. Les Préfets, notamment, ne sont pas actuellement les coordinateurs de l'action des différents services régionaux, rôle qui devrait être le leur en tant que représentants du Gouvernement. Les raisons en sont les suivantes, entre autres :

a) L'attirance exercée sur les fonctionnaires par les postes de la capitale, attirance qui dévalorise, à tous les échelons, les fonctions exercées à l'intérieur du pays.

b) Les mutations fréquentes qui entravent toute tentative d'efficacité. On peut considérer que six mois au moins sont nécessaires à un fonctionnaire de commandement pour bien connaître les problèmes d'une région ou d'un district et ce n'est qu'après cette période d'adaptation qu'il est à même de mener en connaissance de cause une action féconde.

c) L'administration territoriale gabonaise n'a pas bénéficié comme l'administration centrale des apports d'assistance technique qui auraient pu se révéler utiles dans une phase transitoire.

d) Les secteurs géographiques des différents services techniques ne coïncident pas entre eux et il est difficile pour les fonctionnaires de commandement d'avoir une vue d'ensemble des activités s'exerçant dans la région ou le district qui leur est confié.

Tout cela conduit à la remarque suivante :

C'est actuellement au niveau des unités territoriales (régions et districts) que l'administration gabonaise révèle ses plus graves lacunes. Il y aurait donc intérêt, dans tous les cas, à envisager une réforme des structures territoriales, les structures actuelles ne semblant plus adaptées à l'évolution du pays. Une telle réforme, du reste, présenterait le double avantage :

- d'être plus facilement réalisable qu'une refonte des structures gouvernementales en raison des moindres incidences politiques, et de ne pas être entièrement subordonnée à une réorganisation préalable des administrations centrales, même s'il existe une évidente liaison entre ces deux aspects du fonctionnement des services publics.

Elle s'appuierait sur quatre principes généraux :

a) Création de grandes régions administratives;

b) Attribution de pouvoirs étendus aux chefs de ces régions.

c) Constitution, au niveau de chacune de ces régions, d'un échelon administratif solidement structuré;

d) Elargissement des pourvoirs délégués aux Sous-Préfets.

1°) Création de grandes régions administratives – Ces régions (ou provinces) pourraient être délimitées en tenant compte :

- des limites actuelles des districts, qui demeureraient inchangées;
- des limites régionales des services techniques (TP, Agriculture, Santé, etc...);
- des facteurs économiques susceptibles de créer des intérêts communs à chaque région;
- de l'extension des voies de communication qui facilitera le déplacement des hommes et des produits;
- des facteurs ethniques et politiques.

Mais dans aucun cas le nombre de districts contrôlés par le même chef de région ne devrait dépasser 10, ce qui correspondrait à une étendue de contrôle parfaitement conforme aux principes généralement admis.

On pourrait donc, compte tenu de ces diverses considérations, envisager un nouveau découpage territorial selon le schéma suivant :

- REGION DU NORD -	OYEM
	MITZIC
	BITAM
	MINVOUL
	MAKOKOU
	MEKAMBO
	BOOUE
	NDJOLE

Toutefois, l'état actuel des voies de communications rend impossible pour le moment un tel découpage. La solution au problème réside dans la réalisation d'une infrastructure routière et ferroviaire facilitant au maximum les déplacements à l'intérieur de la région.

- REGION DU SUD -	MOUILA
	MIMONGO
	FOUGAMOU
	M'BIGOU
	N'DENDE
	TCHIBANGA
	MAYUMBA
	MOABI
- REGION DE L'EST -	FRANCEVILLE
	OKONDJA
	MOANDA
	LEKONI
	KOULAMOUTOU
	LASTOURVILLE
- REGION DE L'OGOOUE MARITIME -	PORT-GENTIL
	OMBOUE
	LAMBARENE
- REGION DE L'ESTUAIRE -	LIBREVILLE
	KANGO
	COCOBEACH
	MEDOUNEU

Il semble qu'il y aurait lieu de rattacher à Libreville le district de Médouneu. En effet, lorsqu'une route permanente permettra à ce district de pourvoir Libreville en légumes frais, les courants commerciaux nouveaux contribueront certainement à l'entraîner dans l'orbite économique, administrative et politique de la région de l'Estuaire.

2°) Attribution de pouvoirs étendus aux chefs de régions – Les pouvoirs des chefs de régions seraient à définir à partir des principes suivants :

a) Le chef de région est le représentant du pouvoir exécutif dans la région. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Président de la République, Chef du Gouvernement. De par sa qualité de délégué du Gouvernement, il est le représentant de chacun des Ministres.

b) Il assure, sous l'autorité des Ministres compétents, la direction de l'activité des fonctionnaires civils de l'Etat dans sa région et notamment la coordination des actions entreprises par les différents services dans les domaines administratif, économique et social. Les responsables des administrations et services de l'Etat dans la région sont tenus de lui fournir tous renseignements utiles à l'accomplissement de sa mission et, notamment, de lui soumettre tous projets, rapports, correspondances et documents relatifs aux dites actions.

c) Il exerce le contrôle administratif des collectivités locales (communes et collectivités rurales), l'approbation des budgets demeurant toutefois de la compétence du Gouvernement.

d) En dehors des attributions normalement dévolues sur le plan technique aux chefs de services, les pouvoirs des ministres ne peuvent, dans chaque région, être délégués qu'au chef de région. Seuls les pouvoirs ayant trait au fonctionnement des services judiciaires ne peuvent faire l'objet d'aucune délégation au chef de région.

e) Le chef de région est chargé de prendre toutes les mesures de police dans les matières qui intéressent la sûreté de l'Etat, la sécurité des particuliers, la salubrité et l'ordre public, la sauvegarde du patrimoine national.

Ces pouvoirs ne pourront naturellement être délégués qu'à des fonctionnaires ayant reçu une solide formation générale et dotés d'un sens élevé de leurs responsabilités, donc à des personnalités choisies pour leur compétence et la confiance que met en eux le chef de l'Etat.

3°) Constitution au niveau de chacune de ces régions d'un échelon administratif solidement structuré

a) Le chef de région devrait avoir près de lui deux collaborateurs principaux : *un adjoint* (niveau administrateur) *pour les affaires administratives et un adjoint* (niveau administrateur ou Attaché avec spécialisation économique) *pour les problèmes de développement et de coordination économique.*

Pour la bonne règle administrative et malgré l'importance des responsabilités conférées à l'Adjoint au développement (il jouerait à l'échelon régional un rôle voisin de celui du Commissariat au Plan à l'échelon gouvernemental), c'est l'adjoint administratif qui assurerait l'intérim du chef de région en cas d'absence de celui-ci.

b) Une réforme de l'administration provinciale ne prendra toute sa signification que si la structure géographique des services techniques (Agriculture, Santé, etc...) peut être calquée sur celle des services centraux, de façon à permettre au préfet d'assurer dans de bonnes conditions le rôle de coordination qui est à la base de cette réforme.

Dans la plupart des cas, cette adaptation ne présente pas de difficultés majeures :

- *Service de la Santé Publique* - Au chef-lieu de chaque région, se trouverait un médecin-chef de la région sanitaire animant les activités de P.M.I. et d'éducation sanitaire et coordonnant les activités sanitaires des différents districts de la région. A l'échelon district, il y aurait un médecin résidant et un médecin itinérant.

- *Service de l'Agriculture et de l'Elevage* - Un chef de région agricole (cf. récente organisation des services locaux du Ministère de l'Agriculture) assure la coordination des activités touchant l'Agriculture et l'Elevage dans l'ensemble de la région, avec au niveau des différents districts des chefs de secteurs agricoles.

- *Service du Travail et de la Main-d'oeuvre* - Il n'y aurait aucune difficulté à placer une Inspection (ou un bureau) du Travail à la tête de chaque région, ce schéma étant à peu de choses près celui qui existe actuellement.

- *Service des Eaux et Forêts* - Actuellement, des Inspections Forestières pour la plupart communes à deux régions administratives existent : une pour la région du Nord (Woleu-N'Tem et Ogooué-Ivindo), une pour la Ngounié - Nyanga, une pour l'Ogooué Maritime et le Moyen-Ogooué et une pour l'Estuaire. Il n'y aura donc qu'à les maintenir au niveau chef-lieu des régions regroupées.

- *Service de l'Enseignement* - Actuellement, en ce qui concerne l'enseignement général, chaque région constitue une circonscription scolaire à la tête de laquelle il y a un inspecteur de l'Enseignement Primaire ou un chef de secteur scolaire. Dans certaines grandes régions, (Ngounié et Woleu-N'Tem) il existe deux circonscriptions scolaires pour tenir compte des effectifs. On pourrait parfaitement concevoir qu'au chef-lieu de chaque région soit installée une inspection régionale ayant une compétence sur l'ensemble des circonscriptions de la région (coordination administrative et inspection générale) celles-ci constituant alors des secteurs scolaires (assistance pédagogique aux enseignants).

La difficulté majeure réside dans la dualité des directions des enseignements général et technique. Dans son rapport sur l'organisation des services du Ministère de l'Education Nationale (novembre 1964), la mission IDET-CEGOS souhaitait que les activités de l'Enseignement Technique soient intégrées plus étroitement dans le cadre général de la Direction de l'Enseignement. Si ce voeu était agréé, il n'y aurait donc à l'échelon régional qu'une seule inspection de l'Enseignement englobant l'Enseignement général et l'Enseignement technique; dans le cas contraire, on aurait une inspection de l'Enseignement Technique. La première solution présente toutefois l'avantage de ne comporter à l'échelon régional qu'un seul responsable des questions de l'Enseignement, qu'il s'agisse de l'enseignement général ou de l'enseignement technique.

- *Service des Travaux Publics* - C'est au niveau de ce service que réside la plus grande difficulté. Il ne semble pas en effet que l'on puisse, dans l'immédiat, envisager un découpage des arrondissements routiers correspondant à celui des grandes régions préconisées; c'est pourtant vers cet objectif que l'on devra tendre.

Actuellement, il existe des subdivisions routières à Libreville, Port-Gentil, Oyem, Ndjolé, Fougamou, Ndendé, Koulamoutou et Franceville; on pourrait encore en installer d'autres. Mais il ne s'agit là que des subdivisions routières, c'est-à-dire des regroupements opérationnels basés en tenant compte des chantiers existants; et rien ne paraît s'opposer à ce qu'au chef-lieu de chaque région soit installé un chef d'arrondissement contrôlant et coordonnant plus précisément les activités des différentes subdivisions de la région.

L'objectif final serait d'arriver à une structure régionale du type ci-dessous, dans laquelle le chef de région ou Préfet, avec l'assistance de son adjoint administratif et de son adjoint au développement, assurerait la coordination permanente de l'ensemble des activités économiques, sociales et éducatives du territoire confié à son autorité.

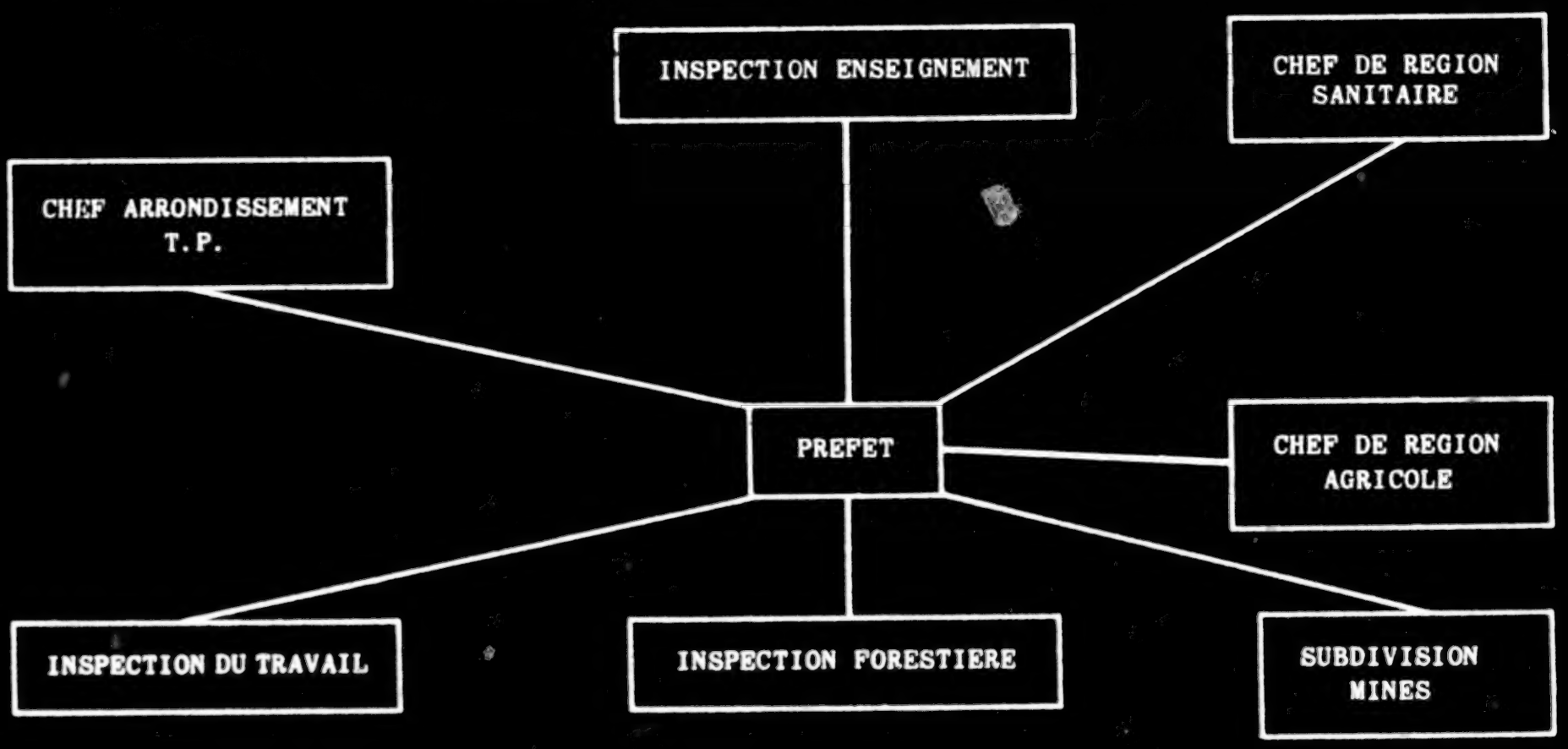

4°) Elargissement des pouvoirs délégués aux Sous-Préfets

La physionomie des sous-préfectures devrait se trouver modifiée, dans un avenir plus ou moins proche, par deux séries de mesures ayant déjà fait l'objet de décisions de principe :

a) Reprise, par l'administration de la Justice, des attributions exercées aujourd'hui par les sous-préfets en matière de tribunaux de droit local de première instance.

b) Suppression des postes d'agents spéciaux, au fur et à mesure de la création de perceptions gérées par des agents du Trésor.

La première de ces mesures, notamment, devrait alléger de manière sensible la tâche des sous-préfets, qui consacrent actuellement aux palabres beaucoup trop de temps, au détriment de leurs véritables responsabilités de chefs de district.

Ces responsabilités prendront d'autant plus d'importance que, du fait de la réduction du nombre de préfectures chaque chef de province, ayant davantage de districts à contrôler, devra déléguer de plus en plus ses pouvoirs aux sous-préfets relevant de son autorité. Il s'agit essentiellement :

- de donner plus de prestige et d'autorité réelle aux fonctions de sous-préfets,
- d'augmenter le niveau de qualification des titulaires.

Le premier point est en liaison avec le problème des liaisons sous-préfectures/gendarmerie (problème qui se pose également, dans l'organisation actuelle, au niveau préfecture). En effet, le Sous-Préfet est normalement responsable du maintien de l'ordre public dans l'ensemble du territoire de sa circonscription; il doit donc disposer des moyens lui permettant, le cas échéant, d'exercer avec efficacité et rapidité cette responsabilité. Or, en raison de l'autonomie de fait de la gendarmerie (cf. décret 239/PR du 15 décembre 1960), le Sous-Préfet ne peut en obtenir l'assistance qu'en déclenchant à chaque fois une procédure de "réquisition" qui, dans les intentions du législateur, devrait revêtir un caractère exceptionnel et qui, de toutes les façons, exclut généralement les possibilités d'une intervention immédiate.

Comme il s'agit à certains égards d'un problème de rapports personnels plus que de réglementation, on peut penser que la situation aura tendance à s'améliorer au fur et à mesure que les postes de Sous-Préfets seront confiés à des fonctionnaires ayant suffisamment de qualification professionnelle et de prestige personnel pour que leur autorité s'impose tout naturellement.

Toutefois, si des difficultés apparaissaient, on pourrait envisager :

- Soit de doter les Sous-Préfets d'une force propre d'intervention, ce qui serait d'ailleurs en revenir au système existant au temps de l'Administration Coloniale.
- Soit de préciser, sous forme réglementaire, la nature et les limites du lien fonctionnel (sinon hiérarchique) à établir entre le Sous-Préfet et l'échelon district de la Gendarmerie.

En raison des options politiques qu'il implique, un tel choix ne peut être effectué en se référant à de purs critères d'organisation. Mais il est certain que ce problème devra être résolu.

* * *

Ainsi se trouvent ébauchés les principes et les grandes lignes d'une réforme des structures territoriales. Cette réforme, outre qu'elle comporte un caractère d'urgence sur le plan de l'efficacité en matière économique et administrative, présenterait l'avantage de ne pas être entièrement subordonnée à une réorganisation préalable des administrations centrales si elle était décidée.

La réforme que nous proposons ici pourrait cependant n'être réalisée que progressivement, l'expérience tentée d'abord dans quelques régions servant de référence aux modifications

à étendre par la suite à l'ensemble du pays. En ce qui concerne le regroupement régional, la région Ngounié-Nyanga paraît être la mieux indiquée pour tenter cette expérience, en raison notamment :

- D'une certaine unité ethnique.
- Du réseau routier qui peut être considéré comme satisfaisant.
- De l'installation prochaine des COMEX (Compagnies de Matériel et d'Exploitation) destinées à instaurer dans cette région une activité forestière accrue.
- Du vaste programme d'animation rurale dont la réalisation est prévue dans cette région, dans le cadre de l'actuel plan de Développement Economique et Social.

* * *

CONDITIONS D'UNE REFORME DE L'ADMINISTRATION GABONAISE

La réalisation d'une réforme de l'Administration telle qu'elle est résumée dans les pages qui précèdent, présente de nombreuses difficultés, aussi elle n'a de chances d'être menée à bien que si se trouvent réunies au moins les trois conditions suivantes :

a) *Une volonté bien arrêtée, de la part du Gouvernement, de réaliser le plan de réformes.* Il ne suffit pas que cette volonté se manifeste sous forme de signature de textes réglementaires donnant l'existence légale aux nouvelles structures. Il faut encore que l'acceptation de ces mesures de la part des personnes et des collectivités intéressées et leur application fassent l'objet d'un effort constant de la part du Gouvernement.

b) *Le réalisme dans la définition des objectifs et la détermination des ordres d'urgence.* Il ne faut pas que les difficultés rencontrées dans l'application de l'ensemble des réformes empêchent de procéder, chaque fois que cela sera possible, aux autres réorganisations. Il convient de considérer l'ensemble des structures envisagées comme une sorte d'objectif, qu'il ne sera possible d'atteindre que par étapes plus ou moins difficiles. L'essentiel est de garder une claire conscience du but final à atteindre, et de savoir choisir les objectifs intermédiaires en fonction tant du degré d'urgence des problèmes que des obstacles susceptibles de se présenter.

c) *La constitution d'une équipe de spécialistes se consacrant entièrement à l'application des réformes.* A nos yeux, cette mesure a vraiment la valeur d'une condition "sine qua non". Il semble souhaitable, pour cela, de requérir la mise à la disposition du Gouvernement Gabonais d'un expert en problèmes d'organisation administrative qui aura pour mission d'étudier et de proposer les mesures à adopter. Cet expert qui bénéficierait du concours d'une commission spécialement désignée en vue de l'application des réformes travaillera dans le cadre d'un Bureau de la Réforme Administrative créé et organisé conformément au projet de texte ci-joint.

* * *

REPUBLIQUE GABONAISE — UNION - TRAVAIL - JUSTICE

Présidence de la République

LOI créant une Commission et un Bureau de la Réforme Administrative

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté

Le Président de la République, Chef du Gouvernement, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er – En vue d'assurer la réalisation de la réforme administrative, dont l'orientation générale est prévue par le Plan de Développement Economique et Social sont créés :

A - Une Commission de la Réforme Administrative;

B - Un Bureau de la Réforme Administrative.

Article 2

La Commission de la Réforme Administrative est composée de la façon suivante :

- le Ministre chargé de la Coordination	Président.
- le Directeur de la Fonction Publique	Membre.
- le Directeur des Finances	Membre.
- le Directeur des Services du Ministère de l'Intérieur	Membre.
- le Directeur des Travaux Publics	Membre.
- le Directeur de l'Agriculture et des Eaux & Forêts	Membre.
- le Directeur de la Santé Publique	Membre.
- le Directeur du Travail	Membre.
- le Directeur de l'Enseignement	Membre.
- le Commissaire au Plan.	

Article 3

La Commission de la Réforme Administrative est chargée :

A - De procéder, en liaison avec les Ministères intéressés, aux consultations et enquêtes nécessaires à la réalisation de son objectif.

B - De préparer les textes à présenter au Conseil des Ministres.

C - D'en contrôler la réalisation et, éventuellement, de faire prendre les textes d'application.

D - D'étudier les résultats et faire toutes propositions d'amélioration jugées utiles.

Article 4

La Commission de la Réforme Administrative se réunit toutes les fois que cela est nécessaire, sur convocation de son Président.

Article 5

Le Bureau de la Réforme Administrative assure le secrétariat de la Commission. Il constitue l'organe exécutif de la dite Commission et, à ce titre, prépare ses travaux et veille à l'organisation de ses délibérations.

Article 6

Le Bureau de la Réforme Administrative travaille en étroite collaboration avec les différents Ministères. Il dispose à cet effet, au sein de chacun d'eux d'un correspondant dont le rôle est de maintenir la liaison entre le Bureau et le Ministère intéressé.

Article 7

Le Bureau de la Réforme Administrative, qui est rattaché à la Présidence de la République, est dirigé par un Administrateur Civil avant rang de Chef de Service.

Article 8

Des textes d'ordre réglementaire détermineront les conditions d'application des dispositions de la présente Loi, qui sera exécutée comme Loi de l'Etat.

LEON MBA

V - LES MOYENS DE CONTROLE DE LA REALISATION DU PLAN

A la fin de chaque année le Commissariat au Plan dressera avec l'aide des différents ministères un rapport sur la réalisation du Plan.

Un rapport provisoire pourra être établi vers le mois de novembre afin de permettre l'élaboration du Budget. Ce rapport sera complété en février lorsque tous les éléments statistiques seront connus. Ce rapport devra être examiné par secteur en commissions du Plan. Les observations des Commissions jointes au rapport seront ensuite transmises au Gouvernement afin que celui-ci puisse juger de la réalisation du Plan et apporter les modifications qui s'avèreraient nécessaires pour la suite des opérations.

A - INFORMATIONS A REUNIR

Le rapport d'exécution du Plan comprendra :

- Une analyse de la situation économique et de son rythme d'évolution.
- Une comparaison avec les taux de croissance théoriques prévus par le Plan.
- Une analyse des écarts observés.
- Des recommandations pour la suite des opérations et éventuellement des propositions de modification des objectifs.

Pour pouvoir faire cette analyse, il est nécessaire de réunir les informations concernant :

- *Les moyens de financement mis en oeuvre* - En ce qui concerne les financements publics, il sera facile d'en suivre l'exécution, les crédits étant gérés par le service du Contrôle des Programmes du Commissariat au Plan. En ce qui concerne les financements privés, les renseignements seront recherchés directement auprès des entreprises.

- *La réalisation matérielle des projets* - sera connue grâce aux rapports des services et aux informations obtenues des sociétés.

Les investissements seront analysés par secteur (infrastructure, enseignement, santé, etc...).

- *L'emploi* - Renseignements par secteur, par qualification et par origine des travailleurs.

- *La Production* - Exportations, produits consommés localement, chiffre d'affaires du Commerce et des Services.

- *Les Revenus* - Masse salariale, niveau des salaires, répartition par secteur, avantages sociaux.

Revenus des entrepreneurs individuels (agriculteurs, artisans, petits commerçants).

Revenus des sociétés.

- *La Fiscalité* - Masse des impôts, répartition, analyse structurelle du Budget.

- *Les Prix*

- *La Balance des paiements*

B - MOYENS D'INFORMATION

Les moyens d'information existant sont les suivants :

INFORMATIONS ET SOURCES	PEUT REPONDRE AUX QUESTIONS CONCERN.	PERIODICITE	DELAI
INFORMATIONS PUBLIEES REGULIEREMENT PAR LE SERVICE DE LA STATISTIQUE			
- Production agricole d'exportation	Production	mensuel	2 mois
- Production forestière	Production	mensuel	2 mois
- Production minière et pétrolière.	Production	mensuel	2 mois
- Distribution eau et électricité	Production	mensuel	2 mois
- Trafic maritime et aérien	Activité écon. génér.	mensuel	2 mois
- Exportations.	Commerce Extérieur et production	mensuel et annuel plus précis	3 mois plusieurs mois
- Importations.	Commerce extérieur consommation et investissements	"	"
- Prix et indices des prix.	Prix	mensuel et bimestriel	1 mois
- Monnaie, crédit	Activité économique	mensuel	3 mois
- Finances, fiscalité	Fiscalité	mensuel	3 mois
AUTRES SOURCES QUE CELLES DU SERVICE DE LA STATISTIQUE			
- Trafic fluvial - Service du Port - T.P. . . .	Transport (product.)	mensuel	1 mois
- Emplois salariés - C.G.P.S.	Emploi	annuel	2 mois
- Taux des salaires, Ministère du Travail (SMIG, Conventions Collectives)	Salaires	occasionnel	
- Rapports des Ministères : Agriculture, Enseignement, Santé	Activité administrat., équipement social	annuel	quelques mois
- Budget : - ressources :			
- Douanes	Fiscalité	mensuel	1 mois
- Enregistrement	" Revenus	mensuel	1 mois
- Contributions.	" Revenus	mensuel	1 mois
- Dépenses du Budget de Développem.t	Equipement public	mensuel	1 mois
- Comptabilité Economique	Synthèse	annuel	18 mois
- Balance des Comptes	"	"	"

Ces informations seront complétées par des renseignements non publiés : comptabilité des entreprises publiques et privées, des administrations et par les enquêtes statistiques prévues pendant la durée du Plan.

C - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES

– *Investissements* – Les renseignements actuels sont insuffisants en ce qui concerne les travaux de Génie Civil et de construction, le chiffre d'affaires des entreprises de Travaux Publics et leurs immobilisations. Il sera donc nécessaire de faire chaque année une enquête légère auprès de quelques entreprises.

– *Emploi* – Informations complémentaires à réunir concernant la répartition de l'emploi par qualification et par origine des travailleurs.

– *Revenus* – Les renseignements actuels sur les salaires et les bénéfices sont insuffisants. Il faudra les améliorer en même temps que les données sur l'emploi.

– *Indices nouveaux à établir* –

- Nouvel indice des prix de gros
- Nouvel indice de la Production Industrielle.
- Indice des salaires.

L'ensemble des informations ainsi recueillies doit permettre de calculer les agrégats caractéristiques de l'économie : Production Intérieure, revenu intérieur, et de déterminer les taux de croissance de l'économie.

C'est seulement en 1967 que la comptabilité économique pourra de façon régulière présenter en fin d'année.:

- Les comptes économiques définitifs de l'année précédente.
- Les comptes provisoires de l'année en cours.
- Les comptes prévisionnels de l'année suivante.

Dans le domaine de l'information économique, le Ministère de l'Economie Nationale dispose d'un instrument qui lui permet d'organiser une action centralisée : il s'agit de la Commission Interministérielle chargée de la Coordination et du Développement Statistique créée par un arrêté du 12 mars 1964.

PERSPECTIVES D'AVENIR

LES PERSPECTIVES A LONG TERME

	Pages
INTRODUCTION	71
I - LES CAUSES ET LES MECANISMES DE LA CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE GABONAISE	73
1.1 - SECTEURS ENTRAINANT ET ENTRAINES	73
1.2 - LEUR PART DANS LA PIB	76
1.3 - LES INVESTISSEMENTS : - Investissements techniques	76
- Investissements nouveaux ou nets	
- Investissements bruts	
- Et les investissements du chemin de fer	
1.4 - INVESTISSEMENTS PAR PERIODE - INVESTISSEMENTS PAR ANNEE	
1.5 - L'EFFET DES INVESTISSEMENTS SUR LA P.I.B.	77
II - LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	78
1 - POLITIQUES SECTORIELLES	78
1.1 - Economie Rurale	78
1.2 - Exploitation Forestière	79
1.3 - Mines	79
1.4 - Energie - Electricité	80
1.5 - Industries du Bois	81
1.6 - Industries diverses	82
1.7 - Bâtiments et Travaux Publics	83
1.8 - Transports : a) Autres que le chemin de fer	83
b) Chemin de fer	
1.9 - Services	85
1.10 - Commerce	85
2 - POLITIQUE ADMINISTRATIVE	85
III - LES EFFETS DE LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE OWENDO-BELINGA	87
1 - OPTIQUE DE LA PRODUCTION	87
2 - OPTIQUE DE LA CONSOMMATION	88
3 - OPTIQUE DU REVENU	88
IV - LES EFFETS DU FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE OWENDO-BELINGA	91
1 - OPTIQUE DE LA PRODUCTION	91
2 - OPTIQUE DE LA CONSOMMATION	92
3 - OPTIQUE DU REVENU	94
CONCLUSION	97
V - TABLEAUX ANNEXES	99

INTRODUCTION

Les perspectives à long terme du Gabon, jusqu'en 1980, sont dominées par l'apparition du complexe ferroviaire et minier d'Owendo-Bélinga. L'influence de ce complexe sur le volume et la structure de l'économie du pays sera telle qu'il nous faut envisager les deux éventualités qui se présentent : construction ou non construction du chemin de fer, pour les mettre en opposition, en comparer les avantages et les inconvénients et choisir entre elles en connaissance de cause.

Ce chapitre est une étude prospective de l'horizon 80, étude préliminaire qui ne prend tout son sens que dans la comparaison à un instant donné entre ces deux éventualités : elles comportent en effet encore trop d'inconnues pour que les comparaisons temporelles entre la situation actuelle et la situation future ou la situation de 1970 et celle de 1980 aient une véritable signification. Il se compose d'une première partie où sont analysés les mécanismes de l'économie du pays et où sont dégagés les principes essentiels de politique économique sur lesquels devraient se baser les actions futures et en tout cas sur lesquels sont basées les prévisions actuelles, et d'une deuxième partie où sont comparées les deux éventualités, d'abord pendant la période de la construction du complexe, ensuite lors de son fonctionnement en 1975 et 1980.

Les prévisions qui ont servi à établir ces perspectives à long terme sont tirées de l'étude de la SEDES "Etudes Economiques du Chemin de Fer Owendo-Bélinga".

On a retenu pour le calendrier du chemin de fer une hypothèse moyenne (8 milliards d'investissements en 1969-1970) entre l'hypothèse optimale (plus de 18 milliards cf. Annexe "Le Projet de MEKAMBO") et l'hypothèse minimale (0,5 milliard, soit un simple démarrage, retenue dans le tableau général des investissements du plan 1966-1970).

Cette divergence de calendrier sur les années 1969 et 1970 n'entraîne pas d'inconvénients majeurs en raison de l'optique globale et à LONG TERME de l'étude.

I - LES CAUSES ET LES MECANISMES DE LA CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE GABONAISE

1 - ON DOIT DISTINGUER : CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT

Nous entendons par croissance l'augmentation de l'activité de production d'une économie. La croissance est bien synthétisée par l'évolution de la valeur de la production intérieure brute, qui résume en un chiffre unique l'ensemble des activités nettes de production. C'est donc un concept relativement simple. En revanche le concept de développement est plus élaboré.

Développer un pays, c'est apporter de façon permanente une élévation du niveau et du genre de vie à tous ses habitants, par un effort raisonnable humainement et socialement.

Dans les perspectives d'avenir du Gabon, le développement et la croissance ne sont pas exactement concordants, le premier étant en retard sur la seconde. Le but de la planification économique est d'obtenir, à la fois, une augmentation de la croissance qui est fondamentale et une amélioration du développement qui est l'objectif essentiel de tout gouvernement.

2 - ON PEUT CONSIDERER QU'IL EXISTE DEUX ENSEMBLES, AUX DYNAMISMES DIFFERENTS : LE SECTEUR DES ACTIVITES ENTRAINANTES ET CELUI DES ACTIVITES ENTRAINEES

Dans les secteurs entraînants, c'est-à-dire ceux qui ont un dynamisme propre, une certaine autonomie par rapport au reste de l'économie, et sont générateurs d'activités indirectes amont ou aval, nous comprenons l'ensemble des activités de production dont le marché ne dépend pas étroitement des ressources distribuées dans le pays par les entreprises locales.

Sont entraînantes les activités qui travaillent pour l'exportation ou dont la production est financée par des crédits extérieurs :

- Le secteur de l'Agriculture qui exporte.
- Les exploitations forestières et les industries du bois.
- Les entreprises minières.
- Les entreprises de travaux publics financés sur crédits extérieurs ou sur ressources administratives non étroitement dépendantes des impôts.

Les entreprises ainsi définies distribuent des salaires, des profits et des impôts qui alimentent de façon sûre les ressources des ménages, des administrations et des entreprises fournisseuses. Mais ces entreprises dépendent étroitement de l'extérieur.

Les entreprises entraînées sont celles dont l'augmentation de chiffre d'affaires devra suivre étroitement l'accroissement des ressources des consommateurs : en particulier les activités : - de commerce,
- de transports de voyageurs,
- de services.

Parmi les secteurs entraînés, *mais dont la stabilité est assez grande* en raison du marché intérieur s'étendant à toute la population nous trouvons :

- Les activités agricoles vivrières.
- Les industries alimentaires.
- Les industries d'entretien et de fourniture des Biens intermédiaires ou d'investissement.
- Les autres activités industrielles.
- L'énergie.
- Les activités de bâtiments travaillant pour les ménages.

Le chiffre d'affaires des entreprises ci-dessus se modifiera, avec les variations des ressources des ménages et des administrations mais le taux de croissance annuel suivra de très près le taux de croissance des ressources des ménages. L'amplitude des variations pourra être modérée alors que les secteurs entraînants suivent la conjoncture internationale et peuvent connaître des variations brutales (cours du cacao).

3 - VOICI POUR L'ANNEE 1980, SANS ET AVEC CHEMIN DE FER, LES PARTS RESPECTIVES DES SECTEURS ENTRAINANTS ET ENTRAINES, EN VALEUR ABSOLUE ET EN POURCENTAGE

Tableau 1

SECTEURS ENTRAINANTS	1980 - Sans -		1980 - Avec -	
	(millions CFA)	%	(millions CFA)	%
- Agriculture d'exportation	2 644		1 448	
- Exploitation forestière	7 630		21 050	
- Mines et pétrole.	21 888		43 325	
- Industries du bois.	7 210		9 490	
- Industries diverses	1 520		1 321	
- Bâtiments et T.P. (secteur moderne)	6 230		7 483	
TOTAL	47 122	42,4	84 117	47,9
- Autres activités entraînées	66 267	57,6	91 140	52,1
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES. . . .	113 389	100,0	175 257	100,0

INDICE DE CROISSANCE DES SECTEURS :

- Secteurs entraînants	100	178,5
- Secteurs entraînés	100	137,7.

On constate par ailleurs que la liaison entre secteurs entraînants et secteurs entraînés est assez peu étroite.

Malgré un pourcentage de 78,5 % les secteurs entraînants ne provoquent qu'un pourcentage d'augmentation de 37,7 % sur les secteurs entraînés, bien que la proportion des secteurs entraînants dans le total ait augmenté de quelques points (47,9 au lieu de 42,4).

L'économie gabonaise est relativement dissociée entre une production d'exportation et une production de consommation locale et cette situation tend à se maintenir même en 1980.

4 - LE FACTEUR ESSENTIEL DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE EST L'INVESTISSEMENT A CONDITION QU'IL SOIT PRODUCTIF

En effet certains investissements administratifs – qui provoquent une augmentation passagère de la production au moment de leur mise en place – n'ont ensuite aucun effet sur l'augmentation permanente de la production intérieure brute : logements de fonctionnaires, routes de liaison purement administrative, bâtiments de prestige, etc...

Ces investissements sont pourtant nécessaires pour d'autres raisons qu'économiques mais leur poids dans l'ensemble des ressources d'investissements devrait être aussi léger que possible afin de réserver le maximum de crédits aux investissements proprement productifs.

Les investissements ou formation brute de capital fixe sont de deux ordres :

a) Les investissements nécessaires pour maintenir le capital en état de produire (gros entretiens, renouvellement, remplacement, etc...) et qui n'augmenteront pas la capacité de production de l'économie. Ce sont les amortissements techniques (1).

b) Les investissements nouveaux qui seuls accroissent la capacité de production de l'économie ou investissements nets.

Les investissements bruts comprennent à la fois les amortissements techniques et les investissements nouveaux.

L'augmentation de la capacité de production de l'économie gabonaise dépendra du montant des investissements nouveaux qui seront mis en place.

5 - LES TABLEAUX DES INVESTISSEMENTS DONNES INDIQUENT LE MONTANT DES CAPITAUX QUI SERONT NECESSAIRES POUR PORTER LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE DE L'ECONOMIE GABONAISE AU NIVEAU CALCULE POUR LES SITUATIONS PREVUES

Tableau 2 - INVESTISSEMENTS BRUTS GLOBAUX (Entreprises et Administrations)
(Milliards F CFA 1963)

PERIODES EXAMINEES	SITUATION SANS CHEMIN DE FER	SITUATION AVEC CHEMIN DE FER
Période 1961 - 1965	67	-
Période 1966 - 1970	96	103
Période 1971 - 1975	71	139
Période 1976 - 1980	85	98

Tandis que les investissements des années faisant l'objet des comptes sont les suivants :

Tableau 3 - INVESTISSEMENTS BRUTS DES ANNEES CONSIDEREES *(Milliards de F CFA 1963 arrondis)*

	SITUATION SANS CHEMIN DE FER			SITUATION AVEC CHEMIN DE FER			
ANNEE	Entreprises	Administrations	TOTAL	Entreprises	Administrations	Complexe & autres	TOTAL
1966	16,7	9,0	25,7	-	-	-	-
1970	10,5	4,4	14,9	10,5	4,4	7,2	22,1
1975	12,6	4,1	16,7	12,6	4,1	4,6	21,2
1980	12,8	4,4	17,2	12,8	4,4	8,0	25,2

On constate que les années considérées échappent aux investissements massifs du chemin de fer.

(1) Ainsi appelés pour les distinguer des amortissements financiers qui consistent à rembourser par tranches un emprunt contracté.

Tableau 4 - PROPORTIONS ENTRE LES INVESTISSEMENTS BRUTS GLOBAUX ET LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE (PIB)

ANNEE	SITUATION SANS CHEMIN DE FER			SITUATION AVEC CHEMIN DE FER		
	PIB	Investissements bruts	% de la PIB	PIB	Investissements bruts	% de la PIB
1970	70,7	15,7	22,0	-	-	-
1971	-	-	-	77,0	30,8	40,0
1975	74,0	16,7	22,5	96,8	21,2	21,9
1980	77,1	17,2	22,3	117,8	25,2	21,4

Tableau 5 - LES INVESTISSEMENTS DU COMPLEXE CHEMIN DE FER MINES DE BELINGA ET PORT D'OWENDO

Les différents investissements destinés à la mise en valeur du complexe de Bélinga-Owendo peuvent s'expliciter comme suit selon des estimations qui ne sont pas définitives, ni complètes.

Les investissements induits par la présence du chemin de fer (commerce, administrations, etc...) ne sont pas compris ici.

(Millions de F CFA 1965)

ANNEE	Chemin de fer	Matériel roulant	SOMIFER & port minér.	Port d'Owendo Commerc. et grum.	Routes forest. de la zone du c.d.f.	TOTAL
1966	567(1)	-	-	115 (1)	-	682
1967	567(1)	160 (2)	-	150 (1)	-	877
1968	-		-	1 500	-	1 500
1969	1 475	-	-	1 500	-	2 975
1970	6 350	600 (3)	-	-	-	6 950
	8 959	760	-	3 265	-	12 984
1971	9 075	1 250	1 400	-	600	12 325
1972	8 300	1 640	6 050	-	600	16 590
1973	6 100	2 100	16 000	550 (6)	600	25 350
1974	2 155	1 840	4 625	550	600	9 770
1975	-	-	-	275	600	875
	25 630	6 830	28 075	1 375	3 000	64 910
1976	-	490 (4)	200 (5)	275	600	1 565
1977	-	490	200	275	600	1 565
1978	-	490	200	275	600	1 565
1979	-	490	200	275	600	1 565
1980	-	2 450	1 000	1 375	3 000	7 825
	34 589	10 040	29 075	6 015	6 000	85 719

(1) Etudes.
(2) Usine de créosotage des traverses.
(3) Achat du matériel roulant ferroviaire.
(4) Achat destiné à couvrir l'accroissement du trafic.
(5) Investissements nécessaires à l'accroissement de production de SOMIFER.
(6) Quais grumiers.

6 - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES (1)

(Le tableau n° 4 concerne l'ensemble des investissements dans lesquels la part des administrations est de l'ordre de 4 milliards/an, le présent paragraphe ne concerne que les investissements des entreprises).

En admettant un amortissement annuel de 7 % sur le capital fixe investi par les entreprises, la part globale des amortissements en 1965 serait de 5,6 milliards de F CFA 1963, de 7,5 milliards en 1970, de 8,0 milliards en 1975 et de 9,5 milliards en 1980. Dans ces conditions la part des investissements nouveaux s'amenuise avec les années; elle serait de 4,6 milliards en 1975 et de 3,3 en 1980. Une telle diminution des investissements nets est un puissant facteur de ralentissement de la croissance économique.

7 - L'EFFET DES INVESTISSEMENTS SUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

Nous avons dit que les investissements nouveaux étaient la principale cause du développement économique.

Nous voudrions ici indiquer quel peut être le résultat des investissements nets de capital productif sur l'accroissement du montant de la production intérieure brute.

En 1960 le capital des entreprises peut être évalué à 54,2 milliards de F CFA avec une production intérieure brute de 32,1 milliards, soit un rendement du capital de $32,1 \times \frac{100}{54,2} = 59,2\%$ ou un coefficient de capital de $\frac{54,2}{32,1} = 1,68$ pour les entreprises, si l'on admet que seul l'investissement de celle-ci a une action sur la P.I.B.

Compte tenu d'un amortissement annuel de 7 % du capital, *le total des investissements nets effectués de 1960 à 1980, s'élèverait à 78,2 milliards de F CFA*, et le capital en 1980 s'élèverait à 54,2 + 78,2 = 132,4 milliards de F CFA. En appliquant le même coefficient de capital qu'en 1960, la valeur de la PIB en 1980 serait de $\frac{32,1 \times 132,4}{54,2} = 78,4$ milliards de F CFA.

Or les comptes économiques pour 1980 sans chemin de fer donnent une PIB de 77,1, proche du chiffre ci-dessus, ce qui indique une cohérence convenable entre les investissements, le taux d'amortissement et les comptes.

(1) Le capital net des entreprises a été évalué à 54,2 milliards en 1960 avec un amortissement de 3,8 milliards de F CFA.

II - LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Les situations atteintes en 1980 sans ou avec chemin de fer, résultent d'un ensemble de décisions prises en fonction d'idées générales sur le développement économique que l'on peut désigner sous le nom de politiques.

Nous examinerons, non les politiques souhaitables, mais celles dont les résultats ont provoqué les situations qui sont décrites dans les comptes économiques de 1980.

Nous pouvons distinguer deux sortes de politiques :

- Les politiques destinées au développement des secteurs de production : politique agricole, minière, forestière, etc...
- Les politiques concernant des aspects économiques que nous retrouvons dans chaque secteur d'activité : politiques des salaires, politiques fiscales, politique des investissements, etc.

I - POLITIQUES SECTORIELLES

1.1 - Economie rurale

Le secteur rural a pour rôle de satisfaire, avec des moyens réduits, une demande intérieure de produits vivriers accrue du fait de l'augmentation de la population et de l'accroissement du niveau de vie de celle-ci.

L'objectif prioritaire est la volonté d'assurer à l'ensemble de la population gabonaise une ration vivrière suffisante et équilibrée; vient ensuite la volonté de promouvoir partout où cela sera possible une agriculture industrielle moderne capable de procurer à ceux qu'elle emploiera des ressources suffisantes et de produire à des prix compétitifs afin de rompre l'isolement économique actuel des paysans.

L'Economie rurale est une activité nécessaire à la santé physique et économique des habitants et du pays, car c'est probablement du secteur des entreprises individuelles que pourrait être obtenue la relance de l'économie lorsque l'effet des grands projets industriels et miniers aura fait son plein, dans une situation sans chemin de fer.

Les objectifs retenus pour 1980 sont les suivants :

Situation sans chemin de fer : 143 000 hectares de cultures dont 88 000 environ pour les productions vivrières et 55 000 pour les exportations; 59 000 entreprises familiales chacune ayant un revenu de 204 000 F dont 60 % commercialisé et 40 % auto-consommé.

Situation avec chemin de fer : Les effectifs et les superficies cultivées baissent en raison de l'appel de main-d'oeuvre due aux activités minières et forestières; 129 000 hectares de culture dont 88 000 pour les produits vivriers et 41 000 pour les exportations; 51 000 entreprises individuelles, chacune ayant un revenu de 215 000 F dont 65 % commercialisé et 35 % auto-consommé.

Les comptes économiques de 1980 expriment en termes de valeur les politiques ainsi définies.

1.2 - Exploitations forestières

A – Dans la situation sans chemin de fer

On admet que la puissance publique a terminé les infrastructures nécessaires au passage en 2ème zone et que les exploitants ont investi les sommes considérables qui permettent à l'exploitation forestière de reprendre son rythme malgré des coûts plus élevés.

La production de bois en grumes arrivera à un plafond en 1975; on considère qu'il se maintiendra au même niveau jusqu'en 1980 et qu'il tendra à baisser ensuite. Le relais des plantations artificielles ne pourra être pris que plus tard, à condition de maintenir et d'amplifier l'effort actuel.

B – Dans la situation avec chemin de fer, les bases de prévisions de la SEDES reposent sur les idées suivantes qui peuvent paraître optimistes; il conviendra d'en tenir compte lors de l'examen des comptes prévisionnels de l'année 1980.

- Les marchés extérieurs sont largement ouverts.
- L'Okoumé dans sa zone, les méliacées au-delà, sont les moteurs d'une exploitation qui fera une plus large part aux autres bois divers.
- Les entreprises augmenteront leur production d'Okoumé de 20 % par an, à partir de la mise en route du chemin de fer jusqu'à un plafond de 1.330.000 tonnes quelques années après. La production de bois divers (méliacées et autres) atteindrait 1 620 000 m^3.
- Le programme des plantations d'Okoumé est porté à 7 000 hectares pour sauvegarder les productions futures.

Les comptes ont été établis sur les bases indiquées ci-dessus.

1.3 - Mines

Situation sans chemin de fer :

Pour l'établissement des comptes économiques ont été retenues les hypothèses de production suivantes :

400 tonnes d'uranium métal sous forme de concentrés.
1 200 000 tonnes de minerai de manganèse.
1 200 kilos d'or.
3,5 millions de tonnes de pétrole brut.

Les valeurs correspondantes sont maintenues au même chiffre en 1975 et en 1980.

La situation en 1980 peut donc être légèrement minorée par rapport à 1975 même si on constate une progression de la production.

Une étude rapide des conséquences économiques qui résulterait de l'augmentation de production de manganèse passant à 2,5 millions de tonnes, et de pétrole brut passant à 5 millions de tonnes a donné les résultats suivants :

- Augmentation de la production intérieure brute globale de plus de 10 % (sur 117 825 millions).
  soit 11 550 millions pour les mines et le pétrole,
  et 685 millions pour les autres secteurs (effets induits).
- Les salaires s'accroissent de 670 millions.
- Le revenu des entrepreneurs individuels de 125 millions.

- Le revenu des sociétés de 10 130 millions et la fiscalité indirecte et droits de douane de 1 310 millions.
- L'effet le plus sensible est l'accroissement des ressources de l'Etat.

Un accroissement important des productions minières n'aurait que des effets relativement faibles sur l'économie gabonaise. L'effet de croissance est élevé tandis que l'effet de développement est modéré.

Situation avec chemin de fer :

On a considéré que la situation des entreprises minières autres que celle du minerai de fer ne se modifiait pas. Tout au plus a-t-on prévu une légère diminution de la production d'or, l'appel de main-d'oeuvre dû aux exploitations forestières, au chemin de fer et à l'exploitation minière de Bélinga retirant quelques orpailleurs de la production aurifère.

SOMIFER

La grande différence dans la situation avec chemin de fer provient de la mise en exploitation du complexe minier et ferroviaire de Bélinga-Owendo; on a estimé qu'en 1975 la production de minerai de fer serait de 8 millions de tonnes et qu'elle aurait une valeur ajoutée de 6 300 millions de francs CFA, tandis qu'en 1980 la production passerait à 12 millions de tonnes de minerai avec une valeur ajoutée de 11 720 millions de F CFA.

Une telle valeur de production s'appuie sur de nombreuses considérations de possibilité de marché du minerai de fer, de montant des investissements, de coûts d'emprunts et d'intérêts intercalaires, de dépenses d'exploitation et de frais généraux, de coût de transport ferroviaire, de valeur de vente du minerai selon les teneurs en fer, de taux d'impôts directs et indirects, et de répartition des effectifs des travailleurs expatriés et gabonais.

Une solution moyenne et plausible a été provisoirement retenue et a permis de construire les comptes de SOMIFER. En 1975 la valeur ajoutée de SOMIFER représenterait à elle seule 6,5 % de la production intérieure brute du Gabon et près de 10 % en 1980, dans le cadre des productions ci-dessus estimées.

La valeur ajoutée de la production minière et pétrolière serait de plus de 25 % de la PIB totale en 1975 et près de 28 % en 1980.

1.4 - Energie

La raffinerie de pétrole à Port-Gentil

La raffinerie de Port-Gentil qui devra être construite pendant le premier plan, aurait une production de 365 000 tonnes environ de produits blancs et exporterait du fuel. Elle s'approvisionnerait au Gabon; la valeur ajoutée en 1975 et en 1980 serait de l'ordre de 800 millions de F CFA avec un effectif de 200 personnes.

Energie électrique

Trois groupes se partagent l'activité de la Société productrice d'énergie électrique :

1 - Les centres ruraux où doit se développer un vaste programme d'extension de l'électrification aidé par la création d'un fond de péréquation des tarifs "basse tension". Les quantités globales d'électricité vendues seront de toute façon assez restreintes.

2 - Le secteur de Port-Gentil caractérisé par un pourcentage élevé de vente de courant à haute tension et un taux de croissance assez faible des ventes de courant basse tension.

La production serait pratiquement indépendante de la création ou non du chemin de fer. Elle a été estimée comme suit :

	1963	1970	1975	1980
Millions kWh	18,5	36 à 39	45 à 49	50 (pour les comptes)

3 - Le secteur de Libreville est caractérisé par une faible importance de courant haute tension, par un taux élevé de la progression de la consommation basse tension.

Les perspectives d'avenir de la consommation sont intéressantes :

- Création de l'usine de cellulose sur le Como,
- Création du port d'Owendo : commercial, minéralier et grumier.
- Création d'industries nouvelles (cimenterie, etc...).
- Création de l'usine de pellets de Somifer.

Les productions ont été estimées comme suit :

	1967	1970	1975	1980
Millions kWA	13			
Sans chemin de fer Avec l'usine de cellulose		100 à 125	125 à 165	165
Avec chemin de fer Avec cellulose Sans usine de pellets		130	130 à 170	170
Avec chemin de fer Avec cellulose Avec usine de pellets			190 à 230	230

On constate que les prévisions de 1980 sont certainement minorées dans les comptes.

1.5 - Industries du Bois

Situation sans chemin de fer :

On ne peut espérer qu'une amélioration modérée par rapport à la situation actuelle mais on a estimé que l'application de la politique gouvernementale d'accroissement de la consommation intérieure des bois ouvrés porterait ses fruits. La situation future serait modifiée par :

- Une augmentation du nombre des scieries ou de leur capacité actuelle.
- L'installation en deuxième zone de deux usines de déroulage d'Okoumé utilisant les rebuts.
- L'augmentation de la capacité de fabrication du contreplaqué à Port-Gentil par la création d'une usine de cellulose dont la capacité, prévue dans les comptes est de 100 000 T. (au lieu de 140 000 T. prévues par le Plan). Les comptes sont donc légèrement minorés.

On supposera que les valeurs de la production en 1975 et en 1980 resteront identiques.

Situation avec chemin de fer :

Les réalisations prévues sont amplifiées en raison du surcroît de production des exploitations forestières dû à la diminution des coûts de transport.

- Augmentation des scieries.
- Installation nouvelle d'usines de déroulage.
- Création d'une usine d'imprégnation des traverses destinées au chemin de fer.
- La situation des usines de contreplaqué et de cellulose reste la même, mais le chemin de fer, en baissant les coûts de transport améliore la compétivité des prix de la cellulose.

On suppose, évidemment que les investissements nécessaires à toutes ces installations sont réalisés.

Les accroissements de valeur ajoutée entre 1975 et 1980 sont faibles.

1.6 - Industries diverses

Ces industries diverses ou industries de transformation sont, pour une grande partie de leur production, des secteurs d'activité entraînés. L'idée de base de leur développement est que la fabrication locale doit se substituer aux importations chaque fois que cela est techniquement et économiquement possible.

- Techniquement en fonction de l'existence d'un ensemble de conditions : existence de matières premières, personnel compétent ou apte à le devenir, conditions d'installation, de transport et de distribution de financement.
- Economiquement en fonction d'une rentabilité valable non seulement au niveau de l'entreprise mais également au niveau national (en particulier en tenant compte de la diminution d'impôts due au ralentissement des importations).

On a écarté dans les prévisions des comptes une industrialisation à tout prix, car la balance extérieure restera excédentaire, et il existera bientôt une tension sur l'emploi, qui n'impose pas, sans doute, la création au Gabon d'entreprises ne distribuant que des emplois à salaires modestes.

Les industries actuelles devraient d'abord répondre à la demande intérieure en apportant à la fois une diversification souhaitable et une certaine indépendance vis-à-vis de l'étranger dans les approvisionnements.

Le Gabon faisant toutefois partie de l'Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC), il perdra un peu de sa liberté de décision chaque fois que les industries nouvelles envisagées devront faire appel à un marché plus large que celui du pays. Par ailleurs le Cameroun dispose d'un marché intérieur plus fort que celui du Gabon, ce qui l'avantage pour la création d'entreprises nouvelles qui risquent de saturer le marché gabonais à des prix moins élevés que celui des entreprises gabonaises travaillant pour un plus petit marché.

Où sera l'intérêt du Gabon ? Acheter à bon marché des produits fabriqués hors du Gabon ou pénaliser le consommateur gabonais en lui demandant d'acheter plus cher une marchandise fabriquée localement afin de créer quelques emplois locaux et une petite source de fiscalité intérieure ?

Il semble que les études économiques de détail concernant l'industrialisation (enquêtes de marché, de prix, etc...) soient encore trop peu nombreuses pour que les dirigeants gabonais puissent se décider avec certitude. Si une partie des industries diverses travaillent pour l'exportation, la majorité d'entre elles suivront la croissance du marché intérieur, donc des ressources des ménages.

Les croissances retenues sont donc celles des revenus des ménages. On constatera dans les comptes des différences sensibles du montant de la production intérieure brute des industries diverses dans les situations sans et avec chemin de fer qui découlent des différences de ressources des consommateurs. Nous considérons donc, pour le moment, que le problème de savoir si le Gabon doit se lancer ou non vers une industrie lourde ou vers une industrie de transformation n'est pas résolu. Si les comptes ont été établis dans une perspective d'industrialisation légère, cela ne signifie pas pour autant que nous considérons la question comme tranchée.

1.7 - Bâtiments et Travaux Publics

Le secteur des activités de construction en bâtiments et de Travaux Publics est également un secteur entraîné. Il suit fidèlement le montant des investissements effectués par les entreprises, les administrations et les ménages. Ce secteur connaîtra un essor considérable au moment de la construction des routes de 2ème zone et du port d'Owendo puis ensuite au moment de la création du complexe minier et ferroviaire.

Ensuite il connaîtra un rythme correspondant à celui du développement du pays.

1.8 - Transports

Les comptes ont été scindés en deux : transports fluviaux et maritimes, routiers et aériens d'un côté et transports ferroviaires de l'autre.

L'objectif de la politique en matière d'infrastructures routières est simple : il consiste essentiellement à créer et à maintenir en état un réseau continu et permanent de voies de communication qui ouvre à l'exploitation forestière la région située en amont de N'Djolé et qui brise le compartimentage actuel du pays en reliant tous les principaux centres à Libreville ou à la mer.

Les objectifs maritimes et fluviaux sont de créer un port en eau profonde à Owendo qui remplacera le môle de Libreville actuellement arrivé à saturation et sans avenir, et à organiser un port fluvial convenable à N'Djolé.

En matière d'infrastructure aéronautique, le but à atteindre est de doter tous les principaux centres d'un terrain accessible aux avions du type DC.3. L'objectif d'établissement de liaisons convenables aisées et permanentes entre tous les centres est également le souci essentiel des responsables des Télécommunications.

L'infrastructure étant progressivement perfectionnée, on a estimé de la façon suivante les activités des transporteurs :

Tableau 6

(Millions de F CFA 1962)

EVOLUTION DE LA SITUATION SANS CHEMIN DE FER	1962	1980 sans	Indice 1962 : 100
Auxiliaires de transport maritime et cabotage . .	795	1 620	203,8
Transporteurs fluviaux.	375	540	144,0
Transporteurs routiers.	820	2 065	251,8
Transporteurs aériens	440	810	184,0
TOTAL	2 430	5 035	207,2

Tableau 7 *(Millions de F CFA 1962)*

EVOLUTION DE LA SITUATION AVEC CHEMIN DE FER	1962	1980 avec	Indice 1962 : 100
Auxiliaires de transport maritime et cabotage . .	795	2 645	338,9
Transporteurs fluviaux.	375	85	22,6
Transporteurs routiers.	820	1 970	240,2
Transporteurs aériens	440	1 030	234,0
TOTAL	2 430	5 780	247,9
Chemin de fer	-	7 685	-
TOTAL GENERAL	2 430	13 465	554,1

Le chemin de fer :

Afin de fixer les idées, les marchandises transportées par le chemin de fer ont été estimées aux tonnages suivants :

Tableau 8

	1975 Tonnes	1980 Tonnes
Minerai de fer.	8 000 000	12 000 000
Bois en grumes.	1 000 000	2 000 000
Placages.	48 000	96 000
Sciages	17 500	47 000
Cellulose	100 000	100 000
Produits agricoles à la descente. . .	23 800	34 000
Produits divers à la montée	104 000	142 000
Voyageurs (Millions de voyageurs/km)	40	50

Les comptes prospectifs du chemin de fer, tels qu'ils ont été retenus, ont pris en considération :

- Le montant des fonds à engager pour les constructions, compte tenu des intérêts intercalaires, et du matériel roulant, selon les différents types de wagons.
- Le montant des remboursements de capital et des intérêts selon les taux d'intérêts et la mobilisation des capitaux.
- Le montant des dépenses d'exploitation et d'entretien : personnel et matériel.
- Les dépenses d'amortissement technique.
- Les provisions nécessaires pour l'accroissement du matériel pour faire face aux augmentations de trafic.

Les coûts à la tonne kilométrique et non les tarifs dans les hypothèses retenues pour les comptes seraient les suivants :

	1975 F CFA	1980 F CFA
Activité minière	1,21	0,89
Forêts et Bois	2,77	1,99
Cellulose	5,05	2,75
Autres marchandises	6,48	3,46
Voyageurs - kilomètres	3,70	2,46

On constate une diminution des coûts à la TKm avec l'augmentation du trafic.

Les comptes retenus pour les deux situations 1975 et 1980 sont les suivants (en millions de F CFA).

Tableau 9

	1975	1980	INDICE D'AUGMENTATION 1975 = 100
Achat de biens intermédiaires locaux	703	969	
importés	506	851	
TOTAUX DES DEPENSES INTERMEDIAIRES.	1 209	1 820	150,5
Salaires	922	1 012	109,7
Impôts	-	-	
Investissements.	590	550	91,8
Charges financières.	3 999	4 303	107,6
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	6 720	7 685	114,3
Pour un total en millions de Tonnes/kilométriques de	4 815	7 505	155,8
Valeur de TKm moyenne.	F CFA 1,41	F CFA 1,02	70,9

Avec l'augmentation du tonnage envisagé, l'augmentation des dépenses n'est que de 14,3 %.

Les effectifs d'emploi créés seraient de l'ordre de 1 140 personnes en 1975 et 1 220 en 1980. Un chapitre annexe décrit les problèmes posés par le projet de chemin de fer.

1.9 - Services

Les services sont essentiellement des activités entraînées. Leur évolution suit la demande des entreprises (comptables, conseils, bureaux d'études, etc...) des ménages et des administrations.

La politique suivie consistera donc à donner satisfaction à la demande.

1.10 - Commerce

Le commerce est également une activité entraînée qui suit l'évolution de la demande. On estime que pendant la durée de la période considérée, le commerce se développera spontanément à la mesure de la demande.

2 - POLITIQUE ADMINISTRATIVE

Il peut sembler fallacieux de résumer toute la politique administrative en quelques lignes, aussi ne donnerons nous qu'une esquisse de la politique qu'il serait nécessaire de mener pour aboutir aux situations prévues en 1975 et 1980.

a) L'accroissement des effectifs des administrations a été limité aux chiffres qui semblent suffisants. Pour une population active faible, tout fonctionnaire est un travailleur retiré du secteur productif. Il semble qu'il soit rentable pour le Gabon de pratiquer une politique de qualité – qui est également celle qui sera préconisée pour les salariés du secteur privé – en contrôlant l'activité et la formation des agents des administrations sans accroître leurs effectifs.

b) Les dépenses de biens et services sont proportionnées aux dépenses de personnel. Rien ne sert d'avoir des fonctionnaires compétents et actifs s'ils ne disposent pas des moyens de travail adéquats.

c) Les investissements administratifs sont maintenus à une proportion convenable de l'ensemble des ressources afin que les charges récurrentes restent dans les limites compatibles avec les moyens du budget.

d) Les crédits d'entretien convenables sont prévus pour maintenir le capital immobilier du pays en état : entretien des routes et ponts, entretien des bâtiments administratifs, etc...

e) Les salaires des fonctionnaires sont maintenus légèrement au-dessous des niveaux correspondants des salaires du secteur privé, afin d'inciter les diplômés à se tourner vers le secteur productif qui doit devenir le débouché normal de la formation technique et professionnelle. Une situation excessivement bonne dans le secteur public par rapport à celle du secteur privé diminuerait la capacité de production de l'économie.

f) Une politique de santé financière est la meilleure propagande pour obtenir les emprunts extérieurs et l'aide à provenir des pays étrangers "on ne prête qu'aux riches" : un pays ne peut devenir riche qu'avec des finances publiques bien gérées.

g) Une fiscalité stable et modérée est un facteur rassurant pour les investissements éventuels. Toute taxation nouvelle devrait faire l'objet d'une étude préalable non seulement financière ou douanière, mais également économique.

h) Les administrations doivent pratiquer elles-mêmes les politiques qu'elles préconisent à l'égard des entreprises privées : constructions en bois, achats aux entreprises locales, utilisation judicieuse de la main-d'oeuvre.

Dans cette étude la progression des dépenses administratives a suivi une cadence raisonnable, un peu inférieure à la croissance de la PIB.

i) Une politique d'emprunt augmente très vite la dette publique. Cette dernière peut devenir très lourde si la croissance de l'économie reste insuffisante, ce qui serait le cas du Gabon dans la situation sans chemin de fer.

On n'empruntera donc que pour des opérations très rentables sur le plan des finances locales.

* * *

Après le bref exposé de principes que l'on vient de lire, il convient maintenant d'examiner les chiffres qui expriment les situations futures de l'économie gabonaise.

III - LES EFFETS DE LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE OWENDO-BELINGA

1 - OPTIQUE DE LA PRODUCTION

La construction du complexe entraîne *une augmentation de la PIB de 47 935 millions de F CFA en 5 ans.* Ceci correspond à une augmentation de 13,6 % pour l'année moyenne.

La part du complexe lui-même (effets primaires directs) est de *26 210 millions*, soit 54,6 % de l'accroissement total de la PIB.

L'effet d'entraînement (effets indirects et effets secondaires) est donc très important puisqu'il porte sur *21 725 millions*.

L'agriculture devra faire un gros effort d'amélioration des rendements pour nourrir une population plus importante avec des effectifs plus réduits. On a jugé que l'adaptation prévue pour 1975 (situation avec chemin de fer) avait lieu beaucoup plus tôt, dès 1971. Ceci permettrait malgré le départ de paysans vers la zone du chemin de fer, d'augmenter la production intérieure brute agricole de 2 210 millions, ce qui correspond à un accroissement de 3,9 % par rapport à la situation sans chemin de fer. Si un léger entraînement apparaît dans les secteurs *forêts et industries du bois* (traverses, poteaux, etc...), l'effet le plus fort concerne évidemment le secteur *des services, commerce et transports*, pour lesquels la valeur ajoutée augmente de 16,1 %, 11,3 % et 12,1 % au cours de l'année moyenne. Dans ces trois secteurs, la construction du chemin de fer entraîne un supplément de valeur ajoutée de 13 605 millions de F CFA en 5 ans. Une telle production supplémentaire permet de répondre à la demande nouvelle créée par les revenus distribués.

L'entraînement par les revenus est essentiel dans la diffusion des effets à l'intérieur du Gabon, car le complexe lui-même entraîne peu les industries gabonaises par ses consommations intermédiaires, dont une très grande partie est importée.

Les industries de transformation, très sensibles aux augmentations de production des autres secteurs et aux variations dans la consommation des ménages, peuvent accroître leur capacité de production bien plus vite que ne le prévoyait leur plan de développement. On a donc augmenté les productions, tout en tenant compte de certaines difficultés à recruter et former la main-d'oeuvre, et en respectant un calendrier d'investissements raisonnable. On arrive alors à une valeur ajoutée supplémentaire de 3 685 millions de F CFA en 5 ans, soit une augmentation de 22,5 % pour l'année moyenne.

Les aperçus sur l'évolution des différents secteurs montrent le très important effet d'entraînement causé par la construction. L'économie arrive ainsi à un niveau élevé qu'il lui sera facile de maintenir lors de la phase d'exploitation c'est-à-dire à partir de 1975. De plus, les changements de structure et la modernisation dans certains secteurs apparaîtront beaucoup plus tôt qu'en l'absence du chemin de fer (l'agriculture, par exemple, doit voir une amélioration nette des rendements dès 1970).

2 - OPTIQUE DE LA CONSOMMATION

a) Consommation des ménages

Si la structure de consommation des ménages ne change guère, par contre le volume global augmente très nettement : les ménages consommeront 22 850 millions de F CFA de biens et services supplémentaires pendant les 5 années de construction. L'augmentation pour l'année moyenne sera de 14,5 %, ce qui est considérable.

b) Consommation des administrations

Les charges des administrations représentent des dépenses de fonctionnement et d'équipement correspondant au niveau d'activité de l'économie. Cette adaptation a entraîné un supplément de consommation de 4 530 millions pour les 5 ans, soit une augmentation de 8,7 % pour l'année moyenne.

Un tel développement de l'administration pourrait être retenu dans une politique cohérente mais fort rigoureuse dans l'emploi des crédits disponibles et ayant pour but de maintenir l'équilibre budgétaire.

c) Investissements

Le volume des investissements augmente évidemment considérablement puisque la construction du complexe est une formation brute de capital fixe.

La valeur du complexe, soit 70 960 millions représente évidemment la majeure partie des investissements nouveaux. On peut considérer que l'importation de matériel porte sur 20 000 millions de F CFA et les travaux de construction et travaux publics sur 50 960 millions.

Les investissements dans les autres secteurs, nécessaires pour augmenter les capacités de production sont de 4 255 millions.

d) Balance commerciale

Les investissements considérables et l'augmentation de la consommation des ménages, des entreprises et des administrations ont évidemment une influence très défavorable sur la balance commerciale. En effet, les importations augmentent énormément : il faut importer des marchandises pour une valeur de 43 095 millions de F CFA supplémentaires pendant les 5 ans de la phase de construction. Les produits des industries métalliques et électriques représentent 65 % des importations nouvelles dont 34 870 millions sont destinés au complexe. Par contre les exportations diminuent de 8 425 millions par suite d'un important accroissement de la consommation intermédiaire de produits locaux par les entreprises.

L'excédent de la balance commerciale diminue donc de 51 520 millions de F CFA ce qui pour l'année moyenne se traduit par une baisse de 54,8 %.

3 - OPTIQUE DU REVENU

a) Ressource des ménages

Il est nécessaire d'utiliser les services de nombreux Européens lors de la phase de construction ainsi qu'on peut le noter dans le tableau suivant concernant les ressources supplémentaires des ménages :

	COMPLEXE	AUTRES SECTEURS	ADMINIS-TRATIONS	ENSEMBLE
Salaires versés par les entreprises et les administrations :				
- Européens	9 825	3 115	775	13 715
- Africains	6 325	3 840	2 365	12 530
Revenu des E.I. Africains	-	5 545	-	5 545
Ressources des ménages africains.	6 325	9 385	2 365	18 075

Pour l'année moyenne, ces chiffres correspondent à une augmentation de 11,8 % des ressources des ménages africains contre 27,3 % pour les européens.

b) Revenu des sociétés

Le revenu des sociétés augmente de 12 580 millions, dont 7 895 millions pour le complexe, le reste étant réparti dans tous les autres secteurs de l'économie (services, commerce et industries de transformation en particulier).

c) Impôts indirects - Ressources des Administrations

La création du complexe permet d'avoir 6 455 millions de rentrées fiscales supplémentaires provenant des impôts indirects et droits de douane. La part du complexe est de 2 165 millions, le reste provient essentiellement des taxes sur les importations supplémentaires (autres que celles du complexe qui ont été comptées hors commerce).

Si l'on ajoute à ces rentrées les ressources supplémentaires provenant :

- des impôts directs sur les ménages, soit 925 millions,
- des impôts directs sur les entrep., soit 2 350 millions,

on a au total : 9 730 millions de F CFA de rentrées fiscales apportées par la création du complexe.

Bien que les consommations, les salaires versés, la formation brute de capital fixe voient leur montant augmenter, il y a cependant un supplément de recettes qui permet de diminuer le montant de la subvention extérieure qui passe pour l'année moyenne de :

3 057 millions

à 1 986 millions,

soit une diminution de 35,1 %.

COMPLEMENTS

NOTA : Salaires et besoins en salariés - Prix

La réalisation du complexe nécessite une main-d'oeuvre importante dès 1971 (4 225 personnes), le maximum étant atteint en 1973 avec 7 775 personnes. Pour satisfaire cette demande supplémentaire de main-d'oeuvre, il est envisagé de faire appel aux travailleurs africains étrangers. Le rapport sur l'emploi met en effet en évidence de très fortes tensions du marché de l'emploi.

Si l'on ne veut pas freiner le développement des secteurs entraînés, accepter une baisse de la production agricole par une diminution trop importante des effectifs, supporter une hausse des salaires à cause de la rareté de la main-d'oeuvre, la solution consistant à accepter des travailleurs étrangers semble à conseiller. Ceci permet alors d'admettre l'hypothèse de taux de salaires constants.

Quant au problème des prix, on raisonnera de la même façon à prix constants : les prix des marchés mondiaux, prix des principales productions et importations du pays, ne sont pas, en effet, influencés par les modifications de l'économie du Gabon.

IV - LES EFFETS DU FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE OWENDO-BELINGA

1 - OPTIQUE DE LA PRODUCTION

La présence du chemin de fer entraîne une augmentation remarquable de la production intérieure brute.

(millions CFA)

	SANS CHEMIN DE FER P I B	AVEC CHEMIN DE FER P I B
1975 1980	74 014 77 155	96 827 117 828

En 1975 par rapport à la situation sans chemin de fer, on a une augmentation de la PIB de 30,8 % et en 1980 de 52,7 %.

L'analyse de l'évolution des différents secteurs de production fournit l'explication de ces prévisions très favorables.

L'agriculture est le seul secteur dont la valeur ajoutée diminue. Si l'on adopte une politique très poussée d'accroissement de la productivité par la formation des agriculteurs et le développement des investissements, il sera possible malgré le départ certain de nombreux agriculteurs vers les autres secteurs de l'économie, de limiter la chute de la valeur ajoutée à 3,9 % en 1975 et 5,6 % en 1980 par rapport à la situation sans chemin de fer.

Les exploitations forestières voient leur production augmenter considérablement de 65,9 % en 1975 et 178,3 % en 1980 par rapport à l'hypothèse sans chemin de fer.

Les valeurs ajoutées de 11 293 millions en 1975 et 18 945 en 1980 correspondent aux hypothèses de transport par le chemin de fer de un million de tonnes et deux millions de tonnes de grumes.

L'apport du chemin de fer est ici considérable puisque la production peut croître à un rythme très rapide alors qu'en l'absence de la voie ferrée, non seulement elle se stabilise mais encore fléchit à partir de 1980.

L'effet sur la forêt est aussi important pour le Gabon que celui dû à l'exploitation de SOMIFER, car la forêt est un secteur moteur beaucoup plus actif que les mines (salaires versés importants, industries du bois entraînées en aval dont la valeur ajoutée passe de 3,915 à 5 370 millions en 1980 sans et avec chemin de fer). L'exploitation de *SOMIFER*, crée en 1975 une valeur ajoutée de 6 300 millions et en 1980 de 11 720 millions correspondant à des productions de 8 et 12 millions de tonnes tandis que pour le chemin de fer il y a un apport de 5 511 et 6 080 millions.

Les secteurs entraînés suivent évidemment cette évolution. Ainsi, *le commerce* est en 1980 à un niveau supérieur de 39,7 % à celui qui est atteint sans chemin de fer; pour les services, le taux d'accroissement est de 35,2 %. La valeur ajoutée en 1980, sans ou avec voie ferrée, passe de 16 851 à 23 557 millions de F CFA pour le commerce et de 5 338 à 7 222 pour les services.

Le secteur des *transports* voit sa production augmenter légèrement (13,8 % en 1980) ce qui est assez remarquable si l'on songe à la concurrence du chemin de fer. C'est encore une chance du Gabon de ne pas voir son économie des transports désorganisée par la création d'une voie ferrée importante.

Les *industries de transformation* pourraient, comme on l'a déjà remarqué, se développer notablement, mais l'existence de contraintes sur le marché de l'emploi, le manque d'information sur les investissements possibles ont amené à conserver un niveau de production constant (sauf celui des réparations de véhicules que l'on a adapté).

Les dépenses des *administrations* ont été limitées à ce qui a semblé nécessaire pour atteindre les objectifs prévus : le niveau en 1980 dans la situation avec chemin de fer est supérieur de 17,4 % à celui sans chemin de fer. La valeur ajoutée par le secteur *bâtiments et Travaux Publics* qui est très influencé par les projets publics, augmentera donc assez lentement : de 3 165 à 3 775 millions en 1980 sans et avec chemin de fer, soit 19,2 %.

On a conservé pour les *mines autres que SOMIFER* et le pétrole l'hypothèse d'une production constante.

En *conclusion :* Avec la création du chemin de fer apparaît un développement très important du secteur minier et forestier. La production des industries du bois augmente aussi très nettement. La diffusion des effets dans le reste de l'économie gabonaise se fera surtout par le moyen de la distribution des revenus nouvellement créés. Le commerce et les services seront en particulier en très forte expansion, mais les autres secteurs restent à peu près au même niveau que sans chemin de fer. L'analyse de la PIB sous les deux autres optiques éclairera l'action qu'il est souhaitable d'entreprendre pour que l'exploitation des richesses du Gabon entraîne un développement en profondeur du pays.

2 - OPTIQUE DE LA DEPENSE

a) Consommation des ménages

	VALEUR DE LA CONSOMMATION SCF (1)	CONSOMMATION ACF (2)
1975	33 930	38 644
1980	36 617	45 225

L'accroissement de la consommation des ménages est remarquable lorsque l'on passe de la situation sans chemin de fer à celle avec chemin de fer : pour 1980 le niveau augmente de 17 %.

Mais pour le même horizon la PIB avait augmenté de 52,7 %. Cette évolution beaucoup plus lente de la consommation des ménages montre assez bien que les projets liés à l'existence du chemin de fer distribuent relativement peu de salaires (mécanisation poussée) et n'entraînent guère le reste de l'économie par leurs consommations intermédiaires. L'effet sur le niveau de vie reste cependant appréciable à cause des valeurs très importantes des productions nouvelles. La nécessité d'entraîner certains secteurs apparaît lorsqu'on voit la détérioration de la répartition des consommations des ménages en produits locaux et importés.

En 1980, sans chemin de fer, on avait 67,3 % de produits locaux, avec chemin de fer il n'y en a plus que 58 %.

Les importations supplémentaires ont surtout porté sur les produits alimentaires, confection, produits divers dont une partie pourrait être aisément fabriquée au Gabon à des prix avantageux. Le freinage dû à la stagnation de la production agricole est aussi fort net.

(1) Situation sans chemin de fer (SCF).
(2) Situation avec chemin de fer (ACF)

b) Consommation des Administrations

On a prévu une administration efficace dont les dépenses correspondent aux objectifs qui ont été prévus.

Il y a une relation directe entre la consommation des administrations et les investissements qu'elles réalisent. En 1980, ceci amène l'administration à un niveau supérieur de 17,4 % à celui atteint sans chemin de fer.

Avec le programme d'équipement administratif qui a été envisagé, on a obtenu les chiffres :

	1975 SCF	1975 ACF	1980 SCF	1980 ACF
Valeur de la consommation.	11 025	12 759	12 743	14 957

L'évolution suit à peu près celle de la PIB. Il est probable que l'estimation a été prudente et que ces chiffres seront dépassés.

On verra, lorsqu'on étudiera les ressources des administrations, le volume d'équipement qui peut être entrepris avec les rentrées fiscales nouvelles.

c) Investissements bruts

L'évolution des investissements doit être expliquée.

	1975 SCF	1975 ACF	1980 SCF	1980 ACF
Investissements bruts. . . . (dont TP et bâtiments) . .	16 746 (6 136)	21 152 (7 843)	17 158 (6 324)	25 248 (9 365)
Investissements publics. . . (dont TP et bâtiments) . .	4 275 (3 258)	5 463 (4 212)	4 567 (3 486)	5 502 (4 212)

Si l'on compare les situations sans et avec chemin de fer, on note donc qu'il y a une élévation du niveau d'investissement de 26,3 % en 1975 et de 47,1 % en 1980.

L'augmentation des équipements est due au développement des investissements de l'Administration et surtout des exploitations forestières. 1980 est, en effet, une année pendant laquelle les forestiers investissent encore beaucoup pour atteindre les objectifs prévus, et, de plus, doivent renouveler le matériel qui s'use très vite. Comme le matériel nécessaire correspond à une exploitation qui triple presque si le chemin de fer est créé, son renouvellement est donc presque 3 fois plus important. Ceci explique le passage des investissements forestiers de 1 326 à 6 684 millions pour 1980 SCF et ACF.

On voit par contre que les investissements dans les autres secteurs sont peu modifiés.

Le commerce et les services augmentent, certes, leurs équipements mais leur part est faible dans l'investissement brut total.

Ainsi, sur cet agrégat "investissement brut", on note fort bien que l'entraînement de l'économie gabonaise est fragile et ne concerne que quelques secteurs.

d) La Balance Commerciale

La structure de la balance commerciale explique la nature du développement prévu pour 1980 :

(millions CFA)

	1975 SCF	1975 ACF	1980 SCF	1980 ACF
Exportation valeur FOB . . .	41 323	61 034	41 892	77 140
Importation valeur CAF . . .	22 235	28 783	23 387	35 215
Balance commerciale.	19 038	32 251	18 505	41 925

Ce tableau montre clairement que l'augmentation de la PIB est due essentiellement au développement des exportations. Comme la valeur des importations progresse beaucoup plus lentement, la balance commerciale devient largement excédentaire.

La création du chemin de fer accroît nettement l'excédent, qui passe en 1980 de 18 505 millions à 41 925, augmentant ainsi de 126,5 %. Ceci est évidemment dû au développement de la forêt et de SOMIFER.

(millions CFA)

	1980 SANS CHEMIN DE FER	1980 AVEC CHEMIN DE FER
Exportation forêts	7 630	21 050
Exportation SOMIFER. . . .	-	22 650

Les importations se développent pour répondre à la demande des ménages (produits alimentaires, produits mécaniques, produits électriques, produits textiles et divers) et à celle des entreprises (surtout produits mécaniques et électriques pour la forêt et SOMIFER).

Il est certain qu'une balance commerciale excédentaire est une bonne chose, mais il ne faut pas que le solde soit trop important.

Le rapport exportation/production intérieure passe de 52 % en 1970, à 54,2 % en 1980 SCF et à 65,4 % en 1980 ACF. Cette solution est assez dangereuse. L'économie du Gabon peut en effet, être trop dépendante de la politique des grandes sociétés ou des fluctuations de la conjoncture mondiale.

Cet effet négatif sera étudié plus loin.

3 - OPTIQUE DU REVENU

a) Ressources des ménages

L'étude de la P.I.B. sous l'optique de la production et de la dépense a mis en évidence le retard de la consommation des ménages par rapport au développement de la production. On a vu que les causes en étaient la structure de l'économie gabonaise : les industries d'exportation de matières premières sont particulièrement développées alors que les industries de transformation ou l'agriculture ont une importance assez faible.

Il est certain que la présence du chemin de fer entraîne un supplément de salaires assez considérable.

(millions CFA)

	1975 SCF	1975 ACF	1980 SCF	1980 ACF
Salaires versés par les entreprises	18 449	23 481	19 130	28 316

Ainsi, en 1975, les entreprises versent 27,2 % de salaires en plus lorsque la voie ferrée existe; en 1980, le pourcentage atteint 48,0 %. Mais cet accroissement de la masse salariale est fort différent selon les secteurs.

C'est ainsi que l'on doit noter l'importance des salaires supplémentaires versés par la forêt, le commerce et les autres services pour 1980.

(millions CFA)

	1980 ACF	1980 SCF	DIFFERENCE
Forêts	6 310	2 880	3 430
Services, commerce	6 989	5 141	1 848

Les salaires versés par les mines et le pétrole restent égaux à 3 220 millions.

La part de SOMIFER n'est que de 1 500 millions et celle du chemin de fer de 1 012 millions.

Ceci montre de façon fort nette que le secteur minier verse relativement peu de salaires, si l'on considère l'importance de sa production alors que la forêt et les secteurs entraînés ont un très grand rôle dans les ressources des ménages.

Il faut noter que l'on a volontairement limité l'augmentation des salaires et transferts versés par l'administration (9 607 millions en 1980 ACF contre 8 018 en 1980 SCF).

Tout accroissement de la masse salariale doit en effet être lié à des investissements qui n'ont pas encore été prévus. On verra plus loin quelles sont les possibilités nouvelles d'investissements administratifs.

Le revenu des entrepreneurs individuels augmente fort peu, par suite de la stagnation dans l'agriculture. Le ralentissement affecte les ressources des ménages africains.

Ceci explique la part relativement plus grande des Européens dans les ressources des ménages.

	1980 SCF	1980 ACF
Salaires des Européens.	11 247	16 730
% du total	23,9 %	28,1 %
Ressources des Africains.	35 734	42 649
% du total	76,1 %	71,9 %
Ressources des ménages.	46 981	59 379

La création du chemin de fer entraîne donc un supplément appréciable de ressources pour les ménages mais qui pourrait être plus important si les effets d'entraînement se diffusaient mieux dans le reste de l'économie.

Le rythme d'accroissement des ressources est plus lent pour les Africains que pour les Européens. Ceci traduit la dépendance du Gabon vis-à-vis de l'extérieur et la nécessité de former des hommes et de développer les productions du secteur gabonais.

b) Revenu des Sociétés

Cette dépendance est nettement accentuée avec la création du chemin de fer. Le revenu des sociétés passe en 1980 de 26 175 millions à 49 008 lorsque la voie ferrée est construite.

Cet accroissement correspond surtout à la mise en exploitation de SOMIFER et du chemin de fer et au développement de la forêt. L'évolution du revenu des sociétés est remarquable.

(millions CFA)

	1975 SCF	1975 ACF	1980 SCF	1980 ACF
Revenu des sociétés	25 421	38 817	26 175	49 008

Ce sont les charges d'investissements, d'impôts et de remboursement d'emprunt, très élevées, qui justifient ce niveau de revenu. Le bénéfice de l'ensemble des sociétés croîtra néanmoins de façon importante.

c) Impôts indirects - Ressources des Administrations

Les rentrées fiscales augmentent considérablement avec la présence du chemin de fer.

(millions CFA)

	1975 SCF	1975 ACF	1980 SCF	1980 ACF
Impôts indirects et droits de douane - subventions.	10 674	13 801	11 125	17 353
Impôts directs - entreprises.	2 245	3 290	2 292	6 778
Impôts directs - ménages. . .	1 128	1 355	1 235	1 610
TOTAL.	14 047	18 448	14 652	25 741

Le bond extraordinaire de 1980 SCF à 1980 ACF est dû surtout à la présence de SOMIFER (qui verserait 2 820 millions d'impôts directs et 1 470 millions d'impôts indirects), à la progression du secteur forêts (dont les impôts indirects et droits de douane par exemple, passent de 1 330 millions à 3260) et du remarquable développement du commerce (dont les impôts indirects et droits de douane représentent 9 489 millions quand la voie ferrée existe contre 6 637 en son absence).

Evidemment cette situation florissante se traduit par la suppression des subventions extérieures.

En 1980 sans chemin de fer, il était nécessaire d'obtenir 4 278 millions de subventions; avec la création du chemin de fer, le Gouvernement gabonais, non seulement n'a plus besoin de subventions, mais encore dispose d'un excédent de 3 547 millions (après avoir payé sa dette extérieure).

Il faut donc dès maintenant envisager l'utilisation de cet excédent.

On a remarqué la fragilité d'une économie principalement dirigée vers l'exportation et utilisant les services d'un très nombreux personnel européen.

Il faut donc accélérer les investissements d'ordre humain, mais aussi prendre des mesures qui favorisent le développement des industries de transformation.

Il y a donc une possibilité de politique administrative qui peut avoir un effet d'entraînement considérable, mais à condition d'envisager une politique d'équipement et non un simple gonflement de la masse des fonctionnaires.

4 - QUELQUES COMPLEMENTS

a) Capacité de financement

Si l'on essaie d'étudier la capacité de financement, comme on l'a fait pour une économie sans chemin de fer, on arrive pour les entreprises, aux résultats suivants :

(Millions CFA)

	1980 SCF	1980 ACF
Capacité restant au Gabon	1 952	2 618
Capacité renvoyée à l'extérieur	10 418	20 867

Cet accroissement de la capacité renvoyée à l'extérieur correspond surtout à l'exploitation du chemin de fer (dont les charges financières extérieures sont de 4 300 millions en 1980) et de SOMIFER (dont la capacité rapatriée serait de 5 630 millions).

En 1980 (ACF) la forêt a encore besoin d'un financement extérieur (217 millions) pour compléter son auto-financement mais dès 1981, comme il n'y a plus besoin d'investissement neuf mais seulement de renouvellement, sa capacité de financement devient supérieure à 1 500 millions.

La situation de la forêt est donc fort bonne quand le chemin de fer est construit puisquêelle peut quadrupler son capital de 1963 à 1980 en n'utilisant à peu près que l'autofinancement (en fait tout ne sera pas autofinancé puisqu'il faut bien payer des dividendes aux actionnaires dans les comptes, on n'a considéré que le solde de ces opérations emprunt et versement à l'extérieur).

Ces quelques données sur la capacité de financement permettent de noter la situation très aisée des grosses sociétés et, malheureusement, le faible volume qui peut être réinvesti au Gabon.

Il y a évidemment la possibilité d'utiliser une partie de la *capacité de financement des ménages africains* qui est de 3 521 millions en 1980 ACF,
contre 2 643 millions en 1980 SCF.

Quant à la *capacité de financement des salariés européens* qui est de :
7 867 millions en 1980 ACF,
contre 5 290 millions en 1980 SCF,
on peut penser qu'elle ne restera pas au Gabon mais qu'elle sera entièrement rapatriée.

Il faut donc utiliser au mieux les ressources qui restent au Gabon.

b) Prix - Taux de salaires - Emplois

A prix constant et à taux de salaires constants, l'augmentation des salaires versés correspond donc à un nombre de salariés plus grands et à un changement de structure dans l'emploi au Gabon. Un grand nombre de travailleurs passe de l'état d'agriculteur à celui de salarié ou après avoir participé à la construction du chemin de fer, devient salarié dans un autre secteur.

CONCLUSION

5 - LES CHANGEMENTS DE STRUCTURE ET LES DIFFICULTES DU DEVELOPPEMENT

Dans ce qui précède, la croissance a été mesurée à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs et on a constaté que la présence du chemin de fer entraînait un accroissement très net du produit réel global traduisant un effet de croissance extrêmement important.

Mais il ne faut pas oublier que la *croissance* n'est qu'un des éléments du *développement* qui seul importe en fait. Certains dangers ont été déjà soulignés quand on a analysé l'évolution de l'économie gabonaise, pour les différentes hypothèses. Il convient de mettre à nouveau clairement en évidence ces blocages qui risquent d'empêcher le développement réel du pays.

a) La dépendance de l'économie gabonaise

On a vu que l'évolution prévisible était la suivante :

	EXPORTATION	IMPORTATION	PRODUCTION INTERIEURE BRUTE	EXPORTATION / P I B
1980 sans chemin de fer . .	41 892	23 387	77 155	54,2 %
1980 avec chemin de fer . .	77 140	35 215	117 828	65,4 %

Ces chiffres traduisent une dépendance fort étroite à l'égard des marchés extérieurs, aussi bien en ce qui concerne les exportations que les importations qui vont croître dans des proportions considérables.

Les fluctuations de la conjoncture mondiale risquent donc de créer une situation économique assez instable.

Le Gabon a, heureusement, la chance d'avoir des exportations assez diversifiées : bois, minerai de fer, pétrole et autres minerais, ont une importance à peu près équivalente.

Par contre, ce qui est plus grave, c'est la dépendance à l'égard des grandes firmes dont les centres de décision sont situés à l'extérieur du pays. Une décision de SOMIFER ou COMILOG de limiter leurs productions ou au contraire de les développer peut avoir des conséquences fort importantes sur l'économie gabonaise, en particulier sur la situation des administrations. On a vu qu'un passage de la production de COMILOG de 1 200 000 tonnes à 2 500 000 en 1980 entraîne un accroissement des rentrées fiscales de plus de 2 milliards de F CFA.

La présence du chemin de fer accentue donc cet effet défavorable au point de vue de la dépendance.

b) Les difficultés des changements de structure

La création du complexe entraîne une augmentation très forte du nombre de salariés et des ressources des ménages. Ainsi, en 1980, avec le chemin de fer, les entreprises et administrations versent 10 775 millions de F CFA de salaires de plus qu'en 1980 sans chemin de fer. La part des Africains est de 5 292 millions et celle des Européens de 5 400 millions.

Il semble donc nécessaire d'utiliser les services de très nombreux cadres Européens : en ce qui concerne l'emploi de personnel qualifié, le Gabon est donc fort loin de l'indépendance. En outre il apparaît un nouveau groupe de salariés africains dont le niveau de vie est supérieur à celui de la main-d'oeuvre banale.

La création du complexe peut désorganiser l'actuelle économie gabonaise si des précautions ne sont pas prises en temps utile.

Le mode de vie des salariés à standing plus élevé séduira de nombreux agriculteurs, surtout les plus dynamiques et accélérera l'émigration rurale.

Les salaires élevés du secteur moderne peuvent entraîner une hausse générale des taux de salaires et inévitablement une hausse du coût de la vie.

Il y a donc un danger, en mettant les choses au pire, de se trouver dans la situation suivante :

- L'agriculture perd ses éléments les plus jeunes et les plus dynamiques et il devient donc de plus en plus difficile de moderniser les structures de ce secteur et d'accroître sa productivité.
- Le Gabon risque de se dépeupler dans certaines régions au profit des villes ou de la zone chemin de fer. La mauvaise répartition de la population peut alors augmenter les coûts de production des produits agricoles.
- On risque donc d'avoir un développement des secteurs producteurs de matières premières destinées à l'exportation et des secteurs tertiaires (Commerce, Services) aux dépens de l'agriculture. C'est évidemment une structure défavorable qu'il sera difficile de modifier, si on n'agit pas dès maintenant.
- Les changements qui apparaissent dans la structure de l'emploi créent des problèmes sociologiques délicats à résoudre : mobilité de la main-d'oeuvre, qualification de personnel, passage de la condition d'agriculteur à celle de salarié travaillant en centre urbain, etc...

Ces changements impliquent que dès le premier Plan soient prévues les actions susceptibles de corriger des déséquilibres susceptibles de freiner ensuite le développement économique. C'est à cette condition que le projet de création du chemin de fer de Mékambo pourra porter tous ses fruits.

* * *

Tableau 1 - POPULATION GABONAISE AFRICAINE

(Unités : Milliers)

ELEMENTS	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Masculin.	204,7	202,1	206,3	217,4	235,5	239,8
Féminin	239,6	254,2	269,1	287,0	308,9	336,2
TOTAL.	444,3	456,3	475,4	504,4	544,4	596,1

ACTIFS 15 à 49 ans	1960	1965	1970	1975	1980	1985
Masculins	98,3	95,0	101,1	108,2	114,0	121,7
Féminins.	129,2	126,3	130,3	137,5	144,5	151,3
TOTAL	227,5	221,3	231,4	245,7	258,5	273,0

Tableau 2 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

Depuis 1956 jusqu'en 1980

- En milliards de F CFA 1963
- A - Sans chemin de fer
- B - Avec chemin de fer

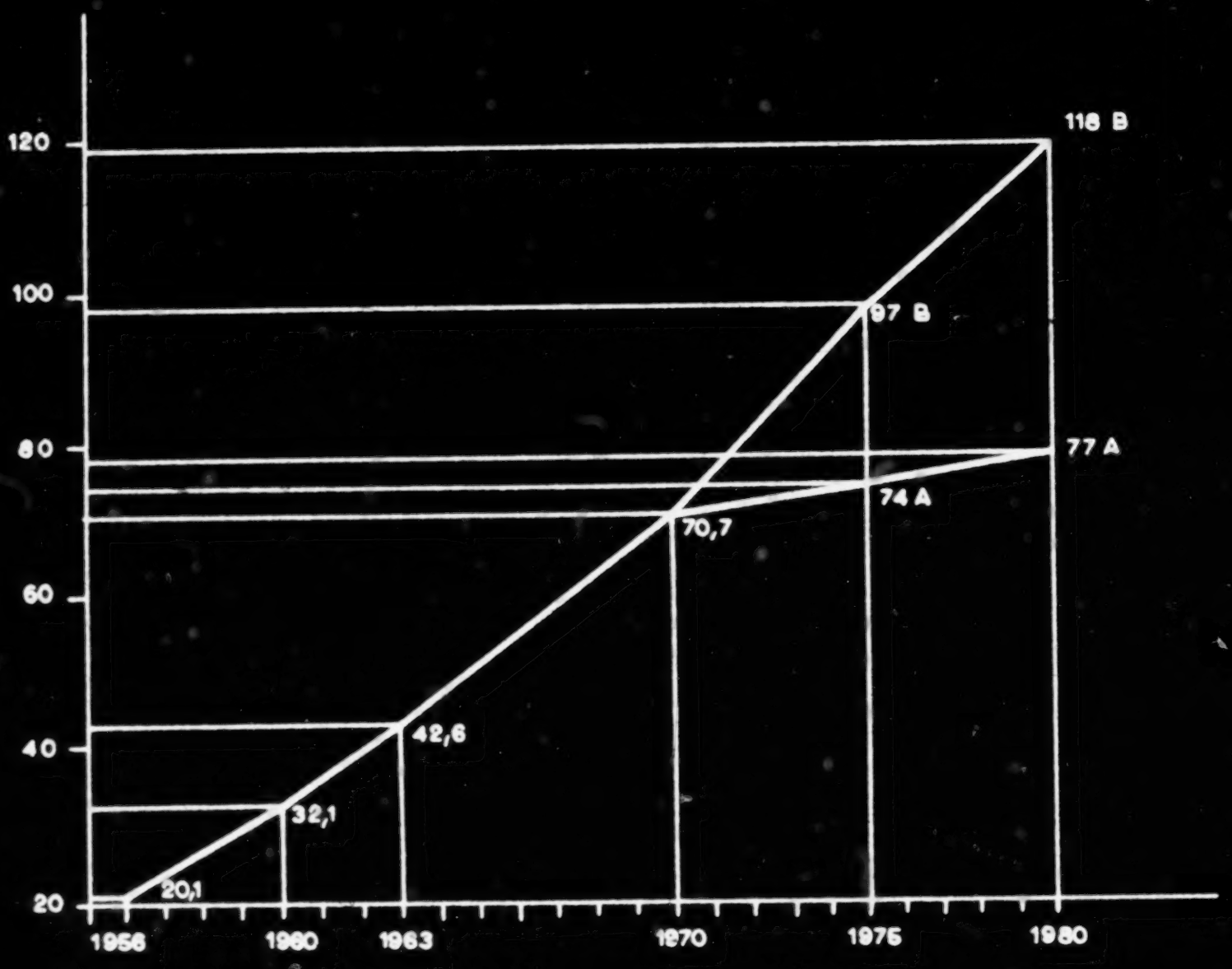

Tableau 3 - TAUX ANNUELS MOYENS D'ACCROISSEMENT DE 1970 A 1980

(En milliards de F CFA 1963 et en %)

	SANS CHEMIN DE FER			AVEC CHEMIN DE FER	
	1970	1980	%	1980	%
Production intérieure brute	70,7	77,2	0,9	117,8	5,3
Produit intérieur brut.	79,0	85,2	0,8	127,4	4,9
Importations.	17,0	23,4	3,2	35,2	7,5
Exportations.	36,9	41,9	1,3	77,1	7,6
Formation brute de capital fixe . .	14,9	17,2	1,4	25,2	5,4
- des entreprises.	10,5	12,8	1,9	20,0	6,6
- des administrations.	4,4	4,4	0	5,2	1,7
Epargne brute des sociétés.	24,2	26,2	0,8	49,0	7,3
Impôts.	15,5	15,0	-	26,8	5,6
- indirects.	12,7	11,5	-	17,4	3,2
- directs.	2,8	3,5	-	8,4	11,6
Consommation des Ménages.	31,1	36,6	1,7	45,2	3,8
Consommation des administrations. .	4,8	4,7	-	5,4	1,1
Salaires et charges	25,6	27,1	0,6	37,9	4,0
- des entreprises.	17,5	19,1	-	28,3	5,0
- des administrations.	8,1	8,0	-	9,6	1,7

Tableau 4 - TABLEAU DE L ECONOMIE AVEC OU SANS CHEMIN DE FER EN 1975 ET 1980

(En millions de F CFA 1963)

	1975	1975	1980	1980
OPTIQUE DE LA DEPENSE				
Consommation des ménages	33 930	38 644	36 617	45 225
Consommation des administrations	11 025	12 759	12 743	14 957
(y compris salaires & ch.)	(6 925)	(8 059)	(8 018)	(9 607)
Investissements bruts.	16 746	21 152	17 158	25 248
Stocks	150	80	150	80
Exportations	41 323	61 034	41 892	77 140
Importations	-22 235	-28 783	-23 387	-35 215
Produit intérieur brut	80 939	104 886	85 173	127 435
OPTIQUE DE LA PRODUCTION				
Agriculture	12 031	11 573	13 183	12 447
Forêts	6 805	11 293	6 805	18 945
Energie électrique	1 060	1 090	1 090	1 170
Pétrole & Mines (sans SOMIFER)	19 400	19 350	19 400	19 350
SOMIFER.	-	6 300	-	11 720
Industries du bois	3 915	5 264	3 915	5 370
Bâtiments - Travaux Publics.	3 049	3 537	3 165	3 775
Transports (sans Ch. D.F.)	2 898	2 953	3 073	3 495
Chemin de fer.	-	5 511	-	6 080
Commerce	15 702	19 338	16 851	23 557
Services	4 971	6 216	5 338	7 222
Divers	4 183	4 402	4 335	4 697
Administration	6 925	8 059	8 018	9 607
Produit intérieur brut	80 939	104 886	85 173	127 435
OPTIQUE DU REVENU				
Salaires versés par les entreprises.	18 449	23 481	19 130	28 316
Salaires versés par les administrations.	6 925	8 059	8 018	9 607
Revenu des E.I.	18 288	19 117	19 833	21 456
Revenu des sociétés.	25 421	38 827	26 175	49 008
Impôts indirects & droits de douane.	10 674	13 803	11 125	17 353
Subventions.	-	-	-	-
Divers	1 182	1 599	892	1 695
Produit intérieur brut	80 939	104 886	85 173	127 435
Production intérieure brute	74 014	96 827	77 155	117 828

Tableau 5 - CHRONIQUE DES INVESTISSEMENTS DU COMPLEXE FERROVIAIRE ET MINIER

(millions CFA)

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
CHEMIN DE FER.									
- Travaux.	1 475	6 350	9 075	8 300	6 100	2 155	-	-	-
- Matériel	-	600	1 250	1 640	2 100	1 840	-	490	490
PORT GRUMIER	-	-	-	-	550	550	275	275	275
MINE DE FER.	-	-	1 400	6 050	16 000	4 625	-	200	200
ROUTES FORESTIERES	-	-	600	600	600	600	600	600	600
TOTAL.	1 475	6 950	12 325	16 590	25 350	9 770	875	1 565	1 565

INFRASTRUCTURE

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES

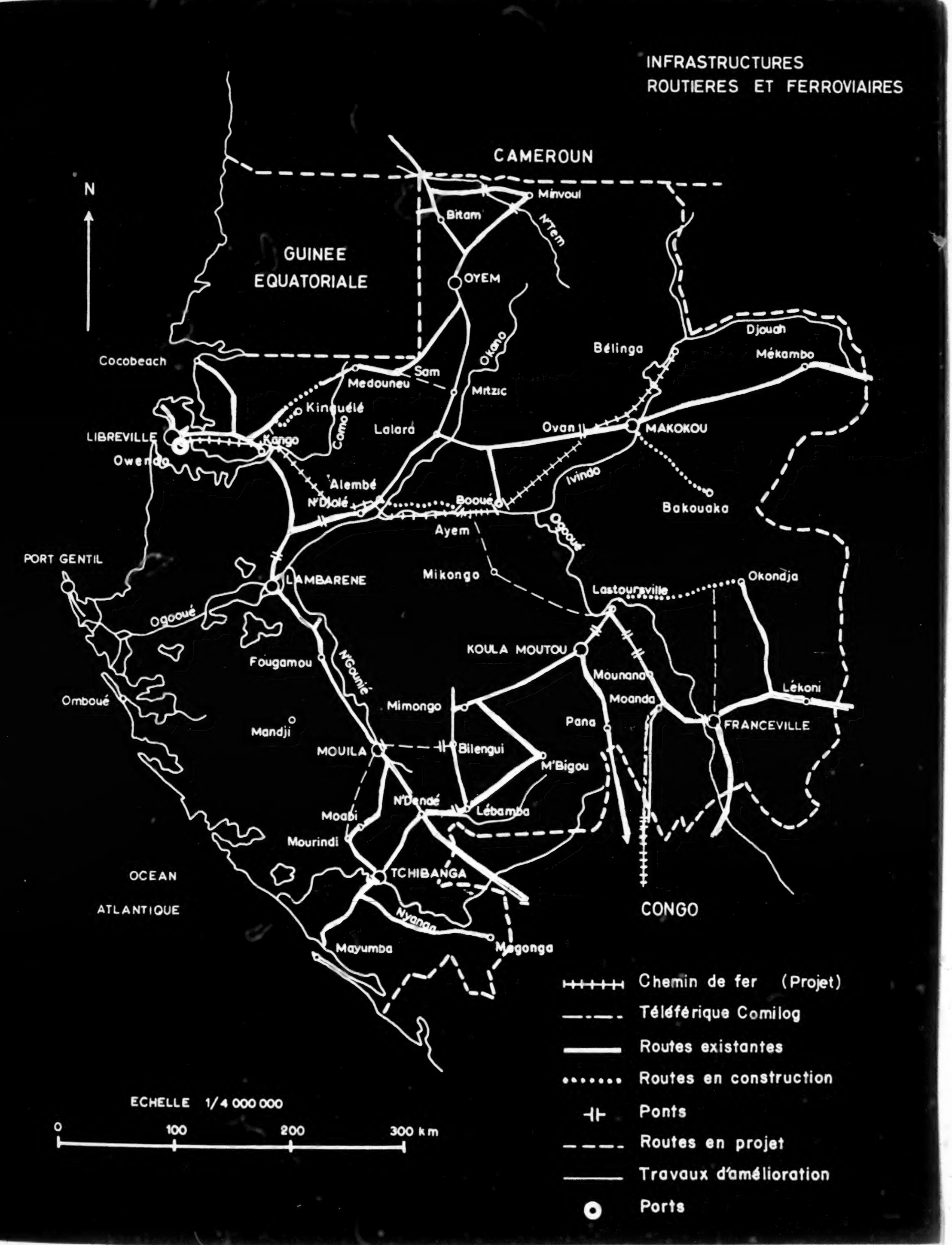

VOIES NAVIGABLES
AERODROMES ET PRINCIPAUX SITES
HYDRO-ELECTRIQUES

CAMEROUN

N

GUINEE EQUATORIALE

Minvoul

Bitam

Ntem

OYEM

Okano

Djouah

Mékambo

Cocobeach

Medouneu

Mitzic

LIBREVILLE

Kango

Como

MAKOKOU

Ivindo

N'Djolé

Booué

Ogooué

PORT GENTIL

LAMBARENE

DC6

Ogooué

Lastoursville

Okondja

KOULA MOUTOU

Fougamou

N'Gounié

Lékoni

Moanda

Omboué

Mimongo

Pana

FRANCEVILLE

Mandji

MOUILA

M'Bigou

N'Dendé

Lébamba

Moabi

TCHIBANGA

OCEAN ATLANTIQUE

CONGO

Nyanga

Mayumba

ECHELLE 1/4 000 000

0 100 200 300 km

— Voies navigables

—|— Rapides

ϟ Sites hydrauliques

⊕ Aérodromes internationaux (DC8)

⊗ Aérodromes DC3 ou DC4

• Aérodromes petits avions

I - SITUATION ACTUELLE

A - LES VOIES NAVIGABLES ET LES PORTS

En matière d'infrastructures, de transports et de communications, le Gabon est caractérisé par l'importance de ses voies d'eau. Mais bien que le bassin versant de l'Ogooué et de ses affluents recouvre les trois-quarts du Gabon, et que le reste du pays soit sillonné de nombreuses rivières se jetant dans les lagunes de la côte Sud et les baies et estuaires de la région de Libreville, le réseau de voies navigables et flottables ne dessert que la partie ouest du pays. Celle-ci est constituée par une zone alluvionnaire au-delà de laquelle des rapides interdisent toute navigation.

Le transport par eau peut-être pratiqué tout le long de la côte gabonaise grâce à trois réseaux hydrographiques :

- Au Nord, le réseau de l'estuaire du Mouni, de la baie de Mondah et de l'Estuaire du Gabon dont le centre est le port de Libreville. L'insuffisante profondeur d'eau y rend nécessaire le chargement des navires en rade foraine au moyen de barges, mais à 15 km de Libreville, le site d'Owendo qui ne servait jusqu'ici qu'à stocker les bois flottables se prête admirablement à la construction d'un port en eau profonde.

- Le réseau du bassin de l'Ogooué, du Fernan-Vaz et de la N'Gounié qui drainent vers Port-Gentil les bois du Centre Gabon de la région Est de Ndjolé à 350 km de la côte où se trouvent les premiers rapides, et de la région de Mouilla grâce à la route qui double les rapides de Sindara.

- La côte Sud enfin est bordée de lagunes dans lesquelles se jettent de nombreux fleuves littoraux.

Ces trois réseaux représentent 1 799 km de fleuves navigables, 1 501 km de lagunes et 700 km de baies profondes et d'estuaires (cf. carte des voies navigables).

B - LES ROUTES

Jusqu'à ces dernières années, l'économie gabonaise était presque entièrement tournée vers l'exploitation de l'Okoumé dans la première zone forestière, c'est-à-dire dans des plaines littorales particulièrement bien desservies par les voies d'eau. Par ailleurs, le Gabon ne constituant pas comme les pays voisins une zone de passage vers les pays de l'intérieur, il n'est pas étonnant si l'on considère l'aspect purement économique de ce phénomène ou même l'aspect politique tel qu'il se présentait sous l'ancienne Fédération de l'A.E.F. que le Gabon n'ait pas été très bien pourvu en matière de routes.

1 570 km de routes nationales.

2 871 km de routes régionales.

et 1 500 km de pistes de desserte constituent le réseau routier gabonais. Encore faut-il considérer que jusqu'en 1965, le Gabon ne possédait pas de routes goudronnées et qu'une grande partie du réseau régional et des pistes de desserte est difficilement praticable en saison des pluies (cf. carte).

Le réseau routier se compose essentiellement d'une grande dorsale constituée par l'ancienne route fédérale qui relie le Congo au Cameroun en passant par N'Dendé, Mouila, Fougamou, Lambaréné, N'Djolé, Mitzic, Oyem et Bitam.

- Autour de N'Dendé et Mouila s'étend un réseau régional qui dessert le Sud Gabon commercialement axé sur Dolisie au Congo;

- Au Nord Ouest, la route de Libreville rejoint cette dorsale entre Lambaréné et Ndjolé à Bifoun.

- A 200 km au Nord-Est de Bifoun, la route qui dessert Mékambo et Makokou à l'Est rejoint la grande dorsale Nord-Sud à Lalara.

Enfin, toute la région du Sud-Est (Lastourville, Okondja, Mounana, Franceville) est desservie par un réseau routier dirigé vers le Congo et isolé du reste du Gabon, les axes Lastourville-Mimongo et Lastourville-M'Bigou étant constitués d'anciennes pistes administratives au tracé difficile, impracticables six mois sur douze.

Ainsi le réseau routier gabonais apparaît comme assez bien tracé dans son ensemble, mais très hétérogène et de qualité médiocre.

Son dessin répondait aux exigences de l'ancienne fédération de l'A.E.F. et favorise pour les régions du Nord, du Sud et surtout de l'Est l'attraction économique des pays voisins plus qu'il ne constitue un facteur d'unité économique, administrative et politique. En outre, malgré les importants travaux réalisés pendant le programme triennal intérinaire, ce réseau routier ne peut répondre aux exigences nouvelles de l'économie gabonaise.

C - LES INFRASTRUCTURES AERONAUTIQUES

L'imperfection du réseau routier, les difficultés de pénétration en forêt et l'importance des distances à parcourir, ont favorisé le développement des transports par air (cf carte des aérodromes).

Le Gabon dispose d'une centaine de terrains d'aviation dont la plupart sont des terrains privés desservant des chantiers forestiers. Les deux aérodromes de Libreville et Port-Gentil sont des terrains de classe internationales accueillant les avions transcontinentaux. Ils sont également en liaison quotidienne avec les principaux centres de l'intérieur du Gabon desservis par huit aérodromes pour DC 3 et DC 4 (Cf. carte terrains d'aviation).

II - QUALITES ET DEFAUTS DE CES INFRASTRUCTURES

Leurs nouvelles conditions d'emploi

A - IMPERATIFS ECONOMIQUES

La situation d'ensemble des infrastructures de transport et de communication apparaît comme assez médiocre et ne correspond plus aux besoins actuels de l'économie gabonaise. Conçue pour permettre l'évacuation par flottage des bois de la première zone forestière proche de la côte, des liaisons administratives peu fréquentes et le commerce des régions excentriques avec les pays limitrophes, cette infrastructure doit maintenant permettre le rassemblement administratif et politique du Gabon autour de ses deux métropoles Libreville et Port-Gentil et la circulation d'un trafic important né de conditions économiques nouvelles.

Le plus important de ces faits nouveaux est le passage de l'exploitation forestière en seconde zone.

La première zone forestière correspond à la région côtière jusqu'à la distance où les bois cessent d'être évacuables par flottage. Les possibilités forestières de cette région ont été largement entamées et depuis 1965, seuls les exploitants gabonais ont le droit de s'y installer tandis que les sociétés étrangères plus importantes ont dû transférer leurs exploitations dans l'intérieur du pays. L'installation de ces exploitations en seconde zone nécessite de leur part des investissements importants tant sur les chantiers eux-mêmes qu'en routes forestières privées.

Aussi est-ce à la puissance publique de prendre à sa charge la transformation ou la création d'axes routiers à trafic lourd permettant le transport des bois depuis les chantiers jusqu'aux premiers points de mise à l'eau ou, dans quelques années, jusqu'à la gare de chemin de fer la plus proche.

Les revenus directs ou indirects tirés des bois constituant plus de la moitié des ressources de l'Etat Gabonais, il est primordial que l'exploitation forestière ne connaisse pas dans les années à venir une baisse de régime. Il est par ailleurs nécessaire que le Gabon qui a sur le marché mondial le quasi monopole de la production de l'Okoumé, continue à satisfaire les demandes d'Okoumé sous peine de voir des produits de substitution limiter à l'avenir le marché ouvert aux produits gabonais.

Le deuxième fait nouveau est constitué par la perspective de construction du chemin de fer, voie d'évacuation du minerai de fer de Bélinga.

L'exploitation du minerai de fer de Mékambo est conditionnée par le réalisation d'une voie ferrée d'évacuation de 560 km reliant l'est du pays (Bélinga) au port minéralier d'Owendo situé dans l'Estuaire du Gabon à proximité de Libreville.

Ce chemin de fer traversera dans la partie centrale et est du Gabon une région forestière riche en Okoumé et autres essences diverses et constituera une voie de pénétration et d'évacuation supplémentaire dont le plan doit tenir compte en assurant la coordination nécessaire entre le rail, la route et le fleuve.

Telles sont les principales considérations économiques dont le Gouvernement a tenu compte en donnant ses directives aux Commissions chargées de l'élaboration du Plan.

En ce qui concerne les infrastructures, ces directives sont les suivantes :

B - DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

Tout en gardant le souci de faciliter les échanges avec les pays voisins, concevoir le développement dans le cadre des frontières nationales en accroissant les échanges internes.

Nécessité de créer au centre du pays de grands axes routiers d'évacuation des produits de la forêt et une voie de chemin de fer Est-Ouest pour l'évacuation du minerai de Bélinga.

Intégration des différentes régions à la vie économique du pays par la réalisation des infrastructures permettant de les relier entreelles.

Abaissement et égalisation des coûts de transport pour permettre la création d'un véritable marché intérieur.

En suivant ces directives, la Commission s'est attachée, suivant le désir du Gouvernement, à déterminer les meilleures liaisons entre les différents pôles de développement et la desserte des régions qui en dépendent, en s'inspirant dans ses choix de l'importance économique relative des différents réseaux routiers. Une attention particulière a été accordée à la coordination des différents moyens de transport et aux incidences prévisibles du projet de chemin de fer Owendo-Bélinga.

III - LES PROJETS

En fonction de la situation actuelle des infrastructures et des directives du Gouvernement, les projets suivants ont été retenus :

A - INFRASTRUCTURES ROUTIERES

1) Projets retenus et conditions de réalisation

La construction des routes au Gabon présente des difficultés importantes : nature et configuration du terrain, nombreux cours d'eau, etc...

La nature même de certains axes destinés au trafic lourd des grumiers de 20 m de long et plus de 30 tonnes en charge nécessite des travaux de terrassement importants et la construction de nombreux ouvrages d'art.

	1966			1967		
	G (1)	E (2)	T (3)	G	E	T
Route de Kinguélé	150	(150)	300	75	(50)	125
Ebel-Ndjolé	7	-	7	-	-	-
Ndjolé-Alembé	56	319	375	50	-	50
Alembé-Ayem	362	182	544	-	-	-
Imprévus sur routes emprunts BIRD	13	87	100	-	-	-
Ayem-Mikongo/Obiga	220,5	221	441,5	210	-	210
Ayem (Pont)	-	(100)	100	-	-	-
Mikongo-Lastourville	-	325	325	-	600	600
Alembé-Lalara	26	135	161	-	-	-
Lalara-Mitzic	1,8	10,2	12	5	30	35
Mitzic-Sam	1,8	10,2	12	5	30	35
Mitzic-Oyem	-	-	-	6	94	100
Ponts de Bikondome et Ebomane	5	-	5	-	-	-
Route Lalara-Ovan	1,5	8,5	10	13	71	84
Makokou-Okondja	5	-	5	-	-	-
Kougouleu-Mela	10	-	10	-	-	-
Akoga-Medouneu	15	-	15	-	-	-
Koulamoutou-Lastourville-Mounana (études)	-	75	75	-	-	-
Koula.-Last. (travaux)	-	-	-	-	-	-
Pont sur le Lebiyou	-	2,5	2,5	-	25	25
Pont sur le Lekedi	-	1,5	1,5	-	10	10
Pont sur le Leyou	-	2,5	2,5	-	20	20
Route Franceville-Okondja par Andjogo	-	-	-	-	-	-
Franceville-Lekoni	5	-	5	-	-	-
Pont sur l'Ogooué à Franceville	-	3	3	-	45	45
Pont sur le Mpassa à Franceville	-	5	5	-	-	-
Route Mouila-Bilengui	1,5	9,5	11	5	30	35
Pont de Mouila	-	-	-	-	90	90
Pont de Lebamba	-	-	-	-	-	-
Bac de Mouila	15	-	15	-	-	-
Route Bilengui-Mimongo-Koulamoutou	20	-	20	-	-	-
Pont sur l'Ogoulou	2,5	-	2,5	-	-	-
Route Fougamou-Rembo-Mouila	-	-	-	-	-	-
Mouila-Ndendé	-	-	-	-	-	-
Mouila-Mourindi-Tchibanga	-	-	-	-	-	-
Pont de Tchibanga	2,5	-	2,5	-	-	-
Route Tchibanga-Mayumba	20	-	20	-	-	-
Déviation route Kango	-	-	-	-	60	60
Route de la cellul.	20	-	20	-	-	-
Contrôle des travaux emprunt BIRD	2,5	14,5	17	5	25	30
Equipement routier	20	-	20	100	-	100
Pont sur route Alembé-Ayem-Lalara	9,5	53,5	63	-	-	-
Pont sur la Mbiné	-	-	-	-	-	-
Pont d'Ovan	-	8	8	-	75	75
Parc central Mat.TP - Libreville	-	110	110	-	110	110
Indemnité LBV Kougouleu	0,5	-	0,5	-	-	-
TOTAL	993,6	1582,9	2576,5	474	1315	1789

(1) Financement sur budget gabonais.

(2) Financement extérieur.

(3) Financement total

( ) Financement acquis avant 1966

P O N T S

(Millions CFA)

1968			1969			1970			TOTAL 1966-1970		
G	E	T	G	E	T	G	E	T	G	E	T
-	-	-	-	-	-	-	-	-	225	(200)	425
-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	106	319	425
-	-	-	-	-	-	-	-	-	362	182	544
-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	87	100
-	-	-	-	-	-	-	-	-	430,5	221	651,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(100)	(100)
-	600	600	-	488	488	-	-	-	-	2013	2013
-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	135	161
50	280	330	50	280	330	-	-	-	106,8	600,2	707
30	190	220	30	190	220	-	-	-	66,8	420,2	487
7,5	-	7,5	-	-	-	160	920	1080	173,5	1014	1187,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
60	320	380	60	320	380	60	370	430	194,5	1089,5	1284
-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
-	-	-	50	-	50	100	-	100	160	-	160
-	-	-	100	-	100	100	-	100	215	-	215
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75	75
150	-	150	100	-	100	-	-	-	250	-	250
-	25	25	-	-	-	-	-	-	-	52,5	52,5
-	10	10	-	-	-	-	-	-	-	21,5	21,5
-	20	20	-	-	-	-	-	-	-	42,5	42,5
100	-	100	100	-	100	64	-	64	264	-	264
-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
-	45	45	-	-	-	-	-	-	-	93	93
-	60	60	-	60	60	-	-	-	-	125	125
30	80	110	30	80	110	-	-	-	66,5	199,5	266
-	90	90	-	-	-	-	-	-	-	180	180
-	-	-	-	70	70	-	-	-	-	70	70
-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	15
50	-	50	50	-	50	100	-	100	220	-	220
40	-	40	-	-	-	-	-	-	42,5	-	42,5
50	-	50	50	-	50	-	-	-	100	-	100
50	-	50	50	-	50	-	-	-	100	-	100
25	15,5	40,5	7,5	42,5	50	11	65	76	43,5	123	166,5
-	-	-	-	-	-	-	70	70	2,5	70	72,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20
14	62	76	14	62	76	40	210	250	75,5	373,5	449
100	-	100	100	-	100	100	-	100	420	-	420
-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,5	53,5	63
4	-	4	-	-	-	-	-	-	4	-	4
-	75	75	-	-	-	-	-	-	-	158	158
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220	220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-	0,5
760,5	1872,5	2633,0	791,5	1592,5	2384,0	735,0	1635,0	2370,0	3754,6	7997,9	11752,5

CARACTERISTIQUES SOMMAIRES DES PRINCIPAUX TYPES DE ROUTE

CARACTERISTIQUES	AXES LOURDS CL A	AXES LOURDS CL B	VOIES DE RAVITAILLEMENT	PISTES DEW DESSERTE
Trafic	Trafic forestier + de 60 véhic./jour dont 80 % de véhicules lourds	id. 20 véhicules/ jour id.	Réseau général et ravitaillement des chantiers forestiers sans trafic lourd	voies de liaison à faible trafic
Plateforme	9 m.	7 m.	7 m.	4-5 m.
Rayon min. des courbes	50 m.	40 m.	40 m.	40 m.
Pentes max.	- de 6 % dans le sens grumiers chargés	id.	8 %	10 %
Palier	Tous les 500 m.	id.	Pas de palier	pas de palier
Déforestage	40 m. minim.	id.	id.	20 m.
Ouvrages d'art	portance 36 T 4 m de large	id.	15 T. 4 m.	10 T. 4 m.

Le trafic lourd sera effectué par des grumiers de 3,50 m de largeur et 20 m de long ne correspondant pas aux normes du code de la route. Les connaissances actuelles des sols et des routes gabonaises ont permis d'admettre que la portance des essieux serait limitée à 10 T par essieu simple et 16 T par essieu double, ce qui correspond aux normes admises en Europe pour un trafic forestier lourd (Recommandations de la Conférence Européenne des Ministres des Transports).

Les difficultés non seulement de construction mais aussi d'études des projets ainsi que l'importance du programme envisagé ne permettent pas au Service des Travaux Publics qui a déjà à sa charge la tâche importante de contrôler les travaux et d'entretenir le réseau routier, d'assurer en régie la construction des routes. Celle-ci sera donc confiée selon la procédure des appels d'offre à des sociétés de travaux publics disposant de moyens matériels importants et à des bureaux d'études spécialisés. Il est également possible, qu'étant donné les moyens du service des Travaux Publics comparés à l'ampleur du programme, il soit nécessaire de recourir à des bureaux d'études extérieurs pour contrôler en partie l'exécution des travaux.

Si l'on considère les moyens dont disposent les entreprises de T.P. gabonaises et étrangères installées au Gabon, leur chiffre d'affaires en 1964, les investissements en matériel réalisés par celles-ci cette même année et le personnel employé, la réalisation du programme ne devrait pas soulever de difficultés techniques ni de main-d'oeuvre. Le personnel de haute technicité étant importé en grande partie de l'étranger.

On peut estimer qu'après l'effort important réalisé en matière d'infrastructure routière pendant le Plan, le niveau des travaux neufs se stabilisera après 1970 au niveau de 1963, soit environ 2 milliards par an (en Frs constants).

La formation des Gabonais devra donc avoir pour objectif le remplacement des ouvriers, spécialistes et techniciens *étrangers* actuellement employés par les entreprises de travaux publics installées au Gabon, soit :

Ouvriers et employés hautement qualifiés	5
Agents de maîtrise et d'encadrement	50
Techniciens	20
Cadres et cadres supérieurs	20

(Ces chiffres concernent uniquement les postes à gaboniser dans les entreprises privées).

2) Etudes et contrôle des travaux

Les études et le contrôle des travaux devraient normalement être effectués par le service des Travaux Publics.

Etant donné sa faiblesse en personnel qualifié, le service ne peut actuellement assumer cette charge qui devra être confiée à des bureaux d'études spécialisés recrutés pour chaque opération par appel d'offres.

Le recrutement et la formation du personnel devra viser à pourvoir le bureau d'études des T.P. du personnel suffisant pour étudier et contrôler des travaux d'une ampleur d'environ 2 milliards par an.

A long terme la formation devra avoir pour but de remplacer par des Gabonais le personnel d'assistance technique soit :

- Ingénieursen chef	1
- Ingénieurs principaux	4
- Ingénieurs et ingénieurs-adjoints	12
- Adjoints techniques et assimilés	14
- Conducteurs de travaux et mécaniciens	29
- Géomètres	2
- Fonctionnaires subalternes	65

En ce qui concerne la mise en route des projets à confier à des bureaux extérieurs, le contrôle des études, la préparation des appels d'offres, la rédaction des marchés, le service des T.P. peut faire face aux obligations qu'impose le présent programme.

3) Entretien des routes

Au 1/1/64 l'entretien des routes au Gabon est assuré par le service des Travaux Publics et par les préfets chefs de région ainsi que suit :

	Routes nationales	Routes régionales
Service des T.P.	1 513 Kms	915 Kms
Préfets	57 "	1 956 "

(Il est à noter que l'entretien de certaines routes régionales ou pistes de desserte (pistes de cacao dans la région du Woleu-N'Tem) est à la charge des Collectivités Rurales).

Cet état de choses a pour cause l'impossibilité matérielle pour le service des T.P. d'assurer l'entretien de l'ensemble du réseau. Les Préfets, Sous-Préfets et Présidents de collectivités Rurales manquent de matériel et surtout de personnels qualifiés, l'entretien des routes est mauvais, ce qui, étant donné le climat gabonais, oblige à refaire entièrement les routes à intervalles réguliers.

L'objectif du Plan est d'équiper le service des T.P. de moyens suffisants de telle façon qu'il puisse progressivement assurer l'entretien de la totalité du réseau routier. Des exceptions pourront toutefois être faites pour certaines pistes de desserte d'intérêt local.

Au fur et à mesure de l'installation des subdivisions d'entretien prévues, le service des T.P. prendra la charge de l'entretien du réseau routier ainsi que l'initiative de la création ou de l'amélioration de routes dans le cadre du présent programme. Simultanément l'utilisation des ressources jusqu'ici affectées aux collectivités locales pour l'entretien des routes fera l'objet d'une réaffectation.

A partir des équipements déjà existants seront progressivement installées les subdivisions d'entretien suivantes (cf. carte).

1 - Libreville - plus un atelier central.
2 - Lambaréné - Fougamou.
3 - Mouila - Rembo.
4 - Koulamoutou.
5 - Franceville.
6 - Ndjolé.
7 - Oyem.
8 - Médouneu.
9 - Makokou.
10 - Tchibanga.
11 - Port-Gentil.

La subdivision routière-type chargée de l'entretien de 300 à 500 km de routes selon les conditions géographiques climatiques et le trafic est composée de :

- Deux unités lourdes d'entretien (niveleuse, traxcavator...).
- Un atelier de subdivisions (type armée 2ème échelon renforcé),

ce qui nécessite en tenant compte du matériel et des logements existants l'installation de 8,5 unités lourdes d'entretien, de cinq ateliers de subdivision et d'un atelier central à Libreville du type "armée 5ème échelon", soit : 1 800 millions.

Besoins en personnel spécialisé supplémentaire :

Unités lourdes :	Ingénieurs	8
	Conducteurs de travaux (14ème cat.)	8
	Mécaniciens de chantiers (13ème cat.)	8
	Conducteurs d'engins	40
	Conducteurs de camions	40
	Aide mécaniciens graisseurs	32
	Surveillants de travaux	8

Ateliers - (L'atelier central de Libreville est considéré comme employant un personnel double de celui d'un atelier de subdivision).

Chefs d'atelier (14ème cat.)	7
Dieselistes (14ème cat.)	7
Motoristes (13ème cat.)	7
Mécaniciens	7
Soudeurs	7
Tourneurs	7
Chaudronniers	7

On peut prévoir que les crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des subdivisions et du parc central s'élèveront à environ 600 millions CFA par an.

Un budget spécial destiné à l'entretien des routes sera créé qui pourra prendre la forme d'un Fonds Spécial d'entretien routier.

Préalablement à cette création et afin de définir l'importance de ce Fonds, les opérations suivantes devront être exécutées.

- Classement des routes selon leur importance, leurs frais d'entretien, l'autorité responsable de cet entretien.

- Définition de normes d'entretien pour chaque catégorie de routes, selon les formules rattachées aux prix d'un certain nombre de matériaux, matériels ou services.

- Définition pour chaque subdivision d'entretien routier des axes à entretenir et des dépenses à prévoir chaque année en fonction des normes ci-dessus.

4) - Conséquences de l'exécution du programme routier sur l'économie gabonaise.

1 - Financement - Dépenses à la charge du Gabon 3 754,6
Financement étranger 7 997,9
(en millions CFA) 11 752,5

2 - Main d'oeuvre - Besoins de formation (1)

	Remplacement de main d'oeuvre étrangère existante	besoins non satisfaits en 1965
	(1)	(2)
Ouvriers et employés hautement qualifiés	5	122
Agents de maîtrise et d'encadrement	50	33
Techniciens	20	15
Cadres et cadres supérieurs	20	8
	95	178

1) - Personnel étranger employé par les entreprises de T.P.
2) - Personnel supplémentaire à trouver pour assurer le fonctionnement des subdivisions d'entretien routier.

EFFETS PREVISIBLES DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS

(en millions CFA)

ANNEES	Salaires et charges		Impôts et taxes	Matières consommées (1)					Biens d'équipements		Frais financiers	Bénéfices	TOTAL des investissements
	Gabon	Expat.		2	3	4	6	8	4	7	7		
1966	438,9	1 386,4	128,8	334,5	257,5	232	51,5	103,0	360,7	25,7	103,0	154,5	2 576,5
1967	304,0	268,5	89,5	232,0	179	161,0	35,8	71,6	250,6	17,9	71,6	107,5	1 789
1968	448,1	395,5	131,5	341,9	263	236,7	52,6	105,2	368,2	26,3	105,2	158,8	2 633
1969	405,6	358	119,0	309,4	238	214,2	48	96	334,2	23,8	95	142,8	2 384
1970	402,9	355,5	118,5	308,1	237	213,3	47,4	94,8	331,8	23,7	94,8	142,2	2 370
TOTAL	1 999,5	1 763,9	587,3	1 525,9	1 174,5	1 057,2	235,3	470,6	1 645,5	117,4	469,6	705,8	11 752,5

(1) - *Nomenclature Courcier* - 2 - Energie - 3 - Matières premières et demi-produits.
4 - Produits des industries mécaniques et électriques.
6 - Produits industriels divers - 7 - Batiments et Travaux Publics.
8 - Services.

3 - Effets prévisibles des Investissements routiers sur les différents secteurs de l'Economie.

(Voir tableau ci-après).

B - INFRASTRUCTURES FLUVIALES ET PORTUAIRES

1) Conditions dans lesquelles ont été déterminés les objectifs.

Pendant les années 1966-70, certains faits nouveaux vont perturber les flux de transport tels que nous les connaissons actuellement. Ce sont :

1°) Le transfert des exploitations forestières étrangères en seconde zone. Ce transfert devra être terminé fin 1965 et déjà ses effets se font sentir : diminution du trafic des bois sur le réseau fluvial Nord (Estuaire du Mouni, baie de Mondah, Estuaire du Gabon). Augmentation du trafic sur l'Ogooué à partir du Sud-Est par Fougamou et Sindara et du centre par Alembé-Ndjolé, points de mise à l'eau des bois amenés par les routes rayonnant à partir de Alembé.

2°) Orientation vers la Côte gabonaise de la région du Sud-Est par l'ouverture en 1969 de la liaison Ndjolé - Lastourville (trafic lourd des bois de la région des Abeilles entre Mikongo et Lastourville et trafic léger des biens de consommation et d'équipement, de personnes et de produits agricoles entre Lastourville et la côte).

Dans une première phase, ces activités nouvelles auront pour conséquences :

- L'augmentation du trafic sur l'Ogooué vers Port-Gentil,

- L'importance accrue de Lambaréné comme point de concentration du trafic descendant du centre et du Sud-Ouest et point de rupture de charge pour l'approvisionnement montant par le fleuve jusqu'à Lambaréné, puis gagnant le S.O. par le route,

- L'élévation de Ndjolé au rang de centre régional placé au point de rencontre des voies terrestres et fluviales, centre de ravitaillement pour les chantiers forestiers et point d'arrivée des matériels lourds nécessaires aux chantiers forestiers et de Travaux Publics et peut-être aux travaux de construction du chemin de fer si une solution autre que celle de la construction à l'avancement à partir d'Owendo est retenue. Ceci rend nécessaire l'aménagement du Port de Ndjolé.

- En même temps devra être réalisé le port commercial d'Owendo pour permettre le débarquement des matériels lourds nécessaires à la construction du chemin de fer et du port minéralier (cf. Infrastructure Ferroviaire).

- La deuxième phase entièrement conditionnée par la réalisation du chemin de fer Owendo-Bélinga, commencera après le présent plan et verra une partie du trafic confiée jusque là au fleuve, emprunter le chemin de fer jusqu'à Owendo. Il s'agit des bois de la région du Centre, embarqués dans l'une des gares situées entre Ndjolé et Booué. En effet, l'importance du trafic minéralier devrait permettre des tarifs de transport extrêmement bas et ouvrira à l'exploitation forestière toute la région située à l'Est de Booué, où se trouvent en majorité des bois lourds non flottables. Cette période verra une augmentation considérable des exportations de bois pour lesquelles il faut dès à présent prévoir des quais d'embarquement à Owendo.

2°) Objectifs du Plan

Pour faire face à cette situation, les objectifs suivants devront être atteints entre 1966 et 1970.

a) Infrastructure fluviale

- Etudes du flottage des bois en amont des points de rupture de charge : flottage sur l'Ogooué en amont de Booué pour prévoir l'exploitation ultérieure des bois de la région de Lastourville.

- Etudes de flottage sur la Ngounié en amont des rapides Fougamou-Sindara.

- Création de la subdivision des T.P. fluviale de Ndjolé qui aura la charge de l'aménagement et du contrôle du trafic sur l'Ogooué.

b) Ports fluviaux

- Port de Ndjolé : comprendra un parc de stockage des bois, une petite zone industrielle. On envisage la construction d'un quai massif en béton ou maçonnerie de 90 m de long comprenant 3 postes de 30 m.

Le poste amont, équipé d'un portique pourrait être utilisé pour le trafic des bois lourds en attendant que ceux-ci puissent être évacués par fer. Les deux autres postes seraient destinés au trafic des marchandises ou utilisés comme postes d'attente.

- Port de Lambaréné : Il est à prévoir que dans quelques années la liaison ferroviaire entre le centre Gabon et Libreville fera de Lambaréné le relai entre Port-Gentil et le Sud-Est du pays. Il y a donc lieu de prévoir l'étude d'un port sur la rive gauche de l'Ogooué au point d'aboutissement de la route Lambaréné-Mouila.

c) Ports maritimes

1 - Port-Gentil : Les installations portuaires de Port-Gentil semblent suffisantes pour faire face au trafic prévisible pour les prochaines années; le matériel de manutention devra toutefois être augmenté.

Cependant, la réalisation des projets industriels inscrits au Plan pourrait modifier sensiblement le trafic du Port vers 1969-1970. Il est donc prévu d'étudier les problèmes posés par la construction d'un port en eau profonde. L'étude envisagée devra déterminer la nature des travaux à entreprendre, le coût des investissements nécessaires et leur rentabilité. Cette étude devra également porter sur la construction d'un port de pêche qui pourrait être envisagé si les études sur la pêche au large des côtes gabonaises aboutissaient à des résultats positifs.

2 - *Le Port d'Owendo* -

Le Gouvernement gabonais s'est préoccupé depuis plusieurs années de doter le pays d'un port en eau profonde. Plusieurs études ont été entreprises à ce sujet, tant économiques que techniques. De ces différentes études se sont dégagées les conclusions suivantes :

- Sur le plan économique, priorité doit être donnée, dans l'équipement portuaire du Gabon à la région de Libreville. Compte tenu de la progression actuelle du trafic et des perspectives d'évolution économique de la région de l'Estuaire, la rentabilité d'un port commercial en eau profonde, à proximité de Libreville - indépendamment du problème minéralier - est assurée.

Le tonnage des marchandises manipulées sur le môle de Libreville est en augmentation constante et dépasse 100 000 Tonnes/an de telle sorte que le môle est à peu près saturé.

EVOLUTION DES ENTREES ET SORTIES DE L'ENSEMBLE LIBREVILLE - OWENDO

	1960	1964
Entrées au Port-Môle	53 916	123 098
Sorties Port-Môle	4 513	8 079
Rade d'Owendo	283 661	394 020
Autres rades	150 801	102 398
TOTAL SORTIES	438 975	504 497
TOTAL TRAFIC (En tonnes)	492 891	627 595
Mouvements des navires		
Nombre	583	694
Jauge brute (Tonneaux)	2 794 000	2 880 000

Il arrive déjà que les chalands ne peuvent être déchargés immédiatement faute d'espace libre dans les hangars. Cela veut dire que si l'on ne construit pas de port en eau profonde dans l'estuaire, de nouveaux investissements importants seront nécessaires pour que le port de

Libreville puisse s'adapter au trafic croissant. Cependant les investissements permettraient de manipuler plus de marchandises, mais n'amélioreraient en aucune façon la qualité des services portuaires.

Sur le Plan technique, le lieu retenu a été le site d'Owendo, à une douzaine de kilomètres de Libreville où existe une fosse profonde qui offre - sur une surface limitée des profondeurs voisines de 14 mètres, permettant ainsi au futur port de recevoir dans des conditions satisfaisantes les minéraliers de fort tonnage. Il est cependant nécessaire - ce qui est en partie l'objet d'études en cours - de préciser un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne l'accès de l'estuaire du Gabon et les conditions de navigation dans l'estuaire lui-même.

Le site d'Owendo est en effet séparé du large par une zone de bancs de sable. Le meilleur point de passage semble être la passe dite de "Pénélope" qui permettrait sans approfondissement, le passage de navires ayant un tirant d'eau de 12 m.

Une fois cette passe franchie, le navire navigue en direction du Sud-Est dans un chenal dont la profondeur d'abord supérieure à trente mètres se réduit progressivement à 11 mètres à 4 kilomètres environ à l'Ouest d'Owendo. Une campagne de sondage effectuée à la lance à montré que le dragage du chenal ne poserait pas de grosses difficultés, le matériau à draguer étant tout le long du parcours constitué par de la vase. Quant à la passe elle-même le fond paraît constitué de coulées de sable, mais il n'est pas exclu qu'en quelques points celles-ci s'appuient sur des fonds rocheux. Si les experts semblent s'accorder sur le fait qu'au départ, il sera nécessaire de draguer le chenal et la passe pour permettre le passage de gros navires minéraliers, ils estiment par contre que le passage des navires pourrait, par la suite suffire à maintenir le chenal ouvert.

LE PORT COMMERCIAL

La deuxième tranche des études financées par le Fonds Européen de Développement a pour but de préciser un certain nombre d'aspects techniques posés par la réalisation du port d'Owendo et d'établir un projet général d'aménagement des installations portuaires en fonction des prévisions de trafic.

Commencées en 1965, elles s'achèveront dans le courant de 1966 ce qui permettrait de lancer des appels d'offres en 1967. Le Gouvernement Gabonais souhaite vivement que le premier poste à quai du port commercial (qui en comprendra 2 ou 3) puisse être mis en service en 1969, date présumée du début de la construction du chemin de fer.

En outre, une mise en service rapide du premier quai éviterait des investissements coûteux pour renforcer les installations actuelles du môle de Libreville.

Outre les hangars de stockage et les services administratifs habituels, le port comprendra :

- Un parc à bois lourd où seront stockés les bois amenés directement par chemin de fer.
- Un parc à bois flottant à l'est de la pointe, à l'endroit même où se trouve le dépôt actuel de l'Office des Bois, le site, à l'abri de la houle et des courants, paraissant particulièrement favorable.
- Un dépôt d'hydrocarbures, et une aire de stockage pour la cellulose.

Deux zones industrielles sont également prévues et seront aménagées. La première qui couvre environ 250 ha immédiatement derrière les quais commerciaux et au même niveau; la seconde qui pourra être aménagée par la suite, sera située à un niveau légèrement supérieur (+ 20 m par rapport au niveau des quais).

L'opération comprendra, en outre, la construction d'une route côtière Libreville-Owendo, route à double voie d'environ 12 km.

Le coût total des travaux qui devront débuter rapidement si l'on veut pouvoir disposer d'un poste à quai en 1969 est estimé à 3 000 millions de francs CFA. Il est certain que l'exécution de ces travaux posera des problèmes difficiles à résoudre compte tenu des délais qu'il serait souhaitable de respecter, notamment en ce qui concerne le recrutement de la main-d'oeuvre.

LE PORT MINERALIER -

Financé par la SOMIFER il comprendra un quai minéralier de 300 m avec un seul poste de chargement de minerai. Il devra pouvoir entrer en service en 1974 date présumée du début de l'exploitation du gisement de Bélinga. Il est prévu à l'emplacement le plus favorable du point de vue des profondeurs et de la proximité du rivage, c'est-à-dire au pied même de la pointe d'Owendo. Cet équipement sera complété par un "poste d'attente" installation peu coûteuse destinée à permettre l'accostage d'un minéralier dès son arrivée sur rade sans attendre la libération du poste principal. La capacité annuelle d'exportation serait alors d'environ 15 millions de tonnes/an.

Les installations de la SOMIFER, et notamment l'aire de stockage du minerai seront situées au niveau supérieur des collines qui à cet endroit, dominent immédiatement le rivage (+ 30 mètres). La surélévation du stock facilitera la reprise du minerai par le dessous par utilisation d'un tunnel de reprise et d'un système d'extraction et de convoyeurs.

3°) Moyens de réalisation

1 - *Moyens financiers* - (Voir tableau)

2 - *Mesures administratives* -

Le Gouvernement a déjà pris les mesures nécessaires pour doter le futur port d'Owendo des bases juridiques et financières dont il aura besoin. Une ordonnance du 23 janvier 1964 a créé une zone d'aménagement, de mise en valeur et d'urbanisme dite "zone autonome du Port d'Owendo" et adopté des mesures propres à combattre les spéculations et à faciliter, s'il y a lieu, les expropriations.

Une autre ordonnance - datée du 9 mars 1965 - a créé sous la dénomination "Port de Libreville" un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière qui a vocation :

- A réaliser le port en eau profonde à la pointe d'Owendo.

- A assurer l'exploitation, le renouvellement et l'entretien de l'ensemble des ouvrages maritimes de l'estuaire du Gabon.

- A réaliser tous travaux d'amélioration et d'extension pour aménager et administrer les zones industrielles et pour gérer son patrimoine.

La zone d'action s'étend sur l'estuaire du Gabon limité en amont par le parallèle 0°12' Nord, en aval par une ligne joignant les balises du Cap Santa-Clara et de la pointe de Pongara, par la zone autonome du port d'Owendo et par le domaine public portuaire de Libreville. Dans les limites ainsi fixées, les terrains qui ne font pas actuellement partie du domaine de l'Etat seront acquis par celui-ci, à l'amiable ou par expropriation.

3°) - Moyens financiers de realisation

INVESTISSEMENTS VOIES FLUVIALES ET PORTS (en millions de C.F.A.)

Nature de l'investissement	1966		1967		1968		1969	1970	TOTAL	
	G (1)	E (2)	G	E	G	E			G	E
Subdivision fluviale Ndjolé		150				150				300
Port Ndjolé			37,5	215,5	30	170			67,5	385,5
Etudes port rive gauche Lambar		15								15
Etudes flottages amont Sindara			15						15	
Etudes flottages Ogooué amont Booué . .			15						15	
Etudes possibles port de pêche	PM									
OWENDO (Etudes		65		200						265
OWENDO (Travaux		1 500		1 500						3 000
Port-Gentil : Matériel manut.	50								50	
Port-Gentil : Etudes port eau profonde		15								15
Etudes dragages Owendo	10								10	
TOTAUX	60,0	1 745	67,5	1 915,5	30,0	320,0	-	-	157,5	3 980,5

(1) Financement gabonais public.

(2) Financement extérieur.

Cette ordonnance prévoit en outre qu'une convention entre le port de Libreville et la Société des Mines de Fer de Mékambo, approuvée par décret, fixera les conditions dans lesquelles seront établies et exploitées les installations de stockage et d'embarquement du minerai, ainsi que les conditions dans lesquelles le port de Libreville mettra ses installations à la disposition de la Société.

C - INFRASTRUCTURES AERONAUTIQUES

1°) - Situation actuelle et objectifs

Si l'on considère la superficie du pays et l'importance de sa population, on peut dire que le Gabon bénéficie d'une infrastructure aéronautique que bien des pays peuvent lui envier.

Deux aérodromes internationaux, Libreville et Port-Gentil, permettent les liaisons directes avec l'Europe et constituent les points de départ des lignes intérieures reliant la quasi totalité des centres régionaux aux deux pôles administratifs et industriels du Gabon.

En plus des aérodromes dits "intérieurs" et dont l'entretien relève de la puissance publique, il existe de nombreux terrains d'atterrissage privés desservant pour la plupart des chantiers forestiers.

L'ensemble de ces aérodromes d'importances diverses, plus d'une centaine en tout, constitue une trame qui recouvre l'ensemble du Gabon tout en étant plus dense dans la moitié Ouest du pays, siège d'une activité économique plus intense.

Compte tenu de cette situation, les objectifs sont les suivants :

Aérodromes internationaux :

- *Libreville :* Allongement des pistes et extension des aires de stationnement pour faciliter les liaisons directes avec l'Europe. On doit prévoir également pour 1972 l'atterrissage d'avions supersoniques moyen courrier et quelques années plus tard d'avions supersoniques long courrier.

Développement des installations destinées au trafic intérieur.

- *Port-Gentil :* Aménagement des installations pour recevoir en 1970 des avions à réaction moyen courrier.

Aérodromes intérieurs :

Dans une perspective à long terme (1970-1975) on doit envisager la diminution du frêt aérien ou sa stabilisation au fur et à mesure du développement du réseau routier. Le trafic passagers (transport en commun et petits avions) croîtra en même temps que l'activité économique du pays. La réalisation du chemin de fer augmentera le trafic aérien pendant toute la durée de la construction.

Pour des raisons économiques et administratives évidentes, il importe que la totalité des agglomérations importantes (préfectures et sous-préfectures notamment, centres d'enseignement importants, centres médicaux) soient desservis par un moyen de communication rapide, l'effort doit donc porter en premier lieu sur les régions mal desservies par la route (Haut-Ogooué - Ogooué-Lolo).

De façon générale, une action efficace sur l'amélioration de l'infrastructure aéronautique ne pourra être obtenue que grâce à une politique financière faisant preuve de continuité.

Le problème est le même que celui de l'entretien des routes et relève également du service des Travaux Publics, la même solution pourra donc être appliquée dans les deux cas : détermination des normes et du coût d'entretien pour chaque catégorie d'aérodromes et du financement à prévoir chaque année. Ce financement pourra être fourni par le Fonds d'Entretien Routier dont les crédits devront être prévus en conséquence.

2°) - Nature et coût des projets - INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE (en millions CFA).

TABLEAU DES OPERATIONS

NATURE DU PROJET	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	E Extér.	G Gabon.	E	G	E	G	E	G	E	G	E	G
LIBREVILLE - Extension parkings : renforcement et allongement piste	75	55+15 privé	100	-	60,0	10,0		40,0	30,0	40,0	265	140,0 + 15 privé
PORT-GENTIL - Extension parkings - aérogare - allongement piste			20	27 privés		20,0	150,0				170	20 + 27 privé
LAMBARENE - Revêtement piste								20,0		20		40,0
MOANDA - Revêtement extrémité parking et piste				20,0								20,0
tour de contrôle - extension bâtiments						10,0						10,0
TCHIBANGA - Construction terrain DC 3								20,0				20,0
FRANCEVILLE - Construction nouveau terrain DC 3		20,0										20,0
N'DJOLE - Construction terrain DC 3						20,0		20,0				40,0
BITAM - Rechargement terrain						10,0						10,0
MAKOKOU - Rechargement terrain										25		25,0
MITZIC - Rechargement terrain										25		25,0
BELINGA - Aménagement terrain			20 privé								20,0 (privé)	
FOUGAMOU - Allongement terrain				15,0								15,0
MIKONGO - Aménagement terrain Cessna								20,0				20,0
N'DENDE - Id.								20,0				20,0
ETEKE - MIMONGO - Const. terrain Cessna						10,0						10,0
MOABI - Aménag. terrain .						20,0						20,0
KOULAMOUTOU - Allongement terrain		15,0										15,0
M'BIGOU - Travaux d'amélioration				5,0								5,0
TOTAL	75,0	105,0 dont 15 privés	140,0 dont 20 privés	67,0	60,0	105,0	150,0	140,0	30,0	110,0	455,0 dont 20 privés	527,0 dont 42 privés

Pendant la durée du Plan le total des investissements envisagés dans le domaine des infrastructures aéronautiques est de 982 millions, dont :

- 527 financés par le Gabon,
- 435 financés par des Fonds Publics extérieurs,
- 20 financés par des Fonds privés extérieurs.

3°) - Conditions et moyens de réalisation

La réalisation des travaux peut être faite par les entreprises de T.P. installées au Gabon, l'importance des travaux à effectuer ne semble pas devoir poser des problèmes de main-d'oeuvre.

L'entretien des aérodromes continuera à être confié au service des Travaux Publics qui disposera d'un Fonds d'entretien tel qu'il a été défini ci-dessus.

Gestion administrative : Une Direction de l'Aéronautique Civile vient d'être créée au Ministère des T.P. Dans un premier temps, l'ASECNA qui assurait ce service pourrait aider à la mise en place de cette direction en servant de conseiller technique. Le poste de Directeur a été confié à un Gabonais déjà formé par l'ASECNA.

4°) - Conséquences sur l'économie

Les travaux prévus sont surtout des travaux d'aménagement ou d'amélioration. Leur montant annuel relativement faible si on le compare à ceux prévus dans d'autres secteurs de l'économie gabonaise ne peut avoir qu'une importance relative sur l'activité des différents secteurs de l'économie. Les conséquences seront étudiées dans le tableau général "récapitulatif de l'ensemble des infrastructures".

D - INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

Cette question est traitée dans un chapitre spécial consacré au chemin de fer Owendo-Bélinga. Il y a donc lieu de s'y reporter.

E - POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1°) - Situation actuelle

a) - Téléphone

L'effort de ces dernières années a surtout porté sur l'équipement des deux centres de Libreville et Port-Gentil, désormais dotés de centraux téléphoniques. (Libreville : 1 600 lignes Port-Gentil : 600 lignes). Toutefois, le développement rapide de ces deux villes rend les installations existantes insuffisantes.

A l'intérieur seuls les centres d'Oyem, Lambaréné, Mouila étaient dotés de centraux manuels. Après une première expérience faite à Moanda, des petits centraux automatiques ont été installés ou sont en cours d'installation.

b) - Liaisons télégraphiques intérieures

Elles sont organisées autour du centre de transit de Libreville auquel sont rattachées les préfectures en liaison elles-mêmes avec les stations secondaires de leurs région. A côté des liaisons radio-télégraphiques un certain nombre de stations importantes sont reliées à Libreville en radio-téléphonie. Pour améliorer ces liaisons, l'Office a commencé à doter certaines localités d'installations B.L.U. (Oyem, Mouila, Moanda, Franceville, Lambaréné).

c) - Liaisons radios internationales

Elles comprennent :

- Une liaison téléphonique et télégraphique avec Brazzaville.

- Une liaison téléphonique et une liaison Télex avec Paris d'une part et Douala d'autre part, gérée par la Compagnie Française Cable-Radio.

e) - Télex

En 1964 un central télex manuel a été mis en service à Libreville. Ce réseau est dès maintenant l'un des plus importants d'Afrique.

2°) - Objectifs

L'effort de l'Office visera pendant la période 1966-1970 principalement :

- A améliorer le réseau des télécommunications urbaines afin de faire face non seulement à l'augmentation normale des besoins, mais encore à assurer l'infrastructure nécessaire en télécommunications pour les principaux projets dont l'exécution aura lieu pendant le plan : cimenterie, usine de cellulose, barrage de Kinguélé, port d'Owendo, raffinerie.

- A étendre les liaisons inter-urbaines spécialement avec Brazzaville.

- A améliorer les sercices postaux dans l'intérieur.

Cette période sera également une période d'adaptation pour "l'Office des Postes et Télécommunications" de la République Gabonaise créé le 1er janvier 1965 après la dissolution de "l'Office Equatorial des Postes et Télécommunications". Si l'on peut penser que la création de cet Office national améliorera le fonctionnement des services postaux, cela suppose que soit accompli un effort très sérieux pour :

- La formation du personnel,
- l'installation et le fonctionnement des nouveaux services de direction.

3°) - Projets et calendrier des opérations

En fonction de l'évolution récente, l'O.P.T. devra pendant les années 1966-1970 procéder à :

a) - L'installation des services de Direction.

La dissolution de l'O.E.P.T. a provoqué l'étoffement et la création de nouveaux services de Direction qui ne peuvent être installés dans les locaux actuels. La construction d'un bâtiment à usage de Direction est donc nécessaire. Elle est prévue pour 1966.

Coût : 45 M.

b) - La formation de personnel

C'est actuellement le principal souci de l'Office, dont le fonctionnement se ressent du manque de formation du personnel. La construction d'une école professionnelle est prévue, les cadres instructeurs étant fournis par la France.

Coût : 15 millions.

c) - L'amélioration du fonctionnement des services postaux de l'intérieur.

Afin d'améliorer le fonctionnement du service postal dans les centres de l'intérieur, l'O.P.T. consacrera 77 millions de Frs C.F.A. à la construction des bureaux de postes suivants:

- 1966 - Fougamou
  Minvoul
- 1967 - Owendo
  Lastourville
- 1968 - Franceville
  Glass
  Omboué
- 1969 - Tchibanga
  Ayem
  Mandji
- 1970 - Makokou
  Kango

En outre, l'Office acquerra du matériel moderne afin d'améliorer la qualité du service et accroîtra son parc de véhicules.

d) - Renforcement des Télécommunications urbaines.

Le tableau ci-dessous donne une idée du nombre d'abonnés qu'il y aura lieu de desservir de 1966 à 1970, compte tenu de l'évolution actuelle :

	1966	1967	1968	1969	1970
Libreville	1 490	1 700	1 930	2 160	2 400
Port-Gentil . . .	560	630	700	780	870
Autres réseaux . .	340	390	450	510	580
TOTAL	2 390	2 730	3 080	3 450	3 850

Pour faire face à cet accroissement de la demande, il faut donc prévoir l'extension des centraux automatiques (notamment de Libreville, Port-Gentil et Moanda) ainsi que l'extension du réseau aéro-souterrain ce qui représente environ 210 millions de Frs C.F.A. d'investissements.

De petits centraux automatiques seront également installés dans les villes de l'intérieur qui en sont encore dépourvues : Bitam, Franceville, Makokou, N'Djolé, Tchibanga.

Enfin l'O.P.T. se préoccupe dès maintenant de la façon dont pourront être desservis le Port d'Owendo et les entreprises les plus importantes dont l'implantation est prévue au cours du Plan : raffinerie de Port-Gentil, cimenterie et brasserie à Libreville; usine de cellulose et barrage de Kinguélé. Ainsi l'office prévoit-il pour Owendo l'installation d'un central de 200 lignes interconnectées avec le central de Libreville. La liaison avec Libreville suppose la pose de 17 km de cables à 56 paires.

Coût des travaux : 50 millions.

e) - Extension des liaisons inter-urbaines.

Le projet le plus important en ce domaine est la réalisation d'une liaison par faisceau hertzien transhorizon entre Libreville, Mouila, Dolisie,Brazzaville. Ce projet d'un montant total de 1 milliard est financé par la Communauté Economique Européenne à concurrence de 840 millions, le reste étant à la charge du Gabon et du Congo-Brazzaville.

Sur cet axe principal Libreville-Brazzaville il sera ensuite possible de raccorder un certain nombre de localités voisines à l'aide de faisceaux hertziens de faible capacité et notamment :

Mouila - Ndendé.
Ndendé - Tchibanga
Lambaréné - Ndjolé.

Enfin la liaison Libreville - Port-Gentil sera améliorée. Elle comprend actuellement quatre voies et devrait être portée dans une première étape à 12, puis en 1967 à 24 voies.

4°) - TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT ET PAR ANNEE

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (En millions de CFA)

		1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
		G(1)	E(2)	G	E	G	E	G	E	G	E	G	E
Extension centraux automatiques					32		21		16				69,0
Extension réseau souterrain . . .	Office	23,0		42,0		36,5		37,5		40,0		179,0	
Nouveau réseau télécomm. urbaines	Office	5,0		7,0		7,0		7,0		7,0		33,0	
Nouveau réseau télécomm. Owendo .			50,0										50,0
Installations nouveaux abonnés .	Office	3,0		3,0		3,5		3,5		4,0		17,0	
Inter. Urb. automat.					15,0								15,0
Inter. Urb. Libreville - Port-Gentil					17,0								17,0
Télécom. réseau Nord - Gabon . .	Office	1,0										1,0	
Réseau radio-télégr.	Office					7,0		7,0		8,0		22,0	
Télé-imprimeur	Office	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0		5,0	
Liaison hertzienne Libreville-Brazzaville			170,0	53,4	210,0		100					53,4	480,0
Bâtiments	Office	63,0		26,0		40,0		29,0		25,0		183,0	
Mécanisation post.	Office	5,0		5,0		5,0		5,0		5,0		25,0	
TOTAL		101,0	220,0	137,0	274,00	100,0	121,0	90,0	16,0	90,0		518,4	631,0

(1) Financement gabonais

(2) Financement extérieur

F - RADIO-TELEVISION

1 - Situation actuelle et objectifs

Les progrès réalisés au cours des dernières années dans le domaine de la radio-télévision ont été spectaculaires, les étapes les plus importantes ayant été :

- la première émission de télévision le 9 mars 1963.

- L'inauguration de la maison de la radio le 3 août 1965. En 1966, doivent commencer les premiers travaux de construction de la "Maison de la Télévision".

Par ailleurs, une mission de techniciens a été chargée d'établir le programme des investissements pour la période 1966-1970. Des améliorations importantes pourraient être apportées à la couverture radiophonique du Gabon. En effet, un seul programme est actuellement diffusé et il l'est sur ondes courtes, procédé qui comporte de nombreux inconvénients : écoute difficile, brouillage fréquent de l'émission par les stations voisines. De plus l'évolution des modes de propagation obligera à revenir à l'exploitation sur deux fréquences qui était de règle au moment de la mise en service de Radio-Gabon, tandis que le manque de fréquence disponible limite, sur ondes courtes, les émissions à un seul programme.

Or il apparaît difficile de satisfaire sur le même programme un auditoire peu ou pas scolarisé et un auditoire plus cultivé. A côté du programme national s'adressant aux auditeurs les plus cultivés, il faudrait pouvoir diffuser des programmes régionaux destinés à toucher des groupes homogènes du point de vue social, linguistique et économique. Programme national et programmes régionaux seraient diffusés sur la même bande de fréquence pour assurer une émission aussi bonne dans les deux cas.

Une des solutions avancées pour parvenir à ce résultat est celle des ondes métriques qui présentent l'avantage de permettre un développement ultérieur de la télévision à moindres frais, l'infrastructure pouvant être commune. C'est pourquoi les services de la radiodiffusion gabonaise ont proposé pour les années 1966-1970 non seulement la construction et l'équipement des stations de radiodiffusion sonore sur ondes métriques à modulation de fréquences, mais encore des émetteurs de télévision qui pourraient être installés à bon compte dans les centres d'émission et destinés pour le moment à ne couvrir que les grosses agglomérations (puissance limitée à 50 watts pour les émetteurs T.V.).

Il a paru d'autre part que le tracé des faisceaux hertziens nécessaires au transport de la modulation de télévision pourrait être fait en accord avec le service des "Postes et Télécommunications" afin d'harmoniser ce tracé avec celui envisagé ou prévu pour les liaisons inter-urbaines des télécommunications. Ainsi tout ou partie de l'infrastructure pourrait être commune et les frais d'exploitation diminués. La détermination du tracé des faisceaux hertziens devra donc faire l'objet d'une étude menée en commun par l'O.C.O.R.A. et le B.E.P.T.O.M.

2 - Objectifs

Le programme tel qu'on peut le prévoir actuellement serait le suivant :

- équipement du centre d'émission de Port-Gentil (2 émetteurs M F 0,05 Kw).
- Construction et équipement des centres d'émission de Libreville, Lambaréné, Franceville et Tchibanga.

En même temps que ce programme d'équipement des études seront entreprises conjointement par l'O.C.O.R.A. et le BEPTOM sur l'implantation, les tracés et caractéristiques des réseaux régionaux ainsi que sur certaines liaisons.

3 - Tableau des investissements prévisibles dans le domaine de la radio-télévision (en millions de Frs C.F.A.).

NATURE DU PROJET	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	G	E	G	E	G	E	G	E	G	E	G	E
Etude implantation réseaux régionaux		2,0						2,0		4,0		8,0
Etudes liaisons diverses (BEPTOM)		4,0						4,0		4,0		12,0
Construction équipement Oyem						50,0						50,0
Construction équipement Port-Gentil		20,0										20,0
Centre émission Libreville .				50,0								50,0
Centre émission Lambaréné . .									50,0		50,0	
Centre émission Franceville .							50,0				50,0	
TOTAL		26,0		50,0		50,0	50,0	6,0	50,0	8,0	100,0	140,0

Tel qu'il se présente, ce programme nécessite un supplément d'études tant du point de vue technique que du point de vue financier. Sa réalisation suppose, en outre, la formation de nombreux techniciens gabonais parfaitement adaptés à ces techniques ultra-modernes auxquels pourra être confié le maniement d'un matériel délicat et extrêmement coûteux. Le niveau élevé auquel doivent être recrutés ces futurs techniciens donne à penser que plus encore que les problèmes financiers, le manque de cadres compétents risque de retarder l'exécution de ce programme.

IV - EFFETS ATTENDUS DE L'EXECUTION DE CE PROGRAMME A L'ECHELON REGIONAL ET NATIONAL

A - CONSEQUENCES REGIONALES DU DEVELOPPEMENT DES MOYENS DE COMMUNICATION

Région de l'Estuaire

Amélioration des communications par route entre Libreville et le centre (N'Djolé) et Lambaréné.

Création de l'axe Libreville-Médouneu-Sam permettant l'évacuation des produits forestiers et agricoles de la région de Médouneu et une communication directe avec le Nord.

Activité économique accrue de la région Libreville-Owendo comme port minéralier et point de sortie des bois et produits divers du centre, de l'Est et du Sud-Est du Gabon.

Région du Sud-Ouest

Amélioration de la desserte par routes à partir de Lambaréné.

Extension du réseau routier régional autour de Bilengui, Mimongo, Mbigou et Mourindi, Tchibanga, Mayumba, qui aura pour effet d'étendre l'influence économique de Port-Gentil et de Lambaréné sur des régions qui jusqu'ici étaient ravitaillées par le Congo.

Liaison rapide avec le Sud-Est par Mimongo-Koulamoutou.

Liaisons aériennes facilitées à Fougamou, Ndendé, Mimongo, Moabi, M'Bigou.

Etudes en vue d'améliorer le flottage sur la NGounié.

Région du Nord

L'amélioration de l'axe Lalara-frontière camerounaise avec raccordement au chemin de fer à Ndjolé et la création de la liaison rapide Mitzic-Sam-Médouneu-Libreville permettra l'écoulement des produits agricoles du Nord vers les lieux de consommation (villes et chantiers de l'Estuaire et du centre) et favorisera le déplacement de la main-d'oeuvre vers les chantiers forestiers, les chantiers de construction du chemin de fer et l'usine de cellulose de la région de Kango.

Région de l'Est

A moyen terme : ouverture par le chemin de fer de la région de Bélinga isolée jusqu'ici évacuation des produits agricoles et possibilité d'exploiter de nouvelles zones forestières (bois divers).

Région du Centre

Elle devient la plaque tournante des voies de communication terrestres et fluviales

du Gabon, le lieu de raccordement entre le fleuve, la route et la voie ferrée et le centre où aboutissent les liaisons entre l'Estuaire, le Nord, l'Est et le Sud-Est du pays.

Activités nouvelles résultant de l'implantation de nombreux chantiers (forestiers, chemin de fer, route).

Essor de NDjolé comme noeud de communications et centre d'approvisionnement.

Région Sud-Est

Création de l'axe Ayem-Mikongo-Lastourville qui met fin à l'isolement de cette région.

Liaisons constantes avec le Sud-Ouest par Koulamoutou-Mimongo.

Amélioration du réseau régional vers Okondja et Mounana.

Liaisons aériennes améliorées entre les principaux centres et le reste du pays.

b - CONSEQUENCES A L'ECHELON NATIONAL

1 - Récapitulation des investissements dans le secteur infrastructure

INFRASTRUCTURE

Récapitulation des Investissements (en millions CFA)

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	G (1)	E (2)	G	E	G	E	G	E	G	E	G	E
Routes et ponts	993,6	1 582,9	474	1 315	760,5	1 872,5	791,5	1 592,5	735	1 635	3 754,6	7 997,9
Aéronautique	105,0	75,0	67,0	140,0	105,0	60,0	140,0	150	110	30	557	425
Ports et voies fluviales	60,0	1 745,0	67,5	1 915,5	30,0	320,0	-	-	-	-	157,5	3 980,5
Télécommunications . .	101,0	220,0	137,4	274,0	100,0	121,0	90,0	16,0	90,0	-	518,4	631
Radio-Télévision . . .		26		50,0		50,0	50,0	6	50,0	8	100,0	140,0
TOTAL	1 259,6	3 648,9	745,9	3 694,5	995,5	2 423,5	1 071,5	1 764,5	985,0	1 673	5 087,5	13 174,4

(1) Financement gabonais.

(2) Financement extérieur.

II - Estimation des Effets prévisibles des Investissements sur les différents secteurs de l'Economie (en millions CFA)

ANNEE	Salaires et Charges		Impôts & Taxes	Matières consommées (1)					Biens d'Equipements		Frais finan.	Bénéfices	TOTAL
	Gabon	Expat.		2	3	4	6	8	4	7			
1966	835,6	736,0	246,0	239,0	491,0	442,0	98,0	196,0	686,0	49,0	196,0	294,0	4 908,5
1967	754,8	666,0	222,0	577,2	444,0	399,6	88,8	177,6	621,6	44,4	177,6	266,4	4 440,4
1968	581,2	513,4	171,0	444,0	342,8	307,0	68,4	136,8	478,4	34,2	136,8	205,2	3 419
1969	482,1	424,5	141,5	367,9	283,0	254,7	56,6	113,2	395,8	28,3	113,2	169,8	2 830
1970	452,5	398,0	133,0	345,5	266,0	239,0	53,0	106,0	372,5	26,5	106,0	159,0	2 658
TOTAL	3 106,1	2 737,9	913,5	2 373,6	1 826,8	1 642,3	364,8	729,6	2 554,3	182,4	729,6	1 094,4	18 255

(1) Nomenclature Courcier

2 - Energie
3 - Matières premières et demi-produits
4 - Produits des Industries Mécaniques et Electriques
6 - Produits industriels divers
7 - Bâtiments et T.P.
8 - Services

Au cours du premier Plan quinquennal, l'effort déjà amorcé pendant les années 1963-1965 sera poursuivi afin de doter ce pays de l'infrastructure qui lui fait défaut. Sur les 90 000 millions d'investissements prévus de 1966 à 1971, 16 873 seront consacrés à la construction ou à l'amélioration des routes, des ports et des aérodromes (soit près de 19 % du total).

Cet effort en faveur du développement des communications a été commandé d'une part par la nécessité de permettre l'évacuation des bois de la seconde zone (l'importation des bois procure encore plus de 50 % des recettes budgétaires : leur chute aurait donc compromis la réalisation du plan de développement), d'autre part par le souci de lutter contre certaines caractéristiques défavorables de l'économie gabonaise : désarticulation, absence de marché intérieur, tendances centrifuges des économies régionales, maux qui tiennent à l'absence de communications rapides.

A la fin du premier plan le réseau routier du Gabon sera modernisé, son infrastructure aéronau ique sera parachevée, et, atout majeur pour l'avenir, le pays disposera, à Owendo, d'un port en eau profonde.

Une fois cet effort accompli, les investissements consacrés à l'infrastructure devraient se maintenir à un niveau voisin de 2 milliards par an. Disposant d'une infrastructure solide, le Gabon pourra, au cours de son 2ème plan de développement consacrer une part plus grande de ses ressources au développement d'autres secteurs.

DEVELOPPEMENT RURAL

DEVELOPPEMENT RURAL

	Pages
PECHE TRADITIONNELLE ET PISCICULTURE	139
PECHE INDUSTRIELLE ET MARITIME	145
PRODUCTION AGRICOLE ET ELEVAGE	155
I - SITUATION ACTUELLE	157
II - ORIENTATION GENERALE ET OBJECTIFS	176
III - PROJETS	181
CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL	220

PECHE TRADITIONNELLE ET PISCICULTURE

I - SITUATION ACTUELLE

1.1. Pisciculture

La pisciculture a été introduite au Gabon dans le but de donner aux populations sous alimentées en protéines animales un moyen de remédier à cette carence sans avoir à engager des dépenses incompatibles avec leurs revenus, ni demander une technicité trop grande. Elle peut être considérée,en outre, comme un moyen de transformer et de valoriser les déchets et sous-produits agricoles. En même temps qu'un enrichissement de son économie domestique, la pisciculture correspond à une éducation psychologique du paysan à qui elle apprend à tirer parti de tout ce que la nature met à sa disposition.

Elle doit être considérée comme le complément de l'activité paysanne au même titre que le petit élevage. L'action piscicole doit être menée à l'intérieur d'une structure d'encadrement, parallèlement aux autres actions de développement en milieu rural.

Les premiers étangs ont été installés en 1954 par le Service de l'Agriculture sur ses stations (Lébamba, Owendo, Petit Okano). A partir de 1955, l'action piscicole fut prise en charge par le Service des Eaux et Forêts.

Un réseau de stations d'alevinage a été mis en place couvrant toutes les régions, la première station étant créée en 1955 à la Peyrie (Libreville), puis ensuite à Mbigou, Mimongo, Tchibanga, Oyem, Lastourville, Koulamoutou.

Dans une première phase, l'action a porté sur la construction d'étangs collectifs dans les regroupements des paysannats. L'expérience a été décevante puisque la plupart des installations faites par l'administration ont été abandonnées par les populations qui répugnaient à assurer l'entretien d'un bien collectif.

Dans une deuxième phase, on s'est alors efforcé de faire construire par les villageois des étangs individuels, l'aide technique étant limitée à la recherche de l'emplacement, au piquetage des étangs, et à la surveillance des travaux et de l'exploitation.

L'action a été accueillie partout favorablement, mais il y a eu par la suite beaucoup d'abandons, de nombreux étangs étant laissés sans entretien par les propriétaires.

Les raisons de ces abandons peuvent se ramener à deux :

- Faible production, car le paysan gabonais admet difficilement que la production est fonction de la nourriture apportée.

- Entretien difficile, car de nombreux étangs ont été construits dans de mauvaises conditions, sans les conseils du Service de Pisciculture averti seulement lors de l'alevinage.

A la fin de 1963, les recensements faisaient état de 807 étangs pour une superficie globale de 1 640 ares, répartis entre les régions de la Ngounié, de la Nyanga et du Woleu-N'Tem selon le tableau ci-après :

REPARTITION DES ETANGS DE PISCICULTURE

Districts	Nombre d'Etangs	Superficie (ares)
Woleu-N'Tem		
Oyem	291	605
Mitzic	80	239
Medouneu	38	165
Bitam	50	142
Minvoul	19	57
Ngounié		
Lébamba	160	194
Mbigou	53	56
Mimongo	49	49
Nyanga		
Tchibanga	44	96
Mouila	23	37
	807	1 640

L'élevage a porté au départ sur deux espèces de tilapias (melanopleura et macrochir) dont les souches sélectionnées ont été multipliées sur les stations d'alevinage avant distribution. Une nouvelle espèce a été ensuite introduite, l'heterotis niloticus dont la croissance est extrêmement rapide. Mais celui-ci, se reproduisant très difficilement, son élevage s'est avéré très décevant. De nouvelles méthodes d'élevage monosexe en vue de la production de poisson de 200 à 300 gr. sont mises au point actuellement avant de pouvoir être diffusées chez les pisciculteurs.

1.2. - Pêche des rivières, lacs et lagunes

Il est de tradition de distinguer nettement la pêche maritime de la pêche fluviale et lacustre. En fait, cette distinction est tout à fait artificielle, aussi artificielle que le partage des responsabilités entre deux services administratifs, le Service de l'Elevage et le Service des Eaux et Forêts.

La pêche en lagune doit être étudiée en même temps que le pêche lacustre et fluviale.

Celle-ci présente actuellement trois caractères essentiels :

- Elle recourt à des méthodes et techniques souvent très variées, mais qui demeurent toujours artisanales, voire rudimentaires : assèchement par petits barrages, pêche à la cuvette, empoisonnement, lignes de fond, nasses, éperviers.

- Elle demeure saisonnière et ne se pratique que pendant les mois de basses eaux (juin à septembre).

- Elle ne constitue guère qu'une activité d'appoint. Le véritable pêcheur professionnel n'existe que rarement. Par contre, une véritable migration de ruraux s'effectue vers les lieux de pêche en période favorable.

Depuis 1960, la création d'une brigade de pêche du Moyen-Ogooué a permis d'une part l'étude d'un certain nombre de problèmes de base et d'autre part, de mener une action de développement de la pêche dans la région des lacs de l'Ogooué.

Les études de bases effectuées par une mission hydrobiologique de l'ORSTOM ont permis:

- La détermination des différentes espèces de poissons et la classification des espèces commercialement intéressantes.

- La comparaison des méthodes et matériels de pêches locales, la mise au point et la diffusion de nouveaux engins.

- L'amélioration de la préparation et de la conservation des poissons.

Depuis 1963, en plus de la continuation des études scientifiques, l'action de la brigade s'est orientée vers la vulgarisation des techniques nouvelles de pêche et de transformation des produits. Un modèle simple de séchoir a été diffusé et une action de ramassage et de commercialisation, soutenue par des prêts du Crédit Agricole a été mise en oeuvre par la Société Gabonaise de Développement Rural (S.G.D.R., remplacée par l'O.N.C.A., Office National de Commercialisation Agricole).

La production des lacs du Sud est passée à une moyenne de deux T/mois de poisson séché avec des pointes de 6 T. pendant les mois les plus favorables.

1.3. - Structures administratives

Un service des chasses, pêche et pisciculture est chargé à l'intérieur de la Direction des Eaux & Forêts de mener l'action de développement et d'intensification.

Sur le plan de la pisciculture 4 brigades, composées pour chacune d'un chef de brigade, de préposés et de moniteurs ont la responsabilité de l'action sur le terrain.

Sur le plan de la pêche dans les lacs, l'action est menée par une brigade de pêches dont le siège est à Lambaréné.

1.4. - Financement

Les crédits du FIDES relayés par ceux du FAC ont permis :

- La mise en place de l'infrastructure nécessaire au développement de l'action piscicole,

- Les études relatives à l'hydrobiologie et au développement de la pêche lacustre.

Le fonctionnement du service est assuré par le Budget National.

1.5. - Les projets en cours

Au titre de la pisciculture, les projets portent sur l'entretien et l'amélioration de l'existant, l'extension de l'action piscicole étant liée à la formation professionnelle du personnel spécialisé. Un projet d'action régionale réalisé par la F.A.O. doit commencer en 1967.

Au titre de la pêche lacustre, l'action actuellement limitée aux lacs Sud du Moyen Ogooué doit être étendue d'une part, aux lacs du Nord et d'autre part, à la région du Fernan-Vaz.

II - PROJETS

1 - PECHE FLUVIALE ET LACUSTRE

1.1. - Lacs du Nord

1.2. - Fernan-Vaz

2 - PISCICULTURE

2.1. - Actions de développement dans le cadre des projets intégrés de développement rural.

2.2. - Action de recherches et formation professionnelle dans le cadre d'une action régionale F.A.O.

1 - PECHE FLUVIALE ET LACUSTRE

1.1.- Lacs du Nord

Une action pour le développement de la pêche a été menée ces dernières années dans l'Ogooué et les lacs du Sud. Elle doit être étendue aux lacs du Nord. Elle portera sur :

- Le développement de la pêche par la diffusion des techniques et des modèles de filets de pêche les plus intéressants, et l'aide apportée pour l'équipement par le Crédit Agricole.

- L'amélioration des moyens de sèchage et de fumage du poisson par la diffusion d'un type de séchoir amélioré.

- L'assistance technique pour la pose, l'emploi et la réparation des filets.

- L'organisation de la collecte, du transport et de la vente du poisson séché.

Le but de l'opération est d'obtenir au moins la mise au travail de 60 équipes de pêcheurs disposant chacune de 2 filets maillants nylon de 160 × 5 cm (ou de 5 nappes de 80 × 5 cm).

Le 1er filet servant de démonstration et de capital de départ est donné aux pêcheurs. Les autres sont achetés par les pêcheurs eux-mêmes sur prêt remboursable du Crédit Agricole (Le Crédit Agricole étant assuré par la section Crédit Agricole du Ministère de l'Agriculture, l'O.N.C.A. étant chargé de la collecte et de la vente du poisson).

Chaque équipe peut produire environ 1 200 kg de poisson frais par mois, en consommer et en vendre 1/3 en frais et avec les 2/3 restants préparer et commercialiser 400 Kg de poisson séché.

Investissements - Nuls, l'opération bénéficiant du matériel ayant travaillé sur les lacs Sud.

Fonctionnement - 5 840 000 Frs par an, en salaires de personnel et frais de fonctionnement.

1.2. - Fernan-Vaz

Le projet étant jumelé avec un projet de développement de l'agriculture et de l'élevage, il sera détaillé au chapitre agriculture.

2 - PISCICULTURE

2.1. - Actions dans le cadre des projets de Développement Rural.

L'action d'animation dans les zones retenues étant globale, elle touchera en même temps des actions de pisciculture en les développant et les intensifiant.

2.2. - Actions de Recherche et de formation

L'expérience a montré que le développement de l'intérêt des populations pour la pisciculture nécessitait :

- La poursuite des actions de recherches et notamment en ce qui concerne :
  - Les associations d'espèces,
  - L'hybridation - (élevages monosexes),
  - Les problèmes d'hygiène (bilharzioze).
  - L'alimentation artificielle des poissons.
  - L'utilisation des engrais.

- La présence d'un encadrement de niveau suffisant.

Le projet retenu prévoit la création d'un centre régional à la station piscicole de Landjia en République Centrafricaine et des Centres Nationaux au Cameroun, Congo-Brazza et Gabon.

Le Centre Régional assurera le formation spécialisée du personnel de niveau moyen et assurera les travaux de recherches.

Les Centre Nationaux assureront la formation du personnel subalterne de niveau moniteurs et la mise en application des résultats de recherches obtenus au Centre Régional.

Enfin, le personnel de niveau supérieur sera formé à l'étranger sur bourses mises à la disposition du projet par le Fonds Spécial.

2.2.1. - Description du projet

Durée du projet : 5 ans. Démarrage en début 67.

1ère année - Création et installation de l'infrastructure du Centre Régional.

2ème et 3ème année - Recherches, formation des cadres moyens, création des Centres Régionaux.

4ème année - Recherches, formation du personnel subalterne par stages de 3 mois organisés dans les Centres Nationaux.

5ème année - Recherches - Perfectionnement au Centre Régional du personnel déjà formé.

2.2.2. - Financement

Assuré en partie par le Fonds Spécial des Nations-Unies, en partie par le Gouvernement Gabonais.

Le Fonds Spécial assure la rémunération des experts, la fourniture du matériel et des véhicules, les bourses de formation à l'étranger.

Le Gouvernement Gabonais fournit l'infrastructure, le personnel et le fonctionnement du Centre National d'Oyem.

Investissements au Gabon

8,4 millions CFA en 1968, dont 3,5 sur fonds publics extérieurs, et 4,9 sur fonds publics gabonais.

Charges récurrentes à la charge du Gouvernement Gabonais.

1966	1967	1968	1969	1970	1971
	0,8 (1)	4	4,3	6,3	5

(1) Les contributions aux dépenses d'expert du projet (régional) commencent à être dues avant investissement effectif au Gabon.

LA PECHE INDUSTRIELLE

I - SITUATION ACTUELLE

Bénéficiant d'une façade atlantique de 800 km s'étendant du Rio-Muni à la Pointe Banda, le Gabon semble devoir être bien placé pour le développement de la pêche maritime et de ses industries annexes. Cependant, les ressources maritimes n'ont été à ce jour pratiquement pas exploitées. Ce désintéressement vaut au Gabon actuellement un retard important par rapport aux autres pays d'Afrique voisins.

1.1. - Ressources marines

Dans les eaux du Gabon vivent de nombreuses familles de poissons, mais une soixantaine d'espèces seulement représentent un intérêt commercial.

1.1.1. - Poissons de fond

Le plateau continental offre une surface éventuellement chalutable d'environ 5 000 km2. Actuellement seule une mince bande côtière limitée par l'isobathe des 30 m est mise en exploitation. Les poissons capturés appartiennent aux groupes suivants :

Poissons scie, guitares, anges de mer, torpilles, raies, machoirons, St-Pierres, mérous, rouges, carpes, bars, ombrines, dorades, pagres, pageaux, rougets-barbets, disques, rascasses, grondins, capitaines, flétans, soles. Les rendements sont de l'ordre de 1,4 T. au nord du Cap Lopez, et de 3,5 T. au sud de ce cap pour un total de 12 h de chalutage.

Selon une étude qui a été faite, il est peu probable que les rendements puissent être améliorés par l'exploitation de zones plus profondes et en fait on doit même s'attendre à des rendements cinq fois moindres.

La surface chalutable du plateau gabonais pourrait donc paraître réduite dans le cas où l'on envisagerait un développement important de la flotte chalutière, si celle-ci se cantonne à cette région.

Cependant, comme pour des raisons économiques et techniques, la tendance actuelle est à la construction de chalutiers congélateurs de 60 à 70 m. de long la zone située au sud de l'estuaire du Congo, plus rentable, serait à la portée des navires de pêche de ce type, basés au Gabon. Dans cette zone, en effet, les rendements intéressants se maintiennent jusqu'au talus du plateau continental, c'est-à-dire, jusque vers 200 m. de profondeur.

1.1.2. - Crevettes

Parmi les ressources exploitables à l'aide du chalut figurent les crevettes. Les essais pratiqués par les pêcheries en place laissent à penser que les espèces côtières sont peu abondantes. Cependant d'autres espèces vivent en grand nombre au-dessous de 200 m. de fond et quelques essais de chalutage pratiqués par le Centre Océanographique de Pointe-Noire semblent prometteurs.

1.1.3. - Poissons de surface

Parmi les poissons de surface se trouvent les sardinelles, les ethmaloses, les chinchards, maquereaux, thonines, bonites, thons, carangues. Actuellement les pêcheries installées ne tirent pratiquement pas partie de ces ressources, en particulier sardinelles et thons.

1.1.3.1. - Sardinelles

Malgré leur abondance, elles ne sont pas exploitées au Gabon. Des renseignements obtenus auprès de pêcheries installées à Pointe-Noire, il ressort que la saison de pêche au cours de laquelle les rendements sont supérieurs à 5 T. s'étend d'avril à septembre. Par ailleurs, les thoniers basés à Pointe-Noire viennent pêcher, avec succès les sardinelles leur servant d'appât à la hauteur de Mayumba, en dehors de la saison.

Dans ces conditions, la pêche des sardinelles à partir des ports Gabonais, s'avèrerait possible au cours de la plus grande partie de l'année.

1.1.3.2. - Thons

Diverses campagnes dont celles du thonier américain Columbia, ainsi que la présence de long-liners japonais et de clippers congélateurs français prouvent les possibilités de pêche thonière. Les espèces les plus fréquentes sont le thon à nageoires jaunes (NEOTHUNNUS ALBACORA), le thon obèse ou patudo, et le listao.

Les bancs, en migration de nutrition, se déplacent du Nord au Sud pour suivre le front des eaux froides, mais on trouve cependant quelques rassemblements de thons en permanence autour des îles ANNOBON et SAO-THOME.

1.2. - Aménagements portuaires et équipements frigorifiques.

1.2.1. - Libreville

Le port de Libreville est constitué d'un môle protégé par une digue en enrochements. Utilisé par les chalands qui effectuent les opérations de batelage, deux postes à quai sont réservés aux chalutiers à la côte 2,10 m.

Les installations frigorifiques comprennent :

1 fabrique de glace en mouleaux de 4 T/jour.
1 fabrique de glace en paillette de 12 T/jour avec réserve de 50 T.
10 chambres froides à températures variées
Aires de triage et lavage poisson.

1.2.2. - Port-Gentil

Comme à Libreville, le port est constitué par un môle qui offre aux chalands 196 m de quais à la côte 2 m et où peuvent accoster les chalutiers.

Les installations frigorifiques comprennent :

1 fabrique de glace en mouleaux de 4 T/jour.
5 chambres froides.
Aires de triage et lavage du poisson.

En dehors de la pêche artisanale qui est le fait de petits pêcheurs côtiers travaillant avec des moyens réduits et des techniques rudimentaires, les armements de pêche moderne sont peu nombreux et de faible importance (3 avec 4 chalutiers, tous basés à Libreville).

Le plus important, la PEGAB, utilise deux chalutiers de 23 m., à moteur 300 CV; pouvant transporter chacun 24 T. de poissons en cale isotherme. Equipés de sondeurs, ils pêchent au Sud de Port-Gentil sur fonds de 15 à 30 m. par marées de 5 jours avec des rendements de 100 tonnes par mois, dont 8 à 10 % de soles.

1.4. - Distribution et commercialisation

Les prises des armements Cardot et Le Grèle sont vendues dès le retour sur les marchés de Libreville. Le poisson de la PEGAB est l'objet d'une distribution plus complexe dans laquelle interviennent des moyens de froid (glace, entreposage frigorifique) et de transport qui permet le ravitaillement en poisson frais des centres de l'intérieur.

1.5. - Statistiques

La production des pêches maritimes peut-être estimée à 2 100 tonnes.

- Pêche industrielle 1 250 tonnes
- Pêche artisanale 850 tonnes

Les importations de ces dernières années ont représenté :

(Tonnes)

	1962	1963	1964
Poisson sec, salé, fumé	1 459	1 428	1 114
Conserves de poissons	628	810	941

1.6. - Marchés

1.6.1. - Marché intérieur - La population consomme par an :

2 100 Tonnes de poisson frais (non compris pêche fluviale)

2 250 Tonnes de poisson traité (dont 810 T de conserves).

ce qui représente une consommation rapportée au poisson frais, d'environ 17 kilogs par an et par habitant, chiffre très faible et susceptible d'augmentation, celle-ci étant conditionnée par la transformation des produits.

1.6.2. - Marché extérieurs - Il est difficile de connaître les possibilités de vente sur les marchés extérieurs. Un débouché intéressant existe, d'une part sur les pays voisins gros consommateurs (Nigéria, Ghana, Congo-Léo), et d'autre part sur les marchés européens pour des produits bien spécialisés (soles, crevettes, thons).

2 - ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS

Compte tenu de la situation actuelle, de l'existence d'un marché intérieur important, de

l'inorganisation des circuits de distribution, des possibilités d'écoulement sur les marchés extérieurs, les objectifs qui peuvent être raisonnablement retenus dans le cours du premier plan sont modestes.

Ils viseront :

- A obtenir une connaissance plus approfondie de la richesse des fonds de pêche.
- A augmenter la consommation de poisson de chalut.
- A assurer la substitution au poisson salé, séché d'importation, d'un poisson local meilleur marché.
- A mettre en place l'infrastructure portuaire et frigorifique indispensable.

A plus longue échéance, il est permis de retenir :

- La satisfaction complète des besoins en poisson séché-fumé.
- La substitution partielle de conserves locales aux conserves d'importation.
- La possibilité d'intervenir sur les marchés extérieurs.

3 - PROJETS

3.1. - Réalisations campagnes expérimentales de pêche.

3.1.1. - Thons et divers -

Des renseignements existants (Campagne de pêche du thonier américain "Columbia", journaux de bord des navires de pêche français et japonais) confirment l'abondance du thon et en particulier des thons jaunes dans la partie Sud du golfe de Guinée.

Cependant les possibilités de pêche doivent être précisées par une campagne expérimentale susceptible d'apporter les renseignements complémentaires indispensables (tonnages des prises, espèces, saisons et lieux favorables, prix de revient etc...). Les résultats permettront de préciser en outre les aménagements portuaires qui s'avèreront nécessaires.

Des contacts pris avec des armements étrangers, il ressort que la campagne pourrait être réalisée par 3 navires pendant 1 an (1 thonier congélateur à l'appât vivant, 1 thonier à l'appât vivant de pêche fraîche, 1 senneur.)

Financement

Il est assuré en partie par l'armement de pêche et en partie par une participation du gouvernement gabonais.

(Francs CFA)

	1966	1967
Armement de pêche	31 167 245	62 334 490
Participation Gabon	16 187 000	24 600 000
	47 354 245	86 934 490

3.1.2. - Crevettes

En raison de sa valeur commerciale, la crevette fait l'objet depuis quelques années d'une pêche intensive et d'une prospection systématique. L'Europe et les U.S.A. constituent un marché important et en plein développement. S'il y a peu d'espoir de développer le chalutage des espèces côtières, les essais de chalutage à grande profondeur pratiqués par le Centre Océanographique de Pointe-Noire semblent prometteurs.

L'exploration méthodique des fonds de pêche pourrait être réalisée par une campagne expérimentale d'une durée de 6 mois effectuée par un chalutier classique de 20 m. travaillant par des fonds allant jusqu'à 500 et 600 m.

Des contacts pris à ce jour, laissent espérer que cette campagne pourrait être réalisée par une société américaine. Son coût peut être estimé à une quinzaine de millions.

3.2. - Pêche à la sardinelle

La consommation intérieure de poisson séché fumé peut être estimée à 1 500 T. Il n'est pas possible au cours du premier plan d'espérer couvrir ces besoins par une production nationale. Cependant, on peut envisager dans une première phase la création d'un armement sardinier et d'un atelier de traitement chargé de transformer les prises.

Les possibilités de production d'un sardinier de 18 m. étant de l'ordre de 700 à 800 tonnes de sardinelles et le débouché en sardinelles fraîches pratiquement négligeable, l'atelier de saurisserie devra donc avoir une capacité de traitement de 700 - 800 T. soit en sec 280 à 300 T.

Investissements :

Matériel : Bateau + matériel de pêche 20 000 000

Fonctionnement :

Les frais de fonctionnement d'un chalutier de 18 m. peuvent être estimés à 22 000 000.

Personnel (1 patron, 1 mécanicien, 12 matelots)	8 000 000
Carburants-Lubrifiant	2 500 000
Glace	3 000 000
Entretien et réparations	3 000 000
Assurances (personnel + navire)	600 000
Charges sociales	1 500 000
Amortissement	2 000 000
Logement patron et mécanicien	800 000
	21 400 000

Recettes -

Calculées sur la base de 800 T. de sardinelles à 40 frs le kilog . 32 000 000

3.3. - Traitement Industriel de la sardinelle

Le traitement industriel sera effectué par un fumage à chaud après lavage, saumurage à sec de 12-15 h. rinçage et séchage.

La transformation sera réalisée à l'aide d'un appareillage moderne et à haut rendement

du type fumoir Tri-Sor. La production de 250 à 300 T. de poisson fumé, soit 700 à 800 T. de sardinelles, nécessitera l'utilisation de 2 fumoirs.

Caractéristiques de l'atelier

L'infrastructure à terre comprendra :

- Salle de saumurage : 120 m2)
- Salle de lavage, préparation et égouttage : 120 m2)
- Salle de fumage séchage : 80 m2) 460 m2
- Salle emballage-stockage : 80 m2)
- Dépendances : 60 m2)

Matériel : 2 fumoirs Tri-Sor.

Personnel : 1 chef d'exploitation.
1 saurisseur.
1 secrétaire-comptable.
1 chauffeur.
16 ouvriers.

Financement : Sera assuré par le secteur privé et dans la mesure du possible, par une société de pêche déjà installée.

- Bâtiments - matériel véhicules . 15 000 000
- Fonctionnement 17 000 000

3.4. - Poisson de chalut

Pour satisfaire les besoins supplémentaires estimés à 1 200 T/An, et compte-tenu de la composition des armements existants, 1 chalutier supplémentaire devra être mis en service. En outre, il est probable, si les résultats de la campagne crevette sont satisfaisants, qu'un chalutier sera utilisé dans cette spécialisation.

Coût Investissement :

1 chalutier 60 000 000

3.5. - Aménagements Portuaires

3.5.1. - Choix d'un site portuaire

3 sites sont possibles pour l'installation d'un port de pêche : Libreville, Port-Gentil, Mayumba.

3.5.1.1. - Libreville

La construction d'un port en eau profonde à Owendo assurera le dégagement du môle de Libreville et permettra de le consacrer aux activités de pêche. En fait cette possibilité présente certains inconvénients :

- Le tirant d'eau de 1,90 m. aux marées basses de vives eaux n'est pas suffisant pour les chalutiers actuels. D'où la nécessité de travaux de dragage importants accompagnés de déroctage et de travaux de confortement du quai.

- La situation de Libreville n'est pas tellement favorable par suite de son éloignement des zones de pêche classiques.

3.5.1.2. - Mayumba

L'implantation d'un port de pêche à Mayumba, serait d'un grand intérêt par suite de sa situation à proximité des fonds de pêche.

Mais le manque d'infrastructure et l'impossibilité de distribuer les produits vers l'intérieur font que l'implantation à Mayumba semble prématurée.

3.5.1.3. - Port-Gentil

Le site de Port-Gentil offre sur celui de Libreville certains avantages :

- Les zones de pêche sont plus proches.
- Le plan d'eau est naturellement mieux abrité.
- Le fond sableaux permet des dragages moins coûteux. Sur la place de la distribution il est moins bien placé que Libreville encore que du point de vue transport avion, Port-gentil soit très bien desservi et que le poisson fumé peut être transporté par voie d'eau jusqu'à Lambaréné et rejoindre ainsi le réseau routier.

C'est, en définitive, à Port-Gentil qu'il semble le plus indiqué d'envisager la construction d'un port de pêche.

3.5.2. - Travaux portuaires

L'étude de la construction d'un port en eau profonde à Port-Gentil doit être exécutée et financée par l'aide américaine. Mais les réalisations n'interviendront pas dans le cadre du premier plan. Il paraît intéressant d'envisager, parallèlement, des études relatives à la construction d'un port de pêche.

Au premier plan, deux solutions sont possibles :

- Construction d'un port entre les bancs du Talisman et de l'Alcyon.

- Construction à l'extrémité du môle actuel de la Chambre de Commerce, d'un ouvrage sensiblement parallèle à la côte d'environ 220 m de long et de 50 m de largeur en bout. Ouvrage en palplanches métalliques, accostable sur ses faces situées vers le large et sur sa face Nord et qui comprendra :

  - 125 m de quai spécialisés en débarquement dont 75 m à 5,5 m et 50 à 4 m.
  - 160 m de quais pour la relâche et le ravitaillement dont 75 m à 5,5 m et 85 m à 4 m.

3.5.3. - Equipements frigorifiques

Les besoins annuels à satisfaire seront les suivants :

- Congélation de 500 T. de sardinelles pour les besoins intérieurs.
- Congélation de 800 T. de poisson de chalut et divers.
- Stockage de 200 T. de sardinelles à - 20°
- Stockage de 50 T. de poisson de chalut à - 20°
- Stockage de 30 T. de poisson frais à 0° - 2°
- Production de 3 000 tonnes de glace.

Ce qui représente :

- 2 tunnels de congélation de 10 T/jour.
- 2 chambres de stockage à -20° de 375 m3.
- 1 chambre de stockage à 0° - 2° de 120 m3
- 1 fabrique de glace en paillette de 10 T/jour.
- 1 silo de stockage de 50 tonnes.

et occupera une superficie de 900 m2 placée à proximité du quai. Une halle représentant environ 1 200 m2 permettra de réaliser les opérations de tri et de lavage à l'abri du soleil.

Estimation des investissements

La construction d'un port de pêche représentera un investissement global estimé de l'ordre de 330 000 000, dont la réalisation ne pourra intervenir que lors du second plan.

- 150 m de quai à - 5,5 m	75 000 000
- 175 m de quai à - 4 m	67 000 000
- 50 000 m3 de dragages et remblais	30 000 000
- 100 m protection des terres pleines . . .	6 000 000
- Revêtement et assainissement	15 000 000
- Frigorifique	85 000 000
- Halle de marée (1 200 m2)	12 000 000
- Divers et imprévus 15 %	40 000 000
	330 000 000

4 - MOYENS A METTRE EN OEUVRE

4.1. - Financement (voir tableau page suivante).

L'Etat Gabonais prendra à sa charge :

- La réalisation des campagnes expérimentales.
- La réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'extension des activités de pêche.
- Les moyens propres à assurer l'augmentation de la productivité de la pêche artisanale (crédit).

Les autres activités, réalisation d'un armement sardinier et installation d'une usine de fumage, extension de la pêche au chalut, seront laissées à l'initiative privée à qui des facilités pourront être accordées.

Au cas où la campagne expérimentale de pêche au thon s'avèrerait favorable et susciterait l'installation d'armement thoniers basés au Gabon, le Gouvernement prendrait à sa charge la mise en place de l'infrastructure complémentaire.

4.2. - Formation professionnelle

Pour permettre le développement de la pêche industrielle et des industries annexes, il sera nécessaire d'assurer la formation professionnelle du personnel.

En ce qui concerne les cadres techniques, officiers de pont, patrons-pêcheurs, officiers mécaniciens, frigoristes, officiers radio, maîtres d'équipage, leur formation devra être assurée dans une première phase à l'extérieur du Gabon.

En ce qui concerne le personnel subalterne, sa formation devra être assurée par la création d'une section maritime et pêche dans un centre d'apprentissage technique existant.

4.3. - Organisation et moyens réglementaires

4.3.1. - Législation

Le Code de la Marine Marchande a été promulgué par une loi n° 10/63 du 12 janvier 1963. Il définit les dispositions servant de base et de statut juridique à la flotte de commerce et de pêche gabonaise. Les décrets d'application de cette loi permettront de prendre des mesures pour la protection des fonds et la conservation des espèces, préciseront les conditions d'exercice de la pêche dans les eaux territoriales.

4.3.2. - Organisation d'une division des pêches maritimes

Sans qu'il soit nécessaire dans l'immédiat de créer un service autonome des pêches maritimes, il semble intéressant d'individualiser, au sein de la Direction du Service de l'Elevage et des Industries Animales, une division des pêches dont les attributions essentielles porteront sur :

- La reconnaissance et les conditions d'exploitation des ressources des eaux marines.
- Les études et recherches technologiques visant à une meilleure transformation et utilisation des produits de la mer.
- La mise en application de ces études et recherches en vue de la réalisation d'un équipement de la pêche traditionnelle ou moderne.
- Le contrôle sanitaire des produits de la mer.
- L'élaboration des réglements concernant l'exercice de la pêche.
- Le contrôle de la production et l'établissement des statistiques.
- La représentation technique du Gouvernement en matière de campagnes expérimentales nationales ou internationales et éventuellement au sein des sociétés rurales de pêche ou de traitement.

4.4. - Tableau des investissements

(Millions CFA)

	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
Campagnes expérimentales									
Thon	47,3	87				134,3	40,8		93,5
Crevettes		15				15		15	
Pêche à la sardinelle		20				20			20
Pêche au chalut			60			60			60
TOTAL Investissements	47,3	122	60			229,3	40,8	15	173,5

Saurisserie ..... 15 millions en 1967 .... pour mémoire
(investissement comptabilisé au plan sectoriel VIII. Industries de Transformation).

PRODUCTION AGRICOLE ET ELEVAGE

I - SITUATION ACTUELLE

A - L'AGRICULTURE

Du fait de la prédominance des secteurs forestier et minier , du fait aussi de la faible densite de population, le secteur agricole occupe au.Gabon une position très particulière.

Le milieu rural est presque partout privé de véritables traditions d'agriculture, la plus grande partie du travail agricole échoit aux femmes. L'homme chasse, défriche et construit la case; à la femme incombe la préparation du sol, la plantation, l'entretien, la récolte et le transport. Ce n'est que dans les régions où les cultures pérennes sont anciennement établies que les hommes ont un travail agricole important et par là une source de revenus monétaires.

Il existe, dans la plupart des régions rurales du Gabon, un important sous-emploi masculin. Ce sera l'un des objectifs du Plan que d'obtenir la participation de l'élément masculin à la vie rurale. Cette participation ne pourra être acquise que si des innovations techniques rompent le lien psychologique qui fixe la répartition des tâches.

Le secteur agricole occupe une place très modeste. En 1963, sur une valeur totale de la production de 42 600 000 000, la production agricole ne figure que pour 6 500 000 000 autoconsommation comprise. De ce fait, elle joue au Gabon, un rôle dans l'économie nationale très différent de celui qui est joué dans la plupart des économies africaines.

Dans les autres pays d'Afrique, l'agriculture forme la base de l'économie et c'est de ses progrès qu'est attendu le progrès général, c'est des ressources qu'elle est susceptible de dégager, des accumulations d'épargne ou des prélèvements publics qu'elle est susceptible de permettre que l'on attend le développement des autres secteurs de l'économie.

Au Gabon, rien de tel. La vigueur de l'économie forestière, les progrès de l'économie minière et industrielle apportent des ressources suffisantes pour permettre le développement des secteurs non agricoles.

1°) Le milieu

1.1. - Orographie - Géologie

Le Gabon est constitué de 3 grandes régions naturelles :

- Zone littorale basse.
- Zone montagneuse des Monts du Chaillu et de Cristal.
- Plateaux du Nord-Est.

Du point de vue géologique, il est formé d'une vieille plate-forme d'âge précambrien bordée à l'ouest par un bassin sédimentaire côtier d'âge secondaire et tertiaire.

1.1.1. - Bassin sédimentaire côtier

Il couvre une superficie d'environ 50 000 Km^2 divisée en deux par une réapparition des terrains du socle formant un horst étroit :

- Bassin oriental ouvert au Nord-Ouest où affleurent largement les séries les plus anciennes.

- Bassin atlantique, le plus vaste, où l'on observe surtout la série qui va de l'aptien supérieur au sommet du tertiaire.

1.1.2. - Précambrien supérieur

Formations schisto-calcaires et schisto-gréseuses dont l'ensemble forme un vaste synclinal s'appuyant sur la chaîne de Mayombé et dont les formations se relèvent légèrement pour venir s'appuyer sur le massif du Chaillu.

1.1.3. - Précambrien moyen

Essentiellement formations gréseuses qui s'étendent de façon continue dans le bassin du Haut-Ogooué où elles portent le nom de Francevillien. On les retrouve sous forme de lambeaux plus ou moins vastes souvent conservés entre les failles dans les bassins du Haut-Offoué et de la N'Gounié.

1.1.4. - Précambrien inférieur

Ce sont les formations les plus répandues. On peut y distinguer :

- Les formations du Mayombé et du pré-Mayombé, complexe cristallin et cristallophyllien surmonté de schistes et de quartzites formant le coeur de la chaîne du Mayombé.

- Le massif du Chaillu, château d'eau central, immense batholite de granit fortement érodé.

- La région de l'Ogooué-Moyen qui prolonge vers le nord le massif du Chaillu et où les formations métamorphiques y prennent une extension plus grande que dans le Chaillu.

- La région Nord comprenant les Monts de Cristal, le Woleu-N'Tem et le bassin de l'Ivindo, vaste complexe de base granito-gneissique comportant quelques séries schisteuses plus ou moins métamorphisées.

1.1.5. - Sédimentaire Continental

Le Francevillien disparaît vers l'Est sous des séries essentiellement sableuses et gréseuses formant les plateaux batékés.

1.2. - Le climat

Les caractères généraux sont ceux du climat équatorial modifiés localement par l'influence maritime ou par l'influence du relief. Il est caractérisé par :

- Des températures moyennes annuelles comprises entre 24 et 26°.
- Une faible amplitude thermique annuelle (3 à 5°).
- Etat hygrométrique élevé en toute saison.
- Grande hauteur de précipitations (de 3 500 m/m à 1 500 m/m).

La climatologie est essentiellement commandée par l'anticyclone de Ste Hélène.

1.2.1. - Les vents

Le Gabon est pendant toute l'année sous l'influence de la mousson (alizé du S.E. dévié dans les basses couches du fait de la rotation de la terre).

En saison des pluies, par suite de l'éloignement de l'anticyclone de Ste Hélène, la mousson souffle du S.O. et parfois de l'Ouest. En saison sèche, par suite de la proximité de l'anticyclone, l'alizé du S.E. qui se fait sentir dans le Sud est dévié en remontant vers le Nord pour donner des vents de S à S.O.

1.2.2. - Humidité - températures

L'humidité est très forte sur l'ensemble du pays (moyennes mensuelles en général supérieures à 80 %). Les maxima annuels sont compris entre 93 % et 99 %, les minima entre 60 et 74 %. La température moyenne mensuelle est comprise entre 22° (saison sèche) et 28° (saison des pluies). Elle est en général plus élevée sur la côte (bien que rafraîchie par le courant froid du Benguela) et dans les plaines avoisinantes que dans l'intérieur (relief).

1.2.3. - Les pluies (cf. carte des isohyètes page

Abondantes dans l'ensemble, elles sont très variables. Dépassant 3,50 m sur la côte, elles diminuent vers l'intérieur (2 m) et présentent quelques anomalies locales liées au relief (moins de 1,50 m dans la région de BOOUE, N'DJOLE et TCHIBANGA). Les hauteurs supérieures à 100 m/m en 24 h. sont fréquentes.

1.2.4. - Les saisons

On distingue deux types de saisons, saison des pluies et saison sèche.

La durée de la saison des pluies croît du S.E. au N.E. (octobre à mai à Mayumba, août à juin à Mékambo). Elle est partagée en deux par une période (décembre-janvier) de pluies moins abondantes appelée petite saison sèche qui est plus ou moins marquée suivant les années et suivant les régions. Cette petite saison sèche est très nette dans le Nord du Gabon où pendant 3 mois (décembre-février) les hauteurs mensuelles de pluies n'atteignent pas 100 m/m. La pluviométrie atteint deux maxima.

La durée de la saison sèche décroît du S.O. au N.E. (juin à septembre à Mayumba, juillet à Mékambo). Il pleut parfois, mais pluies rares et peu abondantes. Le ciel est très couvert pendant la journée.

1.3. - Hydrographie

Le réseau hydrographique se caractérise par sa densité. Il est constitué pour l'essentiel par le bassin de l'Ogooué qui draine la plus grande partie du pays.

Le reste de la superficie est drainé :

- par des rivières se jetant dans des estuaires à tributaires multiples (Muni, baie de la Mondah, Gabon) ou dans des lagunes (Komi, Ngové, Ndogo, Mbama);
- par la basse Nyanga;
- par les cours supérieurs du Ntem, du Woleu et de la Louessie.

1.4. Végétation

Quatre formations végétales d'importance très inégales couvrent le Gabon.

1.4.1. - La forêt - Couvre 85 % de la superficie; la partie centrale est occupée par la forêt dense ombrophile, au sud vers la frontière congolaise et au Nord vers le Cameroun on passe à des formations de forêt dense semi-décidue, liée à un climat à saison sèche plus marqué.

1.4.2. - La savane - C'est la seconde en importance des formations végétales. On la trouve dans la zone côtière, dans la région Est.

D'origine diverse, géomorphologique, édaphique ou anthropique, elle forme de vastes étendues coupées de galeries forestières. La strate herbacée est en général haute, étagée et relativement dense. La strate arbustive est toujours présente, plus ou moins dense et comportant surtout hymenocardia et annona.

1.4.3. - Les zones alluviales inondées. Vastes étendues couvertes par une végétation herbeuse, par des peuplements de palmiers raphias ou plus rarement par une forêt de marécages.

1.5. - Les sols

L'évolution des sols est sous la dépendance étroite du climat, qui chaud et pluvieux provoque une altération rapide et intense. Dès les premières phases de la transformation de la roche, les silicates altérables et alcalino-ferreux sont lessivés et donc perdus pour le sol. Les minéraux qui se forment sont essentiellement la kaolinite, argile de faible capacité d'échange, et les hydroxydes métalliques (Fe et Al) dont une grande partie se concentre pour donner les niveaux de latérites. La matière organique évolue également très rapidement. La faible saturation du complexe d'échange et par conséquent l'acidité du sol, la pauvreté en éléments minéraux nutritifs sont des particularités de sols équatoriaux.

Une grande diversité des sols correspond à la variété des ensembles roche-relief-végétation.

1.5.1. - Les sols des massifs granitiques ou granito-gneissiques du Nord-Gabon et du Chaillu.

Les sols jaunes ou ocre-jaunes, argilo-sableux sont très largement dominants. Ils sont

caractérisés par une grande profondeur utile, une bonne porosité, une structuration facilitant le développement des systèmes racinaires. Ils sont chimiquement assez pauvres, les bases sous forme "totale" et "échangeable" étant peu abondantes et la capacité d'échange de leur fraction argileuse est faible.

Ils ont une vocation particulière pour les cultures arborées ou arbustives. La plupart des cultures annuelles ou pluri-annuelles de production vivrière s'y adaptent bien. Ils fournissent une partie très importante des potentialités agricoles du Gabon.

Ils sont souvent associés à d'autres sols :

- sols brun-rouges argileux sur roche basique, riches, mais peu étendus.

- Sols hydromorphes assez étendus dans le Woleu-N'Tem et couvrant de grandes surfaces dans le bassin de l'Ivindo. Les localités principales dont les environs sont couverts de ces sols sont : Médouneu, Mitzic, Oyem, Bitam, Minvoul, Makokou, Mékambo et dans le massif du Chaillu : M'Bigou, Koulamoutou, Mimongo.

1.5.2. - Les sols forestiers des bassins sédimentaires

Les sols formés sur roches sédimentaires sont beaucoup plus variables que ceux formés sur roches cristallines. Ils peuvent cependant être répartis schématiquement en deux grandes catégories :

1.5.2.1. - Les sols à dominance sableuse, très perméables, peu structurés

Issus de faciès gréseux, chimiquement très pauvres et très facilement dégradés par destruction d'une structure fragile et lessivage de l'argile. Leur meilleure utilisation serait l'installation de cultures arborées ou arbustives peu exigeantes en éléments minéraux et assurant une bonne couverture.

Ils occupent les environs de Lébamba, une grande partie du Mayumbé-Bapounou et du bassin sédimentaire côtier au Sud de l'Ogooué. Ils occupent également des surfaces importantes du bassin côtier au nord de l'Ogooué et du bassin Francevillien de Lastourville à Okondja.

1.5.2.2. - Les sols à dominance argileuse, bien structurés, souvent chimiquement riches.

Issus de schistes, marnes et dans certains cas de calcaires; leur texture est dominée par l'argile et ils contiennent assez fréquemment un pourcentage assez important de limons. La plupart des cultures s'adaptent bien à ces sols qui sont les plus riches des bassins sédimentaires. Ils sont assez répandus dans le bassin sédimentaire côtier et dans le Francevillien.

1.5.3. - Les sols des reliefs montagneux jeunes

Les monts de Cristal, les Monts de N'Djolé et leur prolongation vers le Sud jusqu'à Etéké-Mimongo, le Mayumbé présentent de grandes similitudes dans leurs sols bien qu'ils soient issus de roches variées, qui sont dues à l'action du relief accidenté. Sols souvent érodés et caillouteux dès la surface. Dans la plupart des cas cependant, ils possèdent des horizons meubles assez profonds, séparés ou non des horizons d'altération par un cailloutis de quartz.

Le grand morcellement des surfaces utilisables, les dangers d'érosion rendent difficile leur utilisation à des fins agricoles.

1.5.4. - Les sols de savane

1.5.4.1. - Les savanes de la vallée de la Nyanga

De tous les sols de savane, ce sont les meilleurs. Les sols érodés à gravillons ferrugineux de surface sont moins abondants que les sols argileux profonds et bien structurés. Ils portent des savanes qui constituent de bons pâturages naturels et peuvent être aussi utilisés pour les classiques cultures de savane.

1.5.4.2. - Savanes de la plaine de N'Dendé-Mouila

Sols en grande majorité érodés, laissant apparaître dès la surface un horizon épais de gravillons ferrugineux et de blocs de cuirasse. Impropres aux cultures, ces sols portent des savanes pauvres qui ne sont que de très médiocres pâturages.

1.5.4.3. - Savanes de la région de Franceville et Booué

Ces sa vanes sont installées sur deux types de sols principaux :

- des sols très sableux, lessivés fortement en argile, chimiquement pauvres.

- des sols argileux, peu épais à structère entièrement grossière, qui n'ont pas de vocation agricole et leur végétation n'a qu'une faible valeur pastorale. Les meilleurs pâturages du Haut-Ogooué se trouvent dans la région minière sur les sols issus de formation manganésifères.

1.5.4.4. - Les savanes des plateaux batékés et de la série des cirques

Les plateaux batékés commencent à l'Est de Franceville et d'Okondja. Le principal affleurement de la série des cirques est situé entre l'Ogooué et l'estuaire du Como. Ces 2 formations géologiques donnent des sols sableux, très profonds, très pauvres en éléments minéraux nutritifs et ne permettent ni cultures ni élevage dans de bonnes conditions.

1.5.5. - Dépôts littoraux et alluvions

Une grande partie de la côte du Gabon, de la frontière du Congo à Port-Gentil est bordée de dépôts marins sableux sur lesquels se différencient des sols d'une pauvreté extrême, à hydromorphie de surface ou de profondeur. La mangrove à palétuviers s'étend largement dans les estuaires; les sols de mangrove ne sont que très difficilement utilisables.

Les cours inférieurs de l'Ogooué et du Como sont bordés de vastes marécages périodiquement inondés. L'utilisation de ces sols en rizières, lorsque l'horizon tourbeux n'est pas trop épais, est possible. Le principal obstacle réside dans la maîtrise du plan d'eau.

2°) Les moyens

2.2. - Les structures administratives et para-administratives.

Le maître-d'oeuvre de l'action en milieu rural est le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui a dans ses attributions toutes les questions qui touchent au développement du secteur rural.

Pour mener à bien cette action, il s'appuie sur :

- Des services administratifs :
  - Direction des Services Agricoles,
  - Service de l'Economie Rurale,
  - Service de l'Elevage et des Industries animales.

- Des services para-administratifs :
  - Office National de Commercialisation Agricole (ONCA).

- Des sociétés d'intervention :
  - Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA).
  - Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des cultures vivrières (IRAT).

- Les Collectivités Rurales

La coordination entre les différents ministères est assurée par le Comité de Modernisation Rurale, comité interministériel qui apparaît comme l'organe de décision au niveau le plus élevé.

2.1.1. - La Direction des Services Agricoles

La Direction des Services Agricoles qui a un rôle de conception, de contrôle et d'exécution de la politique agricole comprend :

2.1.1.1. - Le service de conditionnement des produits.

2.1.1.2. - Le service de la Production Agricole, chargé plus spécialement de l'exécution des programmes de développement et de vulgarisation. Décentralisée à l'origine à l'échelon de la région administrative (Région Agricole) l'action technique a été regroupée au niveau d'une circonscription territoriale inexistante à d'autres échelons, la région économique.

Actuellement, le Gabon est divisé en 4 régions économiques, ayant à leur tête un ingénieur d'agriculture.

- Région économique Ouest (Libreville) comprenant l'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et le Moyen-Ogooué.
- Région économique Sud (Mouila) comprenant la N'Gounié et la Nyanga.
- Région Economique Est (Franceville) comprenant le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo.
- Région Economique Nord (Oyem) comprenant le Woleu-N'Tem et l'Ogooué-Ivindo.

La liaison entre le Ministère, la Direction des Services Agricoles et les Chefs des régions économiques est assurée par un inspecteur des Régions Economiques. Une commission inter-régionale d'action rurale constitue l'organe consultatif.

2.1.1.3. - Le Bureau d'études qui comprend :

- Un technicien chargé de la protection des végétaux.
- Un technicien chargé du Génie Rural, du machinisme agricole et des industries agricoles.
- Un technicien chargé de la recherche agronomique et qui a pour tâche l'élaboration des programmes, la mise au point des techniques améliorées, l'organisation des stages de formation.

2.1.1.4. - Le Collège agricole d'Oyem qui forme les cadres de l'agriculture et organise des stages à l'intention des jeunes ruraux.

2.1.1.5. - Le centre de Multiplication du cacoyer d'Elite (CMACE) chargé d'assurer la multiplication et la diffusion du matériel végétal amélioré.

2.1.2. - Le service de l'Econonie Rurale

Il comprend :

- La section d'assistance technique aux coopératives qui a pour mission de promouvoir le développement coopératif.
- La section d'animation rurale qui a pour attribution :
  - La fixation des programmes de développement rural et les intégrations dans le plan national,
  - L'Organisation des secteurs d'animation.

2.1.3. - L'Office de Commercialisation

En 1962, lors de la dissolution des Sociétés de Prévoyance et devant les difficultés d'assurer la commercialisation des produits agricoles il a été décidé la création d'une Société Gabonaise de Développement Rural (S.G.D.R.). Celle-ci, Société d'Etat à caractère industriel et commercial, était l'instrument du Gouvernement dans son action en vue du développement rural ayant pour objet :

- La commercialisation et la transformation des produits agricoles.
- La gestion du Fonds de Développement Rural (fonds créé à partir des disponibilités de la caisse de soutien du cacao et chargé du soutien des cours et de l'alimentation du crédit agricole).

En fait l'essentiel de l'activité de la S.G.D.R. durant les 3 ans de son existence, a été la commercialisation des produits agricoles dans les zones non couvertes par le commerce privé. En raison des résultats financiers défavorables, la S.G.D.R. a été dissoute au début de l'année 1965 et son activité partagée. La commercialisation des produits a été dévolue à un Office National de Commercialisation Agricole. L'action de soutien des cours a été redonnée à la Direction des Affaires Economiques par l'intermédiaire :

- D'un Fonds de régularisation des prix d'achat des produits agricoles habilité à soutenir et à régulariser les cours des produits agricoles à l'exclusion du cacao.
- D'une caisse de stabilisation des prix du cacao.

2.1.4. - Les Sociétés d'intervention

Il s'agit en l'occurence du B.D.P.A. (Bureau pour le Développement Agricole) qui est utilisé conventionnellement par le Gouvernement pour la réalisation de tâches particulières (études, formation professionnelle, actions d'animation, etc...).

2.1.5. - La recherche agronomique

Le Gabon ne dispose d'aucune station de recherche; dans le cadre de l'ancienne fédération, un réseau de stations extérieures permettait de résoudre les problèmes spécifiques. Depuis l'indépendance, le Gouvernement Gabonais a demandé à l'Institut de Recherches

Agronomiques Tropicales (IRAT) de concevoir et de mettre en oeuvre un programme de recherches portant sur les cultures maraîchères et vivrières.

2.1.6. - La pédologie

Les études pédologiques sont effectuées par la Section pédologie de l'Institut de recherches franco-gabonais (implantation locale de l'IRAT).

2.1.7. - Les Collectivités Rurales

Organismes créés en 1960, administrés par un Conseil élu et qui ont repris en partie les attributions des Sociétés de Prévoyance. Agissant à l'échelon de la Sous-Préfecture, leur action porte surtout sur l'entretien du patrimoine des collectivités (écoles, dispensaires, pistes secondaires, etc...) et sur la pratique en régie de certaines activités commerciales ou industrielles. En fait, les activités de gestion d'usines ou de commercialisation ont été confiées à l'O.N.C.A.

Malgré les moyens relativement importants mis à leur disposition, les collectivités rurales ne jouent pratiquement aucun rôle dans l'action de développement rural.

2.2. - Les financements des actions rurales

En plus des crédits fournis par le budget national qui permettent le fonctionnement des services concourrant au développement du secteur rural, des réalisations importantes ont été effectuées grâce au budget de développement et à l'aide extérieure.

Au cours de deux FIDES entre 1948 et 1957, 944 400 000 Frs ont été consacrés à des opérations agricoles. Depuis 1959, les opérations sont financées par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) qui a consacré 551 500 000 Frs à des opérations de développement rural.

Le budget de développement a consacré son aide ces dernières années à la réalisation de 4 fermes pilotes.

2.2.1. - FIDES

Le premier FIDES a financé en grande partie la mise en place de l'infrastructure actuelle et a permis d'étoffer l'encadrement. Par son aide, les services techniques ont pu mener :

- Des actions d'introduction et de développement des cultures industrielles (cacao, café, palmier).
- Des actions de commercialisation des produits de cueillette.
- Des actions d'intensification des cultures vivrières.
- Des actions visant à assurer la transformation des produits.
- Des actions d'ouverture de routes et pistes de collectes.
- Des actions d'hydraulique villageoise.

Le deuxième FIDES a permis la continuation des actions du premier plan et en outre la mise en place d'un réseau de fermes de multiplication et de pépinières, et la mise en oeuvre d'actions de paysannat implantées dans le Nord Gabon.

2.2.2. - FAC - Le financement FAC qui a pris le relai en 1959 a permis la réalisation d'actions plus délimitées et qui ont porté sur :

- L'intensification de la lutte phyto-sanitaire.
- La création d'un centre de multiplication du cacaoyer d'élite.
- L'expérimentation agricole.
- L'expérimentation maraîchère.
- La réalisation d'études de base.

3°) Les productions

Sur une superficie totale de 26 700 000 Ha, les superficies cultivées ne représentent que 125 000 Ha, soit 0,46 %. Les défrichements annuels pour l'ensemble des cultures (vivrières et industrielles) concernent 35 000 ha, c'est-à-dire 28 % des superficies cultivées et 0,13 % des superficies totales.

Nous étudierons rapidement la situation actuelle de la production agricole.

3.1. - Les cultures industrielles

Principale source de revenus monétaires du monde rural, les productions des cultures industrielles sont destinées à la vente.

3.1.1. - Cacao

Le cacao représente en tonnage et valeur le premier des produits agricoles d'exportation.

95 % de la production est originaire du Woleu-N'Tem où se rencontrent les conditions écologiques les plus favorables, les 5 % restants étant récoltés dans les régions de l'Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Estuaire et Moyen-Ogooué.

La production est restée stationnaire pendant la dernière décade, à un niveau moyen de 2 500 tonnes, les deux dernières campagnes amorçant une augmentation sensible de la production.

Production cacaoyère - Tonnes

Campagne	Tonnages commercialisés	Campagne	Tonnages commercialisés
52 - 53	2 690	58 - 59	2 648
53 - 54	2 557	59 - 60	2 577
54 - 55	2 362	60 - 61	4 022
55 - 56	2 563	61 - 62	2 442
56 - 57	2 481	63 - 63	3 742
57 - 58	2 097	63 - 64	4 021

Les superficies en production sont mal connues, les chiffres les plus valables étant fournis par l'enquête agricole de 1960.

Superficies globales	22 200 Ha
dont Woleu-N'tem	18 000 Ha
	(9 500 ha plantés depuis 1954)
Ogooué-Ivindo	2 600 Ha

La commercialisation est effectuée dans le Woleu-N'Tem par deux sociétés exportatrices travaillant par l'intermédiaire de sous-traitants. Dans les autres régions où elle était effectuée de façon anarchique, la création de la S.G.D.R. puis de l'O.N.C.A. a permis de l'améliorer considérablement.

La qualité décroît régulièrement depuis la suppression des marchés contrôlés. La proportion de supérieur est passée de 50 % avant 1960 à 24 % en 60 - 61, 14 % en 61 - 62, 10 % en 62 - 63 et 5 % en 63 - 64.

Sur le plan économique, le marché gabonais reste lié au marché mondial qui est très spéculatif et subit des hausses et des baisses cycliques importantes en fonction de la situation mondiale de la production.

L'évolution des cours de cacao FOB Douala a été très importante. La moyenne des cotations est passée de 168 Frs en 1959 à 131 Frs en 1960, 104 Frs en 1961 et 98 Frs en 1962. La reprise a été sensible en 1963, la moyenne étant de 121,2 Frs, mais ne s'est pas maintenue, les cours s'étant effondrés en fin 1964 pour arriver à un plancher jamais encore atteint : (48 Frs).

Le prix d'achat aux producteurs, prix unique quelles que soient la qualité et la localisation de l'achat, est passé de 72 Frs le Kg en 1961 à 75 Frs le Kg en octobre 1963 et 80 Frs le Kg en octobre 1964.

Le soutien des cours était assuré par une caisse de stabilisation, celle-ci a été englobée en un Fonds de Développement Rural, géré par la S.G.D.R. A la dissolution de celle-ci le rôle de soutien des cours a de nouveau été confié à une caisse de stabilisation gérée par la Direction des Affaires Economiques.

3.1.2. - Café

Alors que les facteurs écologiques limitent la zone de production de cacao, pour le café la zone de production possible couvre pratiquement l'ensemble du pays, les facteurs limitants étant essentiellement d'ordre humain.

La production s'accroît lentement, mais régulièrement; elle a atteint en 1963, 830 tonnes de café marchand commercialisé par la S.G.D.R., la production estimée du Woleu-N'Tem passant en Guinée, étant de 500 tonnes.

Année	Tonnage	Année	Tonnage
1953	13	1958	650
1954	60	1959	787
1955	70	1960	685
1956	125	1961	714
1957	430	1962	540
		1963	830

Les surfaces en production sont mal connues; elles peuvent être estimées à 7 400 ha répartis dans les différentes régions :

Woleu-N'Tem	2 550 ha
Ogooué-Ivindo	1 800 ha
Haut-Ogooué	1 400 ha
Ogooué-Lolo	400 ha
Ngounié-Nyanga	1 150 ha
Autres régions	100 ha
	7 400 ha

La commercialisation est assurée, à l'exclusion du Woleu-N'Tem, par l'O.N.C.A. qui achète en cerises et décortique dans les anciennes usines SAP qu'elle a repris en gérance. (Booué, Makokou, Mékambo, Lastourville, Okondja, Franceville, M'Bigou). Au cours de la campagne 1963, les cerises ont été commercialisées au prix de 45 Frs le Kg. La régularisation des cours est assurée par un Fonds de Soutien des Produits agricoles.

3.1.3. - Huile de palme - palmiste

L'huile de palme représente avec l'arachide la principale source de matièresgrasses consommées au Gabon. Deux formes d'exploitation sont à considérer :

- la cueillette de la palmeraie naturelle.
- la culture industrielle

3.1.3.1. - Palmeraies naturelles

Traditionnellement, l'exploitation de la palmeraie naturelle permet de satisfaire les besoins, la fabrication de l'huile étant réalisée par chauffage et pressage sommaire. Dans la région de Moabi, une palmeraie naturelle a été aménagée par les Services Agricoles et une usine moderne mise en place. Les producteurs ont été groupés en coopérative (Coopalmo). La production annuelle est de l'ordre de 70 tonnes d'huile, ce qui représente un tonnage de régimes voisin de 800 tonnes.

3.1.3.2. - Plantations industrielles

Deux sociétés sont implantées, le long de l'Ogooué dans la région de Lambaréné, qui exploitent des plantations artificielles.

- *SOGABOL* - La Société Gabonaise des Oléagineux est une Société d'Etat qui a repris une plantation expérimentale créée par le C.G.O.T. Elle dispose de 373 ha plantés et sélectionnés et 143 ha de plantations anciennes. Elle disposait d'une huilerie ancienne et en mauvais état qui a été arrêtée. La production (473 tonnes d'huile en 1963) est traitée dans l'usine de la Société Palmévéas.

- *PALMEVEAS* - Société affiliée au Groupe UNILEVER, Palmévéa a créé une plantation sélectionnée de 800 ha. Elle dispose d'une usine moderne d'une capacité de traitement de 2 tonnes 5/heure de régime. La production 1963 a été de 313 T.

3.1.4. - Riz

La culture du riz a été introduite en 1947 dans la région de Tchibanga. Le riz est

cultivé en sec sur défrichement forestier par les femmes sur des superficies variant de 20 à 30 ares. La production a cru régulièrement de 1947 à 1955, plafonné aux environs de 900 tonnes jusqu'en 1961, puis décru jusqu'en 1963 pour remonter à 1 020 tonnes en 1965.

1947	93	1956	840
1948	189	1957	927
1949	278	1958	765
1950	380	1959	732
1951	502	1960	896
1952	525	1961	785
1953	507	1962	552
1954	928	1963	672
1955	1 000	1964	997
		1965	1 020

Le paddy est usiné à Tchibanga dans une rizerie moderne, le riz étant commercialisé intégralement sur le marché intérieur.

Le prix d'achat du paddy est passé de 11 Frs en 1958 à 15 Frs en 1961 et 17 Frs en 1963.

3.1.5. - Arachides

La culture de l'arachide commercialisée pour l'exportation en arachides de bouche coque a été introduite en 1948 dans la région de la N'Gounié et a débordé ensuite dans la Nyanga. La production calculée en coques a été la suivante :

1957	541 tonnes
1958	718 "
1959	793 "
1960	455 "
1961	525 "
1962	264 "
1963	466 "
1964	422 "
1965	440 "

Les arachides sont achetées au producteur à 36 Frs le Kg en coques et 27 Frs le Kg en décortiquées.

3.1.6. - Poivre

Cette culture délicate n'a jusqu'à ce jour fait l'objet que d'une production en plantation européenne. Deux planteurs étaient concernés. Les tonnages produits sont passés de 300 Kg en 1956 à 9 800 Kg en 1962 pour retomber à 4 300 Kg en 1964. Cette exploitation est en passe d'être abandonnée.

3.2. - Les cultures vivrières

Nous avons vu que la superficie totale cultivée représente 125 000 hectares, dont environ 95 000 hectares de cultures vivrières, soit 77 % des superficies cultivées.

Au Gabon, comme dans la plupart des pays d'Afrique, les plantes vivrières sont rarement cultivées en culture pure. Les associations diverses (l'enquête agricole de 1960 a dénombré 238 formes d'association) représentant 79 000 ha, soit 83 % des superficies.

Des estimations faites à partir de l'enquête agricole permettent de retenir les chiffres suivants :

Culture	Superficies en Ha	Production en tonnes
Manioc	42 000	165 000
Banane	13 500	79 000
Ignames	6 700	27 000
Arachides	13 500	10 000
Taros	4 200	17 000
Divers (riz, maïs, légumes) .	14 000	-

Les principales plantes vivrières rencontrées sont : Manioc - Bananier - Arachides - Maïs - Taros - Ignames - Patates - Riz - Tabac - Légumes divers (brèdes et épinards, gombos et courges, etc...).

B - L'ELEVAGE

Les ressources animales du Gabon sont et restent principalement la chasse et la pêche, tant en rivière qu'en bord de mer. La chasse est en déclin et la raréfaction du gibier n'assure plus un ravitaillement régulier en viande. Le bassin fluvial est exploité et ses réserves ichtyologiques ne sont pas illimitées. Le bassin maritime offre des perspectives d'avenir qu'il est difficile de chiffrer. Sa mise en valeur pose des problèmes qui ont été étudiés dans un chapitre précédent.

A cette forme d'exploitation de cueillette des produits animaux naturels, sont venues s'ajouter depuis quelques années des réalisations de production animale auxquelles l'homme est encore mal préparé, s'il n'y est pas hostile. La pisciculture fermière se fait lentement une place; l'élevage du gros bétail a démarré dans les régions paraissant les plus favorisées. Tous ces efforts sont encore mal coordonnés et ne peuvent trouver leur place que dans une structure paysanne rénovée. Le problème de l'élevage qui ne concerne qu'une partie de la production animale, ne peut être résolu au Gabon en dehors des hommes. Il est essentiel que toute action engagée soit globale et qu'elle associe étroitement, dès le début de toute opération agricole, l'animal à l'activité paysanne.

SITUATION ACTUELLE DE L'ELEVAGE

1) - Le milieu

1.1. - Le climat

Nous ne reviendrons pas sur les facteurs climatiques qui ont été décrits en détail. Notons simplement que la faible amplitude thermique, l'état hygrométrique élevé, l'intensité pluviométrique, peuvent être considérés comme des facteurs favorables au développement de

l'élevage dans la mesure où l'infrastructure vétérinaire permet d'assurer la surveillance sanitaire du troupeau.

1.2. - Les ressources en pâturages

La forêt dense occupe 85 % de la superficie totale et paraît impropre à tout élevage. Celui-ci devra se cantonner dans les zones de savanes et sur les défrichements forestiers.

1.2.1. - Les défrichements forestiers

D'origine anthropique, ils existent un peu partout et sont plus nombreux dans le Nord du pays. Sur ces surfaces, on peut obtenir d'excellentes graminées fourragères, les légumineuses (pueraria, stylosanthes) y poussent parfaitement. Elles serviront de pâturages aux élevages familiaux.

1.2.2. - Les savanes

Formation végétale la seconde en importance, elles couvrent environ 400 000 ha, répartis dans la zone côtière, dans la région de l'Est et dans la région du Sud-Ouest.

D'origine diverse, géomorphologique, édaphique ou anthropique, elles forment de vastes étendues coupées de galeries forestières. La strate herbacée est en général haute, étagée et relativement dense. La strate arbustive est toujours présente, plus ou moins dense et à base d'hymenocardia et annona.

Des études complètes ont été faites quant à leur valeur fourragère qui font ressortir l'intérêt des savanes de la vallée de la Nyanga, la valeur moyenne des savanes côtières et de celles de la région de Booué.

1.3. - La pathologie

Le manque de personnel qualifié et le petit nombre d'animaux domestiques et plus particulièrement de bovins, ne permettent pas d'avoir une idée très précise sur les maladies animales. Les statistiques semblent confirmer le fait que les maladies infectieuses et parasitaires sont à peu près les mêmes que celles rencontrées dans le reste de l'Afrique Equatoriale.

La pathologie reste un des facteurs limitatif du développement de l'élevage, les trypanosomiases s'avérant les principales affections parasitaires bovines, ainsi que pasteurellose, brucellose, piroplasmose, mais ni la peste, ni la péripneumonie n'ont été signalées. Chez les volailles existent pasteurellose, typhose, pullorose, pestes et pseudo-pestes, diphtéro-varioles.

2) - Les animaux

2.1. - Le gros bétail

Trois races bovines ont jusqu'à présent été introduites au Gabon.

- La race Ndama trypanotolérante et dont les caractères zootechniques permettent d'en faire un animal de boucherie et un animal de travail.

- La race des Lagunes trypanorésistante, mais dont le petit format permet difficile-

ment de l'envisager comme race de travail.

- La race Baoulé - trypanotolérante, mais d'un format intermédiaire entre les deux précédentes.

Effectif du troupeau - Les derniers chiffres connus font état de 3 486 têtes :

	Owendo	Nord Gabon	Sud Gabon	TOTAL
Elevage familial . . .	51	433	696	1 180
Elevage industriel . .	-	-	2 306	2 306
TOTAL	51	433	3 002	3 486

2.2. - Le petit bétail

2.2.1. - Ovins et caprins -

L'effectif est mal connu; les estimations couramment admises font état de 90 000 têtes.

REGIONS	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Estuaire	2 000	4 000	200	35 000
Haut-Ogooué	3 500	6 500	700	40 000
Moyen-Ogooué	5 000	4 500	700	30 000
Ngounié	5 000	7 000	200	40 000
Nyanga	11 000	10 000	1 000	40 000
Ogooué-Ivindo	3 500	4 000	-	18 000
Ogooué-Lolo	3 000	6 000	250	21 000
Ogooué-Maritime	1 000	2 000	550	23 000
Woleu-N'Tem	9 000	3 000	1 500	31 000
TOTAL	43 000	47 000	5 100	278 000

Il y a partout, sauf au Woleu-N'Tem équilibre entre ovins et caprins. L'introduction de races lainières a été effectuée en 1964, avec des résultats décevants.

2.2.2. - Porcins

Là aussi les statistiques manquent et les estimations officielles semblent loin de la

réalité. Le Woleu-N'Tem paraît posséder l'effectif le plus important. *En fait, l'élevage du porc n'existe pas.* Des essais d'introduction et d'amélioration ont été tentés sans beaucoup de résultats.

2.2.3. - Volailles

On en trouve partout autour des cases, sans qu'il y ait vraiment élevage. Le service de l'élevage a mené une action de diffusion de races importées à partir de la ferme d'Owendo, mais par suite du coût élevé des produits, la diffusion est assez restreinte.

Canards, oies, lapins ont fait l'objet d'essais d'adaptation. Trop récentes, ces opérations n'ont fait encore l'objet d'aucune diffusion.

2.3. - Autres espèces animales

Des essais d'acclimatation d'ânes en provenance du Tchad sont faits actuellement en vue de résoudre le problème du portage.

3) - Les actions entreprises

3.1. - Structures administratives

Le service de l'Elevage est de création récente. Jusqu'en 1956, il dépendait du Service de l'Agriculture. Il en fut détaché à cette date et rendu autonome avec une chefferie à Ndendé. Réorganisé par arrêté n° 101/PR du 15 février 1962, il a pour tâche :

- D'assurer la protection sanitaire des animaux,
- D'assurer le développement et le perfectionnement de l'élevage ainsi que l'amélioration et l'exploitation des produits animaux,
- D'assurer les études concernant la pêche maritime, et le contrôle technique et sanitaire de la transformation, de la conservation et de la commercialisation des produits de la mer,
- D'assurer la formation professionnelle des cadres subalternes qui leur sont nécessaires (Ecole des Infirmiers de Ndendé).

Il comprend :

- Une direction du service à Libreville
- 4 secteurs vétérinaires : Nord à Oyem
  Ouest à Libreville
  Sud à Ndendé
  Est à Moanda.

3.2. - Les financements

En dehors des crédits de fonctionnement fournis par le budget national, c'est l'aide française qui a permis les réalisations les plus importantes.

Au titre du FIDES, ont été réalisées la construction d'un abattoir frigorifique à

Libreville, l'installation des centres de Ndendé, Tchibanga, Lébamba et Owendo, l'importation de bétail de Côte d'Ivoire et du Congo.

Le financement FAC a permis la mise en place matérielle de la direction de l'Elevage et la création de la Société Gabonaise d'Elevage (SOGEL), Société d'Etat qui a réalisé une opération d'élevage en ranching.

3.3. - Les actions menées

Elles sont de deux types, les actions de prophylaxie et les actions de vulgarisation.

3.3.1. - Les actions de prophylaxie

Actions classiques menées avec peu de moyens et qui permettent d'assurer la surveillance et la protection sanitaire des animaux.

3.3.2. - Actions de vulgarisation

3.3.2.1. - Gros bétail

Diffusion de l'élevage du gros bétail par cession d'animaux sous forme contractuelle. Troupe cédée de 6 bêtes, 1 mâle, 5 femelles que le bénéficiaire s'engage à rendre au Service Administratif par remboursement sur le croît du troupeau. Dans le Sud-Gabon, sur 18 troupeaux existants, 8 sont totalement appropriés (soit 45 %), 4 troupeaux ont été retirés faute de soins, 6 troupeaux sont encore en métayage.

3.3.2.2. - Petit bétail

Sur les porcs, les tentatives ont échoué.

Techniquement, la production est possible, mais elle est liée aux fournitures agricoles ou aux sous-produits de l'industrie de transformation.

Pour les volailles, l'action de diffusion est menée à partir de la ferme d'Owendo et du Centre de Ndendé.

3.3.3. - L'élevage industriel

Le Service de l'élevage apporte son appui technique aux organismes qui pratiquent l'élevage industriel.

Actuellement, deux entreprises privées, implantées à proximité de Libreville, pratiquent l'élevage des poules pondeuses. Provendes et poussins d'un jour sont importés d'Europe.

L'élevage industriel des bovins est pratiqué par la Société Gabonaise d'Elevage, Société d'intérêt national au capital de 100 000 000, créée en 1961. Disposant d'une concession de 70 000 ha dans le district de Tchibanga, elle a pour objet la réalisation d'un élevage en parcs clôturés. A partir d'un troupeau Ndama de 1 500 têtes, importé du Congo en 1962, l'effectif actuel est d'environ 2 400 têtes, l'effectif prévu de 10 000 têtes devant être atteint vers 1974. L'infrastructure mise en place comprend :

- 1 station complète de déparasitage.
- 4 parcs clos de 3 000 ha.
- 1 atelier.
- Campements et logements
- Routes et ponts.

4) - Les objectifs

Par la mise en oeuvre d'un plan de développement de l'élevage, le Gouvernement cherche à résoudre un certain nombre de problèmes :

- Nourrir la partie de la population dont les besoins ne sont actuellement pas satisfaits par l'autoconsommation.

- Fournir aux paysans des moyens de travail propres à multiplier leur effort.

- Contribuer à la transformation de l'agriculture traditionnelle en la stabilisant.

- Contribuer à l'augmentation des revenus des agriculteurs et à la diversification de l'économie rurale.

- Dégager des surplus de production animale susceptibles de relayer les importations.

Deux objectifs sont prioritaires :

- Un but accessible dans un délai assez rapproché : Satisfaction des besoins d'autoconsommation des populations rurales.

- Un but inaccessible en totalité, mais partiellement possible : l'alimentation du circuit commercial.

Il s'agit donc de réaliser progressivement une production animale pouvant d'abord fournir les protéines indispensables à la nutrition humaine et ensuite contribuer à l'augmentation du revenu agricole par l'utilisation de l'animal pour son travail et pour la production de fumier.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, le Gouvernement entend mener des actions :

- De vulgarisation.
- De soutien et d'appui logistique.

4.1. - Les actions de vulgarisation

Qu'elles portent sur l'élevage bovin, caprin ou ovin, sur l'élevage des porcs et des volailles, sur l'utilisation du travail animal ou sur la production du fumier, les actions de développement de l'élevage familial seront menées dans le cadre des actions intégrées de développement rural et à l'intérieur d'une structure d'encadrement intensif.

La production de viande et d'oeufs sera favorisée sous la forme de production familiale et en tenant compte des conditions du milieu et des débouchés possibles.

En ce qui concerne les utilisations secondaires, les actions seront entreprises chaque fois que l'on disposera d'un matériel animal et surtout chaque fois que l'encadrement permettra des démonstrations efficaces et continues.

4.2. - Les actions de soutien et d'appui

La réussite d'une action de développement de l'élevage n'est possible que dans la mesure où le service de l'élevage disposera de l'infrastructure lui permettant :

- d'assurer la surveillance et la protection sanitaire du troupeau.

- d'assurer la production, la multiplication et la diffusion du matériel animal introduit ou sélectionné sur place.

II - ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS

SITUATION DE L'ECONOMIE GABONAISE

L'économie gabonaise peut se caractériser par son dualisme, son manque d'intégration et d'articulation et le fait que le secteur monétaire est influencé de manière prépondérante par les conditions économiques extérieures. La disparité des niveaux de vie entre les paysans, d'une part, les fonctionnaires et les salariés d'autre part, ne fait que traduire dans les revenus les conséquences des structures économiques actuelles.

Le secteur moderne a bénéficié, ces dernières années, d'investissements considérables qui ont entraîné une expansion rapide mais n'ont engendré que des effets directs faibles et des effets d'entraînement pratiquement nuls. Mais le développement du secteur moderne ne doit rien à l'agriculture; les activités industrielles induites par l'activité agricole sont très faibles et de plus le revenu des agriculteurs est si bas qu'il n'entraîne qu'une activité commerciale réduite et une valeur ajoutée encore plus négligeable. Cependant l'interférence des deux secteurs a des conséquences fâcheuses pour le fonctionnement de l'ensemble de l'économie. L'expansion du secteur moderne accélère l'exode rural et, en accentuant le déséquilibre démographique des campagnes, rend l'agriculteur de moins en moins perméable à une action de modernisation. La faiblesse de la productivité agricole jointe à l'inorganisation de la commercialisation rend l'approvisionnement des centres aléatoire et coûteux et accentue la tendance des consommateurs urbains et plus généralement des travailleurs modernes à adopter des habitudes alimentaires souvent irréversibles, nécessitant un recours croissant à l'importation.

Il s'en suit par voie de conséquence :

- Un affaiblissement du multiplicateur des revenus par suite de la faiblesse de la consommation des produits intérieurs.

- Un accroissement de la fragilité de l'économie nationale rendue plus dépendante de l'extérieur pour l'écoulement des produits de son industrie mais aussi de son approvisionnement.

- Un renchérissement du coût de la vie.

× × ×

A partir de la situation actuelle de l'économie agricole, caractérisée par un manque de traditions paysannes, une basse productivité, de faibles revenus, une efficacité réduite de l'encadrement technique, un exode rural important, le rôle du planificateur va tendre à modifier ces paramètres avec pour objectifs :

- L'augmentation des revenus.

- L'amélioration des conditions générales de vie du monde paysan pour qu'elles se rapprochent le plus possible des conditions de vie des autres collectivités.

- L'atténuation des disparités régionales.

DEFINITION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Elle doit être définie au niveau et à la lumière des rapports entre agriculteurs et secteur moderne.

A l'inverse des autres pays africains, dont l'économie est essentiellement rurale l'agriculture n'est pas appelée à jouer, dans la croissance économique, un rôle moteur. La politique agricole du Gabon doit tendre à augmenter la diffusion des revenus du secteur moderne au monde rural et permettre de constituer rapidement un relais de développement pour donner à l'expansion des activités modernes une base nationale durable.

L'objectif poursuivi sera double.

a) - Création d'une classe paysanne de niveau de vie assez élevé :

- Pour que ses effectifs soient stables et que l'attrait exercé par les activités modernes ne se traduise pas par une désorganisation de la production rurale et une inaptitude au progrès.

- Pour que la paysannerie constitue un marché non négligeable pour les entreprises petites et moyennes à créer dans les secteurs secondaire et tertiaire et dont l'activité soit orientée, par priorité vers la satisfaction des besoins du marché intérieur.

b) - Recherche d'un équilibre sinon optimal, tout au moins générateur de progrès, entre les activités du secteur moderne et celles de l'agriculture, non seulement au niveau des échanges, mais également à celui des effectifs employés. L'obtention d'un revenu "per capita" plus élevé est liée à l'augmentation de la productivité agricole. Compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, et compte tenu des aptitudes agronomiques, il est à prévoir que cette augmentation de productivité trouvera assez rapidement sa limite dans un certain plafonnement de la production qui se dirigera vraisemblablement vers des produits plus rénumérateurs et qu'elle ne se poursuivra qu'au prix d'une réduction des effectifs employés.

Répartition fonctionnelle et spécialisation régionale des activités agricoles -

Les objectifs ainsi définis conduisent à une classification des activités agricoles en 3 catégories correspondant aux diverses fonctions et aux divers niveaux de développement et de modernisation que l'on peut attendre.

a) - Une agriculture essentiellement moderne sinon par les procédés, tout au moins par sa fonction : approvisionner le marché intérieur et drainer ainsi vers les ménages ruraux une partie des fruits de l'expansion du secteur moderne.

Astreinte à produire à des prix compétitifs, elle devra être concentrée au voisinage des pôles de consommation ou des axes de communication offrant les conditions de transport les moins coûteuses. Elle devra ainsi s'orienter vers une intensification progressive et permettre l'obtention de revenus élevés.

b) - Une agriculture de caractère industriel axée sur l'exportation de quelques grands produits car l'étroitesse du marché intérieur conduira à rechercher une somme de revenus dans l'exportation des produits agricoles bruts et transformés.

La localisation de ce type d'agriculture sera déterminée par l'existence d'une population rurale relativement dense et par les aptitudes agronomiques à la production de matières exportables.

c) - Enfin la survivance d'une agriculture traditionnelle destinée principalement à la production de produits vivriers autoconsommés ou vendus en quantités très faibles partout où les vocations agricoles ne justifieront pas d'actions de grande envergure ou là où les populations sont trop clairsemées.

Vocations agricoles des différentes régions -

La région Centre comprendra essentiellement Libreville-Owendo, Kinguélé avec l'usine de cellulose et son aire d'approvisionnement, la zone d'exploitation du minerai de fer, les chantiers forestiers de 2ème et 3ème zone, les industries forestières. Elle sera dominée par des activités modernes à forte consommation de produits. On évitera le développement des cultures pérennes pour rechercher les conditions favorables à la production de produits traditionnels: légumes, fruits, viande.

La région Nord restera à vocation agricole et axée sur les cultures d'exportation. L'action portera sur la diversification de son économie.

Les régions Sud-Ouest et Sud-Est, éloignées des centres de consommation, verront leur développement axé, sauf cas particulier de la zone de Moanda - Mounana, sur des spéculations à valeur spécifique élevée ainsi que sur l'élevage.

x

x x

La mise en oeuvre de cette politique peut se traduire d'une part par une action au niveau des producteurs, et d'autre part par une action plus générale de transformation des structures actuelles et la mise en place d'une infrastructure d'appui.

1) - Au niveau des producteurs les thèmes d'intervention retenus porteront :

- Sur la mise en oeuvre de techniques nouvelles qui fixent les hommes à la terre en les faisant participer directement aux différentes cultures et rendent ainsi le travail des femmes moins pénible (introduction de petit matériel, utilisation du bétail pour le transport, le travail du sol).

- La mise en oeuvre d'une politique systématique de conservation des sols qui permette de maintenir, puis d'accroître la fertilité, de réduire la durée de la jachère et enfin de fixer et de regrouper les populations.

2) - Au niveau national :

- Par l'organisation d'un crédit agricole doté de moyens suffisants et susceptible d'apporter son aide dans la réalisation des opérations prévues dans les projets.

- Par l'organisation d'un circuit de commercialisation qui permettra d'assurer le ramassage et la transformation des produits régulièrement et en tous lieux.

- Par la mise en place d'une infrastructure de recherches agronomiques susceptible d'apporter son aide dans la résolution des problèmes techniques.

- Par la réforme de l'enseignement classique qui prévoit :

- D'une part, la ruralisation de l'enseignement primaire et la création de jardins scolaires.

- D'autre part, à la sortie de l'enseignement primaire la création d'une éducation rurale assurant une formation professionnelle aux futurs exploitants.

×

× ×

LES REALISATIONS RETENUES

Pour atteindre les objectifs prévus, le Gouvernement entend mener conjointement deux types d'actions :

- Une action *extensive* qui est la poursuite de l'action menée par les services administratifs à partir d'un réseau d'encadrement très lâche en dehors des zones qui ne seront pas couvertes par des structures nouvelles d'animation.

- Une action *intensive* dans des zones géographiques restreintes, strictement délimitées et soigneusement choisies, et où seront testées au cours du premier plan les réactions psychologiques des paysans encadrés à une action nouvelle susceptible d'apporter un changement total à leur mode de vie. Les progrès retenus, bien que ponctuels dans un premier temps, sont destinés à couvrir progressivement par extension, des zones entières dont la vocation agricole résulte de conditions agronomiques ainsi que d'une vue d'ensemble de l'aménagement du pays.

Action intensive -

Pour obtenir cette mutation de la vie rurale, deux types de projets seront expérimentés :

- Dans le premier système on réalise la rupture avec le milieu traditionnel par l'installation d'un groupe humain sur un emplacement nouveau à mettre en valeur et où seront utilisées des techniques nouvelles qui permettront à l'homme de prendre la direction effective de l'exploitation familiale.

- Dans le deuxième système, sans déplacement de population, on vise à remodeler la vie rurale à partir de villages existants par la transformation et l'intensification des méthodes de culture, la cheville ouvrière de l'opération étant constituée par l'installation d'un centre d'appui technique.

Concentration, intégration et globalisation de l'action -

Les projets retenus sont répartis sur l'ensemble du pays; pour leur assurer le maximum de chances de réussite ils seront réalisés par des sociétés d'intervention, strictement contrôlées par les services administratifs. Mais chaque projet constitue un ensemble homogène bénéficiant d'une grande autonomie, la continuité de l'action pendant la période de lancement étant assurée par un financement extérieur acquis pour la durée du projet.

Concentration

eur de la tâche et l'importance des moyens à mettre en oeuvre ne permettent pas d'étendre à l'ensemble du monde rural. Elle sera donc menée dans des zones territorialement lim où les conditions de réussite sont les plus favorables.

- *Intég.* on

L'encadrement mis en place sera intégré. Il ne s'appliquera pas seulement à l'action de production, mais aussi aux opérations d'appui amont et aval de la production (crédit, transformation des produits, commercialisation, préparation de plants, fournitures de produits phytosanitaires). Cet encadrement ne sera pas seulement agricole, mais rural; la vulgarisation des actions de pisciculture, de pêche sera réalisée dans le cadre des zones pilotes. Dans tous les projets, une place importante est faite au développement de l'élevage (volailles, petit élevage, élevage bovin) et dans les zones les plus favorables (Lébamba, Médouneu) sera amorcée une véritable association entre l'agriculture et l'élevage.

- *Globalisation*

L'agriculture n'est pas un métier, mais un mode de vie que la réalisation des projets essayera de modifier pour la rendre différente. L'action de développement concernera l'ensemble des problèmes de la vie rurale et un effort important sera réalisé dans la zone d'impact pour créer un environnement favorable par l'implantation de l'infrastructure sociale indispensable (écoles, dispensaires, salle de réunions, etc...).

III - LES PROJETS

A - L'ELEVAGE

I - Infrastructure vétérinaire

Pour permettre au Service de l'Elevage d'intensifier son action, il est nécessaire de compléter l'infrastructure existante, par la création de deux centres vétérinaires et de 4 groupes mobiles.

1.1. - Centres vétérinaires

Deux centres vétérinaires seront mis en place au cours du premier plan à Tchibanga et à Mitzic.

Investissements -

- Construction d'un logement pour l'infirmier vétérinaire et d'un bâtiment technique (bureau, magasins, salle de consultation, pharmacie)	4 500 000
- Equipement en mobilier, matériel médical et de laboratoire	1 000 000
	5 500 000

Fonctionnement annuel -

Salaire manoeuvre 260 × 30 × 12	93 600
Salaire dactylo-secrétaire 13 200 × 12	158 400
Médicaments, produits divers - fournitures de bureau	308 000
	560 000

CENTRES VETERINAIRES

en milliers de Frs CFA

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Tchibanga	-	-	5 500	560	-	560	-	560	-	560	5 500	2 240
Mitzic	-	-	-	-	5 500	560	-	560	-	560	5 500	1 680
	-	-	5 500	560	5 500	1 120	-	1 120	-	1 120	11 000	3 920

1.2 - Groupes mobiles

Création de 4 groupes mobiles implantés à

- OYEM
- MOANDA
- NDENDE
- TCHIBANGA

directement rattachés au Chef de Service à Libreville et qui auront pour rôle :

- La protection sanitaire de tous les animaux se trouvant dans leur zone d'action.
- La vulgarisation des méthodes d'élevage, l'établissement des contrats de prêts, les liaisons avec le crédit agricole.
- La participation aux actions d'élevage dans les zones de développement rural.
- La diffusion des géniteurs et des animaux améliorés.

Infrastructures - L'infrastructure en place, compte tenu de l'installation en 1966 du Centre vétérinaire de Tchibanga est suffisante.

Personnel - 1 chef de Groupe Mobile Contrôleur d'Elevage ou
1 infirmier vétérinaire
2 infirmiers
1 chauffeur
2 manoeuvres.

Investissements -

Land Rover et remorque	1 125 000
Matériel technique - Pompes Spraywell - Bunket Pump - Pistolets doseurs - Microscope, matériel laboratoire - Matériel médical	600 000
	1 725 000

Fonctionnement -

Fonctionnement véhicules	350 000
Chauffeur	240 000
2 manoeuvres	187 200
Divers (médicaments, etc...)	97 800
	875 000

Financement -

Ces opérations seront financées par le Gouvernement Gabonais.

GROUPES MOBILES

En milliers de Frs CFA

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Oyem . .	-	-	1 725	875	-	875	-	875	-	875	1 725	3 500
NDENDE . .	-	-	-	-	1 725	875	-	875	-	875	1 725	2 625
TCHIBANGA	-	-	-	-	1 725	875	-	875	-	875	1 725	2 625
MOANDA . .	-	-	-	-	-	-	1 725	875	-	875	1 725	1 750
	-	-	1 725	875	3 450	2 625	1 725	3 500	-	3 500	6 900	10 500

2 - Centres de multiplication et de diffusion

2.1. - Bovins

Un premier ranch de multiplication, dont le financement est acquis sur le Fonds Européen sera mis en place à Moanda dans le courant de l'année 1966. L'aide extérieure assurant les constructions, l'achat du matériel et l'établissement des clôtures, il est nécessaire de prévoir à partir de 1967 les crédits de fonctionnement indispensables à la bonne marche de l'Etablissement (charges récurrentes).

Si les résultats de l'exploitation s'avèrent favorables, un deuxième ranch dont l'implantation est prévue à Bibora (District de Tchibanga) sera mis en place au début du second plan quinquennal.

FINANCEMENT GABONAIS

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Fonctionnement MOANDA	-	-	-	5 000	-	5 000	-	5 000	-	5 000	-	20 000

2.2. - Volailles

L'actuel centre de diffusion des volailles situé à Owendo doit disparaître, étant situé à l'intérieur du périmètre de la zone portuaire. Un centre avicole sera créé, situé à proximité de Libreville et qui servira de centre d'appui technique à la diffusion d'élevages familiaux axés sur le production d'oeufs.

Il aura pour rôle dans l'immédiat :

- la production de poulettes,
- le soutien technique des élevages familiaux,
- la formation professionnelle des éleveurs,
- la commercialisation des oeufs.

et par la suite :

- la production d'aliments composés, afin de limiter les importations et d'assurer un débouché aux productions locales.
- L'expérimentation avicole (introduction de races nouvelles, recherches sur formules alimentaires, recherches sur la pathologie aviaire, etc...).
- La production des poussins d'un jour.

Moyens à mettre en oeuvre -

Investissements -

1° - Constructions bâtiments, Logements du personnel, bâtiments techniques	16 000 000
2° - Matériel, véhicules	10 000 000
	26 000 000

Fonctionnement

Salaires experts (2 ans)	4 500 000
Salaires personnel	3 400 000
Fonctionnement véhicules entretien, petit matériel	800 000
	8 700 000

Fonds de roulement -

Nécessité par l'obligation de financer l'achat de produits, d'aliments, sous forme d'avance récupérée sur le prix d'achat des oeufs 18 000 000

Financement -

Le financement sera assuré en partie par le financement public extérieur, en partie par le Gouvernement Gabonais.

Le financement extérieur, prendra en charge :

- La solde de l'expert pendant les 2 premières années du projet.
- Les bourses pour la formation complémentaire du personnel.
- La fourniture du matériel technique d'exploitation.

Le Gouvernement Gabonais prendra à sa charge :

- La fourniture du terrain.
- Le personnel originaire.
- Les logements et bâtiments.
- Le fonctionnement du centre.
- La mise à la disposition du projet d'un Fonds de roulement.

CENTRE AVICOLE - FINANCEMENT EXTERIEUR

(Milliers CFA)

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Matériel -												
Véhicules	-	-	10 000	-	-	-	-	-	-	-	10 000	-
Soldes experts . . .	-	-	-	4 500	-	4 500	-	-	-	-	-	9 000
Bourses	-	-	-	750	-	750	-	-	-	-	-	1 500
	-	-	10 000	5 250	-	5 250	-	-	-	-	10 000	10 500

FINANCEMENT GABONAIS

Constructions	-	-	8 000	-	8 000	-	-	-	-	-	16 000	-
Fonctionnement centre	-	-	-	1 500	-	3 000	-	3 000	-	3 000	-	10 500)
Fonds de roulement (1)	-	-	6 750	-	6 750	-	4 500	-	-	-	18 000	-
	-	-	14 750	1 500	14 750	3 000	4 500	3 000	-	3 000	34 000	10 500

(1) Non inclus dans le tableau final des charges récurrentes.

3 - Elevage Industriel

Deux opérations seront réalisées :

3.1. - SOGEL (Société Gabonaise d'Elevage)

3.2. - Abattoir

3.1. - SOGEL

Des améliorations techniques doivent être apportées à la SOGEL pour que l'effectif de 10 000 têtes soit atteint en 1972.

- Etablissement des programmes annuels de production et définition des modalités techniques et financières de réalisation.

- Réalisation d'un minimum de sélection des animaux.

- Par la définition d'un standard
- Par une analyse exacte du troupeau
- Par l'élimination de mauvais animaux
- Par la constitution d'un troupeau de sélection qui donnera des géniteurs améliorés.

- Révision de la question des parcours en diminuant les surfaces et en évitant la surcharge de certains pacages.

- Formation d'un personnel gabonais.

- Révision des techniques de traitement contre les tiques, des soins, du marquage etc.

La réalisation de ce programme demandera des investissements complémentaires et l'augmentation de la subvention annuelle qui fixée à la création de la SOGEL à 10 000 000 par an, s'avère insuffisante.

Investissements complémentaires	15 000 000
Débroussaillement des parcs -	
a) Procédé manuel et chimique -	
4 100 ha à 1 220 Frs/ha	5 002 000
b) Procédé mécanique :	
6 900 ha à 1 100 Frs/Ha	7 590 000
Morcellement des parcs :	
30 km de clôtures à 80 200 Frs/km	2 408 000
Total . . .	15 000 000
Accroissement de subvention annuelle	7 000 000

3.2 - Abattoir

L'exploitation du troupeau de la SOGEL rend nécessaire la construction d'un abattoir frigorifique qui permettra l'exportation des carcasses congelées vers les centres de consommation. Il devra être mis en place vers 1970. Auparavant, des crédits d'études seront nécessaires pour la détermination de son implantation et l'établissement des devis de réalisation.

Les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Capacité : 100 têtes/mois
- Poids des carcasses : 120 - 130 kgs
- Chambres froides : 3 chambres de ressuyage de 10 carcasses à + 12°,
  Chambre de conservation de 50 carcasses à + 2°,
  Chambre sanitaire de 4 carcasses à + 2°.

ELEVAGE INDUSTRIEL

(Milliers CFA)

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Abattoir Etudes	-	-	-	-	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-
Abattoir construction .	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000	-	20 000	-
SOGEL Subv (1)	-	17 000	-	22 000	-	22 000	-	22 000	-	22 000	-	105 000
	-	17 000	-	22 000	2 000	22 000	-	22 000	20 000	22 000	22 000	105 000

(1) Subventions antérieure : 10.000

4 - Récapitulation financiere

4.1. Investissements (chiffres arrondis)

(millions CFA)

OPERATIONS	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	Fonds Publics Gabonais	Fonds Publics Extérieurs
Centres vétérinaires		5,5	5,5			11	11	
Groupes mobiles		1,8	3,6	1,8		7,2	7,2	
Centre avicole		24,75	14,75	4,5		44	34	10
Ranchs (1)	15					15	15	
Abattoir			2,0		20,0	22,0	22,0	
TOTAUX	15	32,0	25,9	6,3	20,0	99,2	89,2	10

4.2. Charges récurrentes à prendre en compte par le budget de fonctionnement local

(millions CFA)

OPERATIONS	1966	1967	1968	1969	1970
Fonctionnement Service Central	3,5	4,7	6,3	7,5	9,3
Centres vétérinaires .		0,6	1,2	1,2	1,2
Groupes mobiles		0,9	2,7	3,6	3,6
Centre avicole		1,5	1,5	3,0	3,0
Ranches	7	12,0	12,0	12,0	12,0
TOTAUX	10,5	19,7	23,7	27,3	29,1

(1) Les installations du Ranch de multiplication de MOANDA seront réalisées grâce à des crédits disponibles avant 1966 (80 millions CFA).

B - AGRICULTURE

B.1 - PROJETS
avec encadrement administratif

A - RIZICULTURE

La culture du riz est peu répandue au Gabon; en fait elle n'est pratiquée que dans la région de Tchibanga où elle a été introduite vers 1950. Il s'agit d'une culture de riz de montagne faite sur défrichement forestier. Outre la destruction du capital forestier, ce type de culture présente l'inconvénient majeur de ne donner que des rendements très faibles.

En 1963 des accords ont été passés avec le Gouvernement chinois qui a mis à la disposition du Gabon une équipe de techniciens chargée de mettre au point des méthodes de culture de riz irrigué transposables en milieu traditionnel.

L'équipe de démonstration chinoise a été installée à AKOK dans les environs de Libreville et au cours de deux campagnes a obtenu des résultats techniques intéressants mais difficilement transposables dans la région où est implantée l'équipe.

La prorogation et l'extension de l'aide chinoise étant acquise les projets suivants ont été retenus, qui seront réalisés à partir de 1966.

1°- Région de Tchibanga

Implantation à Tchibanga d'une équipe de démonstration composée de 13 personnes chargées :

- D'expérimenter et de mettre au point les techniques de culture irriguée.
- De diffuser ces techniques auprès des riziculteurs.

Moyens à mettre en oeuvre -

L'aide chinoise prend en charge :

- Soldes et voyages du personnel de l'équipe de démonstration.
- La fourniture de matériel agricole d'exploitation et des semences.

Le Gouvernement Gabonais prend à sa charge :

- La fourniture du terrain, des logements, du mobilier pour l'installation de l'équipe.
- La fourniture des moyens de transport.
- La fourniture des moyens de fonctionnement.

AGRICULTURE (Localisation Projets)

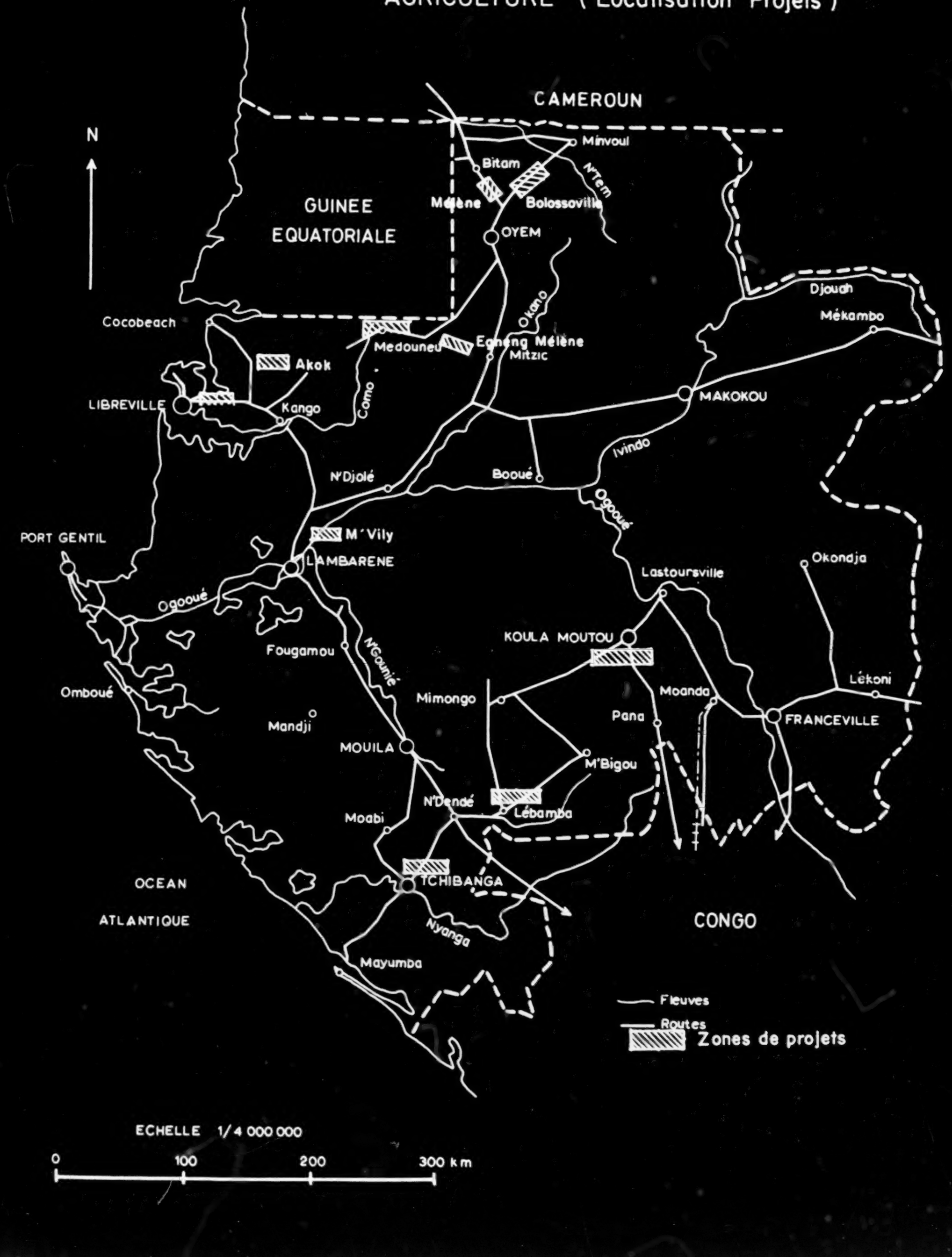

FINANCEMENT EXTERIEUR

(Milliers CFA)

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Personnel expatrié		13 000		13 000		13 000		13 000		13 000		65 000
Matériel	3 000	-	1 000	-	-	-	-	-	-	-	4 000	-
	3 000	13 000	1 000	13 000	-	13 000	-	13 000	-	13 000	4 000	65 000
											69 000	

FINANCEMENT GABONAIS

Aménagement Terrain.et accès	1 600										1 600	
Constructions	19 130										19 130	
Matériel - Véhicules . . .	2 375										2 375	
Main-d'oeuvre		2 000		2 000		1 650		1 650		1 650		8 950
Fonctionnement Véhicules .		750		750		750		750		750		3 750
Produits agricoles		750		750		750		750		750		3 750
Entretien matériel		350		350		350		350		350		1 750
	23 105	3 850		3 850		3 500		3 500		3 500	23 105	18 200
											41 305	

2°- Equipe de démonstration d'Akok

Continuation de l'action de démonstration rizicole débutée en 1963, extension de l'action cultures maraîchères et cultures vivrières dans les mêmes conditions que précédemment, le Gouvernement chinois assurant les soldes du personnel, le Gouvernement Gabonais assurant l'infrastructure matérielle et les moyens de fonctionnement.

FINANCEMENT EXTERIEUR

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Soldes personnel		13 000		13 000		13 000		13 000		13 000		65 000

FINANCEMENT GABONAIS

Constructions	1 890										1 890	
Matériel	380										380	
Main d'oeuvre		2 160		2 080		2 080		2 080		2 080		10 480
Carburant lubrifiant . .		820		820		820		820		820		14 100
Produits agricoles . . .		500		500		500		500		500		2 500
Entretien matériel . . .		600		600		600		600		600		3 000
	2 270	4 080		4 000		4 000		4 000		4 000	2 270	20 080

3°- Installations de fermes modèles

Installation sur un terrain qui sera défriché à proximité du centre de démonstration d'Akok, de 10 à 15 familles de paysans bénéficiant chacune de 1 ha 5 et qui pratiqueront la culture du riz et les cultures maraîchères.

FINANCEMENT EXTERIEUR

(Milliers CFA)

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Défrichement terrain . . .	1 500										1 500	
Construction maisons . . .	4 500										4 500	
Fonds de crédit	3 000										3 000	
Salaire personnel		5 000		5 000		5 000						15 000
	9 000	5 000		5 000		5 000					9 000	15 000

FINANCEMENT GABONAIS

Fonctionnement		175		175		175						525
Produits agricoles		400		400		400						1 200
Mobilier	750										750	
	750	575		575		575					750	1 725

4°- Centre de formation

Installation à Akok d'un centre de formation où seront organisés chaque année deux stages de 5 mois pour la formation des riziculteurs.

FINANCEMENT EXTERIEUR

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Personnel		5 000		5 000		5 000		5 000		5 000		25 000
Constructions	6 500										6 500	
Matériel agricole	2 050										2 050	
Véhicules	2 000										2 000	
	10 550	5 000		5 000		5 000		5 000		5 000	10 550	25 000

FINANCEMENT GABONAIS

Mobilier	1 870										1 870	
Matériel agricole	200										200	
Main d'oeuvre		365		365		365		365		365		1 825
Carburant. Lubrifiant . .		216		216		216		216		216		1 080
Engrais, pesticides . . .		100		100		100		100		100		500
Entretien matériel . . .		200		200		200		200		200		1 000
	2 070	881		881		881		881		881	2 070	4 405

B - RAVITAILLEMENT DES CENTRES INDUSTRIELS

La réalisation d'ensembles industriels du type cellulose ou l'ouverture de gros chantiers (chemin de fer, exploitation minière) va susciter une demande importante de produits alimentaires qui devra être satisfaite par une augmentation de la production dans la zone d'implantation. Or, si toute action tendant au développement de la production doit être prévue suffisamment à l'avance par suite des délais s'écoulant entre les semis ou plantations et les récoltes, elle ne peut être démarrée que dans la mesure où les débouchés seront assurés et connus. Il n'est donc pas possible de mettre en place d'avance la structure d'encadrement nécessaire.

L'action devra être menée en deux phases :

- Dans la première phase il s'agira de préparer psychologiquement les paysans à un effort de production. Cette préparation sera faite par le personnel technique du Ministère de l'Agriculture.

- Dans la deuxième période un renforcement de l'encadrement administratif dans les zones concernées permettra de mettre à la disposition des paysans le soutien logistique à leur effort (crédit, commercialisation).

B.2 - PROJETS CONFIES AUX SOCIETES D'INTERVENTION

A - Région du Woleu-N'Tem

La région du Woleu-N'Tem constitue par excellence la région cacaoyère du Gabon. Elle a bénéficié très tôt d'interventions de mise en valeur qui ont fortement marqué le paysage rural. Les plantations importantes ne sont pas rares et certains gros planteurs utilisent des techniques modernes. L'existence d'un revenu monétaire d'origine agricole est visible partout. Du point de vue démographique, elle se caractérise par une densité relativement forte et par la stabilité des populations rurales.

Sur le plan économique, cette région est restée à l'écart des circuits nationaux. La totalité du cacao continue à transiter par le Cameroun, la totalité du café est exportée, sans transformation, par la Guinée Equatoriale.

L'insuffisance de l'infrastructure routière est en grande partie responsable du maintien de cette situation anormale et son aménagement apparaît comme un préalable à la réorientation du Woleu-N'Tem vers *le Centre* du Gabon. La réalisation du chemin de fer Owendo-Bélinga pourra permettre de supplanter la route traditionnelle du cacao vers Douala et Kribi.

La réalisation de ces différents projets, en plus des avantages que peut retirer l'économie du transit des produits traditionnels créera une demande nouvelle de produits vivriers qui pourra être satisfaite en partie par les agriculteurs de la région.

Les objectifs d'une action d'animation rurale sont, par certains aspects conservateurs :

- Assurer le maintien de la vocation cacaoyère.
- Préserver la région de l'exode rural.
- Tenir compte de l'ouverture d'un marché vivrier.

Les trois projets retenus répondent à ces intentions. Le projet de Mélène est basé

sur une amélioration des techniques culturales du cacaoyer et sur une extension des plantations. Il est assorti d'une action de fixation des populations par l'aménagement d'un bourg rural.

Le projet de Bolossoville porte sur une modernisation de la culture du cacao et du café ainsi que sur une amélioration de la condition des femmes par une intensification des cultures vivrières traditionnelles.

Le projet de Mitzic s'attache surtout à former les agriculteurs à la culture de produits à commercialiser dans la zone du chemin de fer ou bien en seconde zone fortestière.

Ces trois projets forment un tout avec le personnel spécialisé dans la formation commune aux trois zones. Ils déboucheront sur une organisation coopérative des producteurs devant leur permettre une meilleure valorisation de leurs produits et une répartition de leurs revenus mieux étalée. Ils devront permettre, en fonction des résultats obtenus, de faire un choix des techniques à adopter pour une extension de l'action, à un stade ultérieur, à l'ensemble de la région.

PROJET MELENE

I - Etude de la zone du projet

1.1. - Localisation géographique

Comprise dans le district de BITAM, la zone de retenue est centrée sur le village de Mélène. D'un rayon d'environ 20 km, elle englobe 47 villages dont 44 appartenant au canton Sud et 3 au canton Nord. L'axe routier OYEM-BITAM la traverse du Nord au Sud, et elle est desservie par un réseau de pistes de collecte plus ou moins bien entretenu.

1.2. - Démographie

Les recensements administratifs donnent le chiffre de 6 673 habitants dans la zone concernée, dont 50 % d'actifs qui se livrent exclusivement aux activités agricoles :

Nombre de villages	Hommes	Femmes	Garçons 0-18 ans	Filles 0-18 ans	TOTAL
24	1 808	2 274	1 435	1 156	6 673

1.3. - Structures foncières

Aucun problème foncier ne se pose dans la région étudiée. Le village dispose d'un droit d'usage virtuel et diffus sur l'ensemble des lieux qui l'entourent. Le villageois qui a débroussé une parcelle pour y établir sa plantation en a l'usage exclusif. Ce droit d'usage excluant toute possibilité de vente se transmet par succession.

Peu de plantations arbustives sont immatriculées.

1.4. - Implantation humaine

L'habitat est strictement lié à l'infrastructure routière et aux conditions physiques.

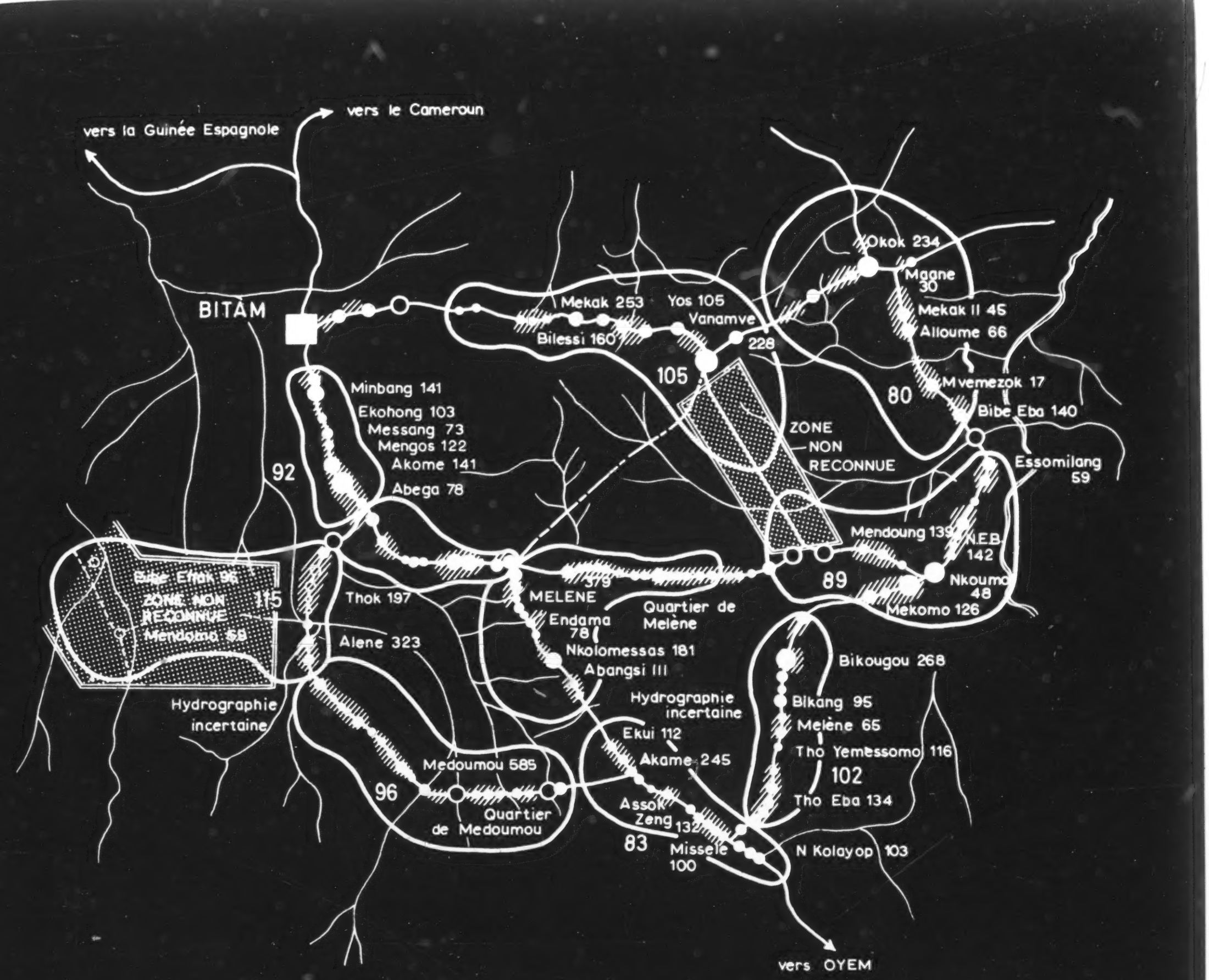

ZONE DE MELENE

ANIMATION

LEGENDE

- Route Lalara Cameroun, bon état
- Pistes existantes
- Ouvrages à aménager
- Création éventuelle de piste
- Zone non reconnue
- Périmètre d'encadrement
- 89 — Nombre d'exploitations intéressées
- Zone de Cacao

Il est plus éparpillé sur la route que sur les pistes. Le taux d'occupation des cases est plus faible sur les pistes que sur la route. Les villages sont ethniquement homogènes, de deux types principaux :

- Linéaires - étalés le long de la route.
- Perpendiculaires à la route.

1.5. - Situation agricole

1.5.1. - Superficie cultivée

L'exploitation moyenne de la zone ressort à 285 ares répartis en :

- Cacao : 180 ares
- Café : 5 ares
- Vivriers : 100 ares

et occupe 3,5 personnes actives.

La zone retenue compte environ 950 exploitations avec des superficies cultivées de :

- Cacao : 1 710 ha
- Café : 47,5 ha
- Cultures vivrières : 950 ha, dont manioc : 285 ha
  banane : 190 ha
  arachides : 475 ha

1.5.2. - Revenu agricole

Sur la base des rendements suivants :

- Manioc 8 tonnes/ha
- Bananes 4 tonnes/ha
- Arachides 600 kg/ha
- Cacao 200 kg/ha - Fèves marchandes
- Caféier 250 kg/ha - Cerises sèches.

Le revenu net global des exploitations agricoles peut se chiffrer :

(Francs CFA)

Nature production	Quantité (Kg)	Valeur CFA	Frais exploitation	Amortissement	Revenu net exploitable
Manioc	2 280 000	11 400 000			
Bananes . . .	760 000	7 600 000			
Arachides . .	285 000	9 975 000	Néant	(475 000 sur base 500 Frs par exploitation)	
Cacao	342 000	27 360 000			
Café	11 875	1 781 250			
		58 116 250	0	475 000	57 641 250

La population de la zone étant de 6 673 habitants et le nombre d'exploitations de 950, le revenu agricole global ressort à :

- 8 638 Frs per capita et par an
- 60 675 Frs par exploitation et par an

dont environ 30 000 Frs de revenu monétaire par exploitation.

2 - Spécifications techniques du projet

2.1. - Nature du projet

Action jumelée prévoyant la création d'un bourg rural moderne formant pôle d'attraction autour duquel sera menée une action d'animation rurale concentrée.

2.1.1. - Action d'animation

Conduite par un spécialiste de l'animation ayant à sa disposition 10 encadreurs, ceux-ci formés par un spécialiste de formation commun aux 3 projets du Woleu-N'Tem. Ces encadreurs répartis dès l'issue de leur premier stage sur l'ensemble de la zone, et contrôlés par le spécialiste de l'animation, agiront chacun sur une quinzaine d'exploitants compréhensifs et dynamiques, dits "animateurs de base". Ceux-ci sont destinés à servir de témoins vis-à-vis des actions préconisées et être les propagateurs de ces actions.

Vers le milieu de l'action, deux moniteurs agricoles recyclés par le spécialiste de la formation prendront en charge les 10 encadreurs et seront initiés à leur tâche par le spécialiste de l'animation.

2.1.2. - Bourg rural et villages centres

Le rôle structural du bourg rural est essentiellement :

- Animation et encadrement.
- Commercialisation des produits.
- Commerces occasionnels et quotidiens.
- Infrastructures sociales (dispensaires - PMI - écoles).
- Relais de l'administration.
- Relais de loisirs (salle polyvalente, stade).

Les villages-centres représentent un relais entre le village et le bourg rural. Ils sont choisis en fonction de leur situation et de l'importance de leur population.

2.2. - Actions menées

2.2.1. - Actions d'amélioration

Pour intéresser psychologiquement les exploitants, il est nécessaire d'obtenir rapidement des résultats financiers. L'amélioration de l'état sanitaire se traduira rapidement par une augmentation des rendements. La lutte phyto-sanitaire sera menée en 2 stades.

Dans le premier stade (1ère année) cette lutte se concrétisera par un meilleur entretien général, la régulation de l'ombrage et la destruction des sources et refuges de parasites. Ce stade ne nécessite que de faibles investissements (outillages) et un effort important en main-d'oeuvre.

Dans le deuxième stade (2ème année) traitements phytosanitaires (3 traitements anticapsides et 8 traitements antimildiou).

Dans le 3ème stade (3ème année), on achèvera l'amélioration en régularisant l'exploitation, en taillant les arbres, en améliorant la cueillette, la préparation et la commercialisation.

2.2.2. Opérations d'extension

On cherchera à se rapprocher du plein emploi par extension des superficies plantées. Aux stades 4 et 5, extension de 0,6 ha par an, avec des plants du C.M.C.E.

Parallèlement à ces actions menées sur le développement de la culture cacaoyère, la population sera sensibilisée par une animation diffuse à l'adaptation de méthodes simples n'exigeant que de faibles investissements et destinées à accroître les rendements (parcs à animaux, utilisation de fumier, jachère cultivée).

2.2.3. Calendrier

Les spécialistes d'animation et de formation s'installeront 3 mois avant le début de l'opération. Le spécialiste de l'animation sera remplacé au bout de 5 ans par ses homologues gabonais. Le spécialiste de la formation commun aux trois projets du Woleu-N'Tem aura terminé sa mission au bout de 2 ans.

L'action sera progressive; chaque encadreur ne prenant en charge au début qu'un nombre limité d'animateurs, puis de cultivateurs, on a tenu compte d'un pourcentage d'abandon variant en fonction des difficultés techniques croissantes des différents stages prévus. L'objectif final est d'avoir, en 1976, 622 exploitations qui, sur les 950 existantes au départ, atteindraient le 5ème stade.

En 1970, année terminale du Plan, on estime que 86 exploitations seront parvenues au 4ème stade, 188 au 3ème stade, 206 au second stade et 310 en seront encore au 1er stade. Les premières exploitations ayant atteint leur objectif apparaîtront donc en 1971 (77 au 5ème stade, soit les 86 au 4ème stade en 1970, diminuées des déperditions).

2.3. - Moyens à mettre en oeuvre

La mise en oeuvre du projet sera assurée par une société d'intervention sous contrôle des services techniques gouvernementaux; le financement extérieur assurera la mise en place du projet et le démarrage pendant les 5 premières années. Les dépenses comprennent les salaires du personnel d'assistance technique, les investissements nécessaires à l'installation et au fonctionnement (logements, matériel) le salaire des encadreurs.

Le financement gabonais assurera la solde du personnel fonctionnaire relevant le personnel d'assistance technique ainsi que les investissements sociaux pour l'installation du bourg de Mélène.

Enfin les dépenses d'équipement des chefs d'exploitation seront faites par ceux-ci grâce à l'aide fournie par le Crédit Agricole des prêts étant également consentis pour les produits, plants et semences.

2.3.1. - Investissements

1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1966-1970	FONDS PUBLICS GABON.	FONDS PUBLICS EXTER.	FONDS PRIVES
23,2	58,5	12,4	9,8	8,3	112,2	84,2	22,0	6,0

2.3.2. - Charges récurrentes

Sauf le salaire de deux "homologues gabonais" à partir de 1968, aucune charge récurrente de fonctionnement du projet agricole ne sera à la charge du Gabon pendant les années du Plan, le projet étant assuré en totalité par l'aide extérieure; il faut toutefois noter que les investissements sociaux prévus, très importants (84,2 millions) et dont 80 % seront faits avant 1968 entraîneront des charges récurrentes finales d'environ 30 à 40 % de leur montant.

Le financement nécessaire auprès du Crédit Agricole s'élèvera progressivement pour atteindre un volume de 8 millions CFA par an en fin de plan.

PROJET BOLOSSOVILLE

I - Etude de la zone du projet

1.1. - Localisation géographique

Il s'agit d'une zone du district de Minvoul incluant 37 villages du canton So-Sossolo. La zone retenue est traversée du Sud au Nord par la route OYEM-MINVOUL, doublée entre Moumo et Ayeguening par une piste cacaoyère.

1.2. - Démographie

La population totale s'élève à 3 857 habitants dont environ 60 % d'actifs vivant presque exclusivement de l'agriculture.

Hommes actifs		Femmes actives		TOTAL actifs	
Agricoles	non agric.	Agricoles	non agric.	Agricoles	non agric.
1 052	27	1 390	4	2 442	31

La population se répartit en 37 villages d'une taille moyenne de 105 habitants.

1.3. - Implantation humaine

L'habitat est strictement lié à l'infrastructure routière, les villages sont situés soit le long de la route de Minvoul, soit le long de la piste cacaoyère. Certains regroupements administratifs ont été une belle réussite (BOLOSSOVILLE) et ont incité d'autres villages à se regrouper spontanément. (ESSONE - BEKOWE).

1.4. - Situation agricole

1.4.1. - Superficie

La superficie estimée en culture représente 2 125 Ha environ dont 1 440 ha de cultures industrielles (cacao 1 372 ha, café 68 ha) et 685 ha de vivriers. Cette superficie se répartit entre environ 700 exploitations.

1.5.2. - Revenu agricole

Peut se chiffrer pour l'ensemble de la zone à 41 000 000, soit par exploitation 59 000 Frs.

2 - Spécifications techniques

2.1. - Nature du projet

Action d'animation rurale en milieu traditionnel s'appuyant sur un centre d'appui

moins de 50 habitants
50 a 100 habitants
100 a 200 habitants
200 a 500 habitants
plus de 500 habitants

Village centre
Piste etat passable
Piste mauvais etat
Piste très mauvais etat
Limite de la zone
Perimetre d encadrement

Situation moniteur
Ecole
Dispensaire
Volontaires du progrès
73 Nombre d exploitations intéressées
Akok Situation des encadreurs

BAC
N'TEM
vers Minvoul
BAC

Azongbé (quartier)
Mem vène 21
Bout 32
Engasse (quartier)
Mekome II 15
Oveng II 30 ∇
Akoh. Assok 60 ∇
Oveng I 53
73
Assok. Talla 45
Mebang II 35
Melene 56
Mbome II
Bibé 180
Akok 285 ∇
Nkoumadzap 18
117
Meyos 175
Mebolo 134 ∇
Nganatout 57
106
Oveng 42
Bissobilame 90
Adzabilone 115
Ayeguening 10
Nkogomesseng 88
Nkolvem 67
Mfagne 94
Essone Bekoué 291 ∇
102
Engasse 41
Azongbé 46
Mebang 134
Nsendjom II (quartier de MOMO)
Ngo 96
94
Akome 146
Mekome 138
Miou 77
Angone (quartier)
Andame 166
87
Akome II 90
Nkote 80
Bolossoville 584
MOMO 307 ∇ ■
Meleme 143
121
vers Oyem

ZONE DE BOLOSSOVILLE ANIMATION

N

KM 0 1,5 3 4,5 6 12 24

Cette carte est faite d'après un relevé d'itinéraire du Service des Grandes Endémies a 1 approximatif

technique léger. Action classique dirigée par un spécialiste de l'animation, assisté d'encadreurs et agissant par l'intermédiaire d'animateurs.

Le centre d'appui technique léger sera implanté à BOLOSSOVILLE et aura pour rôle d'expérimenter les techniques permettant de réduire les rotations, d'améliorer la fertilité et d'introduire des cultures fourragères.

2.2. - Actions menées

L'objectif est l'amélioration des plantations existantes sans extension. Trois stades seront respectés dans l'opération en vue de la reprise en main des plantations.

La première année portera sur le nettoyage, la maitrise de l'ombrage. La deuxième année verra la mise en oeuvre des traitements sanitaires. La 3ème année sera consacrée aux remplacements, à l'éclaircissage, à la taille et à la revalorisation des récoltes.

Parallèlement seront mises au point sur le centre d'appui technique les méthodes de modernisation des cultures vivrières qui permettront, à terme plus éloigné, de fixer les cultures, d'améliorer la structure des terres et d'associer l'élevage.

Mais la diffusion de ces techniques ne se fera qu'à une échelle très réduite dans le cadre de ce premier projet.

2.2.3. - Calendrier

7 encadreurs seront mis en place. Ils seront dirigés par un directeur de projet, spécialiste de l'animation et formés par le spécialiste de la formation commun aux 3 projets du Woleu-N'Tem; un homologue gabonais sera désigné à partir de 1968.

Comme dans le cadre du projet "MELENE", l'action sera progressive, l'objectif final étant de faire parvenir 499 exploitations au 3ème stade en 1974 sur les 700 initiales.

En 1970, année terminale du Plan, on estime que 75 exploitations auront atteint leur objectif, 99 seront en cours du 3ème stade, 135 en 2ème stade et 216 en 1er stade.

2.2.4. - Moyens à mettre en oeuvre

La mise en oeuvre du projet sera assurée par une société d'intervention sous contrôle des services techniques gouvernementaux. La mise en place du projet et son fonctionnement pendant les 5 premières années sera assurée par l'aide extérieure. Le Budget Gabonais assurera le financement des soldes du personnel homologue, les investissements sociaux, la réfection de 40 kilomètres de piste, et, à l'issue des 5 premières années, les frais de fonctionnement du projet.

Enfin les dépenses d'investissement et de fonctionnement des chefs d'exploitation seront assurés par des prêts du Crédit Agricole.

2.2.4.1. - Investissements

(millions CFA)

1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	GABON FONDS PUBLICS	EXTER. FONDS PUBLICS	FONDS PRIVES
17,9	5,6	12,5	1,4	1,4	38,8	18,0	16,0	4,8

2.2.4.2. - Charges récurrentes à assurer par le Gabon

En plus de la solde de l'homologue Gabonais à partir de 1968, il faudra prévoir le fonctionnement des investissements sociaux réalisés, soit 30 à 40 % de 15 millions CFA (les 3 millions d'investissements supplémentaires représentant la réfection de la piste cacaoyère).

En période de croisière, le volume des prêts du Crédit Agricole nécessaires sera de 4.000.000 CFA par an.

* * *

PROJET MITZIC

1 - Etude de la zone du projet

1.1. - Localisation géographique

La zone de projet comprise dans le District de Mitzic est située de part et d'autre de la route Mitzic/Sam. D'un rayon de 20 km, elle englobe 18 villages et est centrée sur Enueng Mélène (30 km de Mitzic-- 23 km de Sam).

1.2. - Démographie

La population totale de la zone s'élève à 3 206 habitants dont 63 % d'actifs consacrés essentiellement à l'agriculture.

ANIMATION ZONE MITZIC-SAM

source I.G.N.

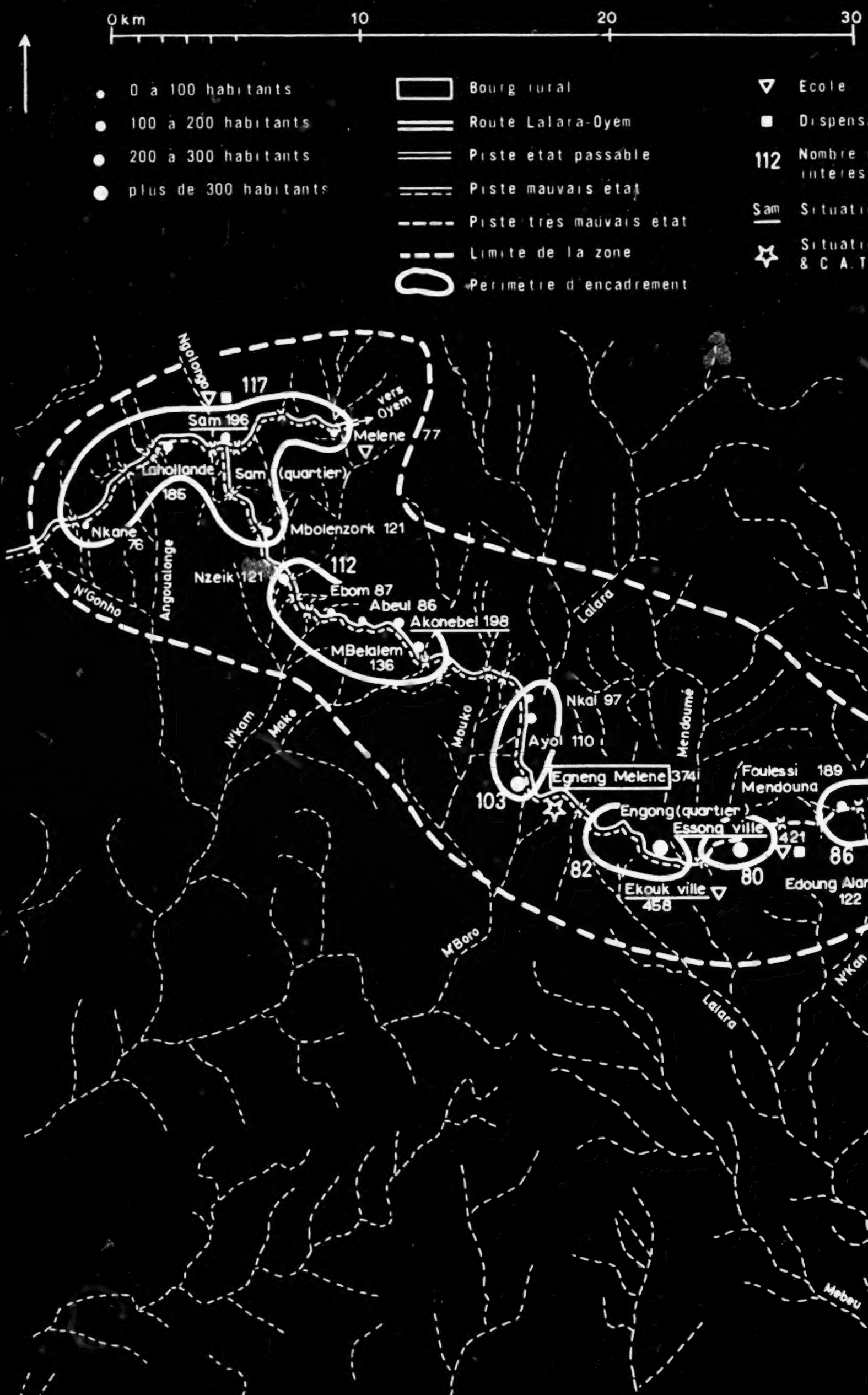

Nombre villages	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
18	952	1 276	514	464	3 206

1.3. - Implantation Humaine

Les villages sont tous de création plus récente que ceux du Woleu-N'Tem. 3 villages importants sont issus de regroupements effectués en 59 - 60.

1.4. - Situation agricole

1.4.1. - Superficie cultivée

L'exploitation moyenne de la zone ressort à 290 ares.

- Cacaoyers : 100 ares
- Caféiers : 80 ares
- Vivriers : 110 ares dont 60 ares arachides
  20 ares bananiers + divers
  30 ares manioc + divers

La zone comprenant 580 exploitations, on retiendra les superficies suivantes en culture :

- Cacaoyers : 580 ha
- Caféiers : 464 ha
- Arachides : 348 ha
- Autres vivriers : 290 ha

1.4.2. - Revenu agricole

Nature production	Quantité Kg	Valeur CFA	Frais exploitation	Amortissement	Revenu net exploitation
Manioc	1 392 000	6 960 000	Néant	(290 000 sur base 500 Frs exploitation)	33 419 600
Banane	464 000	4 640 000			
Arachides . .	208 800	3 549 000			
Cacao	58 000	4 640 000			
Café	92 800	13 920 000			
		33 709 600		290 000	

Le revenu global ressort donc à :

10 000 Frs per capita.
60 000 Frs par exploitation..

2 - Spécification technique du projet

2.1. - Nature du projet

L'action menée revêtira la même forme que dans la région de BITAM, action d'animation rurale concentrée, réalisée autour d'un bourg aménagé formant pôle d'attraction. Les techniques employées seront les mêmes que sur BITAM par la mise en place d'encadreurs et d'animateurs de base. La production sera plus diversifiée que dans le projet précédent et axée sur la culture de l'arachide et le développement des cultures vivrières dans l'optique du ravitaillement des chantiers du chemin de fer.

2.2. - Actions menées

2.2.1. - Opérations d'amélioration

La première action visera à l'amélioration de ce qui existe en vue d'assurer dès le départ la meilleure rentabilité possible. Elle portera essentiellement sur l'entretien et la taille des plantations de café et de cacao, et la mise en oeuvre des traitements sanitaires.

2.2.2. - Opérations concernant l'arachide

La culture de l'arachide sera développée, première étape vers la diversification des cultures. L'objectif recherché sera obtenu :

- en rompant avec les méthodes traditionnelles par introduction de la culture attelée.
- par la diffusion de matériel végétal amélioré
- par l'introduction d'un deuxième cycle
- par la mise en place d'une structure de commercialisation.

Cette opération ne démarrera que la 2ème année, la 1ère année étant consacrée à une action psychologique et à la recherche et délimitation des terrains qui seront aménagés pour la culture.

2.2.3. - Calendrier

Le spécialiste de l'animation sera mis en place 3 mois avant le début de l'opération Le spécialiste de la formation sera commun aux 3 projets du Woleu-N'Tem. 6 encadreurs seront mis en place dès 1967, un homologue gabonais sera désigné en 1969.

Il est probable que l'action "arachide" sera difficile à mettre en route, aussi la prise en main des exploitations sera-t-elle encore plus progressive pour cette action que pour l'action "café-cacao".

L'objectif pour l'opération "café-cacao" étant de 364 exploitations parvenues au stade final en 1974, on escompte avoir en 1970, année terminale du plan, 71 exploitations à ce stade final, 47 en cours de 3ème stade, 84 en cours de 2ème stade, et 145 au premier stade.

2.3. - Moyens à mettre en oeuvre

La mise en oeuvre du projet sera assurée par une société d'intervention sous contrôle des services administratifs. L'aide extérieure assurera la mise en place du projet et le démarrage pendant les 5 premières années. Les dépenses comprennent les salaires du personnel d'assistance technique, les investissements nécessaires aux installations et au fonctionnement, le salaire des encadreurs et des ouvriers spécialisés.

Le Gouvernement gabonais assurera les soldes des fonctionnaires qui relèveront l'assistance technique, ainsi que les investissements sociaux et l'infrastructure technique pour l'installation du bourg rural.

Les dépenses d'équipement et de fonctionnement des exploitations seront faites par celles-ci grâce à l'aide fournie par le Crédit Agricole.

2.3.1. - Investissements

(millions CFA)

1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1966-1970	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
9,2	7,3	96,7	60,0	9,9	183,1	125,5	25,0	32,6

2.3.2. - Charges récurrentes

Pendant les années du plan, les seules dépenses à la charge du Gouvernement pour le fonctionnement du projet agricole sont constituées par la solde de l'homologue gabonais à partir de 1969. Il faudra tenir compte par ailleurs des besoins de fonctionnement des investissements sociaux (61,5 millions CFA sur les 125,5 millions de fonds gabonais, investis en quasi totalité en 1968).

Le volume moyen des prêts à consentir par le Crédit Agricole sera de 5 000 000 CFA par an.

B - REGION HAUT-OGOOUE - OGOOUE-LOLO

L'ensemble des deux régions administratives couvre pratiquement le bassin supérieur de l'Ogooué. Si, sur le plan démographique et agronomique, il ne présente que peu de différence avec les autres régions du Gabon, il n'en va pas de même sur le plan économique. En effet, le développement des industries minières et la faiblesse des communications avec Libreville, en font une région dont l'économie est essentiellement tournée vers l'extérieur. D'autre part, la présence des chantiers d'extraction rend plus évidente la désarticulation entre le secteur moderne et le secteur traditionnel; 16 % des ressources monétaires de la zone sont partagées par 81 % de la population du secteur traditionnel. 19 % de la population du secteur moderne se partagent 84 % des revenus monétaires.

L'ensemble de ces facteurs, d'une part, la liaison routière vers Libreville par la construction de l'axe AYEM-LASTOURVILLE d'autre part, ont fait choisir pour l'implantation des projets la région de KOULAMOUTOU.

Le projet retenu sera double :

- Mise en place d'une structure d'encadrement intensif sur une zone d'action bien déterminée.
- Création à l'intérieur de cette zone d'un village moderne.

I - PROJET D'ACTION INTENSIVE

1 - Etude de la zone du projet

1.1. - Localisation géographique

La zone retenue s'étend, au Sud de KOULAMOUTOU, tout au long des 3 routes existantes :

- Route Koulamoutou - Mimongo
- Route Koulamoutou - Mbigou
- Route Koulamoutou - Pana

sur une distance de 50 km.

La population est essentiellement agricole.

1.2. - Démographie

La population totale de la zone représente 5 518 habitants, dont 3 293 actifs agricoles:

	Popul. totale	Hommes actifs		Femmes actives		TOTAL actifs	
	.	Agri.	Non agri.	Agri.	Non agri.	Agr.	Non agri.
Route MBigou	1 323	240	31	454	0	694	31
Route Mimongo	1 557	323	32	587	0	910	32
Route Pana	2 678	596	54	1 093	0	1 689	54
TOTAL	5 558	1 559	117	2 134	0	3 293	117

répartis en 13 villages sur la route de Mbigou, 19 villages sur la route de Mimongo et 24 villages sur la route de Pana.

1.3. - Situation agricole

1.3.1. - Superficie cultivée

L'exploitation moyenne de la zone ressort à 1 ha 6, cultivé par une famille de 3,4 personnes dont 2,6 actives, les cultures industrielles étant très peu développées.

1.3.2. - Revenu agricole

Le revenu total de la zone représente environ 51 000 000 de Frs répartis entre 5 500 personnes, soit un revenu de 9 400 Frs CFA par tête et 32 000 Frs par ménage.

2 - Spécifications techniques du projet

2.1. - Nature

Les interventions dans la zone aboutiront à la création de plantations familiales de 2 ha de cultures industrielles (café, cacao, poivre), et à l'amélioration des cultures de l'exploitation actuelle.

2.2. - Forme et structure

Création d'un centre d'expansion rurale à Koulamoutou possédant :

- Son personnel d'encadrement et de formation.
- Son centre d'appui technique.
- Ses moyens d'action et de formation.

1 SPECIALISTE DE L'ENCADREMENT
1 MONITEUR AGRICOLE
3 ENCADREURS (M)

1 SPECIALISTE DE L'ENCADREMENT
1 MONITEUR AGRICOLE
3 ENCADREURS (B)

1 SPECIALISTE DE L'ENCADREMENT
1 MONITEUR AGRICOLE
5 ENCADREURS (P)

CENTRE D'APPUI TECHNIQUE
DE KOULA MOUTOU

1 INGENIEUR DIRECTEUR DES PROJETS
SPECIALISTE - FORMATION ENCADREMENT
1 TECHNICIEN AGRICOLE

1 ANIMATEUR ARTISANAL

vers Mimongo
Dibouka 216
Kouta 48
Nzingali 83
Nzinga Kouagna 177
Ebolapessou Badiengue Nzokonamoye 96
Koka Ndjole 85
Popa 80
Moulobi 45
Douba Kombi 60
Baniati 132 (M)
Miboba Denbemba 51
Mikaba 50
Mandji 83
Doumba Bengue 30
Boudela 43
Bigoundi 26
Ikembile 34
Makadouma 117
Mabimbi Illassa
Makemba 98
vers Lastourville
KOULA MOUTOU
Roungou Poungou 356 (P)
Soka III 316
Bataillon 109
Mignessi 37
Pangani 70
488
Mayaghan (P)
Youlou III 92
Guinée Pagnol 42
N'Doubi III 55
Lambaréné 59
Libreville 45
Miyamaka 22
Roungassa 181 (P)
Paris
Midiomba 89
Mokoko 87
RT Mokoko 28
Moukouagnali 53
159 Lebagny I (P)
33 Lebagny II
53 Pointe Noire
71 Boueka
55 Moukouagna
93 N'Dzela (P)
vers Pana
Mogombofala 72
Moupata 31
Matoumba 231 (B)
Linienga
Mamboungue
Moumbuembe
Moupata 29
Moukoumou 143
Paris
Banga
Mamongo
Moukoumou
Popa 51
Makoula 245 (B)
Moussanda
Bangoudi
Malemba
Ndzongou
48 Mangouete
127 Koumamala
143 M'Bigou Morene (B)
Letamba 86
vers M'Bigou

C.E.G.
Ecole Primaire Publique
" " Privée
" " Extension
" " à créer
Hôpital
Dispensaire P.M.I.
Relai Sanitaire à créer
Marché existant
P et T

0 km 5 10 15 20 25 30

N

GABON PROJETS DE LA ZONE DE KOULA MOUTOU

CETTE CARTE EST FAITE D'APRES UNE PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
MISSIONS GABON 1967 - 1962 - 1963 ET RELEVES D'ITINERAIRE

Il assurera l'encadrement agricole et la formation du personnel :
- La vulgarisation des techniques agricoles.
- La fourniture des moyens de production (plants, semences, etc...)
- L'amélioration de certains équipements collectifs.

Le C.E.R. sera divisé en zones d'encadrement groupant chacune plusieurs villages et dirigées par un encadreur.

2.2.1. - Calendrier

Le personnel expatrié comprendra dès 1968, année de démarrage du projet :
1 directeur de projet, spécialiste de la formation, 1 adjoint au Directeur, spécialiste de l'animation et 3 chefs de secteurs d'encadrement.

Le personnel gabonais comprendra :
2 fonctionnaires homologues des Directeur et Directeur-adjoint (1969), 1 encadreur (1969), puis 4 (1970) et ultérieurement 8 (1971) et 11 (1972).

L'action sera progressive, les plantations ne commençant qu'en 1969, avec un objectif de plantation de 2 ha (café ou cacao) à la cadence de 0,5 ha/an. Un total de 712 ha seraient plantés de 1969 à 1974, dont 136 ha d'ici la fin du Plan.

2.3. - Moyens à mettre en oeuvre

Une étude complémentaire sera effectuée en 1967. La mise en oeuvre du projet sera assurée par une société d'intervention sous contrôle des services techniques gouvernementaux. Le financement de la mise en place du projet et de son fonctionnement sera assuré par l'aide extérieure.

Le Gouvernement gabonais assurera les soldes du personnel homologue ainsi que les investissements sociaux nécessaires. Les dépenses d'équipement seront assurées par une aide fournie sous forme de Crédit Agricole (Comptabilisé ci-dessous en "fonds privés").

2.3.1. - Investissements

(millions CFA)

1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1966-1970	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
	5,0	43,3	6,9	6,1	61,3	9,2	45	7,1

2.3.2. - Charges récurrentes

En plus de la solde des personnels homologues gabonais, le Gouvernement gabonais devra prévoir le fonctionnement des investissements sociaux réalisés, soit 30 à 40 % des 9,2 millions d'investissements.

II - PROJET CREATION VILLAGE NOUVEAU

Le deuxième volet du projet de Koulamoutou est l'installation d'un village moderne dont l'emplacement sera choisi à l'intérieur de la zone encadrée.

Ce bourg rural apportera aux habitants certains avantages des centres et notamment plus de confort et de distractions, la possibilité de soins immédiats, et des services administratifs rapprochés.

Dans le domaine agricole, il bénéficiera d'un encadrement renforcé permettabt l'implantation d'exploitations nouvelles et du soutien du centre d'appui technique de Koulamoutou.

I - Spécifications techniques

1.1. - Formes et structures

Le C.A.T. de Koulamoutou avec son personnel de Direction et de formation et ses moyens d'intervention assurera au niveau des villages :

- l'exécution des études préalables (2 ans),
- Le choix des premières familles,
- L'encadrement agricole et la formation du personnel,
- La réalisation de l'équipement agricole,
- La création des exploitations envisagées,
- La mise à la disposition des planteurs des éléments nécessaires à leurs plantations,
- La vulgarisation des techniques agricoles,
- L'expérimentation préalable à l'introduction de l'élevage.

Il contrôlera l'attribution du Crédit Agricole et suscitera la création de structures sociales nouvelles (association de producteurs, comité de village, association de jeunes et groupements féminins).

1.2. - Action technique

1.2.1. - Les familles qui s'installeront dans le village devront d'abord construire leur case et mettre en place leurs cultures vivrières. Puis elles attaqueront les plantations industrielles. Les zones de plantations seront reconnues. Les terrains seront classés en :

- Zone d'arrière case réservée aux cultures de case, poivriers et fruitiers.
- Zone cultures industrielles.
- Zone cultures vivrières.

1.2.2. - Chaque famille plantera 2 ha de cacao à la cadence de 0,5 ha par an et 100 lianes de poivre. Les plantations ne commenceront que l'année suivant celle d'arrivée au village.

1.2.3. - Action sur la durée de la jachère qui sera entreprise par le C.A.T. par des techniques transposables en milieu traditionnel.

1.2.4. - Introduction de l'élevage précédée par une expérimentation faite par le C.A.T.

3 phases prévues :

- Etudes préliminaires sur un troupeau test de 5 boeufs (année 2 à 4).
- Premières vulgarisation sur un troupeau de 10 vaches + un taureau à partir de l'année 4.
- Constitution de troupeaux familiaux quand les premières familles ont terminé leurs plantations.

1.3. Calendrier

Une étude complémentaire sera effectuée en 1969; les premiers investissements seront réalisés en 1970. Ce projet se développera donc essentiellement dans le cadre du deuxième plan gabonais, l'objectif final étant de mettre en place 70 familles, soit 250 à 300 habitants.

2 - Moyens à mettre en oeuvre

Le maître de l'oeuvre sera le directeur du projet résidant à KOULAMOUTOU. L'encadrement sera dirigé par le Spécialiste de l'encadrement chargé de la zone et qui résidera dans le village assisté d'un moniteur d'agriculture et d'un encadreur. Un animateur spécialisé dans les questions d'artisanat du bâtiment aidera à l'édification du village. Il sera équipé d'un atelier bois et fer. Une assistante sociale sera à poste fixe dans le village. Deux homologues gabonais seront désignés.

L'ensemble de ce personnel ne sera en action qu'après 1970.

La mise en place du projet sera assurée par un financement de l'aide extérieure. Le Gouvernement gabonais assurera les soldes du personnel homologue et prendra en charge l'exploitation à l'issue de la période de démarrage. Les dépenses d'équipement et de fonctionnement des exploitations seront assurées par des planteurs grâce à une aide du Crédit Agricole.

Les investissements - (En fonds publics extérieurs) seront :

- En 1969 de 2 millions (Etudes complémentaires), et en 1970 de 24,4 millions (constructions et véhicules).

Les charges récurrentes à assurer par le Gabon n'apparaissent qu'après 1970. Aucun financement par le Crédit agricole n'est nécessaire avant 1975.

C - Région N'Gounié-Nyanga

La région économique du Sud-Ouest représente un ensemble relativement homogène qui peut se caractériser sur le plan économique par son éloignement des centres de consommation principaux. Elle ne paraît pas destinée à priori à assurer l'approvisionnement du secteur moderne. Sa vocation est essentiellement rurale, ses revenus actuels étant fournis par l'exploitation forestière et la vente des produits agricoles. Les actions entreprises dans le cadre du Plan seront de 3 sortes :

- Une action concentrée par la création d'un village nouveau où seront mises en oeuvre des techniques nouvelles.

- Une action classique d'animation rurale diffuse dans des secteurs en fonction de leur situation et de leur densité de population.

- Une action de transformation des techniques rizicoles et d'intensification de cette culture.

PROJET LEBAMBA

1°) ACTION CONCENTREE

1 - Etude de la zone du projet

Le projet consiste à procéder à une expérience de regroupement de 4 villages dont les habitants sont de la même ethnie, sur leurs meilleures terres de culture, en introduisant des méthodes culturales entièrement nouvelles. On escompte que l'expérience tentée par l'action concentrée sera progressivement étendue à l'ensemble des cultivateurs ayant déjà été préparés à ce nouveau mode de culture par la réalisation du projet "action diffuse".

1.1. - Localisation géographique

4 villages : Imeno, Mabenga, Mouroumba, Magouanga, tous proches de Lébamba.

1.2. - Démographie

Total : 67 familles, 331 habitants dont 178 actifs (70 hommes, 108 femmes).

1.3. - Situation actuelle

L'exploitation moyenne comprend 1 homme + 1,5 femme et 2 enfants, et cultive 1 ha 10, dont 0 ha 55 d'arachides et 0 ha 55 de vivriers.

Le revenu actuel représente 31 250 Frs dont 8 250 de revenu monétaire.

2 - Spécifications techniques de l'opération

La solution recherchée doit tendre :

- A diminuer le travail agricole de la femme.
- Intéresser les nommes à la production agricole par l'introduction de techniques nouvelles.
- Conserver le sol.
- Augmenter rapidement et de manière substantielle les revenus monétaires par l'extension des surfaces cultivées, l'amélioration des rendements et la diversification des cultures.

2.1. - Techniques culturales

Les 2 techniques de base seront l'introduction de la culture attelée avec comme conséquence le développement de l'élevage bovin et de la culture fourragère, et la mise en place de la culture rationnelle de café.

On distinguera 5 spéculations agricoles :

- Culture de l'arachide (2 cycles) suivie de plantes fourragères.
- Cultures vivrières suivies de cultures fourragères.
- Culture du caféier.
- Elevage bovin et petit élevage.
- Exploitation des jardins de case.

La nouvelle unité d'exploitation comprendra :

- 4 vaches + 2 veaux
- 3 parcelles cultivées :
  - A - Arachide + fourrager 3 ha
  - B - Vivrier + fourrager 1 ha
  - C - Caféier 1/2 ha.

Soit 4 ha 1/2

Elle nécessitera annuellement : 124 jours de travail masculin
202 jours de travail féminin
26 jours de travail d'attelage.

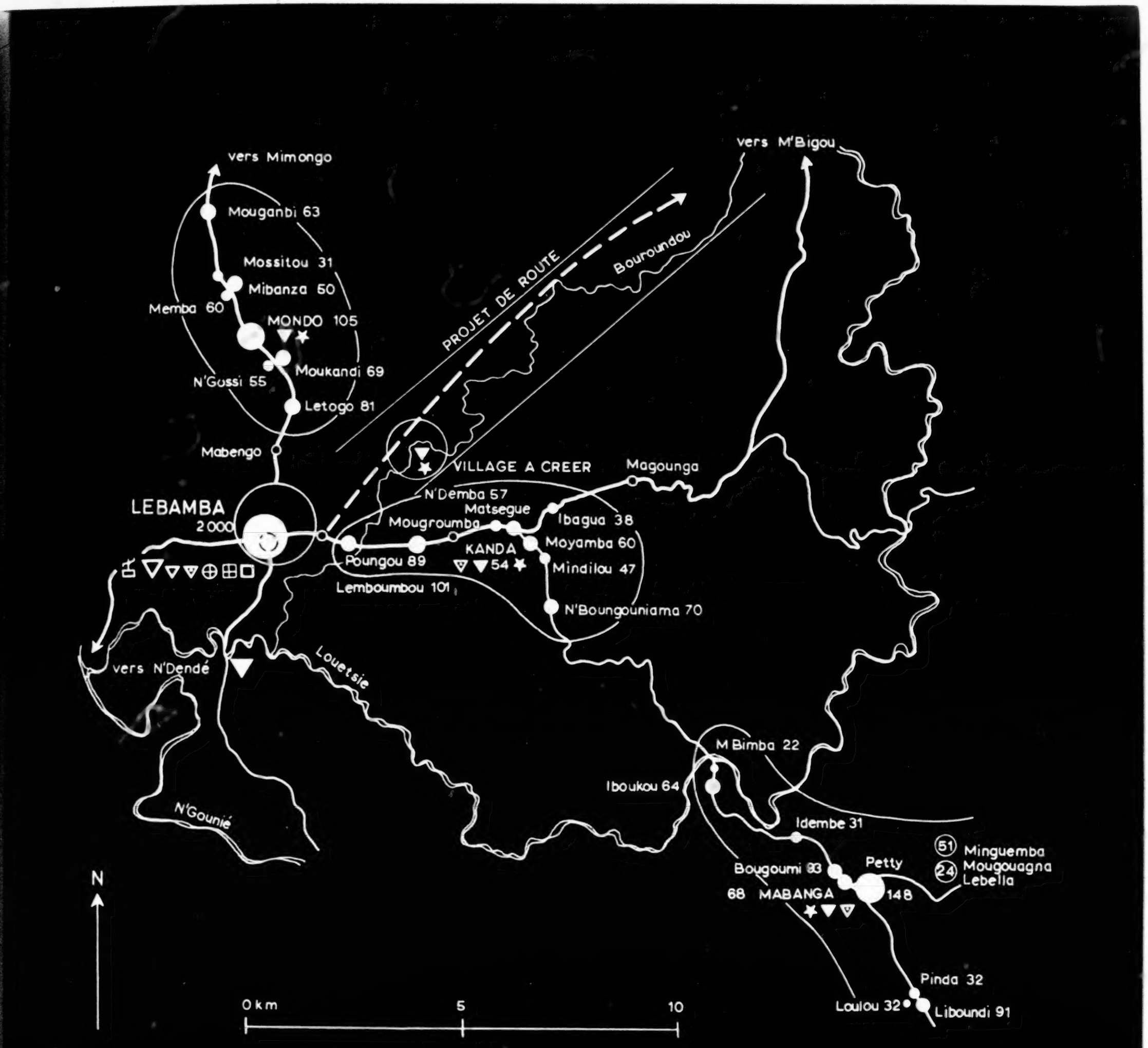

TROIS AUTRES SECTEURS SERONT OUVERTS A PARTIR DE L ANNEE 3

- a creer Ecole Primaire Publique
- C.E.G.
- C.E.G. Prive
- Ecole Primaire Publique
- Ecole Primaire Privee
- Relai Sanitaire a creer
- P et T
- Marche exist
- Hopital
- Dispensaire

PROJETS DE LA ZONE DE LEBAMBA

CETTE CARTE EST FAITE D APRES UNE PHOTOGRAPHIE DE L INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL

MISSION GABON 1962 1963 ECHELLE 1 50.000 eme

2.2. - Moyens matériels de l'exploitation

Le type d'exploitation projetée nécessite la mise en place de 4 vaches, le matériel de traitement phytosanitaire, le matériel de culture attelée, soit au total un investissement individuel de 245 000 Frs.

2.3. - Calendrier de mise en place de l'encadrement

L'encadrement nécessaire à la réalisation du projet d'action concentrée, sous les ordres du responsable de l'ensemble des opérations comprend :

- 1 spécialiste de la formation et de l'animation.
- 1 homologue gabonais.
- 10 animateurs.

2.3.1. - Rythme d'équipement et d'évolution des exploitations

Dans la zone et à l'issue de la période de démarrage de 5 ans, il y aura 65 exploitations modernes. Le rythme de mise en place est le suivant :

1ère année (1967) . . .	10
2ème année (1968) . . .	10
3ème année (1969) . . .	20
4ème annee (1970) . . .	15
5ème année (1971) . . .	10

On admettra au départ que sur 65 exploitations mises en place, 49 seulement atteindront le stade final.

II°) ACTION DIFFUSE

Le projet d'action concentrée ne trouve sa justification que si l'organisation mise au point peut être transposée au plus grand nombre d'agriculteurs du canton. Ceux-ci doivent donc être préparés psychologiquement et techniquement. C'est le rôle imparti à l'action diffuse.

1 - Etude de la zone du projet

1.1. - Localisation

L'action diffuse se propagera à partir des centres de Mondo, Kanga et Mabanga situés sur les routes de Mimongo, M'Bigou et route du chantier Pape. A l'année 3 l'action est étendue à 3 nouveaux secteurs.

1.2. - Démographie

	Nombre villages	Population	Nombre ménages	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Secteur MONDO	8	515	115	121	200	360	75
Secteur KANDA	9	564	137	117	205	128	114
Secteur MABANGA . . .	12	656	178	178	245	123	110
	29	1 735	430	416	660	360	299

1.3. - Situation agricole

Semblable à celle des exploitations étudiées dans l'action concentrée.

2 - Spécifications techniques

Les thèmes d'intervention sont semblables à ceux de l'action concentrée, mais l'animation se fait sur une population en place sans remodelage des villages.

2.1. - Calendrier de mise en place du personnel

L'opération débute en même temps que l'action concentrée, par la mise en place :

- d'1 spécialiste de l'encadrement par secteur,
- d'1 encadreur par secteur.

III°) CENTRE D'APPUI TECHNIQUE

Représente la pièce maitresse de l'ensemble du projet où seront pensées les opérations d'animation rurale et concentrés les moyens permanents de distribuer des biens et des services aux producteurs animés. Il sera dirigé par l'ingénieur chargé de l'exécution des projets action diffuse et action concentrée. Il sera équipé d'ateliers qui permettront de disposer dans la région d'une infrastructure technique, d'un noyau d'artisans ruraux et d'assurer l'entretien et le fonctionnement de tout le matériel.

1 - L'exploitation agricole du C.A.T.

Se présentera comme une véritable exploitation agricole ayant son propre équipement et ses propres besoins.

Les superficies cultivées sont chaque année de 30 ha.

- 10 ha d'arachides (2 cycles)
- 10 ha de cultures fourragères
- 10 ha de cultures diverses (maïs, pépinières, etc...)

Le cheptel se composera de :

- 20 vaches + un taureau reproducteur.
- 2 truies + 1 verrat.
- Chèvres, ânes, volailles.

Le matériel agricole sera semblable à celui des exploitations villageoises. On disposera en outre d'un tracteur à roues de 40 CV.

2 - Les biens et services distribués par le C.A.T.

2.1. - Expérimentation agronomique

- Maintien de la fertilité des terres
- Amélioration des espèces végétatives
- Lutte contre les ennemis.

2.2. - Zone d'action concentrée

- Semences arachides 6 tonnes 5
- Semences fourrage
- Plants caféiers
- Produits chimiques nécessaires aux traitements
- Labours d'enfouissement
- Monte, soins vétérinaires et dressage d'animaux
- Entretien et réparations matériel agricole
- traitement arachides par laveuses et décortiqueuses à main mises à la disposition des producteurs.
- Traitements phytosanitaires des caféiers.

2.3. - Zone d'action diffuse

- Semences arachides (14 T.)
- Semences fourragères
- Produits chimiques
- Monte et soins vétérinaires
- Entretien et prêt matériel.

3 - Encadrement

Le Directeur du projet remplira le rôle de chef du C.A.T. Il sera assisté :

- D'un chef de culture (agent d'un organisme de recherches).
- D'un maître ouvrier polyvalent qui dirigera les ateliers.

Ces 3 agents seront assistés d'homologues gabonais appelés à assurer leur remplacement à la fin du projet.

Le personnel d'exécution comprendra :

- Quinze ouvriers permanents.
- Manoeuvres temporaires.

4 - Implantation

De façon à réduire les investissements le C.A.T. sera implanté sur l'actuelle station agricole de Lébamba avec laquelle il sera fusionné.

Moyens à mettre en oeuvre

Le financement de l'ensemble sera assuré par l'aide extérieure, avec participation du Gabon et par des prêts du Crédit Agricole.

L'Aide Extérieure assure la rémunération du personnel pendant les 6 années de demarrage, les investissements nécessaires à l'installation du centre et des encadreurs, la fourniture de l'équipement.

Le Gouvernement Gabonais assure les investissements sociaux nécessaires à l'aménagement du village nouveau et à l'aménagement du P.C.A. de Lébamba.

Le Crédit Agricole met à la disposition des agriculteurs les moyens nécessaires à l'équipement et au fonctionnement des exploitations individuelles. (Cf tableau ci-après).

IV°) FINANCEMENT

1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1966-1970	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
	64,2	16,5	4,2	3,3	88,2	26,0	51,0	11,2

Le démarrage du projet en 1966 ne nécessite que des frais de fonctionnement à charge de l'aide extérieure. Les 26 millions gabonais d'investissements sociaux seront réalisés en 1967 (14 millions) et 1968 (12 millions). *Les Charges récurrentes* à prendre en charge par le budget de fonctionnement local n'apparaîtront qu'après la période de démarrage, donc après l'expiration du présent plan; le fonctionnement des investissements sociaux doit être prévu par ailleurs. Le volume des prêts agricoles nécessaires au fonctionnement atteindra 0,8 millions en 1970; il atteindra ensuite un plafond d'environ 1,3 million par an.

D - PROJET DE CULTURES MARAICHERES

Le Gabon importe pratiquement 95 % de sa consommation en légumes. Le projet qui sera mis en oeuvre, vise à partir de deux centres d'appui technique, à promouvoir la culture maraîchère, en milieu traditionnel, en vue de satisfaire la consommation intérieure.

1 - Etude de la zone du projet

Deux zones ont été retenues, la première aux environs de Libreville en raison de l'importance du marché local, la seconde aux environs de Médouneu parce que les conditions de climat, d'altitude et de sol, permettent d'obtenir de bons résultats.

1.1. - Localisation géographique

1.1.1. - Libreville

Un centre d'essais maraîchers a été en 1962 créé à 8 km du centre sur la route de Kango. Il sera reconverti en Centre d'Appui Technique chargé d'encadrer les maraîchers installés sur les terrains disponibles du Centre (10 ha). D'autres terrains aménageables seront prospectés au cours de la première année du projet pour permettre l'installation de nouveaux maraîchers (environ 14 ha en 2 ou 3 emplacements).

1.1.2. - Médouneu

Une ferme de production a été mise en place en 1963. Elle sera elle aussi reconvertie en C.A.T. chargé d'appuyer les producteurs de 14 villages résidant dans un rayon de moins de 16 km du C.A.T.

2 - Spécifications techniques du projet

2.1. - Zone de Libreville

Dans cette zone, l'effort portera sur la production de légumes ordinaires en toute saison, et de légumes plus délicats pendant la saison sèche. Les exploitations seront de petite dimension, mais aussi intensives que possible.

L'objectif est de former, encadrer et installer 100 maraîchers; les opérations prévues porteront sur :

- Aménagement et équipement du C.A.T.
- Recherche et aménagement d'emplacements nouveaux.
- Formation des maraîchers.

Aménagement et équipement du C.A.T.

Compte tenu de ce qui existe déjà, l'infrastructure actuelle sera complétée par :

- Des aménagements portant sur le drainage et le nivellement.
- Des aménagements de pompage et d'irrigation.
- La construction d'une compostière pour transformation des ordures ménagères.
- Des amendements, fumure de base et améliorations foncières.
- Du matériel de culture et de transport.

Prospection et aménagements, autres emplacements

100 exploitations groupées en 3 ou 4 emplacements. L'exploitation individuelle aura 24 ares en assolement triennal (8 ares en culture, 16 ares en jachère engrais vert). En tout, il faut 24 ha dont 10 sont disponibles au Km 8. La prospection sera réalisée par le Directeur du projet à l'année 1. Les terrains retenus seront aménagés comme ceux du Km 8.

Formation et installation des maraîchers.

Ces 2 opérations seront simultanées, la formation se fera sur place, les maraîchers étant encadrés directement et suivis de très près. A titre estimatif le rythme de l'installation sera :

- 20 maraîchers la première année.
- 40 maraîchers la seconde année.
- 40 maraîchers la troisième année.

Direction et encadrement

Le Directeur de projet pendant 5 ans établira le programme annuel du C.A.T., prospectera les emplacements nouveaux, établira les plans détaillés des aménagements et équipements, assurera la formation des cadres gabonais. En outre, il mettra sur pied l'organisation des activités collectives de la zone sous la forme la mieux appropriée (Coopérative, mutuelle, etc.)

Il sera assisté pendant les trois premières années d'un chef de culture qui exécutera les aménagements, installera les équipements prévus, et exécutera le programme annuel du C.A.T.

Le Service de l'Agriculture adjoindra au Directeur de projet un Ingénieur des Travaux qui assurera son remplacement à la fin des 5 ans.

Programme et fonctionnement du C.A.T.

- Assurer en liaison avec le Centre de Recherches agronomiques l'expérimentation variétale et agronomique.
- Assurer le fonctionnement des services collectifs communs de la zone maraîchère : fabrication de compost, entretien du matériel d'irrigation, fourniture de semences, engrais, petit outillage, fourniture de plants.

2.2. - *Zone de Médouneu*

Dans cette zone l'objectif sera triple :

- Faire produire par les cultivateurs de la zone, 600 T. de pommes de terre par an en 2 saisons de culture. Cela représente environ 30 ha de culture par saison. A raison de 20 ares par cultivateur, il faut 150 producteurs groupés par 5.

- Faire exécuter par les cultivateurs de pommes de terre, une rotation de cultures rémunératrices qui suivront la pomme de terre, (oignons, échalottes, poireaux).

- Etablir un assolement permettant la restitution d'humus au sol au moyen de jachères paturées et d'engrais vert. En même temps, le C.A.T. mettra au point une technique d'élevage bovin adaptée à la région qui permettra de valoriser les jachères et d'aboutir à un système agricole complet avec utilisation du fumier et travail animal.

Direction et encadrement

Un Directeur de projet pendant 5 ans établira le programme du C.A.T., choisira les emplacements de culture, organisera les travaux hors du C.A.T., les fournitures de plants, semences, engrais, assurera la formation des agents de culture chargés d'encadrer les cultivateurs. Il sera assisté pendant les 4 premières années d'un chef de culture chargé de l'exécution des travaux. Le service de l'Agriculture détachera 1 ingénieur de travaux qui assurera le remplacement du Directeur et 5 agents de culture.

Aménagement et équipement du C.A.T.

- Défrichement et aménagement en jachère d'engrais vert de 50 ha.
- Construction d'un garage/atelier/magasin/bureau, et d'une étable fermière avec fosse à purin.
- Equipement eau, électricité.
- Matériel de culture et de transport.
- Constitution d'un cheptel bovin de 25 têtes.
- Equipement de l'atelier et du bureau.
- Logements pour personnel spécialisé et cadres.

Frais de fonctionnement du Projet

- Défrichement des terrains des cultivateurs

Intervention des engins du C.A.T. pour aider les cultivateurs à défricher leur terrain à la charge du projet. Le premier labour et la première jachère seront aussi à la charge du projet.

- Fonctionnement du C.A.T.

Le fonctionnement du C.A.T. sera assuré sur le projet. La valeur des fournitures nécessaires à la multiplication des plants seront récupérés par la vente aux cultivateurs.

3 - Moyens à mettre en oeuvre

La majeure partie des dépenses incombera à l'aide extérieure. Le Gouvernement prendra en charge les soldes du personnel fonctionnaire travaillant sur les projets. En outre, des crédits de campagne seront mis à la disposition des producteurs par le Crédit Agricole.

3.1. Investissements (fonds publics extérieurs)

	1966	1969	TOTAL
LIBREVILLE	17,5		17,5
MEDOUNEU	32,1	1,1	33,2
	49,6	1,1	50,7

3.2. Charges récurrentes

Jusqu'en 1970, le Gabon n'assurera que les soldes du personnel fonctionnaire, soit 5,4 millions CFA pour chacune des années du plan (2,7 millions pour chacune des localisations).

Le volume des prêts du Crédit agricole *nécessaire en période de croisière* sera de 33 millions CFA par an (15 pour Libreville, 18 pour Médouneu).

E - PROJET DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

Le Gabon n'a jamais disposé d'infrastructure de recherches. Jusqu'à l'Indépendance cette situation n'était pas dramatique, car il pouvait utiliser le réseau de stations fédérales ou camerounaises, dont la densité et la spécialisation permettaient de résoudre la plupart des problèmes qui se posaient aux techniciens. Il n'en va plus de même depuis 1960. Les difficultés de communication, le manque de coordination entre les programmes de recherches, la spécificité de ses problèmes agronomiques ont incité le Gabon à mettre en place une infrastructure qui lui soit propre.

Dès 1961, des contacts ont été pris avec l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (IRAT) qui a été chargé d'abord d'une mission exploratoire, puis ensuite :

- de la définition des thèmes de recherche.
- Du contrôle, de la mise en place et de la tutelle technique de l'expérimentation.
- De l'analyse des résultats et des conclusions.

Pour réaliser ce programme, l'IRAT fut installé à Lébamba sur une ferme appartenant au service de l'Agriculture.

Dans le cadre des projets qui seront réalisés dans le cours du Plan quinquennal, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un support technique permanent de recherches agronomiques. Un centre de recherche agronomique sera installé à Ntoum et disposera des installations de l'ancienne ferme pilote. Une antenne destinée à la recherche sur cultures de savanes sera installée à Lébamba, confondue avec le Centre d'Appui Technique du projet Lébamba. Une antenne cultures industrielles sera installée au centre de Multiplication des Cacaoyers d'Elite (CMCE) d'Oyem.

Programme de travail

Le programme de travail du C.R.A. comprendra 3 groupes d'actions :

1° - Acclimatation et amélioration du matériel végétal. L'action portera sur l'ensemble des cultures susceptibles d'être vulgarisées au Gabon :

- Cultures maraîchères.
- Cultures industrielles.
- Cultures vivrières.
- Cultures fruitières.
- Cultures fourragères.

2° - Agronomie générale. L'action portera sur l'ensemble des problèmes d'agronomie générale, à savoir :

- Récupération des sols.
- Conservation et amélioration du potentiel de fertilité des sols.
- Expérimentation concernant le matériel agricole.
- Procédés de conservation et de transformation des récoltes.

3° - Protection phytosanitaire. L'action portera sur l'ensemble des problèmes permettant la protection des récoltes. Chaque centre spécialisé aura un rôle déterminé :

- Le centre de Ntoum :
  - Recevra les introductions.
  - Continuera l'adaptation des variétés légumières au climat équatorial.
  - Sélectionnera les espèces vivrières en vue d'accroître les rendements et la rusticité.
  - Mettra au point les techniques particulières de travail qu'exige la culture sous l'équateur dans le but de maintenir la fertilité des sols.
  - Etudiera l'association de l'élevage à l'agriculture.

- L'antenne de Lébamba confondue avec le C.A.T. du projet, située en zone de savanes :
  - Poursuivra des essais de conservation des sols.
  - Continuera l'amélioration du matériel végétal et notamment des espèces cultivées en savanes.
  - Etudiera l'association agriculture-élevage.

- L'antenne d'Oyem mettre en place l'expérimentation cacaoyère et caféière.

Financement

Le financement sera assuré en partie par une aide extérieure, en partie sur Budget Gabonais. L'aide extérieure prendra en charge les salaires du personnel expatrié et la fourniture du matériel et de l'équipement. Le Gouvernement Gabonais prendra à sa charge les investissements complémentaires (constructions) et les dépenses de fonctionnement.

CENTRE RECHERCHES AGRONOMIQUES

FINANCEMENT GABONAIS

(milliers CFA)

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Constructions												
Logements Directeur	3 000										3 000	
Bureau - Laboratoire . . .	1 500										1 500	
Abri vases végétation . . .	500										500	
Adduction d'eau			1 500								1 500	
Fonctionnement annuel												
Ntoum		6 000		6 000		6 000		6 000		6 000		30 000
Oyem		3 500		3 500		3 500		3 500		3 500		17 500
Essais extérieurs		500		500		500		500		500		2 500
	5 000	10 000	1 500	10 000		10 000		10 000		10 000	6 500	50 000

FINANCEMENT EXTERIEUR

	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F	I	F
Matériel	2 700										2 700	
Véhicules	2 800										2 800	
Tracteurs	2 500										2 500	
Salaires personnel expatrié												
1 directeur C.R.A. . . .		5 000		5 500		5 500		5 500		5 500		27 500
1 phytopatho.		5 000		5 000		5 000		5 000		5 000		25 000
1 I.T.A.) Ntoum		3 500		3 500		3 500		3 500		3 500		17 500
1 I.T.A.) Oyem		3 500		3 500		3 500		3 500		3 500		17 500
	8 000	17 500		17 500		17 500		17 500		17 500	8 000	87 500

F - PROJET - REGION DE L'OGOOUE - IVINDO

La mise en valeur de la région est récente et a donné lieu à des résultats irréguliers. Malgré son désenclavement d'abord vers le Congo, puis vers Libreville, elle demeure isolée en raison de la distance qui la sépare de la capitale et des difficultés de transport par route. Cette situation est en partie la cause du manque de dynamisme des populations rurales, aggravé par l'hétérogénéité ethnique et l'absence de véritables traditions agricoles. Elle a de plus entraîné un exode vers les chantiers du Bas et du Moyen-Ogooué dont témoignent la très faible densité des populations et l'âge élevé des éléments masculins.

Les importantes ressources minières de Bélinga vont constituer pour la région la chance

d'accéder rapidement à un mode de vie moderne. L'exploitation du minerai, la construction du chemin de fer, l'extension de l'exploitation forestière sont autant d'evènements susceptibles de bouleverser son économie.

Il est cependant à craindre que les populations rurales supportent plus de désagréments à l'occasion de ces transformations qu'elles n'en tirent d'avantages. Un fort appel de main-d'oeuvre jeune est à prévoir pour satisfaire les besoins des chantiers. Cette très forte ponction de la population masculine d'âge actif va accroître le déséquilibre démographique des villages et drainer les dernières forces vives du milieu rural vers Makokou, Bélinga et les chantiers du chemin de fer.

L'imminence de ces transformations, leur ampleur rendent illusoire toute tentative de fixation des populations rurales. Il paraît notamment inutile de faire un effort sur les plantations de cacao déjà dégradées et qu'il faudra remplacer. De même il serait vain d'entreprendre une extension des plantations de café en dépit des aptitudes favorables de la région. Par contre, il apparaît utile d'étudier les préalables techniques de la mise en place de cultures vivrières en prévision de la forte demande des chantiers ferroviaires et miniers. Une étude détaillée sera réalisée en 1967 par une société spécialisée devant déboucher sur la réalisation d'une action susceptible de profiter au maximum des chances de relance apportées par la voie ferrée. Cette action qui pourrait être axée au départ dans la zone de Koumameyong devrait s'étendre par la suite le long du tracé de la future voie ferrée, aux villages situés le long de l'Ivindo entre Makokou et Bélinga et aux villages implantés sur la route de Mékambo et notamment aux paysannats existants.

Etude

Une étude sera réalisée en 1967 conjointement par un agronome et un économiste. Elle sera chargée compte-tenu de la réalisation de la voie ferrée et du début de l'exploitation minière :

- de déterminer les besoins à satisfaire pour le ravitaillement des chantiers.
- de définir la structure d'encadrement et d'animation, les infrastructures d'appui (commercialisation, Crédit Agricole) qui devront être mises en place.
- de prospecter les zones d'application du projet à mettre en oeuvre.
- de déterminer les caractéristiques de l'exploitation paysanne type qui sera axée sur les cultures vivrières et le petit élevage.

Montant de l'étude

Salaires experts

Gabon (3 mois agronome : 700 000 × 3) (3 mois économiste: 700 000 × 3)		4 200 000
Frais séjour : 150 000 × 3		450 000
France 1 mois Agronome : 400 000 × 1 =) 1 mois économiste : 400 000 × 1 =)		800 000
Voyages - 2 AR Paris-Libreville-Paris	=	350 000

Fonctionnement mission

Location véhicule pour terrain : 3 000 × 90	270 000
Carburants - Lubrifiants	300 000
Personnel divers	300 000
	150 000
Rapport	7 020 000

Réalisation projet

Sera mis en oeuvre à partir de 1969. Compte tenu des moyens nécessaires à la réalisation des autres projets et sans qu'il soit possible de les détailler, les crédits prévisionnels suivants seront retenus :

	1969	1970
Investissements	15 000	-
Fonctionnement	15 000	15 000

B III - PROJETS DU TYPE GRANDES ENTREPRISES :

- Plantation Industrielle de palmiers à huile -

1 - Situation actuelle

L'actuelle plantation de la M'Vily (377 ha) a été plantée entre 1955 et 1959 par la Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux (C.G.O.T.) avec des variétés sélectionnées produites par l'I.R.H.O. sur ses stations de Côte d'Ivoire et du Congo. Cette plantation était à l'origine une entreprise pilote destinée à éprouver les possibilités d'adaptation dans le bassin de l'Ogooué des variétés sélectionnées dans les autres pays. Parallèlement à cette action, la C.G.O.T. avait été chargée de la prospection des zones propices à l'extension des cultures de palmiers à huile.

Lors de la dissolution de la C.G.O.T., la plantation de la M'Vily est devenue propriété de l'Etat Gabonais qui a créé pour en assurer l'exploitation une société d'intérêt national, la SOGABOL (Société Gabonaise des Oléagineux).

La superficie actuelle plantée (377 ha de sélectionnés + 143 ha de plantation ancienne (25 ans) ne permet pas d'envisager la construction d'une usine de transformation, la production étant insuffisante pour en assurer la rentabilité. D'où le projet pour lequel le financement a été demandé à l'extérieur et qui prévoit :

- L'extension de 1 500 ha de palmiers, de façon à disposer de 2 000 ha de plantations.
- La mise en place d'une huilerie de palme ayant la capacité nécessaire au traitement de la production.

Dans une période transitoire, l'usinage des récoltes de la SOGABOL peut être assuré jusqu'en 1966 par l'usine de Palmévéa. Pour la suite il sera nécessaire avant la mise en service de la nouvelle usine, d'utiliser l'ancien matériel de la C.G.O.T. remis en état.

2 - Description du projet

Le projet retenu comporte :

2.1. Une extension de 1 500 ha de la plantation actuelle de la M'Vily financée par une subvention du Fonds Européen de Développement.

2.2. Une huilerie industrielle complète financée par un prêt à conditions spéciales L'ensemble huilerie et plantation appartiendra à l'Etat et sera géré par la SOGABOL.

La plantation des 1 500 ha sera réalisée à l'entreprise en 4 tranches annuelles de 250, 450, 400 et 400 ha chacune. La mise en place ne commencera qu'en 1968, les années 1966 et 1967 étant utilisées pour l'exécution des prospections, du réseau de routes et des constructions.

3 - Coût

Le devis total du projet s'élève à près de 807 millions, dont 551 millions pendant la durée du premier plan. Sur ces 551 millions, 144 millions ont été comptabilisés comme investissements : Etudes, constructions, équipement, investissements sociaux. Il seront répartis comme suit dans le temps :

(Millions CFA)

1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
119,0	1,2	11,3	11,2	1,3	144

La part du Gabon représente 10 millions d'investissements sociaux pour chacune des années 1968 et 1969, soit 20 millions au total.

B.4 - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

(Millions CFA)

OPERATIONS	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 1966-1970	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
Riziculture	50,8	1,0				51,8	28,3	23,5	
Projets du WOLEU-N'TEM.	50,3	71,4	121,6	71,2	19,6	334,1	227,7	63,0	43,4
Projet OGOOUE-LOLO		5,0	43,3	8,9	30,5	87,7	9,2	71,3	7,2
Projet N'GOUNIE		64,2	16,5	4,2	3,3	88,2	26,0	51,0	11,2
Projet OGOOUE IVINDO.		7,0		15,0		22,0		22,0	
Cultures maraîchères.	49,6	-	-	1,1		50,7		50,7	
Palmeraie M'VILY (1).	119,0	1,2	11,3	11,2	1,3	144,0	20,0	124,0	
Recherche agronomique	13,0	1,5				14,5	6,5	8,0	
TOTAL AGRICULTURE. . . .	282,7	151,3	192,7	111,6	54,7	793,0	317,7	413,5	61,8

(1) Les infestissements concernant l'huilerie sont inclus dans le plan sectoriel des Industries de transformation.

IV - CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL

Bien que le Gabon soit un pays privilégié par ses richesses naturelles (mines et forêts) et que sa population soit peu nombreuse, il est nécessaire, pour des raisons économiques, sociales et politiques, de maintenir une vie rurale active et d'assurer à la partie la plus grande possible des ruraux, un niveau de vie convenable.

En effet, quel que soit le développement des activités industrielles dans les 15 prochaines années, il n'y a aucun espoir d'y occuper l'ensemble de la popuplation active. Au mieux, en exploitant toutes les possibilités de développement des secteurs non agricoles, il restera en 1980 environ 160 000 personnes actives dont les revenus ne pourront être assurés que dans le cadre rural.

Cependant, il n'est pas possible de généraliser des actions de développement en milieu paysan avant d'avoir soigneusement expérimenté les méthodes. Les projets mis en oeuvre ne sont que des projets expérimentaux et c'est seulement quelques années après leur mise en place qu'il sera possible de dégager les actions générales susceptibles d'éviter au pays une trop grande dépendance de l'extérieur qui se traduit actuellement par une propension des salariés à consommer des produits d'importation.

1 - FINANCEMENT

Du fait du caractère expérimental des projets et de la rentabilité aléatoire des investissements agricoles, ceux-ci seront réalisés sur fonds publics. Dans la majorité des projets, le financement principal sera assuré par des organismes d'aide extérieure, le Gouvernement Gabonais contribuant de façon plus ou moins importante, soit sous forme d'apport en nature (terrains, infrastructure routière), soit sous forme de mise à la disposition de personnel, soit encore sous forme d'investissements complémentaires à usage social ou technique.

La couverture des frais d'équipement et de fonctionnement des exploitations encadrées, sera assurée, à l'intérieur de chaque projet par des prêts de l'organisme chargé du Crédit Agricole.

1.1. - L'aide extérieure

Les aides extérieures sollicitées par le Gouvernement Gabonais seront de plusieurs origines :

1.1.1. - Aide bilatérale

- Française
- Chinoise
- Américaine

1.1.2. - Aide Multilatérale

- Fonds Européen
- Fonds Spécial des Nations Unies

1.1.3. - Emprunts

- Organismes internationaux tels que la B.E.I. (Banque Européenne d'Investissements)

1.2. - Le Financement Interne

Le financement interne assurera en premier lieu le fonctionnement normal des services administratifs de conception et de contrôle. A l'intérieur des projets mis en oeuvre et dont le financement sera assuré par l'aide extérieure, la participation du Budget Gabonais variera selon le projet et selon la source extérieure assurant le financement principal. (Voir tableau récapitulatif des investissements de développement rural).

1.2.1. - Les frais de fonctionnement de la puissance publique

La réalisation des actions projetées entraînera une augmentation des dépenses publiques, d'une part par l'extension des actions de contrôle et d'autre part par la création de services nouveaux. Le détail des charges récurrentes figure dans les tableaux de financement en ce qui concerne les années 1966-1970, dans les fiches de projets pour les années ultérieures.

1.3. - Crédit agricole

En dehors des investissements qui seront réalisés par la puissance publique sur fonds propres ou sur aide extérieure, il est indispensable que le secteur rural puisse disposer de moyens de financement nécessaires à l'acquisition des facteurs courants de production. Ceux-ci seront fournis sous forme de prêts à court terme ou à moyen terme par l'organisme chargé du Crédit Agricole.

Situation du Crédit Agricole

Pendant longtemps le Crédit Agricole a été dispensé par une section de la Banque Gabonaise de Développement, au même titre que le crédit forestier, le crédit immobilier ou le crédit artisanal. Mais, en raison de la dispersion de la clientèle et des faibles garanties présentées par le milieu rural, son activité était très réduite par rapport aux autres branches.

Au début de 1964, il est apparu utile de profiter d'une infrastructure d'animation rurale nouvellement créée (S.G.D.R.) pour y adjoindre une section de crédit agricole.

Les moyens nécessaires à son fonctionnement ont été dégagés par l'institution d'un fonds de développement rural chargé :

- De susciter, faciliter, organiser et développer le crédit agricole,
- D'assurer le soutien et la régularisation des cours des produits d'exportation.

Cette organisation a permis de relancer l'action du crédit agricole et notamment d'effectuer des prêts pour des opérations dont la S.G.D.R. assurait l'encadrement et la commercialisation des récoltes, grâce à une dotation initiale par le Budget de développement et à l'utilisation des redevances de la circulation fiduciaire.

Actuellement et par suite de difficultés financières la S.G.D.R. a été dissoute et ses activités réparties entre divers organismes. La gestion des fonds de soutien a été confiée de nouveau à la direction des Affaires Economiques. Un Office de Commercialisation (O.N.C.A.) a été chargé de l'achat et de la transformation des produits agricoles. Enfin une section crédit agricole a été créée, rattachée au Ministère de l'Agriculture et dont la gestion comptable est assurée par la Banque Gabonaise de Développement.

Politique de crédit agricole

Dans le cadre des projets qui seront réalisés au cours du premier plan, le Crédit Agricole ne doit pas être considéré comme une activité isolée, mais comme un élément qui s'intègre dans un processus complexe de développement économique et de progrès social, un stimulant

générateur des améliorations des techniques et des institutions. Il sera lié étroitement à la vulgarisation agricole et utilisé en priorité dans les zones où la densité de l'encadrement permettra d'assurer l'efficacité des contrôles. C'est donc un système particulier de crédit qui sera mis en oeuvre et qui vise à améliorer à la fois le production agricole et les conditions d'existence des familles rurales.

Financement du Crédit Agricole

Le volume des crédits nécessaires, compte tenu des prêts de campagne utilisés par l'Office de Commercialisation, est trop important pour pouvoir être couvert par les disponibilités de la Banque de Développement. Des ressources supplémentaires seront obtenues, d'une part par la participation de crédits publics au capital de l'organisme de crédit et d'autre part par des emprunts auprès d'organismes financiers susceptibles de consentir des conditions intéressantes.

Volume des prêts

Chaque fiche de projet mentionne le volume des prêts qui doivent être consentis pour un déroulement optimum de l'opération

A ces chiffres viendront s'ajouter les moyens nécessaires à la poursuite des actions spécifiques de Crédit Agricole menées en dehors des zones de projet (pêche région des lacs, habitat rural, petit élevage, etc...) Le montant global des fonds de roulement nécessaire peut être estimé à 200 000 000.

1.4. - Le financement privé

Compte tenu des conditions économiques actuelles, aucune spéculation agricole n'est susceptible d'attirer les investissements privés. Sans que l'importance des capitaux puisse être déterminée à l'avance, seules les activités de pêche maritime et d'industrialisation des produits de la pêche peuvent susciter ce genre d'investissements.

1.5. - Récapitulation des investissements consacrés au développement rural

(Millions CFA)

	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL 66-70	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
Pisciculture			8,4			8,4	4,9	3,5	
Pêche industrielle(1)	47,3	122,0	60,0			229,3	40,8	15,0	173,5
Elevage	15,0	32,0	25,9	6,3	20,0	99,2	89,2	10,0	
Agriculture (2)	282,7	151,3	192,7	111,6	54,7	793,0	317,7	413,5	61,8
TOTAUX	345,0	305,3	287,0	117,9	74,7	1129,9	452,6	442,0	235,3

(1) Saurisserie incluse dans le plan sectoriel des Industries de Transformation.
(2) Huilerie incluse dans le plan sectoriel des Industries de Transformation.

2 - FORMATION

2.1. - Formation Professionnelle Agricole

2.1.1. - Situation actuelle

La formation professionnelle des cadres agricoles subalternes était assurée par le Collège National d'Agriculture d'Oyem. Cet établissement, géré par le Ministère de l'Agriculture formait :

- En deux ans des moniteurs agricoles.
- En quatre ans des agents de culture.

Les cadres moyens (aide-conducteurs et conducteurs) sortent d'un établissement inter-Etat, l'Institut Agronomique de Wakombo. Les cadres supérieurs sont formés à l'étranger : Cycle d'application de l'E.S.A.A.T. pour les Ingénieurs de Travaux, Ecoles Nationales Supérieures agronomiques pour les Ingénieurs.

2.1.2. - Evolution

Le fonctionnement du Collège d'agriculture depuis de nombreuses années a permis la formation de cadres administratifs suffisants. Pour la réalisation des projets mis en oeuvre il ne s'agit plus de former des fonctionnaires subalternes peu efficients, mais des praticiens réellement au service des paysans. Pour qu'ils soient efficaces, leur dévouement à la cause paysanne, leur ardeur au travail et leur conscience professionnelle importent plus que la durée de leurs études. Si leur formation peut être modeste, elle doit rester essentiellement pratique. Celle-ci sera assurée dans le cadre des projets pour la formation des encadreurs et des animateurs.

Pour ce qui est du personnel fonctionnaire, leur formation de base sera complétée dans des stages de recyclage. Ceux-ci seront organisés à l'échelon de la région administrative. Ils permettront une reprise en main du personnel et une préparation psychologique aux tâches nouvelles qu'ils auront à remplir.

2.2. - Réforme de l'enseignement primaire

Dès que la scolarisation atteint une proportion notable des enfants, l'école rurale doit être considérée comme le pivot essentiel du progrès agricole du village et être, en outre, destinée à former des paysans modernes. *Elle ne peut plus sans risque grave, continuer à alimenter en jeunes chômeurs, les grandes villes.*

La ruralisation de l'enseignement prévue, permettra de lutter contre le caractère abstrait et livresque de l'enseignement et de préparer les jeunes à la vie professionnelle en leur donnant du goût pour les travaux manuels.

L'acquisition théorique se fera grâce à des fiches d'enseignement agricole rédigées spécialement et coordonnées avec les travaux pratiques effectués dans les jardins scolaires.

Le deuxième volet de la réforme doit consister dans la formation agricole des maîtres. Celle-ci sera effectuée dans des stages de recyclage organisés par le Ministère de l'Education Nationale avec l'aide d'organismes internationaux (U.N.E.S.C.O.).

2.3. - Enseignement terminal

Enfin la mise en oeuvre d'un enseignement terminal représentera l'innovation la plus

importante du premier Plan en matière d'enseignement. Il préparera à la vie active les enfants qui ne poursuivent pas leurs études en leur donnant à la sortie de l'école primaire une formation solide dans quelques domaines limités (Agriculture, artisanat).

3 - REFORME DES STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Toute action d'envergure de développement rural implique en premier lieu une réorganisation des structures administratives et para-administratives dont l'efficacité, compte tenu de l'évolution de ces dernières années, n'est plus en rapport avec les moyens dont elles disposent.

Recommandations - La réforme envisagée devra être conçue en vue de permettre au Gouvernement de disposer d'un appareil d'impulsion et d'action conforme à sa politique en matière de développement rural. Elle permettra d'avoir :

- A l'échelon de la capitale, un seul service responsable de la conception, de la coordination et du contrôle des actions de développement rural.

- A l'échelon de la subdivision administrative (région, province, le cas échéant) unicité de commandement, le chef de région ou de province agricole étant le maître d'oeuvre de *l'ensemble* des actions menées dans le ressort de sa circonscription (vulgarisation et animation, commercialisation, etc...).

Cette réforme devra déboucher sur la création d'une Direction du Développement Rural qui regroupera l'ensemble des services ou bureaux concernés par l'action en milieu rural.

3.1. - La Direction du Développement Rural

La Direction du Développement Rural dirige les services et bureaux qui la composent, conçoit la politique de développement rural, coordonne et contrôle l'action des sociétés d'intervention ou des organismes para administratifs.

Les services placés sous l'autorité du Directeur du Développement Rural pourraient être :

- Le service de l'agriculture chargé des opérations spécifiques agricoles, du conditionnement des produits et des inspections phytosanitaires.

- Le service de l'élevage conservant sous sa compétence les actions spécifiques de l'élevage, action sanitaire, inspection des viandes, pêches maritimes, stations et organismes de diffusion du matériel animal.

- Un Bureau des études chargé de toutes les questions qui touchent à l'économie rurale, aux statistiques agricoles, à la programmation et à la planification.

- Un Bureau chargé de la gestion et de l'administration des crédits et du personnel.

- Un Bureau de la formation chargé au départ des questions relatives à l'enseignement agricole et à la formation professionnelle (organisation de stages de recyclage). Dans le cadre de la réforme de l'enseignement primaire, il sera le corresponsant du Ministère de l'Education Nationale,pour toutes les questions touchant à la ruralisation de l'enseignement et à la création de l'enseignement terminal.

En outre, la Direction du Développement Rural coordonne et contrôle l'action des sociétés d'intervention travaillant sous convention (B.D.P.A., I.R.A.T., Equipe Chinoise de Démonstration).

Elle coordonne et contrôle également l'action des organismes administratifs ou para administratifs spécialisés (O.N.C.A., Crédit agricole, S.O.G.A.B.O.L., SOGEL).

3.2. - Le chef de Région ou de Province Agricole

Est dans sa circonscription administrative le représentant direct du Directeur de Développement Rural et le maître-d'oeuvre de l'ensemble des actions réalisées, soit par exécution directe en régie, soit par l'intermédiaire d'organismes d'intervention.

4 - LA COMMERCIALISATION

En ce qui concerne le secteur commercial comme en d'autres secteurs, le Gabon occupe une situation très particulière. La répartition des revenus et la faible densité de population, l'importance réduite du marché intérieur, la dissémination des cellules de production et la modicité des tonnages produits pour l'exportation, ont donné naissance à une infrastructure commerciale différente de celle des autres pays.

Celle-ci peut se caractériser par :

- Un rôle particulièrement important des sociétés Européennes dans la distribution des marchandises au stade de détail (68 % des marchandises vendues sont acheminées par ces sociétés jusqu'au consommateur).

- Une absence quasi complète d'intermédiaires entre les sociétés et les colporteurs.

- L'inexistence en dehors de la région cacaoyère d'une infrastructure de traite pour les produits d'importation.

- La structure particulière du commerce des produits vivriers.

4.1. - Commercialisation Produits Agricoles

Compte tenu de ces conditions particulières, la commercialisation des produits agricoles a toujours posé un certain nombre de problèmes. Ceux-ci n'ont pu être résolus que par l'intervention d'un organisme administratif ou para administratif. Ce rôle, dévolu autrefois aux sociétés de prévoyance, a été repris d'abord par la Société Gabonaise de Développement Rural (S.G.D.R.), puis à sa disparition, par l'Office National de Commercialisation Agricole, l'ONCA.

4.1.1. - Produits d'exportation

L'Etat intervient sur deux points essentiels :

- Le soutien des cours.
- La commercialisation et la transformation des produits.

4.1.1.1. - Il soutient les cours par l'intermédiaire de deux établissements publics :

- Une caisse de stabilisation des prix du cacao, gérée par un comité de gestion et dirigée par le Directeur des Affaires Economiques et qui assure :
  - "La régularisation du prix d'achat au producteur".
  - "La recherche et l'application de toutes mesures propres à améliorer la qualité et à réduire les frais de commercialisation en vue d'assurer aux producteurs la rémunération maximum".

- Un fonds de régularisation des prix d'achat aux producteurs des produits agricoles, géré par un Comité de Gestion et dirigé par le Directeur des Affaires Economiques et qui assure :

  - "La régularisation des prix d'achat des produits agricoles aux producteurs *à l'exclusion du cacao*".

  - "La recherche et l'application de toutes mesures propres à faciliter la commercialisation en vue d'assurer aux producteurs la meilleure rémunération".

4.1.1.2. - Il assure la commercialisation et la transformation des produits agricoles partout où il n'y a pas intervention du secteur privé.

Pratiquement, deux zones géographiques sont à considérer :

- Le Nord Gabon, où la totalité du cacao est commercialisée par deux sociétés commerciales (S.H.O. et C.C.H.A.) qui disposent d'un réseau de sous-traitants et exportent par le Cameroun (Kribi et Douala). Le café n'est pas commercialisé officiellement et sort en contrebande sous forme de cerises, vers la Guinée Equatoriale où il bénéficie de surprix intéressants.

- Le reste du Gabon où l'Office de Commercialisation dispose d'un monopole de fait pour la commercialisation et la transformation, le cas échéant, des produits agricoles.

4.1.2. - Produits vivriers

La structure particulière du commerce des produits vivriers est due à un ensemble de facteurs :

- Faible densité de population et de culture.
- Centres importants de consommation.
- Gamme réduite de produits.
- Difficultés de stockage et de conservation qui imposent le transport sur de grandes distances de produits pondéreux, de faible valeur et de courte durée de conservation.

En fait, les problèmes de ravitaillement ne concernent que les grands centres urbains (Libreville, Port-Gentil et à une moindre échelle, Moanda) essentiellement pour les deux produits de base (banane, plantain et manioc) et sont beaucoup plus des problèmes d'organisation de collecte et de transport, que des problèmes de production).

Des enquêtes récentes faites à Libreville ont montré que :

1° - Pour la banane, l'autoconsommation est faible. La quasi totalité du marché est entre les mains des intermédiaires. L'approvisionnement se fait pour 44 % dans les alentours de Libreville dans un rayon de moins de 10 km, et pour 56 % au-delà de 100 km. La marge des intermédiaires est très importante.

2° - Pour le manioc, commercialisé soit en tubercules, soit surtout sous forme de chicouangue. Du fait de la faible durée de conservation de la chicouangue, il n'y a pratiquement pas d'intermédiaires, 84 % de la production étant entre les mains des producteurs.

*
* *

L'effort pendant la durée du premier plan va porter sur l'amélioration de l'approvisionnement de la population de l'ensemble du pays à des prix et dans des conditions acceptables pour le producteur et le consommateur.

1° - En ce qui concerne les centres de brousse, l'action sera faite sous forme administrative et portera :

- Sur l'organisation d'un tour de marché dans les villages les plus proches en fonction des tonnages nécessaires au ravitaillement du centre.
- Sur la participation des collectivités rurales au transport des produits.

2° - En ce qui concerne les centres urbains, le problème est beaucoup plus complexe, car l'évolution des goûts, des habitudes de consommation, du pouvoir d'achat, jointe à l'irrégularité des apports de produits traditionnels, ont provoqué une demande en expansion constante des produits alimentaires de type européen.

La consommation de farine de blé a cru régulièrement ces dernières années de 12 % par an. En fait la principale difficulté de l'approvisionnement des marchés tient dans la nécessité de transformer les produits traditionnels et de les conditionner sous une forme qui permette de les manipuler et de les conserver facilement. Si sur le plan technique cette transformation est possible, sur le plan psychologique, il est indispensable de connaître la réaction des consommateurs à une présentation plus élaborée quant à la forme et au goût (Cossettes ou farine de banane, cossettes ou farine de manioc, gary, etc...). Ce sera l'objet d'une enquête réalisée conjointement par le Bureau de Statistiques Agricoles et le service de nutrition.

Si les résultats sont favorables, dans une deuxième phase, il sera possible de susciter avec l'aide de PROMO-GABON, la mise en place d'un atelier de transformation.

4.2. - Définition d'une politique des prix

Nous avons vu que l'objectif principal du Plan de Développement Rural était la maximisation des revenus du monde paysan. Cet objectif ne pourra être atteint que par une action portant sur :

- L'augmentation de la production et de la productivité.
- L'amélioration de la qualité de la production.
- La commercialisation intégrale de l'ensemble des récoltes des produits d'exportation.
- La commercialisation de certains produits tels que les fruits : oranges, ananas, etc...
- La fixation des prix les plus rémunérateurs.

L'augmentation de la production et de la productivité est l'objectif essentiel imparti aux projets ponctuels mis en oeuvre dans les différentes régions.

L'amélioration de la qualité, valable surtout pour le cacao, sera obtenue par l'organisation des marchés contrôlés et l'institution de prix différentiels.

La régularité de la commercialisation dépend essentiellement du bon fonctionnement de l'Office National créé dans ce but. Il doit disposer des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs et être couvert de ses pertes par une subvention d'équilibre. Celle-ci supportée par le fonds de régularisation des cours des produits agricoles est calculée par différence entre le prix de revient et le prix de vente sortie usine ou loco-magasin. Elle peut être contrôlée facilement, le système comptable adopté par l'Office permettant de faire ressortir, par produit et par secteur, le coût des opérations de commercialisation et d'usinage.

L'Office intervient dans les zones géographiques où la carence du secteur privé, justifiée par un manque de rentabilité certain ne permet pas d'espérer une commercialisation régulière. Il est donc impensable d'assurer son fonctionnement en autofinancement, sauf à payer les produits à des prix anormalement bas.

Enfin, et en ce qui concerne les prix, l'Etat en créant le fonds de régularisation des cours des produits agricoles et la caisse de stabilisation du cacao s'est donné l'instrument nécessaire pour une politique de soutien des cours qui paraît indispensable pour amener le revenu agricole à un niveau le plus proche possible de celui des autres secteurs et promouvoir une vie rurale active.

4.3. - Financement

Il est très difficile, dans la conjoncture économique actuelle d'essayer de chiffrer les moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'Office de Commercialisation et l'alimentation de la caisse de stabilisation du cacao.

4.3.1. - Office de Commercialisation

A partir des prévisions pour la campagne 1966 et en tenant compte de l'augmentation prévue pour les années suivantes, le volume de financement prévisionnel sera le suivant :

Milliers Francs CFA

	1966	1967	1968	1969	1970	Total
Office Commercial et soutien cours produits agricoles	50 000	52 000	55 000	57 000	57 000	271 000
Participation capital ONCA	40 000	-	-	-	-	40 000

4.3.2. - Caisse de stabilisation du cacao

A l'ouverture de la grande campagne 65-66 et compte tenu de la situation très défavorable des cours mondiaux, le prix d'achat au producteur a été ramené de 80 Frs à 48 Frs le kilog. Malgré cette baisse, il a été nécessaire de verser 30 000 000 à la caisse de stabilisation. La situation s'est modifiée depuis le début décembre. Mais cependant en prévision d'une nouvelle détérioration des cours, et en fonction du désir du Gouvernement d'assurer au monde rural le meilleur prix possible, on retiendra les inscriptions suivantes :

Milliers Francs CFA

	1966	1967	1968	1969	1970	Total
Caisse stabilisation . .	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000

5 - EMPLOIS

Les emplois nouveaux créés dans le cadre des projets seront peu nombreux, sauf en ce qui concerne les ouvriers spécialisés et la main-d'oeuvre, pour le projet d'extension de la M'Vily. Cela tient essentiellement à la maîtrise expérimentée des projets de développement rural qui sont en fait la mise en place d'une structure d'encadrement intensive d'un noyau de paysans.

Le plan de développement rural créera d'ici 1970 près de 900 emplois, dont une trentaine occupés par des expatriés :

	1966		1967		1968		1969		1970	
	Gabonais	Expatriés	G	E	G	E	G	E	G	E
Cadres	2	22	3	26	5	30	14	29	17	32
Maîtrise	17		17		25		27		30	
Ouvriers qualifiés et hautement qualifiés	49		86		110		117		125	
Manoeuvres	147		380		602		605		678	
TOTAL	215	22	486	26	742	30	763	29	850	32

LA PRODUCTION FORESTIERE

ET LA

SYLVICULTURE

LES INDUSTRIES DU BOIS

L'ECONOMIE FORESTIERE
ET LES INDUSTRIES DU BOIS

	Pages
INTRODUCTION	235
A - HISTORIQUE	235
B - IMPORTANCE	244
C - CARACTERISTIQUES	244
D - OBJECTIFS DU PLAN	246
I - MAINTENIR ET DEVELOPPER LE CAPITAL FORESTIER	246
A - PLANTATION D'OKOUME	246
B - AUTRES ACTIONS	248
II - MAINTENIR LA PRODUCTION A SON NIVEAU ACTUEL PENDANT LA DUREE DU PLAN	249
A - OBJECTIF DE PRODUCTION EN 1ère ZONE	253
B - EVOLUTION DE L EXPLOITATION FORESTIERE EN 2ème ZONE	254
III - ACCROISSEMENT DE LA PART PRISE PAR LES GABONAIS DANS L'EXPLOITATION FORESTIERE	258
A - POURSUITE ET AMELIORATION DES OPERATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE	258
B - LES OBJECTIFS DU PLAN	259
C - OPERATIONS NOUVELLES	260
D - MOYENS A METTRE EN OEUVRE	262
IV - PREPARER LES CONDITIONS OPTIMA D'EXPLOITATION DES 2ème ET 3ème ZONES FORESTIERES	263
V - AMELIORATION DES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION	267
VI - CREER LES CONDITIONS FAVORISANT UNE TRANSFORMATION DU BOIS AU GABON	269
VII - CONDITIONS ET MOYENS DE REALISATION DE CE PROGRAMME	277

FORÊTS

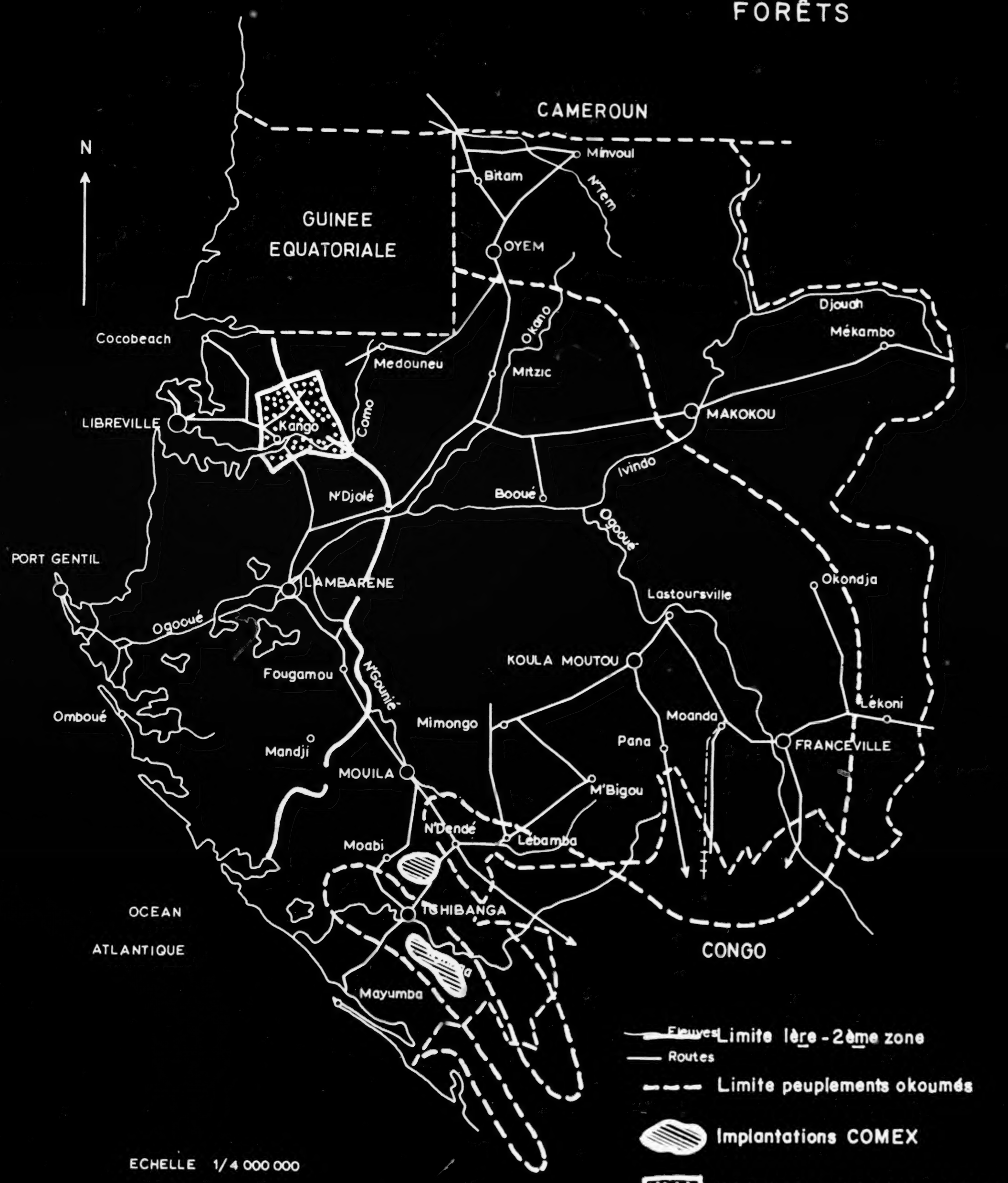
CAMEROUN
N
GUINEE EQUATORIALE
Minvoul
Bitam
NTem
OYEM
Djouah
Mékambo
Okano
Cocobeach
Medouneu
Mitzic
LIBREVILLE
Kango
Como
MAKOKOU
Ivindo
N'Djolé
Booué
Ogooué
PORT GENTIL
LAMBARENE
Okondja
Lastoursville
Ogooué
KOULA MOUTOU
Fougamou
N'Gounié
Lékoni
Moanda
Omboué
Mimongo
Pana
FRANCEVILLE
Mandji
MOUILA
M'Bigou
N'Dendé
Lébamba
Moabi
TCHIBANGA
OCEAN ATLANTIQUE
CONGO
Mayumba
Fleuves
Routes
Limite 1ère - 2ème zone
Limite peuplements okoumés
Implantations COMEX
Périmètre exploitation cellulose
ECHELLE 1/4 000 000
0
100
200
300 km

INTRODUCTION

L'ECONOMIE FORESTIERE

A - HISTOIRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

La forêt a été longtemps la seule ressource de l'économie gabonaise dont elle reste encore la principale richesse.

La forêt occupe 225 000 des 267 000 km2 qui constituent le territoire gabonais. La faible densité de la population, environ 2 habitants au km2, et son faible taux d'accroissement, expliquent que la forêt n'ait pas diminué au profit des cultures, fait que l'on observe dans de nombreux pays africains à forte progression démographique.

L'économie forestière gabonaise est née en 1900. Son évolution tient à deux causes essentielles :

- L'amélioration des modes d'exploitation,
- L'évolution des techniques de déroulage des bois.

1°) Amélioration des modes d'exploitation

L'exploitation a été faite jusqu'à une époque assez récente dans la "première zone forestière", région côtière où le faible relief, la proximité de la mer et l'abondance des cours d'eau facilitaient le transport et le flottage des bois jusqu'à la côte.

Cantonnée à l'origine à proximité des cours d'eau jusqu'où l'on pouvait faire glisser les bois à l'aide de leviers, l'exploitation s'est éloignée vers l'intérieur du pays grâce à l'introduction des voies ferrées sommaires qui se déplaçaient en même temps que l'exploitation forestière. L'apparition de treuils fixes, puis de tracteurs à pneus et d'engins à chenilles transforma complètement les modes d'exploitation en facilitant le débardage des billes et de la création de routes forestières privées, sur lesquelles les grumiers modernes remplacèrent les G.M.C. d'après guerre, permettant ainsi d'atteindre des zones que leur relief accentué interdissait à la voie ferrée.

En 1931, le Gabon fut divisé en deux zones d'exploitation. La deuxième zone fut constituée en réserve afin de préserver la forêt tant que les moyens techniques et la construction de routes contournant les rapides n'en permettraient pas une exploitation rationnelle.

C'est ainsi que la première zone forestière, limitée à l'Est par les premiers rapides interdisant le flottage (cf carte), fut parcourue plusieurs fois, les okoumés étant exploités au fur et à mesure qu'ils atteignaient le diamètre minimum de 70 cm.

Dès 1949, le Service des Eaux & Forêts entreprit des prospections afin de connaître les ressources forestières hors de la première zone.

Furent prospectés successivement, le bassin de la Haute-N'Gounié, dont l'exploitation

fut rendue possible grâce à la construction d'une route à grande circulation doublant les rapides entre Fougamou et Sindara, puis les bassins de la Nyanga et du Haut Ogooué en amont de N'DJOLE.

Les réserves forestières de la 2ème zone furent d'abord attribuées sous forme de permis assortis de cahiers des charges qui permettaient de sélectionner les entreprises les plus aptes à la mise en valeur de ce secteur. Puis, lorsque les exploitants forestiers commencèrent à vouloir s'installer plus nombreux en 2ème zone, le système d'adjudication de droits de dépôts de permis fut etendu en 1956 à ces régions.

Les monts de Cristal, bien que n'ayant pas été prospectés par le Service des Eaux et forêts, commencèrent à se garnir de permis.

Le décret n° 65 du 13 mars 1961 allait donner un tour définitif à la politique forestière. En application de ce texte, les grandes entreprises étaient incitées à transporter leurs permis et leurs chantiers en 2ème zone, tandis que la première zone, d'exploitation plus facile, était réservée aux nationaux gabonais.

Le transfert en 2ème zone est déjà réalisé en grande partie. Sur 1 200 000 ha de permis existant en 1961 en 1ère zone, il en reste à peine 300 000 sur lesquels 100 000 appartiennent à des industries de transformation installées au Gabon, qui pourront rester en 1ère zone grâce aux dispositions du Code Forestier tendant à favoriser l'industrialisation du pays.

Ce transfert n'a pas été sans modifier la structure de la corporation forestière, entraînant la quasi-disparition des entreprises moyennes qui ont cédé leurs permis à de grandes entreprises, seules capables de mettre en oeuvre les moyens techniques et financiers importants rendus nécessaires par les difficultés nouvelles d'exploitation.

2° - LES PROGRES TECHNIQUES EN MATIERE DE DEROULAGE DES BOIS CONSTITUENT LE DEUXIEME FACTEUR QUI A PERMIS L'EVOLUTION ET LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE FORESTIERE GABONAISE

A l'origine, l'industrie du déroulage des bois répondait à un besoin de matière pour la fabrication d'emballages légers. Vers 1900, commença la fabrication de contreplaqué obtenu par collage à fibres croisées de plusieurs feuilles de déroulage.

Les premières machines utilisées ne pouvaient traiter que des billes de bois tendre, parfaitement cylindriques, de gros diamètres, sans défaut, qualités qui imposèrent l'okoumé comme la meilleure essence de déroulage.

Le perfectionnement des machines à dérouler a, ensuite, permis d'augmenter la proportion des bois de qualité inférieure pour la fabrication du contreplaqué.

Cette possibilité d'abaisser la qualité des billes commercialisées, jointe aux perfectionnements du matériel d'exploitation, a permis de repasser sur des coupes déjà exploitées, et de tirer le maximum du capital forestier du Gabon. Ceci explique la progression des tonnages commercialisés et l'abaissement des qualités moyennes. La qualité "Loyal et Marchand", qui constituait avant 1914 la quasi-totalité de la production d'okoumé, n'entre plus que pour 8 ou 9 % dans le chiffre des ventes.

La demande toujours plus grande de contreplaqué dans le monde depuis plusieurs decennies, la primauté de l'okoumé, dont le Gabon a le quasi-monopole, ont favorisé l'exploitation de l'okoumé au détriment des autres essences appelées au Gabon "bois divers". Leur exploitation n'a été en général qu'un appoint à celle de l'okoumé, et a surtout été pratiquée par des entreprises possédant à la fois des chantiers au Gabon et des usines en Europe.

Il faut toutefois ajouter que le Gabon est de ce point de vue moins riche que d'autres Etats africains en peuplements denses d'essences diverses commercialisables. Le fait que ces bois ont souvent une densité trop forte pour qu'ils puissent être flottés constitue également un handicap pour un pays bien doté en voies d'eau, mais disposant d'une infrastructure routière insuffisante.

B - IMPORTANCE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

Représentant, en 1957, 87 % en valeur des exportations totales, les bois en grumes et transformés, bien que concurrencés par les minerais, représentaient encore 53 % en 1963, et 48 % en 1964 (cf tableau n° 1).

TABLEAU N° 1

EXPORTATIONS DE BOIS COMPAREES AUX EXPORTATIONS TOTALES

		BOIS EN GRUMES OU EQUARRIS			BOIS SCIES			Traverses	Bois déroulés	Contreplaqués	TOTAL	%	Exportations totales
		Total	Okoumé	Divers	Total	Okoumé	Divers						
1957	Tonnes	583 642	530 885	52 757	4 632	1 899	2 733	3 423	5 110	19 738	616 545		770 450
	Valeurs (Millions CFA) . .	4 245	3 695	550	82	32	50	35	172	912	5 446	87 %	6 261
1958	Tonnes	601 986	529 409	72 577	4 833	3 616	1 217	3 259	4 570	17 354	632 002		890 137
	Valeurs (Millions CFA) . .	4 493	3 984	509	97	73	24	35	168	1 013	5 806	69 %	8 370
1959	Tonnes	647 845	574 142	73 703	4 675	2 191	2 484	2 189	5 513	21 930	682 102		1 474 380
	Valeurs (Millions CFA) . .	5 746	5 154	592	86	51	35	23	221	1 383	7 459	67 %	11 102
1960	Tonnes	738 290	627 590	110 700	4 218	1 944	2 274	1 317	5 591	20 678	170 094		1 556 791
	Valeurs (Millions CFA) . .	6 827	5 917	910	97	47	50	14	225	1 429	8 596	73 %	11 826
1961	Tonnes	754 544	648 613	105 931	3 968	1 765	2 200	210	6 390	20 351	105 471		1 533 167
	Valeurs (Millions CFA) . .	7 668	6 698	970	97	43	54	2	296	1 444	9 507	70 %	13 628
1962	Tonnes	690 170	607 190	82 980	4 219	1 987	2 232	520	8 024	23 178	726 111		1 644 328
	Valeurs (Millions CFA) . .	6 817	6 096	721	99	43	56	9	372	1 609	8 906	61 %	14 493
1963	Tonnes	711 668	599 249	112 419	4 507	2 866	1 641	4 509	34 245		754 929		2 309 613
	Valeurs (Millions CFA) . .	7 139	6 252	887	103	64	39	77	2 141		9 460	53 %	18 023
1964	Tonnes	835 255	713 445	121 810	6 245	4 175	2 070	6 475	36 858		884 833		2 844 873
	Valeurs (Millions CFA) . .	8 750	7 746	1 004	140	101	39	121	2 459		11 470	48 %	23 411

N.B. - Les chiffres concernant l'Okoumé (densité 0,6) sont traditionnellement calculés en tonnes et en m3 pour les bois divers, les sciages placages et contreplaqués. Dans le tableau ci-dessus, tous les chiffres ont été convertis en tonnes.

OKOUME :

a) Production -

Pour la première fois depuis 1953, la production d'okoumé a cessé de croître en 1962. L'expansion, il est vrai, avait été exceptionnellement rapide, puisque de 1952 à 1958, l'augmentation de la production avait été en moyenne de 26 % par an en tonnage. De 1958 à 1961, elle était encore de 7,8 % par an. En 1963 et 1964, la production globale d'okoumé s'est encore élevée, accusant une augmentation de 8,8 et 11,7 % par rapport à 1962. Le tableau ci-dessous donne les tonnages d'okoumé produits au Gabon depuis 1950.

TABLEAU N° 2

PRODUCTION D'OKOUME (en milliers de tonnes)

1950	300
1951	300
1952	245
1953	400
1954	450
1955	555
1956	500
1957	586
1958	631
1959	680
1960	737
1961	782
1962	699
1963	761
1964	820

Les qualités ont évolué ainsi que suit au cours de la même période (cf tableau n° 3).

TABLEAU N° 3 (en % de la production)

QUALITES	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1962	1963	1964
QUALITES SUPERIEURES									
Loyal et Marchand	53,74	33,82	17,43	9,56	7,72	7,92	6,02		
2ème choix	-	10,07	6,91	5,61	5,06	4,89	3,48	) 5,5	4,5
QUALITES MOYENNES									
Qualité seconde	29,86	38,02	43,38	43,88	46,44	43,75	41,95		
3ème choix	0,84	0,65	3,27	6,26	5,56	6,12	7,54	) 46	41,3
Qualité Sciage	11,48	13,25	18,17	22,14	17,74	19,19	18,21	21,2	17,2
Autres qualités	4,08	4,19	10,34	13,05	17,48	18,13	22,80	27,3	37,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau ci-dessus, montre que le tonnage commercialisé en qualités supérieures décroît constamment depuis 1950. Cette diminution a été compensée jusqu'en 1958 par un accroissement des qualités moyennes dont le pourcentage tend lui-même à baisser, tandis que croît la part prise par les qualités inférieures.

Ceci est dû, en partie, à l'amélioration des techniques de déroulage qui a permis l'utilisation de qualités inférieures, mais également à une baisse de qualité de la production elle-même dont nous verrons plus loin les causes. Les quantités vendues ont augmentées, mais, parallèlement, le tonnage des bois de basse qualité inexportables a augmenté, posant aux industries locales le délicat problème de vente sur le marché gabonais d'une part élevée de leur production.

D'autre part, du fait de la baisse de qualité, et bien que les prix de l'okoumé aient augmenté en valeur absolue de façon assez importante ces dernières années, le prix moyen de l'okoumé exporté n'a subi qu'une augmentation moindre. Du point de vue des revenus de l'ensemble du secteur forestier, une partie de l'accroissement de la production a donc été absorbée par la diminution de la qualité.

TABLEAU N ° 4

EXPORTATIONS D'OKOUME EN GRUMES PAR LE GABON (Milliers de tonnes)

Années	Tonnage	Années	Tonnage
1902	5	1935	326
3	8	6	289
4	5	7	409
5	7	8	235
6	24	9	145
7	45	1940	60
8	53	41	19
9	33	42	17
1910	51	43	27
11	91	44	42
12	86	45	42
13	134	46	88
14	76	47	117
15	16	48	172
16	4	49	205
17	-	1950	223
18	-	51	226
19	-	52	195
1920	33	53	317
21	47	54	388
22	69	55	494
23	87	56	462
24	179	57	531
25	202	58	529
26	229	59	574
27	305	1960	628
28	357	61	649
29	295	62	607
1930	381	63	599
31	225	64	713
32	249		
33	281		
34	334		

La différence entre la production et les exportations est transformée au Gabon, et consommée sur place ou exportée (cf. tableau n° 6 des bois transformés au Gabon).

BOIS DIVERS

Les bois autres que l'Okoumé, appelés au Gabon "Bois Divers", n'entrent que pour une part assez faible dans la production forestière gabonaise.

Leur densité trop forte pour qu'ils puissent être flottés, l'absence de peuplements denses et importants ont constitué jusqu'ici un handicap que l'extension du réseau routier et la création d'une voie ferrée permettront progressivement de supprimer en permettant le transport des bois jusqu'à la côte à des prix intéressants.

Production de Bois Divers

L'Ozigo est un bois déroulable présentant des caractéristiques semblables à celles de l'Okoumé; leurs aires géographiques sont sensiblement les mêmes, et le premier peut être considéré comme un substitut du second. Les prix de l'Ozigo suivent les prix de l'Okoumé, et l'on peut attribuer en partie à ce fait l'augmentation de production des dernières années. Cependant le monopole de la commercialisation de l'Ozigo accordé à l'Office des Bois depuis 1962 a grandement contribué à l'accroissement de la production en facilitant les ventes, fait qui doit être retenu lorsque nous examinerons les possibilités d'améliorer la commercialisation des Bois Divers.

EXPORTATIONS D'OZIGO (en m3)

1959	1960	1961	1962	1963	1964
11 420	26 501	27 817	23 595	54 574	54 928

Autres Bois Divers

La production gabonaise de Bois Divers, pour les raisons que nous avons dites, est actuellement de second ordre, se classant derrière celles de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria, du Congo, de la Guinée Equatoriale et du Cameroun.

Les tableaux suivants font apparaître l'importance respective des différentes essences, dans les exportations de Bois Divers.

Ensemble des Bois Divers	1950	1952	1956	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Exportations en grumes (m3)	9.986	19.189	58.491	92.253	133.054	131.529	91.620	126.153	149.169

TABLEAU N° 5

EXPORTATIONS DE BOIS DIVERS EN GRUMES (m3)

	1961	1962	1963	1964
Acajou	18 932	16 143	13 087	14 667
Aiélé	2 143	667	965	354
Andoung	2 122	248	63	368
Azobé	-	83	21	27
Bilinga	74	90	43	11
Bubinga	1 705	673	2 014	2 856
Dibétou	1 417	966	2 149	1 655
Douka	11 940	8 711	13 847	18 023
Doussié	103	424	84	264
Ebène	26	24	84	57
Eyoung	-	-	-	4 130
Fromager	132	-	-	24
Igaganga	1 024	783	942	2 752
Ilomba	15 115	3 518	10 730	7 855
Iroko	264	204	488	541
Limba	13 254	1 920	450	5 808
Makoré	-	-	-	277
Moabi	23	78	400	160
Movingui	42	2	101	30
Mutënyé	-	87	-	366
Nyangon	10 618	14 129	13 841	11 358
Olon	2 661	1 936	1 420	1 707
Ovega	203	2	727	1 277
Ozigo	27 817	23 595	54 574	54 928
Padouk	63	245	365	326
Sapelli	148	154	473	1 215
Sipo	11 678	10 059	2 345	3 877
Tchitola	33	-	464	710
Tiama	2 029	1 958	1 608	3 384
Tola	52	-	356	3 696
Zingana	7 189	4 501	3 845	1 945
Autres	-	-	-	4 057
TOTAL	131 529	91 620	126 153	149 169

Le tableau ci-dessus montre bien la richesse et la diversité de la forêt gabonaise en essences de toutes qualités, et l'irrégularité de la production. Sauf quelques exploitations spécialisées comme celle qui alimente une scierie de traverses de chemin de fer, les bois divers ne sont pas recherchés pour eux-mêmes, mais exploités s'ils se trouvent à proximité d'okoumés. Les facilités qu'offre l'Office des Bois en matière de commercialisation de l'okoumé et de l'Ozigo incitent également les forestiers à spécialiser leur exploitation.

TRANSFORMATION DU BOIS AU GABON

Elle concerne essentiellement les déroulages et contreplaqués pour l'okoumé, et les sciages pour l'okoumé et les Bois Divers.

TABLEAU N° 6

CONSOMMATION DE BOIS BRUTS PAR LES USINES NATIONALES (en tonnes)

	OKOUME			BOIS DIVERS		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Scieries	17 526	18 824	19 729	9 000	22 348	-
Usines de déroulage et contreplaqués	99 103	113 329	108 440	1 480	942	885
Total	116 629	132 153	128 169	10 480	23 290	885

TABLEAU N° 7

PRODUCTION TRANSFORMEE (en m3)

	1960	1961	1962	1963	1964
Sciages	21 381	21 936	33 764	39 389	40 000
Déroulages	13 201	15 779	17 556	19 556	23 807
Contreplaqués	52 560	57 999	60 123	62 890	63 847

La proportion de bois sciés exportés est d'environ 30 % de la production; le Gabon consomme 3 000 m3 de contreplaqués par an, les bois déroulés sont exportés en totalité.

Quelques chiffres globaux feront mieux apparaître l'importance du secteur forestier dans l'économie gabonaise.

	en millions CFA	
	1962	1963
Exportations :		
Valeur à l'exportation des bois en grumes	6 800	7 140
Valeur des bois en grumes + bois transformés	8 900	9 460
% des exportations totales en valeur	61 %	53 %
Salaires et charges :		
Salaires et charges payés par l'exploitation forestière	2 012	2 600
Salaires et charges payés par les industries du bois	650	698
TOTAL des salaires et charges	2 662	3 298

La masse totale des salaires et charges payés par les entreprises privées en 1963 a

été de 11 209 millions CFA dont le secteur exploitation forestière et les industries du bois représentent 29 %.

En 1964, les incidences sur les ressources budgétaires de l'activité des exploitations forestières et des industries qui en dépendent ont été les suivantes :

	(millions C.F.A.)
- Effets primaires directs sur le budget gabonais (impôts directs, droits et taxes de sorties, recettes domaniales)	2 045
- Effets secondaires (droits et taxes perçus à la consommation des personnes physiques tirant leur revenu principal de la forêt ou de l'industrie du bois - droits et taxes perçus à l'importation de biens consommables et de biens d'équipement pour les entreprises forestières ou de l'industrie du bois - impôts sur les traitements et salaires)	835
- Effets tertiaires - taxation de services ayant une activité entièrement consacrée à la forêt (Office des Bois, agréeurs, négociants en bois divers, commerces spécialisés)	2 200
Total	5 080

soit 55 % de la masse budgétaire globale, sans tenir compte des autres secteurs dont l'activité dépend en grande partie de la forêt (chantiers navals, garages, etc...).

C - CARACTERISTIQUES ACTUELLES DE L'ECONOMIE FORESTIERE

Les caractéristiques principales de l'Economie forestière gabonaise sont actuellement les suivantes :

1°) Appauvrissement de la forêt

L'appauvrissement de la forêt gabonaise ne provient pas, comme cela est souvent le cas, d'un recul de la forêt devant les cultures, mais du fait que les conditions qui ont permis aux peuplements d'okoumé de se développer ne sont plus qu'imparfaitement remplies.

L'okoumé est une essence de lumière qui ne peut se reproduire que lorsque des trouées assez importantes ont été créées, soit naturellement, soit artificiellement, dans le manteau forestier. Ces trouées doivent avoir une superficie minimum d'un quart d'hectare, sinon les okoumés sont étouffés par les autres essences.

Lorsque l'on étudie les principales causes de la dispersion de l'okoumé dans son aire actuelle qui couvre une grande partie du Gabon, le Sud de la Guinée Equatoriale et l'Ouest du Congo, il apparaît que la cause essentielle en est la dispersion des cultures. A partir de son berceau d'origine situé entre Libreville et Port-Gentil, l'okoumé, dont on dit qu'il est "le fils du manioc", a pu s'étendre grâce aux mouvements de populations qui se sont produits au siècle dernier, et à la dispersion des cultures vivrières dont le cycle exigeait des défrichements importants. Depuis, la population s'est stabilisée le long de la côte, et des axes routiers et fluviaux, et s'est concentrée dans les centres urbains.

Les facteurs de régénération de l'okoumé ont donc en partie disparu sans que cette disparition ait été compensée par les défrichements forestiers; l'exploitation de l'okoumé est en fait une cueillette de quelques pieds par hectares, et n'entraine pas de déboisements importants. Dans ces conditions, l'appauvrissement de la forêt en okoumés est inéluctable si l'on n'y apporte remède.

Ces remèdes sont de deux sortes : l'amélioration des peuplements naturels et la plantation artificielle.

L'amélioration des peuplements naturels consiste à détruire les essences susceptibles de concurrencer le développement des okoumés, et les okoumés mal venus.

Ces opérations ont été faites sur environ 40 000 hectares depuis 15 ans; les superficies ainsi améliorées représentent environ deux millions de tonnes d'okoumés exploitables, soit 50 tonnes à l'hectare, contre 6 à 8 tonnes dans la forêt naturelle.

Ces peuplements améliorés sont constitués d'arbres de tous âges et permettent une exploitation échelonnée dans le temps. Dans la région de l'Estuaire, la quasi-totalité des réserves d'amélioration a déjà été parcourue : un deuxième passage pourra être fait dans quelques années.

Les possibilités offertes par ces réserves d'amélioration sont insuffisantes; il a donc fallu recourir, pour assurer à long terme la reconstitution de la forêt de la 1ère zone en okoumé, à de véritables plantations artificielles. Les programmes actuels portent sur 3 000 hectares de plantation par an qui produisent 300 tonnes à l'hectare - ce qui couvre les besoins de l'exploitation forestière au rythme actuel de 750/800 000 tonnes par an.

2°) Nécessité de hâter le passage en deuxième zone

Commencé déjà depuis plusieurs années, le passage en deuxième zone a été accéléré par la mise en application du décret n° 65 du 13 mars 1961. Les transferts ont été effectués avec le minimum de perturbation. Par le jeu des cessions de superficies, les petites entreprises appelées à disparaître ont pu tirer de leur affaire des compensations satisfaisantes sans que l'Etat ait à intervenir financièrement.

Au début de 1961, il existait environ 3 400 000 hectares de permis dont 1 200 000 en première zone. Aujourd'hui, la superficie totale des permis d'exploitation est d'environ 2 200 000 hectares dont 300 000 en première zone. Sur ces 300 000 hectares, 40 000 concernent des permis de bois divers qui vont peu à peu être transférés en deuxième zone. A la fin de l'opération de transfert, il en restera environ 100 000 qui, conformément aux dispositions du code forestier, doivent permettre l'approvisionnement des usines locales.

3°) Importance des circuits commerciaux

L'économie forestière gabonaise est caractérisée par le rôle primordial rempli par l'"Office des Bois de l'Afrique Equatoriale", qui a le quasi monopole de la commercialisation de l'okoumé et de l'ozigo : quasi monopole puisque les "dérogataires" industriels européens, qui ont leurs propres exploitations forestières au Gabon, peuvent ravitailler directement leurs usines en dérogeant au monopole de l'Office des Bois.

L'Office a, en fait, le monopole mondial de la commercialisation de l'okoumé puisque toute la production commercialisée du Congo et du Gabon passe par lui, et que la part des dérogataires est transformée directement dans les usines européennes, sans concurrencer l'Office sur le marché de l'okoumé en grumes.

Les conditions favorables ont été utilisées au mieux par l'Office pour éviter les à-coups de production et régulariser le marché et les cours.

L'importance accrue en deuxième zone des entreprises forestières qui dérogent au monopole de l'Office, l'importance que prendront dans la production les essences déroulables autres que l'okoumé, la baisse de qualité des bois fournis par les petites exploitations de première zone, posent autant de problèmes que l'Office devra résoudre.

D - OBJECTIFS DU PLAN

L'analyse des problèmes qui se posent à l'économie forestière gabonaise et dont les grands traits ont été retracés ci-dessus, ont amené le Gouvernement à se fixer les objectifs suivants, qui restent dans la ligne de la politique suivie en la matière depuis de longues années :

I - Maintenir et développer le capital forestier.

II - Maintenir la production d'okoumé, au moins à son niveau actuel (750/800 000 tonnes/an) en accélérant le passage en deuxième zone et augmenter la production du bois divers jusqu'à 350 000 m3.

III - Augmenter la part prise par les Gabonais dans l'économie forestière, part qui est actuellement de 25 % de la production.

IV - Préparer les conditions optima d'exploitation des deuxième et troisième zones forestières par la création de voies d'évacuation des bois et par des prospections dont les résultats permettront aux entreprises de préparer leurs programmes de renouvellement ou d'extension.

V - Améliorer les conditions de commercialisation des bois en adaptant la mission de l'"Office des Bois de l'Afrique Equatoriale" aux conditions économiques nouvelles.

VI - Favoriser la transformation du bois au Gabon en aidant à la création d'industries nationales et en favorisant la transformation sur place des bois de qualité inférieure dont l'exportation est difficile.

*
* *

CHAPITRE Ier

MAINTENIR ET DEVELOPPER LE CAPITAL FORESTIER

A - PLANTATION D'OKOUME

L'amélioration en 15 ans de 40 000 hectares de forêt naturelle susceptible de produire 50 tonnes d'okoumé à l'hectare est insuffisante pour couvrir les besoins de la production forestière gabonaise si l'on veut renouveler les 800 000 tonnes produites par an actuellement, et remplacer la forme d'exploitation actuelle, qui n'est qu'une "cueillette" de 6 - 8 tonnes à l'hectare, par une exploitation intensive de type européen.

A court terme, il sera également nécessaire d'assurer le ravitaillement au moins partiel d'une usine de cellulose qui doit s'installer près de Kango.

Seules des plantations artificielles peuvent répondre à ces besoins.

Technique de plantation

Les premières expérience de plantation d'okoumé datent d'il y a environ 25 ans. Après bien des essais, la technique suivante a été adoptée :

- Défrichement total par engins mécaniques de la forêt, à l'exception de quelques grands arbres qui sont entaillés circulairement, et meurent en 3 ou 4 ans, permettant au jeune plant d'okoumé de s'habituer progressivement à la lumière.

- Semis de graines ou plantation de jeunes plants provenant de pépinières.

- Nettoyage des plantations trois fois par an pendant 3 ans avec, à la fin de cette période, empoisonnement des plantes particulièrement agressives.

Après cette période, le jeune okoumé a 8 centimètres de diamètre, 8 à 10 mètres de haut, et ne demande plus d'entretien jusqu'à l'éclaircie qui est effectuée entre 10 et 15 ans après la plantation.

Cette éclaircie porte sur une centaine de tonnes à l'hectare de perches et 30 centimètres de diamètre et d'une vingtaine de mètres de longueur. Les plus beaux arbres qui ont été respectés lors de la coupe d'éclairage atteindront 70 cm de diamètre à 50 ans, et pourront être abattus à raison de 300 tonnes à l'hectare. Si certaines usines de déroulage susceptibles de dérouler des arbres de petit diamètre comme on le fait actuellement dans les régions nordiques ou dans la vallée du Pô s'installent au Gabon, il sera possible d'exploiter les okoumés de 30 ans ayant 40 - 45 cm de diamètre.

Brigades de plantation

Pendant la durée du présent plan, une société d'Etat, la "Société Technique de la Forêt d'Okoumé" (STFO), continuera le travail entrepris avec trois brigades de plantation.

- Chaque brigade plante par an 1 000 hectares, et entretient 3 000 hectares plantés les années précédentes.

Les dépenses annuelles par brigade sont de :

- Personnel et main d'oeuvre (350 salariés)	51 millions CFA
- Biens d'équipement (bulldozers)	14 millions CFA
- Matières consommables	24 millions CFA
	89 millions CFA

Ces dépenses, financées à l'origine par l'aide bilatérale, ont été prises en charge depuis novembre 1963, par le budget de développement.

Un "Fonds Forestier", alimenté par une taxe de 3,5 % sur la valeur mercuriale des bois exportés, couvre en partie ces dépenses, le surplus étant financé par les recettes ordinaires du budget de développement.

Tableau des plantations d'okoumés
Tableau des coupes d'éclaircie (10 ans - 100 tonnes/ha)
Tableau des coupes définitives (50 ans - 300 tonnes/ha)

TABLEAU N° 8

Superficies plantées (ha/an)	Années	EXPLOITATION (tonnes/an)			
		Perches d'éclaircie (à 10 ans, 100 T/ha)	Années	Coupes définitives (à 50 ans, 300 T/ha)	
100	1943		1953		
546	1953	10 000	1963		
1 246	1960	54 000	1970		
2 000	1963	124 000	1973		
après 1965 : 3 000	1965	200 000	1975		
		Après 1975 : 300 000	1993	30 000	
			2003	164 000	
			2010	374 000	
			2013	600 000	
			2015	Après 2015 : 900 000	

B - AUTRES ACTIONS (C.T.F.T.)

Dans le domaine de la recherche, le C.T.F.T. (Centre Technique Forestier Tropical) poursuit un programme à long terme qui n'exclut pas des études à rentabilité immédiate, telles que celles qui viennent d'être effectuées pour déterminer la rentabilité d'une usine de cellulose.

Sylviculture
- étude de la croissance de l'okoumé et des réactions des peuplements aux éclaircies,
- essais de régénération naturelle,
- recherches sur les méthodes de plantation et la conservation des graines,
- création artificielle de peuplements d'essences précieuses et possibilités de reboisement en essences à croissance rapide.

Recherches en vue de production de matériaux à cellulose -

- Rejets de l'okoumé,
- Bambous, pins et eucalyptus (étude de peuplements existants).

Recherches concernant la forêt -

- Reconnaissances pour l'installation d'industries,
- Technologie et préservation des bois.

Ces actions sont financées par moitié par l'aide extérieure et le budget gabonais.

*
* *

CHAPITRE II

MAINTENIR LA PRODUCTION FORESTIERE AU MOINS A SON NIVEAU ACTUEL PENDANT LA DUREE DU PLAN

Rappel de la situation actuelle

De 1960 à 1964, la production d'okoumé est passée de 737 000 à 820 000 tonnes avec quelques à-coups dus aux fluctuations du marché (782 000 tonnes en 1961, 699 000 tonnes en 1962, 761 000 tonnes en 1963).

Pour les raisons qui ont été exposées ci-dessus, il est raisonnable de fixer l'objectif de production d'okoumé pendant la durée du Plan, au maintien du niveau actuel (750 000/ 800 000 tonnes/an), et de prévoir l'accroissement progressif de la production de bois divers de 185 à 350 000 m3.

En effet, le passage en deuxième zone forestière actuellement en cours risque d'amener une diminution passagère de la production - avec les conséquences néfastes que cela entraînerait pour les recettes de l'Etat.

De plus, sur le plan commercial, nous risquons de perdre une clientèle fidèle qui a l'habitude d'utiliser l'okoumé pour la fabrication du contreplaqué. Si cette clientèle n'était plus ravitaillée dans les mêmes conditions, elle serait tentée de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement, et d'utiliser des bois de substitution.

Des difficultés dans la production pourraient également inciter le capital privé à se tourner vers d'autres pays à vocation forestière.

Pour que la production se maintienne à son niveau actuel, il faut que les difficultés de passage en deuxième zone des grandes entreprises forestières soient résolues, et que le programme routier prévu pour déverrouiller la deuxième zone soit intégralement respecté quant à son importance et quant au calendrier fixé par le programme des infrastructures.

Les routes indispensables pour mettre en valeur la deuxième zone sont les suivantes :

ECHEANCIER DES TRAVAUX ROUTIERS

	Dates de mise en service
I - Y d'Alembé (PKO : N'Djolé)	
Tronçon PK 38 à 71,9	en service
" PK 71,9 à 100,3 (rivière Myang) (Travaux d'amélioration)	Juillet 1966
" PK 100,3 à PK 136 (Lalara)	Juin 1966
Ouvrage d'art	Décembre 1966
Alembé - Ayem (PKO : Alembé)	
Tronçon PKO à PK 27	En service
Travaux d'amélioration PK 27 à PK 47	Juillet 1966
PK 47 à PK 62	Décembre 1966
PK 62 à PK 76	Juin 1966
Ouvrages d'art	Décembre 1966
N'Djolé - Alembé (PKO : N'Djolé)	
PK 28 (Zamatta) à PK 38 (Alembé)	Avril 1966
PK 28 à PKO (N'Djolé)	Février 1967
Ouvrages d'art	Décembre 1966
II - Pont d'Ebel	Mars 1966
III - Ayem - Mikongo	
Tronçon Ayem/Offoué	Décembre 1966
" Offoué/Basse Obiga + 17 km	Mai 1967
Pont d'Ayem	Avril 1967
IV - Basse Obiga - Lastourville	
Début des travaux	Juin 1967
Fin des travaux . . . . . (50 km pourraient être construit et mis provisoirement à la circulation chaque année).	Juin 1970
V - Kougouleu - Médouneu	
Bretelle Atoga Fina - Atak	Septembre 1965
Route de Kinguélé	Janvier 1967
VI - Lalara - Mitzic	
Début des travaux	Juin 1967
Fin des travaux	Juin 1968
Mitzic - Sam, fin des travaux	Juin 1968

Dates de mise en service

VII - Lalara - Ovan

Début travaux . . . . . Juillet 1967

Fin des travaux . . . . . Juin 1969

VIII - Mouila - Bilengui . . . . . Juillet 1968

IX - Port de N'Djolé

Fin des travaux . . . . . Juillet 1968

Si le transfert en deuxième zone s'effectue correctement, le problème ne sera pas pour autant résolu dans son ensemble.

Sur 800 000 tonnes d'okoumé, 200 000 sont produites par des Gabonais installés presque tous en première zone forestière, et exploitant soit des coupes forestières, soit de petits permis.

PRODUCTION (en tonnes)

	1961	1962	1963	1964
Coupes familiales	45 450	42 262	29 006	65 249
Permis gabonais	54 560	59 202	107 175	138 234
TOTAL	100 010	101 464	136 181	203 483

Depuis quelques années, la production des coupes familiales et des permis gabonais a augmenté constamment. Les arbres situés au bord des rivières et facilement exploitables en coupes familiales se font rares, et les Gabonais exploitant de petits permis les affermaient souvent à des Européens, ou bénéficiaient de l'assistance technique des chantiers industriels voisins, assistance qui va désormais leur manquer.

Il importe donc, en même temps que les entreprises européennes quittent la première zone, de continuer et d'étendre le programme déjà en cours, de formation et d'assistance technique aux forestiers gabonais, de façon à promouvoir des exploitations gabonaises mécanisées, autonomes et rentables.

Evolution de l'exploitation forestière au cours du Plan (cf Tableau n° 9) - page suivante).

TABLEAU N° 9 - EVOLUTION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE AU COURS DU PLAN (1)

	PREMIERE ZONE						DEUXIEME ZONE					
	Situation actuelle (1964)			Situation à la fin du Plan			Situation actuelle (1964)			Situation à la fin du Plan		
	Nbre de Ch.	Okoumé (t.)	Bois Divers (m3)	Nbre de Ch.	Okoumé (t.)	Bois Divers (m3)	Nbre de Ch.	Okoumé (t.)	Bois Divers (m3)	Nbre d'unités d'expl.	Okoumé (t.)	Bois Divers (m3)
A - GABONAIS												
1 - *Coupes familiales et permis spéciaux de Bois Divers :*												
- exploités directement		33 000	6 000	-	-	-	-	1 000	500	-	-	-
- exploités en fermage		22 000	4 000	-	-	-	-	8 000	-	-	-	-
2 - *Exploitations artisanales directes* (1 000 à 1 500 T par an, par engins à pneus)	60	46 000	23 000	62	60 000	45 000	1	500	-	18	15 000	15 000
3 - *Exploitations industrielles directes* (5 000 T par an, par engins chenillé)	10	48 000	3 000	15	50 000	30 000	-	-	-	4	10 000	10 000
4 - *Exploitations artisanales ou industrielles en fermage*	10	41 000	6 000	-	-	-	1	4 000	-	-	-	-
TOTAL EXPLOITANTS GABONAIS . .		190 000	42 000		110 000	75 000		13 500	500		25 000	25 000
B - AUTRES EXPLOITANTS (grandes entreprises)	24	242 000	112 000	2	40 000	100 000	33	381 000	36 000	29 (2)	625 000	150 000
TOTAUX		432 000	154 000		150 000	175 000		394 500	36 500		650 000	175 000

(1) Non compris l'exploitation forestière autonome produisant 750 000 m3 de bois pour approvisionner l'usine de cellulose.

(2) Soit environ 57 chantiers.

A - OBJECTIF DE PRODUCTION EN 1ère ZONE

1°) Coupes familiales, permis spéciaux et entreprises artisanales

Bien que leur production commercialisée soit passée de 29 000 T d'okoumé en 1963 à 65 700 T. en 1964, les coupes familiales sont appelées à disparaître pendant la durée du Plan. L'exploitation d'arbres au voisinage des cours d'eau, leur débardage et leur transport à la main jusqu'à la voie d'eau deviennent de plus en plus difficiles.

Ces coupes n'ont du reste pas eu, sur l'économie, les résultats favorables que l'on pouvait en attendre : bois de mauvaise qualité ou défraîchis, ainsi que le montre ci-dessous le tableau des prix moyens de vente; bois abattus et abandonnés sur place, coupes mises en fermage et ne rapportant aux propriétaires des lots que 20 à 30 % du prix de vente, revenus dépensés en biens de consommation et ne laissant aucune trace durable sur l'économie du pays.

PRIX MOYENS D'ACHAT-PLAGE DE L'OKOUME 1964

	Tonnage	Valeur	Prix moyen à la tonne
Tous "permis"	487 899	4 056 279 000	8 313
Tous exploitants (permis + coupes familiales)			7 990
Coupes familiales	65 271	360 464 000	5 520

Le prix moyen de 5 520 Frs la T. correspond à peu près, pour 1964, à la qualité "Sciage" (petit diamètre) : 5 400 Frs, qualité qui a été supprimée le 15/2/65. La baisse de qualité moyenne des billes qui provient en partie de la qualité des bois des coupes familiales pose à l'Office des Bois un important problème de commercialisation.

A ces entreprises familiales doivent se substituer des entreprises artisanales équipées d'un matériel mécanique simple composé d'un tracteur forestier à pneus, type Agrip, et de son triqueballe, ensemble qui permet de réaliser toutes les opérations d'exploitation depuis le débardage jusqu'au transport au lieu de flottage sur de courtes distances.

Pendant les cinq années du plan, il faudra former, rien que pour la première zone forestière, 32 exploitations gabonaises artisanales produisant chacune 1 000 à 1 500 tonnes par an. L'Institut National d'Etudes Forestières assurera la formation des cadres nécessaires.

Actuellement, en première zone, il existe 60 entreprises artisanales, mais qui ont, le plus souvent, une production inférieure, en moyenne, à la production de 1 000/1 500 tonnes par an qui devrait être celle d'une exploitation de ce type. Parmi ces 60 entreprises, certaines disparaîtront faute de technicité des exploitants eux-mêmes, et d'autres se constitueront sur des bases nouvelles.

En fin de Plan, 62 entreprises artisanales devraient subsister en première zone, dont 32 nouvelles et 30 préexistantes au Plan.

2°) Exploitations industrielles gabonaises

Ces exploitations sont équipées de matériel chenillé et de grumiers. Leur production

moyenne est d'environ 5 000 tonnes par an - il existe actuellement en première zone, 10 de ces exploitations produisant 48 000 tonnes d'okoumé et 3 000 m3 de bois divers; il n'en existe pas en deuxième zone.

Il est nécessaire de créer, pendant la durée du Plan, en plus des entreprises existant déjà, 5 entreprises nouvelles de façcn à avoir en 1970 :

- 15 entreprises industrielles en première zone = 50 000 T. d'okoumé et,
  30 000 m3 de bois divers.

Actuellement en première zone, 22 000 tonnes d'okoumé et 4 000 m3 de bois divers sont exploités chaque année en fermage de coupes familiales et permis spéciaux, 41 000 tonnes d'okoumé et 6 000 m3 de bois divers sont exploités en deuxième zone en fermage de lots artisanaux ou industriels.

Cette situation va en grande partie disparaître du fait du départ des entreprises européennes de première zone. Elle est contraire à l'intérêt des exploitants gabonais, puisque c'est en définitive, à leurs dépens que des permis sont accordés à des prête-noms, qui n'apportent à l'économie ni compétence ni investissements en matériel.

Les demandes de lots mis en adjudication sont examinées par une commission régionale, présidée par le Préfet. Conformément au voeu émis par la Commission Forestière du Plan, ces commissions régionales devront adjuger les lots en priorité aux demandeurs dont la compétence est reconnue, et qui peuvent faire la preuve qu'ils détiennent un matériel forestier minimum déterminé par le Service des Eaux et Forêts.

En définitive, on peut prévoir qu'entre 1965 et 1970, la production des exploitations gabonaises en première zone sera de 110 000 tonnes d'okoumé et de 75 000 m3 de bois divers. Si les conditions de marché sont assez favorables, les exploitants, incités par l'Etat, pourront mettre en valeur des ressources encore peu exploitées en bois divers.

Les deux grandes entreprises qui subsistent en première zone pour l'alimentation des industries locales produiront environ 40 000 tonnes d'okoumé et 100 000 m3 de bois divers destinés en grande partie à la fabrication des traverses de chemin de fer.

Une production de 150 000 tonnes par an d'okoumé en première zone pendant les années du Plan peut être considérée comme satisfaisante, car il faudra attendre plusieurs années avant que de nouvelles ressources proviennent de la croissance des okoumés laissés sur les permis déjà exploités, la production totale de bois s'élèverait à 175 000 m3.

B - EVOLUTION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE EN DEUXIEME ZONE

1°) Chantiers artisanaux et industriels gabonais

Les exploitations artisanales ne sont pas exclues de la deuxième zone, où sont prévues, pendant la durée du Plan, 18 créations nouvelles produisant chaque année 16 000 tonnes d'okoumé et 15 000 m3 de bois divers, et 4 entreprises industrielles qui devraient produire 10 000 tonnes d'okoumé, et 10 000 m3 de bois divers.

Ces entreprises seront installées plus particulièrement dans le Sud-Gabon et notamment dans la région de Tchibanga, où une nouvelle route entre Tchibanga et Mayumba ouvrira des zones nouvelles d'exploitation en particulier pour le limba.

Une autre route, doublant les rapides de la Nyanga, permettra l'évacuation des bois

par flottage sur la Moukalaba et la Nyanga, par transport routier pour doubler les rapides et flottage de Itgotchi à la mer.

ans ces deux cas, où les moyens de transport ne sont pas à la portée d'exploitations individuelles petites ou moyennes, les exploitants gabonais seront groupés au sein d'organismes appelés "COMEX" (Compagnies de matériel et d'exploitation) chargés d'apporter à plusieurs exploitants gabonais le support logistique qui leur manque.

2°) Entreprises industrielles

L'unité d'exploitation forestière industrielle était jusqu'ici le chantier. On peut considérer que les conditions d'exploitation plus difficiles en deuxième zone amèneront la généralisation d'"unités d'exploitation" de 20 à 25 000 tonnes par an desservies par une route d'évacuation aboutissant à un campement et à un atelier de mécanique couvrant un ou plusieurs chantiers.

Les indications données par les exploitants permettent de prévoir l'existence en 1971 de 29 unités d'exploitation représentant environ 57 chantiers de 10/12 000 tonnes par an, et produisant de 625 à 650 000 t. d'okoumé par an et 150 000 m3 de bois divers.

Ces 57 chantiers comprendront :

- 31 chantiers existant déjà,
- 22 transferts de première en deuxième zone,
- 4 créations nouvelles.

*

* *

Ce que nous savons des projets des exploitants industriels, permet de prévoir que l'installation en deuxième zone des chantiers prévus sera terminée à la fin de 1967 si le calendrier de construction des routes est respecté. L'expérience montre que les chantiers nouveaux sont préparés suffisamment à l'avance pour que la production d'une société ne baisse pas pendant la période de transfert. La production d'okoumé devrait donc se maintenir au niveau actuel, si les conditions de commercialisation le permettent, et la production de bois divers de ces mêmes sociétés devrait croître progressivement jusqu'à atteindre 175 000 mètres cubes.

Parallèlement, la production des entreprises gabonaises de première zone baissera progressivement de 190 000 tonnes à 110 000 tonnes, par disparition progressive des coupes familiales et des fermages. Cette disparition devrait être compensée par la création d'entreprises nouvelles, ce qui permettrait de porter la production de l'ensemble de la première zone à 175 000 m3 de bois divers, dont 100 000 seront produits par les grandes exploitations industrielles qui demeurent en première zone (cf tableau n° 9).

A ceci, il faut ajouter l'exploitation forestière destinée à alimenter l'usine de cellulose (région de Kango).

- Production prévue	750 000 m3
- Investissements	2,5 milliards CFA
- Personnel employé	1.500 personnes
- Début d'exploitation	1968

TABLEAU N° 10

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

	1964			1970			Chantiers subsistants	Créations nouvelles	Transferts
	1ère zone	2ème zone	TOTAL	1ère zone	2ème zone	TOTAL			
Chantiers artisanaux	60	1	61	62	18	80	30	50 (1)	-
Chantiers de 5 000 T/an	10	-	10	15	4	19	10	9	-
Exploitations industrielles (par chantier)	24	33	57	2	29 u. d'expl. soit 57 chant.	59	33	4	22

(1) Y compris les exploitations faisant partie d'une "COMEX".

TABLEAU N° 11

PRODUCTION PREVUE EN 1970 COMPAREE A CELLE DE 1964

		1964	1970	Différence
Okoumé (1 000 T.)	1ère zone	432	150	- 282
	2ème zone	394	650	+ 256
	TOTAL	826	800	- 26
Bois divers (1 000 m3)	1ère zone	154	175	+ 21
	2ème zone	36	175	+ 139
	TOTAL	190	350	+ 160

TABLEAU N° 12

BESOINS EN INVESTISSEMENTS NOUVEAUX ET EN MAIN-D'OEUVRE

Créations nouvelles	1966	1967	1968	1969	1970	Inv. nouv. par unité	Inv. nouv. 66-70 (millions CFA	Origine des capit.	BESOINS SUPPLEMENTAIRES EN MAIN-D'OEUVRE				
									Cadres	Ouvr. qual.	Chauf. feurs	Chefs équipe	Manoeuvres
Exploitations artisanales . . .	10	10	10	10	70	5	250	Privé BGD(1)	50	-	50	-	750
Exploitations 5 000 T/an . . .	2	2	2	2	1	20	180	Privé B.G.D.	9	27	36	9	270
Exploitations industrielles :													
Chantiers nouveaux			2	2		125	500	Privé	12	32	64	16	184
Chantiers transférés	11	11				75	1 650	Privé	-	-	-	-	-

(1) B.G.D. = Banque Gabonaise de Développement.

TABLEAU N° 13

TABLEAU RECAPITULATIF (Financement et main-d'oeuvre)

	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
BESOINS EN FINANCEMENT (en millions CFA)	915	915	340	340	70	2 580
dont B.G.D.	90	90	90	90	70	430
Secteur privé	825	825	250	250	-	2 150
BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE						
Cadres forestiers	12	12	18	18	11	71
Ouvriers qualifiés	6	6	22	22	3	59
Chauffeurs	18	18	50	50	14	150
Chefs d'équipe	2	2	10	10	1	25
Manoeuvres	210	210	302	302	180	1 204

Les "cadres forestiers" seront formés, soit par l'Institut des Etudes Forestières pour les exploitations de 5 000 T/an, soit "sur le tas" par les brigades d'assistance technique des Eaux et Forêts, en ce qui concerne les exploitations artisanales.

CHAPITRE III

ACCROISSEMENT DE LA PART PRISE PAR LES GABONAIS DANS L'EXPLOITATION FORESTIERE

En 1964, 37 % de la production d'okoumé en provenance du Gabon et commercialisé par l'Office des Bois provenaient de producteurs gabonais contre 31 % en 1963.

Cet accroissement a été favorisé par une assistance technique et financière qu'il convient d'accroître.

A - POURSUITE ET AMELIORATION DES OPERATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1°) Aide technique aux forestiers gabonais

Depuis plusieurs années déjà, le service des Eaux et Forêts s'est attaché à développer la production forestière gabonaise en se chargeant des opérations suivantes :

- martelage des arbres pour les coupes familiales,
- préréception des billes pour éviter les frais de transport jusqu'à la côte de bois invendables,
- prospection et délimitation des lots par deux brigades de prospection dans le Moyen-Ogooué et le Fernan-Vaz. Deux autres brigades vont être créées, Par ailleurs, tout exploitant ayant effectué une prospection convenable peut demander l'adjudication à son profit, avec droit de préférence, de la surface qu'il a découverte. Avant la mise en adjudication, ces lots sont vérifiés par les agents des Eaux et Forêts, qui apprécient la rentabilité future de l'exploitation, et peuvent conseiller les exploitants pour l'exploitation elle-même, le tracé des routes et l'évacuation des bois.

Aide aux entreprises artisanales

Cette aide est apportée actuellement par deux brigades spécialisées dotées de tracteurs et de camions ateliers : deux autres vont être mises en activité en 1966.

Au début, l'exploitation forestière elle-même est conduite par le Service des Eaux et Forêts qui forme les artisans au maniement et à l'entretien de tracteurs forestiers à pneus, spécialement conçus pour cette utilisation.

Ensuite, par l'entremise du service des Eaux et Forêts, une demande de prêt est présentée par l'artisan à la Banque Gabonaise de Développement, qui cède en location-vente le matériel indispensable, plus le fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'exploitation.

Cette aide est fournie aux exploitants industriels comme aux artisans; toutefois, le Comité du Crédit Forestier de la Banque encourage tout particulièrement les exploitants débutants qui entreprennent une exploitation avec un matériel à pneus qui leur convient tout particulièrement.

Une fois l'artisan doté de son matériel, une assistance - dépannage lui est assurée par les camions-ateliers, les pièces de rechange étant achetées par l'Office des Bois, qui se rembourse sur les ventes de bois de l'exploitant.

2°) Assistance financière

L'assistance financière aux exploitants gabonais est assurée par la section "Crédit Forestier" de la Banque Gabonaise de Développement. Depuis le décret du 3/7/63 relatif au fonctionnement de l'Office des Bois, ce crédit est assuré grâce à une contribution à fonds perdu de 2 % de la valeur-plage des bois exportés par les dérogataires, et de 1 % pour les scieries. Ces sommes sont prélevées par l'Office des Bois, et versées à la B.G.D.

Le volume total des prêts qui peuvent être consentis par le Comité du Crédit Forestier est égal à trois fois le disponible bancaire. Le matériel ainsi financé est gagé au profit de la B.G.D.; les tracteurs à pneus font l'objet d'un contrat de location-vente.

Depuis l'origine (1950) jusqu'en mai 1964, la B.G.D. a accordé pour 301 millions CFA de prêts, dont :

	Nombre de prêts	Montant (en Frs CFA)
Sur fonds O.B.A.E.	32	125 027 500
Sur ressources B.G.D.	75	176 026 000
	107	301 053 500

TABLEAU N° 14

(Milliers C F A)

EXERCICE 60/61		EXERCICE 61/62		EXERCICE 62/63		EXERCICE 63/64		TOTAL AU 30/6/64 DES 4 EXERCICES	
Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
27	56 999	12	25 455	11	66 760	20	54 408	70	203 622

Le financement attendu de la B.G.D. pendant la durée du Plan, environ 90 millions par an, correspond aux possibilités actuelles du Crédit Forestier.

B - LES OBJECTIFS DU PLAN

Formation des personnels de 10 entreprises artisanales et de 2 exploitations de 5 000 tonnes par an, ce qui correspond au travail qui est actuellement fourni par les brigades de prospection et les unités d'assistance mécanique des Eaux et Forêts déjà en place, ainsi qu'au niveau actuel des prêts accordés par la B.G.D. Ces objectifs, qui tiennent également compte des ressources forestières, pouvant être considérés comme un minimum à atteindre, les moyens financiers nécessaires au fonctionnement des brigades d'assistance technique étant assurés par les "charges forestières" versées par les exploitants forestiers en paiement des services rendus (ordonnance n°5 du 12/2/65).

C - OPERATIONS NOUVELLES

Ces opérations concernent les coupes villageoises et les compagnies de matériel et d'exploitation (COMEX).

a) Les coupes villageoises

Pour des raisons qui on été exposées par ailleurs, les coupes familiales sont appelées à disparaître. La Commission Forestière du Plan a cependant pensé que, lorsque certaines conditions seraient réunies, une expérience des coupes villageoises pourrait être tentée, et étendue en cas de réussite.

Elle consisterait à regrouper les demandeurs de coupe familiales, et à équiper ces groupements d'un matériel simple (tracteur à pneus). La coupe villageoise serait une sorte de coopérative utilisant l'ensemble des lots familiaux dans la zone coutumière d'un village.

L'absence d'esprit coopératif des populations rurales gabonaises est un obstacle qu'il ne faut pas mésestimer, aussi ces groupements pré-coopératifs ne sont-ils concevables que s'ils bénéficient en plus de l'assistance technique d'un encadrement rapproché qui pourrait être fourni, soit par les animateurs ruraux dont le Gabon dispose déjà, soit par l'intégration de ces coupes villageoises dans des opérations plus importantes de développement rural à encadrement rapproché, ce qui présenterait l'avantage de distribuer des revenus supplémentaires à ces villages nés de regroupements spontanés de population.

Cette expérience devra être progressive, et ne pourra être tentée que dans les lieux où seront réunies les ressources forestières, les hommes et les animateurs.

b) Les Compagnies de Matériel et d'Exploitation (COMEX)

Dans le même ordre d'idées, mais à une échelle plus vaste, a été étudiée la création de "compagnies de matériel et d'exploitation". Il est apparu que les exploitants forestiers Gabonais, comme en témoigne l'essor des coupes familiales, ont un esprit individualiste assez poussé, et qu'il était prématuré de penser les regrouper pour exploiter des permis forestiers importants.

Toutefois, certaines zones forestières du Sud-Gabon ne sont exploitables par des entreprises gabonaises que si les exploitants se groupent pour créer les routes d'évacuation et utiliser en commun des moyens de transport (grumiers) trop importants pour un seul exploitant. La COMEX serait donc formée d'un groupement de 5 ou 6 exploitants artisanaux utilisant en commun les services d'un organisme chargé :

- de construire sur les permis les pistes principales d'évacuation,
- de construire la route forestière accédant à la route publique,
- d'entretenir ces routes.
- de transporter les bois jusqu'à la côte.

Assistance technique

L'organisme chargé de ces services doit être simple et peu coûteux. Il semble qu'un organisme administratif analogue à ceux qui dispensent déjà l'assistance technique aux exploitants artisanaux serait le mieux adapté. Il serait constitué par une brigade des Eaux et Forêts dotée d'un matériel de travaux publics nécessaire à la construction et à l'entretien des routes, et de grumiers en nombres suffisant pour évacuer la production. Cet organisme se ferait payer ses services par les exploitants au titre des "charges forestières".

Les exploitants n'auront à s'occuper ni de prospections, qui seront faites par le service des Eaux et Forêts, ni de la vente des bois, qui sera assurée par l'Office des Bois pour l'okoumé et pour le limba, comme c'est le cas au Congo.

Assistance financière

En matière de gestion financière, l'Assistance aux exploitants serait assurée de la façon suivante :

Chaque exploitant devra être titulaire à la Banque Gabonaise de Développement d'un compte personnel auquel l'Office des Bois versera toutes les recettes.

Pendant la période de paiement du matériel en location-vente, l'exploitant ne pourra débiter son compte que pour des dépenses visées par le Directeur de la COMEX et par un "assistant de gestion" désigné par la B.G.D. parmi son personnel.

Cet assistant de gestion tiendra pour chaque exploitant une comptabilité simple faisant apparaître les recettes, les dépenses, et les remboursements à la B.G.D. Il adressera régulièrement un double de cette comptabilité à l'exploitant et se tiendra en liaison avec le Directeur de la COMEX avec qui il échangera des renseignements sur la situation comptable des intéressés et sur la marche technique de leur exploitation. A l'occasion de ses déplacements, l'assistant de gestion initiera les exploitants à la gestion financière de leur entreprise.

Le matériel lourd sera cédé par la B.G.D. à la COMEX en location-vente.

Les sommes dues à la COMEX par les adhérents pour services rendus seront prélevées sur leur compte personnel par la B.G.D. et versées au compte COMEX où elles serviront à rembourser le matériel lourd, et à assurer le fonctionnement de la COMEX.

Déchargé de toute gestion financière, le Chef de brigade des Eaux et Forêts, Directeur de la COMEX, sera le Conseiller Technique des exploitants, et réalisera pour leur compte les travaux routiers et le transport des bois.

Nombre et situation des COMEX

L'expérience des COMEX est nouvelle, et ce n'est que lorsqu'elle aura fait ses preuves qu'elle pourra être étendue.

Pendant les premières années du Plan, 2 COMEX sont prévues, la première au Sud-Est, la seconde au Nord de Tchibanga.

A cet effet, la région de la Nyanga dans sa totalité a été mise en réserve provisoire afin que la brigade de prospection puisse définir les zones à mettre à la disposition des COMEX.

COMEX Sud-Est de Tchibanga.

Superficie d'environ 150 000 hectares, dont 25 000 exploitables pour 140 000 m3 de limba. Le déverrouillage de cette zone sera réalisé par la création d'une route permettant l'évacuation des bois par Mayumba (financement budget de développement = réalisation juillet 1965/mars 1966).

COMEX Nord de Tchibanga.

Superficie 150 000 hectares dont 25 000 exploitables pour 100 000 tonnes d'okoumé.

Evacuation des bois : flottage sur la Moukalaba, puis sur la Nyanga à partir de Igotchi, après que les rapides aient été contournés par une route à créer. Cette route pourrait être réalisée sans charge financière supplémentaire, son coût étant pris en charge par l'adjudicataire de la réserve forestière de Didoungou.

La première "COMEX" devrait pouvoir commencer son exploitation pendant la saison sèche juillet - août 1967. La seconde un an après.

D - MOYENS A METTRE EN OEUVRE

1°) Formation de techniciens et d'exploitants Gabonais.

En plus de la formation empirique dispensée par les brigades d'assistance technique, la formation des techniciens et exploitants gabonais est assurée par l'Institut National d'Etudes Forestières situé au Cap Estérias, à 25 km de Libreville.

Fondé en 1959, cet Institut n'a d'abord été qu'une école forestière formant les cadres subalternes de l'Administration des Eaux et Forêts et des entreprises forestières (préposés forestiers, boussoliers compteurs), puis un cours secondaire destiné à former en deux ans des agents techniques pour l'Administration et des géomètres prospecteurs pour les entreprises privées.

Plusieurs évènements ont amené le Gouvernement à modifier ses vues sur l'avenir de l'enseignement forestier au Gabon.

Le passage des grandes entreprises en deuxième zone a modifié la structure de la corporation forestière. La première zone étant réservée aux Gabonais, une nouvelle classe d'exploitants artisanaux et industriels est née.

La concentration des entreprises nécessite la formation de cadres moyens et supérieurs pour assurer l'encadrement des chantiers.

Cette évolution doit aboutir en une dizaine d'années à la structure suivante :

- 100 exploitations artisanales gabonaises,
- Une vingtaine d'exploitations industrielles gabonaises,
- En 1970, on peut prévoir qu'une trentaine de grosses unités d'exploitation industrielle existeront en deuxième zone.

A ces besoins proprement gabonais, on peut ajouter ceux des autres Etats limitrophes qui envoient déjà des élèves à l'Ecole Forestière du Cap Estérias.

Ces besoins, la place éminente occupée par le Gabon dans la production forestière et les techniques mises au point en matière de sylviculture en pays équatoriaux, justifient l'extension de l'Ecole du Cap Estérias en un "Institut des Etudes Forestières".

Trois stades d'enseignement ont été prévus :

1er niveau (certificat d'études primaires) :

Formation de préposés, d'aides forestiers et de boussoliers compteurs.

2ème niveau (fin de seconde ou de première) :

Agents techniques, agents techniques principaux, géomètres, prospecteurs.

3ème niveau (baccalauréat) :

- ingénieurs des travaux
- Spécialisations : services administratifs,
  exploitation forestières
  industries locales.

De plus, chaque année, un stage pratique de trois mois dans le domaine de l'exploitation forestière serait organisé en faveur de trente jeunes gens issus des entreprises forestières, ou devant y travailler.

Besoins en personnel :

Direction	4	origine : aide bilatérale et multilatérale
Professeurs	8	
Chefs de travaux	3	
Ouvriers spécialisés		(50) recrutement local
Ouvriers		
Manoeuvres		

Financement : 400 millions C.F.A.
Origine : aides bilatérale et multilatérale, et complément gabonais.

2°) Financement

L'assistance technique apportée par les brigades spécialisées du service des Eaux et Forêts est financée par les "charges forestières" prévues par l'ordonnance n° 5 du 12/2/65 qui sont payées par les exploitants bénéficiant des services de ces brigades.

Les coupes villageoises et les COMEX sont comprises dans le tableau n° 12, "Besoins en investissements nouveaux et en main-d'oeuvre", soit environ 400 millions à la charge de la Banque Gabonaise de Développement, en 5 ans.

La transformation de l'Ecole du Cap Estérias en Institut National des Etudes Forestières, soit environ 400 millions C.F.A., devra être financée principalement par l'aide extérieure.

* * *

CHAPITRE IV

PREPARER LES CONDITIONS OPTIMA D'EXPLOITATION DES 2ème et 3ème ZONES FORESTIERES

Il importe de connaître le mieux possible les ressources forestières là où elles sont mal définies, et de prévoir les voies d'évacuation afin de permettre aux exploitants forestiers d'envisager des extensions futures et d'encourager de nouveaux investisseurs.

A - DEUXIEME ZONE

1°) Prospection

Des prospections ont déjà été faites en nombre suffisant pour que leurs résultats incitent les exploitants à s'installer en deuxième zone dans la "Région des Abeilles", entre Mikongo et Lastourville, qui est maintenant presque entièrement couverte de permis.

Pour la région sud, les prospections à faire par le service des Eaux et Forêts se limiteront aux zones réservées aux COMEX.

2°) Infrastructure

Le programme des routes a améliorer ou à créer en deuxième zone a également été défini (cf programme des infrastructure routières).

En ce qui concerne les voies d'évacuation des bois, il sera nécessaire de faire des études de flottabilité des rivières Moukalaba et Nyanga, de l'aménagement de la Haute-N'Gounié (de Fougamou au bac de Lébamba) afin d'améliorer le flottage sur ce bief et d'allonger la période pendant laquelle le flottage est possible.

A ceci s'ajoute :

- Une étude de flottabilité des rapides entre Sindara et Fougamou (possibilité de faire passer les barrières rocheuses aux billes par un système de câbles).
- L'aménagement de l'Ogooué : études des points de mise à l'eau dans la région de N'Djolé, balisage du lit de l'Ogooué entre N'Djolé et Port-Gentil.
- Le coût de ces opérations est chiffré dans le programme "Infrastructures".

3°) Fiscalité

Afin d'encourager l'installation d'entreprises forestières dans les zones d'exploitation difficile, une défiscalisation a été prévue, par unité d'exploitation et non par zone, les prix de revient variant considérablement à l'intérieur d'une même zone, en fonction du terrain et de la richesse des permis.

Cette défiscalisation a été établie sur les bases suivantes :

- A chaque exploitation considérée séparément sont appliquées des normes qui ont été établies après consultation des exploitants forestiers, et destinées à évaluer un prix de revient théorique en tenant compte des difficultés présentées par le terrain et de sa situation par rapport aux voies principales d'évacuation.

Ces critères sont les suivants :

- Coût des permis et des réserves,
- Montant de la taxe de superficie,
- Frais de production, et coût d'exploitation,
- Prix de revient de la construction et de l'entretien des routes forestières privées,
- Prix du transport des bois jusqu'à la côte,
- Tonnage exploité.

Selon l'importance des difficultés rencontrées, les entreprises ont bénéficié à 100 % ou à 50 % de la défiscalisation, qui s'est élevée, en 1965, à 48 millions de Frs CFA pour l'ensemble des entreprises de deuxième zone.

Lorsque les prix de revient de l'exploitation en deuxième zone seront mieux connus, la fiscalité devra être modifiée pour favoriser l'exploitation la plus complète possible de la forêt, tant pour l'okoumé que pour les bois divers. En effet, l'intérêt de l'Etat, qui est que la forêt produise au maximum, n'est pas toujours celui de l'exploitant forestier, qui peut avoir intérêt à n'exploiter que des bois de haute qualité selon la répartition des éléments de son prix de revient entre les charges fiscales qui sont fonction de la surface de l'exploitation, et les charges proportionnelles au tonnage produit.

- Il sera nécessaire d'envisager, en tenant compte des critères définis ci-dessus, une défiscalisation non plus annuelle et à deux taux différents, mais s'appliquant pendant le temps nécessaire à l'exploitation d'un tonnage déterminé, et à un taux unique.

De plus, pour certaines zones très difficiles, où le coût d'exploitation ne permettra pas un deuxième passage, il serait utile de prévoir une défiscalisation permanente, sans limite de tonnage, afin que les exploitants ne soient pas tentés de procéder à un écrémage de la forêt.

B - TROISIEME ZONE

1°) Prospection

Par convention du 17 mars 1964, une société spécialisée a été chargée de la prospection forestière au 1/100ème d'une superficie d'environ 500.000 ha situés dans la zone de desserte du futur chemin de fer de Mékambo, pratiquement le long de la route Koumameyong-Makokou, et de part et d'autre de l'Ivindo entre Makokou et Bélinga, ces axes étant à faible distance du tracé de la voie ferrée projetée.

La prospection est faite par layons espacés de 2 km 500, et d'une longueur de 25 km (12 km 500 de chaque côté de la route et du fleuve). Les arbres sont comptés sur une bande de 25 mètres de large (12 m 500 de part et d'autre du layon).

La prospection aura duré environ 18 mois et coûté 39 millions CFA, financés par le budget de développement, dans le cadre des études complémentaires au projet de Mékambo.

Par décision du 27 novembre 1964, du Ministre des Eaux et Forêts, a été instituée une "Réserve provisoire du Nord-Est", d'environ 6 500 000 hectares et couvrant en grande partie la troisième zone forestière (route Sam-Mitzic, lignes Mitzic-Ovan, et Ovan-Lastourville, route Lastourville-Okondja, ligne Okondja-frontière, et frontière Est et Nord du Gabon).

Projet de prospection forestière (3ème zone)

Il s'agit de déterminer de la façon la plus précise possible la composition de la forêt exploitable dans la 3ème zone, en comptant les essences (une vingtaine) actuellement commercialisables, mais aussi en étudiant toute la flore forestière, pour permettre ultérieurement l'exploitation de nouvelles essences.

Cette 3ème zone est actuellement presque inconnue : elle est pour l'essentiel en dehors de l'aire de l'okoumé et la forêt est probablement très différente de la zone actuellement exploitée.

Une prospection aérienne préliminaire portant sur 8 000 000 ha a permis d'éliminer les zones marécageuses ou montagneuses inexploitables. Deux zones ont été retenues : l'une de 4 100 000 ha environ, à l'Est d'une ligne Oyem, Mitzic, Lalara, Booué, Lastourville - l'autre, d'environ 525 000 ha, au Sud de la future route Mikongo-Lastourville.

Pour obtenir des résultats valables, il a été prévu un taux de prospection compris

entre 1 et 2/1 000 : 61 parcelles de comptage principales distantes de 30 km dans toutes les directions, et, dans chacune d'entre elles, une centaine de sous-parcelles de comptage, et deux parcelles floristiques, où toutes les essences seront répertoriées. L'inventaire de la zone de 4 100 000 ha demandera un délai de 3 ans, celui de la zone de 525 000 ha, 18 mois.

Le coût sera de *295 millions* pour la première prospection.

- personnel	203 M.	
- matériel	18	
- fournitures	4,4	
- prestations	66,7	(hélicoptères)
- divers	2,9	

Le coût sera de *46, 5 millions* pour la seconde.

- personnel	30,5
- matériel	1,1
- fournitures	0,8
- prestations	12,8
- divers	1,3

Après la prospection au 1 - 2/1 000, les zones spécialement riches feront l'objet d'un inventaire au 1/100 permettant de connaître le tonnage exploitable par hectare, et donc la valeur réelle des permis à céder par adjudication aux exploitants. Cette opération doit durer 18 mois, et coûter 100 millions.

Au total, l'ensemble suppose une dépense de 450 millions CFA[1]. Il est prévu de demander l'aide d'organismes internationaux pour réaliser cet inventaire; il est probable que le Gabon aura à supporter entre 1/4 et 1/3 de la dépense totale. Le financement pourrait être disponible fin 1966, et les travaux commencer en 1967.

Modification de la législation

La détermination de conditions optima de l'exploitation forestière en 2ème zone et 3ème zone devrait aboutir en 1967 à l'étude d'une réforme du code forestier.

En effet, à cette époque, le transfert des permis de 1ère en 2ème zone sera achevé, le système actuellement en vigueur des permis n'aura plus de raison d'être. Le nouveau code forestier devra affirmer le respect des droits acquis, et prévoir la vente des superficies non encore couvertes de permis en estimant exactement les superficies, et en utilisant la procédure de recollement suivant laquelle l'exploitant paye à l'Etat un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par la vente des bois.

En ce qui concerne la première zone, il y aura lieu de codifier de manière définitive le système des lots superficiels actuellement en vigueur.

*
* *

(1) Dont 397 millions pour la durée du présent plan.

CHAPITRE V

AMELIORATION DES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

A - ROLE DE L'OFFICE DES BOIS

Dans le chapitre relatif aux caractéristiques actuelles de l'Economie Forestière gabonaise, nous avons souligné l'importance des problèmes de commercialisation, et le rôle joué par l'"Office des Bois de l'Afrique Equatoriale".

Les statuts actuels de l'Office des Bois résultent d'une convention signée par le Congo et le Gabon le 13 mai 1963.

L'originalité de cette convention, par rapport à la réglementation antérieure de l'Office réside en son caractère de texte unique signé par deux gouvernements conscients de la nécessité d'un organisme commun de commercialisation résultant de l'importance de la production d'okoumé dans leurs économies respectives. Cette convention reconnaît, par ailleurs, le droit des Etats d'organiser séparément le fonctionnement des comités nationaux de l'Office qui sont coiffés par un Conseil d'Administration unique, où sont représentés les intérêts publics et privés de chaque Etat.

L'Office des Bois détient le monopole de commercialisation de l'okoumé et de l'ozigo, sauf dans les cas suivants :

Dérogation au monopole de l'Office

Les entreprises de transformation du bois qui possèdent au Gabon, sous la même raison sociale, des exploitations forestières, sont autorisées à s'approvisionner directement auprès de ces exploitations pour la part livrée aux usines des intéressés. Ceux-ci sont soumis au monopole de l'Office pour la part de production qui excède les besoins de ces usines. Les usines gabonaises disposent elles aussi de cette faculté d'approvisionnement direct.

1964 - GABON OKOUME

- Exportations par l'Office		503 000 T.
- Livraisons par l'Office aux usines locales		70 000 T
Commercialisation par l'Office		573 000 T.
- Exportations en dérogation		210 000 T.
- Livraisons aux usines locales :		
a) par producteurs directement	50 000 T	
b) par sociétés transformatrices	9 000 T	
- Total livraisons aux usines locales		129 000 T.
- Commercialisation totale hors office		269 000 T.

Deux sortes de difficultés en apparence contradictoires se posent à l'Office des Bois.

- Difficulté de commercialiser les premières qualités du fait de leur prix, et du fait que l'évolution de la technique permet de mieux utiliser les bois de qualité moyenne.
- Difficulté de commercialiser les très basses qualités dont la quantité s'accroît en fonction

de l'extension de petites entreprises artisanales (en 1964, 31 % des exportations gabonaises d'Okoumé ont été de qualité inférieure contre 11,2 % au Congo). De ce fait, l'Office des Bois doit organiser ses ventes de façon à vendre en même temps que des qualités très demandées du bois dont la vente est plus difficile. L'importance des quantités commercialisées par l'Office (670 000 T. en 1964) (1), la gamme des qualités offertes et la position de monopole ont jusqu'ici permis à l'Office de vendre au mieux l'ensemble de la production dont la commercialisation lui était confiée.

Evolution prévisible

A partir de 1966, la production d'okoumé de deuxième zone sera assurée par de grandes sociétés dont beaucoup seront dérogataires, tandis que la production de première zone sera assurée par des entreprises artisanales dont la production moyenne sera de basse qualité.

Les quantités livrées à l'Office diminueront tandis que la qualité moyenne baissera ce qui ne manquera pas d'entraîner des difficultés de vente.

Cette situation pourra être compensée par l'augmentation de la production congolaise de meilleure qualité.

1964 - Prix d'achat moyen par l'Office		8 350 Frs/T.
" " Congo		10 370
" " Gabon		7 990
" " Gabon (coupes familiales)		5 520

- L'amélioration des techniques de fabrication du contreplaqué permettra peut-être d'abaisser les qualités utilisées; d'autre part, la disparition des coupes familiales et leur remplacement par des entreprises artisanales au Gabon devraient entraîner un relèvement de qualité.

- Il est encore prématuré de prévoir les mesures à prendre pour remédier à des difficultés éventuelles de commercialisation; toutefois, les services gabonais devront suivre attentivement cette question en fonction de la quantité et de la qualité des bois commercialisés par l'Office.

Un écoulement correct de la production gabonaise peut être lié au fait que l'Office des Bois puisse commercialiser une part plus importante de la production des dérogataires.

B - BOIS DIVERS

L'augmentation de la production de bois divers doit être prévue dans la mesure où elle permet une meilleure exploitation de la forêt, et une extension des exploitations gérées par des Gabonais en 1ère zone.

A échéance d'une dizaine d'années, la mise en exploitation des bois divers de la troisième zone forestière est liée à la création du chemin de fer et à la condition que les quantités de minerai de fer transportées soient telles qu'elles permettent l'évacuation des bois à très bas prix.

Le prix de revient FOB du bois est essentiel et doit pouvoir compenser les difficultés

(1) Production du Gabon et du Congo.

de commercialisation. En effet, si l'on peut estimer qu'à l'époque où la troisième zone pourra être exploitée, certains pays africains producteurs importants de bois divers verront, pour différentes raisons, leur production baisser, on ne peut ignorer l'effort de prospection réalisé actuellement par d'importantes entreprises dans des pays dont les richesses forestières sont encore peu exploitées.

D'autre part, la commercialisation des bois divers doit s'accompagner d'un effort continu pour faire connaître et apprécier des bois nouveaux sur le marché.

Ces difficultés de commercialisation font naturellement songer au rôle que pourrait jouer l'Office des Bois dans la commercialisation des bois divers, principalement de ceux qui, par leurs qualités technologiques, sont proches de l'okoumé et peuvent intéresser la même clientèle; ce pourrait être le cas pour le limba, notamment pour la production de la COMEX de Tchibanga, et l'Agba et l'Andoung, à condition que leur production soit suffisante.

Selon les essences et les qualités produites, le rôle de l'Office pourrait être différent :

- soit un monopole, pour le limba, par exemple,
- soit le rôle d'un service de conditionnement,
- soit se comporter comme un négociant qui présenterait pour l'exploitant toutes les garanties d'un service public disposant d'une organisation commerciale puissante.

Ces différentes possibilités devront être étudiées lorsque la production des bois divers gabonais croîtra de façon sensible.

*
* *

CHAPITRE VI

CREER LES CONDITIONS FAVORISANT UNE AMELIORATION DU BOIS AU GABON

En matière d'industries du bois, les objectifs à long terme du Gouvernement sont les suivants :

1°) Augmenter la valeur ajoutée produite dans le pays.
2°) Utiliser sur place ou transformer pour l'exportation une part plus importante des bois de basses qualités difficilement exportables en grumes.
3°) Créer de nouveaux emplois dans la grande industrie et favoriser la création de petites industries gabonaises.
4°) Diversifier l'économie et amorcer l'industrialisation de l'intérieur du pays.
5°) Remplacer certaines importations par des produits fabriqués localement et accessoirement, améliorer une balance commerciale déjà favorable.

A - SITUATION ACTUELLE DES INDUSTRIES DU BOIS

La consommation de bois brut par les industries gabonaises a été la suivante :

TABLEAU N° 15

CONSOMMATION DE BOIS PAR LES INDUSTRIES LOCALES (en tonnes)

	OKOUME			BOIS DIVERS		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Scieries	17 526	18 824	19 729	9 000	22 348	-
Usines de déroulage et contreplaqués	99 103	113 329	108 440	1 480	942	885
	116 629	132 153	128 169	10 480	23 290	

1°) Scieries

Au début de 1964, il y avait au Gabon 17 scieries. La production de sciages et de traverses qui était en régression a repris depuis 1962 avec l'installation de la scierie du Consortium Forestier et Maritime de la S.N.C.F., près de Libreville.

SCIAGES

	PRODUCTION (m3)	EXPORTATIONS (m3)			
		Okoumé	Bois divers	Traverses	TOTAL
1962	33 764	3 625	3 214	794	7 633
1963	39 389	5 275	2 401	5 605	13 281
1964	40 000	7 283	2 713	8 094	18 090

Les scieries gabonaises sont d'importance très variable. Il est à noter cependant que la grosseur des grumes et les difficultés de sciage des bois gabonais imposent l'emploi de moyens de manutention importants et d'un matériel de sciage puissant, caractéristiques qui sont peu favorables aux entreprises artisanales.

L'exportation des sciages gabonais se heurte aux difficultés suivantes :

- La quantité de sciages exportables ne représente suivant les essences que 40 à 60 % des quantités produites. C'est donc 40 à 60 % de la production qui doit être consommée sur place.

- Les pays industrialisés, gros consommateurs de sciages, sont en général suréquipés en matériel de scieries; les industriels de ces pays cherchent à alimenter leurs usines et surpayent les bois en grumes par rapport aux sciages.

- Les bois divers qui font prime sur le marché européen tels le Sipo n'existent qu'en très petite quantité au Gabon - il faudrait former le goût de la clientèle aux bois gabonais, et pouvoir produire en quantité suffisante pour satisfaire la demande dans les qualités exigées.

Pour toutes ces raisons, la production des scieries gabonaises ne s'accroît que lentement. Les entreprises existantes ne tournent pas à pleine capacité, et la scierie la plus importante envisage de se consacrer au sciage des traverses, faute de pouvoir écouler ses sciages de qualité inférieure.

L'accroissement de la production et des exportations est donc lié à la fourniture aux scieries de quantités assez importantes de bois de qualités suivies, et à l'accroissement de la consommation locale pour absorber les sciages inexportables.

Or, la consommation de sciages par habitant, est sensiblement la même au Gabon qu'en France (0,07 m3), de même que le Gabon emploie environ la même proportion de sa population dans cette industrie qu'en France. Le niveau général de consommation de sciages ne présente aucune anomalie par rapport aux pays industrialisés; cependant, une forte disproportion existe entre la consommation des régions de Libreville et de Port-Gentil et celles de l'intérieur, qui peut être augmentée par l'implantation de petites scieries sur les lieux de consommation mal approvisionnés.

Une scierie-type produisant 2 500 m3 par an a été étudiée à la demande du Gouvernement. Une première création doit être faite en 1966 dans la région de Sindara-Fougamou. L'implantation d'une scierie de 12 000 m3 par an est prévue dans la région de N.Djolé, ainsi qu'une autre d'une capacité de 5 000 m3/an environ à côté de l'usine de cellulose.

En ce qui concerne les scieries de Libreville et de Port-Gentil, elles peuvent actuellement faire face à une demande supplémentaire assez importante.

Un emploi plus intensif du bois, notamment dans la construction, est possible à l'exemple de ce qui se fait aux U.S.A., ou, plus récemment, en côte d'Ivoire. Deux obstacles doivent être surmontés : le peu de goût des Gabonais pour les constructions en bois, et le prix trop élevé de ces constructions.

Pendant la période 1966/1970 on peut estimer que sans compter l'augmentation de production des unités existantes, les créations nouvelles entraîneront un accroissement de la production de 20 000 m3 environ, à la suite de l'augmentation d'environ 22 000 m3/an de la capacité installée :

- Deux scieries de 2 500 m3/an dont une dans la région de Sindara-Fougamou,
- Une scierie de 12 000 m3/an dans la région de N'Djolé,
- Une scierie annexe de l'usine de cellulose, 5 000 m3/an environ.

Usines de déroulage

Cette industrie concerne les bois déroulés utilisés pour la fabrication des faces de panneaux lattés, lamellés, ou de panneaux de contreplaqués. La production gabonaise est entièrement exportée.

EXPORTATIONS DE DEROULAGE

	VOLUME (m3)	VALEUR (Millions CFA)
1960	12 130	229
1961	14 490	296
1962	17 580	372
1963	19 874	405
1964	24 386	545

Accroissement 1958/1964 : Volume + 134 % - Valeur + 224 %

Il existe au Gabon trois usines de déroulage - l'augmentation de production de 1963 à 1964 correspond à la modernisation et à l'extension d'une usine de Port-Gentil.

Les acheteurs de déroulage exigent avant tout des qualités "face", ce qui rend le rendement grume-déroulage faible (1,300 tonnes de grumes pour 1 m3 de placage).

Les utilisateurs étant obligés de suivre les cours mondiaux des matériaux concurrents, les prix sont actuellement assez bas, et ne tiennent pas compte des augmentations du prix des grumes d'okoumé.

Cette industrie dispose néanmoins d'un marché en expansion dont les industries locales devraient suivre le développement. Une des entreprises en place a déjà procédé aux investissements nécessaires à l'augmentation de sa production; l'intensification de la production forestière dans le Sud-Gabon devrait pouvoir permettre dans cette région la création d'une usine de déroulage; une usine de déroulage sera probablement annexée à l'usine de cellulose.

Il ne paraît pas excessif de prévoir pendant la période quinquennale que la production actuelle passera de 24 000 m3 à 40 000 m3, sans l'unité de déroulage annexée à l'usine de cellulose, qui sera vraisemblablement en cours d'installation à la fin du plan.

Industrie du contreplaqué

La production gabonaise provient d'une seule usine, la S.G.C.F.G., qui a produit en 1964 63 000 m3 de contreplaqués pour une valeur de plus de 2 milliards C.F.A. La production est en progression constante depuis 1960 - la consommation gabonaise est de l'ordre de 2 500 m3 par an.

Les pays acheteurs sont les suivants :

- Côte Occidentale d'Afrique	1/5 des exportations
- France	1/5 "
- Royaume Uni	1/5 "
- U.S.A. et Canada	1/5 "
- Reste du monde	1/5 "

La production gabonaise de contreplaqués dépend donc uniquement des marchés extérieurs où elle se heurte à une vive concurrence.

Le Royaume Uni, qui fabrique 35 000 m3 de contreplaqué et en importe 700000 m3, représente le marché-type où la concurrence joue à plein, exception faite des tarifs préférentiels accordés aux pays du Commonwealth (Canada).

Sur ce marché, la part de l'Europe Occidentale est de 43 %

- celle du continent américain de	21 %
- celle des pays socialistes de	20 %
- celles des pays africains de	7 %
- celle des pays asiatiques de	5 %

Si l'on considère le prix au m3, il apparaît que les contreplaqués multiplis fabriqués à partir de bois rouges tropicaux sont vendus en moyenne entre 50 £ et 60 £ le m3, alors que les contreplaqués fabriqués à partir de bois blancs sont vendus entre 40 et 50 £.

Les produits des pays socialistes sont vendus entre 38 £ (Pologne) et 42 £ le m3 (U.R.S.S.).

Les contreplaqués israëliens, bien que fabriqués à partir d'okoumé gabonais, bénéficient de conditions spéciales et sont vendus à bas prix.

Les composantes du prix de revient, notamment les salaires et les taxes, constituent donc un facteur important du développement de l'industrie du contreplaqué au Gabon.

Certains marchés se ferment aux produits d'importation pour protéger les industries destinées à alimenter la consommation intérieure. Sur la Côte Occidentale d'Afrique, les taxes à l'importation sur les contreplaqués peuvent atteindre 37 ou 47 % tandis que d'autres pays interdisent complètement les importations.

De façon générale, les taux de frêt, les frais de port, les droits de douane et taxes diverses obligent les producteurs à comprimer au maximum leurs prix de revient.

La S.G.C.F.G. s'apprête à faire à partir de 1966 des investissements de plusieurs centaines de millions C.F.A. qui devraient permettre d'augmenter la production de 1 500 m3 par an en 1966 et 1967, et de 3 000 m3 par an en 1968 et 1969.

Le renouvellement partiel du matériel devrait permettre une meilleure rentabilité de l'entreprise, à condition que cette "fuite en avant" ne soit pas entravée par une augmentation correspondante des salaires, charges sociales et taxes.

Mise à part la question des prix de revient, les débouchés ne posent pas de problèmes importants. La consommation mondiale du contreplaqué croît régulièrement. Les experts de la F.A.O. ont estimé que la production mondiale pourrait doubler entre 1960 et 1975.

Le Gouvernement devra donc s'attacher à créer les conditions nécessaires à l'expansion de la production gabonaise actuelle, en veillant à maintenir dans une proportion équitable les charges des entreprises et à favoriser les investissements étrangers dans ce domaine.

Autres industries

Panneaux de fibres et de particules

Ces industries créées assez récemment connaissent un essor considérable dans les pays industrialisés, où elles ont permis l'utilisation de déchets végétaux, y compris les déchets de bois.

Très automatisées, elles utilisent avec un rendement très élevé, de l'ordre de 85 %, une matière première de faible valeur, et une main-d'oeuvre peu nombreuse . Par contre, la colle entre pour une part importante dans le prix de revient.

La faible importance du marché intérieur, la production importante du bois de toutes natures au Gabon, interdisent de penser à la création d'usines de panneaux de fibres ou de particules qui ne seraient pas destinés à l'exportation; or les prix de vente sur le marché européen sont très faibles et correspondent à un prix FOB Gabon de l'ordre de 10 000 Frs CFA le m3. Le peu de valeur de la matière première utilisée dans la fabrication ne semble pas permettre d'équilibrer les frais d'importation de certains composants (colle), ni les frais de transport à l'exportation.

Panneaux lattés et lamellés

Ils sont constitués de lattes de bois sciés (lattés) ou de feuilles de placage (lemellés), posées sur champ et collées entre deux feuilles de bois déroulé.

Au Gabon, seule la C.G.C.F.G. produit des panneaux lamellés (70 m3 par mois) vendus au Gabon et dans les pays voisins.

On peut concevoir la création d'une fabrication de panneaux lattés utilisant les sous-produits de scieries au Gabon. Bien que fortement concurrencés par les panneaux de fibres et de particules sur les marchés européens, les panneaux lattés ont une utilisation différente (meubles) qui peut constituer un marché possible.

Cellulose

En 1962, il a été créée une Société "La Cellulose du Gabon", qui a pour objet l'étude d'un projet d'usine de cellulose chimique au Gabon. Le Gouvernement Gabonais participe à cette Société, à côté de Sociétés privées et du C.T.F.T.

De 1962 à 1965, les études suivantes ont été faites :

- Inventaire complet au 1/100ème de toutes les essences composant la forêt, sur une superficie de 100.000 hectares,
- Essais de laboratoire sur 113 essences forestières,
- Essais semi-industriels de pâte d'okoumé,
- Expédition de 800 tonnes d'okoumé sec et fabrication de pâte à papier,
- Essais industriels de fabrication de pâte à partir d'un mélange de bois divers.
- Etude du prix de revient du bois rendu usine,
- Etude hydrologique de la rivière COMO et de certains de ses affluents,
- Etudes pour déterminer le lieu d'implantation de l'usine, le montant des investissements, le prix de revient du produit fini.

La capacité de l'usine telle qu'on peut actuellement la prévoir sera de 140.000 tonnes de pâte sèche blanchie issue d'un mélange de bois divers traités par le procédé Kraft au sulfate, procédé actuellement utilisé en Europe pour le traitement des feuillus. Les études effectuées ont démontré que la pâte d'okoumé pourra être utilisée dans le domaine de l'impression-écriture, de l'emballage, et qu'elle pourra avantageusement concurrencer pour ces compositions la pâte au bisulfite de résineux et les pâtes de bouleau au sulfate.

Les essais de laboratoire ont montré que la pâte issue d'un mélange de bois divers aura sensiblement les mêmes qualités que la pâte d'okoumé.

Une étude sur le marché de la pâte montre l'expansion rapide de la consommation des papiers et cartons. La capacité mondiale de production, qui était de 83 millions de tonnes en 1960, est évaluée en 1965 à 106 millions de tonnes, et devrait être de 123 millions en 1968. Pour le papier autre que le papier journal, la production mondiale de pâte est estimée à 66 millions de tonnes, alors qu'il en faudrait 98 millions.

En 1969, le Gabon pourrait exporter de la pâte vers les pays qui seront en déficit de production : Afrique, Europe Occidentale, U.S.A. Amérique latine, pays qui, pour le moment, importent la totalité de leurs pâtes au sulfate des pays scandinaves et de l'Amérique du Nord. La situation est identique pour l'Australie et les Indes. De plus, la proportion de pâte au sulfate blanchie par rapport au tonnage de papiers et cartons produits, est en augmentation constante.

1960	:	62 kg pour 1.000 kg de papier
1965	:	107 kg pour " " "
1970	:	138 kg pour " " "

Une unité de production de 140 000 T. de pâte représente un chiffre d'affaires annuel de 5 400 000 000 Frs CFA et nécessite 750 000 m3 de bois et une consommation journalière de 150 tonnes de fuel-oil, 50 tonnes de sel et 170 000 kw/heures.

Personnel nécessaire :

On peut prévoir :

- 9 cadres supérieurs,
- 55 cadres de maîtrise,
- 210 ouvriers qualifiés et
- 320 ouvriers spécialisés.

L'exploitation forestière qui approvisionnera l'usine représentera à elle seule 60 % du volume produit par l'ensemble des exploitations forestières du Gabon, et exigera au minimum 1 500 personnes.

Cette usine sera installée sur la rivière Como, à M'Bel, point de passage du chemin de fer, à 20 km de Kango et à 30 km du barrage hydro-électrique de Kinguélé.

Par tous ses à-côtés : création du barrage de Kinguélé, ouverture de routes à grand trafic, activité fluviale ou ferroviaire, utilisation de produits lourds de raffinage non exportables, importants travaux d'infrastructure de l'usine (400 000 m3 de terrassements, 13 000 m3 de béton, 1 200 tonnes de fer, 75 000 m3 de coffrage, 15 000 m2 de bâtiments couverts), plus d'un millier d'habitations en bois, création d'industries annexes (déroulage, scierie...), la création de cette usine et de l'exploitation forestière la ravitaillant, aura sur l'économie du pays un effet considérable (cf comptes économiques prospectifs 1970).

B - DISPOSITIONS DESTINEES A FAVORISER LA CREATION ET L'EXPANSION DES INDUSTRIES DU BOIS

La loi 43/63 du 22/11/63 a porté approbation d'un "programme de développement des industries de transformation du bois dans la République Gabonaise".

Le titre 1er accorde des avantages fiscaux aux industries s'installant en deuxième zone, et prévoit de 1964 à 1967, un aménagement de la fiscalité favorisant la production de produits finis, et un rajustement des valeurs mercuriales et des taxes et droits de sortie pour faciliter l'approvisionnement des industries locales.

Le titre II prévoit que des réserves forestières provisoires seront accordées en priorité aux exploitants gabonais et aux communautés rurales qui s'engageront, par contrat, à approvisionner les usines locales.

Il est posé en principe que l'Office des Bois ne pourra prendre d'engagements extérieurs qu'après avoir satisfait les besoins des industries gabonaises, qui feront connaître le 1er octobre de chaque année leur programme de production pour l'année suivante. Toutefois, les industries qui ne participent pas à l'exploitation forestière ne sont ravitaillées qu'en dernier lieu, et dans la mesure des possibilités de l'Office, à moins que leur importance, le nombre d'emplois et leur action en faveur de la formation des cadres ne justifient une mesure spéciale en leur faveur.

Le titre III prévoit des mesures propres à encourager la formation des cadres locaux et l'amélioration des conditions d'emploi et de logement du personnel.

Enfin, le titre IV vise à accroître les débouchés intérieurs en prévoyant un arrêté d'application fixant un pourcentage minimum de bois et sous-produits du bois à utiliser dans les constructions.

Cette charte des industries du bois, si elle a permis un approvisionnement régulier des industries gabonaises, a eu sur les autres points assez peu de résultats.

Ces dispositions sont restées sans effet sur l'industrialisation de la deuxième zone forestière. Peut-être étaient-elles prématurées. En effet, le transport des grumes par flottage est moins onéreux que le transport sur barge de produits finis, même si l'on tient compte du fait que ceux-ci ne représentent en moyenne que 50 % de leur volume en grumes.

Les ports tels que Libreville et Port-Gentil, où aboutissent tous les bois d'une vaste région, présentent un avantage incontestable du point de vue de l'approvisionnement en grumes; d'autre part, la deuxième zone était jusqu'ici démunie de l'infrastructure de transports et de télécommunications indispensable à la construction et au fonctionnement d'une usine importante.

Ces inconvénients disparaîtront avec l'équipement routier de la deuxième zone, où les conditions d'exploitation rendront nécessaire une exploitation plus intensive de la forêt et où une industrie pourrait permettre la transformation de bois invendables en grumes.

Ces industries présenteraient l'avantage d'utiliser les bois de qualité inférieure, qui pèsent sur le marché. Les tarifs, droits et taxes pourraient être étudiés pour favoriser l'utilisation de ces bois et inciter les industries à s'équiper de machines capables de les traiter.

Quant aux dispositions destinées à accroître les débouchés locaux, elles sont restées lettre morte. Les services administratifs continuent à utiliser des charpentes métalliques, le traitement et la préservation des bois est encore assez peu répandu, les possibilités technologiques du bois sont peu connues, et l'emploi du bois dans la construction se heurte aux préjugés et aux prix trop élevés.

Cet état de choses provient d'une absence d'information sur les possibilités d'utilisation du bois, d'un manque d'intérêt de la part des services techniques et d'un défaut de coordination entre ces services.

On peut penser que l'action d'un service chargé des questions industrielles, dont l'absence se fait sentir par ailleurs, serait de nature à améliorer cet état de choses.

En ce qui concerne les industries du bois, ce service aurait notamment pour tâche de faire appliquer la loi sur le développement des industries du bois, d'en étudier et de présenter au Gouvernement les textes d'application, de faire étudier des plans-type de construction en bois, d'informer les utilisateurs des possibilités qui leur sont offertes, et en fonction des crédits à la construction des différents services administratifs, de faciliter le groupement des appels d'offres de façon que les industries locales puissent y répondre avec des délais suffisants.

Lorsque le transfert en deuxième zone et son équipement en infrastructures de communications et de télécommunications seront réalisés, il faudra également étudier les mesures à prendre pour que le développement de l'exploitation forestière et des industries de transformation se fasse simultanément.

RECAPITULATION

S'il paraît difficile d'assigner aux industries du bois des objectifs qui ne peuvent être que théoriques, on peut cependant prévoir la progression suivante entre 1966 et 1971 :

	Production 70 comparée à la production de 1964	Total inv. nouveaux (en millions CFA) nécessaires de 1966 à 1970	Nombre d'ouvriers supplémentaires		
			Cadres et contremaîtres	Ouvriers qual. ou spécialisés	Ouvriers non spéc. et manoeuvres
Scieries	+ 20.000 m3/an	145	13	40	86
Déroulage	+ 15.000 m3/an	375	20	45	128
Contreplaqués . . .	+ 9.000 m3/an	470			
Panneaux lattés . .	+ 3.600 m3/an	30			
Traverses	+ 20.000 m3/an	400 (scierie + chantier forestier de 50.000 m3/an)	7	48	100
Usine de créosotage des traverses . . .		160			
Usine de cellulose (production de pâte)	+140.000 t/an	14.000	64	530 dont ouvr. qual. 210 ouvr. spéc. 320	
		15.580	104	663	314

N.B. - A l'usine de cellulose sera probablement annexée une usine de déroulage dont on ne peut actuellement prévoir la production.

* * *

CHAPITRE VII

- CONDITIONS ET MOYENS DE REALISATION DE CE PROGRAMME
- RESULTATS ATTENDUS
- PERSPECTIVES D'AVENIR

A - CONDITIONS ET MOYENS DE REALISATION

1°) Les routes

La première condition de réalisation de ce programme forestier est la construction des routes de deuxième zone. Certains forestiers ont déjà préparé leurs chantiers en avance sur le programme routier.

L'essor de la ville de N'Djolé et la création d'une scierie dans la région sont également tributaires du programme d'infrastructure.

2°) Le financement (cf tableau n° 16)

Le financement des exploitations forestières gabonaises par la B.G.D. correspond aux sommes déjà mises à la disposition du crédit forestier par la Banque, et ne devrait pas présenter de difficultés.

Les exploitations industrielles prévues représentent presque toutes des transferts de 1ère en 2ème zone d'entreprises existant déjà, de même que l'accroissement de production des industries du bois proviendra en grande partie de l'extension d'industries déjà installées au Gabon; leur financement relève du secteur privé, y compris l'extension de l'exploitation forestière et des installations industrielles nécessaires à la fabrication des traverses de chemin de fer qui permettront à une importante entreprise déjà installée d'accroître sa production (+ 200 000 traverses par an).

TABLEAU N° 16

INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

1966 - 1970 (Millions CFA)

Secteur forestier (non compris les amortissements)

	1966	1967	1968	1969	1970	Source de financement
Exploit. forest.						
- Artisanales	50	50	50	50	50	B.G.D.
- 5.000 T/an	40	40	40	40	20	B.G.D.
- Industrielles . . .	825	825	250	250		Secteur privé
Cellulose						
- Exploit. forestière	-	1 000	1 500	-	-	Secteur public + emprunt
- Usine	-	4 500	5 500	4 000	-	Secteur privé
Autres ind. bois	200	600	380	200	200	Secteur privé
Prospection	-	100	130	117	50	Aide extérieure
Inst. Etudes For. . .	-	200	200	-	-	Aide extérieure
S.T.F.O.	300	300	300	300	300	Budget Développement
	1 415	7 615	8 350	4 957	620	22 957

L'ampleur des investissements à réaliser pour créer une usine de cellulose implique nécessairement l'intervention d'importants groupes privés qui ont déjà contribué avec l'Etat Gabonais au financement des études. La participation de l'Etat ne saurait être que minoritaire conformément à sa politique qui est de laisser la plus large initiative à l'entreprise privée.

Par contre, l'exploitation forestière destinée à ravitailler l'usine de cellulose sera probablement à la charge de l'Etat Gabonais, les industriels de la cellulose se bornant à transformer les bois qu'ils achètent.

Cette entreprise, bien que financée par l'Etat, devra fonctionner du point de vue juridique, économique et financier, comme une entreprise privée, et supporter les charges financières des emprunts qu'elle devra contracter.

Le montant des investissements nécessaires, selon des évaluations provisoires, serait d'environ 2,5 milliards CFA. Son financement sur emprunt garanti par l'Etat est actuellement à l'étude.

Bien que l'importance d'une telle entreprise (750 000 m3 de bois par an) et l'obligation de produire de façon très régulière exigent une unité très ferme de direction, il n'est pas exclu que l'on puisse faire participer à la production des entreprises privées gabonaises ou étrangères selon des modalités qui restent à étudier.

Les prospections forestières de la 3ème zone et la transformation de l'Ecole Forestière du Cap Estérias en Institut d'Etudes Forestières doivent être financées par l'aide bilatérale et multilatérale qui ont déjà été contactées à cette fin.

Les charges de fonctionnement résultant pour le Service des Eaux et Forêts d'une augmentation de ses activités (brigades d'assistance technique ou brigades chargées de la COMEX) sont déjà en place pour la plupart ou seront financées par le système des "charges forestières" payées par les exploitants pour rémunérer les services qui leur sont rendus.

3°) Emploi et Formation (cf tableau 17)

Le nombre d'emplois nouveaux, plus de 4.000 en cinq ans, exigera de la part des organismes du Ministère du Travail, de l'Enseignement Technique, des Eaux et Forêts et des organisnes privés un effort de recrutement et de formation qui est examiné au chapitre "Politique de l'emploi et de la formation professionnelle".

Dans une période transitoire, il sera nécessaire d'importer pour l'usine de cellulose des cadres supérieurs et moyens étrangers. La convention d'établissement accordée à cette entreprise définira dans quelles conditions se fera la formation par l'entreprise de la main-d'oeuvre et des cadres locaux.

4°) Prix, salaires et fiscalité

La dernière, mais peut-être la plus importante condition du développement des exploitations forestières et de l'industrie du bois réside dans la politique des prix, des salaires et de la fiscalité.

Les prix : s'agissant de produits vendus sur le marché international (bois, sciages, déroulés, contreplaqués, pâte de cellulose), le contrôle des prix de vente échappe complètement aux pays producteurs, exception faite pour les bois de l'influence que peut avoir sur le marché la forte position de l'Office des Bois.

Tous les calculs qui ont été faits pour l'élaboration du présent Plan sont évalués en Frs 1965, et supposent que les prix des produits ne subissent pas de transformations brutales ou profondes.

TABLEAU N° 17

PERSONNEL A RECRUTER ET A FORMER POUR 1966 - 1970

	Cadres et Maîtrise	Ouvriers qualifiés	Manoeuvres et ouvriers spécialisés	TOTAL
Prospections forestières (1)	27		400	427
Exploitations forestières (1) (Programme forestier proprement dit)	96	59	1 350	1 505
Exploitation forestière liée à l'usine de cellulose (1)	65	585	850	1 500
Usine de cellulose (2)	64	210	320	594
Autres industries du bois (2)	40	130	315	485
TOTAUX	292	984	3 235	4 511

(1) Besoins comptabilisés au titre du secteur "forêts.)
(2) Besoins comptabilisés au titre du secteur "industries".) au plan sectoriel d'emploi et formations professionnelles.

Les "cadres forestiers" seront formés, soit par l'Institut des Etudes Forestières pour les exploitations de 5 000 tonnes/an, soit sur le "tas" par les brigades d'assistance technique des Eaux & Forêts en ce qui concerne les exploitations artisanales.

Ils supposent également que les prix de revient des produits d'exportation restent compétitifs. Ces prix se décomposent en de nombreux facteurs dont deux, les salaires et la fiscalité, dépendent du Gouvernement.

Il est nécessaire de suivre, en matière de salaires et de fiscalité une politique telle que les augmentations soient compensées soit par une augmentation des prix de vente sur le marché mondial, soit par un accroissement du rendement des hommes et du matériel, soit par une diminution du prix de la matière première, ce qui semble assez aléatoire.

Les directives d'une telle politique ont été définies dans le chapitre consacré aux moyens de réalisation du Plan, mais il était nécessaire d'évoquer brièvement ces problèmes au sujet des industries du bois qui sont particulièrement sensibles à l'équilibre prix de revient - prix mondial.

B - RESULTATS ATTENDUS

1°) Bois et grumes

La production d'okoumé sera pratiquement stationnaire du fait de l'achèvement du transfert en 2ème zone. La production de bois divers devrait augmenter de 17 % par an en moyenne, mais on peut prévoir que cette croissance sera plus forte à la fin qu'au début de la période quinquennale.

La production des scieries devrait augmenter de 50 % en cinq ans, 75 % pour les déroulages, 14 % pour les contreplaqués - soit au total pour les bois et produits transformés, une production supplémentaire en 1970, d'environ 2,4 milliards CFA aux prix 1965.

Les ressources supplémentaires de l'Etat font l'objet d'une estimation dans les comptes économiques prévisionnels de 1970 (cf "Les équilibres généraux"). On peut prévoir cependant que cette augmentation ne sera pas très importante les premières années, car les extensions ou créations nouvelles bénéficieront du code des investissements (droits d'entrée réduits, exonération d'impôts sur les B.I.C. pendant 5 ans, droits de sortie réduits appliqués aux produits manufacturés ou industrialisés exportés). En ce qui concerne les grosses opérations : cellulose et exploitation forestière annexe, celles-ci n'entreront en production qu'à la fin du Plan, et les recettes les concernant seront déterminées par une convention d'établissement qui reste à établir.

2°) Conséquences sociales

Les salaires supplémentaires distribués seraient de l'ordre de 1 300 millions.

La cellulose et son exploitation forestière emploieront au minimum 2.000 personnes. Ceci suppose la création, à proximité de l'usine, d'une ville de plusieurs milliers d'habitants disposant d'un pouvoir d'achat assez élevé (salariés). D'ores et déjà, il faut prévoir que l'attraction de ce centre urbain (commerce, approvisionnement, cultures vivrières, éducation, santé...) se fera au détriment de Kango, dont l'activité diminuera considérablement, et contribuera à freiner l'exode rural vers Libreville.

L'occasion sera ainsi donnée au service de l'urbanisme de concevoir entièrement un centre urbain répondant aux besoins de la population gabonaise. Cette expérience servira ensuite pour les centres qui se créeront à Bélinga et le long du chemin de fer.

C - PERSPECTIVES D'AVENIR

A long terme, l'avenir de la production forestière et des industries du bois est conditionné par la réalisation du chemin de fer Bélinga-Owendo.

Pour la production d'okoumé, l'année critique sera 1966 où 500 000 tonnes de bois devraient déjà sortir de la 2ème zone, si l'on veut maintenir la production autour de 750/800 000 tonnes.

En deuxième zone, sur 6.930.000 hectares, 3.580.000 seulement sont exploitables en l'état actuel des techniques d'exploitation (relief difficile).

Lorsque toutes les entreprises seront installées en 2ème zone, la production pourra se maintenir à 750/800.000 tonnes jusqu'en 1976 environ, époque où elle commencera à décroître, une production de 800.000 tonnes étant supérieure aux taux d'accroissement naturel de la forêt. Les premières plantations de la S.T.F.O., qui datent de 1943 ne pourront être exploitées qu'en 1993. Par contre, la production de bois divers pourrait théoriquement atteindre 500.000 tonnes par an, au lieu de 150.000 tonnes en 1964.

La mise en exploitation du chemin de fer est prévue pour 1974, et permettra d'étendre l'exploitation forestière à la 3ème zone jusqu'à la rivière M'Voung pour l'okoumé et tout le long du chemin de fer pour les bois divers.

Il faudra environ deux ans après la mise en exploitation du chemin de fer pour que la 3ème zone soit exploitée de façon assez importante (temps nécessaire à la création des routes reliant les chantiers au chemin de fer, et à l'installation des entreprises forestières).

La creation du chemin de fer est donc la condition sans laquelle la production forestière gabonaise subirait une baisse importante après 1975, jusqu'à ce que puissent être exploitées les plantations d'okoumé.

(Le développement prévisible à long terme du secteur "Forêts et industries du bois", a été étudié dans le chapitre "perspectives à long terme de l'économie").

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

ET ARTISANAT

I - SITUATION ACTUELLE

Le trait caractéristique de ce secteur est sa faible importance dans l'économie gabonaise, essentiellement dominée par les secteurs forestiers et miniers. Cette faible importance ressort clairement des tableaux suivants :

1 - VALEUR DE LA PRODUCTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET DU SECTEUR ARTISANAL

(En millions CFA)

(D'après les comptes économiques 1963)

PRODUITS	VALEUR DE LA PRODUCTION
Produits alimentaires	420
Produits mécaniques et électriques.	900
Textiles et vêtements	200
Produits industriels divers	1 820

2 - VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR (1963)

SECTEUR	VALEUR AJOUTEE (en Millions CFA)	%
Agriculture	6 516	15, 2
Forêts.	6 193	14, 5
Mines	10 140	23, 8
Energie	434	1, 1
Industries du Bois.	1 152	2, 7
INDUSTRIES DIVERSES - ARTISANAT . . .	811	2
Bâtiments - T.P.	2 422	5, 6
Transports	2 360	5, 5
Services	2 115	5
Commerces	10 490	24, 6
TOTAL	42 633	100

3 - VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR SECONDAIRE PAR BRANCHES D'ACTIVITES

TOTAL de la valeur ajoutée . . . . . 14 959 millions CFA

Cette valeur a été le fait :

- du secteur Minier pour 68,3 %
- du secteur Energie pour 2,8 %
- du secteur Bâtiments - T.P. 16 %
- DU SECTEUR INDUSTRIES DIVERSES 5,3 %
- du secteur Industries du bois 7,6 %

Salaires distribués (1963)

TOTAL des salaires distribués par les entreprises . . . . . 11 434 millions CFA

TOTAL des salaires distribués par le secteur Industries diverses. . 420 millions CFA

* * *

Le faible développement des industries de transformation au Gabon et de l'artisanat s'explique par des raisons historiques et psychologiques. Pendant longtemps la principale activité a été celle des chantiers forestiers. Or l'abattage du bois et l'exportation des grumes qui demandaient jusqu'à la mécanisation récente du travail, une main-d'oeuvre abondante, n'exigeaient, par contre, aucune spécialisation et n'a pas favorisé la promotion des travailleurs et le développement de l'initiative individuelle. L'exploitation forestière n'a pas non plus jusqu'à ces dernières années, suscité la création de petites industries annexes, amont ou aval d'autant plus que la rentabilité exceptionnelle, à l'origine de ces exploitations permettait aux sociétés d'importer, même à grands frais, tous les produits dont elles avaient besoin sans se soucier de savoir s'ils n'auraient pas pu être produits sur place à meilleur compte. A cela s'ajoute le fait que les compétences assez particulières demandées par l'exploitation forestière, n'a pas incité les Européens à investir dans d'autres secteurs pour lesquels ils ne possédaient aucune aptitude technique particulière.

Il n'existait pas, non plus, chez les Gabonais une classe de petits artisans susceptibles de se transformer progressivement en entrepreneurs modernes. Sans doute l'existence de la forêt qui couvre presque tout le pays, la dissémination de la population en villages peu importants se déplaçant lorsque les terrains s'épuisaient, le faible niveau de l'agriculture sont responsables de cette carence.

Les résultats indiscutables obtenus par les "Missions" qui ont réussi à créer à l'intérieur du pays des ateliers de menuiserie, des fours à chaux, des briquetteries et à former la main-d'oeuvre nécessaire confirment bien l'impression que le faible niveau technique de la main-d'oeuvre et son manque d'esprit d'initiative proviennent des causes énoncées ci-dessus et non d'une inadaptation fondamentale des Gabonais. Si, comme les missions, les entreprises forestières avaient été conduites par la nécessité à se procurer sur place un certain nombre de produits au lieu de les importer à grands frais, il est probable que le niveau technique de la population aurait été plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

* * *

Les industries de transformation sont surtout représentées par les industries du bois. En raison de la particulière importance du secteur forestier dans l'économie gabonaise, l'exploitation forestière et les activités qui s'y rattachent, notamment les industries dérivées du bois, sont étudiés dans le chapitre consacré à "l'Economie Forestière".

En dehors des industries du bois, les industries de transformation existant au Gabon se répartissent en 3 catégories :

- Les industries basées sur la transformation de produits agricoles locaux.
- Les industries alimentaires et diverses produisant des biens de consommation pour les ménages.
- Les industries ayant pour objet de satisfaire la consommation intermédiaire des entreprises (et accessoirement la consommation des ménages).

A - INDUSTRIES BASEES SUR LA TRANSFORMATION DES MATIERES-PREMIERES LOCALES

Elles sont peu nombreuses et peu importantes du fait de la faiblesse de la production agricole.

Il faut citer :

- Une installation de décortiquage du riz à Tchibanga qui a usiné 1 020 tonnes de paddy en 1964 (570 tonnes en 1963).
- Sept petits ateliers de décortiquage du café transformant le café cerise en café marchand à Franceville, Okondja, Lastourville, Makokou, Mékambo, M'Bigou et Booué. Chacun peut traiter mensuellement 30 tonnes. L'usinage dure de 5 à 7 mois.
- Deux huileries. D'une part celle de la COOPALMO à Moabi qui est approvisionnée à partir d'une palmeraie naturelle (73 tonnes en 1963-1964; 64 tonnes en 62-63). Elle est équipée d'un matériel moderne mais est handicapée par le caractère incertain de ses approvisionnements. D'autre part l'huilerie de la société PALMHEVEAS près de Lambaréné. Inaugurée en 1964, cette huilerie très moderne a une capacité de 2 tonnes,5/régime/heure. Destinée à traiter la production de PALMHEVEAS, elle traite également, en attendant le plein rendement de la palmeraie, la production de l'ancienne plantation de la M'Vily gérée par la "Société Gabonaise des Oléagineux" ou S.O.G.A.B.O.L. En 1964, 622 tonnes d'huile de palme ont été exportées ainsi que, pour la première fois, des palmistes (307 tonnes).

B - INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DIVERSES

- BOULANGERIES : On compte deux boulangeries à caractère industriel dont l'une, les Etablissements PELISSON, employait en 1963, 63 salariés.

- BOISSONS GAZEUSES : En ce domaine l'entreprise la plus importante est la Société "DURAND & Cie", à Libreville qui a produit plus de 1 600 000 bouteilles en 1963 (sodas, limonade, eau gazeuse). A Port-Gentil deux sociétés : la "Société des Boissons Gazeuses du Gabon" et la "Société Vitam's Fruit" fabriquent environ 600 000 bouteilles par an.

- YAOURTS : Trois entreprises produisent 250 000 yaourts par an à partir de lait en poudre d'importation.

- SAVONNERIE : La savonnerie BREYNAT à Port-Gentil produisait 200 tonnes de savon de ménage. Equipée d'un matériel inadequat et usé, la fabrique reprise par les Etablissements "BOUTONNET" est actuellement en cours de réorganisation.

C - INDUSTRIES SATISFAISANT LA CONSOMMATION INTERMEDIAIRE DES ENTREPRISES

Dans cette catégorie on dénombre :

- 2 fabriques de glace dont l'une a été inaugurée au début de l'année 1965. Cette usine moderne gérée par la Chambre de Commerce, d'Agriculture, de l'Industrie et des Mines du Gabon, est destinée au ravitaillement en glace des chalutiers. Sa capacité est de 10 tonnes/jour.
- 2 miroiteries.
- 4 imprimeries.
- Plusieurs garages et ateliers de carosserie.
- Une usine chimique : La Société Gabonaise d'Oxygène et d'acétylène "GABOA" filiale de la Société "Air Liquide" inaugurée à Port-Gentil en 1964. Sa capacité de production est de 300 000 m^3 d'oxygène et 150 000 m^3 d'acétylène.
- Une entreprise de construction de meubles métalliques (La Société Gabonaise de Meubles Métalliques) admise en 1964 au régime 1 du Code des Investissements.
- Constructions mécaniques, réparations navales etc... liées à l'activité des chantiers forestiers et à l'essor des transports fluviaux; ces industries ont connu un essor assez remarquable. Parmi elles il faut citer principalement :

- Les Ateliers de l'Afrique Equatoriale" (A.C.A.E.), filiale de la Société DELMAS-VIELJEUX et de la Société Financière et Industrielle des Ateliers et Chantiers de Bretagne. Les chantiers

installés à Libreville s'étendent sur un hectare. Ils sont desservis par slip de 300 tonnes, deux poutres de ripage pneumatique de 15 m et un petit slip de 20 m pour les bateaux de petit tonnage. Les ACAE emploient 5 techniciens expatriés, 12 agents de maîtrise et environ 200 ouvriers. Leur principale activité est constituée par la construction et la réparation navale. Depuis 1956 ces chantiers ont construit 139 bateaux de toutes catégories. A cette activité principale s'ajoute la chaudronnerie générale (réservoirs, citernes, tôleries), la mécanique générale, le rechargement des galets des engins à chenilles. La société dispose d'une fonderie bronze et aluminium d'une capacité de coulée de 150 kgs pour confectionner les hélices etc... Les ACAE envisagent de s'étendre dans la future zone industrielle d'Owendo et d'améliorer leurs installations actuelles en construisant un slip de 100 tonnes, un appontement flottant, un hangar de stockage etc... Le coût de ces investissements serait d'une centaine de millions.

- L'Union Industrielle de l'Afrique Equatoriale (U.I.A.E.) établie à Port-Gentil dont l'activité principale est liée à la recherche et à l'exploitation pétrolières. (Installations de têtes de puits, de pipes etc...). Une autre partie de ses activités est constituée par la construction navale, la chaudronnerie et même la construction métallique. Cette société qui emploie 180 salariés dispose de 2 slips de 100 tonnes, d'un autre de 150 tonnes et envisage la construction d'un quatrième de 300 tonnes permettant le carénage de # bateaux plus importants.

- Les Etablissements GUERIN plus spécialement versés dans la mécanique générale (Réparation de moteurs).

Matériaux de construction : Il faut citer enfin une dernière catégorie d'entreprises industrielles : celles qui se consacrent à la fabrication de matériaux de construction. En fait agglomérés, hourdis et éléments préfabriqués sont produits au Gabon en majorité par les entreprises de bâtiments sur le chantier même à l'aide de pondeuses à parpaings et de moules métalliques vibrants ou non.

Toutefois en 1963 se sont installés à Libreville les Etablissements VEILLE, spécialisés dans la préfabrication des éléments de béton armé ou non, livrés aux entreprises de construction ou consommés directement par les Etablissements VEILLE, constructeurs de maison préfabriquées en dur.

* * *

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

I - LE CADRE DE L'INDUSTRIALISATION

A - Handicaps et atouts

Le problème du développement industriel du Gabon se pose en termes originaux car si l'on retrouve dans son économie – parfois sous une forme particulièrement aiguë – des faiblesses communes à tous les pays en voie de développement, à l'inverse, ce pays possède des atouts dont peu de pays africains peuvent se prévaloir.

1°) Les Handicaps

Ils sont de trois ordres :
- Humains
- Economiques
- Géographiques.

- HUMAINS

a) Le handicap main-d'oeuvre

Cet handicap a été souligné dans toutes les études faites sur l'économie gabonaise. Il se manifeste sous trois aspects :

- Un aspect quantitatif - Dans ce pays sous peuplé, l'étroitesse et la sensibilité du marché de la main-d'oeuvre est extrême. La création d'entreprises ayant besoin d'une mai -d'oeuvre nombreuse risque de déséquilibrer l'ensemble du marché du travail entraînant une augmentation générale des salaires sans accroissement parallèle de la productivité. Ce risque est d'autant plus grave que la main-d'oeuvre gabonaise est déjà chère.
- Un aspect qualitatif - La qualification et les connaissances professionnelles des Gabonais sont basses en général et parfois inexistantes. Le mauvais niveau technique des salariés est, en fait, beaucoup plus préoccupant pour le développement industriel que l'aspect quantitatif. En effet, les industries de transformation dont la création est envisagée au cours du premier plan n'auront besoin que d'un nombre modéré de salariés. S'installant à Libreville ou Port-Gentil, elles trouveront assez aisément la main-d'oeuvre banale qui leur est nécessaire en raison du rapide accroissement de la population urbaine. Mais si ces industries ont besoin de peu de main-d'oeuvre banale, elles ont par contre besoin d'un nombre important d'ouvriers qualifiés et hautement qualifiés, parfaitement au courant de leurs tâches. Or dans l'immédiat elles éprouveront de grosses difficultés pour les recruter sur place. Elles devront donc avoir recours dans une large proportion à des salariés expatriés grèvant ainsi lourdement le poste "main-d'oeuvre". (Un salarié expatrié coûte 3 fois plus cher que son homologue employé dans une usine européenne).
- Un aspect rendement - Le rendement de la main-d'oeuvre gabonaise est actuellement très médiocre ce qui se répercute sur les coûts de production.

b) Absence d'esprit d'entreprise

L'absence quasi totale – pour les raisons déjà indiquées – de petits artisans et entrepreneurs gabonais peu à peu susceptibles de prendre la tête de petites entreprises modernes constitue un frein sérieux au développement industriel et à l'intégration du secteur traditionnel et du secteur moderne.

- HANDICAPS NES DE LA GEOGRAPHIE

Vis à vis des grands marchés mondiaux (Amérique du Nord, Europe, Extrême-Orient), le Gabon est un pays lointain. A l'intérieur même de la zone franc le Gabon est nettement handicapé par rapport aux pays côtiers de l'Afrique Occidentale, plus proches de l'Europe. Il n'est, pour s'en convaincre, que de comparer les taux de frêt entre la France et Libreville d'une part, la France et Dakar d'autre part (l'écart se situe dans une proportion de 100 à 60 environ). De ce fait pour toute fourniture reçue, pour toute marchandise expédiée le Gabon doit compter avec un handicap de frêt extrêmement sensible.

Les relations commerciales avec l'intérieur sont également coûteuses. Ce pays, très vaste, peu peuplé, est soumis à des conditions climatiques qui grèvent lourdement le coût de l'infrastructure. Aussi, le réseau routier est-il resté longtemps très insuffisant. Le Gouvernement se préoccupe de doter le Gabon d'un réseau plus conforme à ses besoins, qui permettra une baisse du coût des transports et ouvrira aux échanges commerciaux des régions pour le moment totalement isolées.

- HANDICAPS ECONOMIQUES

Ils sont nombreux; ce sont notamment :

a) *Etroitesse du marché intérieur :* en raison de la faible densité, de la difficulté des transports intérieurs qui réduisent encore les possibilités de débouchés : Le Woleu-N'Tem est tourné vers le Cameroun tandis que l'Ogooué-Lolo et le Haut-Ogooué d'une part, la N'Gounié et la Nyanga d'autre part, sont plus liés à l'économie congolaise qu'à l'économie gabonaise. Cependant ces éléments négatifs sont en partie corrigés par le fait que la population gabonaise, si elle est peu nombreuse, dispose par contre d'un revenu par tête assez élevé.

b) *La faiblesse de l'environnement technique :* Il en résulte des frais de fonctionnement élevés : isolée, l'entreprise doit surtout compter sur elle-même. Il lui est difficile d'avoir recours à des sous-traitants, à des spécialistes ou des confrères, bref, à toutes les commodités qu'apportent un environnement industriel. Toutefois, à cet égard, le Gabon, et principalement Port-Gentil, est plutôt favorisé. La conjugaison de la C.F.G. et de la S.P.A.F.E. a déjà amorcé un embryon de relations inter-industrielles.

c) *La rareté des capitaux locaux :* L'épargne locale est faible. Dans la mesure où elle existe elle a tendance à s'orienter vers d'autres activités que l'industrie (constructions d'immeubles) ou bien à quitter le pays.

2°) Les Atouts

De nombreux facteurs défavorables freinent donc l'industrialisation du Gabon. Toutefois bon nombre de ceux-ci pourront être levés grâce à une politique adéquate. Mais surtout, en dépit d'handicaps sérieux, le Gabon, à la différence de bien des pays africains, dispose de facteurs favorables, susceptibles d'attirer les investisseurs.

Deux d'entre eux sont déterminants. Ce sont :
- La variété et l'abondance des matières premières.
- La possibilité de produire de l'énergie à bas prix.

a) *Variété et abondance des matières premières*

Le bois d'abord qui reste la principale richesse du Gabon mais qui n'est plus la seule. Le sous-sol gabonais renferme aussi une gamme étendue de minerais de bonnes qualités : manganèse, uranium, or, sont déjà produits en grande quantité. La découverte récente d'un gisement de calcaire à proximité du futur port d'Owendo permet d'envisager dans de bonnes conditions la construction d'une cimenterie. L'exploitation du minerai de fer de Bélinga ouvre, à plus long terme, de nouvelles perspectives. Enfin, de nombreux indices (plomb, cuivre, cassitérite, columbo-tantalite) donnent à penser que la production minière pourra se diversifier encore davantage.

b) *Possibilité de produire de l'énergie à bas prix*

Le Gabon a produit en 1964, 1 280 000 tonnes de pétrole brut. La production envisagée à partir de 1967 devrait dépasser 3 millions de tonnes.

Surtout, ce pays dispose de gaz naturel qui permettrait de fournir à un prix très avantageux, l'énergie aux industries désireuses de s'installer dans la région de Port-Gentil ou à proximité du champ de Gamba dans le Sud, tandis que dans le domaine de l'hydro-électricité, le Gabon paraît être le mieux doté de tous les pays de l'Afrique francophone. L'E.D.F. a procédé à l'inventaire systématique du potentiel hydraulique du pays. Outre l'implantation d'un barrage à Kinguélé dont la construction doit commencer en 1967, plusieurs autres sites favorables ont été reconnus. Leur aménagement pourrait être envisagé au fur et à mesure que des utilisateurs se manifesteraient.

B - Perspectives industrielles

L'ensemble des éléments analysés ci-dessus semble plutôt favoriser l'implantation d'unités industrielles de dimensions importantes transformant des matières premières locales en produits semi-finis ou finis, en utilisant pour cela l'énergie disponible en quantité importante. C'est ainsi qu'une usine de cellulose de 140 000 tonnes, une raffinerie de pétrole et une cimenterie doivent être prochainement construites. Après la mise en exploitation du gisement de fer de Bélinga une usine de pelletisation pourrait être installée à Owendo et, à plus long terme, il n'est pas exclu qu'une industrie sidérurgique ne soit installée au Gabon.

Ce type d'industrie est en outre plus à même que d'autres de s'affranchir des obstacles inhérents à l'économie gabonaise et notamment :

- Le faible niveau technique de la main-d'oeuvre : il leur est possible de faire appel à des techniciens expatriés souvent recrutés dans leurs établissements déjà existants en Europe ou ailleurs, l'ampleur de leurs moyens financiers leur permettant de supporter plus facilement que les petites entreprises le coût élevé de cette main-d'oeuvre.
- Le manque d'environnement industriel, leur taille les rendant à même de se suffire à elles-mêmes.

Enfin exportant la quasi-totalité de leur production elles ne sont pas handicapées par la faiblesse du marché local.

La situation avantage donc incontestablement ce type d'industries. Ceci ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'y a pas place au Gabon pour d'autres industries et notamment pour de petites entreprises destinées à satisfaire le marché local. En raison du niveau de vie relativement élevé des Gabonais, la consommation de certains produits a atteint un niveau suffisant pour assurer la rentabilité de petites unités industrielles. Dans certains cas même, des entreprises plus importantes désirant approvisionner l'ensemble du marché des Etats de l'Afrique Centrale pourront trouver avantageux de s'établir au Gabon près de la matière première ou des sources d'énergie.

C - Un élément nouveau : l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale

Les problèmes posés par le développement industriel du Gabon ne sauraient être posés exclusivement par référence aux conditions nationales. Le Gouvernement a toujours souhaité les examiner dans un cadre plus vaste. Il paraissait, en effet, normal qu'à de marchés nationaux trop étroits se substitue un marché plus vaste formé par les quatre Etats déjà regroupés au sein de l'U.D.E. et le Cameroun, soit plus de 11 millions de consommateurs sur un territoire de 3 millions de km^2. Les efforts déployés en ce sens ont abouti à la ratification par tous les Etats intéressés du traité créant l'U.D.E.A.C., en vigueur depuis le premier janvier 1966. Ce traité, base d'une véritable union douanière et économique prévoit notamment :

- La libre circulation des marchandises et capitaux entre les Etats de l'Union.
- L'adoption d'un tarif commun à l'égard des pays tiers.
- L'harmonisation des projets industriels, l'idée essentielle étant que les projets intéressant le marché de plusieurs Etats doivent être approuvés par les cinq Etats pour éviter la réalisation de projets concurrents compromettant la rentabilité des investissements. Pour décider de l'implantation de la future usine, il est tenu compte de la situation des matières premières et de la nécessité d'assurer une répartition équitable des investissements.

A long terme, il n'est pas douteux que la création de ce vaste marché se traduira par une augmentation du niveau de vie de ses 11 millions de consommateurs. Dans l'immédiat ses consé-

quences pour le développement industriel du Gabon sont plus difficiles à apprécier. Certes les industries orientées vers l'exportation ne verront pas leur situation modifiée par l'entrée en vigueur du traité de l'UDEAC.

Il est non moins vrai que l'harmonisation des projets industriels n'entrave pas l'implantation d'industries nationales lorsqu'elles peuvent fonctionner normalement dans chaque pays. Il est bien préférable en effet, quand c'est possible de voir des unités moyennes s'implanter dans chaque pays plutôt qu'une grande unité alimenter l'ensemble : l'effet de diffusion des revenus, de créations d'emplois, de formation technique, de développement de la consommation des produits nationaux est certainement ainsi plus important.

Toutefois, en acceptant de faire partie de l'Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale, le Gabon a consenti à perdre un peu de sa liberté de décision, chaque fois que les industries envisagées devront faire appel à un marché plus large que le marché national. Par ailleurs, le Cameroun dispose d'un marché intérieur plus large que celui du Gabon ce qui l'avantage pour la création d'entreprises nouvelles qui pourront livrer sur le marché gabonais des produits moins chers que ceux offerts par les entreprises gabonaises travaillant pour un plus petit marché. Cette éventualité ne doit pas être perdue de vue.

II - ROLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

Un choix se pose au Gabon : Faut-il laisser jouer les mécanismes naturels ou bien au contraire s'efforcer par un ensemble de mesures adéquates d'orienter le processus de l'industrialisation dans une direction donnée ?

Le Gabon est un des rares pays à pouvoir "penser" son développement industriel, la plupart des autres pays africains n'ayant guère la possibilité d'exercer des choix dans ce domaine, poussés qu'ils sont par la nécessité d'équilibrer leurs échanges avec l'extérieur, et par celle de procurer des emplois nouveaux à une population en accroissement constant.

Ce pays a la chance d'avoir une balance commerciale très largement excédentaire, et qui le restera pendant toute la période d'exécution du premier plan, tandis que le chômage y est à peu près inconnu.

Dans ces conditions, non seulement le Gabon ne doit pas s'engager dans une politique de développement industriel à "n'importe quel prix" mais encore il est légitime et souhaitable que le Gouvernement s'interroge sur les objectifs à atteindre.

Le rôle du secteur privé

Certes, le Gouvernement a clairement fait connaître qu'il état décidé à appliquer dans son ensemble le jeu de l'économie libérale.

"Ce pays est appelé à une prospérité certaine. Le Gouvernement fera tout pour créer les conditions de son développement. Nous vous invitons instamment à y participer. Soyez assurés que les fruits légitimes de vos réalisations ne vous seront pas disputés". (Discours du Pfésident Léon MBA prononcé à l'occasion de l'installation solennelle des Commissions du Plan).

Le Gabon n'a rien négligé pour que les milieux privés se sentent en confiance dans ce pays. Il s'est formellement prononcé pour l'appartenance à la zone franc, la liberté et le rapatriement des profits, la liberté du mouvement de capitaux.

Les pouvoirs publics ont également tenu à ce que le secteur privé participe à l'élaboration même du Plan. Pour cela, il lui a assuré une large représentation dans les Commissions spécialisées. Le Gouvernement est, en effet, convaincu que les contacts permanents des milieux privés avec la réalité, leur connaissance du pays et des milieux d'affaires étrangers, rend leur participation indispensable. C'est évidemment dans le domaine industriel que celles-ci est la plus désirée.

"L'Etat ne peut tout faire. Nous pensons que dans des pays neufs, jeunes et par conséquent inexpérimentés, le recours à une industrialisation étatique, à la création de sociétés

industrielles d'Etat est hasardeux et peu efficace parce qu'il ignore et rejette volontairement, pour une bonne part, les critères qui sont à la base d'une industrialisation saine et équilibrée (MM. ANGUILE Ministre d'Etat du Gabon et DAVID dans "Afrique sans frontière").

Le secteur privé est susceptible d'apporter - et lui seul -, les capitaux, les hommes, l'expérience et même les débouchés sans lesquels aucune industrie ne peut fonctionner sur des bases saines. L'expérience a montré que dans les pays en voie de développement, l'Etat n'a pas à sa disposition les cadres nécessaires pour assurer lui-même le développement et le fonctionnement des entreprises industrielles. Même dans des pays hautement industrialisés, des expériences passées ont trop souvent démontré que les fonctionnaires sont mal préparés à la gestion des entreprises industrielles, profit et rentabilité n'étant pas - de par leur formation - leur souci dominant.

Enfin, le Gabon consacre une très grande partie de ses ressources disponibles au développement et à l'entretien de ses infrastructures et de ses équipements sociaux. Il ne peut, de ce fait, prendre à sa charge tous les secteurs de l'Economie.

* * *

Faisant appel au secteur privé pour son développement industriel, le Gouvernement s'engage à respecter certaines règles, mais il ne s'interdit pas pour autant de jouer un rôle.

L'industrialisation, en effet, n'est pas un but en soi. Ce n'est qu'un moyen considéré en général comme le plus apte à assurer une rapide élévation du niveau de vie. Mais tout projet industriel n'est pas forcément bon. Un choix malheureux peut aboutir à pénaliser la nation au lieu d'augmenter sa prospérité. De plus chaque type d'industrie présente des avantages mais aussi des aspects moins positifs. Ainsi les grosses industries crèent-elles peu d'activités amont ou aval, accroissent la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur, multipliant les emplois mais souvent de bas niveau.

Le problème se pose donc déjà, et il se posera encore plus avec la mise en exploitation du gisement de fer de Bélinga qui peut servir de support à une future sidérurgie, de savoir s'il est intéressant d'orienter la main-d'oeuvre gabonaise vers les métiers mal payés et pénibles des industries de base et quel serait le profit que l'Etat Gabonais retirerait de l'installation sur son sol d'investissements très coûteux mais procurant des revenus relativement faibles. Cette situation a-t-elle ou non des avantages à long terme ?

Par ailleurs, l'économie Gabonaise est largement tournée vers l'extérieur. La réalisation des grands projets tels que la cellulose et l'exploitation du gisement de fer de Bélinga accentueront dangereusement cette caractéristique. On estime que le rapport Exportation/Production Intérieure brute passera de 40,2 % en 1969 à 65,4 % en 1980 avec le chemin de fer. Dans ces conditions la vie économique du Gabon sera liée aux fluctuations de la conjoncture mondiale. La situation ainsi créée est susceptible d'engendrer l'instabilité, toute réduction de l'activité de ces entreprises risquant d'avoir de très graves répercussions sur toute l'économie : chute des recettes budgétaires, apparition brutale du chômage dont l'ampleur pourrait entraîner de graves remous politiques. Contre de telles menaces les pouvoirs publics risquent de se trouver désarmés puisque les centres de décision seront situés hors du Gabon. L'enjeu est donc de taille. Pour parer à ce danger, il faut développer certains secteurs et notamment celui des industries de transformation afin de diversifier autant que possible la production.

Il est possible qu'à plus long terme le Gouvernement se voit amené à faire des choix fondamentaux dans le domaine de la politique industrielle car il peut se révéler difficile de développer simultanément tous les types d'industries. Les moyens financiers ne sont pas illimités, les ressources en main-d'oeuvre non plus. De tels choix supposent la collecte d'informations très complètes qui, pour le moment n'existent pas toujours.

Les objectifs du Gouvernement sont donc doubles. Dès maintenant :

- Favoriser particulièrement l'implantation des industries de transformation; ce désir ne doit cependant pas faire perdre de vue qu'avant d'être accepté, tout projet industriel doit faire l'objet d'un examen critique minutieux.
- Créer un climat favorable et adopter des mesures propres à attirer les capitaux privés.

A plus long terme, il est nécessaire de procéder à une vaste étude sur les différentes

options ouvertes au développemebt industriel dans le contexte économique gabonais, d'en chiffrer les effets afin de choisir la voie la plus propre à l'élévation du niveau de vie de la Nation.

- Adopter un ensemble de mesures dont on sait que les effets ne se feront sentir qu'à long terme, qui viseront à réduire ou supprimer certains freins à l'industrialisation.

A - Examen et choix des projets

Soucieux de diversifier son économie, le Gouvernement Gabonais souhaite favoriser au maximum l'installation de nouvelles industries de transformation. Toutefois, les pouvoirs publics se doivent de ne retenir et n'accorder d'éventuelles facilités et avantages qu'aux investisseurs dont les projets sont susceptibles d'améliorer le niveau de vie des Gabonais. Le Gabon n'étant pas contraint par la nécessité de s'industrialiser à tout prix le principal élément sur lequel les pouvoirs publics doivent asseoir leur choix est celui de la rentabilité qui doit s'apprécier non seulement du strict point de vue de l'entreprise elle-même mais encore de la nation tout entière.

1°) Rentabilité de l'entreprise d'un point de vue strictement financier

Les projets soumis à l'appréciation des autorités doivent clairement faire ressortir la rentabilité de l'entreprise dont la création est envisagée. Outre le dossier proprement dit, le Gouvernement dispose d'un certain nombre d'études susceptibles de guider son choix : études de la S.O.F.R.E.D., études de la S.E.D.E.S. qui a consacré deux volumes à l'examen d'un certain nombre de projets industriels susceptibles d'être réalisés au Gabon, études auxquelles s'ajoutent celles qui ont été faites par la section des études industrielles du Commissariat au Plan. Favoriser l'implantation d'une industrie marginale, c'est courir le risque d'être obligé de la subventionner dans les années à venir (pour éviter par exemple le licenciement du personnel) ou de consentir à une augmentation des prix sur le marché intérieur. Dans un cas comme dans l'autre, bien loin de favoriser l'élévation du niveau de vie, cette industrie nouvelle aura en fait pénalisé l'ensemble de la population.

2°) Rentabilité économique

Une affaire parfaitement rentable pour un investisseur privé n'est pas forcément "une bonne affaire" du point de vue de l'économie générale. C'est pourquoi il est indispensable d'élargir la notion de "rentabilité" classique et d'examiner soigneusement tous les effets prévisibles du projet et notamment :

2.1 - Effets sur les recettes fiscales ; il convient d'avoir constamment présent à l'esprit que les budgets des pays en voie de développement sont alimentés en grande partie par les recettes douanières (celles-ci représentaient les 3/4 du budget gabonais en 1963). L'industrialisation dans un premier temps entraîne généralement diminution des taxes perçues à l'importation. Par ailleurs, dans le but d'attirer les investisseurs, les codes d'investissements exonèrent pendant un certain temps les nouvelles entreprises d'impôts sur les bénéfices. La multiplication des projets industriels peut donc se traduire par une baisse importante des recettes. C'est pourquoi il sera parfois préférable d'écarter ou de remettre à plus tard la réalisation de projets industriels qui entraîneraient une baisse trop importante des recettes budgétaires sans apporter en compensation des avantages très substantiels.

2.2 - Effets sur la balance commerciale : Le problème n'a pas une acuité particulière au Gabon dont la balance commerciale est largement excédentaire.

2.3 - Effets sur la balance des paiements : La réalisation de projets demandant de gros apports de capitaux extérieurs et l'emploi d'un nombre important de techniciens expatriés peuvent avoir une influence défavorable sur la balance des paiements.

2.4 - Effets sur l'emploi : Nombre d'emplois créés par rapport au montant des investissements niveau des emplois ainsi créés et perspectives de promotion ouvertes aux travailleurs gabonais. salaires distribués.

Bien d'autres éléments doivent être examinés avec soin. Devront être retenus en priorité les projets qui accroissent l'indépendance économique du pays vis-à-vis de l'extérieur, ou qui favorisent le développement régional, qui utilisent de la matière première locale de préférence à des produits importés etc...

B - Mesures destinées à attirer les capitaux privés

1°) Politique générale susceptible d'inspirer confiance :

Le Gabon comptant essentiellement sur les investissements privés pour la réalisation de son développement industriel se doit de pratiquer une politique générale de nature à inspirer confiance aux milieux d'affaires. La confiance est longue à venir, prompte à disparaître. Si un industriel désire s'installer il consulte, sans doute, la fiscalité et tient compte dans ses projets des avantages qui peuvent lui être consentis par l'admission à un régime privilégié du Code des Investissements. Mais la décision finale dépend d'autres éléments : la stabilité politique, la prospérité générale de la nation, une saine gestion financière, l'augmentation générale du niveau de vie permettant de tabler sur une expansion continue et plus encore la stabilité des éléments du coût de revient et particulièrement du coût de la main-d'œuvre, ainsi que la garantie pour l'investisseur de gérer son entreprise comme il l'entend. Toutes les interventions, même isolées, mais bien vite connues des milieux intéressés qui prennent l'allure d'interventions intempestives dans la marche de l'entreprise, en particulier concernant le personnel, sont des facteurs très défavorables. L'industriel renoncera vite à investir, s'il n'est pas persuadé qu'en respectant la règle du jeu qui résulte non des amitiés ou protections, mais des textes mêmes, il aura toute garantie de poursuivre ses activités dans le pays.

Politique concernant les prix - la fiscalité - les salaires

Toute action du Gouvernement touchant au niveau des prix des salaires ou de la fiscalité a des répercussions immédiates sur la rentabilité des entreprises. Dans ce domaine une action désordonnée ou insuffisamment réfléchie est de nature à rebuter les investisseurs et à ruiner la confiance. Les idées qui devraient guider les décisions en matière de prix et de fiscalité sont exposées dans le chapitre consacré aux moyens de réalisations du Plan.

Il est nécessaire de suivre une politique telle que les augmentations des salaires ou de la fiscalité soient compensées par une augmentation des prix de vente sur le marché mondial ou par un accroissement de la productivité. Toute décision concernant le niveau des salaires et de la fiscalité devrait être prise après confrontation des points de vue de l'Etat et des employeurs; aucune augmentation des salaires et de la fiscalité ne devrait être décidée sans avoir été précédée d'une étude chiffrée permettant d'apprécier les répercussions économiques des hausses projetées.

2°) Les incitations à investir

Elles peuvent prendre différentes formes :

2.1 - Etudes de projets et recherche des investissements

Si des possibilités industrielles existent, il ne suffit pas d'en fournir une liste pour voir les industriels ou financiers s'y intéresser, même si la stabilité politique, la rigueur financière et les orientations du Gouvernement sont de nature à leur inspirer confiance. Il faut constituer des dossiers préliminaires ne préjugeant pas des études finales qui le plus souvent seront faites par les sociétés désirant s'installer, mais qui permettent cependant aux investisseurs de se faire une idée complète de l'intérêt d'une affaire et de sa rentabilité. C'est une des tâches primordiales de "PROMOGABON", Organisme Public chargé de promouvoir le développement industriel, que de constituer des pré-dossiers légers, définissant le marché, la situation des matières premières, de la main-d'oeuvre et les conditions générales de financement.

Ces dossiers sont destinés à être diffusés auprès des sociétés susceptibles de s'intéresser à la réalisation du projet. Il sera difficile, à partir du Gabon, d'atteindre tous les milieux professionnels. Il faudrait donc que chaque ambassade soit au courant des projets envisagés et reçoivent quelques pré-dossiers afin de pouvoir prendre sur place des contacts avec les milieux d'affaires.

On peut espérer ainsi intéresser des entrepreneurs à certains projets. Si ceux-ci manifestent le désir d'étudier l'affaire sur place, les démarches leur seront facilitées par PROMOGABON dont le rôle sera alors de fournir toute la documentation souhaitée, et de guider dans leurs recherches les investisseurs éventuels.

2.2 - Participation directe de l'Etat

Pour les raisons exposées ci-dessus le Gouvernement Gabonais estime qu'une participation financière de l'Etat dans les projets industriels doit revêtir un caractère exceptionnel. C'est, en effet, à l'investisseur de supporter les risques de l'affaire. Si celle-ci est vraiment saine, celui-ci acceptera facilement le "pari". Et il n'est pas souhaitable qu'en apportant une aide directe, l'Etat favorise l'installation d'entreprises marginales qui ne tarderont pas à se tourner vers les pouvoirs publics pour solliciter des subventions.

Toutefois, les milieux privés sont peu enclins à investir dans les pays sous-développés en raison des risques qu'ils estiment courir. Dans ces conditions, une participation de l'Etat pourra être ressentie comme un acte d'encouragement et lever les dernières hésitations. Mais elle n'est concevable que pour des projets particulièrement intéressants pour le développement du pays; en outre, sous sa forme la plus directe – c'est-à-dire budgétaire – elle devrait être limitée à un strict minimum, en tous cas de telle sorte que le secteur privé assume toujours l'essentiel des risques et la responsabilité de l'affaire.

2.3 - Intervention des organismes bancaires

2.3.1 - La Banque Gabonaise de Développement

Les Pouvoirs Publics consacrant la plus grande partie de leurs ressources disponibles au financement du programme d'infrastructure, les capitaux nécessaires à la réalisation des projets industriels devront donc être recherchés ailleurs. Si pour les grosses affaires, les capitaux devraient être trouvés à l'extérieur sans difficultés exagérées, par contre pour les projets de moindre envergure, les investisseurs devraient pouvoir obtenir des capitaux auprès de la Banque Gabonaise de Développement sous forme de prêts ou de prises de participation au capital social des sociétés en cours de constitution.

En fait, le rôle de la "B.G.D." en ce domaine est resté jusqu'à maintenant fort limité. Sur les 6 900 millions de F CFA de prêts accordés par la Banque depuis sa création jusqu'en juillet 1965, la part des prêts consentis à des artisans ou à des industriels désireux d'étendre leurs activités ou d'installer de nouvelles usines est mince. L'essentiel des activités de la Banque s'est exercé dans le secteur immobilier et dans les prêts au petit équipement.

Cette orientation s'explique par bien des raisons. Il faut d'abord convenir que l'artisanat est peu développé et que, jusqu'à une date toute récente, bien peu d'industriels ont sollicité une aide de la Banque pour s'installer au Gabon. Ensuite, par le fait que la "B.G.D." ait pris la suite de la "Société Gabonaise de Crédit", la part faite aux prêts sociaux a eu tout naturellement tendance à rester prépondérante. Or, la Banque qui dispose de ressources limitées ne peut intervenir, à la fois, dans tous les secteurs.

Certes, le capital initial qui était de 400 millions de Francs CFA, souscrit pour moitié par le Gouvernement Gabonais et pour moitié par la Caisse Centrale de Coopération Economique, la Banque Centrale, la Caisse des Dépôts et la Banque Française du Commerce Extérieur a été porté en 1962 à 1 milliard de F. Il était prévu qu'il serait libéré par tranches successives de 1962 à 1965 pour 2/3 par l'Etat Gabonais et pour 1/3 par les Banques Associées. En fait, l'Etat Gabonais n'a pu respecter ce planning et le capital effectivement libéré à ce jour s'élève à 707,5 millions de F CFA, ce qui limite d'autant les possibilités d'action de la Banque.

Au moment où s'amorce le développement industriel du Gabon, on peut se demander s'il ne serait pas opportun de doter la Banque Gabonaise de Développement d'un statut et de moyens qui lui permettraient d'intervenir efficacement dans le financement des projets industriels. Ce problème est évoqué dans le chapitre consacré à l'étude des "Moyens de Développement" auquel il y a lieu de se reporter.

2.3.2 - La Banque Régionale de Développement de l'Afrique Centrale

Le rôle futur de la B.G.D. dépend étroitement de la création ou non de la Banque Régionale projetée dans le cadre de l'U.D.E.A.C. et du statut dont elle sera dotée. En effet si la Banque est dotée d'une structure plus internationale que super-étatique la participation au capital de sociétés financières internationales et de Banques privées serait possible. Dès lors, cette banque disposerait d'"argent frais" lui permettant d'intervenir efficacement dans le financement des projets industriels.

Si au contraire, les cinq Etats décident que cette Banque sera une Banque Publique, on voit mal de quels capitaux elle disposera pour travailler. En tous cas cela ne se traduira par l'apport d'aucun argent frais de l'extérieur.

Dans le premier cas, les Etats de l'U.D.E.A.C. disposeraient d'une véritable banque d'affaire et la "B.G D." pourrait continuer à remplir le rôle qui est le sien aujourd'hui. On voit mal, au contraire, dans le second cas, l'intérêt qu'il y aurait à superposer aux Banques Nationales de Développement qui déjà ont des moyens limités, une Banque de Développement Inter-Etat dont les seuls fonds seraient d'origine publique et n'apporteraient donc aucun moyen financier supplémentaire. Dans ce cas, il serait souhaitable d'aménager le système bancaire actuel ou de créer un organisme susceptible d'attirer des capitaux extérieurs.

2.4 - Autres incitations à investir

Afin d'encourager les investissements privés dans le domaine industriel, le Gabon, par une loi du 4 décembre 1961 s'est doté, à l'image des autres pays d'Afrique, d'un Code d'investissement. Cette mesure a été complétée par une autre loi du 26 janvier 1963 portant création de "bons d'équipements" dont le but est d'inciter les entreprises déjà établies au Gabon à réinvestir sur place une fraction plus importante de leurs bénéfices.

2.4.1 - Code des Investissements

L'adoption de ce code traduit le désir des Pouvoirs Publics de donner toutes les garanties aux investisseurs sur la façon dont ils pourront exercer leurs activités sur le territoire de la République Gabonaise.

Dans ce but, le Code des Investissements énumère d'abord toutes les garanties d'ordre général accordées aux entreprises privées exerçant leur activité au Gabon : respect des droits acquis de toute nature; garantie de la liberté des transferts de capitaux, notamment des bénéfices régulièrement comptabilisés et des fonds provenant des cessions et des cessations d'entreprises; assimilation des employeurs étrangers aux nationaux.

Dans une deuxième partie, le Code des Investissements prévoit l'octroi de régimes privilégiés en matière fiscale et douanière qui peuvent être consentis, sous réserve de la décision d'un comité d'agrément, à toute entreprise désireuse de créer une activité nouvelle au Gabon ou de développer une activité existante à l'exclusion des activités du secteur commercial. Trois régimes différents peuvent être appliqués suivant la nature de l'entreprise.

1°) *Le régime A* - Accordé aux entreprises dont l'activité est limitée au Territoire de la République Gabonaise pour une durée maximum de dix ans, et qui comporte les avantages suivants:

- FISCALITE DIRECTE - Admission des matériels d'installation et d'équipement à un taux réduit. Exonération pour une période déterminée des droits d'entrée et taxes sur les matières premières et produits entrant dans la fabrication. Exonération des produits fabriqués de la taxe sur le chiffre d'affaires intérieur remplacée par une taxe de consommation.

- FISCALITE DIRECTE - Les entreprises industrielles agréées à ce régime sont exonérées d'impôts sur les bénéfices jusqu'à la fin de la deuxième année civile suivant celle du début de l'installation. Elles bénéficient d'une réduction de 50 % pour la troisième année et de possibilité de réduction pour les 3 années suivantes.

Pendant la durée de ce régime aucun impôt nouveau ne peut frapper l'entreprise ni aucun texte réduire les avantages qui lui ont été consentis.

2°) *Le régime B* - est accordé aux établissements installés au Gabon et dont le marché principal s'étend aux territoires de deux ou plusieurs Etats de l'UDEAC. L'agrément au régime B est lié à l'admission au bénéfice de la taxe unique prévue par le traité de l'U.D.E.A.C. Taux et conditions d'application de la taxe unique sont déterminés par l'acte d'agrément. Ces entreprises peuvent être exemptées de la taxe unique sur les produits fabriqués destinés à l'exportation hors du marché de l'U.D.E.A.C.

3°) *Le régime C* - Il est réservé aux entreprises d'une importance capitale pour le développement économique du pays et mettant en jeu des investissements exceptionnellement élevés. La durée maximum de ce régime est de 25 ans, majorée, le cas échéant, des délais normaux d'installation (5 ans et plus). Pendant la période d'application le régime fiscal de longue durée garantit à la société la stabilité des impôts, contributions et taxes. L'entreprise peut demander à bénéficier de toute modification au régime fiscal commun si elle estime les nouvelles dispositions avantageuses pour elle.

Enfin, toute entreprise agréée ou considérée comme prioritaire pour le développement du pays peut passer avec le Gouvernement une convention d'établissement.

La demande d'agrément est présentée au Comité des Investissements présidé par le Ministre de l'Economie Nationale, du Plan et des Mines et comprenant des représentants des principaux ministères et services intéressés ainsi que des représentants du secteur privé (Chambre de Commerce, Membres des organisations professionnelles).

L'Harmonisation des différents codes d'investissement a été décidée dans le cadre de l'U.D.E.A.C. L'ensemble des mesures édictées par ces différents codes étant assez voisin, cette harmonisation ne devrait pas entraîner de modifications très sensibles au régime actuellement en vigueur.

2.4.2 - Bons d'équipement

En créant, par la loi 3/63 du 26 janvier 1963 les bons d'équipement, le but poursuivi par le Gouvernement était non seulement d'accroître le potentiel économique du Gabon en favorisant le réinvestissement sur place d'une fraction plus importante des bénéfices réalisés dans le pays mais encore de faciliter la formation d'une épargne locale susceptible d'apporter son concours à des opérations de développement.

Y sont assujetties toutes les personnes physiques ou morales passibles de l'impôt sur les B.I.C., sur les bénéfices agricoles, sur les bénéfices des professions commerciales ou de la contribution foncière sur les propriétés bâties, (à l'exception de celles qui par application de dispositions des Codes des Impôts ou d'Investissement sont exemptées d'impôts sur les B.I.C. pendant la durée du régime privilégié et des entreprises auxquelles ont été octroyé, par convention, un régime stabilisé).

Le montant de la souscription est de :
- 10 % des revenus fonciers annuels sur les propriétés bâties lorsque ces revenus après déduction de l'impôt foncier correspondant atteignent ou dépassent 500 000 F CFA.
- 10 % des bénéfices fiscaux de l'exercice lorsque ces bénéfices après déduction des impôts afférents sont égaux ou supérieurs à 1 000 000 de F CFA.

Des dispositions spéciales concernent les souscriptions des Banques et de l'Office Gabonais des postes.

Cette souscription, bien qu'obligatoire, ne saurait être considérée comme une fiscalité nouvelle. Elle ne répond à aucun des critères communément admis pour définir l'impôt. Non seulement les bons sont remboursables dans un délai plus ou moins long suivant qu'ils sont utilisés pour des opérations d'investissements ou transformés en obligation à dix ans d'échéance mais encore ils sont productifs d'intérêts.

Le produit de ces bons sert à financer des opérations de développement industriel. Toutefois, le fait qu'ils viennent alimenter le budget de développement est fâcheux car cette ponction a fini par être considérée comme un nouveau prélèvement fiscal. Il aurait été plus conforme à l'esprit qui a présidé l'institution de ces bons de s'en servir pour alimenter un "Fonds National d'Investissements" qui aurait pu, par exemple être géré par la Banque Gabonaise de Développement. Ce Fonds aurait eu pour but, conjointement avec la Banque de Développement dont les attributions sont plus étendues, de participer à l'exécution des projets de développement industriel, notamment en prenant des participations dans les entreprises à créer.

Le but aurait été non pas d'accumuler un capital d'Etat mais de remettre au fur et à mesure dans le public les actions ainsi souscrites permettant la création d'un petit marché de capitaux au Gabon et la mobilisation de l'épargne dans une direction autre que les opérations immobilières.

2.5 - PROMO-GABON

Pour hâter son développement industriel – et plus spécialement pour favoriser la création de petites et moyennes entreprises – le Gouvernement a été conduit à créer un établissement public à caractère industriel et commercial rattaché au Commissariat au Plan : l'"Agence Gabonaise de Promotion Industrielle et Artisanale", plus communément appelée "PROMO-GABON".

En effet, après sa création en 1962, le Commissariat au Plan fut rapidement confronté avec les problèmes posés par le Développement industriel et a dû participer à toutes sortes de démarches préliminaires à la réalisation de certains projets. Il apparut vite que ce genre de négociations exigeait des décisions rapides : consultation d'experts, complément d'études techniques, analyses, essais, etc... les interventions se faisant au contact de sociétés privées exigeant un style proche des affaires, peu compatible avec la lourdeur des procédures administratives.

C'est pourquoi il fut décidé de créer "PROMO-GABON".

Dans un souci de coordination et aussi d'économie cet organisme a été rattaché au Commissariat au Plan et placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie Nationale, du Plan et des Mines. Le Directeur Général en est le Commissaire au Plan qui prend les décisions sous le contrôle du "Conseil de Surveillance", consulté pour toute décision importante et pour tout engagement financier supérieur à 2 millions de F CFA. Le rôle du Conseil de Surveillance est donc capital et c'est pourquoi on s'est attaché à y faire participer de hautes personnalités administratives et privées choisies notamment dans les milieux bancaires.

PROMO-GABON est doté de ressources propres. La Loi Institutionnelle prévoit une inscription annuelle au budget de développement à titre de dépense obligatoire d'un montant égal à 15 % du produit des bons d'équipement tels qu'ils figurent dans le dernier compte définitif publié à la date de l'inscription budgétaire. Cette inscription, variable chaque année, représente environ 35 millions de F CFA.

2.5.1 - Rôle de PROMO-GABON

Tel qu'il ressort de l'article 2 de la loi portant création de cet organisme, son rôle est triple :

- Promouvoir la création et le développement au Gabon d'établissements industriels et artisanaux.
- Procéder directement ou indirectement à toutes études, expertises, recherches, essais industriels, expérimentations d'outillages, prospections ou sondages.
- Assurer l'accueil, la documentation et l'orientation des investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

A cet effet PROMO-GABON est habilité à procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières compatibles avec son objet.

2.5.2 - Son action

Pour le moment PROMO-GABON a :

- Fait ou financé des études préliminaires pour un certain nombre de projets industriels : (cimenterie, brasserie, verrerie, synthèse d'ammoniaque à partir du gaz naturel).
- Aidé à la création de petites et moyennes entreprises notamment en faisant construire au cours de l'année 1965 un bâtiment spécialement conçu pour abriter des entreprises industrielles; la construction de ce bâtiment achevé en janvier 1966 a été financé par un prêt de 36 millions de F CFA contracté auprès de la Banque Gabonaise de Développement remboursable par le produit de la location du bâtiment.

Le bâtiment, construit sur un terrain de 3 618 m^2 dans la zone industrielle de Libreville, représente 2 000 m^2 couverts et abritera une usine de peinture, un atelier métallurgique, une fabrique de meubles et de menuiserie, de caisses d'emballages et un atelier de tôlerie automobile.

- Aidé également un certain nombre d'artisans en établissant à leur intention un modèle de comptabilité simplifiée et en mettant à leur disposition, s'ils le désirent, un comptable expérimenté chargé d'aide à la gestion.

2.5.3 - Rôle de PROMO-GABON dans l'avenir

PROMO-GABON est un instrument précieux dont dispose le Gouvernement pour faire progresser l'industrialisation du pays. Telle qu'elle est conçue, cette Agence semble parfaitement adaptée à sa tâche. Encore faudra-t-il veiller à ce que le choix des personnes chargées de cette activité soit soigneusement effectué et qu'elles ne soient pas privées des moyens financiers nécessaires.

Dans les prochaines années PROMO-GABON devra continuer son action dans les domaines où il a déjà oeuvré.

1°) *Dans le domaine des études* - De nombreuses études ont déjà été faites sur des projets industriels depuis quelques années notamment par la SOFRED et la SEDES. Toutefois un certain nombre d'études devront encore être faites pendant le premier Plan soit que PROMO-GABON procède lui-même à ces études, soit qu'il les finance sur ses ressources. La liste ci-dessous n'est pas limitative et se borne à mentionner celles qui paraissent les plus urgentes. Ce sont :

- Une étude générale portant sur l'utilisation du gaz naturel de Port-Gentil et de Gamba : quantité et composition du gaz disponible, évaluation et description sommaire des installations nécessaires pour permettre son utilisation par les entreprises intéressées, prix auquel le gaz pourra être vendu aux entreprises utilisatrices.
- Corrélativement devrait être entreprise l'étude des projets industriels pour lesquels le bas prix et la commodité d'approvisionnement en gaz naturel présente un intérêt certain : verrerie, synthèse d'ammoniaque, base des engrais nitratés et autres produits chimiques, production de noir de carbone, réduction directe du minerai de fer par le gaz carbonique et l'hydrogène obtenus du gaz naturel etc...
- L'étude d'industries satellites de la raffinerie de pétrole telles que la production de solvants à base de kérozène, la préparation et le conditionnement des insecticides, la production de détergents synthétiques ou du coke de pétrole utilisé dans la confection des électrodes par diverses fonderies électriques (30 000 tonnes/an à la fonderie d'aluminium au Cameroun).

Il faut encore citer :

- L'étude des qualités chimiques du bitume naturel du lac KAGO afin de déterminer les conditions dans lesquelles il pourrait être utilisé pour le surfaçage des routes.
- L'étude des matières premières (calcaire, kaolin) pouvant servir comme matière de remplissage à la fabrication locale de revêtement du sol en thermoplastique.
- L'étude de la fabrication des colles industrielles et de matières premières locales susceptibles de servir à cette fabrication.
- L'étude de la fabrication de panneaux de particules de bois utilisant les déchets des scieries au Gabon.

Suivant le rôle fixé à PROMO-GABON, il ne s'agit pas d'études définitives qui sont plutôt l'affaire des industriels eux-mêmes qui se montreront intéressés par la réalisation de tels projets, mais de pré-études permettant de préciser les principales conditions techniques de réalisation des projets, les possibilités offertes par le Gabon à cet égard, les débouchés prévisibles et d'une façon générale de se faire une première idée sur la rentabilité.

2°) *Dans le domaine de l'aide à la petite et moyenne entreprise et à l'artisanat*

Il faudra tirer les enseignements de l'expérience en cours. Si la vocation de PROMO-GABON est bien de favoriser la création de petites entreprises ou d'ateliers artisanaux dans tout le pays, il convient avant d'étendre l'expérience d'assurer le plein succès de la tentative déjà en cours à Libreville. Nul doute que l'on en tire de précieux enseignements sur les actions à entreprendre dans le futur. Il faudrait notamment préciser dans quelles conditions l'Etat apportera son aide par l'intermédiaire de PROMO-GABON suivant le principe déjà exposé que le risque des affaires doit être supporté par l'entrepreneur et non par l'Etat. Il serait dangereux que sous prétexte d'efficacité, ce principe soit perdu de vue et que l'on arrive en fait, à la création d'un secteur industriel financé en partie sinon géré par l'Etat, qui pourrait même être entraîné à soutenir financièrement les affaires en difficulté. Il est donc essentiel, pour que l'action entreprise soit probante que "PROMO-GABON", tout en apportant son aide, ne se substitue pas à l'initiative privée. Il serait souhaitable que les limites et les conditions de l'inter-

vention de PROMO-GABON soient clairement définies dans un contrat d'"Assistance" conclu entre cet organisme et les entrepreneurs ou artisans fixant les droits et obligations de chacune des parties.

C - Mesures à long terme

Afin de favoriser un développement industriel harmonieux et en se plaçant dans une perspective à long terme le Gouvernement se propose notamment :

- de prendre une série de mesures propres à réduire certains obstacles susceptibles de freiner le développement industriel;
- de mener un certain nombre d'études particulières afin de déterminer clairement, compte tenu des caractéristiques de l'économie gabonaise, quel type d'industrialisation devra favoriser le Gouvernement dans l'avenir.

1°) Mesures tendant à lever un certain nombre de freins au développement industriel

Les principaux obstacles à l'industrialisation du Gabon ont été analysés avec précision dans le rapport SOFRED. La plupart d'entre eux peuvent être réduits par des moyens judicieusement choisis mais dont les effets ne se feront sentir qu'à longue échéance. Les efforts doivent porter notamment :

1.1 - Sur la formation de main-d'oeuvre hautement qualifiée et de cadres moyens : le Plan prévoit un programme de formation professionnelle orienté dans ce sens et qui est analysé au chapitre "Formation Professionnelle". Grâce à ces mesures, on peut espérer que les dernières années du Plan verront se réaliser une promotion rapide des Gabonais à l'intérieur des entreprises. L'objectif final doit être le remplacement progressif des ouvriers qualifiés et des cadres moyens expatriés, pour le moment indispensables. Le succès de cette tentative suppose qua la qualification acquise par les Gabonais soit réelle. La marche d'une entreprise est soumise à des impératifs autres que le fonctionnement d'une administration : la multiplication des postes et des sinécures est incompatible avec la rentabilité. Les entreprises privées ne peuvent accepter de doubler des éléments insuffisamment formés, et donc improductifs, par des cadres plus qualifiés. Elles exigeront de leurs cadres gabonais des compétences réelles, du travail effectif avec des rémunérations qui risquent d'être inférieures, à qualification égale, à celle du secteur public. L'équilibre des traitements des secteurs privé et public constitue un problème grave qui handicape déjà le secteur privé et pourrait nuire s'il devait se maintenir, ou compromettre gravement peut-être le développement industriel, en tous cas certainement la promotion des Gabonais dans les entreprises.

1.2 - Sur la promotion d'entrepreneurs gabonais

Ce problème est commun à tous les pays en voie de développement et aucune solution miracle n'a encore été trouvée pour le résoudre. Les raisons historiques et psychologiques permettant d'expliquer cette absence quasi-totale d'esprit d'entreprise et de goût du risque ont déjà été exposées. Ajoutons qu'aussi longtemps que les éléments les plus instruits seront attirés et trouveront des débouchés dans les cadres de l'administration, il est peu probable que l'on voit se développer ce goût du risque et de l'effort personnel indispensables pour se lancer dans les affaires.

PROMO-GABON tente actuellement, à partir de quelques éléments bien formés et dynamiques, de transformer des ouvriers qualifiés ou de petits artisans, en entrepreneurs modernes. Pour cela leur est apportée une aide à la fois technique et administrative pour la gestion de leurs affaires. Cette expérience doit être poursuivie avec méthode mais aussi prudence afin de ne pas décevoir. Si elle réussit il faudra envisager l'intensification de cette action.

1.3 - Mobilisation de l'épargne intérieure et orientation vers le secteur industriel

Le faible niveau des revenus monétaires ne favorise pas la naissance d'une épargne importante, ni le mode de vie qui détourne les bénéficiaires de revenus élevés des formes modernes de l'épargne.

Ce problème délicat mériterait d'être analysé avec soin afin de dégager les moyens propres à remédier à cette carence. Le moment apparaît propice avec le ralentissement des placements immobiliers, le marché des logements modernes étant presque saturé. L'épargne ainsi libérée devrait être orientée vers les Affaires industrielles par exemple par la création d'actions ou d'obligations négociables à tout moment.

1.4 - Elargissement du Marché National

L'exécution du premier plan quinquennal doit provoquer un accroissement sensible de la consommation des ménages (4,5 % par an) et des entreprises appelées à participer à sa réalisation tion. Enfin, l'amélioration des communications facilitera les échanges commerciaux avec l'intérieur.

Mais l'Etat peut également contribuer à l'élargissement du marché local en se penchant sur :

- Le problème de la distribution, notamment meilleure implantation des établissements commerciaux dans les centres de l'intérieur.
- Le problème de l'organisation du marché : un certain nombre de produits sont importés alors qu'ils pourraient être fabriqués sur place. Avant de prendre des mesures de protection du marché dont les effets devront être, en tout état de cause, soigneusement analysés, il paraîtrait opportun que l'Etat, le premier, modifie sa propre manière d'agir : il est anormal, en effet, que l'Etat ne s'approvisionne pas en priorité — à prix égal — auprès des entreprises locales. On invoque souvent le fait que les délais de livraison de ces entreprises sont trop longs et leurs prix plus élevés que les produits d'importation. Mais la certitude d'avoir un niveau de commande à peu près constant de la part de l'Etat chaque année, leur permettrait, sans doute, de mieux s'équiper — et donc de produire plus vite et à meilleur compte —. Tout est à faire en ce domaine où pourtant les Pouvoirs Publics sont seuls en cause.

2°) Etudes susceptibles d'orienter les choix futurs en matière de politique industrielle

Il a déja été souligné combien il apparaissait nécessaire que les Pouvoirs Publics soient en mesure d'apprécier en toute connaissance de cause les conséquences à attendre des différentes politiques industrielles possibles. En effet, la question pourra se poser — compte tenu du caractère limité des ressources en capitaux et en main-d'oeuvre —, de savoir s'il faut chercher à favoriser l'installation d'usines de transformation relativement complexes susceptibles de distribuer des salaires élevés mais qui imposent un vigoureux effort de formation technique et professionnel plutôt que de favoriser l'implantation d'industries lourdes qui n'exigent pas de la main-d'oeuvre hautement qualifiée mais créant des emplois pénibles et peu payés.

Il convient donc de s'interroger sur l'intérêt du Gabon à long terme, ce qui suppose une connaissance aussi parfaite que possible d'un certain nombre de données économiques qui, pour le moment, sont peu ou mal connues.

Les quelques années à venir devraient être mises à profit pour collecter des renseignements statistiques et économiques précis concernant l'industrialisation et pour mener des recherches globales portant sur la politique industrielle la plus favorable pour le Gabon compte tenu des conditions économiques locales, du contexte africain et mondial.

2.1 - Collecte de renseignements d'ordre économique et statistique intéressant le développement industriel

Les recherches devront spécialement porter sur les points suivants :

2.1.1 - Les coûts réels supportés par les entreprises

- Evolution des salaires et des charges sociales.
- Les charges fiscales.
- Le coût de revient du m^2 de bâtiments industriels et le coût du terrain.
- Prix de l'énergie (électricité - gaz, eau à usage industriel).
- Coût réel des transports, de la main-d'oeuvre locale et expatriée (avantages en nature). Coût de l'argent à court terme, moyen et long terme.

2.1.2 - Les Marchés intérieurs et leur évolution

- Marché des Entreprises (consommation intermédiaire - investissements).
- Marché des Administrations, des ménages gabonais et expatriés, urbains et ruraux.

2.1.3 - Le Marché de l'UDEAC

2.1.4 - La possibilité de trouver des capitaux

- Bailleurs de Fonds privés et banques d'affaires. Aide publique.

Il serait également opportun de se pencher sur les possibilités d'absorption des fonds extérieurs par le pays lui-même.

2.2 - Recherches Globales portant sur :

2.2.1 - La politique industrielle la plus profitable pour la nation gabonaise en tenant compte :

- de l'intérêt des travailleurs (salaires, possibilités de promotion professionnelle, conditions physiques et morales de travail);
- de la possibilité plus ou moins grande de promotion de chefs d'entreprises gabonais;
- de l'intérêt de l'Etat Gabonais : résultat fiscal net; plus ou moins grande dépendance de l'extérieur etc...
- de l'intérêt des Consommateurs : orientation de la consommation; baisse des prix; qualité des produits.
- du capital national gabonais : profit retiré par le pays de matières premières définitivement perdues (mines qui s'épuisent, forêts qui se dégradent).

2.2.2 - La politique des Etats groupés dans l'UDEAC :

- Conséquences prévisibles à court terme et moyen terme de la création du marché de l'UDEAC.
- Eventuelles répercussions sur la politique industrielle du Gabon.

2.2.3 - La politique des entreprises au sein de l'UDEAC. Les entreprises ont leur politique propre qui ne concorde pas nécessairement avec les desseins des Gouvernements.

2.2.4 - La politique des bailleurs de fonds. Ce sont leurs décisions qui en définitive décident de la réalisation ou non des projets industriels. Leur politique peut diverger sensiblement de la politique des entreprises.

2.2.5 - La politique industrielle des grands Etats : les objectifs poursuivis par ces Etats viennent compliquer encore le jeu du Gabon, et il faut en tenir compte.

Ces études, pour leur plus grande part pourront être faites par les services gabonais (Commissariat au Plan - Service de la Statistique). Elles permettront d'éclairer des différents aspects du problème avant d'engager l'avenir du pays dans un processus de développement industriel - peut-être irréversible - en raison des capitaux engagés.

LES PROJETS ET LEURS EFFETS

La description des projets retenus dans le premier plan quinquennal sera faite sous trois rubriques :

- Industries basées sur une production nationale et tournées vers l'exportation hors de l'UDEAC.
- Industries basées sur une matière première locale et orientées vers la satisfaction des besoins locaux et du marché de l'UDEAC.
- Industries destinées à satisfaire exclusivement les besoins du marché gabonais.

I - INDUSTRIES TOURNEES VERS L'EXPORTATION

Il s'agit d'industries souvent très importantes transformant des produits locaux (bois, minerais, produits agricoles) en produits semi-finis ou finis exportés vers les grands centres industriels mondiaux, spécialement l'Europe.

Deux projets de ce type sont inscrits au premier plan. Il s'agit :

- D'une usine de cellulose.
- D'une huilerie.

A - Usine de cellulose

Bien que ce projet soit étudié en détail dans le chapitre consacré aux industries du bois, l'ampleur de cette réalisation est telle qu'il a paru nécessaire d'en rappeler les principales caractéristiques. L'investissement nécessaire à la réalisation de cette usine serait de 16,5 milliards CFA (dont 14 milliards pour l'usine même). A lui seul, il dépasse de plus du double l'ensemble des investissements prévus dans le secteur des industries de transformation. L'usine qui produira 140 000 tonnes de cellulose, emploiera environ 2 000 salariés entraînant la naissance d'une agglomération qui devrait rapidement devenir la 3ème ville du Gabon. Par son ampleur, ce projet est comparable aux investissements réalisés dans le passé dans le secteur minier (l'exploitation du gisement de manganèse de Moanda a exigé 23 milliards d'investissements).

B - Huilerie

Dans le but d'assurer la diversification des cultures existantes le Gouvernement Gabonais a prévu la transformation de la plantation expérimentale de palmiers à huile de la M'Vily, située sur la rive gauche de l'Ogooué à 25 km de Lambaréné, en une unité d'exploitation rentable. La superficie doit en être progressivement portée à 2 000 hectares (superficie actuelle 490 hectares.

Pour le moment, la production est traitée par l'huilerie de la Société "Palmhévéas" dont la palmeraie se trouve à proximité. Toutefois, cette solution ne sera plus possible lorsque la plantation de la "Palmhévéas" sera en plein rendement, l'usine étant à ce moment là saturée.

L'extension – et même le traitement de la production actuelle de la palmeraie de la M'Vily implique donc l'installation d'une huilerie susceptible de traiter la totalité de la production envisagée. Sa capacité sera progressivement adaptée à la production : l'implantation des machines sera donc prévue de façon à permettre une extension ultérieure de l'usine sans modification des installations déjà existantes.

Un certain nombre de problèmes, notamment l'implantation exacte de l'usine, restent à étudier. Il est prévu à cet effet un crédit d'étude de 10 millions de F CFA en 1966. L'huilerie pourrait être prête à fonctionner en 1967.

Le total des investissements nécessaires pour la première phase est estimé à 200 millions CFA.

Effets économiques du projet

a) PRODUCTION - La production de l'huilerie pendant la période 68-70 est évaluée à 800 tonnes d'huile de palme et 200 tonnes de palmistes, soit en valeur 50 millions de F CFA. Elle sera en totalité exportée vers l'Europe.

b) AUTRES EFFETS

- Salaires : + 4 millions CFA (20 emplois dont 19 occupés par des Gabonais).
- Devises : + 50 millions CFA.
- Fiscalité : Aucune répercussion, aucune taxe de sortie n'étant perçue.
- Achats locaux : Valorisation d'une production agricole.

Si les effets de ce projet industriel paraissent limités dans sa première phase, il ne faut pas perdre de vue que l'huilerie projetée prendra de l'importance au fur et à mesure que les nouvelles plantations entreront en production. La valeur de la production traitée devrait, selon les pévisions, s'élever à 180 millions CFA en 1975 et à 325 millions CFA en 1980.

II - INDUSTRIES TOURNEES VERS LA SATISFACTION DES BESOINS LOCAUX ET DU MARCHE DE L'UDEAC

Il s'agit :

- Soit d'entreprises visant en priorité à la satisfaction des besoins du marché national, l'exportation d'une partie de leur production leur assurant une rentabilité plus grande mais n'étant qu'accessoire.
- Soit d'entreprises visant en priorité à fournir le marché de l'UDEAC.

Le Gabon représentant un marché de consommation étroit, de telles entreprises ne se conçoivent que :

- Si l'unité envisagée utilise pour sa production une matière première qu'elle peut trouver à bon compte au Gabon.
- Si la production prévue suppose la consommation d'une grande quantité d'énergie qui pourrait être fournie à des prix très bas soit à partir du gaz de Port-gentil, soit par l'aménagement de sites favorables à la production d'hydro-électricité.

Les projets envisagés comprennent une raffinerie, une cimenterie, une usine de piles électriques et, éventuellement, une verrerie et une usine de conditionnement d'explosifs.

A - La raffinerie de pétrole

En décembre 1962, les chefs d'Etats de l'Afrique Equatoriale chargèrent le secrétaire général de prendre contact avec les sociétés pétrolières pour étudier la création d'une unité de raffinage dans l'un des Etats de l'UDECAMEROUN. La date limite de dépôt des dossiers avait été fixée au 31 mars 1963. A ce moment un seul projet avait été déposé par l'Association du Bureau de Recherche du Pétrole et de la Compagnie Française des Pétroles. Les autres groupes (SHELL, MOBIL, PURFINA, BP) s'entendirent avec le groupe B.R.P.-C.F.P. qui fut désigné comme négociateur unique. Le rapport proposait la réalisation immédiate d'une première raffinerie capable de satisfaire le marché actuel de l'UDE-CAMEROUN puis, compte tenu du développement quantitatif et qualitatif du marché pétrolier, la réalisation ultérieure d'une seconde raffinerie.

Une étude préliminaire technique et économique a comparé les avantages respectifs présentés par l'implantation de la raffinerie à Pointe-Noire, Douala, et Port-Gentil. Après une série de rencontres entre les experts pétroliers et les experts des Etats intéressés, la conférence des chefs d'Etat du 11 février 1964 réunie à Fort-Lamy, décidait que la raffinerie serait construite à Port-Gentil, ce site étant le plus favorable. Toutefois, des études complémentaires furent suggérées par les experts de l'U.D.E. Elles renforcèrent les arguments en faveur de l'implantation à Port-Gentil.

Le projet initial prévoyait en effet l'importation de pétrole saharien ou nigérien afin de compenser certaines déficiences du brut gabonais. Cette solution aurait lourdement grevé le

compte d'exploitation de la raffinerie. Elle est désormais écartée. Les études faites par les laboratoires de l'Institut Français du Pétrole ont en effet abouti à la mise au point d'un procédé permettant de traiter de façon satisfaisante la fraction de kérosène et de gas-oil provenant du brut gabonais, libérant, du même coup, l'entreprise de la contrainte d'importations onéreuses.

La raffinerie sera dotée d'une unité de "vis-breaking". Cette technique facilitera la commercialisation des résidus lourds de raffinage rendus plus fluides et donc plus facilement transportables. Elle présente, en outre, l'avantage de diminuer la quantité de pétrole brut nécessaire : 625 000 tonnes au lieu de 725 000 tonnes prévues dans le projet initial. Ce procédé en traitant le résidu lourd à une température beaucoup plus élevée que la distillation atmosphérique, permet d'obtenir une quantité supplémentaire d'essence et de gas-oil.

Toutefois, comme l'essence et le gas-oil sortant de cette unité sont de qualité inférieure, un traitement supplémentaire sera nécessaire pour atteindre les normes commerciales. Grâce aux études de "l'Institut Français du Pétrole" la raffinerie de Port-Gentil sera à même de donner ce traitement par la méthode de l'hydrogénéisation conçue à cet effet.

L'ensemble des unités de traitement comprendra donc :

a) Une unité de distillation atmosphérique (Topping).
b) Une unité de traitement à l'hydrogène des fractions gaz, essence et kérosène de distillation atmosphérique.
c) Une unité de distillation des fractions précédentes après traitement à l'hydrogène.
d) Une unité de "vis-breaking" qui traitera le résidu lourd de distillation atmosphérique en vue de le rendre plus fluide et d'obtenir un complément d'essence et de gas-oil moteur.
e) Une unité de "reforming catalytique" pour augmenter l'indice d'octane de l'essence.
f) Une unité de traitement à l'hydrogène des fractions essence et gas-oil moteur sortant de l'unité de "vis-breaking".
g) Une unité de séparation des essences et des gaz.
h) Une unité de séparation du butane et des gaz plus légers.
i) Une unité pour l'éthylation des essences.

Constitution de la Société Equatoriale de Raffinage ou S.E.R.

La "S.E.R." ou "SOCIETE EQUATORIALE DE RAFFINAGE" a été constituée le 7 octobre 1964. Le capital social est de 1 milliard de F CFA ainsi réparti :

- 25 % aux 5 Etats de l'U.D.E.A.C.
- 27,5 % au B.R.P.
- 37,5 % à la C.F.P.

Conformément au protocole d'accord la moitié des parts de la C.F.P. et du B.R.P. sera offerte aux sociétés de distribution établies sur les territoires des cinq Etats.

Investissements

Le coût total des investissements est estimé à 4 200 millions de F CFA :

- Capital Social : 1 000 millions CFA
- Prêts à long terme : 10 ans à 7 % : 1 200 millions CFA
- Crédit Fournisseur : 5 ans à 6 % : 1 500 millions CFA
- Crédit local moyen terme : 3 ans à 6 % : 500 millions CFA.

Les travaux commenceront en 1966. La mise à feu est prévue pour la fin de l'année 1967.

La production est destinée à satisfaire les besoins des pays de l'U.D.E.A.C. qui ont accordé l'exclusivité de leur marché aux produits de la raffinerie de Port-Gentil. Les besoins ont été estimés en 1968 à :

- 3 000 tonnes de gaz butane.
- 117 000 tonnes d'essence auto
- 44 000 tonnes de pétrole lampant.
- 37 000 tonnes de carbu-réacteur.
- 161 000 tonnes de gas-oil.
- 60 000 tonnes de fuel 1 500 industriel.

- 70 000 tonnes de fuel 3 500
- 105 000 tonnes de fuel lourd seront disponibles à l'exportation.

La production totale sera donc de 597 000 tonnes obtenue en traitant 625 000 tonnes de pétrole brut gabonais.

Effets économiques du projet

EMPLOI

QUALIFICATION	AFRICAINS	EXPATRIES	TOTAL
Directeur général	-	1	1
Ingénieurs.	3	12	15
Contremaîtres	7	23	30
Employés.	18	5	23
Ouvriers.	100	31	131
TOTAL	128	72	200

En raison de la haute technicité nécessaire le nombre d'emplois occupés par des expatriés, au départ, sera important. Au fur et à mesure de la formation et selon les possibilités de recrutement, le nombre des Africains augmentera très sensiblement. La Direction espère ramener le pourcentage des expatriés à un chiffre de l'ordre de 15 % dans un délai de 4 ans. A cet effet il est prévu :
- que les Ingénieurs nécessaires recevront une formation pétrolière, par exemple à l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole. Ils effectueront des stages de longue durée dans les raffineries en fonctionnement.
- que les agents de maîtrise, ouvriers et employés recevront une formation accélérée à Port-Gentil. Elle sera adaptée aux différentes fonctions occupées dans une raffinerie.

Autres effets (En millions CFA)

- Salaires distribués 400
- Matières locales consommées : Pétrole 2 150
  Gaz naturel 25
- Valeur ajoutée 995
- Fiscalité : comme il est prévu à l'article 24 de la convention d'Etablissement, la S.E.R. est exonérée d'impôts jusqu'à la fin de la cinquième année civile suivant celle de la mise en marche de la raffinerie. Au titre de l'impôt sur les BIC les recettes de l'Etat évolueraient de la façon suivante (en millions CFA)

1973	1974	1975
64	115	125

Mais dès la mise à feu de la raffinerie, l'Etat percevra une part sur les salaires distribués. Celle-ci n'a pas pu être calculée mais compte tenu du fait que les salaires distribués sont importants, elle ne saurait être négligée dans l'évaluation des incidences financières de la raffinerie.

Le bilan de ce projet est largement positif pour l'économie gabonaise. Tout en valorisant une production locale la raffinerie ouvre des perspectives particulièrement intéressantes dans le domaine de l'emploi en raison du haut degré de technicité demandé. En outre, la raffinerie peut être l'amorce d'un complexe industriel plus vaste et notamment favoriser la création d'industries chimiques.

B - La cimenterie

Depuis plusieurs années, en fait depuis la découverte d'un gisement de calcaire à ACHOUKA sur l'Ogooué à environ 160 km de Port-Gentil, le Gouvernement envisageait de construire une cimenterie au Gabon.

Plusieurs sociétés privées se sont intéressées à ce projet et en juillet 1963 la société PIC fut choisie pour effectuer les études complémentaires et notamment la recherche de calcaire à haute teneur de CO_3 Ca, le calcaire d'Achouka présentant une légère carence en carbonate de chaux. Or les recherches commencées en août 1963 conduisirent à la découverte d'un gisement de calcaire de très bonne qualité sur l'île Coniquet, à quelques kilomètres du futur port d'Owendo.

La découverte de ce gisement qui bénéficie d'une situation unique sur la côte Ouest Africaine a modifié les données du problème. La cimenterie sera construite dans la zone industrielle du Port d'Owendo. Sa capacité serait de 90 000 tonnes/an. L'implantation de cette cimenterie dans l'enceinte même d'un port en eaux profondes avec des installations permettant le chargement direct des navires par tapis roulants, l'importance et la qualité des matières premières ainsi que le prix intéressant de l'énergie thermique (brut de Port-Gentil) placent l'entreprise dans une situation privilégiée pour l'exportation, ce qui est indispensable, le marché national n'offrant pas de débouchés suffisants pour une usine de cette capacité (depuis 1962 les importations annuelles oscillant entre 35 et 37 000 tonnes).

Un accord passé entre les Gouvernements Gabonais et Camerounais prévoit l'achat de 50 000 tonnes par an de clinkers par l'usine de broyage dont l'installation est projetée à Douala. Cette convention marque un premier pas dans la voie des réalisations industrielles inter-Etats dans le cadre de l'U.D.E.A.C. Elle serait renforcée par une prise de participation du Cameroun dans le capital social de l'usine.

La "Société des Ciments Portland Gabonais" ou "C.P.G." a été constituée le 20 mai 1964 avec un capital social arrêté à la somme de 450 millions de F CFA, l'Etat Gabonais y participant pour une centaine de millions. La part restante du capital sera souscrite par la Banque Gabonaise de Développement et des groupes privés. Le Fonds d'Aide et de Coopération participerait à l'affaire pour un montant de 150 millions CFA.

Le total des investissements est évalué à 1 320 millions CFA.

La construction de l'usine pourrait débuter en 1967. Elle présenterait les caractéristiques suivantes :

- Procédé de fabrication par voie sèche avec système d'homogénéisation mécanique des matières crues.
- Four rotatif court d'une capacité de production garantie par le constructeur de 250 tonnes/jour.
- Installation à quai permettant le chargement direct des navires.

Effets du projet

Sur l'emploi :

Le total des emplois créés est estimé à 113 postes ainsi répartis :

Personnel cadre - Maîtrise et Bureau	17 dont huit expatriés
Personnel de fabrication	43
Personnel de carrière	53

Effets économiques

Le tableau ci-après permet d'apprécier le bénéfice tiré par l'économie gabonaise de la production de 90 000 tonnes de ciment par une cimenterie installée à Owendo.

(En millions CFA)

	IMPORTATIONS	PRODUCTION LOCALE	RESULTAT
Salaires	-	+ 58	+ 58
Balance commerciale. .	180	+ 160 (1)	+ 340
Achats locaux.		101	+ 101

Fiscalité – Le prix du ciment vendu sur le marché local par la cimenterie a été calculé en incorporant une taxe unique égale au total des taxes perçues actuellement sur le ciment importé. Ainsi la réalisation de ce projet n'entraînera pas de baisse des recettes budgétaires.

(1) Ce chiffre représente la valeur des exportations de ciment dans les pays de l'UDEAC.

C - Usine de piles électriques

Des contacts ont été pris avec des groupes privés depuis 1963 au sujet de l'implantation d'une usine de piles électriques susceptible de desservir le marché de l'UDECAMEROUN. Cette usine utiliserait le bi-oxyde de manganèse produit à Moanda. Les résultats des études effectuées depuis 3 ans dans les laboratoires de la C.O.M.I.L.O.G. ainsi que les essais réalisés dans les laboratoires spécialisés LAVINO aux U.S.A. sont positifs quant à l'utilisation du bi-oxyde de Moanda pour la fabrication de piles sèches. Un supplément d'expériences surtout à l'échelle industrielle est encore nécessaire; elles sont en cours. La C.O.M.I.L.O.G. a livré plusieurs tonnes de $Mn\ O_2$ pour des expériences en 1963.

Il semblerait que la rentabilité de l'usine soit assurée sur la base d'une production annuelle de 800 tonnes, soit 8 millions de piles. Ces piles seraient des piles rondes de 1,5 Volt.

Compte tenu de l'évolution des importations de piles dans les cinq Etats de l'UDEAC, l'usine ne devrait pas éprouver de difficultés à atteindre cette cadence de production dès son démarrage.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE PILES DANS LES ETATS DE L'UDEAC *(En tonnes)*

1958	1959	1960	1961	1962	1963
748	641	755	1 179	727	1 279

Origine des importations (1961)

- Danemark 398 tonnes
- France 316 tonnes
- Angleterre 315 tonnes
- Allemagne 61 tonnes
- Divers 89 tonnes

Le taux de croissance moyen des importations est de 14 % par an, la chute de celles-ci en 1962 étant accidentelle et correspondant à un stockage excessif l'année précédente.

Une partie de ce tonnage représente des piles spéciales qui ne seront pas fabriquées par l'usine. Afin d'éclairer ce point, le Commissariat au Plan a procédé à une enquête qui a permis de constater que la vente des piles rondes par rapport aux piles plates est de l'ordre de 4 à 1. En adoptant ce chiffre (qui est modéré : une enquête effectuée en Côte d'Ivoire donnait un rapport de 6 à 1), la consommation actuelle dans l'U.D.E.A.C. est de 760 tonnes. Elle devrait être de 1 520 tonnes en 1970.

Coût du projet

L'investissement nécessaire pour la construction et l'équipement d'une usine susceptible de produire de 6 à 8 millions de piles est estimé à 140 millions de F CFA.

Effets du projet

Effets sur l'emploi

Nombre d'emplois créés : 72 ainsi répartis :

- 1 Directeur Ingénieur en Chef
- 1 Chef de laboratoire
- 2 Cadres techniques européens
- 2 Cadres gabonais
- 1 Chef des Ventes
- 1 Agent administratif
- 4 Employés administratifs
- 15 Ouvriers qualifiés
- 45 Ouvriers non spécialisés.

Effets comparés de l'importation de la consommation actuelle du Gabon et ceux produits par l'installation au Gabon d'une usine de piles produisant 8 000 000 de piles.

EFFETS GENERAUX *(En millions CFA)*

	IMPORTATIONS	PRODUCTION	RESULTAT
Salaires	-	30	+ 30
Balance commerciale. .	23,5	+ 68 (1)	+ 91,5
Achats locaux.	-	14	+ 14
Fiscalité.	10,5	3,5 (2)	- 7

(1) Le chiffre représente la différence entre la valeur des exportations de piles et la valeur des achats, à l'extérieur, des matières premières nécessaires à leur fabrication.

(2) Ce chiffre a été obtenu en tenant compte d'une taxe unique de 15 % perçue sur les piles fabriquées. Le produit de cette taxe est réparti entre les pays de l'UDEAC au prorata de la consommation de chacun.

Les piles importées sont soumises aux droits d'importation suivant : 61 % de la valeur lorsqu'elles proviennent de pays non soumis au Tarif Extérieur Commun (Environ la moitié des importations); 34 % pour les importations provenant des pays soumis au T.E.C.

Deux autres projets sont actuellement envisagés :

VERRERIE

Le premier concerne un projet d'installation d'une verrerie à Port-Gentil.

Compte tenu de la production actuelle de bière dans les pays de l'U.D.E.A.C. (500 000 hecto.) et bientôt 600 000 avec l'entrée en production de deux nouvelles brasseries à Libreville et Yaoundé) à laquelle il convient d'ajouter celle de sodas et boissons gazeuses les besoins en bouteilles dépassent 15 000 000 par an permettant le fonctionnement d'une verrerie produisant 20 tonnes de verre/jour.

Une telle verrerie trouverait des conditions très favorables à Port-Gentil, car pour fondre une tonne de verre il faut 500 m^3 de gaz naturel et l'énergie thermique représente environ 20 % du prix de revient d'une bouteille. Le gaz est actuellement brûlé aux torchères et pourrait vraisemblablement être fourni à la verrerie à bas prix.

En outre l'usine trouverait à proximité un sable de qualité qui a été analysé en laboratoire et jugé parfaitement adéquat à la fabrication du verre.

L'investissement serait de l'ordre de 180 millions de F CFA entraînant la création d'une quarantaine d'emplois. La réalisation d'un tel projet permettrait en outre de valoriser le gaz de Port-Gentil, pour le moment brûlé en pure perte.

Des études complémentaires portant à la fois sur les conditions techniques de réalisation et sur le marché seront faites afin de pouvoir contacter les milieux d'affaires susceptibles d'apporter leur concours à la réalisation d'un tel projet.

CONDITIONNEMENT D'EXPLOSIFS

Le plus gros consommateur d'explosifs de l'U.D.E.A.C. est le Gabon en raison des recherches pétrolières et de l'exploitation minière. L'étude du marché des explosifs dans les pays de l'U.D.E.A.C. effectuée en 1965 par la "BAIRD CHEMICAL CORPORATION" et la "CANADIAN INDUSTRIES LIMITED" indiquait que la construction du chemin de fer demanderait de 8 à 9 millions de livres d'explosifs (soit 2 720 à 3 630 tonnes) pendant 3 ans. En raison des conditions d'exploitation du gisement de Bélinga la consommation d'explosifs restera modérée : elle a cependant été estimée entre 2 et 400 000 livres par millions de tonnes extraits; soit 100 et 180 tonnes).

Les perspectives ouvertes dans ce domaine devront être étudiées de façon plus précise.

D'ores et déjà, une importante société d'explosifs principal fournisseur du marché de l'U.D.E.A.C., s'intéresse à un projet de "fabrication et de conditionnement d'explosifs".

Le montant des investissements nécessaires se situerait entre 50 et 75 millions de F CFA. La capacité de production pourrait être de 500 tonnes par mois.

Pour réaliser cette production il faudrait compter environ 70 personnes dont au moins 7 à 10 tout à fait qualifiées.

USINE D'ENGRAIS NITRATES

L'idée d'implanter une usine d'engrais nitratés au Gabon est née de la présence à Port-Gentil de gaz naturel pour le moment en grande partie brûlé aux torchères. On pourrait envisager la fabrication d'ammoniaque à partir de ce gaz naturel, et la transformation de celui-ci en engrais nitratés.

Le premier point à préciser est de savoir quel doit être la capacité minimum d'une telle usine pour être rentable, compte tenu des prix actuels sur le marché mondial (12 500 à 15 000 F CFA la tonne). Cette étude devra bien entendu déterminer dans quelles conditions et à quel prix le gaz de Port-Gentil pourrait être utilisé.

L'implantation d'une telle usine est étroitement liée à la possibilité de trouver des débouchés. La consommation d'engrais nitratés dans les pays de l'U.D.E.A.C. s'est élevée à 16 439 tonnes en 1964. L'extension des cultures de canne à sucre dans la vallée du Niari au Congo ainsi que les projets de cette culture au Cameroun peuvent provoquer une importante augmentation des besoins de l'U.D.E.A.C. On a avancé le chiffre de 35 à 40 000 tonnes/an à partir de 1970.

L'étude reprenant l'ensemble de ces éléments permettra de déterminer à partir de quelle date la réalisation de ce projet pourrait être envisagée au Gabon à des conditions intéressantes.

III - USINES DESTINEES A SATISFAIRE LE MARCHE NATIONAL

Bien que le marché gabonais ne groupe que 500 000 consommateurs, il faut remarquer que ceux-ci disposent d'un revenu "per capita" nettement plus élevé que dans tous les autres pays de l'Afrique francophone. Aussi la consommation de certains produits alimentaires ou industriels atteint un niveau assez élevé pour justifier la création de moyennes et petites industries dont le seuil de rentabilité se situe à un bas niveau de production.

Il s'agit essentiellement d'industries alimentaires fournissant les ménages en biens de consommation courante et de petites industries diverses cherchant à satisfaire les consommations intermédiaires des industries locales.

A - Industries alimentaires

Peuvent être envisagés pendant la période 1966-70 la réalisation des projets suivants : une brasserie, une minoterie, une confiserie et une saurisserie.

1. Brasserie

Le marché :

La consommation de bière et de boissons gazeuses au Gabon est en progression constante depuis 1953, à l'exception d'une courte période (1962-63) où les importations ont baissé de 15 % à la suite d'un relèvement très sensible des taxes frappant cette boisson. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après de 1958 à 1962 les importations ont pratiquement doublé.

IMPORTATION DE BIERES (1954-64) *(En hectolitres)*

1954	1960	1962	1963	1964
12 970	45 250	55 640	47 060	60 953

L'application en 1963 de taxes nouvelles sur les bières en provenance de pays autres que ceux de l'U.D.E. a entraîné un fort accroissement des importations de bières camerounaises.

(en tonnes)

PAYS DE PROVENANCE	1962	1963
FRANCE	6 079	4 154
U.E.B.L.	-	10
PAYS-BAS	256	486
ALLEMAGNE DE L'OUEST . . .	385	602
CAMEROUN FEDERAL	176	943
DANEMARK	13	-
DIVERS	73	4
TOTAL	6 982	6 199

Les dépenses des ménages consacrées à l'achat de bière sont passées de 590 millions de F CFA en 1962 à 650 millions en 1963. Cette progression s'est non seulement confirmée mais accentuée en 1964, la consommation par habitant passant de 12,5 litres en 1963 à 13,5 litres en 1964.

COUT ET CAPACITE DE LA BRASSERIE

La consommation locale justifiant l'installation d'une brasserie, le Gouvernement Gabonais s'est mis en rapport avec des brasseurs susceptibles de s'intéresser à l'affaire. A la suite de ces contacts, un protocole d'accord a été signé. Ce protocole d'accord prévoit l'installation à Libreville d'une brasserie de 50 000 hectolitres, la capacité devant être progressivement portée à 100 puis 150 000 hectos. Les travaux commenceraient en 1966, la production débutant fin 1967.

Le coût des investissements est évalué à 720 millions CFA. Outre la fabrication de bière, la Société envisage la fabrication et l'embouteillage de boissons non alcoolisées.

Les études ont montré que la fabrication locale de la bière devrait permettre un abaissement très sensible du prix de la bouteille (en tenant compte d'une taxe unique de 25 F par litre). Cette baisse, jointe à l'augmentation des revenus des ménages (4,5 % par an) permet de supposer que le marché de la bière sera de 100 000 hectolitres en 1970.

EFFETS DU PROJET

EMPLOIS

QUALIFICATION	GABONAIS	EXPATRIES	TOTAL
Directeurs et cadres		2	2
Maîtrise	1	1	2
Employés	1		1
Ouvriers qualifiés	2	3	5
Ouvriers spécialisés	20		20
Manoeuvres ordinaires.	15		15
TOTAUX.	39	6	45

Dans le tableau qui suit, les effets économiques de l'importation de 50 000 hl de bière sont comparés à la production locale de la même quantité de bière.

ELEMENTS COMPARES	IMPORTATIONS	PRODUCTION LOCALE	RESULTAT
Balance Commerciale	333	54,6	- 278,4
Achats locaux	-	77,2	+ 77,2
Frais de personnel.	-	40	+ 40
Fiscalité	340	125	- 215

Comme on peut le remarquer la réalisation de la brasserie entraîne une économie importante de devises. Ce côté positif n'a cependant pas une très grande importance au Gabon qui n'a pas à se soucier d'équilibrer une balance commerciale largement excédentaire.

Par contre la réalisation du projet entraîne une chute très sensible des recettes budgétaires (-215 millions). Toutefois cette constatation doit être corrigée en tenant compte de plusieurs facteurs.

- Le tableau ci-dessus n'a pas tenu compte des impôts sur les B.I.C. que la brasserie paiera lorsque les avantages qui lui sont accordés par admission au bénéfice du code des Investissements prendront fin.

- La fabrication locale de la bière permettra une baisse du prix de vente. Cette baisse serait même très substantielle entraînant un fort accroissement de la consommation et donc des recettes perçues par le budget.

- Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la hausse des taxes sur les bières en provenance de la C.E.E. en 1963 a provoqué un accroissement spectaculaire des importations de bières camerounaises qui paient seulement la taxe unique (25 F par litre).

Il est prévisible que ce régime privilégié en faveur des bières camerounaises permettrait — si le Gabon ne créait pas une brasserie sur son territoire — à ces bières de prendre une place de plus en plus prépondérante sur le marché gabonais. Les bières importées du Cameroun, comme les bières fabriquées au Gabon, acquittant seulement la taxe unique, la baisse des recettes fiscales serait donc — que le Gabon ait ou non sa brasserie — très sensible.

Compte tenu de ces considérations, le bilan est largement positif et l'installation d'une brasserie sera profitable à l'économie gabonaise.

2. Minoterie

1°) Le marché

Entre 1953 et 1963 les importations de farine sont passées de 1 057 tonnes à 3 696 tonnes, soit une progression annuelle de 12 % (chiffre voisin de la progression enregistrée dans les autres Etats de l'U.D.E.).

Celle-ci s'est accélérée en 1964 : Importations 4 403 tonnes, soit un accroissement de 16 %.

Il est raisonnable de penser que la consommation de farine est appelée à s'accroître rapidement en raison de l'augmentation des ressources des ménages et de l'accroissement de la population urbaine (7 % par an). Compte tenu de ces éléments et du coefficient d'élasticité de la consommation de farine rapportée à l'ensemble des ménages, la consommation devrait atteindre en 1970 :

- 6 020 tonnes consommées sous forme de pain
- 1 050 tonnes consommées directement par les ménages

soit 7 070 tonnes

2°) Coût de réalisation

Des études portant sur le fonctionnement d'une minoterie de 7 000 tonnes faites par les experts de la SEDES ont démontré la rentabilité d'une telle entreprise qui devrait être exemptée d'impôts sur les B.I.C. aussi longtemps que la production n'atteindra pas 8 000 tonnes.

Compte tenu des prévisions de consommation, l'installation d'une minoterie est envisagée pour les années terminales du Plan. Elle serait installée dans la zone industrielle du Port d'Owendo à proximité du plus grand centre de consommation : Libreville.

Les investissements nécessaires sont évalués à 270 millions.

EFFETS ECONOMIQUES DU PROJET

EMPLOI

Le tableau ci-dessous résume les effets et la distribution de salaires (en millions CFA aux conditions économiques 1964).

QUALIFICATION	GABONAIS	EXPATRIES	TOTAL
Direction et cadres	-	2	2
Employés.	3	-	3
Laboratoires.	1	-	1
Ouvriers qualifiés.	-	3	3
Ouvriers spécialisés.	5	-	5
Manoeuvres.	10	-	10
TOTAL	19	5	24
Frais de personnel.			21,6

INTERET A L'ECHELON NATIONAL

Le compte d'exploitation prévisionnel ci-dessous précise les conséquences probables du projet.

(en millions CFA)

DEPENSES DE PRODUCTION	IMPORTATIONS	ACHATS LOCAUX	VALEUR AJOUTEE
Blé et sac.	186,5		
Energie		8,9	
Entretien	4,0	4,0	
Transport		15,0	
Frais Généraux.	3,0	7,0	
Frais de personnel.			21,6
Solde			50,0
TOTAUX 300,0	193,5	34,9	71,6

Les conséquences du point de vue de l'économie gabonaise peuvent être comparées à celles résultant de la production locale de la même quantité de farine à partir du blé importé.

(En millions CFA)

ELEMENTS COMPARES	IMPORTATIONS	PRODUCTION LOCALE	RESULTATS
Balance commerciale	262,0	165,0	- 97,0
Achats locaux		34,9	+ 34,9
Frais de personnel.		21,6	+ 21,6
Fiscalité (Hors B.I.C.) . .			+ 2

La réalisation d'une minoterie serait donc favorable pour l'économie gabonaise. La farine importée ne payant pas de droits de douane (sauf celle en provenance des U.S.A. mais qui représente une quantité infime : 5 %) c'est un des rares projets qui, dès sa réalisation, apporterait des recettes supplémentaires au budget. A partir de 8 000 t/an cet accroissement serait important car la minoterie serait alors soumise à la T.C.A. et à l'impôt sur les B.I.C.

3. Biscuiterie

La consommation que l'on suppose égale aux importations a évoluée de la façon suivante:

1961	:	84 tonnes
1962	:	103 tonnes
1963	:	98 tonnes.

La consommation augmente de 8 % par an. La grande variété des produits ne permet pas d'envisager une production industrielle difficilement rentable au-dessous de 300 tonnes.

Cependant la production de biscuits devrait être envisagée comme activité annexe à des boulangeries industrielles. Avec des investissements légers, celles-ci pourraient assez facilement fabriquer des qualités de biscuits susceptibles de plaire à la clientèle gabonaise. La fabrication de biscuits permettrait en outre une meilleure utilisation de certains équipements existants et qui ne sont pas employés au maximum de leur capacité.

4. Confiserie

L'évolution de la consommation permettrait d'envisager la création d'une confiserie à partir de 1970.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION *(en tonnes)*

1958	1960	1962	1963
44	56	83	95

La croissance de la consommation au Gabon est identique à celle des autres Etats de l'U.D.E.A.C. Mais, en 1963, la consommation par tête d'habitant n'était au Gabon que de 240 grammes alors qu'elle atteignait 340 grammes au Cameroun bien que le revenu "per capita" y soit inférieur à celui du Gabon.

La consommation de produits de confiserie dès 1970 pourrait se situer entre 250 et 300 tonnes : 80 % des ventes sont constituées par une qualité de bonbons dits "noix de kola". Le principal fournisseur est la France (90 %) suivie du Sénégal (8,5 %).

Les études ont démontré la rentabilité d'un atelier de confiserie susceptible de fabriquer 250 tonnes de bonbons par an (niveau atteint par la consommation en 1970). L'installation d'un tel atelier – dont le coût est modéré (13 millions CFA) pourrait être envisagée à partir de 1970).

EFFETS DU PROJET

EMPLOI

QUALIFICATION	GABONAIS	EXPATRIES	TOTAL
Direction et techniciens		2	2
Employés	1		1
Ouvriers spécialisés	7		7
Manoeuvres	1		1
TOTAL	9	2	11

Les conséquences de la fabrication au Gabon de 250 tonnes de bonbons peuvent être comparées à celles résultant de l'importation d'une quantité égale.

ELEMENTS COMPARES	IMPORTATIONS	PRODUCTION LOCALE	RESULTATS
Balance commerciale.	28,2	16,9	- 11,3
Achats locaux.		3,3	+ 3,3
Valeur ajoutée		17,3	+ 17,3
Salaires et charges.		7,0	+ 7,0
Fiscalité.	11,5	2,4	- 9,1

SAURISSERIE

Dans le but de renforcer la flotille de pêche existant au Gabon, le Gouvernement envisage de faire venir un sardinier à Port-Gentil. La production de celui-ci serait d'environ 800 tonnes de sardinelles par an permettant ainsi de satisfaire une partie de la consommation locale (environ 1 300 tonnes de poissons séchés, salés ou fumés et 800 tonnes de conserve).

Ce projet implique l'installation d'une saurisserie. Le coût de ces installations ne devrait pas dépasser 15 millions CFA.

Le personnel employé comprendrait une vingtaine de personnes :

- 1 chef d'exploitation
- 1 saurisseur
- 1 secrétaire-comptable
- 1 chauffeur
- 16 ouvriers

Notons encore qu'une campagne expérimentale se déroulera en 1967 afin d'obtenir les renseignements complémentaires sur la pêche du thon au large des Côtes Gabonaises : taille des prises, espèces, saisons et lieux favorables. Si les résultats sont favorables il conviendra de prévoir les infrastructures nécessaires dans le port de Port-Gentil, des installations frigorifiques et éventuellement, l'installation d'une conserverie susceptible d'alimenter des marchés extérieurs.

B - Industries diverses

1. Savonnerie

Depuis longtemps existe à Port-Gentil une savonnerie. Celle-ci a connu de sérieuses difficultés dans les dernières années et a été reprise par un industriel qui l'équipe actuellement d'un matériel moderne. La capacité de production serait portée à 600 tonnes/an de savon type "Marseille" et 100 tonnes de savon blanc représentant une valeur globale de 58 millions de F CFA.

Pour fonctionner la savonnerie aura besoin de 66 tonnes d'huile de palmistes et 420 tonnes d'huile de palme.

Elle emploiera une trentaine de salariés dont 3 Européens.

2. Mécanique Générale

Deux importants ateliers de mécanique générale sont en cours d'installation à Libreville. L'un d'entre eux au moins sera équipé d'un matériel permettant le réalésage et la rectification des moteurs.

3. Confection

Un atelier de confection produisant, au départ 300 pantalons de tergal par jour, doit fonctionner en 1966. La production sera progressivement diversifiée.

Le montant des investissements prévus pour la première phase ne dépassera pas 20 millions de F CFA. Cet investissement peu élevé permettra cependant la création de 50 à 60 emplois.

4. Autres industries

Dans le centre industriel et artisanal de PROMO-GABON seront installés courant 1966 :

- *Une fabrique de peinture* appartenant à la Société anonyme CHIMIE-GABON au capital social de 7 millions de F CFA. 1 260 m^2 de terrain dont 930 m^2 couverts sont alloués à cette usine au centre de PROMO-GABON, elle aura une capacité théorique de 1 000 tonnes/an et produira, au démarrage 500 tonnes/an d'une valeur globale de 75 millions CFA destinée à satisfaire, notamment la consommation locale.

  Au départ, la gamme de production comprendra les qualités suivantes : peintures à l'huile pour bâtiments, peintures antirouille, peintures glycérophtaliques, peintures bitumineuses,

émulsions vinyliques et acryliques. Cette gamme sera développée par la suite par la fabrication de peintures industrielles spéciales adaptées aux conditions particulières du climat.

Le coût du matériel nécessaire à ces fabrications est estimé à 10 millions de F CFA. L'usine emploiera 19 Gabonais et un Ingénieur expatrié.

- *Atelier métallurgique* - Appartenant à la Société Anonyme METAL-GABON au capital social de 11 millions de F CFA. 1 260 m^2 de terrain dont 650 m^2 couverts sont alloués à cet atelier au centre de PROMO-GABON.

Dans une première phase est prévue la fabrication de lances à boucles, crampons spéciaux utilisés par les exploitants forestiers pour le flottage des bois (consommation annuelle : 500 tonnes), de sommiers métalliques avec toile en fil galvanisé tissé à maille ronde et de divers objets de ferronnerie. Dans une deuxième phase, METAL-GABON prévoit l'installation d'un atelier spécialisé dans la fabrication de pointes.

Les investissements en matériel sont estimés à 12 millions de F CFA. Le coût de l'atelier de pointes serait lui, d'une dizaine de millions de F CFA.

L'atelier emploiera au début 30 gabonais (et par la suite 45) et deux techniciens expatriés.

- *Atelier de meubles, menuiserie et emballages du bois* - Dirigé par un artisan gabonais, cet atelier fabriquera principalement des meubles de série. L'investissement initial est faible et le nombre d'emplois créés serait de 12.

Dans le cadre de ses activités "PROMO-GABON" prévoit l'installation prochaine d'un atelier de fabrication de revêtement de sol en thermo-plastique et d'un atelier d'ondulation de tôles de couverture.

L'atelier de dalles en chlorure de polyvilaine additionné de matières minérales locales de remplissage comprendra une chaine de fabrication de 200 tonnes/an exigeant un investissement de 32 millions CFA (Bâtiment et matériel). Cet atelier emploiera 12 salariés.

L'atelier d'ondulation de tôles permettra le façonnage de tôles de couverture d'une longueur maximum de 10 mètres à partir de tôles galvanisées ou en aluminium importées en coils. Le montant de l'investissement est estimé à 25 millions de Francs CFA y compris les bâtiments. Un tel atelier emploierait une quinzaine de salariés.

LES EFFETS

A - INVESTISSEMENTS PAR ANNEE ET SOURCE DE FINANCEMENT (Cf. tableau ci-après).

Les investissements prévus pendant le premier Plan quinquennal dans le secteur industriel (exception faite des industries du bois) s'élèvent à 7 713 millions de Francs CFA. Sur ce total les Fonds Publics représentent 627 millions soit 8 %.

Les Fonds Publics représentent pour 250 millions une participation des cinq Etats de l'UDEAC au capital social de la raffinerie de Port-Gentil. Les Fonds Publics purement Gabonais sont surtout consacrés à favoriser le développement des moyennes et petites entreprises.

La répartition des investissements par année n'a qu'une valeur indicative puisque le rôle essentiel est joué par les capitaux privés. Si les projets industriels les plus importants doivent être réalisés avant 1968 il n'est pas exclu, toutefois, que pour une raison ou pour une autre, un certain décalage se produise entre les prévisions et la date effective de réalisations.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (SAUF INDUSTRIES DU BOIS)

(En millions CFA)

PROJETS	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	FONDS PUBLICS GABONAIS	FONDS PUBLICS EXTERIEURS	FONDS PRIVES
Huilerie	10	200				210			210
Raffinerie	1 775	1 800	650	-	-	4 225	25	200 (1)	4 000
Cimenterie	670	650	-	-	-	1 320	150	150	1 020
Piles électriques			50	100		150			150
Verrerie				120	60	180			180
Explosifs				37	38	75			75
Brasserie	407	270				677	17		660
Minoterie				85	185	270			270
Autres industries alimentaires		20			13	33			33
Savonnerie	17					17			17
Confection	20					20			20
Mécanique générale	80					80			80
Industries dans le cadre de Promogabon	60	71	68	36	36	271	180		91
TOTAUX	3 039	3 011	768	378	332	7 528	372	350	6 806

RAPPEL DES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES DU BOIS
(Cf. plan sectoriel V - Forêts et Industries du Bois)

(Millions CFA.- Investissements privés)

	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
Usine de cellulose		4 500	5 500	4 000		14 000
Autres industries	200	600	380	200	200	1 580

(1) Part en capital des autres Etats de l'UDEAC.

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION - TABLEAU DES EMPLOIS (1966-1970)

NATURE DU PROJET	Manoeuvres et ouvriers spécialisés	Ouvriers qualifiés et haut. qualifiés		Techniciens Maîtrise et encadrement		Cadres supérieurs et cadres		TOTAL		TOTAL GENERAL
B - EFFETS SUR L'EMPLOI		Expatriés	Gabonais	Expatriés	Gabonais	Expatriés	Gabonais	Expatriés	Gabonais	
Raffinerie	85	43	31	22	11	8		73	127	200
Cimenterie	72	4	18	4	11	2		10	101	111
Brasserie.	35	3	2	1	2	2		6	39	45
Piles électriques.	49	1	10	3	2	2		6	61	67
Huilerie	13	-	6	-	-	1		1	19	20
Minoterie.	15	3	4	1	-	1		5	19	24
Saurisserie. . . .	17	1	-	-	1	1		2	18	20
Confection	5	-	43	2	-	1		3	48	51
Verrerie	12	1	23	4	5	1		6	40	46
PROMOGABON (1) . .	68	2	14	2	4	4	2	8	88	96
Divers (2)	68	3	36	5	1	2		10	105	115
Savonnerie	25	1	4	1	-	1		3	29	32
TOTAL	464	62	191	45	37	26	2	133	694	827

(1) Sous la dénomination **PROMOGABON** ont été regroupés les usines et ateliers qui fonctionnent dans les bâtiments mis à leur disposition par PROMOGABON : peinture, ondulation de tôle, ateliers métallurgiques, fabrique de revêtement de sol, meubles.

(2) La rubrique divers regroupe : L'usine de fabrication et conditionnement d'explosifs, la mécanique générale (création d'ateliers et non pas extension) et quelques autres projets de moindre importance.

Le total des emplois créés dans le secteur des industries de transformation serait de 830 environ. Les nouvelles entreprises ne devraient pas éprouver de grosses difficultés pour le recrutement des manoeuvres et ouvriers spécialisés qui leur seront nécessaires.

Par contre, les cadres, agents de maîtrise et pour une bonne part les ouvriers hautement qualifiés seront recrutés à l'extérieur faute de Gabonais susceptibles d'occuper les postes. La politique de formation professionnelle retenue pendant la période 66-70 vise précisément à la formation d'ouvriers qualifiés et de cadres moyens.

C - EFFETS ECONOMIQUES

Les investissements prévus dans le secteur des industries de transformation représentent 8,2 % des investissements totaux prévus pendant le premier plan quinquennal, ce qui traduit un effort très net pour accélérer le développement industriel de ce pays qui apparaît nécessaire pour accroître rapidement le niveau de vie de la population et pour assurer une plus grande diversification de l'Economie.

L'ensemble des effets à attendre de la réalisation des projets industriels sont analysés et chiffrés dans les comptes économiques prévisionnels 1970. Nous nous bornerons donc à signaler quelques-uns des plus marquants et qui traduisent les progrès de ce secteur par rapport aux autres secteurs de l'économie. Ce progrès est en fait beaucoup plus marqué si au lieu de rattacher la raffinerie de pétrole au secteur énergie, celle-ci est comptabilisée dans le secteur des industries de transformation.

CROISSANCE DE LA PRODUCTION

SECTEUR	1963 (Millions CFA)	1970 (Millions CFA)	% d'accrois. indice 100 : 1963
Industries diverses (1) . .	1 820	4 770	262
Industries du bois.	3 020	6 825	226
Energie	726	5 795	800

(1) Non compris la raffinerie dont la production est estimée environ à 4 000 Millions CFA, valeur qui dans les comptes économiques, apparaît au secteur Energie expliquant l'accroissement considérable de la valeur de la production de ce secteur.

Production Intérieure Brute

La part du secteur des industries de transformation dans la production intérieure brute passe (en pourcentage) de 1,9 à 2,9 % sans la raffinerie. Compte tenu de celle-ci elle serait environ de 4 %.

Exportations

La part des industries de transformation (en pourcentage) dans les exportations atteindrait 2,2 % en 1970 contre 0 en 1963 et celles du secteur Energie passerait de 0 à 7,6 % en 1970.

Salaires

- Salaires versés en 1963 (En millions CFA) : - Européens : 220
  - Africains : 200
- Salaires versés en 1970 (En millions CFA) : - Européens : 400
  - Africains : 360

Il convient d'y ajouter environ 400 millions CFA représentant les salaires versés au personnel de la raffinerie. A la fin du premier Plan les sommes versées aux salariés des industries (exception faite des industries du bois) sera donc multipliée par 3 par rapport à 1963.

Le rapport entre la part des salaires versés au personnel européen et la part versée au personnel africain sera sensiblement le même en 1970 qu'en 1963. Dans un premier temps, en effet, la création de nouvelles entreprises industrielles se traduira par une augmentation du nombre de travailleurs et cadres expatriés. Les efforts faits en faveur de la formation professionnelle feront sentir leurs effets surtout pendant le second plan. A ce moment, la part des salaires distribués au personnel africain croîtra rapidement.

Fiscalité

Impôts versés par les entreprises industrielles (non compris la raffinerie et les industries du bois) :

- Impôts Directs : 1963 : 75 millions de F CFA
  1970 : 260 " " "
- Impôts Indirects : 1963 : 11 " " "
  1970 : 50 " " "

CONCLUSION

En consacrant plus de 7,7 milliards au développement des industries de transformation (non compris les investissements réalisés dans les industries du bois : 14 milliards pour l'usine de cellulose seule) soit 8,2 % du total des investissements prévus au 1er Plan quinquennal, les pouvoirs publics manifestent leur volonté de tirer partie des atouts dont dispose ce pays (matières premières, énergie). Cet effort traduit aussi le désir de diversifier au maximum la production nationale afin de tempérer, autant que possible, la prédominance des secteurs forestiers et miniers et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

De 1963 à 1970 la valeur de la production des industries de transformation sera multipliée par cinq (y compris la raffinerie) c'est-à-dire que ce secteur progressera beaucoup plus vite que l'ensemble de l'économie gabonaise.

La construction de la raffinerie dans un avenir rapproché, celle du chemin de fer de Bélinga en 1974, ouvriront de nouvelles perspectives industrielles.

Tandis que le Gabon s'engage dans la voie du développement industriel, ce doit être également un des objectifs de ce plan que de rassembler tous les éléments nécessaires pour éclairer les choix futurs du Gouvernement en matière de politique industrielle.

L'ECONOMIE MINIERE

L'ECONOMIE MINIERE

	Pages
INTRODUCTION	325
- L'ECONOMIE MINIERE AU GABON	325
- SON IMPORTANCE	326
- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	326
I - SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	327
- LE PETROLE	327
- LE MANGANESE	328
- L'URANIUM	331
- L'OR	332
II - OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	334
- OBJECTIFS DE PRODUCTION	334
- DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE MINIERE	335
- MEILLEURE INTEGRATION DU SECTEUR MINIER A LA VIE ECONOMIQUE	336
III - LES MOYENS	338
IV - LES EFFETS	339
- PRODUCTION	339
- SALAIRES	339
- FISCALITE	340
- EMPLOIS	340
CONCLUSIONS	
- LES PERSPECTIVES A LONG TERME : L'EXPLOITATION DU GISEMENT DE FER DE BELINGA	340
ANNEXES	
- LE REGIME MINIER	341

GABON - GEOLOGIE ET RESSOURCES MINIERES

INTRODUCTION

Limitée il y a une dizaine d'années à une faible production d'orpaillage et une recherche pétrolière décevante, l'économie minière du Gabon s'est développée à partir de 1957. Cette année là, une mission pétrolière peu après transformée en Société découvre le premier gisement de pétrole; quatre années plus tard, en 1961, débutait la production de minerai d'uranium puis, l'année suivante, celle du manganèse.

Depuis cette date, la place occupée par le secteur minier dans l'économie gabonaise est en progression constante.

TABLEAU DES PRINCIPALES PRODUCTIONS

	1960	1961	1962	1963	1964
Pétrole brut (T.)	800 107	774 448	827 000	889 700	1 058 365
Gaz naturel (milliers m^3) . .	7 451	6 700	8 790	8 600	9 457
Or (kg)	550	475	507	1 100	1 330
Concentrés uranifères	-	969	1 161	1 317	1 288
Manganèse	-	-	203 244	637 000	959 576

L'indice de la production minière (en valeur) a progressé de la façon suivante : Base 100 en 1957 :

1957 : 100	1959 : 347	1961 : 619	1963 : 1 294
1958 : 238	1960 : 369	1962 : 859	1964 : 1 600

Si l'indice de la production minière permet d'apprécier en valeur absolue la progression de ce secteur, la comparaison entre les exportations totales du Gabon et la part du secteur minier dans ces exportations est également instructive. Elle démontre clairement que le spectaculaire accroissement des exportations est, pour sa plus grande part, le fait du secteur minier. En effet, de 1960 à 1964 la valeur totale des exportations passe de 11 806 à 23 411 millions de F CFA (indice 198). Sans les produits miniers, les exportations ne progressent plus que de 9 200 millions de F CFA en 1960 à 12 900 millions en 1964 (indice 140).

La part (en valeur) des produits miniers dans les exportations totales a été la suivante depuis :

1960 : 22 %
1961 : 27,9 %
1962 : 35,4 %
1963 : 44,3 %
1964 : 47,5 %.

Plusieurs traits caractérisent le secteur minier.

1) **LE COUT ELEVE DES RECHERCHES PRELIMINAIRES ET DE LA MISE EN EXPLOITATION**, par suite des difficultés de pénétration notamment. Aussi l'exploitation est-elle le fait de sociétés dotées de moyens financiers très puissants : A la fin de 1964 les Compagnies Pétrolières avaient investi plus de 35 milliards de Francs CFA et la mise en exploitation du gisement de manganèse de Moanda a demandé 23 milliards de Francs CFA d'investissements.

2) **L'EXTREME DIVERSITE DES RESSOURCES MINIERES.** Le Gabon a déjà pris rang parmi les grands producteurs mondiaux de manganèse. Demain l'exploitation du gisement de fer de Bélinga fera de ce pays un des premiers producteurs de minerai de fer. La production d'uranium, de pétrole et d'or est un fait acquis. Mais à côté de ces productions existantes ou reconnues de façon certaine il existe des indices très sérieux de minerai de plomb dans les régions de KROUSSOU-DIKAKI. De nombreux autres indices miniers sont signalés et méritent des reconnaissances plus précises telles que le bitume de M Bilantem, le wolfram, la columbo-tantalite dans la région d'Etéké, l'or et le diamant. Par ailleurs, deux gisements de calcaire sont connus au Gabon, l'un à une centaine de kilomètres de Port-Gentil sur le bord de l'Ogooué, l'autre sur l'île Coniquet à quelques kilomètres du futur port d'Owendo. Il s'agit d'un très bon calcaire à ciment et la reconnaissance du gisement a permis de constater que sur une seule colline de l'île les réserves dépassent 5 000 000 de tonnes. Le Gabon dispose là d'un atout très sérieux pour l'implantation d'une cimenterie qui bénéficiera de la situation de ce gisement unique sur la côte de l'Afrique de l'Ouest.

3) **L'ECONOMIE MINIERE RESTE PLAQUEE SUR UN SECTEUR TRADITIONNEL** non intégré à la vie économique moderne : l'exploitation minière – au Gabon plus qu'ailleurs en raison des conditions naturelles – exige des capitaux très importants. Ceux-ci ne peuvent être trouvés qu'à l'extérieur auprès de grandes sociétés ou de leurs filiales recherchant de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières. Ces sociétés sont peu soucieuses de créer sur place des industries de transformation; ainsi au sortir du pays le minerai de manganèse reste minerai; le pétrole reste brut; demain les minerais de fer et de plomb sortiront tels quels si le Gouvernement n'y prend garde. Implantées dans un pays à l'économie traditionnelle, sans environnement industriel, les activités minières n'ont donné naissance pour le moment à aucune activité induite amont ou aval. Seul l'uranium subit une véritable transformation. Enfin faute de ressources en main-d'oeuvre, beaucoup d'ouvriers hautement qualifiés, cadres et techniciens sont des expatriés. Une part importante des salaires versés est donc transférée à l'extérieur (environ 50 %). Encore l'effet de diffusion de la part restante au Gabon est-il extrêmement faible du fait de la grande part des produits d'importation dans la consommation des Européens et des Africains salariés.

Ce fait, général en Afrique, prend une forme particulièrement aiguë dans ce pays où l'on ne retrouve pas ces petits artisans et paysans susceptibles de retenir sur place une partie des revenus. Ainsi l'existence de grosses exploitations minières distribuant une masse importante de salaires ne contribue que fort peu à la diffusion de revenus secondaires dans le secteur traditionnel.

CAP LOPEZ

4" LP à gaz - alimentation
Chaudières Terminal

Pointe Chapuis

LOPEZ NORD

POINTE CLAIRETTE

Raffinerie de pétrole

LOPEZ

Port Gentil

Yombé

Alewana

Port-Gentil

Océan

TCHENGUE

TC 2

← ANGUILLE

Tchengué Océan

M'BÉGA

Mandorové

Ambouroué

Animba

N'Komi

OZOURI

CARTE DE CHAMPS DE PETROLE ET DE GAZ DE L'ILE MANDJI

0 5 10 KM

- Puits à Huile
- Puits à Gaz non associé
- Séparateur du gaz et torchère
- Pipe à Gaz

INDICES DE GAZ NATUREL NON ASSOCIE AU PETROLE

● puits de gaz

Echelle :

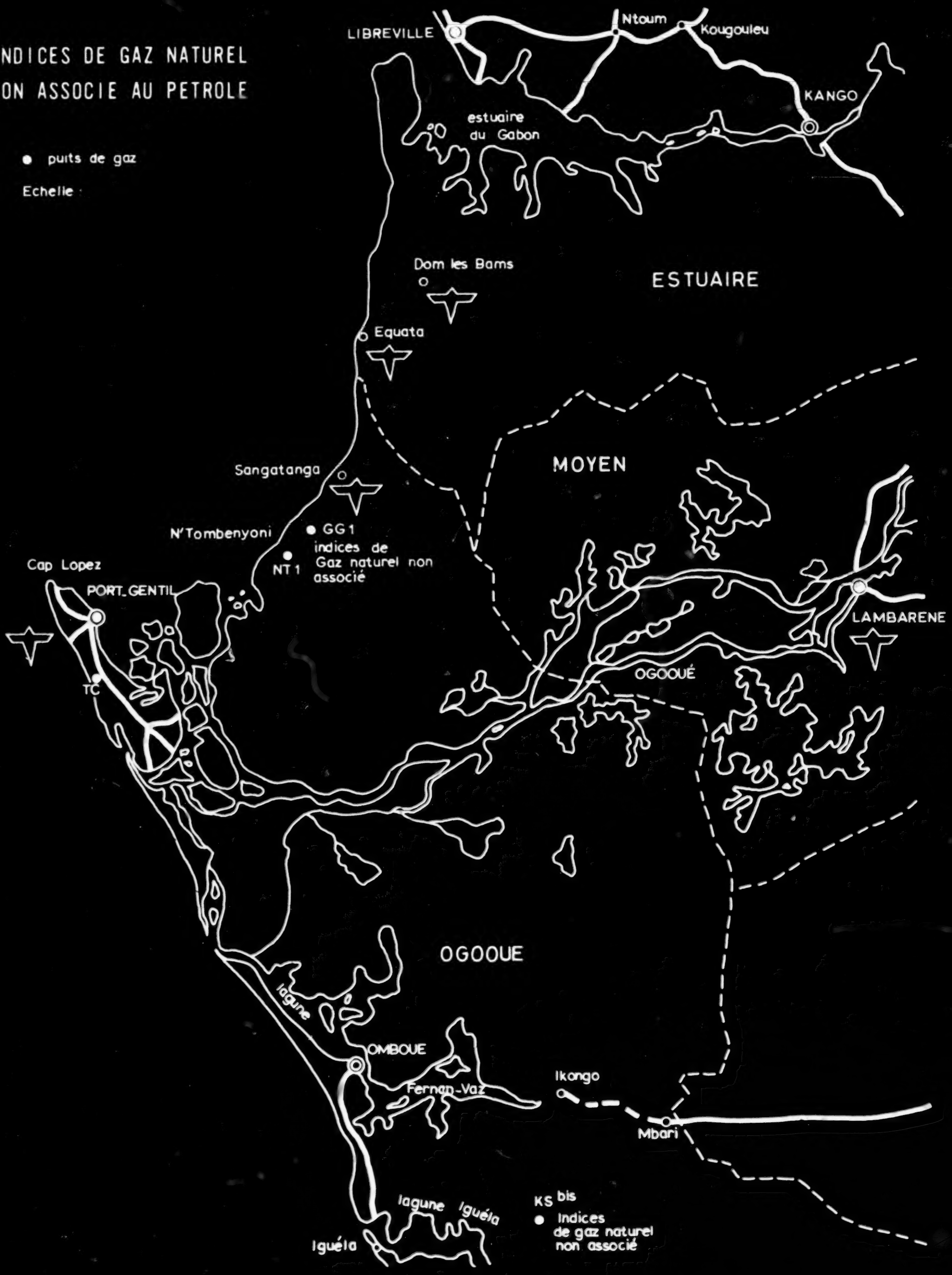

CHAMP DE GAMBA

Echelle : 1/50000e _ Janvier 1966

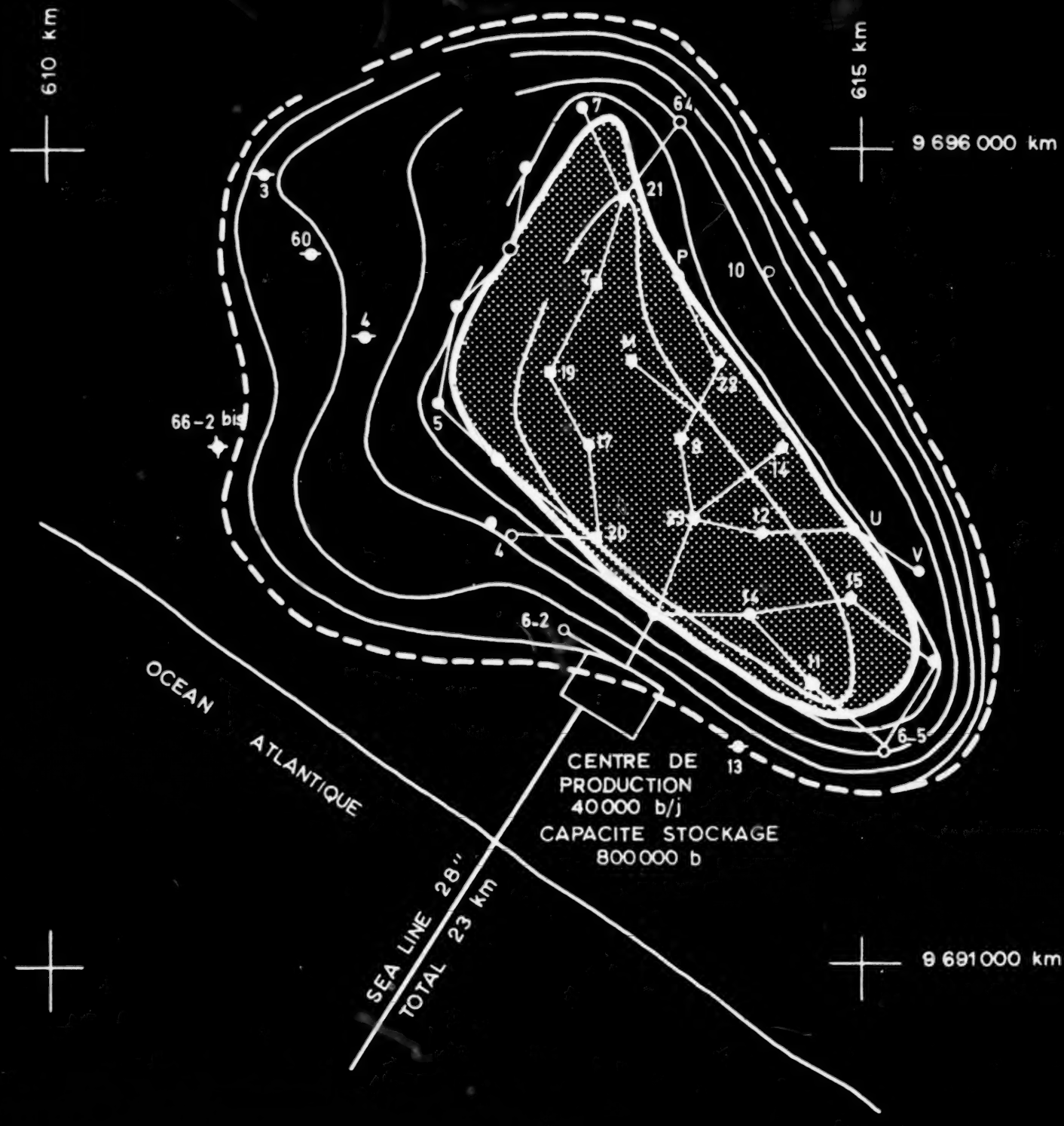

I - SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A - PETROLE

1. Situation actuelle

C'est en tant que producteur de pétrole que le Gabon a fait, en 1957, son entrée parmi les pays miniers.

Recherche et exploitation pétrolière ont d'abord été le fait de la "Société des Pétroles d'Afrique Equatoriale" ou S.P.A.F.E., société au capital de 15 milliards. Par la suite, d'autres sociétés se sont intéressées au pétrole gabonais et notamment SHELL-GABON.

La SPAFE dispose d'un permis général de recherche attribué en 1949 pour une durée de 40 ans couvrant les bassins sédimentaires côtiers du Gabon et du Congo (116 000 km^2). Elle est associée à 50 % dans certains permis de recherche avec MOBIL et SHELL - GABON à l'EST de l'île MANDJI et dans le secteur de SETTE-CAMA.

La S.P.A.F.E. dispose en outre de 5 permis Offshore :
- Permis de Port-Gentil en association avec MOBIL
- Permis de MAYUMBA en association avec MOBIL
- Permis de POINTE-NOIRE en association avec MOBIL
- Permis de SETTE-CAMA en association avec SHELL-GABON.
- Enfin le permis de Port-Gentil Nord et Sud, expansion vers le large du premier permis offshore établi en 1962 pour 5 ans.

Après une dizaine d'années de recherches infructueuses découvertes de pétrole brut dont la première fut celle d'Ozouri en 1956, ont été les suivantes :
- 10 000 000 de tonnes de réserves dans l'île Mandji à l'extrémité ouest du delta de l'Ogooué réparties dans une dizaine de gisements.
- 1 250 000 tonnes récupérables dans le gisement de Pointe-Indienne au Congo.
- 0,6 million de tonnes dans le gisement de Batanga au Gabon près de la lagune de Fernan-Vaz.

PRODUCTION

Elle a débuté en 1957. La production, cumulée au 31 décembre 1963, atteignait 5 100 000 tonnes dont 380 000 produites par le gisement congolais. Son évolution a été la suivante :

- 1957	:	173 200 T.	Dont Congo
- 1958	:	504 800 T.	
- 1959	:	753 300 T.	
- 1960	:	851 950 T.	51 800 T.
- 1961	:	877 400 T.	112 900 T.
- 1962	:	950 400 T.	124 000 T.
- 1963	:	998 900 T.	109 200 T.

Le total des immobilisations des Sociétés Pétrolières s'élevait en 1963 à 32,4 milliards de Francs CFA amortis à 55 %.

Les effectifs de main-d'oeuvre employés par les sociétés pétrolières au Gabon ont été réduits une fois la première phase des recherches et de la mise en exploitation terminée. Cependant, l'effectif global employé dans l'exploitation et la recherche pétrolière dépasse le milieu (965 gabonais et 181 expatriés). L'ensemble des salaires versés à ce personnel est de 800 millions environ par an.

2. Perspectives d'avenir

Les réserves

Il y a quelques années, l'ensemble des réserves connues (6 millions de tonnes) permettait tout juste de prévoir le maintien de la production pendant 5 à 6 ans.

Ces perspectives ont heureusement été modifiées par deux découvertes très importantes :

- Le gisement d'Anguille, de l'Île Mandji, découvert en 1962, avec des réserves d'un ordre de grandeur de 80 millions de m^3 dont les conditions de mise en exploitation et le taux de récupération ne sont pas parfaitement connus.
- Le gisement de Gamba, au Sud de la lagune de SETTE-CAMA dans la zone d'association avec SHELL - GABON, découvert en 1964 et dont les réserves seraient d'une dizaine de millions de tonnes.

La découverte de ces deux gisements bouleverse les problèmes pétroliers gabonais faisant apparaître :

- L'accroissement des réserves récupérables encore à préciser mais qui peuvent d'ores et déjà être estimées entre 30 et 40 millions de tonnes.
- L'importance des gisements Offshore dont les conditions de rentabilité restent à déterminer.
- Enfin l'intervention dans la production d'un associé de la S.P.A.F.E., la SHELL-GABON.

La production

La production de pétrole brut qui a atteint 1 068 000 T. en 1964 devrait en 1966-1967, se situer entre 3 et 4 millions de tonnes, ce chiffre se maintenant par la suite.

Investissements

La mise en exploitation des gisements d'Anguille et de Gamba impose à la S.P.A.F.E. et à la SHELL - GABON un effort d'investissements, étant entendu que parallélement d'importantes sommes devront continuer à être investies dans la recherche.

Les prévisions d'investissements dans le secteur pétrolier de 1966 à 1970 sont les suivantes :

(En millions CFA)

1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
7 000(1)	4 000	4 000	4 000	4 000	21 000

(1) Mise en exploitation du gisement de Gamba.

Emplois

L'accroissement de la production entraînera la création de 200 nouveaux emplois de 1965 à 1967, les effectifs, sauf nouvelles découvertes, se stabilisant par la suite.

B - GAZ NATUREL

Aux réserves de pétrole brut s'associent des réserves de gaz naturel. En 1962 et 1963 la production annuelle de gaz a été de 80 millions de m^3 dont la majeure partie a été brûlée à la torche. L'ensemble des problèmes posés par ces ressources est traité au chapitre concernant l'énergie.

C - MANGANESE

1. Situation actuelle

C'est en 1945, qu'ont été signalés des indices de manganèse dans la région de Moanda. La première étude du gisement fut effectuée en 1951 et 1952 par le "Bureau Minier de la France d'Outre-Mer" et "United State Steel Corporation".

En 1953, ces deux sociétés décidaient de s'associer avec la Compagnie de Mokta et la Compagnie Minière de l'Oubangui Oriental et créaient la C.O.M.I.L.O.G. au capital de 150 millions de F CFA. Cette société avait pour tâche de poursuivre les travaux de recherches, d'étudier une voie d'évacuation et éventuellement la mise en exploitation du gisement.

La formation de la COMILOG a été précédée de divers accords entre les actionnaires en vue de régler la répartition du minerai; U.S. Steel, seul consommateur de manganèse parmi les actionnaires, bénéficie d'une option exclusive sur une fraction de production égale à sa part de capital (49 %) le manganèse lui étant cédé au cours mondial.

De 1953 à 1957, l'activité de la C.O.M.I.L.O.G. a porté sur :
- La poursuite de la prospection du gisement.
- L'étude de l'équipement de la mine, du traitement du minerai et de la voie d'évacuation pour laquelle fut retenue la solution d'un téléphérique et d'une voie ferrée de raccordement au chemin de fer Congo-Océan.

La décision de mise en exploitation prise en 1957, le capital de la COMILOG fut alors porté à 2,5 milliards de F CFA ainsi répartis :

- U.S. Steel Corporation : 49 %
- B.R.G.M. : 22 %
- Compagnie de Mokta : 15 %
- Sté Auxiliaire du Manganèse de Franceville : 14 %, le capital de cette société étant réparti par tiers entre la Compagnie de Mokta, la Compagnie Minière de l'Oubangui Oriental et enfin la "Banque de Paris et des Pays-Bas".

Le gisement est situé dans la Haute Vallée de l'Ogooué à l'Ouest de Franceville dans quatre plateaux d'une altitude de 500 à 600 m.

Les réserves sont estimées à 450 millions de tonnes de minerai tout venant, soit 200 millions de tonnes de minerai marchand à 48 %. L'importance des réserves, la teneur et la qualité du minerai font du gisement de Moanda le plus beau gisement de manganèse du monde occidental.

L'exploitation est faite par tranches successives de 20 m de large et de 600 à 900 m de long. La capacité de la carrière est de 1 000 000 de tonnes de minerai marchand par an. Le problème le plus délicat à résoudre a été celui de l'évacuation du minerai, le gisement se trouvant dans une région montagneuse. La solution retenue a été celle d'un téléphérique de 76 kilomètres franchissant le massif du Chaillu. A partir du point terminal du téléphérique, un chemin de fer de 285 km s'embranche sur le Congo-Océan à 200 km de Pointe-Noire.

Une convention particulière lie la COMILOG et le C.F.C.O. pour le transit du minerai qui est garanti sans limitation de tonnage, les trains de minerai ayant une priorité absolue.

Le minerai est évacué par le port de Pointe-Noire. Il a fallu prévoir des installations spéciales pour la manutention du minerai susceptible d'assurer un débit de 1 000 T./heure. Le quai aux minerais où COMILOG dispose d'un usage prioritaire a une longueur de 210 m et peut recevoir des navires d'un port en lourd de l'ordre de 20 000 tonnes d. w. t. A ces installations s'ajoute un parc de stockage d'une capacité de 160 000 T.

Investissements

Le coût de la mise en exploitation a été particulièrement élevé et les immobilisations de la COMILOG étaient de 23 milliards de F CFA fin 1963, la voie ferrée représentant 50 % de celles-ci.

Effectifs

Téléphérique et exploitations minières emploient un nombre sensiblement égal de salariés.

EXPLOITATION MINIERE	Gabonais	Expatriés
Manoeuvres et O.S.	416	
Ouvriers - employés qualifiés	59	
Ouvriers hautement qualifiés	2	1
Agent de maîtrise - encadrement		31
Techniciens		15
Cadres supérieurs		8
TOTAL	477	55

TELEPHERIQUE	Gabonais	Expatriés
Manoeuvres O.S.	428	
Ouvriers - Employés qualifiés	24	
Ouvriers hautement qualifiés	4	
Agents de maîtrise - encadrement		46
Techniciens et cadres supérieurs		3
TOTAL	456	49

Les effectifs employés au Congo pour le chemin de fer et les installations portuaires s'élevaient à 1\100.

2. Perspectives

La production a commencé en 1962 et depuis n'a cessé d'augmenter.

1962 : : 203 244 tonnes
1963 : : 636 587 tonnes
1964 : : 948 303 tonnes.

La destination des exportations en 1963 a été la suivante :

U.S.A. : : 355 000 tonnes
FRANCE : : 108 000 tonnes
ALLEMAGNE : 77 000 tonnes
JAPON : 29 000 tonnes

En 1964 les exportations ont atteint le chiffre record de 908 000 tonnes de minerai de manganèse métallurgique et celles de minerai spécial (minerai chimique et à piles) 3 900 tonnes ; 65 % des exportations sont dirigées vers les Etats-Unis.

Les cours du manganèse ont fortement baissé précisément pendant la période de montage de COMILOG. Alors qu'une production de 500 000 T. pouvait suffir aux cotations du marché de 1957 pour assurer la rentabilité de l'exploitation, il a fallu que COMILOG porte sa production à 900 000 T.

Les cours des minerais à teneur supérieure à 46 % sont en reprise. A supposer même que cette reprise ne se poursuive pas, la rentabilité de la COMILOG est largement assurée en raison de la teneur exceptionnelle du gisement. De plus les minerais à haute teneur sont très prisés sur le marché mondial au détriment des minerais les plus pauvres. Cela est si vrai que les contrats passés par la société en 1965 portent sur 1 200 000 T., débouchés acquis au détriment de producteurs moins bien placés puisque la consommation du monde occidental ne progresse que de 100 000 tonnes par an.

A plus long terme ce n'est donc pas l'absence de débouchés qui limiterait la production du minerai de manganèse gabonais mais le débit insuffisant des moyens d'évacuation. Il est probable que, grâce à un effort d'organisation, la capacité du téléphérique pourra être portée à 1 400 000 T. par an. L'évolution de la production serait alors la suivante pendant la période 1966-1970.

1966 : 1 200 000 tonnes
1967 : 1 200 000 tonnes
1968 : 1 400 000 tonnes
1969 : 1 400 000 tonnes
1970 : 1 400 000 tonnes

1 400 000 tonnes est la production maximum que l'on puisse espérer compte tenu des possibilités d'évacuation. Un accroissement supplémentaire exigerait le doublement du téléphérique ou l'adoption d'une nouvelle voie d'évacuation. Cette dernière hypothèse n'est pas exclue dans quelques années mais, compte tenu du coût très élevé des investissements dans ce cas, la COMILOG serait contrainte d'accroître de façon importante sa production pour rentabiliser ces nouveaux investissements. Alors que la demande ne progresse que très peu et qu'il est difficile de prévoir les besoins futurs du principal consommateur, la sidérurgie, l'écoulement d'une production fortement accrue poserait des problèmes.

D - URANIUM

1. Situation actuelle

Les campagnes de prospection du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) en Afrique Equatoriale ont débuté en 1953 dans la vallée du Niard. En 1955 fut prospecté le bassin sédimentaire Francevillien en bordure du massif du Chaillu entraînant la découverte du gisement de Mounana.

Le C.E.A. décida d'associer des groupes privés à l'exploitation et la Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville (C.M.U.F.) fut créée en 1958 groupant la C.E.A., la Compagnie de Mokta et la société Kulhmann.

L'exploitation a commencé en 1961 et a exigé un investissement de 3 milliards de Francs CFA. Pour le moment, la C.M.U.F. exploite – en carrière – la partie supérieure du gisement. L'estimation des réserves de la partie supérieure du gisement est de 1 million de tonnes de minerai d'une teneur de 4 % soit 4 000 tonnes d'uranium contenu. La partie inférieure sera exploitée en souterrain en 1966. Le creusement d'un puit de 200 m de profondeur est terminé et son équipement est en cours.

Le minerai est traité et concentré sur place d'après un procédé mis au point par les techniciens du C.E.A. et des établissements Kuhlmann. A cet effet a été construite en 1961, une usine de transformation chimique du minerai d'uranium susceptible de traiter 100 000 tonnes de minerai.

Pour que le concentré soit économiquement transportable, il fallait le dissoudre dans l'acide sulfurique avant concentration ce qui posait un problème technique délicat. En effet, à cause des restrictions imposées par la loi sur le transport maritime, on ne pouvait pas faire venir l'acide concentré d'Europe, et la C.M.U.F. a été obligée de le fabriquer sur place à partir du soufre importé. Cette petite usine très moderne emploie la méthode catalytique et produit depuis 4 ans, 14 tonnes d'acide sulfurique par jour. Cela peut être considéré comme une preuve convaincante de la possibilité d'exploitation des installations industrielles même compliquées à l'intérieur même du Gabon.

Les concentrés d'uranate de magnésie obtenus ont une teneur de 32,5 % en uranium. Ils sont expédiés en fûts de contreplaqués à l'usine de traitement du C.E.A. en France où ils subissent un complément de transformation.

La C.M.U.F. emploie 572 ouvriers et 91 cadres pour lesquels elle a réalisé des logements et aménagements sociaux remarquables. En 1963, elle a distribué plus de 375 millions de salaires.

2. Perspectives

Depuis la mise en exploitation du gisement la production a évolué de la façon suivante :

1961	:	969 tonnes de concentré
1962	:	1 161 tonnes de concentré
1963	:	1 317 tonnes de concentré
1964	:	1 288 tonnes de concentré.

Quelles sont les perspectives d'avenir ? A court terme elles dépendent du marché. A plus long terme, c'est-à-dire au-delà des limites du Plan, elles dépendent des réserves de minerai.

Les réserves connues représentent au minimum huit années de production. Le fait que la société ait calculé ses amortissements sur 20 ans (et non 10) montre que la Direction a confiance dans l'extension du gisement. Les campagnes de prospection se poursuivent dans la région.

Actuellement, les cours du minerai sont bas. Mais la C.M.U.F. est liée par confrat au C.E.A. qui lui achète la totalité de sa production au prix de 102 F CFA le kilo d'uranium contenu. La C.M.U.F. a donc un débouché assuré. Par ailleurs, étant donné la teneur exceptionnelle du minerai de Mounana, ce prix permet à la C.M.U.F. de bonnes conditions de rentabilité; (4 % de teneur au Gabon alors que les gisements exploités aux U.S.A., Canada, Australie, ont des teneurs de 1 à 2 %). Même dans l'hypothèse pessimiste d'une baisse du prix de vente des concentrés, dans les prochaines années, l'exploitation resterait rentable.

Il a donc été prévu que de 1966 à 1970 la production de concentré uranifère se maintiendrait au niveau des 3 dernières années, soit 1 200 tonnes par an.

En même temps la modification de l'exploitation qui deviendra souterraine entraînera des investissements importants en 1966 (600 millions), le niveau s'établissant ensuite à 300 millions par an.

Le passage à l'exploitation souterraine doit entraîner d'ici 1967 la création de 200 nouveaux emplois, le nombre de salariés restant, par la suite, constant jusqu'en 1970.

E - L'OR

1. Situation actuelle

De nombreux gîtes d'or alluvionnaire existent au Gabon, la plupart de dimensions réduites. La production a débuté en 1937 à ETEKE. Depuis cette date jusqu'en 1963, la production cumulée du Gabon atteint 26 750 kgs. Le principal gisement, celui d'Etéké était exploité par les sociétés ORGABON et MICOUNZOU. Il a fourni 15 tonnes d'or.

En 1959, étant donné le déclin de la production et l'arrêt de certains chantiers, le Gouvernement a mis en place des exploitations artisanales gérées par une section du Fonds Commun des Caisses de Prévoyance.

En 1963, a été créée la SOGAREM (Société Gabonaise de Recherches et d'Exploitation Minière). Cette société bien qu'ayant vocation générale à promouvoir la recherche et l'exploitation du sous-sol a, pour le moment, limité son action à l'or. Elle a commencé par reprendre les exploitations artisanales gérées par le Fonds Commun, et par convention d'affermage avec la Compagnie Minière du Nord Gabon à Makokou et rachat du domaine minier et des installations d'Orgabon, elle a acquis le monopole de l'exploitation aurifère au Gabon.

Son action a été particulièrement bénéfique pour les petits orpailleurs gabonais en mettant fin au trafic illégal de l'or. La création de la S.O.G.A.R.E.M. et la découverte au Nord-Est de Lastourville, dans une région inhabitée, d'un gisement important ont provoqué un renouveau spectaculaire de la production d'or en 1963 et 1964, alors que cette production baissait régulièrement depuis 1958.

Production Or	1962	1963	1964
(en kg)	507	1 100	1 330

La progression entre 1963 et 1964 provient essentiellement du gisement de Lastourville (571 kilo en 1963; 897 en 1964) et de celui d'Etéké (260 contre 243 kg). La production a par contre diminué dans toutes les autres régions, la seule production notable restant celle de l'Ogooué Invindo (138 kg contre 158 en 1963).

Le prix d'achat de l'or aux artisans n'a pas varié : 200 F CFA le gramme. Malgré la progression de la production de 20 % entre 1963 et 1964, le revenu moyen des artisans a diminué de 130 à 115 000 F CFA, car leur nombre est passé de 1 619 en 1963 à 2 237 en 1964, faisant de la SOGAREM, le premier employeur du Gabon.

La production d'or a donné naissance à un artisanat local. Plusieurs bijoutiers travaillant l'or : 34 kilogrammes d'or ont ainsi été consommés au Gabon. Cette activité se développe.

2. Perspectives d'avenir

L'évolution de la production d'or est liée à 2 facteurs :

- La découverte de nouveaux gisements.
- La perspective pour les orpailleurs de tirer un profit suffisant de leur travail.

Bien que l'exploitation de l'or ne rapporte en moyenne que 9 500 F CFA par mois aux orpailleurs, cette rémunération modeste ne laisse cependant à la SOGAREM qu'une très faible marge, compte tenu des cours de l'or, pour couvrir ses frais de fonctionnement (35 F CFA par gramme d'or). Aussi n'est-elle pas en mesure de financer les travaux de prospection qui seraient nécessaires. C'est au Gouvernement qu'il appartient donc d'assurer sur ses ressources propres les prospections indispensables.

Par ailleurs, bien que le nombre des orpailleurs se soit notablement accru — semble-t-il — de 1963 à 1964, il est probable qu'il n'en sera plus ainsi dans les prochaines années; les projets de développement rural, les chantiers dont l'ouverture est prévue au cours du Plan, notamment la construction du chemin de fer Owendo-Bélinga, attireront probablement une fraction de ces orpailleurs vers des activités sinon mieux rémunérées, du moins plus sûres d'autant plus qu'il est à craindre que l'épuisement progressif des gisements connus ne provoque une diminution notable de rémunération qui pourtant n'est guère plus élevée que le salaire mensuel de l'ouvrier non spécialisé.

L'hypothèse de production retenue pour les années du Plan tient compte de ces deux éléments. Toutefois la découverte toujours possible de nouveaux gisements, modifierait profondément ces perspectives.

Or Brut	1966	1967	1968	1969	1970
Production	1 100	900	500	450	400

II - OBJECTIFS ET ORIENTATIONS GENERALES

OBJECTIFS DE PRODUCTION

S'il appartient au Gouvernement de créer le cimat favorable grâce auquel les sociétés privées n'hésiteront pas à financer les très gros investissements nécessaires à l'exploitation minière, il est par contre certain que ce sont d'autres facteurs, tels la richesse des réserves existantes et plus encore les fluctuations des cours mondiaux qui déterminent la rentabilité de l'exploitation et le niveau de la production. Ces éléments échappent à l'action du Gouvernement. Aussi serait-il plus exact de parler de "perspectives de production" plutôt que "d'objectifs".

Le niveau de la production attendue pendant la période 1966-1970 a été précisé pour chacun des principaux minerais gabonais. Aussi se bornera-t-on à indiquer dans un tableau d'ensemble la production prévisible pour chaque produit par année ainsi que la valeur de ces productions. Il est évident que ces prévisions notamment celles qui ont trait à la valeur escomptée de la production ne sont qu'indicatives, l'évolution des cours dans un tel délai étant sujette à caution.

Production minière (perspectives 1966-70)

(En millions de tonnes - En millions de Francs CFA)

	1966	1967	1968	1969	1970
PETROLE					
Quantité	1 320	3 300	3 450	(1)3 340	3 200
Valeur FOB	3 538	9 667	10 034	9 686	9 309
MANGANESE					
Quantité	1 200	1 200	1 400(2)	1 400	1 400
Valeur FOB	7 920	7 920	9 240	9 240	9 240
URANIUM					
Production (en t.) .	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Valeur FOB	1 845	1 845	1 845	1 845	1 845
OR BRUT					
Production (en kg) .	1 100	(3)900	500	450	400
Valeur FOB	274	224	125	112	100

(1) La légère chute de la production de pétrole à partir de 1969 correspond à l'hypothèse où aucune nouvelle découverte n'intervient. La nécessité de maintenir les réserves imposerait un rythme de production légèrement décroissant.

(2) 1 400 000 T. de manganèse représentent la capacité maximum d'évacuation du téléphérique existant.

(3) La chute régulière de la production résulte de l'épuisement des réserves. Les recherches en cours entraîneront peut-être la découverte de nouvelles ressources modifiant ces perspectives.

Si le Gouvernement gabonais ne peut guère avoir d'influence sur les marchés internationaux des matières premières, il lui appartient par contre :

A - De ménager l'avenir en poursuivant un programme systématique de prospection.

B - De favoriser une plus grande intégration du secteur minier à la vie économique du Gabon.

* * *

A - PREPARATION DE L'AVENIR : LA RECHERCHE MINIERE

Le Gabon est un pays où il devrait être inutile de plaider en faveur de la recherche minière. Les résultats obtenus jusqu'ici sont éloquents. Certains penseront que ce type de recherche est long et coûteux. Il est certain que le coût de la recherche est très élevé car elle se déroule dans des conditions naturelles des plus difficiles.

Pourtant si le Gabon peut se flatter aujourd'hui de tenir un bon rang parmi les producteurs mondiaux d'uranium, de manganèse, d'or et dans une moindre mesure de pétrole, c'est aux sommes très importantes investies dans la recherche minière qu'il le doit. Celle-ci a été le fait soit d'importantes sociétés comme la SPAFE, la CMUF, la COMILOG, soit du Bureau de Recherche Géologique et Minière qui travaille au Gabon depuis de longues années et investi annuellement près de 125 millions de Francs CFA dans la Recherche Minière.

Les quelques chiffres suivants donnent une idée de l'ampleur des recherches effectuées par cet organisme au Gabon. De 1961 à 1964, il a en effet prospecté :

- A grande échelle : 10 894 km²
- A moyenne échelle : 86 616 km²
- A petite échelle : 1 406 km².

En 1965, le B.R.G.M. a poursuivi ses études sur le gisement de fer de Minkébé (en association avec la C.E.C.A.) et commencé une campagne de prospection des indices de cuivre dans la région de l'Offooué.

Il importe que l'effort entrepris soit continué faute de quoi les jeunes Gabonais seraient en droit de reprocher à leurs aînés d'avoir épuisé les richesses connues sans se soucier de l'avenir.

Les sociétés privées qui exploitent le pétrole, l'uranium ou le manganèse ont, certes, leur propre programme de recherches. Il en est de même pour le B.R.G.M. L'Etat ne peut cependant se décharger entièrement de cette tâche sur des sociétés privées qui sont tenues par des soucis de rentabilité et ne sont pas intéressées par les recherches générales. Ce genre de recherches doit donc être financé sur Fonds Publics.

La Direction des Mines a dans cette perspective arrêté un programme de recherches géologiques et minières qui devra être exécuté pendant le premier plan quinquennal. Ce programme comprend notamment :

1. Une mission d'inventaire systématique des ressources minérales du pays et notamment de l'or.
2. L'établissement de la carte géologique et minière de la région Makokou-Ouest.
3. Une étude des indices de cuivre et de cassitérite le long de la voie ferrée Owendo-Bélinga.

1. Prospection systématique des indices minéraux

Cette prospection est prévue sur cinq années. Les nombreux indices minéraux déjà signalés justifient ce programme. Il est urgent de faire des reconnaissances précises de ces indices afin d'en connaître l'exacte richesse. Parmi ces indices, il faut citer en premier lieu le plomb : une prospection un peu plus poussée a démontré dans la région du golfe de DIKAKI l'existence d'une lentille minéralisée en galerie contenant 20 000 tonnes de minerai à 20 %. Ces résultats sont encourageants. Il faut également mentionner les indices de cassitérite, de columbo-tantalite dans la région d'Etéké, des gisements d'argile, de matériaux de construction et le gisement bitumeux deM Bilantem. Enfin, un important gisement de fer a été découvert à Minkébé au Nord-Est de Bélinga. Il sémble que l'on puisse espérer un gisement d'au moins cent millions de tonnes. Un syndicat de recherches auquel participe le B.R.G.M. et la Communauté Economique Charbon-Acier (C.E.C.A.) poursuit les recherches. Les recherches s'orienteront d'abord vers ces indices connus afin d'en préciser la richesse. Mais au moment où le Gabon développe son infrastructure routière l'intention du Gouvernement est également de procéder de part et d'autres de ces nouvelles voies de communication à un inventaire détaillé de tous les minerais et matériaux utilisables susceptibles de se trouver à proximité.

En outre le Gouvernement se soucie de trouver de nouveaux gisements d'or afin de maintenir la production à son niveau actuel. Sans nouvelles découvertes l'épuisement rapide des gisements connus entraînera un fléchissement notable de la production dans les cinq années à venir. La production de l'or est entièrement le fait d'orpailleurs gabonais.

Ils sont environ 2 300 avec un revenu moyen de 115 000 F CFA par an. Il serait regrettable que cette source de revenue diminue au moment même où le Gouvernement met au point un programme de développement rural destiné à améliorer le niveau de vie des populations les moins favorisées, celles de l'intérieur.

Des prospections sont prévues dans les régions de Lastourville et Etéké. Elles compléteront la campagne faite en 1964 dont l'objectif était la recherche de gisements d'or primaire dans les secteurs ayant donné la plus forte production au cours des dernières années.

2. Etude d'indices de cuivre et de cassitérite le long de la voie ferrée Owendo-Bélinga

Cette étude est prévue en 1966 et sera faite par le B.R.G.M. Une première prospection a déjà permis de découvrir des indices intéressants de cuivre et de cassitérite, à proximité immédiate de l'axe d'avant-projet de voie ferrée Owendo-Bélinga. Le principal de ces indices est l'indice de cuivre trouvé à 25 km à l'ouest de Booué au cours du levé géologique et de la prospection générale du tronçon "Portes de l'Okanda-Akana" à 6 km environ du Sud-Est du km 306 de l'avant-projet de voie ferrée. Les travaux envisagés porteront essentiellement sur le levé au 1/20 000ème et une prospection détaillée d'une zone de 100 km^2.

3. Etablissement de la coupure Makokou-Ouest de la carte géologique du Gabon

Le Gabon est actuellement entièrement couvert par la carte géologique au 1/500 000ème à l'exception de la région Makokou-Ouest. Cette région qui intéresse la partie Est du Woleu-N'Tem et la partie centrale de l'Ogooué-Ivindo présente pourtant un intérêt géologique de premier ordre. C'est pourquoi il a été décidé de procéder à l'établissement de cette coupure.

B - FAVORISER L'INTEGRATION DU SECTEUR MINIER A L'ECONOMIE GABONAISE

Bien que le Gabon puisse s'enorgueillir d'une rapide progression de la production intérieure brute, bien que le revenu "per capita" soit le plus élevé des Etats d'Afrique Francophone, l'économie gabonaise présente cependant toutes les caractéristiques du sous-développement. Le brillant développement de la production minière bien loin de modifier cet état de choses renforce même le trait dominant de l'économie gabonaise : la juxtaposition de deux secteurs absolument distincts :

- Un secteur traditionnel en dehors des circuits monétaires;
- Un secteur moderne totalement orienté vers l'extérieur.

Comme l'agriculture ou l'exploitation forestière, l'activité minière s'apparente à l'économie de cueillette. Au sortir du pays, le minerai de manganèse est resté minerai[1], *le pétrole est resté brut* et si l'on n'y prend garde, les minerais de fer et de plomb seront aussi exportés tels quels. Par ailleurs, l'absence d'industries locales, l'absence aussi d'une paysannerie font que les sociétés minières importent la totalité des produits industriels qui leur sont nécessaires et que les salariés qu'elles emploient consacrent la plus grande partie de leurs revenus à l'achat de produits de consommation également importés.

L'effort à entreprendre a pour but d'atténuer ces aspects négatifs. Pour cela il faut :

1. Qu'une part plus grande des matières premières minérales produites au Gabon subissent dans ce pays une première transformation

L'usine d'enrichissement d'uranium de la C.M.U.F. prouve que même lorsqu'il s'agit d'une technique poussée, l'expérience peut être tentée avec succès. Aujourd'hui seul l'uranium est enrichi sur place, mais bientôt le pétrole brut de Port-Gentil alimentera une raffinerie; bientôt le calcaire de Coniquet permettra la fabrication de ciment gabonais. Enfin un projet est à l'étude pour l'installation d'une usine de piles électriques qui utilisera le bioxyde de manganèse de Moanda.

2. Que la formation professionnelle des Gabonais soit activement menée afin qu'un nombre plus grand d'ouvriers hautement qualifiés, de cadres moyens et de techniciens soient gabonais. Cette évolution est souhaitée par les entreprises qui voient leurs frais d'exploitation lourdement grévés par les charges consécutives à l'emploi de personnel expatrié.

(1) A l'exception de quelques milliers de tonnes de bioxyde de manganèse produit sur place.

En 1963, 2 611 Gabonais travaillaient dans le secteur minier et 477 expatriés. Pourtant chacune des grandes sociétés minières s'efforce de former son personnel. C'est ainsi que la C.M.U.F. en prévision du passage à l'exploitation souterraine assure la formation de 100 mineurs spécialisés et qualifiés sous la conduite d'un porion. La même société poursuit systématiquement l'africanisation du personnel de l'usine de traitement chimique du minerai d'uranium. Après études des postes de travail, la formation de 25 ouvriers qualifiés dont une quinzaine auront des responsabilités d'encadrement a été entreprise avec le concours d'un organisme spécialisé. De ce côté COMILOG a créé en 1963 son propre centre de formation professionnelle. La première promotion sortie du centre, dirigée par un psycho-technicien et deux moniteurs comprenait 6 ajusteurs, 2 forgerons et 3 chefs de poste. D'un stage à l'autre on constate une élévation du niveau et les premiers succès ont incité la Direction de COMILOG à développer ces activités (formation de chefs de station pour le téléphérique, de laborantins, de magasiniers, etc...). La SPAFE fait un effort semblable.

Toutefois l'Etat se doit d'assurer lui-même la politique générale de la formation professionnelle. Il a été décidé que celui-ci ferait porter son effort principalement sur la formation des cadres moyens dont la pénurie est particulièrement grave. Les moyens envisagés pour atteindre cet objectif sont précisés dans le chapitre "formation professionnelle".

Le problème posé par le recrutement de techniciens, d'ingénieurs et de cadres administratifs est plus complexe. Dans l'immédiat les Gabonais susceptibles d'acquérir une formation technique supérieure sont peu nombreux. Par ailleurs, ils semblent préférer s'orienter vers les carrières de fonctionnaires qui jouissent d'un grand prestige auprès des jeunes Gabonais et qui offrent des avantages financiers et matériels supérieurs à ceux que peut offrir le secteur privé soumis aux exigences de la rentabilité et du rendement. Aussi longtemps que des postes resteront à pourvoir et aussi longtemps que les hauts fonctionnaires seront surpayés, les entreprises privées auront le plus grand amal à attirer les Gabonais de niveau supérieur.

Avant d'en terminer avec les actions propres à permettre au Gabon et aux Gabonais de tirer un plus grand profit de leurs ressources minières, il faut préciser qu'il s'agit là d'une oeuvre de longue haleine et d'une action "globale". De longue haleine parce que si on a l'impression en examinant l'économie minière d'un secteur moderne plaqué sur une économie traditionnelle, un changement réel ne peut correspondre qu'à une élévation du niveau des connaissances techniques des Gabonais, objectif qui ne peut être atteint qu'après un long et patient effort. Action globale parce qu'une meilleure intégration des sociétés minières suppose l'existence d'un environnement industriel qui leur permette de se fournir localement en produits industriels et une agriculture susceptible de vendre sa production aux salariés du secteur minier.

Dans le domaine industriel le premier plan prévoit certaines réalisations (Voir secteur industriel de transformation). Dans le domaine agricole un effort particulier sera fait pour le développement rural.

III - MOYENS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

A - MOYENS FINANCIERS

Les investissements prévus pendant la durée du Plan sont ventilés dans le tableau ci-dessous. Ils seront le fait, avant tout des entreprises privées. Le secteur pétrolier vient très largement en tête avec 4 000 millions d'investissements par an. A ces investissements, il faut ajouter ceux de la C.M.U.F., de la COMILOG et de la SOMIFER ainsi que les travaux de prospection exécutés par le B.R.G.M. sur ses fonds propres ou en liaison avec des organismes tels que la C.E.C.A. Les Fonds Publics consacrés à la recherche géologique et minière pendant la durée du premier Plan quinquennal s'élèvent à 350 millions de F CFA.

MINES - TABLEAU DES INVESTISSEMENTS (1966-1970)

SECTEURS	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	Priv.	Publ.	Priv.	Publ.	Priv.	Publ.	Priv.	Publ.	Priv.	Publ.	Priv.	Publ.
I - SOCIETES PRIVEES OU PARA-PUBLIQUES												
1 - C.O.M.I.L.O.G.	300		300		300		300		300		1 500	
2 - C.M.U.F.	600		400		250		150		150		1 550	
3 - S.O.M.I.F.E.R.	200		200		300		300		300		1 300	
4 - Stés Pétrolières. . .	7 000		4 000		4 000		4 000		4 000		23 000	
5 - S.O.G.A.R.E.M.	10		10		10		10		10		50	
TOTAL	8 110		4 910		4 860		4 760		4 760		27 400	
II - RECHERCHES MINIERES (1)												
Carte égologique Makokou-Ouest		56		50		50		50		50		256
Prospections indices minéraux.				20		20		20		20		80
Reconnaissance indices cuivres-tantalites. . .		25										25
TOTAL		81		70		70		70		70		361

(1) Les investissements prévus pour les recherches minières sont répertoriés, dans le tableau général des investissements sous la rubrique "Etudes Générales" et non pas dans le secteur minier.

B - MOYENS LEGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS

1. La Direction des Mines

Le contrôle de l'activité minière au Gabon est du ressort de la Direction des Mines placées sous l'autorité du Ministre de l'Economie Nationale, du Plan et des Mines.

Elle comprend actuellement :

1 Directeur
1 Conseiller Technique
1 Géologue Conseil
1 Prospecteur affecté à la SOGAREM et effectuant des recherches sur le gisement d'Etéké.

En raison du développement de l'activité minière la création d'une section de géologie et de minéralogie est souhaitable. Elle comprendrait :

1 Géologue de terrain
1 Prospecteur
1 Chimiste
1 Aide-Chimiste.

Le chimiste serait gabonais (actuellement en cours de formation), le prospecteur également, le géologue devra être fourni par l'Assistance Technique.

2. La SOGAREM

A côté de la Direction des Mines et sous sa tutelle a été créée par la loi 32 62 du 10 décembre 1962, la "Société Gabonaise de Recherches et d'Exploitation Minière" ou "SOGAREM" établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Cet établissement a pour objet de promouvoir la recherche et l'exploitation minière sur tout le territoire de la République Gabonaise. Ce rôle très étendu qui lui est reconnu ménage l'avenir mais en fait la SOGAREM a surtout été créée pour venir en aide aux artisans-orpailleurs gabonais très souvent victimes de trafiquants.

Depuis 1962, le Gabon dans le domaine de l'or et du diamant a été déclaré zone réservée, c'est-à-dire que plus aucun permis n'est délivré. Comme par ailleurs, les anciens permis existants ont été rachetés par l'Etat, il s'en suit que toute la production est entre les mains d'orpailleurs Gabonais. Le Gouvernement se devait de protéger ces artisans, d'assurer la vente de l'or à un prix fixe et de donner un support technique aux orpailleurs. La SOGAREM remplit ce rôle.

Ses frais de fonctionnement sont couverts par les 35 F CFA qu'elle prélève sur chaque gramme d'or, soit environ 40 millions de recettes annuelles, grâce à l'accroissement de production consécutif à la découverte du gisement de Lastourville. Ces recettes sont suffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement normaux mais ne permettent pas à la SOGAREM de financer des recherches qui doivent donc l'être par l'Etat.

La SOGAREM devra dans l'avenir réduire au maximum ses frais de fonctionnement car la baisse attendue de la production diminuera ses recettes. Toutefois, il doit être possible à cet cette société, en maintenant sur place le strict personnel nécessaire à la collecte, de remplir son rôle auprès des orpailleurs gabonais.

IV LES EFFETS

L'ensemble des effets de l'évolution prévue dans le secteur minier est repris dans les comptes économiques prévisionnels 1970. Aussi se bornera-t-on à évoquer ici les plus notables d'entre eux.

1. Evolution de la production minière (En valeur - Millions de F CFA)

1960	:	7 900
1963	:	11 630
1970	:	25 000

2. Salaires distribués (En millions de F CFA)

1960	1963	1970
1 945	1 515	3 800

La baisse des salaires entre 1960 et 1963 est due au passage de la recherche et de l'équipement des gisements à la phase de production, entraînant le licenciement d'une partie de la main-d'oeuvre. A partir de 1963, on peut estimer que les Sociétés Minières entrent dans une année de fonctionnement normal. L'accroissement de la production (plus du doublement entre 1963 et 1970) n'entraîne pas un accroissement très marqué de la masse salariale distribuée car elle est obtenue sans accroissement notable de la main-d'oeuvre employée.

3. Emploi - Situation actuelle

TABLEAU GENERAL DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR MINIER EN 1963

	Ouvriers hautement qualifiés	Manoeuvres et O.S.	Ouvriers et Employés qualifiés	Agents maîtrise & encadr.	Techniciens	Cadres supérieurs	TOTAL
COMILOG (Mines).	3	416	59	31	15	8	532
(Téléphérique) .	4	428	24	46	5		505
SOMIFER.		35	54	-	5	2	96
C.M.U.F.	17	522	45	54	14	11	663
SHELL-GABON . .	22	19	25	8	11	6	91
S.P.A.F.E. . . .	48	362	620	86		30	1 146
TOTAL . . .	94	1 782	827	275		57	3 035

PREVISIONS

Les créations d'emplois prévisibles pendant la période 1966-1970 sont les suivantes :

- C.M.U.F. : + 200 emplois en 1966-1967 consécutifs au passage à l'exploitation souterraine
- Pétrole : + 200 emplois en 1966-1967 consécutifs à la mise en exploitation des nouveaux gisements.

A l'inverse, l'effectif des orpailleurs gabonais qui s'était fortement accru diminuera au cours des années à venir en raison de l'épuisement des gisements et de la diminution parallèle des revenus des orpailleurs sollicités par les grands travaux.

4. Fiscalité (En millions CFA)

1960 : Ressources provenant des droits de sortie
- (En millions de F CFA) : 185
- Impôts directs : 44

1963 : Ressources provenant de droits de sortie : 537
- Impôts directs : 193

1970 : Ressources provenant de droits de sortie : 2300
- Impôts directs : 600

CONCLUSION

La place de plus en plus importante prise par le secteur minier dans l'économie gabonaise continuera à s'accroître pendant le premier Plan quinquennal. L'économie minière déjà florissante sera en outre bouleversée après 1970 par la mise en exploitation du gisement de fer de Bélinga. La réalisation de ce projet de dimension mondiale posera au pays des problèmes considérables. Une dépense d'une telle ampleur dans un laps de temps réduit risque de bouleverser l'économie du pays. Il convient d'ores et déjà de faire en sorte que le pays puisse tirer le maximum de profit de ces investissements. L'importance du projet et la complexité des problèmes posés au Gabon par sa réalisation sont tels qu'il a paru indispensable de faire le point de la question dans un document spécial.

ANNEXE AU CHAPITRE VI

REGIME MINIER

Le régime minier s'appliquant au GABON est régi par le Code Minier Gabonais promulgué le 25 mai 1962 et qui reprend en les adaptant les principales dispositions du Code Minier en vigueur dans les anciens territoires de l'A.E.F.

Le régime des redevances minières s'apparente aux régimes appliqués dans les autres pays miniers.

A - Les entreprises bénéficient des dispositions prévues par le "Code des Investissements" qui garantit la stabilité des impôts, contributions, taxes fiscales et droits fiscaux de toute nature applicables à la date de départ du régime. La durée du régime "C" de ce code est de 25 années majorées de délais d'installation dans la limite de 5 ans.

B - Droits d'entrée - Taux réduits à 1 % pour le droit d'entrée proprement dit et à 4 % pour la taxe sur le chiffre d'affaires en application du Code des Investissements. (Les taux du régime commun sont de 12 % et de 14,5 %).

C - Redevance Minière Proportionnelle.

PRINCIPE - 5 % de la valeur carreau-mine. Toutefois ce régime peut varier selon les ca

SPAFE - Taux progressif. Pour 900 000 T. elle est de 2,3 % de la valeur carreau-mine (estimée à 0,8 de la valeur FOB). Pour 1 000 000 de tonnes elle passe à 2,7 % de cette valeur.

COMILOG - (Convention du 22 mai 1950 : 5 % de la valeur carreau-mine estimée forfaitairement à 0,6 de la valeur FOB).

COMUF - (Convention du 29.12.58 : 3 % de la valeur carreau-mine estimée à 0,9 de la valeur FOB).

D - Redevance minière complémentaire - Il est prévu dans la convention une redevance complémentaire calculée par différence entre une certaine partie des bénéfices et la redevance minière proportionnelle.

E - Droits de sortie et taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation.

Les droits de sortie sont variables, de l'ordre de 2 à 3 % pour les diverses substances minérales; la T.C.A. à l'exportation est de 2 %. L'ensemble représente donc environ 5 % de la valeur à la sortie.

ENERGIE

S O M M A I R E

	Pages
I - SITUATION ACTUELLE	347
A - ENERGIE ELECTRIQUE	347
1 - La consommation	347
1.1 - Libreville et région de l'Estuaire	
1.2 - Port-Gentil	
1.3 - Centres de l'Intérieur	
2 - La distribution et la production	348
2.1 - La distribution	
2.2 - La production	
3 - Perspectives	350
3.1 - Libreville	
3.2 - Port-Gentil	
B - AUTRES SOURCES D'ENERGIE CONSOMMEE	352
Le gaz	
Le pétrole	
II - POTENTIEL ET OBJECTIFS	354
A - POTENTIEL	354
Energie hydraulique	
Pétrole	
Gaz naturel	
B - OBJECTIFS	356
1 - Abaisser le coût de l'Energie	
2 - Poursuite des études afin de préparer des solutions pour l'avenir	
Energie hydraulique	
Gaz	
3 - Diffusion de l'Energie électrique dans l'intérieur, compte tenu des possibi-tés financières	
III - LES PROJETS ET LEURS EFFETS	358
A - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ET DESCRIPTION DES PROJETS	358
Le Barrage de Kinguélé	
Autres projets	
B - EFFETS ATTENDUS SUR LE COUT DE L'ENERGIE	360
1 - Coût de l'énergie électrique	
1.1 - Prix actuellement pratiqués	
1.1.1 - A Libreville	
1.1.2 - A Port-Gentil	
1.2 - Prévisions	
1.2.1 - A Libreville	
1.2.2 - A Port-Gentil	
2 - Autres sources d'énergie	

I - SITUATION ACTUELLE

A - ENERGIE ELECTRIQUE

1. La consommation

1.1 - Région de Libreville et de l'Estuaire

Le tableau suivant indique depuis 1957 l'évolution de la consommation d'énergie à Libreville (En millions de kW/h).

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Production	2,5	3,1	3,7	5,0	6,7	9,8	13,4	15,9	
Ventes	2,2	2,6	3,2	4,1	5,3	7,6	10,9	12,6	
B.T.	1,4	1,7	2,2	2,7	3,5	5,1	8,6	9,9	
H.T.	0,8	0,9	1,0	1,4	1,8	2,5	2,3	2,7	
Pointe maximum kW	670	810	950	1 200	1 600	2 150	2 800	3 190	
Abonnés.	1 316	1 503	1 697	1 972	2 300	2 765	3 372	3 696	

Cette évolution se caractérise :

- Par le taux annuel de croissance élevé de la production qui a toutefois nettement diminué depuis 1964 et permet de prévoir le doublement en 5 ans.
- Le taux de croissance élevé de la demande de pointe maxima proche du doublement en 3 ans.
- Le pourcentage élevé des ventes basse tension par rapport à l'ensemble des ventes : (79 % en 1963 au lieu de 70 % en 1959-60).
- La croissance régulièredde l'utilisation, en liaison avec un taux de croissance modéré du nombre d'abonnés.

En 1963 les ventes se sont ventilées de la façon suivante :

a) Ventes basse tension : 8,6 millions de kWh
- Eclairage et usages domestiques :
  - Privé : 5,0 millions de kWh
  - Administration : 2,0 " "
  - Eclairage public : 0,4 " "

  Total 7,4 millions de kWh
- Force motrice
  - Privé : 0,75 millions de kWh
  - Administration : 0,4 " "

  Total 1,15 millions de kWh

b) Ventes haute tension
- Privé et administration : 1,2 millions de kWh
- Pompages - (S.E.E.G.) : 1 " "

Total 2,2 millions de kWh

Le principal consommateur privé est la scierie de NOMBALOWE avec 0,4 millions de kWh. Les ventes à l'administration, éclairage public compris, représentent le tiers des ventes basse tension.

Dans les ventes en basse tension, la consommation des climatiseurs intervient pour 3,4 millions de kWh et la consommation au tarif normal pour 3,6 millions de kWh.

Dans les ventes haute tension la consommation de la station de pompage approvisionnant en eau Libreville, intervient pour 1 million de kWh. Elle est appelée à décroître au moment de la mise en service de la station de pompage de N'Toum.

1.2 - Région de Port-Gentil

Le tableau suivant indique l'évolution depuis 1958 de la production d'énergie électrique à Port-Gentil.(

(En millions de kWh)

1958	1959	1960	1961	1962	1963
10,5	12,2	14,6	15	17,1	18,6

Ces ventes se ventilaient ainsi en 1963 :

- Production : 18,6
- Energie distribuée : 16,1
- Ventes : 15,1

a) Ventes haute tension : 10

Dont Cie Française du Gabon (CFG) : 6,4
(5,8 pendant dix mois 1965)
SPAFE 1,7
(2,3 pendant dix mois 1965)
Abonnés divers 1,4
Station de pompage 0,4

b) Ventes wbasse tension 5,1 dont :
Usages domestiques 4,5
Force motrice 0,18
Eclairage public 0,17
Consommation du personnel 0,3

La consommation de Port-Gentil en 1963 se caractérise par l'importance des ventes haute tension qui représentent 66.2 % des ventes. Le principal consommateur est la C.F.G. dont l'usine est adjacente à la centrale de Port-Gentil et dont la puissance souscrite est de 1 600 KVA. Depuis 1963, la puissance souscrite par la SPAFE est de 800 KVA. Les autres consommateurs totalisent une puissance de 900 KVA.

Le nombre des abonnés basse tension s'élevait à 1 321 fin 1962 et 1 369 fin 1963 : la consommation par abonné, très élevée, atteignait 3 000 kWh en 1962 et 3 200 en 1963.

1.3 - Reste du Gabon

1.3.1 - Centres de l'intérieur

Plusieurs centres de l'intérieur sont électrifiés depuis peu mais la consommation y reste faible. Ce sont :

- LAMBARENE : où la nouvelle centrale est équipée de 2 Diesel Winterthur de 135 KVA et 1 Diesel Winterthur de 85 KVA. Les ventes ont été de 220 000 kW/h en 1962 et 322 600 KW/h en 1964.

- MOANDA : où le réseau public équipé depuis 1962 est alimenté par la centrale privée de COMILOG. La consommation qui était de 23 000 kWh en 1964, a atteint 84 000 kWh pour les 10 premiers mois de 1965.
- OYEM : où un aménagement hydroélectrique de 200 KVA a été inauguré en qctobre 1965 (consommation : 119 000 kWh pour les 10 premiers mois 1965).
- BITAM et MOUILA : équipés depuis 1963 de centrales Diesel comprenant chacune 1 moteur Poyaud de 140 KVA et 2 moteurs Poyaud de 70 KVA (80 000 kWh à Bitam et 129 000 à Mouila).

1.3.2 - Les centrales des compagnies minières

La COMUF à Mounana et la COMILOG à Moanda disposent de centrales Diesel dont la puissance installée est de :

- COMUF : 4 groupes de 570 KVA
- COMILOG : 4 groupes de 710 KVA et 1 de 250 KVA.

La production de la Centrale de COMUF a atteint 5,5 millions de kWh en 1963.

2. La distribution et la production

2.1 - Distribution

La production et la distribution d'énergie électrique au Gabon étaient assurées jusqu'en 1962 par deux sociétés :
- La S.E.P.G. Société d'Energie de Port-Gentil, société anonyme qui exploitait les centrales électriques et assurait les distributions d'énergie et d'eau de Port-Gentil et Lambaréné.
- La C.C.D.E.E., Compagnie Centrale de Distribution d'Energie Electrique, société privée, qui exploitait la centrale de Libreville où elle assurait la distribution d'eau et d'électricité.

En 1963 et 1964 sont intervenues les modifications suivantes :
- Extension à l'ensemble du pays, sauf Libreville, de l'activité de la S.E.P.G. devenue Société d'Energie et d'Eau du Gabon (S.E.E.G.).
- A partir du 1er janvier 1964 rachat par l'Etat Gabonais des biens et droits de la C.C.D.E.E. et prise en charge des installations de Libreville par la S.E.E.G. Le capital de la S.E.E.G. fut alors porté de 200 à 400 millions CFA par souscription de 20 000 actions de 10 000 F CFA réparties comme suit :

- République Gabonaise	- Actions -	17 860
- Banque Gabonaise de Développement	"	3 300
- Commune de Port-Gentil	"	200
- Caisse Centrale de Coopér. Economique	"	7 035
- Sté Equatoriale d'Energie Electrique	"	1 500
- C.F.G.	"	1 800
- Sté de gestion de la C.F.G.	"	3 200
- S.P.A.F.E.	"	4 000
- Divers	"	1 105
	"	40 000

Les accords prévoyaient l'indemnisation de la C.C.D.E.E. en 35 annuités. En fait à la demande du Gouvernement et grâce à un effort financier de la S.E.E.G. qu'il convient de souligner, la C.C.D.E.E. a été intégralement indemnisée en 1965.

2.2 - Moyens de production

A LIBREVILLE : L'énergie électrique est produite par une centrale Diesel se composant de:
- 3 groupes de 500 CV/450 KVA SULZER Gramme installée en 52-53-56.
- 1 groupe de 1 200 CV/1 100 KVA SULZER Gramme installé en juin 1960
- 3 groupes de 1 500 CV/1 200 KVA PAXMAN installés en 1961 et 1963
- 1 groupe A.G.O. Diesel 2 000 CV installé en juillet 1965
- 1 groupe A.G.O. Diesel 2 000 CV installé en février 1966.

Afin de faire face à l'augmentation de la consommation en attendant la construction du barrage de Kinguélé deux autres groupes de ce dernier type seront mis en service en août 1967 et janvier 1969 entraînant la mise à la reforme de 3 groupes de 500 CV.

La centrale de Libreville dispose donc d'une puissance installée de 9 000 KVA avec une puissance garantie de 5 900 kW, la demande de pointe étant, approximativement de 3 500 kW.

PORT-GENTIL : La centrale était équipée en 1964 de trois groupes turbo-alternateurs de 2 000 kW alimentés par chaudières à vapeur et de deux groupes Diesel de secours. Les chaudières Duquesne, primitivement alimentées en déchets de bois de la C.F.G., ont été équipées en 1959 pour une alimentation mixte en gaz naturel et pétrole brut. Leur capacité est de 15 tonnes/heure de vapeur à la pression de 32 kg/cm^2 et à la température de 400°. Elles assurent des fournitures de vapeur excédentaire à la C.F.G. pour les séchoirs de contreplaqué. La consommation de pétrole brut ou gas-oil est minime, la chaudière étant alimentée en quasi totalité par le gaz naturel "fatal" du séparateur du champ de Clairette.

Il semble que le coût de fonctionnement de la centrale soit élevé du fait tant de la vétusté des groupes vapeur que de leur inadaptation à la demande.

Afin d'augmenter la puissance de la centrale, deux groupes Diesel A.G.O. de 1800 CV, semblables à ceux de Libreville, mais équipés pour une alimentation mixte par gaz naturel et gas-oil ont été installés en 1965.

Cette extension, compte tenu des groupes de secours, permet à la centrale de Port-Gentil de satisfaire une demande de pointe de 5 000 kW.

3. Perspectives de l'Accroissement de la consommation

3.1 - Libreville

1°) Perspectives de développement de la consommation basse tension

L'estimation de la consommation basse tension de cette ville dans les prochaines années doit tenir compte de plusieurs éléments :

La population de Libreville estimée à 18 500 habitants en 1957 atteignait 45 000 habitants en 1965. Elle devrait être de 65 000 habitants en 1970. La proportion entre Européens et Africains devrait rester sensiblement la même. Il faut noter que le taux d'abonnement (c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'abonnés et le nombre total d'habitants) qui était de 7 % en 1957, s'est accru lentement atteignant 8,3 % en 1964. Il est encore faible, l'équilibre pour les villes d'Afrique se situant habituellement entre 15 et 20 %.

La consommation continuera donc à croître assez rapidement, sans atteindre, toutefois, le taux de croissance extrêmement élevé des dernières années (doublement en 2 ans). En effet, un ralentissement de la consommation est déjà sensible dans le domaine de la climatisation. Par ailleurs, la mise en place des équipements administratifs est à peu près achevée.

Il apparaît donc raisonnable de retenir pour apprécier le niveau de la consommation d'électricité basse tension en 1970 une hypothèse basée sur le doublement en cinq ans à partir de 1966. Dans ce cas, la consommation serait d'environ 34 millions de kW/h en 1971.

2°) Perspectives de développement de la consommation haute tension

On examinera essentiellement les perspectives de développement de la consommation haute tension de la région de Libreville-Owendo d'ici 1970, en tenant compte, en outre, de la consommation de l'usine de cellulose.

Les projets d'industrialisation dans la région de Libreville sont les suivants d'ici 1970 :

- Une cimenterie d'une capacité de production de 90 000 tonnes dont la consommation d'électricité est estimée à huit millions de kW/h avec une demande maximum de 1 500 kW.
- Une minoterie consommant 0,6 million de kW/h.
- Diverses usines dont la consommation serait de 0,5 million de Kw/h.

- Le port commercial d'Owendo avec une consommation de 0,5 million de kW/h.
- On peut aussi prévoir, dans l'hypothèse d'un aménagement des tarifs, le raccordement au réseau des chantiers de constructions navales pour lesquelles on retiendra une consommation de 0,5 million de kW/h.

Pour la consommation de la station de pompage, de l'administration et du secteur privé actuellement équipé et compte tenu de la mise en service du captage de N'Toum le chiffre de 3 millions de kW/h paraît raisonnable.

Les prévisions de consommation de Libreville-Owendo s'établiraient ainsi :

(En millions de kW/h - En KW)

	1970		1975	
	kW/h	kW	kW/h	kW
Cimenterie . . .	8	1 500	8	1 500
Divers	5	1 500	8	2 500
TOTAL . . .	13 millions kW/h	3 000 kW	16 millions kW/h	4 000 kW

Il convient d'ajouter la consommation de l'usine de cellulose qui serait de 50 millions de kW/h.

A plus long terme, les besoins en énergie électrique sont appelés à croître rapidement avec la mise en service du port minéralier, l'augmentation de trafic du port commercial, le fonctionnement des ateliers du chemin de fer et, éventuellement, d'une usine de pelletisation des minerais.

Les besoins totaux à satisfaire (haute et basse tension) seraient donc les suivants :

	1970	
	Energie	Puissance
Libreville	40 millions kW/h	8 000 kW
Cimenterie	8 " "	1 500 kW
Cellulose	50 " "	6 500 kW
	98 millions kW/h	16 000 kW

	1975 (Avec chemin de fer)	
	Energie	Puissance
Libreville	80 millions kW/h	15 000 kW
Cimenterie	8 " "	1 500 kW
Usine de cellulose	50 " "	6 500 kW
Ch. d. F. - Port	4 " "	2 000 kW
Total	142 millions kW/h	25 000 kW

A ces chiffres s'ajouteraient, éventuellement, du fait de la pelletisation du minerai de fer et par millions de tonnes :

33 millions de kW/h et 4 000 kW

3.2 - Port-Gentil

1°) Perspectives de développement de la consommation haute tension

Les principaux accroissements proviendraient :
- D'une extension de la capacité de production de la C.F.G. qui porterait sa consommation à 8,5 millions de kW/h.

- D'une augmentation des besoins de la SPAFE résultant de la mise en exploitation du champ d'Anguille (environ 1 million de kW/h).
- De l'installation d'une brasserie envisagée pour 1967 avec une consommation de 300 000 kW/h susceptible de tripler d'ici 1975.
- Et surtout du fonctionnement de la raffinerie de pétrole à partir de 1967. Sa consommation serait de l'ordre de 10 millions de kW/h.

On retiendra, par ailleurs, le doublement en 5 ans des besoins des autres consommateurs haute tension.

Cette hypothèse est modérée puisqu'elle ne tient pas compte de la réalisation possible d'un certain nombre d'autres projets tels que verrerie, synthèse d'ammoniaque etc...

2°) Perspectives de développement de la consommation basse tension

L'augmentation de la consommation d'électricité basse-tension devrait être assez modérée. On peut retenir :
- Une hypothèse favorable avec doublement en 6 ans jusqu'en 1970 suivie du doublement en 10 ans.
- Une hypothèse moins favorable mais plus conforme à la tendance actuelle de doublement en 10 ans. Les ventes basse tension atteindraient ainsi :

	1969	1973	1975
- Hypothèse forte	10	13,5	15
- Hypothèse faible	7,5	10	11,5

Il en résulte les perspectives de production suivantes :

HAUTE TENSION	1968	1970	1975
- C.F.G	6,5	8,5	8,5
- SPAFE	2,5	2,5	3
- Raffinerie	10	10	10
- Divers	5	5,5	10
BASSE TENSION	8 à 10,5	9,5 à 12,5	12,5 à 17,5
Total	32 à 34,5	36 à 39	45 à 49

Pour estimer les demandes de pointes correspondantes on admettra une utilisation du réseau (basse tension et divers haute tension) de 5 000 heures, ainsi qu'un effacement de la demande tant de la SPAFE que de la raffinerie aux heures de pointe. Il en résulte les estimations suivantes de la demande de pointe aux bornes de la centrale :

- 1968 5 500 à 6 000 kW
- 1970 6 500 à 7 000 kW
- 1975 8 000 à 9000 kW.

B - AUTRES SOURCES D'ENERGIE

Elles ne jouent qu'un rôle secondaire au Gabon.

PETROLE - Consommation de produits pétroliers au Gabon et prévisions (en milliers de tonnes)

	Gaz liquéfié	Essence auto	Pétrole lampant	Carbu réacteur	Gas oil	Fuel
1961 . . .	0,2	9	2	-	21	32
1966 . . .	1	10	3	-	36	10

TOTAL 1961 : 32
1966 : 60

Les taux d'accroissement annuels de la consommation par produit seraient les suivantes (chiffres donnés par le B.R.P. dans son étude sur la raffinerie de Port-Gentil) :

- Essence automobile	5 à 6	%
- Gas-oil	12	%
- Pétrole lampant	10	%
- Carburéacteur	10	%

LE GAZ

Autre source : Le gaz de Port-Gentil est, pour le moment, seulement utilisé par la S.E.E.G. dans la centrale thermique et par la SPAFE dans les chaudières de la station terminale du Cap Lopez.

II - POTENTIEL ET OBJECTIFS

A - POTENTIEL

Pour faire face à une augmentation rapide des besoins énergétiques résultant de la réalisation des projets industriels prévus de 1966 à 1970, le Gabon dispose d'atouts extrêmement favorables dont l'exploitation judicieuse devrait permettre de fournir de l'énergie à bon marché aux industriels soit par l'aménagement de sites favorables à la production hydro-électrique, soit par une utilisation rationnelle du gaz ou du pétrole (Cf. carte des sites d'aménagement).

1. Energie hydroélectrique

Pays au climat de type équatorial, le Gabon est traversé par des fleuves nombreux de débit puissant et assez régulier pendant toute l'année. Le Gouvernement a eu le souci depuis plusieurs années, afin de préparer son développement industriel d'inventorier le potentiel hydro-électrique. Cette étude a été confiée à l'E.D.F. et financée soit sur des ressources proprement gabonaises, soit par le Fonds d'Aide et de Coopération. Elle a mis en évidence l'existence d'un grand nombre de sites de moyenne importance dispersés dans tout le pays. En outre deux ou trois sites seraient susceptibles de produire de très grosses quantités d'énergie hydro-électrique. Une vingtaine de sites plus ou moins faciles à aménager ont ainsi été repérés.:

- Les chutes de KONGUE, MINGOULI - KOUATA MANGO et TSENGUE LELEDI au sud de Makokou sur l'Ivindo.
- Sur l'Ogooué le site de ZAMATA situé à 8 km en aval d'Alembé et du confluent de l'OKANO et par route à une quarantaine de kilomètres de Ndjolé et surtout celui des portes de l'OKANDA qui pourrait produire 10 milliards de kW/h.
- Le site de SINDARA et les chutes de l'Impératrice sur la Nyanga à quelques kilomètres de FOUGAMOU. Dans la Basse-Nyanga trois sites de moyenne importance ont été reconnus avec un soin particulier dans la perspective de l'installation dans cette partie peu favorisée du Gabon, d'une deuxième unité de cellulose : IROUNGOH, IGOTCHI et OUYAMA, ce dernier site paraissant le plus intéressant.
- Au sud de Franceville, les chutes de POUBARA pour lesquelles un avant-projet d'une centrale hydroélectrique avait été fait en 1958.

Il faut mentionner enfin le site de KINGUELE sur le Como à une centaine de kilomètres de Libreville dont l'aménagement a été décidé à l'issue des études définitives réalisées par l'E.D.F. en 1964.

2. Pétrole et Gaz naturel

2.1 - Pétrole

Le pétrole a été découvert en 1957. La production actuelle est d'environ 1 million de tonnes. Elle dépassera 3 millions de tonnes d'ici 1970. La construction d'une raffinerie traitant le pétrole gabonais devrait permettre une baisse de prix des produits pétroliers, notamment du fuel industriel.

2.2 - Le Gaz naturel

La découverte du pétrole dans le sous-sol gabonais a été associée comme d'habitude, à la découverte de gaz naturel.

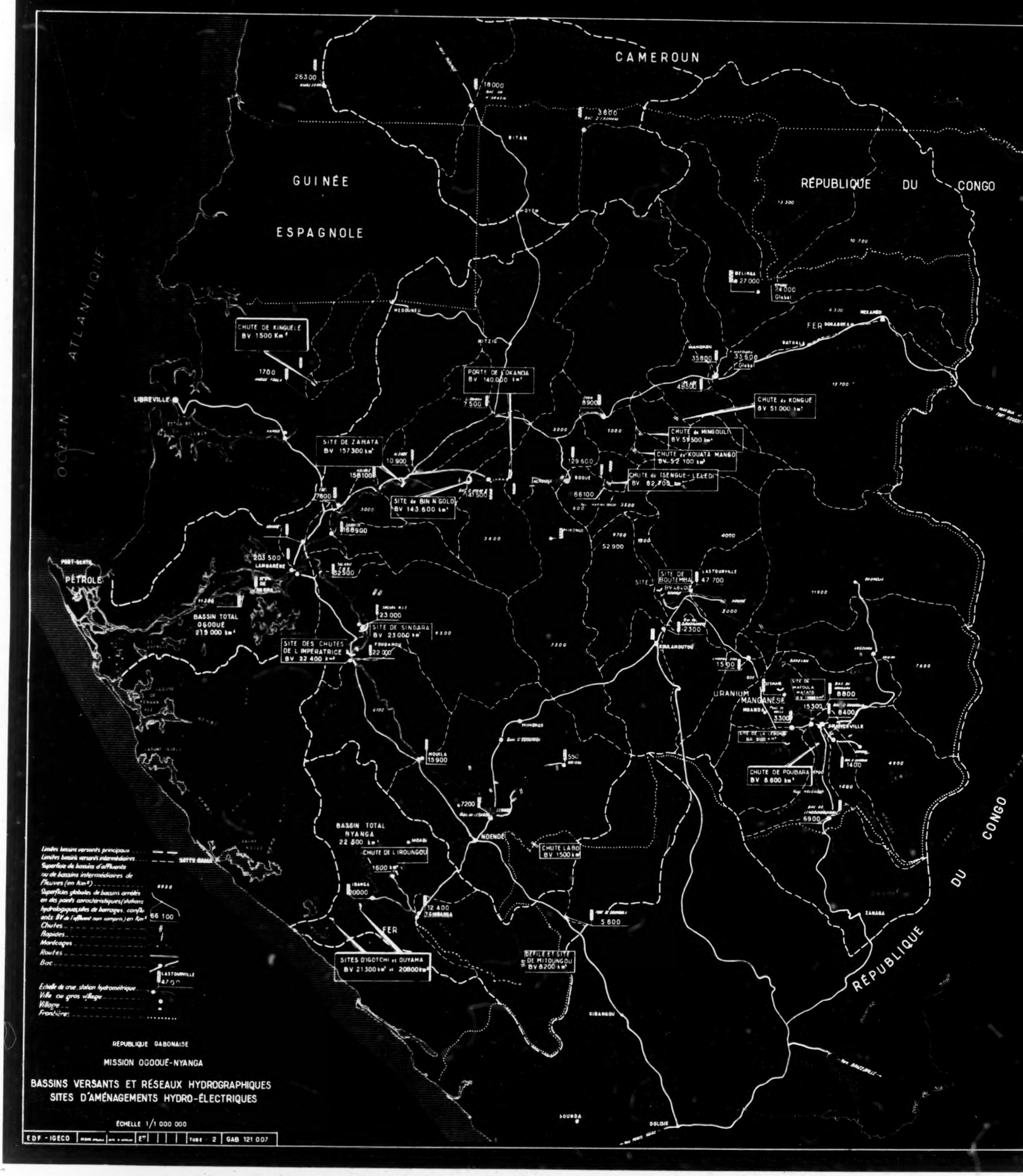

RÉPUBLIQUE GABONAISE

MISSION OGOOUÉ-NYANGA

BASSINS VERSANTS ET RÉSEAUX HYDROGRAPHIQUES
SITES D'AMÉNAGEMENTS HYDRO-ÉLECTRIQUES

ÉCHELLE 1/1 000 000

EDF - IGECO | TUBE - 2 | GAB 121 007

Les quantités de gaz disponible ne sont pas connues de façon parfaite car les réserves de gaz non associées au pétrole n'ont pas fait l'objet d'études approfondies faute de marchés intéressants.

Les quantités de gaz disponible dégagées du pétrole aux séparateurs seraient les suivantes pendant la période 1966-1973 :

TABLEAU 1 - GAZ DISPONIBLE AUX POINTS DE SEPARATION en m^3/jour

ANNEE	Clairette	Cap-Lopez	Tchengué Océan	Tchengué	Total terre	Anguille en mer	TOTAL
1965	50 000	94 000	-	125 000	269 000	-	269 000
1966	48 000	77 000	88 000	54 000	267 000	-	267 000
1967	45 000	56 000	78 000	53 000	232 000	330 000	562 000
1968	40 000	50 000	70 000	50 000	210 000	352 000	562 000
1969	35 000	47 000	60 000	37 000	179 000	340 000	519 000
1970	35 000	41 000	55 000	31 000	162 000	333 000	495 000
1971	35 000	39 000	50 000	30 000	159 000	333 000	492 000
1972	40 000	35 000	45 000	29 000	149 000	334 000	483 000
1973	40 000	33 000	42 000	28 000	143 000	337 000	480 000

Le volume de gaz fatal dans le séparateur à terre représente donc les quantités annuellement disponibles comme suit :

1965 : 98,2 millions m^3
1966 : 97,5 millions m^3
1967 : 84,7 millions m^3
1968 : 76,6 millions m^3
1969 : 65,3 millions m^3
1970 : 59,1 millions m^3
1971 : 58,0 millions m^3
1972 : 54,4 millions m^3
1973 N 48,9 millions m^3

TABLEAU 2 - COMPOSITION CHIMIQUE DU GAZ DE PORT-GENTIL

DESIGNATION	Clairette	Lopez Nord	Tchengué Océan	Port-Gentil Océan	Anguille A.G.M.I.	Eocène Clairette CL-11
Méthane	82,9	89,3	71,7	66,8	73,5	93,3
Ethane.	4,9	5,3	10,1	7,7	8,5	0,8
Propane	5,4	2,9	7,9	12,0	9,25	2,0
Butane.	3,5	1,7	6,2	8,3	5,3	0,7
Pentane	1,7	0,7	2,9	3,7	2,2	0,2
Hexane.	0,6	0,1	1,2	1,5	1,2	-
CO^2	-	-	-	-	-	2,0
Densité	0,737	-	-	-	-	0,616
Pouvoir calorifique . .	12 000	-	-	-	-	-

A ces ressources il convient d'ajouter le gaz du gisement de Gamba. Le volume disponible une fois satisfait les besoins de l'exploitation du pétrole serait de 100 000 m^3/jour. La présence de ce gisement au Sud du Gabon apparaît très intéressante dans la perspective de l'installation d'une deuxième usine de cellulose qui serait précisément implantée au Sud.

L'électricité nécessaire à cette industrie pourrait être fournie par une centrale thermique utilisant le gaz de Gamba. Trente-cinq millions de m^3 de gaz pouvant produire 140 à 175 millions de kW/h, soit une quantité supérieure à celle que produirait le barrage de Kinguélé équipé avec deux groupes. L'équipement d'une telle centrale pourrait sous réserve d'études approfondies se révéler sensiblement moins coûteux que celui d'une centrale hydroélectrique.

B - OBJECTIFS

Les objectifs du Gouvernement en ce qui concerne l'énergie sont les suivants pendant la période 1966-1970.

1°) Recherche des solutions susceptibles d'abaisser le coût de l'énergie.

2°) Préparer l'avenir en poursuivant les études tant en ce qui concerne l'hydro-électricité que l'utilisation du gaz naturel.

3°) Favoriser -- dans la limite des possibilités financières – la diffusion de l'énergie électrique dans les centres de l'intérieur.

1. Abaisser le coût de l'énergie

C'est l'objectif primordial et le plus urgent car il conditionne le développement industriel du Gabon. Une rapide analyse de la situation énergétique de ce pays met en évidence la contradiction flagrante entre le fait que le Gabon possède un potentiel énergétique assez remarquable et le fait que, pour le moment, le prix de l'énergie y est très élevé.

Il convient donc, avant toute chose, de rechercher les solutions permettant d'abaisser le coût de l'énergie. L'accroissement prévisible de la consommation – spécialement de la consommation industrielle – permet, notamment en matière d'aménagement hydroélectrique, de retenir des solutions qui n'avaient pu être envisagées jusqu'à maintenant faute de débouchés. L'inventaire des possibilités hydroélectriques du Gabon a montré :

- que les sites équipables existant au Gabon peuvent fournir toute la gamme des puissances de 5 000 à plusieurs centaines de milliers de KVA.
- que la gamme des puissances moyennes semble particulièrement bien représentée.
- que les sites équipables sont dispersés sur la plus grande partie du territoire.

Cette souplesse de son potentiel hydroélectrique et notamment le caractère moyen des ressources équipables constitue pour le Gabon, un atout important et original en Afrique.

Toutefois, avant de se lancer dans l'équipement de sites hydroélectriques qui, même d'importance moyenne, supposent des investissemts coûteux, il convient de comparer les avantages respectifs de la solution hydraulique et thermique, la première ne devant être retenue que si elle s'avère la plus appropriée pour produire le courant à bas prix.

Des efforts doivent être également entrepris pour une utilisation plus rationnelle du gaz, du fuel ou d'autres matières combustibles telles que les déchets de sciage, qui, utilisés dans des chaudières à vapeur modernes dans quelques pays d'Afrique fournissent une énergie très bon marché.

2. Poursuite des Etudes

Si le Gouvernement doit, dans l'immédiat, orienter tous ses efforts afin -- par des aménagements adéquats – de faire baisser le coût de l'énergie industrielle, il doit également, à plus long terme, préparer l'avenir, ce qui suppose la poursuite d'un programme d'études orientées soit vers une reconnaissance plus approfondie de sites hydroélectriques préalablement choisis, soit vers des centrales thermiques utilisant le gaz etc...

2.1 - Etudes hydroélectriques

La longueur des études (l'élaboration du dossier définitif de Kinguélé a demandé plus de 5 années) en raison de la brièveté des périodes favorables aux missions sur le terrain, les longs délais nécessaires pour les travaux imposent au Gouvernement de voir à long terme. Alors que la décision de construire une usine de cellulose de 140 000 tonnes est acquise, il apparaît déjà que l'aménagement des chutes de Kinguélé sera rapidement insuffisant pour faire face à la consommation de l'usine de cellulose et à l'accroissement très rapide de la consommation de Libreville. En effet, la puissance garantie fournie par Kinguélé se limite à 16 900 kW/h pendant la période de basses eaux (1 mois) car la régularisation du débit n'est pas possible à l'emplacement retenu. Il est opportun, en considération des perspectives de demandes d'énergie de

Libreville, que soit dès à présent entreprise l'étude du site de Tchimbélé où pourrait être construit un barrage-réservoir permettant la régularisation du débit de la rivière MBEI.

De même il pourrait être intéressant pour le Gabon de poursuivre plus avant les études d'un site hydroélectrique de grande puissance (par exemple les chutes de l'Okanda) de façon à disposer d'un dossier immédiatement exploitable au cas où une industrie grosse consommatrice d'énergie serait installée au Gabon.

2.2 - La gaz

Le gaz découvert dans le sous-sol gabonais est pour le moment brûlé aux torchères à l'exception de quelques millions de m qui sont utilisés par la S.E.E.G. Une étude à laquelle pourrait être associées les Sociétés Pétrolières, devra être faite sans tarder afin d'inventorier de façon aussi précise que possible, les réserves existantes, de préciser les conditions dans lesquelles ce gaz pourrait être utilisé, le coût et la nature des investissements nécessaires, le prix auquel pourrait être vendu ce gaz et le débit minimum nécessaire pour assurer la rentabilité des investissements.

Cette étude devrait porter non seulement sur l'utilisation du gaz comme source d'énergie thermique mais aussi sur son utilisation possible comme matière première pour certaines industries telles que synthèse d'ammoniaque, production de noir de carbone etc... Il a été recommandé dans le plan industriel de procéder aux études techniques et de marché afin de déterminer à quelles conditions ces usines seraient rentables.

3 - Développer la consommation d'électricité dans les centres de l'intérieur

Si l'un des soucis du Gouvernement est de mettre de l'énergie bon marché à la disposition des industriels désireux d'investir au Gabon, il se préoccupe aussi de l'électrification des principaux centres de l'intérieur. Celle-ci soulève de grosses difficultés qui tiennent au coût élevé des investissements nécessaires et à la consommation très réduite cause d'un grave déficit (34 millions en 1964 pour les centres déjà électrifiés). Dans un souci de solidarité nationale un fonds de péréquation des tarifs d'électricité a été créé par une loi du 22 novembre 1963. Ce fonds est alimenté par un prélèvement de 10 % sur les recettes des ventes d'énergie électrique basse tension. A l'aide de ces ressources le fonds accorde des dotations dites de péréquation pour réduire les déficits d'exploitation constatés dans les centres de l'intérieur. Toutefois les ressources de ce fonds sont limitées et ne peuvent couvrir le déficit que de quelques centres.

III - LES PROJETS ET LEURS EFFETS

A - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

ENERGIE - INVESTISSEMENTS PENDANT LA PERIODE 1966-1970

(En millions CFA)

NATURE DU PROJET	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	G	E	G	E	G	E	G	E	G	E	G	E
Renforcement réseau électrique Libreville.	300,0		145,0		105,0		80,0		30,0		660,0	
Renforcement réseau eau Libreville.			10,0		40,0		40,0		40,0		130,0	
Adduction d'eau Ntoum (1e .	100,0		73,0		70,0		68,0		65,0		376,0	
Renforcement réseau électrique Port-Gentil	100,0		134,0		10,0		10,0		6,0		310,0	
Adduction eau Port-Gentil .		75,0		75,0								150,0
Adduction eau aérodrome de Port-Gentil	5,0										5,0	
Etudes adduction eau électricité centres intérieurs	25,0		15,0								40,0	
Electrification centres intérieurs				57,0		50,0		50,0		50,0		207,0
Adduction eau Franceville .	35,0		15,0								50,0	
Adduction eau centres de l'intérieur						30,0		30,0		30,0		90,0
Etudes Tchimbélé.		25,0										25,0
Etudes sites Moyen-Ogooué .												
Etudes bassin versant Makokou - Réseau limnimétrique		10,0		10,0		10,0		10,0		10,0		50,0
Adduction d'eau C.E.G. de Ndendé.	1,0										1,0	
Barrage de Kinguélé				1000,0		1000,0		1000,0				3000,0
Participation capital S.E.E.G.	29,0		29,0								58,0	
TOTAL	595,0	110,0	471,0	1142,0	225,0	1090,0	198,0	1090,0	141,0	90,0	1630,0	3522,0

Le barrage de Kinguélé

Le total des investissements dans le secteur énergie pendant le 1er plan quinquennal sera de 5 152 millions de Francs CFA.

Le projet le plus important est, évidemment, la construction du barrage de Kinguélé dont le coût est estimé à environ 3 000 millions de Francs CFA (non comprise la construction de la route d'accès actuellement en cours qui coûtera environ 650 millions de F CFA).

La décision de construire le barrage de Kinguélé a été prise par le Gouvernement Gabonais après les études faites par l'E.D.F. compte tenu de l'augmentation prévisible de la consommation d'énergie électrique du complexe Libreville-Owendo et afin de pouvoir alimenter en courant bon marché l'usine de cellulose dont la construction est projetée sur le COMO et qui devrait entrer en production en 1970.

Les chutes de Kinguélé sur la MBET, affluent du COMO, fleuve côtier dont l'estuaire démesuré *a donné son nom au Gabon* se situent à la limite méridionale des monts Cristal, à 100 kilomètres à l'Est de Libreville et 45 kilomètres au Nord-Est de Kango. L'existence de ces chutes est mentionnée dans l'inventaire hydroélectrique de la mission DARNAULD de 1931. Elles firent l'objet d'une reconnaissance sommaire par E.D.F. en 1948-49. A partir de 1960 furent entreprises une série d'études techniques qui devaient aboutir à la remise en 1964 d'un rapport définitif sur l'aménagement hydroélectrique de Kinguélé.

A cet endroit, la direction générale NE-SW de la MBEI est interrompue par une boucle en épingle à cheveux vers le Nord. La pente très forte est coupée de deux chutes spectaculaire la chute du grand Kinguélé haute de 45 m et celle du petit Kinguélé qui, en trois sauts, franchit une dénivelée de 35 m. Sur un parcours de 2 500 m, la dénivellée totale est de 110 m. Compte tenu de cette topographie particulièrement favorable, l'aménagement prévu comportera :

- Un barrage en béton constitué principalement par un déversoir appuyé sur une série de contreforts ne créant aucune réserve d'exploitation appréciable, destinée simplement à dériver le débit de la rivière; l'aménagement est du type au fil de l'eau; arasé à la cote 208, il aura une longueur en crête de 145 m et une hauteur maximale sur fondation de 8 m.
- La prise d'eau implantée en rive gauche à environ 200 m de l'extrémité rive gauche du barrage.
- La galerie d'amenée en charge d'une longueur de 778 m aboutissant à une cheminée d'équilibre verticale.
- Un ouvrage de raccordement entre la galerie et les deux conduites forcées suivi du massif d'ancrage de tête des conduites.
- La chambre des vannes de tête des conduites.
- La conduite forcée de 2,50 m de diamètre installée pour un débit dérivé de 20 m^3/s d'une longueur de 300 m avec une dénivellée de 100 m.
- L'usine sera construite au pied du relief sur un replat qui borde la MBEI à l'extrémité aval de la boucle. L'énergie sera transportée à partir de l'usine de Kinguélé par une ligne de 110 km dont le tracé suivrait celui de la route d'accès et passerait à proximité de l'usine de cellulose.

Les travaux commenceront dès que la construction de la route d'accès sera terminée. Le premier groupe pourrait être mis en service 44 mois après le début des travaux, et le deuxième groupe 2 mois plus tard. Ces deux groupes seront susceptibles de produire 135 millions de kW/h avec une puissance garantie de 16 900 kW ce qui correspond à la demande de pointe de Libreville et de l'usine de cellulose en 1970. L'installation d'un 3ème groupe serait nécessaire à partir de 1972. A ce moment là la puissance garantie par le barrage sera de 24 300 km mais pendant 11 mois de l'année seulement ce qui implique l'existence d'un équipement thermique complémentaire.

Autres projets

1°) Renforcement des centrales de Libreville et Port-Gentil

De 1966 à 1970 la S.E.E.G. investira 660 millions de Francs CFA à Libreville principalement pour renforcer la centrale existante. La mise en service de Kinguélé n'intervenant qu'en 1970, il sera, en effet, indispensable pour faire face à l'augmentation de la consommation d'électricité d'installer d'ici cette date deux nouveaux groupes A.G.O. Diesel de 2 000 CV.

La centrale de Port-Gentil sera renforcée par des groupes du même type mais dotés d'un équipement spécial leur permettant de fonctionner au gaz.

2°) Electrification des centres de l'Intérieur

Environ 300 millions seraient consacrés d'ici 1971 à l'électrification des principaux centres de l'intérieur. Ce programme ne permettra pas de couvrir la totalité des centres. Toutefois compte-tenu des déficits constatés dans l'exploitation des centres déjà électrifiés, il semble que les investissements envisagés représentent le maximum compatible avec les exigences financières.

B - EFFETS ATTENDUS SUR LE COUT DE L'ENERGIE

1. Coût de l'énergie électrique

1.1 - Prix actuellement pratiqués

Bien qu'inférieur à la plupart des prix pratiqués dans les autres pays d'Afrique, le prix de l'énergie électrique est élevé au Gabon.

1.1.1 - Prix du kW/h à Libreville

a) BASSE TENSION
- Eclairage et usages domestiques : de 34,2 à 22,3 F CFA (tarif dégressif en 3 tranches)
  Taxe municipale en sus : 3 F CFA.

b) HAUTE TENSION
- Usages industriels :
  En dehors des heures de pointe : 16,6 F CFA
  Pendant les heures de pointe : 24,9 F CFA
  Taxe municipale en sus : 2 F CFA
- Climatisation : 17,8 F CFA.

1.1.2 - Prix du kW/h à Port-Gentil

a) Usage domestique - Eclairage public : de 36,9 à 11,6 F CFA suivant les tranches (tarif dégressif)

b) HAUTE TENSION : 14,9 F CFA par kW/h + prime annuelle fixe de 6 F CFA par KVA souscrit. En cas de dépassement de la puissance souscrite : par mois et KVA : 3 000 F CFA.

La C.F.G. bénéficie d'un tarif particulier, proche du prix de revient de la centrale soit 7,50 F CFA.

Le prix de revient du kW/h produit par les centrales de Libreville et de Port-Gentil semble à peu près le même. Si les frais de combustible par kW/h sont nettement plus élevés à Libreville qu'à Port-Gentil (4 F CFA au lieu de 1,50 F) l'équilibre est rétabli en raison du mauvais rendement de la centrale de Port-Gentil.

1.2 - Estimation du coût de revient du kW/h compte tenu de la réalisation de Kinguélé et des améliorations apportées à la centrale

1.2.1 - Libreville

D'après les calculs effectués par la SEDES et les ingénieurs de l'E.D.F., le prix de revient du kW/h produit au barrage de Kinguélé serait très inférieur au prix de revient actuel.

Ceci apparaît dans le tableau ci-dessous. Le prix de revient est indiqué en prenant en compte l'usine de cellulose et l'hypothèse faible d'accroissement de la consommation d'électricité à Libreville qui paraît la plus vraisemblable. Dans l'hypothèse de travail retenue le financement du barrage est assuré à 20 % par une subvention, le reste par des prêts à 2,4 et 6 % d'intérêt.

	2 %	4 %	6 %
LIBREVILLE - USINE DE CELLULOSE (1) :			
- Hypothèse faible	2,36	2,72	3,38
SANS LA CIMENTERIE LE PRIX DE REVIENT SERAIT ALORS LE SUIVANT :			
- Hypothèse faible	2,57	2,96	3,38
- Hypothèse forte	2,37	2,73	3,11

(1) Y compris la cimenterie.

Le prix de revient pourrait donc être inférieur à 4 F CFA ce qui conduit à un prix de cession voisin de 5 Francs. Si l'on se reporte à la tarification actuellement pratiquée, on peut apprécier les avantages que peut apporter le nouveau programme de production. Tout en alimentant Libreville à un prix acceptable, il serait possible de fournir du courant à très bas prix à l'usine de cellulose.

1.2.2 - Port-Gentil

La SEDES estime que le remplacement des turbines à vapeur par des turbines à gaz – ce qui serait peut-être possible avec les perspectives d'accroissement de la demande industrielle dues à la raffinerie notamment – permettrait un abaissement très net du coût de revient du kW/h. Cette Société d'Etudes estime qu'en supposant l'installation existante déjà amortie ce nouvel équipement financé par un prêt à 6 % permettrait de produire le kW/h à 4,60 F.

2. Autres sources d'énergie

Produits pétroliers

La construction de la raffinerie aura également des conséquences favorables sur le prix de vente des produits pétroliers et du fuel industriel qui sera cédé aux industries privilégiées installées sur le territoire des Etats ayant une consommation régulière et d'un volume suffisant au prix exportation majoré d'une bonification de 10 %.

- Fuel industriel 4 480 F CFA la tonne
- Fuel - Industries privilégiées - 3 690 F la tonne
- Fuel exportation 2 900 F la tonne.

Gaz

Il est possible que les études qui seront faites sur le gaz de Port-Gentil et l'apparition de nouveaux et importants consommateurs permettent de vendre le gaz à des prix nettement inférieurs au cours actuel (3,80 F le m^3) ce qui ne manquerait pas d'avoir des effets favorables sur les possibilités de développement industriel ainsi que sur le coût de l'électricité à Port-Gentil.

LA SANTE ET L'HYGIENE

PRINCIPALES FORMATIONS SANITAIRES

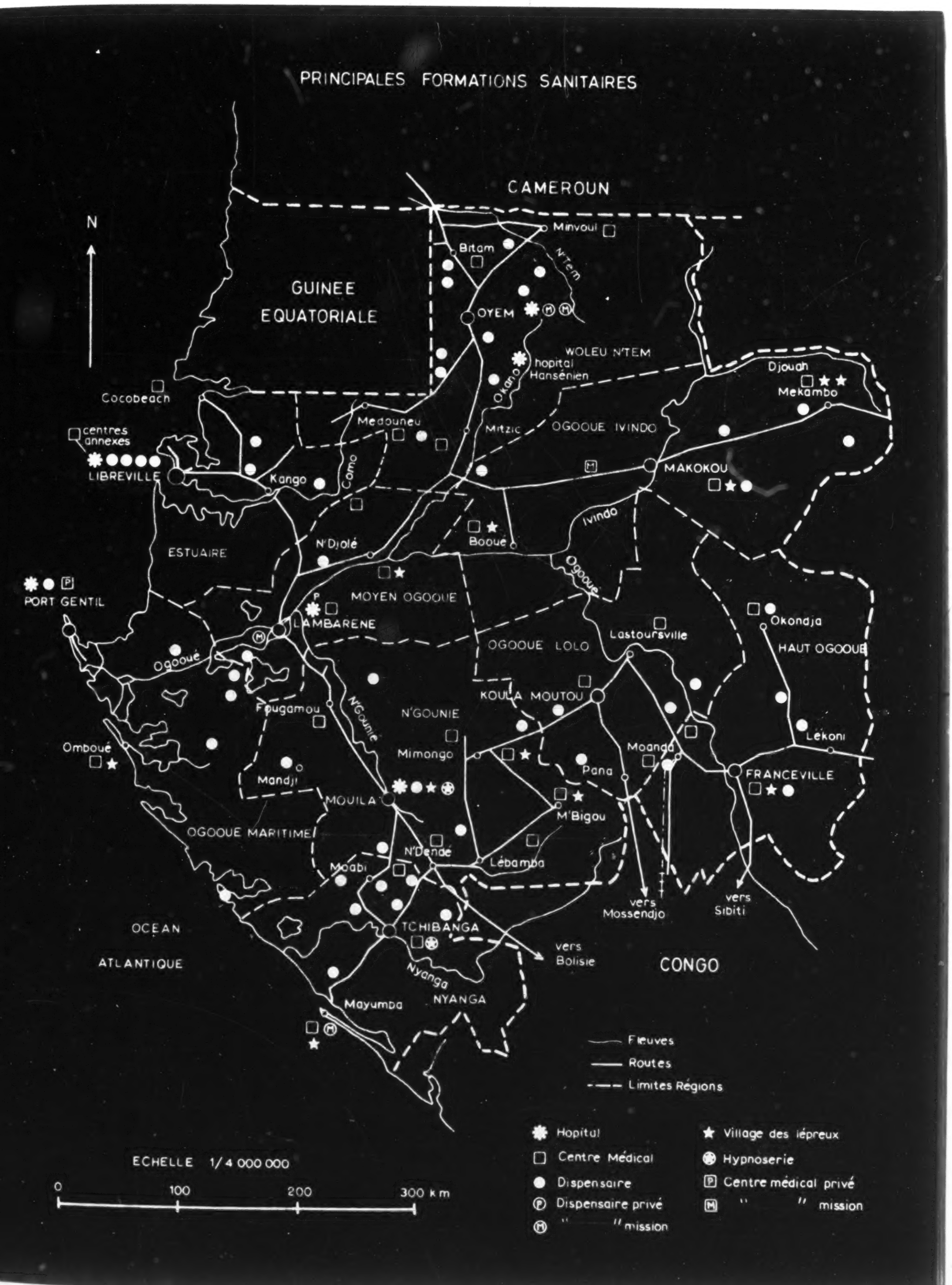

LA SANTE ET L'HYGIENE [1]

SOMMAIRE

	Pages
I - INTRODUCTION	367
LES BUTS D UNE PLANIFICATION SANITAIRE	
II - LE SYSTEME ACTUEL	369
A - ORGANISATION	369
B - ACTIVITE ET COUTS	372
C - RESULTATS ET TAUX CARACTERISTIQUES	376
III - LE PLAN DE SANTE	381
A - REORIENTATION NECESSAIRE ET ORGANISATION	381
B - ACTIONS DETAILLEES, LEUR COUT	386
C - LA LIMITATION DES CHARGES DE L'ETAT	388
IV - RECAPITULATIONS ET CONCLUSION	390

(1) Le Plan de Santé a été établi grâce aux travaux effectués au Gabon en 1963 et 1964 par un médecin expert de l'O.M.S. mis à la disposition du Gouvernement Gabonais.

I - INTRODUCTION - LES BUTS D UNE PLANIFICATION SANITAIRE

1. LES DEUX ASPECTS D'UNE PLANIFICATION SANITAIRE

Visant à atteindre l'ensemble des individus par le moyen d'une action collective concertée, toute tentative de planification en matière de santé publique présente deux aspects :

a) *Un aspect humanitaire* : Elle doit apporter un mieux être physiologique de tous les citoyens, un meilleur état sanitaire garantissant une bonne résistance aux maladies et une longévité accrue.

b) *Un aspect utilitaire* : Il est primordial que la population puisse trouver dans son état physique une énergie suffisante pour répondre aux efforts qu'exige le développement économique de la nation.

2. LES DEUX VISAGES DE LA POLITIQUE MEDICALE

En politique médicale, les ressources doivent être réparties entre la médecine préventive et la médecine curative : la première concerne l'hygiène, la nutrition, le dépistage des maladies, les vaccinations, le tout organisé au sein d'un vaste ensemble de surveillance médicale de la population, la seconde concerne les soins donnés aux malades dans les hôpitaux et dispensaires.

Mieux vaut prévenir que guérir, aussi doit-on donner à la médecine préventive une plus large place que celle qui lui est actuellement reconnue : il vaut mieux rechercher par son moyen, plutôt que par celui de la médecine curative, une solution à certaines maladies endémiques.

Dans l'état actuel des choses au Gabon, la médecine curative, très coûteuse, absorbe une grande partie des moyens disponibles pour un nombre limité d'individus, au détriment des activités de médecine préventive dont bénéficierait la majorité de la population.

3. DIRECTIVES GENERALES

De toute évidence, l'insuffisant accroissement de la population du Gabon et son état sanitaire déficient constituent des freins au développement économique.

L'action sanitaire devra donc se traduire en premier lieu par la recherche d'une amélioration de la fécondité et par l'enseignement de l'hygiène et la diffusion des moyens médicaux élémentaires dans le cadre de la protection maternelle et infantile (P.M.I.), la lutte contre la mortalité infantile étant un objectif essentiel du Plan.

En second lieu, il sera nécessaire d'équilibrer les moyens disponibles entre médecine préventive et médecine curative : la médecine préventive doit disposer de moyens de lutte adaptés et suffisants contre les grandes endémies qui menacent le dynamisme des habitants : paludisme, poly-parasitoses, tuberculose, lèpre, trypanosomiase. La médecine curative doit s'efforcer d'obtenir, grâce à une discipline interne garantissant la rigueur de la gestion, le rendement maximum des établissements existants; des établissements nouveaux ne doivent être établis que pour répondre à des besoins démontrés, ceux notamment résultant du processus croissant d'urbanisation.

Le niveau technique du personnel, et spécialement du personnel hautement qualifié et de maîtrise (infirmiers, sages-femmes, etc...) doit être suffisant pour assurer dans les services et établissements un fonctionnement correct.

La population rurale – la plus nombreuse – doit bénéficier d'une protection équivalente à celle des villes, grâce à une répartition des effectifs et des équipements de la médecine suivant un équilibre régional systématiquement recherché. ceci implique que la médecine rurale ne soit pas négligée par les futurs cadres de la santé.

Enfin, de grands efforts constructifs, coordonnés avec l'évolution de l'économie, doivent porter sur l'amélioration de l'hygiène : habitat, distribution d'eau, élimination des sources de parasites.

II - LE SYSTEME ACTUEL

A - ORGANISATION

Le Ministère de la Santé Publique possède la plus grande partie des moyens médicaux de la nation; mais il existe un important secteur privé, dont nous examinerons également l'organisation, l'équipement et le personnel.

1. L'Organisation des services de la Santé Publique

A l'échelon ministériel, les services de médecine préventive et ceux de médecine curative sont placés sous l'autorité du Directeur de la Santé Publique. Dans les régions, la scission est nette entre ces deux fonctions de la Santé Publique; la médecine préventive est assurée par un groupe mobile du service des Grandes Endémies sous la responsabilité d'un médecin par région; la médecine de soins est commandée du chef-lieu par un médecin qui dirige en général un hôpital; les autres médecins sont répartis entre les centres médicaux des districts.

Le pays est divisé :

- D'une part en 9 régions sanitaires correspondant aux régions administratives : un hôpital ou un centre médical par chef-lieu et, en principe, un centre médical dans chaque district, plus des dispensaires dans les principaux villages.
- D'autre part en 9 secteurs des grandes endémies, un par région.

D'autres services de Santé Publique existent mais ne recouvrent pas tout le pays : le service d'Hygiène et d'Assainissement, l'Hygiène Scolaire, la Protection maternelle et Infantile restent limités à Libreville. Notons encore qu'au ministère une section de la Nutrition a été organisée en 1962 et une section d'Assainissement en 1963.

L'organisation des services de Santé Publique est schématisée dans l'organigramme I.

ORGANIGRAMME I

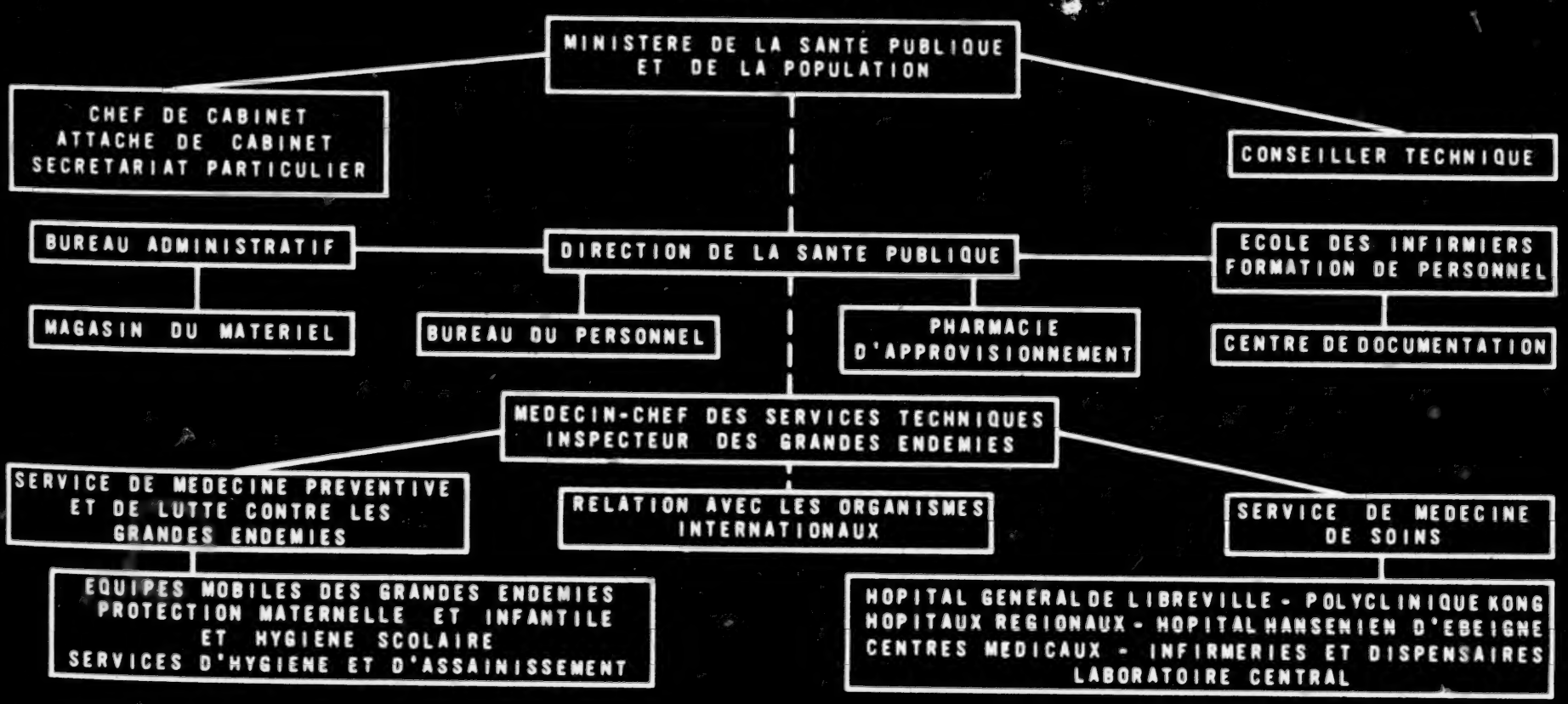

2. Organisations publiques n'appartenant pas au Ministère de la Santé

2.1 - Ministère du Travail

La Caisse Gabonaise de Prévoyance Sociale est placée sous la tutelle du Ministère du Travail, son action est tournée en partie vers la médecine curative. Elle gère cinq dispensaires avec autant de médecins qui assurent aussi le contrôle de formations privées.

Le Ministère du Travail comprend également un service des Affaires Sociales dont dépendent six centres sociaux dont l'activité va des enquêtes sociales à la protection maternelle et infantile.

2.2 - Ministère de la Défense Nationale

Le service médical de l'Armée et de la Gendarmerie Gabonaise prend en charge les familles des militaires.

2.3 - Organisation Nationale des Femmes Gabonaises

Cet organisme dépend de la Présidence de la République et a pour but la promotion féminine, il est donc important que son action soit coordonnée avec l'effort général d'éducation sanitaire.

3. Formations privées

Elles comprennent :

- L'hôpital A. Schweitzer à Lambaréné
- Trois dispensaires de la Mission Catholique
- Un hôpital et deux dispensaires de l'Eglise Evangélique du Gabon
- Le dispensaire de la Mission Evangélique Américaine
- Trois centres médicaux, trois dispensaires et un grand nombre d'infirmeries, établis par les sociétés privées.

Il faut noter que trois établissements pour lépreux fondés par le secteur privé (l'hôpital hansénien d'Ebeigne, fondé par l'Eglise Evangélique du Gabon, et deux centres fondés par l'ordre de Malte) sont gérés par du personnel de la Santé Publique.

4. Vue d'ensemble

4.1 - Infrastructure et personnel en fonction (cf. carte)

Au total, l'infrastructure hospitalière du Gabon est formée de :

- 6 hôpitaux (dont 1 privé)
- 29 centres médicaux (dont 4 privés)
- 77 dispensaires (dont 15 privés)
- 1 léproserie et 6 établissements pour l'hébergement des lépreux
- 2 hypnoseries.

L'ensemble offre environ 3 600 lits

Le personnel du Service Public comprend :

- 57 médecins dont 5 ont des tâches d'administration ou d'études et ne figurent pas au tableau II
- 2 pharmaciens
- 19 sages-femmes dont 14 sont diplômées d'Etat
- 758 infirmiers dont 113 sont diplômés d'Etat.

Parmi les médecins, 12 seulement sont affectés au service de la médecine préventive.

Chaque région comprend 1 groupe mobile du Service des grandes endémies.

Le secteur privé compte 22 médecins, ce qui porte à 79 le nombre de médecins présents au Gabon.

Le tableau II présente la répartition des établissements, lits et médecins par région.

Tableau II -/REPARTITION DES ETABLISSEMENTS, LITS ET MEDECINS PAR REGION

	ESTUAIRE	OGOOUE MARITIME	N'GOUNIE	HAUT OGOOUE	OGOOUE IVINDO	OGOOUE LOLO :	MOYEN OGOOUE	NYANGA	WOLEU N'TEM	SERVICES NON REGIONALISES (Adm. Etudes)	TOTAL NATIONAL
SERVICES DE LA SANTE PUBLIQUE											
Hôpitaux.	1	1	1	-	-	-	-	-	2		5
Centres Médicaux.	2	1	5	2	3	2	2	4	4		25
Dispensaires.	9	7	6	4	7	5	6	6	12		62
Lits disponibles.	606	280	620	161	200	210	240	250	509		3 076
Médecins.	19	4	7	3	3	3	3	5	5	5	57
AUTRES FORMATIONS											
Hôpitaux.						-	1				1
Centres médicaux.ou dispensaires.	2	3	6	2	1	-	1	3	1	-	19
Lits disponibles.	12	-	40	36	25	-	400	-	-	-	513
Centres sociaux	1	1	1	1	-	-	1	-	2	-	7
Médecins.	6	3	2	2	1	-	7	-	1	-	22

TOTAL NATIONAL DES LITS : 3 589

TOTAL NATIONAL DES MEDECINS : 79

4.2 - Répartition des moyens

Les moyens disponibles, leur distribution dans le pays, les différentes fonctions qu'ils peuvent remplir, inspirent directement la politique sanitaire.

Avec un médecin pour moins de 6 000 personnes et un lit d'hôpital pour 125 habitants, le Gabon semble assez bien pourvu en moyens : la "couverture" médicale est en effet une des meilleures d'Afrique. Cependant ces moyens ne sont pas dispensés également à l'ensemble de la population, les habitants des grandes villes sont les mieux pourvus, ceux des campagnes le sont mal.

Cet état de choses est dû à la concentration des moyens médicaux et des effectifs dans les villes - préfectures, sous préfectures - ce qui est normal, mais aussi à l'insuffisance des effectifs des Groupes Mobiles qui desservent seuls les populations dispersées. Le rôle des Groupes Mobiles du service des grandes endémies ne se restreint pas à la lutte contre la lèpre et la maladie du sommeil : cette mission remplie, l'importance d'autres maladies endémiques est apparue, et de plus, l'équipe ne peut pas refuser de donner des soins très divers à une population trop éloignée des centres médicaux pour s'y porter. Or la faiblesse des moyens de ce service est telle que beaucoup des petits villages ne sont visités qu'une ou deux fois par an.

4.3 - La formation du personnel

Le personnel est formé au Gabon à l'Ecole Nationale de la Santé jusqu'au diplôme d'Etat d'infirmière et de sage-femme. L'Ecole délivre en outre des diplômes élémentaires d'infirmier, d'aide puéricultrice, d'aide nutritionniste et d'infirmier-comptable et forme des agents techniques d'assainissement, elle assure aussi un cours de perfectionnement pour les infirmiers déjà titularisés.

Un grand nombre de diplômes élémentaires d'infirmiers a été attribué, ce qui a permis de répondre aux besoins en effectifs. Il faut signaler cependant que l'attribution anarchique de la qualité d'infirmier en dehors des voies normales de formation, a contribué à abaisser le niveau moyen du personnel.

De façon générale, le niveau technique du personnel est insuffisant et son perfectionnement est nécessaire pour que soit amélioré au cours des prochaines années l'efficience du service de Santé.

4.4 - La coordination sur le Plan national

Le Ministre de la Santé Publique préside plusieurs commissions ou comités à l'échelon national :
- La Commission Nationale de Santé et d'Hygiène, commission spécialisée du Plan
- Le Comité de l'Hygiène Scolaire
- Le Comité Consultatif de la Protection Maternelle et Infantile
- Le Comité National d'Assainissement.

B - ACTIVITE ET COUTS

I. Activités du Service de Santé Publique

1. L'activité hospitalière

Les hôpitaux et centres médicaux qui réunissent la majeure partie des moyens médicaux, ont une activité importante, retracée par le tableau III. Il est intéressant d'observer la progression du nombre d'accouchements en maternité, des activités du service d'électro-radiologie et du laboratoire, tandis que la plupart des autres activités plafonnent depuis quelques années.

2. Prophylaxie des maladies endémiques et vaccinations

C'est essentiellement la mission du service des Grandes Endémies : celle-ci s'est étendue depuis que la menace de la lèpre et de la trypanosomiase s'est atténuée, d'autres maladies sont passées au premier plan : paludisme, tréponématoses, tuberculose. Et pour celles-ci le

Tableau III - ACTIVITE HOSPITALIERE

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
HOPITAUX									Chiffres provisoires
Nombre de consultants	549 988	464 028	567 042	570 960	555 604	698 495	585 494	548 527	593 497
Nombre de consultations	1 228 834	1 378 902	1 671 039	1 888 485	1 837 838	2 118 621	1 730 219	2 035 857	1 722 765
Nombre d'hospitalisés au cours de l'année	18 141	23 435	29 455	28 427	29 784	28 706	32 435	28 638	34 682
Journées d'hospitalisation	461 627	513 848	690 705	420 873	515 000	723 479	603 831	549 116	541 511
Nombre d'accouchements dans les maternités	3 036	3 510	4 173	5 255	5 182	6 616	7 430	7 688	8 562
SERVICE CHIRURGICAL									
Nombre de grandes interventions	3 181	3 731	4 606	3 798	3 644	3 956	5 266	5 583	4 779
Nombre de petites interventions	4 898	6 124	4 546	5 232	3 782	6 468	-	11 606	-
SERVICE D'ELECTRO-RADIOLOGIE									
Examens radioscopiques	-	-	-	-	-	6 001	6 726	13 255	10 855
Dossiers radiographiques	-	-	-	-	-	6 303	7 998	14 323	11 366
Nbre de clichés sans préparation	-	-	-	-	-	7 338	9 212	11 806	8 366
Nbre de clichés avec préparation	-	-	-	-	-	1 054	1 954	3 517	-
Séance d'électrothérapie	-	-	-	-	-	44	1 057	142	730
Séance de physiothérapie	-	-	-	-	-	347	349	566	-
Examens en laboratoire	-	-	-	-	-	43 548	87 074	174 518	-

Tableau IV - ACTIVITE GROUPES MOBILES

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Nombre d'habitants visités	248 781	295 384	168 582	30 300	62 000	45 000	87 364	72 451	280 133
Nombre de vaccinations pratiquées :									
- Antivarioliques	583	3 242	806	20 771	30 052	119 837	301 295	55 899	207 752
- Antiamariles	201	345	2 004	1 432	2 455	1 137	-	-	-
- Antivario-amariles	132 944	89 972	101 472	4 405	11 900	4 283	1 185	3 386	32 506
- B.C.G.	-	-	-	-	-	-	-	627	6 336
Nombre de lépreux recensés au dernier jour de l'an		7 957	10 389	10 387	10 438	10 356	10 472	10 629	10 895
Nombre de nouveaux lépreux dépistés	1 154	1 075	740	582	275	690	724	604	814
Pian	11 369	19 128	14 590	10 807	6 723	2 758	3 252	4 162	4 480
Nombre de trypanosomés recensés	2 483	2 232	2 051	1 938	1 645	1 140	1 069	929	768
Nombre de nouveaux trypanosomés	-	-	-	-	175	166	109	119	144

système des visites annuelles ne suffit plus. Alors que l'infrastructure des Services curatifs s'amplifiait constamment les équipes mobiles voyaient diminuer leur personnel en même temps que leurs charges augmentaient. Jusqu'à fin 1964, les tournées ont ainsi perdu de leur efficacité d'autant plus que la fréquentation de la population à ces visites s'est réduite. Il était alarmant d'autre part de voir négliger certaines vaccinations : celle de la fièvre jaune par exemple. Le tableau IV témoigne de la baisse d'activité du service des Grandes Endémies qui dans les dernières années, a effectué beaucoup moins de visites et de vaccinations qu'avant 1960. Il faut mettre à part le cas de la variole, un début d'épidémie ayant conduit à effectuer une campagne de vaccination. Un redressement très net a suivi la réorganisation effectuée fin 1964.

3. L'Education Sanitaire

Entreprises par un grand nombre d'organismes, l'éducation sanitaire de la population et des enfants en particulier n'est pas conduite de façon cohérente : de louables efforts sont dispersés sans grande efficacité.

4. Hygiène et Assainissement

Le service d'hygiène est limité au service municipal de la capitale : aucune organisation n'existant à l'échelon national, on met actuellement sur pied une division spécialisée dans ce domaine au sein du Ministère.

5. La Protection Maternelle et Infantile

La réalisation d'un programme national de protection maternelle et infantile est en cours : deux centres pilotes fonctionnent. Des actions de protection maternelle et infantile sont également menées dans les centres sociaux du Ministère du Travail. Ces actions sont actuellement mal coordonnées avec les efforts du service de santé, et leur contrôle échappe en fait à ce service.

6. L'Hygiène scolaire

Surveillance de l'hygiène des locaux et de l'alimentation scolaires, action médicale préventive par des visites systématiques, action médico-sportive, tel est le rôle de l'hygiène scolaire. Organisée à tous les échelons, son action est cependant encore insuffisamment développée en dehors de la capitale. Il est alarmant aussi que les distributions de médicaments antipalustres soient négligées.

7. La nutrition

Limitée actuellement au stade de l'information sur la consommation alimentaire, la collaboration de trois ministères (Santé Publique, Education Nationale, Agriculture), coordonnée par le Commissariat au Plan, fait envisager diverses actions : jardins et cantines scolaires, enseignement ménager.

II. Les coûts

Il s'agit ici d'analyser les dépenses publiques en matière de Santé, c'est-à-dire essentiellement celles du Ministère de la Santé Publique; mais il est bon de dire un mot des dépenses effectuées ailleurs que dans cet organisme.

Les dépenses individuelles se font auprès des médecins lorsque ceux-ci pratiquent la clientèle privée, dans les établissements hospitaliers pour les catégories payantes (40 millions de F CFA qui viennent en recette du Budget de l'Etat) et dans les pharmacies du commerce (250 millions environ).

Les missions, les grandes entreprises, et l'armée ont la charge de leurs propres établissements et personnel médicaux.

Le Ministère du Travail gère les Services Sociaux, et la Caisse de Prévoyance Sociale dépense une quarantaine de millions pour les soins médicaux.

Le Budget de la Santé Publique

Le budget qui a été analysé en détail pour la préparation du Plan de Santé est le budget de 1963; les conclusions demeurent cependant valables pour les exercices 1964 et 1965.

En 1963 le budget s'élevait à un milliard financé à raison de 700 millions par le budget de l'Etat et de 307 millions par l'Aide Etrangère.

Les dépenses se ventilaient en salaires : 556 millions, en installations nouvelles : 62 millions et en dépenses de fonctionnement : 389 millions.

Le tableau V donne une ventilation plus précise de ces dépenses.

L'aide étrangère reçue par la Santé Publique est faite pour la plus grosse partie des traitements versés par la Mission Française au personnel de la Coopération : 200 millions environ; le reste représente essentiellement des installations et matériels nouveaux fournis par l'aide extérieure soit environ 100 millions par an.

Tableau V - BUDGET DE LA SANTE PUBLIQUE

(1963) – Millions F CFA

DEPENSES		RESSOURCES	
FONCTIONNEMENT		Budget de l'Etat.	700
- Médicaments	131		
- Frais d'hôtellerie - Alimentation. 96		Aide Extérieure	307
- Eau - Electricité. 22			
- Fournitures 25			
	143		
VEHICULES			
- Essence 23			
- Entretien 24			
	47		
Entretien, fournitures de bureau.	50		
Transport des malades	18		
	389		
Salaires - Bourses.	556		
Installations, matériels nouveaux	62		
	1 007		1 007

Comment les dépenses se répartissent-elles dans le pays ?

Sur les 414 millions du Budget de l'Etat qui reviennent aux hôpitaux, celui de Libreville seul en consomme 140 millions. Si l'on y ajoute les dépenses financées par l'Extérieur (Personnel, pharmacie) on peut calculer que les dépenses moyennes pour un malade hospitalisé à Libreville s'élèvent à 16 000 F contre 3 700 F dans les autres hôpitaux : cette grande différence s'explique par le fait que la Capitale doit posséder un hôpital parfaitement équipé pour garantir une bonne sécurité à l'ensemble du pays; mais les dépenses consacrées à Libreville sont cependant trop élevées.

A travers le budget, nous retrouvons le déséquilibre existant entre médecine curative et médecine préventive : *celle-ci ne reçoit que 14 % des crédits alors que, nous l'avons déjà vu, une plus grande importance devrait lui être donnée* : beaucoup de maladies qui seraient efficacement combattues par ce moyen sont responsables d'un grand nombre d'hospitalisations – qui augmentent ainsi les dépenses de la médecine curative.

Ainsi, les sommes dépensées pour les soins médicaux paraissent trop élevées par rapport au nombre des personnes qui en bénéficient, mais trop basses pour qu'on puisse obtenir une amélioration réelle de l'état général de la population. Par contre, les sommes dépensées pour les

activités de santé publique (protection maternelle et infantile, assainissement, éducation sanitaire, hygiène scolaire, prévention générale, en particulier prophylaxie anti-palustre et v vaccinations) sont insuffisantes.

C - RESULTATS ET TAUX CARACTERISTIQUES

Les résultats de l'action de santé publique apparaissent dans un bilan de l'état sanitaire de la population. A travers l'évolution de la morbidité, la régression ou la progression de certaines maladies, on peut juger de l'efficacité de l'appareil sanitaire. Une vue d'ensemble complètera les données de morbidité fournies par les statistiques de la Santé Publique par divers taux caractéristiques dégagés par l'enquête démographique 1960-1961. (INSEE : résultats définitifs).

1. Lèpre

Les efforts du service d'hygiène mobile et de Prophylaxie ont porté leurs fruits et une grande partie des lépreux sont traités efficacement. Mais la lèpre atteint encore 2,5 % de la population. Aussi, bien que le nombre des nouveaux dépistés ait décru ces dernières années, il importe de ne pas relâcher l'effort de prospection régulière et l'application des soins dans les centres fixes.

2. Trypanosomiase

Comme pour la lèpre, cette maladie est actuellement stabilisée :

	MALADES EN COURS DE TRAITEMENT	NOUVEAUX MALADES RECENSES
1957	2 483	132
1958	2 232	120
1959	2 051	105
1960	1 938	109
1961	1 645	175
1962	1 140	166
1965	768	144

Cependant, deux foyers très importants de contamination persistent (districts de Libreville et Port-Gentil), ils imposent une vigilance permanente, non seulement dans les districts précités, mais sur l'ensemble du territoire, par suite de la mobilité importante de la population.

3. Pian

La régression de cette maladie a été rapide, mais elle persiste et son éradication est liée à une couverture médicale complète de la population.

4. Variole

Un relâchement de l'effort de vaccination s'était manifesté à partir de 1958 :

1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
133 527	93 214	102 278	25 177	41 952	124 120	302 480

Le début d'épidémie de 1963 a probablement son origine dans cet abandon de la politique de vaccination systématique. L'alerte ayant été grave, on peut espérer que sera poursuivi l'effort récemment repris et que la légère endémicité qui subsiste au Gabon sera contenue. Mais il faut noter combien le risque est grand, si l'effort de prospection et de soins se relâche, de voir reprendre en importance tragique des maladies qui semblaient disparues.

5. Maladies parasitaires

La statistique générale signale une proportion de 18 % de polyparasitoses, dont 8 % d'ankylostomiases sur la totalité des consultants. Les renseignements d'ordre hospitalier recueillis à l'hôpital de Libreville indiquent :

Chez les enfants de 0 à 4 ans
- une porportion de 6,5 % de polyparasités
- " 4,5 % atteints d'ankylostomiases
- " 3,9 % atteints d'amibiase.

Chez les adultes
- une porportion de 8,5 % de polyparasités
- " 4 % atteints d'amibiases
- " 1,5 % atteints de bilharziose.

Tous les renseignements concordent pour donner aux polyparasitoses une place prioritaire dans la pathologie gabonaise. Elles atteignent en réalité une très forte proportion de la population et contribuent à créer, avec le paludisme et la malnutrition, ce complexe de moindre résistance qui caractérise la population gabonaise.

6. Maladies vénériennes

Ni dépistage, ni essais de lutte systématiques n'ont été tentés. En fait ces maladies échappent à l'action médicale. Elles sont largement répandues, dont les gonoccocies avec leurs conséquences habituelles sur la santé des individus et peut-être, notamment, sur la stérilité des femmes.

7. Maladies Sociales

La principale est l'alcoolisme qui sévit de façon grave et est responsable d'absentéisme au travail et de moindre résistance aux maladies. C'est surtout par l'éducation que peut être jugulé ce fléau. Il en est de même des intoxications par l'iboga ou le chanvre indien.

8. Paludisme

Cette affection semble être la plus grave au Gabon. En fait, on a pu dire que "tout Gabonais a été, est ou sera impaludé" Toutes les conditions géographiques, parasitaires et humaines facilitent sa propagation. Toutes les enquêtes nombreuses, faites sur le paludisme au Gabon mettent en évidence l'hyper-endémicité dans sa forme la plus grave par le plasmodium falciparum à travers tout le territoire Gabonais, et la permanence de l'infestation de la population.

Or si le paludisme est la cause la plus importante de mortalité infantile, il cause aussi au pays des pertes difficilement chiffrables, mais très importantes.

Si l'on tient compte des jours de travail perdus, de la diminution de rendement des écoliers et des travailleurs, des jours d'hospitalisation, du coût des traitements, on atteint une part non négligeable du revenu national.

Les moyens de lutte sont faibles. A Libreville, le service urbain d'hygiène lutte par débroussage et emploi d'insecticides. 9 centres de distribution de nivaquine aux enfants d'âge préscolaire fonctionnent mais la fréquentation est faible. Dans les établissements scolaires, une distribution régulière a été prévue mais est souvent abandonnée faute de médicaments.

Etant donné l'importance de la maladie, des moyens importants devraient être mis en oeuvre pour la combattre : éducation, mesures antilarvaires, distribution d'antipalustres.

9. Tuberculose

Cette maladie est mal connue au Gabon, mais on estime qu'elle est en voie d'extension en particulier dans les milieux récemment urbanisés. Aucun dépistage systématique n'a jusqu'ici été effectué, les traitements actuels manquent de méthode.

L'effort doit donc porter sur un dépistage et une prévention systématique.

10. Pathologie de l'enfance

Elle doit être traitée séparément étant donnée son importance. Elle conditionne l'évolution démographique. En milieu hospitalier (Libreville 1963 et 1964), on a constaté une répartition des maladies de l'enfance présentée au tableau VI.

Le complexe "paludisme - parasitoses - déséquilibre alimentaire" est en fait le responsable direct ou indirect d'une mortalité très importante du 1er âge (15 à 35 %). L'enfant est très dépendant du milieu qui l'entoure : aussi est-ce par les actions d'assainissement, par l'extension des vaccinations et de la chimie-prophylaxie palustre, par l'amélioration de l'alimentation que l'on peut améliorer notablement l'état sanitaire de l'enfance.

Tableau VI

MALADIES	FREQUENCE DE LA MALADIE EN POURCENTAGE	FREQUENCE DES DECES EN POURCENTAGE	
		dans la catégorie	par rapport aux décès totaux
Gastro-entérites	24,5 %	4,50 %	14,20 %
Paludisme	15 %	7,28 %	14,20 %
Rougeole	11,- %	7,70 %	11,- %
Affections respiratoires	9,8 %	3,50 %	4,50 %
Poly-parasitisme	6,6 %	-	-
Ankylostomiases	4,5 %	-	-
Dénutrition	4,5 %	15,70 %	9,- %
Amibiases	3,9 %	-	-
Bilharzioses	3,8 %	-	-
Coqueluche	2,4 %	-	-
Drépanocytoses	2,- %	-	-
Primo-infections	1,8 %	-	-
Méningo-encéphalites	1,2 %	61,5 %	10,- %
Méningite Lymphocytaire aiguë	0,5 %	-	-

11. Hygiène du milieu et assainissement

L'activité du service d'hygiène est limitée à Libreville. Cependant, un début de solution dans le domaine de l'assainissement a été apporté aussi à Port-Gentil, Lambaréné et Oyem.

Ces quatre villes possèdent un système d'approvisionnement en eau : le débit est encore insuffisant et sa qualité n'est surveillée qu'à Libreville. Le ramassage des ordures est effectué mais les dépôts ne sont pas traités et les parasites y prolifèrent. Les fosses septiques n'existent que dans les quartiers modernes et les autres systèmes sont d'inquiétantes sources de pollution. Partout les marchés municipaux sont mal tenus : leur saleté s'explique en partie par l'absence de prise d'eau à proximité. Dans sa brièveté cette description de l'état de l'hygiène publique, montre que tout est à faire : dans le domaine de l'édilité (adduction d'eau, assainissement) c'est une question d'administration et de financement; dans le domaine de l'habitat et des comportements individuels c'est une question de législation et surtout d'éducation.

C'est de l'état de l'hygiène du milieu que dépend l'efficacité de la lutte contre les endémies et spécialement contre les polyparasitoses qui sont directement causées par la pollution de l'eau, la mauvaise hygiène alimentaire; tous les habitants sont plus ou moins touchés par ces maladies. Il en est de même du paludisme dont la source réside dans l'immensité et la multiplicité des gîtes à moustiques, qu'il n'est pas encore possible de réduire; mais d'autres actions préventives sont réalisables.

12. Vue d'ensemble

12.1 - Morbidité

Le tableau VII présente la morbidité recensée dans les diverses formations du pays.

Tableau VII - MORBIDITE

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Tuberculoses nouveaux cas	-	-	-	-	-	-	316
Nombre de tuberculeux recensés	480	467	315	325	533	642	453
Fièvre typhoïde	18	22	13	135	89	1	5
Fièvre paratyphoïde	17	13	1	2	2	-	4
Dysenterie bacillaire	-	-	-	-	-	-	593
Amibiase - Sans abcès au foie	1 902	2 750	2 110	2 387	2 430	1 511	1 689
Amibiase - Avec abcès au foie	-	-	-	-	-	17	-
Scarlatine	-	-	-	-	-	-	1
Erysipèle	-	-	-	-	-	-	1
Diphtérie	19	9	14	2	4	1	-
Coqueluche	1 108	2 598	610	1 818	5 120	4 630	1 610
Méningite cérébro-spinale	14	26	54	26	21	13	13
Lèpre - Nombre de lépreux recensés au dernier jour de l'an	9 041	7 957	10 389	10 387	10 438	10 356	10 472
Nouveaux lépreux dépistés	1 154	1 075	740	582	275	690	714
Pian	11 369	19 128	14 590	10 807	6 723	2 758	3 252
Poliomyélite	19	9	15	30	36	5	14
Variole	-	-	-	-	-	-	144
Rougeole	522	1 524	2 980	1 265	6 112	3 087	4 782
Varicelle	994	2 413	1 828	2 694	2 933	2 383	3 260
Oreillons	1 362	593	265	828	3 241	2 105	727
Autres rickettsioses	-	-	-	-	-	-	80
Paludisme	24 997	32 100	31 593	37 415	67 326	63 883	59 385
Trypanosomés recensés	2 483	2 232	2 051	1 938	1 645	1 140	1 069
Nouveaux trypanosomés	132	120	105	109	175	166	109
Schistosomiases vésiculaires	34	11	24	165	500	5	243
Schistosomiases intestinales	10	21	19	-	-	1 037	584
Grippe	17 081	3 888	9 739	2 255	8 421	656	3 337
Pneumonie	356	552	468	443	4 544	2 436	523
Ophtalmie nouveaux-nés	-	-	-	-	-	-	12

12.1 - Taux caractéristiques

Les résultats définitifs de l'enquête démographique 1960-1961 comprennent les données suivantes :

a) Taux de natalité, de fécondité générale et de reproduction

TAUX DE NATALITE - Rapport du nombre de naissances en une année à l'effectif de la population résidente recensée.

TAUX DE FECONDITE GENERALE - Rapport des naissances en un an à l'effectif des seules femmes en état de procréer.

TAUX DE REPRODUCTION - Nombre de filles mises au monde en moyenne par femme, au cours de sa vie féconde.

Tous ces taux assignent à la population gabonaise une fécondité particulièrement basse pour l'Afrique, ainsi qu'en témoigne le tableau VIII.

Tableau VIII

	Natalité	Fécondité	Reproduction
GABON	35 ‰	116 ‰	2,1
CENTRAFRIQUE	48	157	2,5
CONGO	41	149	2,6
DAHOMEY	54	227	2,9
HAUTE-VOLTA	49	197	3,1

b) Taux de mortalité générale, de mortalité infantile, et espérance de vie à la naissance

TAUX DE MORTALITE GENERALE - Rapport du nombre de décès en un an à l'effectif de la population résidente recensée.

TAUX DE MORTALITE INFANTILE - Rapport aux naissances des décès de moins d'un an, observés en une année.

ESPERANCE DE LA VIE A LA NAISSANCE - Nombre d'années vécues en moyenne par les rescapés de la mortalité infantile.

Ces trois données assignent à la population gabonaise une mortalité élevée, mais comparable aux niveaux habituellement rencontrés en Afrique :

Tableau IX

	Mortalité générale	Mortalité infantile	Espérance de vie à la naissance
GABON	30 ‰	229 ‰	32
CENTRAFRIQUE. . . .	26 ‰	191 ‰	35
GUINEE.	40 ‰	220 ‰	27
DAHOMEY	26 ‰	110 ‰	37
HAUTE-VOLTA	31 ‰	174 ‰	31

c) Bilan du mouvement naturel : taux d'accroissement naturel; Taux net de reproduction

TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL - Compte tenu des taux de natalité (35 ‰) et de mortalité (30 ‰), le taux d'accroissement naturel s'établit à 5 ‰, ce qui confère à nouveau une place à part au Gabon. parmi les pays d'Afrique, où les taux de 20 ‰ sont le plus souvent atteints ou même dépassés

Il faut noter ici que les milieux ruraux et urbains s'opposent de manière très nette :

	Natalité	Mortalité	Accroissement
Villages.	33 ‰	31 ‰	ε
Centres	42 ‰	21 ‰	21 ‰

Ainsi se trouve illustrée la situation précaire des populations rurales : leur protection doit donc être renforcée si on veut améliorer les chances d'expansion démographique du pays.

TAUX NET DE REPRODUCTION - *Le taux de 1,4 dégagé par l'enquête démographique* signifie que chaque génération se trouve remplacée par une autre dont les effectifs sont supérieurs de 40 % à ceux de la génération précédente; comme ce remplacement s'effectue dans une période de l'ordre de 25 à 30 ans, le taux d'accroissement annuel correspondant se situe aux environs de 12 ‰, soit nettement supérieur à celui résultant du bilan direct des naissances et décès (5 ‰).

La signification du taux net de reproduction étant orientée vers le long terme, on peut penser que le taux d'accroissement actuel de 5 ‰ pourra être finalement porté à un niveau de 10 à 15 ‰ pour la génération naissante.

Il y a donc une tendance à l'amélioration des conditions démographiques décelées au moment de l'enquête 1960-1961, tendance que doit renforcer le Plan de Santé et d'Hygiène.

III - LE PLAN DE SANTE

A - La réorientation nécessaire et l'organisation

1) Principe

En mettant en parallèle l'état de santé de la population et l'infrastructure, l'activité et le coût des services de Santé, on peut conclure à la faiblesse relative des résultats obtenus par rapport aux moyens mis en oeuvre.

L'explication de cette disproportion réside essentiellement dans le déséquilibre des moyens en défaveur de la médecine de masse : presque tout va à l'instrument hospitalier, qui a atteint un haut degré de développement, mais qui n'est pas tourné vers la prévention.

On a ainsi largement perdu de vue le rôle même d'une organisation de Santé Publique, qui doit atteindre l'ensemble des individus : il y a donc un changement d'esprit à opérer.

Il existe une structure déjà solide, mais qui attend le malade; il s'agit désormais, pour que cet appareil devienne véritablement efficace, qu'il aille au devant de l'ensemble des individus composant la société gabonaise.

Si la réorganisation, fin 1964 du Service des Grandes Endémies a permis d'obtenir quelques résultats dans ce sens, le problème à résoudre demeure celui d'une organisation de la Santé Publique qui puisse couvrir de façon pratiquement permanente l'ensemble de la population, pour prévenir la plupart des maladies qui atteignent ou ont une forte chance d'atteindre tout Gabonais au cours de sa vie : paludisme, parasitoses, tuberculose, et pour améliorer l'hygiène du milieu. Une attention toute particulière doit être portée à la protection systématique de l'enfance.

C'est dans ces directions que seront orientées les différentes réformes proposées ci-après.

2) L'organisation à mettre en place (Cf. organigrammes X.1 et X.2)

La Commission du Plan a constaté à la fois l'immobilisme relatif du système médical actuel, l'insuffisance des activités de protection du milieu contre les agressions, l'inefficacité de l'ensemble du personnel médical d'exécution lorsqu'il est mal encadré. Sera donc adapté aux circonstances du moment et susceptible de préparer l'avenir du pays, un système qui permette de réduire ces difficultés ou insuffisances.

Les articulations essentielles du système proposé par la Commission du Plan sont les suivantes :

2.1 - Doublement de la structure médicale de chaque district

Un médecin *itinérant* sera affecté à chaque district, son activité sera coordonnée avec celle du médecin chargé du centre médical, mais sans qu'en aucun cas l'un des médecins soit considéré comme l'adjoint de l'autre.

La création d'un poste de médecin itinérant est justifiée par le fait que, dans le dispositif actuel, le médecin de district reste attaché au centre médical et qu'il lui est difficile de s'absenter plus de quelques heures : ses déplacements trop rapides et trop rares ne permettent pas d'assurer un contrôle efficace de la population.

Le médecin itinérant aura pour rôle :
- De visiter systématiquement la population pour veiller à l'amélioration des conditions d'hygiène du milieu.
- De visiter systématiquement les femmes enceintes et les enfants en bas-âge, en particulier de 6 mois à 2 ans.

- De visiter périodiquement l'ensemble de la population pour les vaccinations et les distributions d'anti-palustres.
- De diriger les soins à donner aux malades et l'envoi à l'hôpital de ceux dont l'état nécessite des soins hospitaliers.

Dans l'ordre de priorité, l'attention de ces médecins itinérants sera appelée vers les fléaux suivants :

- Paludisme.
- Parasitoses intestinales.
- Alimentation défectueuse des nourrissons et de la femme enceinte
- Rougeole, affections respiratoires et diarrhées.
- Péril vénérien et stérilité.

Il attachera de l'importance aux mesures fondamentales d'assainissement du milieu : amélioration des latrines, filtration domestique de l'eau et amélioration des points d'eau, éducation de base et éducation maternelle et ménagère; utilisation des moustiquaires, technique de préparation des aliments, introduction de l'alimentation variée chez l'enfant.

A chaque dispensaire rural (centre sanitaire de base) seront affectés, en plus de l'infirmier attaché au dispensaire, un ou deux infirmiers itinérants chargés de visiter régulièrement un certain nombre de villages, sous le contrôle du médecin itinérant.

Ainsi, deux fonctions nouvelles apparaîtront au niveau de la médecine "rurale" : celle de médecin itinérant, et celle d'infirmier itinérant.

Les études menées pour la préparation du plan font apparaître comme possibles les rythmes d'activité suivants, une fois la réforme intégralement en place :

- Visite de chaque village tous les dix jours environ par l'infirmier itinérant, et tous les cinquante jours environ par le médecin itinérant.
- Visite de chaque dispensaire une fois par semaine par le médecin itinérant.

Tableau X.1 - ORGANISATION AU NIVEAU CENTRAL

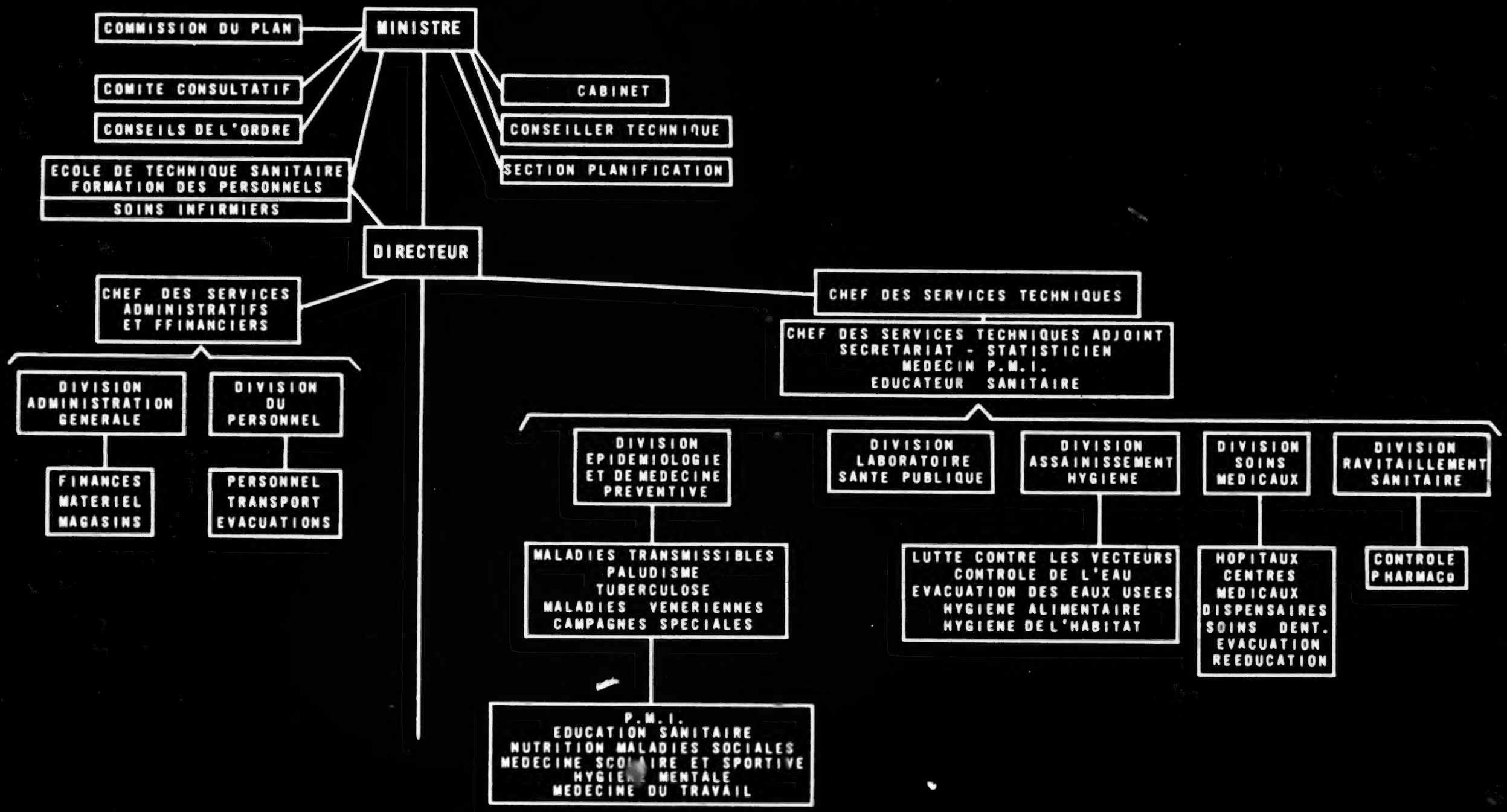

Tableau X.2 - ORGANISATION AU NIVEAU REGIONAL

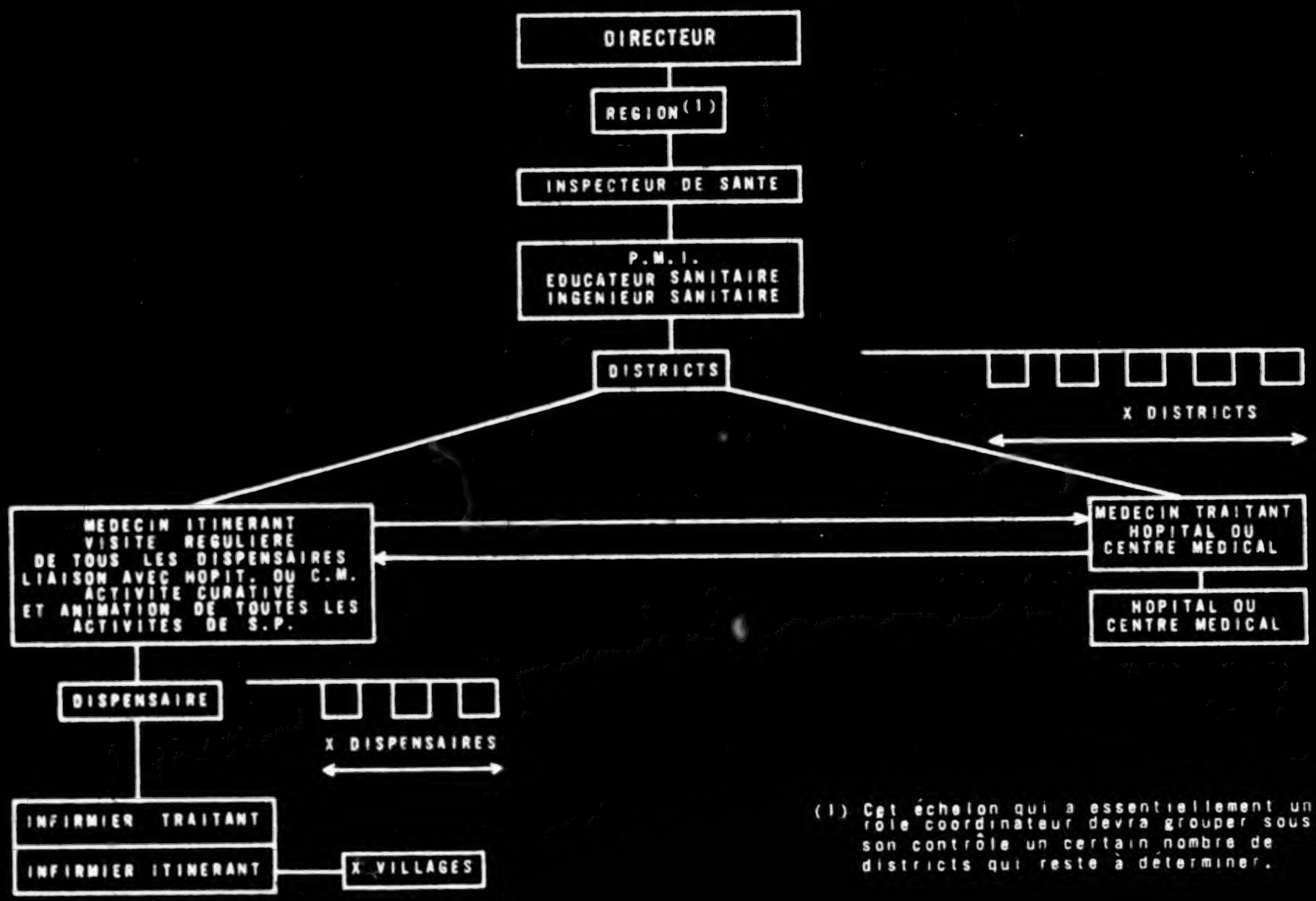

(1) Cet échelon qui a essentiellement un rôle coordinateur devra grouper sous son contrôle un certain nombre de districts qui reste à déterminer.

Cette itinérance se substituera peu à peu à celle pratiquée par les équipes du service des grandes endémies. Ainsi, pendant toute la période de mise en place de la réforme, l'activité de ce service décroîtra dans les régions où des médecins et infirmiers itinérants auront pu être affectés et s'exercera de manière plus dense au profit des régions où la nouvelle organisation ne sera pas encore en place.

En ce qui concerne spécialement l'action de P.M.I., l'action des équipes du service des Grandes Endémies sera utilement complétée par la mise en place de quelques équipes "légères" spécialisées, et de puéricultrices.

Des postes de sages-femmes à vocation itinérante seront également progressivement créés et pourvus.

2.2. Organisationsau niveau régional : Création d'Inspections de Santé

Des inspections de santé, qui coïncideraient utilement avec de grandes régions administratives, regrouperont chacune un nombre assez important de districts.

L'Inspecteur de Santé, médecin d'expérience et déchargé d'activité médicale, représentera le Directeur de la Santé dans le ressort de son inspection, et y assurera la direction de la coordination générale de toutes les actions de santé publique, ainsi que les tâches d'inspection et de conseil des personnels.

Les actuels médecins-chefs de région seront désormais uniquement responsables de leur hôpital.

2.3. Organisation au niveau central

a) A L'ECHELON MINISTERIEL

Une *section de Planification* est chargée de veiller à l'application du Plan et de proposer des mesures de révision.

Un *Comité consultatif* chargé d'examiner les activités principales de Santé Publique devra remplacer les trois conseils qui existent actuellement : Conseil de la Protection Maternelle et Infantile, de l'Assainissement et de l'Hygiène Scolaire.

Un *Conseil de l'Ordre* devra grouper médecins, pharmaciens et dentistes pour surveiller les conditions d'exercice de ces professions dans l'ensemble du pays.

Enfin, il est indispensable qu'une étroite coordination, voire même un regroupement dans le cadre du Ministère de la Santé, assure une parfaite cohérence entre l'action des services de Santé et des "Affaires Sociales".

b) A L'ECHELON DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Il s'agit de doter cette direction des moyens lui permettant d'assurer efficacement son rôle d'animation, de coordination et de responsabilité dans tous les domaines sanitaires.

Le Directeur de la Santé continuera à être assisté par un chef des Services Techniques et un chef des Services Administratifs et Financiers.

Sous l'autorité du chef des Services Administratifs et Financiers, à la division du personnel, devra être créée une section supervisant le personnel infirmier et contrôlant la qualité des soins qu'il donne.

Sous l'autorité du chef des Services Techniques seront placées l'ensemble des divisions intéressant les divers aspects de la Santé Publique.

- *Division de médecine curative* : Cette division assure le fonctionnement de l'ensemble des établissements hospitaliers du Gabon.
- *Division d'épidémiologie et de Médecine Préventive* : Cette division assurera des responsabilités nouvelles, celles du service des Grandes Endémies et celles relatives aux activités de Santé Publique . P.M.I., Education Sanitaire, etc...

La création d'une *Section d'Education Sanitaire* est nécessaire si l'on veut que l'action sanitaire progresse en profondeur; celle-ci demande en effet un minimum de compréhension et de participation de la part de la population. Pour être efficaces, la prophylaxie antipalustre, les vaccinations, l'hygiène, doivent voir venir à elles une population qui a compris leurs bienfaits. L'Education Sanitaire est une oeuvre de longue haleine qui demande que les efforts actuellement dispersés soient coordonnés par le Ministère de la Santé et que ces efforts ne soient plus seulement de simple propagande mais de véritable éducation.

L'extension de la *Section de Protection Maternelle et Infantile* demande la création de postes à l'échelon Direction et Régions mais dans les districts elle doit s'intégrer à l'activité générale. Le champ d'activité de la P.M.I. déborde d'ailleurs du cadre du Ministère de la Santé, celui-ci doit donc en être aussi le coordonnateur. De la même façon, l'extension de la *Section de Nutrition* visera à donner au personnel une formation sur les questions nutritionnelles qui lui permettra de conseiller utilement les familles.

La section d'Hygiène Scolaire et Sportive doit étendre son action de façon à faire assurer la couverture de toute la population scolaire et prendre ainsi en quelque sorte le relais de la protection infantile. Les carnets sanitaires devront être tenus plus régulièrement, les visites systématiques organisées et leurs résultats centralisés, les vaccinations généralisées et étendues à d'autres maladies que la variole. Avec l'aide de la section de Nutrition, l'hygiène scolaire pourra organiser des cantines et des jardins qui permettront une meilleure alimentation. Suivie médicalement, mieux nourrie, instruite de l'hygiène, la population scolaire bénéficiera mieux de l'éducation sportive dont la surveillance doit couronner l'effort de l'hygiène scolaire.

La création de la *Division "d'Assainissement et d'hygiène du milieu"* répond au besoin de l'amélioration des conditions d'hygiène de la population par l'élimination des facteurs de transmission des maladies : moustiques, eaux polluées etc... Son programme sera d'étendre le Service d'hygiène à tout le pays, de collaborer avec les Travaux Publics et les Municipalités pour résoudre les questions de l'approvisionnement en eau potable, de l'élimination des ordures, de l'assainissement en général et du contrôle sanitaire des commerces d'alimentation.

Le nouveau laboratoire de Santé Publique palliera l'insuffisance du laboratoire actuel et devra correspondre à l'importance de l'épidémiologie du pays; fait pour exécuter tous les examens demandés par tout le pays il devra former un personnel apte à préparer le travail dans les postes de l'intérieur.

Au chef des Services Techniques sera adjoint un *Bureau de la Statistique* qui organisera la collecte des informations selon les normes de l'O.M.S. Cette organisation nouvelle ne sera toutefois efficace que dans la mesure où les informations recueillies à la base seront satisfaisantes. Ces informations seront de deux sortes : celles qui concernent l'activité hospitalière et qui continueront d'être fournies par les médecins des hôpitaux et centres médicaux et les infirmiers des dispensaires, celles qui concernent l'état sanitaire de la population qui seront fournies par les médecins itinérants.

Une information correcte devrait permettre l'organisation d'un fichier de santé, fichier qui, dans chaque district serait tenu à jour par le médecin itinérant; une carte sanitaire serait ensuite délivrée à tous les citoyens et constituerait un extrait du fichier de santé. Cette institution étant également recommandée dans le domaine scolaire, c'est donc un véritable fichier national qu'il s'agit de mettre au point.

A côté de ces soins, et dépendant directement du Directeur de la Santé, l'Ecole Nationale de Technique Sanitaire assure la formation de l'ensemble des personnels d'exécution, infirmiers et sages-femmes. Son importance devra être exactement mesurée en *fonction des besoins en personnel*.

B - Actions detaillées et leur coût

Bien des améliorations nécessaires du Service de Santé qui viennent d'être proposées peuvent être obtenues sans charges nouvelles. D'autres impliquent des créations d'installations et de postes nouveaux.

L'ensemble des actions détaillées présentées dans ce chapitre représente la fraction 1966-1970 d'un plan général devant s'étaler en tout sur une quinzaine d'années, adopté par la Commission Nationale de Santé et d'Hygiène comme répondant à la fois aux possibilités du pays et à ses besoins en matière de santé, jusqu'à l'horizon prévisible des données démographiques.

1 - Investissements

1.1 - Réorganisation de l'administration sanitaire

7 000 000 F CFA par an, soit trente-cinq millions CFA pendant la durée du Plan seront consacrés aux actions résultant directement de la réorganisation de l'administration sanitaire, c'est-à-dire : installation de la division centrale d'assainissement, installation des premiers inspecteurs de santé et médecins itinérants; de plus, un budget de 20 millions CFA d'équipement sera accordé chaque année à la division d'épidémiologie et de médecine préventive.

1.2 - Compléments d'infrastructure

Bien que le plan de santé soit essentiellement orienté vers la recherche d'un changement en faveur de la médecine préventive, il n'en demeure pas moins que les compléments d'infrastructure à réaliser doivent comprendre, à côté d'installations qui sont aussi des appuis de la réforme (exemple : le laboratoire central de Santé, Centres de P.M.I.), d'autres installations destinées à améliorer la répartition régionale ou spécialisée des capacités hospitalières.

Au total, on se propose de réaliser :

	En millions CFA	Lits supplémentaires
Le Laboratoire Central de Santé	37	
Le Centre Médico-Scolaire et Sportif de Libreville. . . .	8	
Quatre centres de P.M.I..	36	
Vingt dispensaires.	50	
Vingt blocs maternité (25 lits) ou pavillons d'hospitalisation (25 lits en principe, 45 pour un pavillon plus important pour l'agglomération Libreville - Owendo). . .	323	520
La maternité de Port-Gentil	98,2	40
Trois centres anti-tuberculeux.	24	
Un pavillon de contagieux à Libreville.	45,5	10
Quatre centres de stomatologie.	16,4	
Trois pavillons d'aliénés	7,5	

Enfin, des compléments d'installation seront effectués à l'Ecole Nationale de Technique sanitaire (23 millions CFA) et un complément d'équipement attribué à l'hôpital de Libreville (6,1 millions de matériel pour le service d'électro-radiologie).

1.3 - Au total

En incluant la maternité de Port-Gentil, réalisée en fait sur des crédits disponibles avant 1966, 809,7 millions CFA seront investis au profit du service de Santé pendant la durée du Plan (voir plus loin tableau récapitulatif n° XI) et la capacité hospitalière sera augmentée de 570 lits. Ce dernier point représente un pas décisif dans l'achèvement de la réalisation de l'infrastructure curative, puisque le maintien de ce rythme en création de lits supplémentaires conduirait à un lit pour 1000 habitants en 1980.

2 - Le personnel supplémentaire nécessaire

2.1 - Cadres supérieurs et techniciens (Administrateurs, Ingénieurs Sanitaires, Techniciens de l'Education Sanitaire, Médecins, Pharmaciens, Dentistes).

Les cadres supérieurs ne peuvent être formés qu'à l'Etranger.

- ADMINISTRATEURS DE LA SANTE PUBLIQUE

  Deux administrateurs devront être affectés d'ici 1970.

- INGENIEURS SANITAIRES (Techniciens)

  Un ingénieur sanitaire sera nécessaire pour la division centrale d'assainissement.

- UN TECHNICIEN DE L'EDUCATION SANITAIRE sera également nécessaire.

- MEDECINS - La possibilité de disposer de médecins supplémentaires est essentielle pour la réussite de la réforme, qui, on l'a vu, requiert le doublement de la structure médicale à la base.

Pour atteindre ce but, il faut :

- Que le personnel d'Assistance technique soit maintenu en nombre à son niveau actuel tant que les besoins supplémentaires ne sont pas satisfaits.

- Que les étudiants en médecine gabonais rentrent dans leur pays à la fin normale de leur cycle d'études, et y servent plusieurs années dans la fonction publique.

Compte tenu des effectifs actuels des étudiants gabonais en facultés de médecine, on peut espérer que quinze à vingt de ces étudiants seront disponibles d'ici 1970 pour exercer au Gabon.

Quelques postes étant encore à pourvoir dans les centres médicaux, on considérera comme *programme minimum d'application de la réforme durant le premier plan quinquennal la création de deux inspections de santé et le doublement de la structure médicale dans une dizaine de districts*, ce rythme correspondant à l'achèvement de la réforme d'ici quinze ans.

Sept ou huit étudiants devront être envoyés tous les ans en faculté pour satisfaire aux besoins futurs, y compris la relève progressive de l'assistance technique.

- PHARMACIENS : Il est nécessaire d'affecter un pharmacien à chacun des grands hôpitaux ainsi qu'au laboratoire de Santé Publique.

Cinq pharmaciens gabonais doivent être disponibles d'ici 1970, un étudiant devrait être envoyé en faculté tous les ans pendant la durée du Plan.

- DENTISTES : Trois dentistes gabonais doivent être disponibles d'ici 1970, il faut prévoir de diriger deux ou trois étudiants par an vers les études dentaires pendant la durée du Plan.

2.2 - Personnel de maîtrise et qualifié

Il faudra d'ici 1970 le personnel supplémentaire suivant :
- 35 sages-femmes
- 130 infirmiers et infirmières (dont 40 à 50 pour la médecine itinérante)
- 25 agents ou techniciens d'assainissement
- 25 autres personnels (laborantins, puéricultrices etc...), soit

environ 215 personnes des niveaux "qualifié, hautement qualifié et maîtrise".

La quasi totalité de ce personnel sera formée à l'Ecole Nationale de Technique Sanitaire de Libreville.

En ce qui concerne les infirmiers, il faut souligner que les infirmiers ayant le diplôme élémentaire sont en surnombre, et pour très longtemps : il faut donc former des *infirmiers diplômés d'Etat*, au rythme maximum d'une trentaine par an.

2.3 - Personnel non qualifié

L'extension des installations, et notamment de la capacité hospitalière, entraînera une augmentation de près de 100 personnes dans les catégories de personnels non qualifiés (manoeuvres ou spécialisés).

3 - Charges récurrentes

Les charges supplémentaires en matériel et en personnel résultant de l'application du présent plan de santé (voir plus loin tableau récapitulatif n° XII) laissent prévoir la nécessité d'un accroissement sensible des sommes consacrées annuellement à la Santé Publique par le budget de fonctionnement. La Commission Nationale de Santé Publique a proposé, afin de limiter les charges incombant de ce fait à l'Etat, un certain nombre de mesures qu'il y a lieu d'exposer en détail.

C - La limitation des charges de l'Etat

Les propositions retenues ci-après résultent de la constatation, faite par la Commission Nationale de Santé Publique, que *l'action de Santé Publique rapporte à l'Etat, pour toute recette, une somme de 40 millions de Francs CFA* au titre des versements effectués par les malades dits "particuliers hospitalisés à leurs frais".

Ainsi, à part une très minime catégorie payante, l'ensemble de la population, et les fonctionnaires en particulier bénéficient de soins entièrement gratuits, ce qui crée pour l'Etat de lourdes charges financières, tout en ayant l'inconvénient supplémentaire de ne pas valoriser l'acte médical dans l'opinion publique.

Si l'on admet qu'il n'est pas possible de vouloir instituer au Gabon un système permettant de compenser les dépenses réelles, il paraît cependant nécessaire d'envisager une participation de la population en vue de limiter les charges de l'Etat en matière de Santé Publique.

En comprenant tous les postes budgétaires intéressés (et non pas seulement les inscriptions faites au titre du Ministère de la Santé Publique), ces charges représentent actuellement entre 10 et 11 % du montant du budget de fonctionnement annuel.

Pour l'application du présent plan de santé, les mesures suivantes devront être progressivement appliquées pour maintenir les charges de l'Etat dans la limite maximum de 11 % du montant du budget de fonctionnement (cf. tableau récapitulatif n° XIII).

1°) Paiement de la carte sanitaire individuelle

On peut créer une source de revenus en ne délivrant cette carte que contre une somme minime de l'ordre de 200 F. Dans la première année de l'application de cette mesure elle rapporterait environ 80 millions. Par la suite, seuls les nouveaux venus auraient à se la procurer ce qui rapporterait environ 3 millions par an. De plus, on peut chaque année délivrer un timbre de 100 F qui validerait la carte : rapport 40 millions. En tout, 43 millions par an.

Cette somme de 100 F par an peut être facilement acquittée : il est fréquent que des malades -- même traités comme indigents -- se présentent en taxi ou bien achètent des médicaments très coûteux. De plus, elle donnerait une certaine valeur à l'acte médical qui, entièrement gratuit, est souvent déconsidéré.

L'exemple de la Caisse de Prévoyance Sociale montre d'ailleurs qu'un tel système de taxation pour dépenses de santé est très bien accepté de la population.

2°) Les recettes hospitalières

Les tarifs d'hospitalisation des "particuliers à leurs frais" n'ont pas été révisés depuis 1957 : ils pourraient être augmentés de 40 à 50 % ce qui accroîtrait ces recettes d'une quinzaine de millions.

Pour les fonctionnaires, il serait logique de créer une sorte de "ticket modérateur" qui leur imposerait d'acquitter une partie des soins donnés : fixée à 20 %, cette quote-part rapporterait 22 millions. On peut aussi leur permettre, ainsi qu'aux salariés, de demander à être hospitalisés dans une catégorie supérieure à celle qui correspond à leur grade ou indice, en payant bien sûr la différence : cette mesure pourrait rapporter 5 millions.

Les indigents sont soignés gratuitement : mais il semble que cette catégorie couvre de nombreux abus et il serait bon de demander aux mairies un remboursement partiel des frais d'hospitalisation : 80 F par jour par exemple. Le budget de la santé y gagnerait 40 millions.

Enfin une application plus stricte de la règle qui impose aux médecins de rembourser au Trésor les sommes dues à l'Etat sur les actes médicaux effectués à l'intérieur des formations hospitalières et acquittées par les particuliers rapporterait au budget une quinzaine de millions.

Au total, les recettes hospitalières pourraient être accrues de 97 millions.

3°) Les conventions de soins avec les entreprises

Les conventions de soins ne devraient être passées qu'entre les entreprises et la Direction de la Santé et en aucun cas avec un médecin choisi directement : ces conventions pourraient être multipliées et rapporteraient à l'Etat environ 5 millions.

IV - RECAPITULATIONS ET CONCLUSION

RECAPITULATIONS

1. Tableau XI - INVESTISSEMENTS 1966-1970
2. Tableau XII - CHARGES RECURRENTES 1966-1970
3. Tavleau XIII - POSSIBILITES DE RECETTES ANNUELLES SUPPLEMENTAIRES.

1. Tableau XI - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS 1966-1970

(En millions CFA)

OPERATIONS	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
Implantation nouvelle organisation	7	7	7	7	7	35
Equipement division épidémiologie	20	20	20	20	20	100
Laboratoire Central		37				37
Centre Médico-Scolaire et Sportif (Libreville)	8					8
Centres de P.M.I. (4)	9	9	9	9		36
Dispensaires (20)	10	10	10	10	10	50
Blocs Maternités et Pavillons d'Hospitalisation (19)	67	56	56	56	28	263
Pavillon Hospitalisation Aggl. Libreville-Owendo					60	60
Maternité de Port-Gentil	(1) 98,2					98,2
Centre Antituberculeux (3)	8		8		8	24,0
Pavillon de Contagieux (Libreville)			45,5			45,5
Centres de Stomatologie (4)		4,1	8,2		4,1	16,4
Pavillon d'Aliénés (3)					7,5	7,5
Ecole Nationale de Technique Sanitaire	23,0					23,0
Matériel Electro-Radiologie	6,1					6,1
TOTAUX	256,3	143,1	163,7	102	144,6	809,7(1)

(1) Les 98,2 millions CFA de la maternité de Port-Gentil (crédits de paiement pour investissement précédemment décidé) ne sont pas repris dans le tableau général d'investissements du Plan, qui ramene ainsi à 711,5 millions les investissements du secteur "Santé".

2. Tableau XII - PREVISION DES CHARGES RECURRENTES RESULTANT DE L'APPLICATION DU PLAN
(Charges cumulées en matériel et personnel)

(En millions CFA)

1966	1967	1968	1969	1970
27,0	97,9	164,8	232,8	297,3

3. Tableau XIII - **POSSIBILITES DE RECETTES ANNUELLES SUPPLEMENTAIRES DU MINISTERE DE LA SANTE**
(Non comprise la recette initiale de 80 millions pour la première délivrance de la carte sanitaire)

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT (Millions CFA)
Délivrance annuelle de 15 000 cartes à 200 F	3
Renouvellement annuel de 400 000 cartes (100 F).	40
Relèvement tarifs hospitalisation "particuliers"	15
Ticket Modérateur fonctionnaires	22
Hospitalisation dans catégorie supérieure.	5
Participation mairies à hospitalisation des indigents.	40
Actes médicaux effectués par les médecins dans les formations hospitalières.	15
Convention de soins avec les entreprises	5
TOTAL	145

4 - CONCLUSION GENERALE

Ce qui est attendu de l'application du présent plan de Santé, c'est essentiellement un dynamisme et une efficacité accrue de moyens mieux adaptés à l'amélioration de la situation sanitaire de l'ensemble de la population, sans bouleversement excessif des structures actuelles. Ceci pourrait être obtenu en maintenant à un niveau raisonnable les charges de l'Etat : Ainsi, l'augmentation de la capacité de travail de la population résultant du mieux être apporté aux individus apparaîtra comme un gain net pour la réussite du Plan de Développement Economique et Social.

L'application du plan de santé conditionne également la vigueur du renouveau démographique gabonais; de ce point de vue, les objectifs minima qui doivent être atteints à long terme (période 1980-1985) sont d'une part le maintien du taux de natalité à son niveau actuel (35 ‰) malgré la diminution relative du nombre de femmes d'âge fécond, que laisse prévoir la pyramide des âges, et d'autre part une baisse sensible du taux de mortalité générale, qu'on peut espérer voir réduit à 20 ‰; ceci permettrait d'atteindre un taux d'accroissement de la population de 15 ‰.

ENSEIGNEMENT

Pages

I - SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT 395

PLAN :
I - DONNEES GENERALES 395
II - DONNEES FINANCIERES 397
III - ORGANISATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT 399
IV - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE 400
V - ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE 404
VI - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 407
VII - ETABLISSEMENTS DE FORMATION PEDAGOGIQUE 408
VIII - AUTRES MOYENS D'EDUCATION 409

II - PLAN D'ENSEIGNEMENT 1966-1970 (1) 410

PLAN :
I - GENERALITES ET STRUCTURE D'ENSEMBLE PROPOSEE 410
II - ORGANISMES CENTRAUX 413
III - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE 414
IV - ENSEIGNEMENT TERMINAL 417
V - ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE 418
VI - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG 421
VII - RECAPITULATION ET CONCLUSION 422

(1) Enseignement technique long inclus; l'enseignement technique court est étudié dans la partie Emploi et formations professionnelles.

ETABLISSEMENTS POST-PRIMAIRES

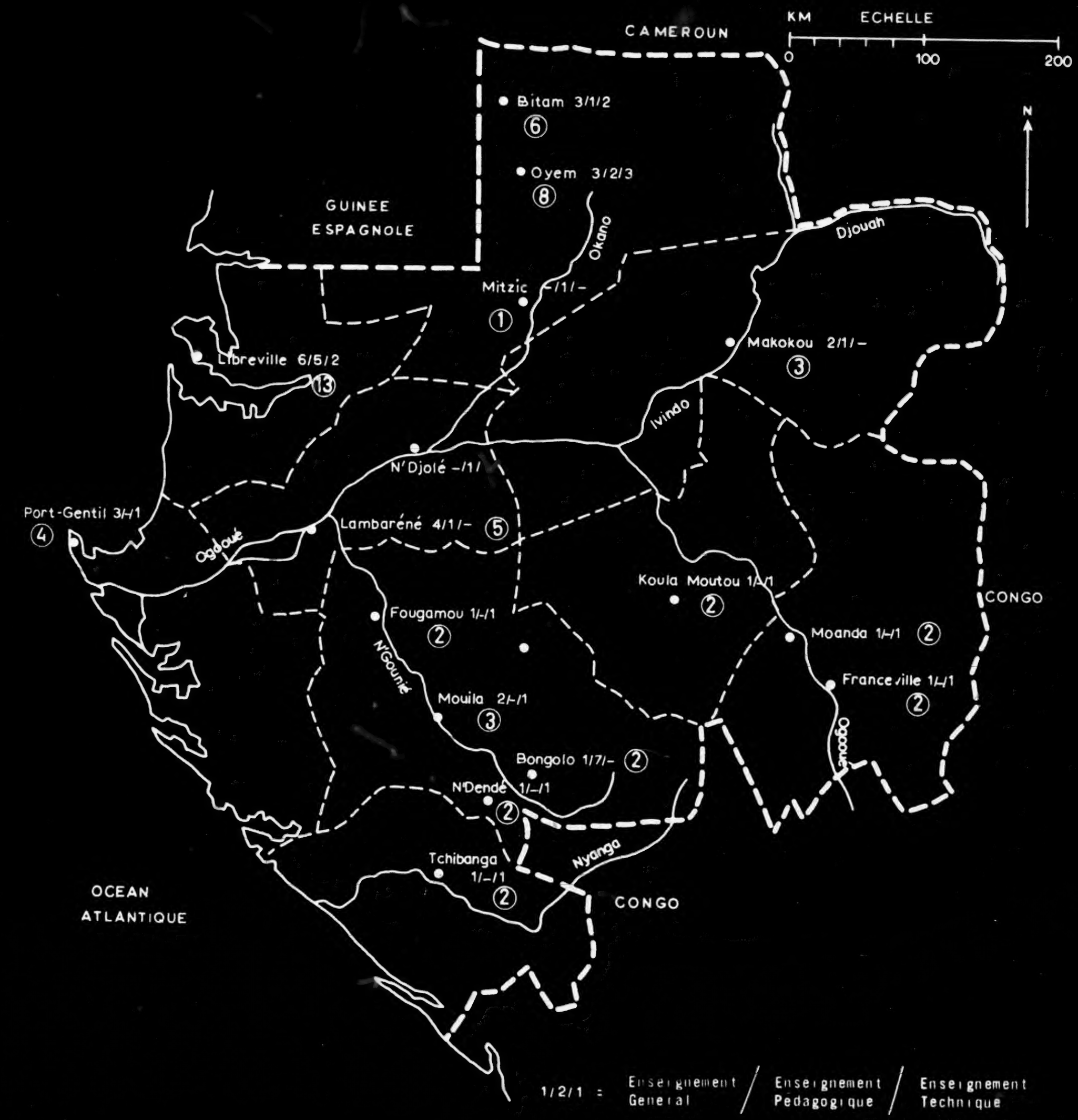

1/2/1 = Enseignement Général / Enseignement Pédagogique / Enseignement Technique

④ Total

(Carte mise à jour 2eme semestre 1966)

I - SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT

I - DONNEES GENERALES

"La Faiblesse générale du niveau technique de la population active gabonaise constitue un des handicaps majeurs du pays dans son effort de développement économique et social. Que ce soit dans l'administration, l'enseignement, le commerce, l'industrie, l'agriculture, le Gabon doit faire un large et coûteux appel à des techniciens venus de l'extérieur. L'esprit d'entreprise qui est à la fois goût pour la création et appât du gain est largement absent du pays. La mentalité de cueillette qui se transforme souvent en recherche d'une sinécure administrative est profondément ancrée.

"Il se pose donc un énorme problème de formation au sens le plus complet du terme : acquisition du savoir, sans doute, mais aussi apprentissage de la conscience civique, goût de l'effort et de la réalisation par le travail, aspiration vers un mieux vivre.

"Le système d'enseignement actuel est impropre à former les générations de citoyens efficaces dont le Gabon aura besoin pour son développement. Transplanté d'un pays où l'on sent profondément le besoin de sa réforme, cet enseignement se révèle inapte à fournir à la nation les agents économiques dont elle a besoin. Or, il est coûteux, et si l'on considère le résultat de l'effort entrepris par le pays, on constate un énorme gaspillage de compétences et de moyens matériels".

C'est ainsi que le Gouvernement a introduit les travaux de la Commission du Plan consacrée aux problèmes de formation et d'emploi en faisant ressortir les vices majeurs du système d'éducation et l'objectif à poursuivre : instruire sans doute, mais aussi former.

Or, il s'en faut de beaucoup que l'école soit considérée comme une façon de se former à l'exercice d'une profession utile à la société. Pour la plupart, l'école est le moyen de sortir de la contrainte de la vie paysanne, ou des métiers manuels. C'est le moyen d'accéder au minimum au salariat, au mieux à la vie de fonctionnaire. L'école, généralement, c'est le moyen d'accession au privilège.

Cet état d'esprit n'a pas été néfaste tant que les possibilités d'accès à l'école ont été réduites, tant que d'autre part l'essentiel des emplois salariés qui demandaient un minimum d'éducation étaient constitués par les emplois administratifs. Il n'en est plus de même maintenant : la diversification de l'économie, la surcharge de l'administration, la généralisation de la scolarisation, font que la scolarisation ne préparera pas désormais à des situations privilégiées, sauf pour ceux qui se hisseront au sommet de la pyramide de l'enseignement.

L'état d'esprit présent peut donc devenir extrêmement néfaste. L'enquête menée par Monsieur BIFFOT Laurent sur les aspirations de la jeunesse gabonaise est significative. L'abandon de la vie traditionnelle est souhaité par la quasi-totalité des écoliers qui, pour plus de la moitié se destinent à des professions relevant de l'administration.

Cette mentalité doit être considérée comme un des éléments majeurs qui commandent toute politique de formation. Elle est la résultante d'un enseignement détaché du réel, du pratique, transmis par des maîtres qui eux-mêmes considèrent qu'ils ont accédé à un état supérieur en délaissant toute occupation manuelle. Elle a pour conséquence que tous les efforts pour tourner les jeunes gabonais vers les techniques, à plus forte raison pour les retenir dans la vie rurale, devra s'appuyer à la fois sur la transformation de cette mentalité, et également sur une modification dans la nation des hiérarchies actuelles entre la vie administrative et les activités à valeur économique.

Sur les enfants interrogés par Monsieur BIFFOT, il n'y en a à peu près pas qui envisagent les activités de salariés dans le secteur privé; à côté de 0,53 % qui veulent être agriculteurs, de nombreux autres veulent devenir enseignants ou médecins et infirmiers, d'autres ministres, ambassadeurs et administrateurs. La vie que les jeunes gabonais veulent vivre est une vie urbaine et détachée des activités de production, tout au moins des activités manuelles. Monsieur BIFFOT note "la désertion du village par les actuels écoliers est donc un mouvement de masse auquel le Gouvernement doit s'attendre".

Tout le système éducatif est donc confronté à ce problème : l'ensemble de la jeunesse voit son avenir de façon qui correspond très peu à une distribution équilibrée des activités dans le pays. Si un état de choses critiquable explique cette mentalité, et nous l'évoquerons ailleurs, c'est à l'école que doit être opéré le redressement visant à faire un citoyen conscient de ses devoirs et attaché à l'efficacité de son activité ou à l'utilité de sa situation et non pas seulement au revenu qu'elle lui procure, au genre de vie qu'elle lui permet.

Les considérations ci-dessus imposent donc un enseignement exactement adapté à cette situation et qui puisse être facteur de redressement. Or, nous avons constaté que cet enseignement était au contraire une des causes d'inadaptation du Gabonais au monde où il est appelé à vivre. Cet enseignement "hérité du passé n'est plus adapté au présent d'un pays indépendant qui veut se développer rapidement" (M. VITTE).

1°) L'instruction est inadaptée à la vie gabonaise : "Les enfants vont à l'école à 80 %. Mais ils apprennent souvent par coeur, des notions européennes et en grande partie étrangères à leur milieu familial, local ou national. Cela est valable surtout pour l'histoire, la géographie, les sciences mais aussi pour les méthodes et les objectifs de l'école primaire, secondaire ou technique"

Cette inadaptation de l'enseignement à l'enfant que l'on veut former entraîne rendements insuffisants, déperdition d'effectifs, redoublements; il est donc à la fois de ce fait coûteux et inefficace.

Au cours d'initiation, la majorité des effectifs est composée de redoublants. On compte dans cette classe 64,5 % de redoublants. On en compte 31 % au cours préparatoire, 16 % au cours élémentaire 1ère année, 35 % au cours élémentaire 2ème année, 32,5 % au cours moyen 1ère année, 46 % au cours moyen 2ème année. Cette forte proportion a des conséquences de deux ordres : le coût de l'enseignement par enfant s'accroît puisque l'enfant reste dans l'enseignement au-delà de la durée normale, et surtout l'efficacité de l'enseignement s'en ressent. C'est ainsi que, au cours moyen, 30 % des élèves sont d'un niveau au-dessous des cours qu'ils suivent, et 28 % d'une faiblesse telle qu'ils peuvent être considérés comme irrécupérables. Parmi les élèves de ces cours moyens deuxième année, en fin d'études primaires, on compte, y compris les certifiés, 33 % dans la moyenne, 31 % appelés normalement à redoubler, *36 % qui ne sont pas au niveau du cours élémentaire* et ne possèdent pas les techniques de base. Certains des certifiés sont d'un niveau tel qu'ils n'auraient pas dû être reçus au certificat d'études, ce qui met en cause le caractère significatif de cet examen.

En plus des redoublements, les déperditions sont extrêmement nombreuses. Sur 1000 élèves en cours d'initiation, on retrouve 403 élèves en fin d'études primaires. Sur ces 403 élèves 187 obtiennent le certificat, et 95 sont admis en sixième. Comme nous avons noté que le niveau des examens avait récemment baissé et qu'une forte proportion d'élèves n'était pas au niveau requis, nous pouvons conclure que sur 1000 élèves entrant en cours d'initiation, moins de 150 élèves arrivent au niveau normal de fin d'études primaires.

2°) La formation est inadaptée à la vie gabonaise. L'école doit entre autres objectifs, préparer des hommes capables de participer à la vie économique de leur pays, c'est-à-dire capables de produire des biens et des services.

Dans les années à venir, la majorité des emplois même salariés seront offerts dans les activités de production, et presque toujours dans les activités manuelles. Or, les jeunes scolarisés se détournent du travail manuel. Il n'y a pas d'organisation sérieuse de l'orientation. On distribue les bourses d'études trop libéralement selon le principe français d'humanisme et de vocation de l'étudiant. Quel peut être le résultat sinon la formation de chômeurs en col blanc

et la nécessité d'importer de la main-d'oeuvre étrangère pour remplir les emplois que ne pourront ou ne voudront pas occuper les citoyens de ce pays.

3°) L'éducation est inadaptée aux réalités sociales. Avec la désintégration de la société familiale et villageoise, l'école reste le seul moyen de donner à l'homme une véritable éducation. Or "tout cet aspect civique et social est ignoré ou presque par nos écoles qui semblent vivre hors de leur pays; et dans nos lycées et collèges, des enfants sont déracinés et livrés à toutes les influences, alors qu'on devrait les préparer à devenir des cadres compétents et aptes au commandement".

D'un tel examen général de la situation de l'enseignement, on peut conclure à la nécessité et à l'urgence d'une réforme profonde de tout le système d'enseignement. Experts, Commissions du Plan de la Formation et de l'Emploi, Conseil de l'Enseignement, instances politiques et administratives, ont pendant deux ans étudié de façon approfondie les perspectives d'une telle réforme. Mais avant de passer à l'exposé des options prises, il convient d'examiner plus particulièrement les coûts de ce système d'enseignement, et ensuite l'organisation actuelle des divers types d'enseignements.

II - DONNEES FINANCIERES

L'effort de la Nation en faveur de l'Enseignement est considérable.

Chaque année, une part importante du budget national est consacrée à l'enseignement et à la formation professionnelle. Le tableau et le graphique suivants représentent l'évolution de ces crédits depuis 1956, non compris les enseignements dépendant des ministères spécialisés (Agriculture, Eaux et Forêts).

Tableau I

	Crédits d'enseignement	Budget général	Indices pour les crédits d'enseignement	Indices Budget général	Rapports crédits à budget général
	(en milliers CFA)				
1956	231	1 412	100	100	16,3
1957	273	1 726	118	122	15,8
1958	436	2 634	188	186	16,5
1959	577	3 327	250	235	17,3
1960	786	4 515	340	320	17,4
1961	853	5 654	370	400	15
1962	963	7 000	417	496	13,7
1963	1 178	7 197	510	510	16,3
1964	1 423	8 313	616	589	17,1
1965	1 630 (1)	8 026 (1)			

(1) Selon budget primitif.

Pour l'année 1964, une analyse plus minutieuse des inscriptions portées au Budget national permet d'évaluer le montant de toutes les dépenses d'éducation sous quelque rubrique qu'elles apparaissent. Le rapport BOTTI évalue ces dépenses à 1 595 millions au budget primitif dépenses communes comprises, ce qui représente 21,5 % des dépenses du budget national et environ 4 % du produit intérieur brut (objectif proposé aux Etats Africains lors de la Conférence de l'UNESCO à ADDIS-ABEBA en 1961).

Selon la même analyse détaillée, et si l'on met à part formation professionnelle et dépenses relatives aux activités couvertes par la rubrique "Jeunesse et Sports", les dépenses d'enseignement s'élèvent à 1 462 Millions de CFA.

Dont : 51,5 % pour l'enseignement primaire
25 % pour l'enseignement secondaire.
10 % pour l'enseignement technique
3 % pour la formation pédagogique
9 % pour les boursiers à l'extérieur.

Ces dépenses se décomposent en :
- 925 millions de dépenses de personnel, soit 63 % du total
- 246,5 millions de dépenses en matériel, soit 17 % du total
- 290,5 millions de dépenses d'entretien des boursiers, soit 20 % du total.

On notera l'importance des sommes consacrées à l'entretien des boursiers.

Si l'on décompose ces dépenses par établissement d'enseignement, on notera les différences importantes du coût par élève, selon les enseignements et selon les établissements

Tableau II - EXEMPLES DE COUTS D'ENSEIGNEMENT PAR ELEVE

ORDRES D'ENSEIGNEMENTS ET ETABLISSEMENTS	ETUDES			INTERNAT
	PERSONNEL	MATERIEL	TOTAL	
1. PRIMAIRE (1964)				
Moyenne pondérée (1)	10.000	1 500	11 500	
2. SECONDAIRE (1964)				
Lycée MBA.	72 000	11 000	83 000	87 000
Collèges modernes : CM Port Gentil.	75 000	15 000	90 000	
CM N'Dendé.	66 000	12 000	78 000	
Moyenne pondérée.	71 000	13 000	84 000	
Collèges d'enseignement général				
- Moyenne enseignement public	31 000	12 000	43 000	65 000
- Moyenne pondérée (1)	30 000	9 000	39 000	
Moyenne pondérée enseignement secondaire(1).	50 000	11 000	61 000	
3. TECHNIQUE (1964)				
Lycée et collège enseignement technique de Libreville.	133 000	64 000	197 000	168 000
Autres collèges d'enseignement technique (Oyem, Moanda, N'Dendé).	54 000	43 000	97 000	98 000
4. FORMATION PEDAGOGIQUE (Estimations 1965)				
Ecole Normale Libreville	260 000	220 000	480 000	
Autres établissements officiels.	281 000	175 000	456 000	
Recyclage pédagogique.	14 000	66 000	80 000	

(1) La moyenne pondérée est établie en tenant compte des coûts par élève dans les enseignements public, catholique et protestant.

La disparité est encore plus grande entre les différentes catégories d'élèves si l'on y joint les différences dans les allocations des bourses. Les bourses constituent une très lourde charge pour le Gouvernement Gabonais et en outre accentuent les différences de coût et de standing des élèves notés plus haut dans la comparaison entre les différents établissements du Gabon. Les élèves de l'enseignement primaire ne reçoivent aucune aide pour leur entretien; par contre, tous les jeunes gabonais recrutés dans les établissements secondaires, techniques, ou de formation pédagogique sont boursiers.

Il existe deux catégories de bourses : bourses d'internat et d'externat d'un montant théorique de 5 000 et 1 800 F par mois, d'un coût réel de 54 000 et 19 500 F par an, si on ventile les "dépenses communes". L'enseignement privé reçoit le montant des bourses qui suffit à assurer la subsistance au prix de quelques travaux complémentaires demandés aux élèves : dans les établissements publics, les frais de fonctionnement excèdent largement le montant des bourses d'internats. Les internes "ne participent dès lors à la vie de l'établissement que pour en tirer un profit direct et individuel". C'est ainsi qu'un interne coûtait à l'Etat en 1964 suivant les établissements :

- Lycée Léon MBA. . . . . 87 000 F
- Collège moderne de N'Dendé. . . 83 000 F
- C.E.G.. . . . . 65 000 F
- Lycée et Collège Technique de Libreville. . . . . 168 000 F
- C.E.T. d'Oyem, Moanda et Ndendé 98 000 F

Seuls les coûts par élève dans les C.E.G. se rapprochent du montant de la bourse d'internat.

On peut se demander dans quelles mesures ces dépenses qui constituent les jeunes scolaires gabonais en "privilégiés" se justifient, eu égard d'une part aux ressources de l'Etat et d'autre part à la formation des futurs citoyens. De telles dépenses peuvent constituer au demeurant un frein au développement de l'enseignement. Il arrive que les bourses d'internat bénéficient à des enfants que leurs parents peuvent entretenir et le rapport BOTTI note : "Est-il normal que les impôts indirects payés sur les articles de consommation courante par un manoeuvre dont le salaire mensuel ne dépasse guère 6 000 F CFA servent à grossir le livret de caisse d'épargne d'un enfant privilégié ?".

Moralement, le fait de faire vivre les enfants dans des conditions aussi éloignées de celles de leur milieu accentue la rupture entre les générations, et pénètre le futur citoyen d'une conscience aiguë de ses droits et non de ses devoirs. La profession pour lui n'est dès lors que le moyen de prolonger sa situation de privilégié, et il ne se considère pas lié à la société qui a assuré son éducation et sa subsistance. N'y a-t-il pas dans la mentalité des étudiants qui prolongent indéfiniment leurs études en France, cette psychologie de nantis qui trouvent toujours bon de rester à charge, au lieu de venir pratiquer leur métier dans leur pays et de se mettre si peu que ce soit au service de leurs compatriotes ?

Des solutions doivent donc être recherchées qui déchargent peu à peu l'Etat des charges d'entretien des élèves.

III - L'ORGANISATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

Un Ministère spécialisé est chargé de la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement. Il effectue également les recherches en matières de pédagogie et d'organisation.

Il administre de nombreux établissements d'enseignement gérés par l'Etat et contrôle les établissements d'enseignement privé.

Cette double tâche de conception et de direction de l'enseignement, et de gestion directe de l'enseignement est souvent confondue au sein de la structure actuelle des services du Ministère, ce qui tend à diminuer la part de l'effort d'adaptation et de pédagogie.

L'enseignement privé est réglementé par la loi du 15 Juin 1960 qui organise un enseignement uniforme sur l'ensemble du territoire : utilisation de la langue officielle, conformité aux programmes officiels, examens et concours uniques, garanties professionnelles et morales exigées du personnel. Pour obtenir le respect de ces règles, l'Etat se réserve le droit de délivrer des autorisations d'ouvertures d'écoles et des autorisations d'enseigner, et d'assurer par l'intermédiaire de ses représentants, un contrôle pédagogique sur les livres, les moyens, et les méthodes d'enseignement. Mais l'Etat, en contrepartie de ces exigences, apporte une aide très importante à l'enseignement privé par l'octroi de subventions. Grâce à cette aide, les personnels de l'Enseignement privé reçoivent l'équivalent du traitement de base de leurs homologues de l'enseignement public.

Un Conseil National de l'Enseignement et un Conseil National de l'Enseignement Technique rassemblent les principales personnalités intéressées des secteurs publics et privés. Ils se réunissent une fois par an, et sont consultés sur toutes les questions relatives à l'enseignement général et technique.

Le calendrier scolaire est identique au calendrier scolaire français.

IV - L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

Organisation

Le Gabon est divisé en onze inspections. Chaque inspecteur peut visiter et conseiller l'ensemble des maîtres de l'enseignement public ou de l'enseignement privé de sa circonscription. Il y a donc là un facteur important d'unité de l'enseignement mais dont l'efficacité dépend essentiellement de la personnalité, de la compétence et de la conscience professionnelle de l'inspecteur.

Recrutement

Le scolarité obligatoire s'étend de six à seize ans. On voit ici se manifester la volonté de s'assimiler à l'ensemble des pratiques françaises. Nous verrons qu'étant donné les incertitudes de l'Etat Civil, cette longueur de la scolarité a des effets déplorables sur son niveau.

La dispersion de la population impose aux enfants de longs déplacements et parfois la séparation d'avec leur famille pendant les cinq jours hebdomadaires de scolarité.

Un double souci anime les organisateurs de l'enseignement : rapprocher l'élève de l'école, et dans ce sens, une distance de 5 km de l'école paraît un maximum; d'autre part, multiplier l'école à trois classes pour 6 cours, ce qui permet à l'enfant d'effectuer le cycle complet dans la même école.

Dans chaque district existe une école importante dite école régionale qui jouit d'une meilleure réputation que les écoles de village, ce qui n'est pas toujours fondé, mais amorce l'exode rural, les enfants préférant s'inscrire dans ces écoles.

Depuis 1961, le nombre de classes et des écoles a évolué de la manière suivante :

Classes	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
Classes	1 379	1 415	1 509	1 707
Ecoles	511	517	561	602

Effectifs et taux de scolarisation

Les effectifs se sont beaucoup accrus dans le passé proche. De 29 000 élèves (Indice 100) pour 1953-1954, les effectifs globaux sont passés à 73 000 élèves pour 1964-1965, ce qui correspond à un taux de progression annuel moyen proche de 9 %.

Ce qui est le plus remarquable dans le tableau III c'est de constater la progression relative très marquée des effectifs féminins qui au cours de la même période passent de moins de 8 000 élèves (indice 100) à plus de 33 000 élèves (indice 431) soit un taux de progression annuel moyen proche de 14 % alors que les effectifs masculins passent de plus de 21 000 élèves (indice 100, à plus de 40 000 élèves (indice 189) soit un taux de progression annuel moyen proche de 6 %.

Tableau III - EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

ANNEES SCOLAIRES	GARCONS		FILLES		ENSEMBLE		% de filles dans l'ensemble
	Effectifs	Indices	Effectifs	Indices	Effectifs	Indices	
1953-1954	21 107	100	7 647	100	28 754	100	27 %
1954-1955	20 387	97	8 411	110	28 798	100	29 %
1955-1956	21 737	103	9 500	124	21 237	109	30 %
1956-1957	23 997	114	11 355	148	35 352	123	32 %
1957-1958	26 672	126	13 389	175	40 061	139	33 %
1958-1959	28 864	137	15 523	203	44 387	154	35 %
1959-1960	32 073	152	18 472	241	50 545	176	37 %
1960-1961	35 185	167	21 739	284	56 924	198	38 %
1961-1962	38 089	180	25 768	337	63 857	222	40 %
1962-1963	35 341	167	25 991	340	61 332	213	42 %
1963-1964	37 409	177	29 290	383	66 699	232	44 %
1964-1965	40 000	189	33 000	431	73 000	253	45 %

NOTE - La chute d'effectifs masculins et la moindre progression des effectifs féminins en 1962-1963 s'explique par une application plus rigoureuse de la législation sur la limite de l'âge.

Le taux de scolarisation apparent a plus que doublé au cours des dix années. En 1965, il atteint les chiffres suivants dans les différentes régions :

Tableau IV

Estuaire	91,5 %	Nyanga	69 %
Haut-Ogooué.	78 %	Ogooué-Ivindo. . . .	82 %
Moyen-Ogooué	88,5 %	Ogooué-Lolo.	73 %
N'Gounié	74,5 %	Ogooué-Maritime. . .	68,5 %
		Woleu-N'Tem.	88 %

Les différences régionales s'expliquent, soit par la concentration plus forte de la population, soit par la pénétration plus ancienne des missions chrétiennes, soit par le désir plus affirmé dans certains groupes humains que dans d'autres d'accéder à un genre de vie plus moderne.

Le taux national apparent est de 82 %, dont 84 % pour les garçons de 73 % pour les filles. Le taux réel le seul, en réalité qui devrait être retenu est un peu différent du fait des déperditions et des transgressions de limite d'âge. Il peut être estimé à 78 %.

D'autre part en matière d'enseignement, les résultats quantitatifs ne rendent pas compte de l'essentiel; il est nécessaire de rechercher la substance recouverte par des chiffres qui placent le Gabon parmi les pays les mieux scolarisés d'Afrique. Nous verrons notamment que le recrutement de maîtres de qualité n'a malheureusement pas pu se poursuivre au même rythme que la scolarisation.

Personnel enseignant et encadrement

Les conditions de recrutement sont identiques dans l'enseignement public et l'enseignement privé. Le personnel enseignant est réparti entre 5 catégories : les moniteurs auxiliaires recrutés parmi les jeunes ayant échoué au concours d'entrée aux sections d'élèves-moniteurs; les moniteurs qui ont passé avec succès deux ans dans les sections d'élèves-moniteurs; ces sections sont ouvertes aux jeunes gens certifiés âgés de 18 à 25 ans; les moniteurs principaux recrutés par examen professionnel parmi les moniteurs ayant deux ans de titularisation; les instituteurs sont recrutés soit parmi les titulaires du B.E. ou du B.E.P.C. ayant subi les épreuves

du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique, soit parmi les moniteurs principaux ayant deux ans de grade et ayant subi le même examen; les instituteurs principaux sont recrutés soit parmi les jeunes gens titulaires du baccalauréat et ayant subi avec succès les épreuves du certificat d'aptitude pédagogique, soit parmi les instituteurs ayant 4 ans de grade et ayant subi le même examen.

Le faible niveau du corps enseignant retentit sur son recrutement : peu de brevetés, pas de bacheliers se présentent pour l'accès dans cette profession.

Il n'y a que 211 instituteurs sur 1 827 maîtres, soit seulement 11,5 %, et donc une proportion écrasante de moniteurs et des moniteurs-auxiliaires. Bon nombre de ces maîtres n'ont qu'une formation pédagogique embryonnaire. La plupart se sont orientés vers l'enseignement à la suite d'échecs répétés dans d'autres branches. Ayant peu d'aptitudes intellectuelles et des compétences pédagogiques très réduites, leur présence explique la médiocrité moyenne de l'enseignement primaire gabonais.

Cette situation s'explique par le récent exode des meilleurs maîtres vers d'autres fonctions, politiques ou administratives, et un accroissement simultané des effectifs scolaires disproportionné aux possibilités de recrutement de maîtres compétents.

Ce personnel de médiocre niveau est mal encadré et manque de discipline. Une minorité de maîtres est vraiment moralement et professionnellement à la hauteur de sa tâche. L'inspecteur primaire trop occupé par des tâches administratives n'assure pas le contrôle régulier et suivi qui serait nécessaire.

Une action de recyclage systématique des maîtres a été entreprise avec l'aide d'experts de l'UNESCO. De toute façon reste posé le problème d'un assainissement du corps enseignant par élimination des éléments les moins bons dès qu'un recrutement plus satisfaisant sera possible.

Locaux et Matériel - Un effort récent a été fait pour améliorer locaux et matériel qui en de nombreux endroits sont encore insuffisants.

Programmes et méthodes - Les programmes sont une mauvaise transposition des programmes français. Tout se passe comme si le jeune gabonais était supposé parler la langue française en arrivant à l'école. La lecture lui est apprise sans souci de la compréhension des signes ainsi appris : il n'y a pas liaison entre les mots prononcés, les mots déchiffrés et l'idée exprimée. Ce défaut est particulièrement accentué par des manuels qui font souvent appel à des objets ou des notions étrangères au monde de l'enfant. Ainsi dès le départ se trouve compromise la formation de l'esprit. La routine et le formalisme prennent le dessus.

D'autre part, les maîtres mal préparés ne dominent pas les matières qu'ils sont chargés d'enseigner. Ils transmettent tant bien que mal un savoir mal assimilé, et sont amenés à faire appel à la mémoire bien plus qu'à la compréhension. S'il s'agit de calcul, les maîtres ne sont pas toujours capables de reconstituer le cheminement qui conduit à la solution du problème.

L'insuffisance actuelle des maîtres rend urgente une direction plus rigide de leur travail; s'il n'est pas possible de compter sur le maître pour faire l'adaptation pédagogique, on doit alors lui mettre dans les mains une instruction précise, des fiches de préparation des classes qui lui permettront au minimum de répéter correctement une leçon à caractère pédagogique satisfaisant.

Conséquence de la situation actuelle - L'augmentation massive des effectifs, et l'affaiblissement du niveau moyen des maîtres, n'a pu que se répercuter très rapidement sur les résultats obtenus. Une enquête spécialement réalisée sur les niveaux est parfaitement instructive.

Cours d'initiation et cours de préparation -

Redoublants : 64,5 % au cours d'initiation,
31 % au cours préparatoire.

Au cours d'initiation, il y a donc plus de la moitié de redoublants : cela confirme l'échec au point de vue pédagogique de cette classe d'initiation. Ces classes sont d'autre part

très encombrées d'élèves n'ayant pas l'âge mais que l'on accepte tout de même. En cours préparatoire, les redoublements sont également très importants.

Ainsi donc dès les premières classes qui sont les plus délicates et les plus importantes, l'enseignement est à demi-raté. On tend d'ailleurs à placer dans ces classes de départ qui sont décisives, les maîtres les moins compétents selon un sens de la hiérarchie qui paraît ici bien déplacé.

Cours Elémentaire

Redoublants : 16,5 % en C.E.1
33 % en C.E.2.

Ici ce sont des résultats en calcul (8,20/20) et en problèmes (1,85/8) qui sont catastrophiques. 42 % seulement des élèves testés dans ces cours sont d'un niveau acceptable. Il faut noter que les redoublants ne réhaussent pas la moyenne des notes, ce qui conduit à penser que le redoublement est inefficace.

Cours moyen

Redoublants : 32,5 % au C.M.1
46 % au C.M.2.

Dans les classes, c'est le fourre-tout : nouveaux admis, redoublants, candidats au certificat d'études, certifiés, candidats à des concours divers, élèves en attente d'un emploi éventuel. La prolongation de la scolarité à 16 ans qui n'est pas encore effective en France a été décrétée au Gabon sans que cela corresponde à un besoin, et sans qu'un enseignement terminal ait été organisé.

Dans ces classes parmi les élèves examinés, y compris les certifiés, 33 % seulement des élèves atteignent la moyenne.

Les résultats obtenus par certains certifiés qu'ils soient testés dans ces classes terminales de l'enseignement primaire, ou en 6ème des collèges, prouvent qu'ils n'auraient jamais dû être admis au certificat d'études. Cet examen peut être considéré comme ayant perdu à peu près toute signification.

* * *

Nous avons mis en cause l'inadaptation des méthodes d'enseignement et des programmes, l'insuffisance de formation et de discipline des maîtres, les conditions matérielles, il faut évoquer aussi la malnutrition et les conditions de vie de certains enfants qui ne peuvent rentrer chaque jour à la maison et se trouvent parfois très diminués.

Au total, 43,6 % des élèves de l'enseignement primaire se trouvent depuis plus d'un an dans leur classe. 11 % seulement des élèves font leur scolarité en 6 ans. La dernière moyenne de la scolarité s'établit à l'heure actuelle à 8 ans 2 mois, ce qui a évidemment une incidence importante sur le coût de l'enseignement.

Il y a en plus les déperditions. En effet, on peut établir ainsi "la table de survie" des élèves de l'enseignement primaire.

Pour 1 000 élèves au C.I. lors de l'année 0 on a :
484 élèves au C.P. lors de l'année 1
412 " C.E.1 lors de l'année 2
367 " C.E.2 lors de l'année 3
330 " C.M.1 lors de l'année 4
403 " C.M.2 lors de l'année 5.

Etant donnés les pourcentages de succès au certificat et l'admission en 6ème, on peut conclure que pour 1000 élèves entrant au C.I. à l'année 0, on obtient 187 certifiés dont 95 admis en 6ème à la fin de l'année 5. Ces derniers résultats relativement favorables ne sont pas hélas en contradiction avec les réflexions faites plus haut. Elles signifient seulement que le niveau du certificat s'est aligné sur le niveau de la moyenne des élèves.

Réformes entreprises - On ne peut pas dire que jusqu'ici quelque chose de décisif ait été fait : quelque adaptation des manuels, de sessions de recyclage des maîtres, introduction timide des méthodes actives; création de jardins et de cantines scolaires. L'essentiel est à faire pour donner sa signification formatrice à l'enseignement primaire.

V - ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

32 établissements comportant 41 classes de sixième donnent un enseignement de niveau secondaire, 15 dans l'enseignement public, 13 dans l'enseignement catholique, 4 dans l'enseignement protestant. Aucun plan n'a présidé à leur répartition sur le territoire.

La structure de l'enseignement est calquée sur celle de la France. C'est ainsi qu'on distingue d'une part lycées et collèges, d'autre part collèges d'enseignement général rattachés à l'enseignement primaire. Cette distinction s'explique en France par l'histoire; elle tend à disparaître et n'a pas de raison d'être au Gabon.

Le recrutement s'effectue par un concours d'entrée en 6ème. Les élèves sont classés dans les divers établissements selon une hiérarchie des établissements qui paraît discutable dans son principe, amène d'importants déplacements d'élèves et nécessite la distribution d'un nombre important de bourse d'internat. Les remarques faites plus haut pour le certificat valent pour l'entrée en 6ème qui témoigne de moins en moins des aptitudes réelles des candidats.

Les effectifs globaux sont de 3 823 élèves dont 1 026 filles soit 26 % de l'ensemble (Cf. tableau V). Ces effectifs ont considérablement progressé au cours de ces 10 dernières années, passant de 423 en 1954-1955 à 3 823 en 1964-1965, soit un taux de progression annuel moyen proche de 25 %, d'ailleurs beaucoup plus rapide pour les filles 38 % que pour les garçons 22 %. Cette augmentation massive des effectifs s'est traduite par une baisse du niveau moyen qui est à la fois la résultante de l'accroissement du nombre de places en 6ème qui atténue la sélection, et d'une baisse du niveau général de l'enseignement primaire.

L'enseignement public retient 59 % des élèves, l'enseignement catholique 33 % et l'enseignement protestant 8 %. L'enseignement privé reçoit une proportion plus importante de filles: 29 % dans l'enseignement catholique et 23 % dans l'enseignement protestant contre 17 % dans l'enseignement public.

Le personnel enseignant se compose de 218 professeurs et assimilés. Parmi les professeurs de niveau licence, 49 sont affectés dans les établissements d'enseignement secondaire long. On constate que 7 % du personnel est gabonais, et d'un niveau assez faible. Il n'y a pas au Gabon de moyens de formation des maîtres du secondaire.

Tableau V - EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE (Enseignement public et privé) 1954-1965

ANNEES SCOLAIRES	GARCONS		FILLES		ENSEMBLE		PROPORTION FILLES ENSEMBLE
	Effectifs	Indices	Effectifs	Indices	Effectifs	Indices	
1954-1955	383	100	40	100	423	100	9 %
1955-1956	-	-	-	-	452	107	-
1956-1957	508	133	58	145	566	134	10 %
1957-1958	512	134	59	147	571	135	10 %
1958-1959	890	232	101	252	991	234	10 %
1959-1960	1 245	325	191	477	1 436	339	13 %
1960-1961	1 671	436	369	922	2 040	482	18 %
1961-1962	1 933	505	589	1 472	2 522	596	23 %
1962-1963	2 355	615	622	1 555	2 877	704	21 %
1963-1964	2 637	688	806	2 015	3 443	814	23 %
1964-1965	2 797	730	1 026	2 565	3 823	903	26 %

N.B. - Afin de préserver l'homogénéité des éléments portés au tableau précédent, n'y apparaissent que les effectifs des établissements secondaires, à l'exclusion des effectifs se consacrant aux études secondaires au Lycée Technique ou dans les établissements de formation pédagogique, (ex : 419 jeunes gens sur 3 862 en 1963-1964). En effet, il n'a pas été possible d'obtenir des précisions sur l'évolution de ces effectifs pour l'ensemble de la période 1954-1963.

Au point de vue matériel, l'équipement est suffisant dans l'ensemble; seules manquent des salles spécialisées (physique, chimie, sciences naturelles), quelques logements, et surtout du matériel pédagogique, en particulier dans les classes de sciences naturelles.

Programmes et méthodes sont ceux de l'enseignement secondaire français. Mais, outre que certaines matières nécessaires à l'équilibre de l'enseignement (dessin, travaux manuels, éducation physique), sont supprimées faute de professeurs, l'enseignement dispensé lui-même reste trop abstrait. Le manque de participation des élèves à l'enseignement dispensé explique pour une part la médiocrité des résultats. C'est ce qui est ressorti de l'enquête menée par le Docteur LATOUCHE et Mme DORMEAU. Ces psychologues ont étudié les niveaux de connaissance dans les divers types d'enseignement du second degré, publics et privés; ils ont appliqué des épreuves standardisées de français et de calcul du niveau des C.M.2 redoublants, des classes de sixième, des classes de troisième et quatrième, et ont appliqué des épreuves d'adaptabilité psychologique à divers groupes d'élèves. Deux mille examens ont été ainsi pratiqués à Libreville et dans l'intérieur.

En sixième les résultats en français des élèves examinés sont satisfaisants en moyenne, mais avec une grande dispersion des résultats. 22 % des élèves sont inaptes à suivre la sixième; si cette proportion des élèves était éliminée, on arriverait à une moyenne parfaitement satisfaisante et on assurerait l'homogénéité des classes.

"Dans l'état actuel des choses, lorsqu'un professeur de français se voit à la tête d'une classe de 6ème où les dix meilleurs élèves ont totalement assimilé le programme du C.M.2 et où les dix moins bons sont encore au niveau C.M.1, on conçoit la difficulté de sa tâche : ou bien les meilleurs piétinent sur les notions déjà connues, ou bien les derniers sont à l'avance sacrifiés.

Il eût été plus utile pour eux de rester au C.M.2 que de constituer dès leur entrée dans le second degré l'flôt irréductible d'inaptes qui se trouvera malgré tout peu à peu éliminé".

Même chez les meilleurs, on constate une très grande faiblesse en vocabulaire. Cette faiblesse peut avoir des conséquences graves pour l'assimilation de l'enseignement, conséquences qui peuvent s'étendre même à l'enseignement supérieur.

Les résultats en calcul sont eux nettement inférieurs à la moyenne de ce que l'on rencontre dans les établissements équivalents extérieurs (France, Afrique Francophone). La moyenne des élèves de 6ème du Gabon se situe à 25,06 points contre 30,6 à Dijon, 30,7 en Algérie, 34,5 à Bamako, 35,5 à Dakar et Thiès.

7 % des élèves sont encore au niveau du *cours élémentaire*. Sur l'effectif total, 32 % soit près du tiers des élèves, ont des notes inférieures au niveau normal pour l'admission en 6ème. 60 % des élèves de 6ème ne savent pas effectuer les divisions, 84 % sont incapables d'additionner des fractions. Enfin la solution des problèmes ne s'appuie que sur des recettes de routine sans effort de réflexion. Ils n'établissent pas de rapport entre ce qu'ils apprennent dans la vie quotidienne et le contenu de leur travail scolaire.

La cause semble en être une surcharge des programmes qui empêche de consacrer le temps nécessaire à l'acquisition des différentes notions et des méthodes pédagogiques mal étudiées qui donnent trop de part à la "recette".

Si l'on note par ailleurs la répartition des élèves entre les différents enseignements, on observe que les résultats ne correspondent à aucune répartition rationnelle. Il n'y a pas de différence sensible entre le niveau des élèves des établissements de cycle long et de cycle court.

En conclusion le moyen de sélection que constitue l'examen d'entrée en 6ème est très mal utilisé : fraudes ou négligences le rendent inopérant. Cela a des conséquences graves sur le niveau de l'ensemble de l'enseignement secondaire.

Une conséquence particulièrement grave pour le Gabon de la faiblesse du niveau mathématique, c'est que le nombre des élèves aptes à des professions techniques ou scientifiques sera nécessairement faible alors que c'est dans ce domaine que s'ouvrent le plus de carrières utiles. Ces résultats sont confirmés par les épreuves pratiques en 4ème. En français, on constate que si l'on décidait d'inclure les élèves du Gabon dans les classes de 4ème des établissements scolaires de France, on constaterait que :

- 10 % des Gabonais se classeraient dans les bons élèves
- 50 % des Gabonais se classeraient dans les élèves moyens et médiocres
- 10 % des Gabonais se classeraient dans les mauvais élèves
- 30 % seraient jugés trop faibles pour entrer en 4ème.

Si l'on faisait la même opération pour le niveau en mathématiques :

- 10 % seulement des élèves Gabonais auraient des notes égales ou supérieures à la moyenne
- 40 % se classeraient dans les élèves médiocres ou très faibles
- 50 % ne seraient pas admis en 4ème.

Seule une faible minorité, 10 %, assimile vraiment le programme de 4ème. Elle est d'autre part ralentie dans son progrès par la masse des élèves médiocres ou inaptes auxquels le professeur doit consacrer une partie de son temps.

On constate également en 4ème que le niveau des C.E.G. est aussi bas que celui des élèves de l'enseignement long.

En conclusion, on constate que la faiblesse du niveau des élèves de 6ème en même temps qu'elle accroît les chances de pertes d'effectifs fait baisser à coup sûr les chances de réussite des élèves les mieux doués, il y a contamination des mauvais rendements qui s'accroît au fur et à mesure de la progression dans les classes supérieures. D'autre part, l'élève admis par erreur ou par fraude en sixième sera tôt ou tard éliminé et à ce moment sera irrécupérable pour des professions adaptées à son niveau intellectuel, et a des chances de devenir un inadapté aigri et agressif.

Il convient donc de redonner du prestige aux autres formations et aux professions auxquelles elles conduisent pour que l'entrée en sixième ne soit plus considérée comme le *seul* moyen de promotion sociale. Cela permettra sans drame de mieux sélectionner les élèves aptes à l'enseignement secondaire, d'orienter vers d'autres métiers aussi rémunérateurs ceux qui ont d'autres aptitudes. La disparité de rémunération et de prestige entre les activités productrices et les sinécures de la fonction publique est un des facteurs très graves qui gênent une orientation rationnelle des populations scolaires.

La faiblesse des niveaux, nous l'avons noté plus haut, a pour conséquences entre autres des redoublements et des éliminations nombreuses en cours d'étude. C'est ainsi que la table de survie des élèves de l'enseignement secondaire serait la suivante :

- Pour	1000	élèves	en sixième lors de l'année	0
on a	702	"	en cinquième "	1
""	554	"	en quatrième "	2
""	514	"	en troisième "	3
""	336	"	en seconde "	4
"	289	"	en première "	5
"	127	"	en classe terminale"	6

La déperdition est proche de 50 % entre la sixième et la troisième (Cf. résultats de l'enquête PROUST).

VI - L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'enseignement technique est dispensé dans des établissements relevant de deux Ministères :

- Lycée Technique et Collèges Techniques
- Centres d'Apprentissage dépendant du *Ministère de l'Education Nationale* (Tableau VI).

Tableau VI - EFFECTIFS, ELEVES ET PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ELEVES	GARCONS	FILLES	TOTAL
ENSEIGNEMENT PUBLIC			
Lycée Technique Libreville	297	53	350
Collèges Techniques (4)	400	-	400
Centres d'apprentissage	265	-	265
	962	53	1 015
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE		144	144
ENSEIGNEMENT PROTESTANT	36	-	36
	998	197	1 195

PROFESSEURS	GABONAIS	EXPATRIES	ENSEMBLE
Certifiés	-	3	3
Licenciés	-	5	5
D'enseignement technique théorique ou d'enseignement général	1	17	18
Techniques-adjoints	-	31	31
Chef de travaux pratiques, instructeurs, maîtres-ouvriers	12	-	12
Instituteurs ou instituteurs principaux	10	3	13
	23	59	82

Programmes et méthodes sont identiques à ceux de l'enseignement français ou très voisins. Un Directeur de l'Enseignement Technique en est responsable. Un Conseil National de l'Enseignement Technique se réunit une fois l'an au moins pour l'étude des problèmes de l'enseignement technique.

Les centres de formation professionnelle dépendent du Ministère du Travail.

Les établissements d'enseignement technique dépendant du Ministère de l'Education trouvent difficilement leur équilibre. Que ce soit par leur recrutement, que ce soit par leurs débouchés, il s'en faut de beaucoup qu'ils répondent aux objectifs qui pourraient être les leurs.

En effet, le passage dans l'Enseignement Technique quel qu'il soit, est considéré par les élèves et par les parents comme un pis aller. Et comme pis aller provisoire puisqu'on a eu la faiblesse de faciliter la désertion de cet enseignement en accroissant la part de l'enseignement général dans les divers établissements et en multipliant les passerelles entre les enseignements techniques et l'enseignement général. La sélection au départ favorise le manque de considération dans lequel est tenu l'enseignement technique.

A l'intérieur de l'enseignement technique, les passerelles actuellement existantes facilitent la fuite du métier. Si l'on ajoute que l'on recrute fréquemment dans l'administration comme commis, planton, etc... des diplômés des collèges ou des centres professionnels, il faut constater que rien n'est fait pour faciliter le passage dans la profession des élèves de ces enseignements. Par ailleurs, on constate la réticence des entreprises à recruter des élèves pourvus d'une certaine formation générale mais mal préparés à la nature et au rythme de travail dans une entreprise.

Le Lycée technique est le seul établissement d'enseignement technique long au Gabon. A partir de la quatrième les élèves sont orientés soit vers la section industrielle, soit vers la section commerciale. Deux classes de seconde préparant au baccalauréat technique ont été ouvertes en 1965 (Mathématique et Technique, Technique et Economie).

Le collège technique de Libreville prépare en trois ans aux divers C.A.P. d'ajusteur-tourneur-fraiseur et motoriste, de monteur-électricien, de menuisiers, de tôliers, soudeurs et maçons.

Les collèges techniques d'Oyem, Moanda et Ndendé préparent au C.A.P. de motoristes en 3 ans. Le C.E.T. de Moanda a un enseignement plus diversifié en fonction des débouchés offerts par la COMILOG et la C.M.U.F. Ils ne disposent pas en général de tout le matériel nécessaire. Le Collège Technique de l'Immaculée Conception à Libreville forme en 3 ans ou 4 des jeunes filles comme sténo-dactylographes ou secrétaires. Les débouchés sont largement assurés. La section commerciale du C.E.T. de Bitam a pour but de former comme sténo-dactylographes les élèves inaptes de quatrième des C.E.G. Les centres d'apprentissage protestants de Mful et Bitam avaient pour objectifs de départ la formation d'artisans ruraux. Mais l'enseignement a dévié vers la formation aux C.E.A.P. Peu d'élèves pratiquent le métier pour lequel ils ont été formés.

Il en est de même des élèves des centres d'apprentissage de l'enseignement public.

Le manque de débouchés et l'absence de goût pour la pratique d'un métier enlèvent beaucoup de signification à l'effort de formation accompli dans ces centres qui sont trop nombreux, du moins dans la conception actuelle.

Des projets sont en cours d'examen concernant la formation sur place de professeurs techniques adjoints, de professeurs d'enseignement technique théorique, et la formation des moniteurs d'enseignement ménager.

L'Institut polytechnique de Libreville a commencé à fonctionner en 1964. Son objectif est la formation de techniciens d'une part, d'ingénieurs de travaux d'autre part, en 4 ans à partir du B.E.P.C. et ultérieurement à partir du B.E.I. pour les premiers, et à partir des bacheliers et des meilleurs élèves sortant de la section des techniciens pour les seconds. Trois grandes options sont proposées : génie civil, mécanique, électricité. La conception de cet Institut Polytechnique est encore floue et aucune étude précise de débouchés n'a précédé la décision de création.

L'impression générale que donne l'enseignement technique dans sa forme actuelle est celle d'un enseignement dépourvu de finalité précise. Il est organisé pour faciliter les évasions. Il n'est pas organisé pour fournir au pays les techniciens dont il a besoin. C'est toute l'économie de cet enseignement qui est à revoir en fonction d'objectifs précis à définir.

VII - ETABLISSEMENTS DE FORMATION PEDAGOGIQUE

Onze établissements se consacrent, au moins partiellement, à la formation pédagogique du personnel enseignant. Quatre relèvent de l'enseignement public, quatre de l'enseignement catholique, trois de l'enseignement protestant. Ils forment des moniteurs et moniteurs principaux, des instituteurs et des instituteurs principaux.

La formation des moniteurs

Le recrutement est assuré par un concours de niveau du C.E.P. Les candidats doivent être âgés de 18 à 25 ans. Une grande partie des nombreux candidats à ce concours sont des élèves qui ont déjà échoué à d'autres concours et dont c'est la dernière chance de devenir fonctionnaires. La durée des études est de 2 ans, formation générale et formation pédagogique, sauf à la section d'élèves-moniteurs de Libreville où les élèves participent au cours de 6ème et 5ème du collège et arrivent en troisième année de la formation pédagogique. Le résultat de l'examen – les 3/4 des candidats sont reçus – tient moins à la qualité des élèves qu'à la nécessité de pourvoir les postes nouvellement créés. Le quantitatif l'emporte beaucoup sur le qualitatif.

Nous avons largement insisté sur le faible niveau des moniteurs. A l'entrée, les élèves-moniteurs sont d'un niveau si faible qu'une grande partie du temps qui devrait être consacrée à la pédagogie est consacrée à l'enseignement des notions les plus élémentaires.

D'autre part le matériel pédagogique fait défaut, le personnel enseignant de ces sections d'élèves-maîtres est mal préparé à la formation pédagogique.

Par ailleurs ces moniteurs destinés à la vie rurale n'ont aucune formation en matière de vie rurale et de progrès rural.

Il y a donc tout à reprendre dans cette formation. Il faut insister aussi sur le fait que le recrutement des moniteurs à ce niveau ne doit être considéré que comme un pis aller à caractère provisoire.

La formation des instituteurs principaux, instituteurs et moniteurs principaux est assuré par quatre établissements : Le collège normal et l'école normale de Libreville pour l'enseignement public; l'école normale de Mouila pour l'enseignement catholique; la section pédagogique du collège de Bitam pour l'enseignement protestant.

L'école normale de Libreville délivre un brevet supérieur de capacité. Le but poursuivi était de recruter des élèves du niveau du brevet d'études et de les élever à uh niveau secondaire sans leur permettre un large accès à l'enseignement général. Le but n'a pas été atteint. En effet seul le premier cycle du collège normal de Mitzic fournit des élèves à l'école normale à l'exception de quelques élèves venant de l'extérieur. D'autre part, les meilleurs élèves trouvent le moyen en dépit des barrages dressés de fuir dès qu'ils le peuvent vers l'enseignement général. L'opération se solde donc par un échec.

L'école normale catholique de Libreville est en fait un collège secondaire avec une orientation spéciale vers les examens professionnels d'enseignement. Il ne semble pas qu'elle ait jusqu'ici fourni beaucoup d'enseignants.

La section pédagogique du collège de Bitam recrute au niveau du B.E. ou du B.E.P.C. et prépare en un an au C.F.E.C.N. En 1963 et 1964, il y a 9 élèves. On prépare également des élèves n'ayant pas de B.E. ou de B.E.P.C. au grade de moniteur principal.

Formation des maîtres des collèges d'enseignement général

Les maîtres des collèges d'enseignement général sont actuellement formés - l'école normale supérieure d'Abidjan (promotions annuelles d'une douzaine d'élèves).

Au total, la formation pédagogique ne donne pas satisfaction. Les méthodes, les moyens à mettre en oeuvre doivent être étudiés. Le problème est un des plus importants qui se posent au Gabon.

VIII - AUTRES MOYENS D'EDUCATION

D'autres moyens d'éducation s'adressent à des groupes particuliers de la population.

- Emissions radio diffusées du bureau de l'éducation des adultes. Deux émissions hebdomadaires organisées autour d'un thème soigneusement choisi pour être adaptées à l'auditoire sont assurées; des groupes d'écoute ont été constitués autour d'animateurs et ont un succès certain. A la demande des auditeurs un programme d'alphabétisation a été lancé, mais ne fait pas appel à la radio.
- Le service des affaires sociales a créé des centres sociaux éducatifs dans les chef-lieux de régions; ils se consacrent à la puériculture, à l'enseignement ménager et à des consultations de pédiatrie.
- Le centre des Maisons Familiales Rurales d'Oyem est l'extension d'un mouvement qui a un grand développement en milieu rural français. L'objectif poursuivi est de rénover la société rurale par la préparation des jeunes filles à leur rôle de mère de familles rurales. L'éducation est faite sous forme de stages très courts, en centres dont les villages ont assuré en partie la construction. Ensuite, les animatrices visitent les jeunes filles dans les villages. Aussi est assuré le rayonnement de cette formation au sein de la collectivité.
- La maison de la mère et de l'enfant est proche dans son esprit de l'oeuvre précédente, mais s'adresse spécialement aux mères de famille. Cette action touche plusieurs villages du Woleu-N'Tem.

- L'Organisation Nationale des Femmes Gabonaises à côté de son rôle politique joue un rôle certain de formation à travers sa revue et des émissions radiophoniques.

- Les mouvements de jeunesse d'inspiration religieuse apportent souvent cette formation du caractère et une ouverture sur les problèmes de la société qui font défaut dans le système d'éducation actuel.

II - LE PLAN D'ENSEIGNEMENT POUR LA PERIODE 1966-1970

I - GENERALITES ET STRUCTURE D'ENSEMBLE PROPOSEE

L'examen de la situation de l'enseignement au Gabon a permis de révéler les qualités et les faiblesses du système actuellement en place. Le Gabon a la chance d'avoir une structure matérielle à peu près complète d'enseignement; malheureusement le contenu est plus incertain; incertitudes qui ne sont que les reflets des inadaptations de l'appareil français d'enseignement, incertitudes aussi qui sont propres à la situation de l'enseignement en milieu gabonais. On peut ainsi analyser un certain nombre d'ombres et de lumières dans ce tableau complexe.

Les aspects positifs

L'importance de l'effort national fait en faveur de l'enseignement; de ce fait, une réforme et une extension de l'enseignement ne présentent pas de difficultés financières insurmontables à priori.

La bonne intégration des enseignements public et privé et le dynamisme de ce dernier.

Le taux de la scolarisation très élevé dans l'enseignement primaire et le développement récent des enseignements secondaires et techniques.

La proportion considérable des filles dans l'enseignement primaire, ce qui est un gage d'évolution de la société gabonaise.

La conscience qu'ont les dirigeants de la nécessité d'adapter l'enseignement pour en faire un instrument de la politique de développement.

Les aspects négatifs

La médiocrité moyenne des maîtres de l'enseignement primaire, dont la formation pédagogique est très insuffisante et souvent inexistante.

La très faible qualité de cet enseignement qui se répercute sur les autres sortes d'enseignements par l'intermédiaire d'un système de sélection inadéquat, ce qui aboutit à de mauvais rendements.

La place insuffisante faite à la formation du caractère dans le système d'éducation.

L'absence presque complète de personnel gabonais dans les enseignements secondaires et techniques.

Les coûts élevés de ces deux enseignements, compte tenu des dépenses d'entretien des élèves.

La volonté des jeunes gens d'accéder à un emploi salarié, de préférence dans le secteur public, et la répulsion qu'ils éprouvent pour le travail manuel considéré comme avilisant.

L'inadaptation du système d'enseignement aux réalités gabonaises et aux besoins de la nation, l'école éloignant l'enfant du village sans le préparer en aucune façon à la vie active.

L'éducation des adultes qui n'atteint sous ses différentes formes qu'une fraction très restreinte de la population.

Le système d'éducation à rechercher devra donc exploiter ce que contient de positif le système actuel et ne corriger que les insuffisances. Mais d'abord il devra être orienté en fonction d'une finalité qui soit le développement du pays en même temps que l'épanouissement des individus.

De ce fait :

Il devra d'abord être adapté de façon précise aux besoins du pays.

Sa qualité devra être améliorée.

Les coûts de l'enseignement secondaire et technique devront être abaissés à la fois dans un souci d'économie et dans un souci de formation des enfants.

L'éducation des adultes devra être développée.

La structure d'ensemble proposée, présentée dans le schéma ci-joint (schéma VII) est caractérisée par trois paliers essentiels d'orientation (12 ou 14, 14 ou 16, 16 ou 18 ans), avec un minimum de redoublements autorisés. A ces paliers d'orientation, des examens ou des tests, permettent de diriger les élèves vers les types d'enseignement les mieux adaptés, en fonction des aptitudes des enfants et des besoins de la Nation.

A la fin du C.M. 2, un examen d'orientation couplé avec le C.E.P., permettra de déceler les écoliers âgés alors de 12, 13 et 14 ans, jugés aptes à l'entrée dans les classes de sixième des établissements secondaires. Ceux qui, à l'âge de 14 ans, n'auraient pas été admis en 6ème, seront dirigés vers l'enseignement terminal décrit plus loin.

Le recrutement des établissements de formation professionnelle au niveau de la fin des études primaires sera supprimé, les effectifs écartés de l'enseignement secondaire en fin de cinquième étant suffisants pour les alimenter.

Aux différents paliers de l'enseignement secondaire ou technique long (préparation aux baccalauréats techniques et aux brevets d'agents techniques), un examen d'orientation permettra de diriger les élèves, soit vers les classes suivantes de l'enseignement secondaire ou technique et les études supérieures, soit vers les différents moyens de formation professionnelle existants ou à créer.

A 16 ans, les jeunes gens orientés vers l'enseignement terminal en auront achevé le cycle de deux années et entreront dans la vie active. Certains d'entre eux, à la mesure des besoins, seront formés aux métiers d'artisans ou d'ouvriers ruraux.

Selon la structure proposée, tous les jeunes gabonais, avant l'entrée dans la vie active, recevront une formation qui les y préparera et ne connaîtront plus, comme c'est trop souvent le cas actuellement, le passage brutal des activités de type scolaire aux activités de type professionnel, ce qui est nuisible à une bonne insertion sociale.

Au cours de la vie active, le maintien des connaissances, la réorientation et le perfectionnement professionnel, de même que la promotion sociale, seront possibles grâce à une formule d'éducation permanente.

Cette structure ne peut être établie d'emblée; c'est un cadre qui peut servir à orienter chaque type d'enseignement et de formation professionnelle. Nous allons examiner les actions concernant l'organisation générale de l'enseignement et les divers enseignements qui doivent se situer dans le cadre du Plan. Il est évident que ce n'est pas dans une durée de cinq ans que les actions d'enseignement prennent leur signification. C'est donc en se reportant au programme complet de réforme du système d'enseignement au Gabon tel qu'il figure dans le rapport de la S.E.D.E.S. que l'on peut replacer dans leur cadre les réformes du premier plan.

Schéma VII - STRUCTURE D'ENSEMBLE PROPOSEE

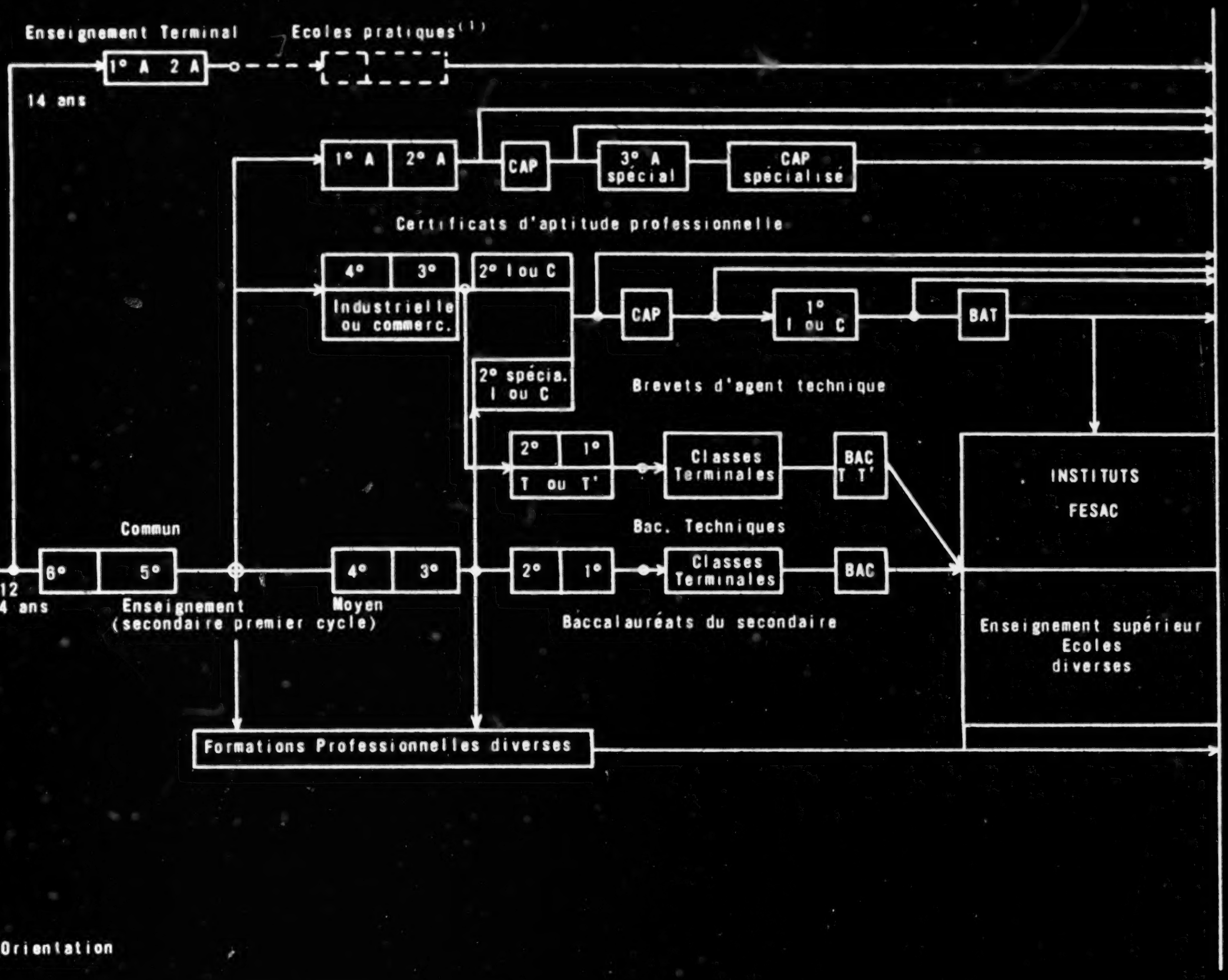

O : Sélection - Orientation

(1) Prolongement possible de l'enseignement terminal.

II - ORGANISMES CENTRAUX

L'orientation générale est assurée par les Ministres de l'Education et du Travail. Mais la mise en oeuvre des réformes suppose des appels à l'aide extérieure (Ministère de l'Economie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan), des crédits d'investissements intérieurs (Budget de développement) des modifications dans le recrutement des diverses catégories (Fonction Publique). D'autre part, les enseignements privés participent à l'oeuvre d'éducation pour une part importante.

A - Organes de prévision et d'orientation

Le Gouvernement a créé une Commission Nationale de la Formation et de l'Emploi.

Mais cette Commission, relativement lourde dans son fonctionnement, et purement consultative, ne peut se réunir que rarement et ne peut prendre les décisions que suppose l'application d'une politique de formation.

Il est donc nécessaire de veiller, à cette fin, à une application plus complète du Décret (368/MENPM/CP du 6.11.64 modifié) portant création de la Commission Nationale des Bourses et Stages, dont le titre pourra être modifié afin de rendre compte de sa vocation plus générale.

Cet organisme n'a en effet qualité pour "définir les grandes lignes de la politique de formation et établir le programme à exécuter au cours d'une ou plusieurs années, en fonction des besoins exprimés par les secteurs publics et privés dans le cadre des objectifs définis par le Plan National de Développement Economique et Social" (Art. 7 - 1er alinéa).

Ce texte doit notamment s'entendre comme permettant à la Commission des Bourses et des Stages :

- De fixer la conception générale des programmes et des méthodes d'enseignement et de formation, et leur adaptation à la situation socio-économique.
- De contrôler les résultats obtenus par l'application de ces programmes et méthodes.
- De déterminer périodiquement les effectifs à orienter vers telle branche d'enseignement ou de formation professionnelle, en fonction des prévisions d'emploi.

Un organisme permanent assurera le secrétariat de la commission avec la charge d'instruire et de suivre les dossiers de bourses et stages.

Enfin, le Service d'orientation scolaire et professionnelle du Ministère de l'Education nationale sera chargé :

- De préparer les épreuves psychologiques des divers examens d'orientation.
- De faire passer et de corriger les épreuves psychologiques collectives à l'exception de celles de l'examen de fin d'études primaires qui peuvent facilement être administrées et corrigées par les professeurs eux-mêmes.
- De faire passer les examens individuels prévus à certains paliers ainsi que les examens individuels indispensables aux conseils d'orientation demandés par les particuliers;
- De procéder à l'étude des tests (qualités d'un bon test : productivité, corrélations avec d'autres tests etc...), et des résultats obtenus (profils, comparaisons des résultats par classe, par établissement, etc...).
- De procéder à l'étude des métiers, de façon à mettre au point la documentation nécessaire à l'information des élèves et de leurs parents, de façon, aussi, à rendre possible la préparation des tests d'orientation.
- De conserver les dossiers scolaires des élèves ayant définitivement quitté l'enseignement secondaire.

Il devra assurer les liaisons avec :

- Le secrétariat de la commission précédente qui lui précisera les effectifs à diriger vers chacun des moyens de formation;

Le personnel enseignant et les chefs d'établissements, pour leur montrer l'intérêt des épreuves psychologiques, obtenir leur participation à l'administration de ces épreuves et, également pour diffuser les informations sur les métiers;

- Le secteur privé pour l'organisation de stages de vacances dans les entreprises, de visites commentées d'ateliers et de chantiers, d'entretiens avec les gens de la profession qui permettraient aux vocations de naître et de se préciser, ainsi que pour l'étude des métiers.

B - L'institut Pédagogique

L'Institut Pédagogique déjà créé doit être réorganisé en tenant compte du rôle important qu'il est appelé à jouer en matière de formation pédagogique, d'animation de milieu pédagogique, et d'orientation. Les tâches de cet Institut sont prévues par le décret de création du 28 Août 1964, mais cet Institut doit recevoir le personnel et les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elles pourront être réparties en trois services :

1°) Documentation - information et diffusion pédagogique

Ce bureau rassemblera toute la documentation pédagogique, administrative et audio-visuelle. Il rédigera et publiera les revues pédagogiques et sera responsable des émissions radiophoniques d'ordre pédagogique.

2°) Recherche, formation et perfectionnement pédagogiques

Ce bureau doit coordonner tous les efforts en matière d'études et recherches de formation initiale et de perfectionnement des maîtres de l'enseignement primaire. Il contrôlera les centres de formation et de perfectionnement publics et privés. L'un des membres de ce bureau doit être un spécialiste de l'enseignement agricole chargé d'initier les maîtres à l'utilisation des fiches d'enseignement agricole.

Ce bureau aura surtout pour but d'établir le programme des centres de formation et de perfectionnement.

3°) Orientation scolaire et professionnelle

Le rôle de ce bureau vient d'être exposé ci-dessus.

III - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

La poursuite d'un objectif de scolarisation totale pose un important problème financier; cependant, on peut admettre qu'un tel objectif sera atteint d'ici 1975. Mais ce n'est pas là le problème essentiel; les constatations faites dans le chapitre précédent conduisent logiquement à prévoir une réforme profonde de l'enseignement primaire, qui vise à une élévation de son niveau et à son adaptation aux besoins du pays.

Ceci peut être réalisé grâce à la mise en oeuvre de mesures concernant l'organisation de l'enseignement du premier degré, l'adaptation des programmes, des méthodes et du matériel pédagogique, la formation, le perfectionnement et l'encadrement du personnel.

1. L'organisation de l'enseignement du premier degré

L'objectif essentiel est d'amélicrer le niveau scolaire de telle façon que les élèves aient terminé leur scolarité primaire à quatorze ans (soit une tolérance de deux ans au maximum pour les redoublements éventuels). Une scolarité prolongée n'aurait pour effet que d'alourdir le système actuel sans aucun avantage, puisqu'il n'y a pas les possibilités suffisantes de recrutement de maîtres qualifiés ni d'ouverture des locaux nécessaires.

L'élève sera suivi tout au long de sa scolarité par un fichier d'identité, après fixation aussi précise que possible de son âge. Sauf exception expressément prévue, on n'admettra en classe d'initiation que les élèves ayant six ans au cours de l'année civile.

En admettant un maximum de 40 élèves par classe, il faudra que, d'ici la fin du premier plan, 300 classes soient ouvertes conformément au tableau ci-après incluant les prévisions jusqu'en 1975.

TABLEAU VIII

ANNEES SCOLAIRES	CLASSES OUVERTES	EFFECTIFS
1963-1964	1 509 (44 élèves)	66 700
1964-1965	1 707 (43 ")	73 000
1965-1966	1 800 (43 ")	77 000
1966-1967	1 860 (42 ")	78 120
1967-1968	1 920 (41 ")	78 720
1968-1969	1 980 (40 ")	79 200
1969-1970	2 040 (40 ")	81 600
1970-1971	2 100 (40 ")	84 000
1971-1972	2 160 (40 ")	86 400
1975-1976	2 400 (40 ")	96 000

En 1971, on obtiendrait ainsi un taux de scolarisation d'environ 93 %.

A la fin des études primaires une partie des enfants doit être dirigée vers l'enseignement secondaire, l'autre doit l'être vers des formes de préparation à la vie active (apprentissage en entreprise, enseignement terminal).

Etant donné la singification malsaine qu'a pris le certificat d'études primaires considéré comme la porte d'entrée dans l'administration, ce certificat sera aménagé à partir de 1967. Un examen d'orientation permettra de juger des aptitudes pour le recrutement dans l'enseignement secondaire.

2. L'adaptation des programmes et des méthodes

Le caractère formel de l'enseignement distribué a été mis en lumière plus haut ainsi que ses conséquences graves. Efficacité de l'enseignement, préparation véritable à la vie et aux activités professionnelles concrètes ne peuvent être le résultat que d'une modification profonde des programmes et des méthodes.

Le contenu de l'enseignement primaire doit être volontairement limité et la progression dans les connaissances doit être très étudiée. D'autre part, la référence au concret doit être constamment présente; apprentissage du langage aussi bien que du calcul doivent se faire en partant d'éléments du milieu naturel ou de la vie courante des enfants. Afin que partout une orientation plus spécialement agricole soit donnée à l'enseignement servant de base aux futures formations professionnelles, des fiches d'enseignement agricole permettront de faire mieux connaître ce qui entoure les élèves et de leur inculquer des notions simples de culture et d'exploitation rurale. Le jardin scolaire permettra une application immédiate, par des équipes d'élèves intéressés au fruit de leur travail, des notions acquises en classe.

* * *

La modification des programmes de l'enseignement primaire, l'introduction de préoccupations agricoles dans cet enseignement et l'emploi des méthodes actives ainsi que d'exercices d'éducation psycho-motrice, rendra nécessaire une étude précise de toutes les connaissances.

Une étude devra effectuer cette tâche; elle comprendrait :

- un pédagogue spécialiste de l'enseignement primaire
- un pédagogue spécialiste de l'enseignement agricole
- un expert de la méthode "Ramain".

Un appel constant doit être fait d'autre part aux méthodes actives qui permettent d'éveiller l'intérêt des enfants, de leur donner le goût de la recherche personnelle, de l'expérimentation. Techniques d'éducation psycho-motrices et jeux technologiques doivent enfin être intégrés étroitement à l'enseignement (les dépenses de fonctionnement par élève seront accrues pour tenir compte de l'achat de matériel pédagogique).

3. Formation, perfectionnement et encadrement du personnel

Nous avons évalué le nombre des classes nouvelles à créer. Il faut, de plus, tenir compte :

- du fait qu'une partie des maîtres n'est pas effectivement disponible pour l'enseignement proprement dit (congés, détachements),
- des pertes en cours de formation et des abandons de carrières.

Compte tenu de ces éléments, il faut recruter une centaine d'élèves-maîtres par an pour les cours de formation.

Les sections d'élèves moniteurs ne seront progressivement supprimées que lorsqu'il sera possible de recruter des enseignants au niveau du B.E.P.C. Quatre centres de formation demeureront : collège Normal de Mitzic et école normale de garçons de Libreville pour l'enseignement public; centre de Libreville pour l'enseignement catholique; centre de Bitam pour l'enseignement protestant. On devra recourir à l'Assistance Technique pour les postes de professeurs de pédagogie.

L'installation d'une école normale de jeunes filles destinées à l'enseignement public demeure un des objectifs qui, à moyen terme, doivent participer à l'amélioration du niveau du personnel enseignant; cette installation devra être envisagée dès que le Gabon comptera un nombre suffisant de jeunes filles susceptibles d'y être formées avec profit. De ce point de vue, elle paraît prématurée dans le premier plan 1966-1970.

Le perfectionnement des maîtres en place sera assuré grâce à des stages de perfectionnement pédagogique dans le cadre du centre permanent de Libreville. De tels stages se sont déjà déroulés récemment et ont donné satisfaction. Une des tâches importantes de la section de formation de l'Institut pédagogique sera d'en assurer la multiplication à l'intérieur du pays.

Le recrutement des cadres de l'enseignement primaire pourra être assuré par recrutement de bacheliers ayant échoué à propédeutique et nommés instituteurs principaux après une année de formation pédagogique à l'Ecole Normale Supérieure Régionale. D'ici 1970, 40 environ pourront être recrutés.

Un effort particulier est prévu en ce qui concerne les inspections primaires :

a) Un crédit total de 120 millions sera affecté à la construction de 6 inspections primaires pendant la durée du Plan.
b) Pour la mise en oeuvre de la réforme, tant dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé, les inspecteurs primaires seront assistés de conseillers pédagogiques itinérants chargés spécialement de ce problème.

L'affectation et le choix de ces conseillers pédagogiques devront faire l'objet de la plus grande attention, comme conditionnant en très grande partie l'efficacité des mesures prises.

4. Mise en oeuvre

Pour adapter l'ouverture de classes nouvelles à l'évolution démographique, il doit être prévu de construire 60 classes et 60 logements par an, de 1966 à 1970.

Il faut souligner que la construction des ensembles nécessaires à l'enseignement primaire est la source même de toute progression dans l'utilisation des ressources humaines du pays. Elle est, en ceci, le type même des opérations qui impliquent une participation de l'ensemble de la nation; l'aide extérieure ne peut donc normalement y participer; par contre, l'effort de l'Etat dans ce domaine doit être complété par une participation active de la population. Cette participation semble d'autant plus indispensable qu'elle est en fait, la seule à être expressément demandée dans l'ensemble du Plan de Développement Economique et Social.

La participation de la population sera notamment concrétisée par une contribution du budget des collectivités rurales et des Municipalités à la construction et à l'entretien des classes et logements. La contribution sera fixée de manière à assurer, sur l'ensemble du territoire national, et en plus des charges d'entretien à définir, l'achèvement annuel de 25 classes et 25 logements par an de 1967 à 1970 inclus.

Les investissements correspondant à la construction de 60 classes et 60 logements par an peuvent être estimés à 120 millions; 600 millions seront donc utilisés à cette fin pendant la durée du Plan.

Le reliquat des crédits d'investissements qui ont pu être inscrits au bénéfice de l'enseignement primaire, soit 278 millions pour la durée du Plan, sera consacré à un programme minimum de renouvellement de classes ou logements existants.

L'ordre de grandeur des dépenses récurrentes entraînées par le Plan, c'est-à-dire par l'ouverture des classes nouvelles, la réforme de l'enseignement, la formation pédagogique et les nouvelles inspections primaires sera le suivant :

TABLEAU IX

(Charges cumulées - millions CFA)

1966	1967	1968	1969	1970
71,8	109,1	144,0	186,6	239,8

IV - ENSEIGNEMENT TERMINAL

L'enseignement terminal sera l'innovation la plus importante du premier plan en matière d'enseignement. Son but est de préparer à la vie active les enfants qui ne poursuivent pas leurs études et ne pourront pas être recrutés comme apprentis par les entreprises du secteur moderne (commerce, industries, transports).

Le but recherché est de donner à ces enfants, accueillis à la sortie de l'école primaire, une formation solide dans quelques domaines limités. On leur assurerait pendant deux ans :

a) Des compléments simples d'enseignement général, d'éducation civique, d'éducation alimentaire et sanitaire.
b) Un enseignement pratique qui portera d'une part sur des notions de culture, appuyées de travaux agricoles, d'autre part sur des travaux artisanaux.

Suivant l'implantation géographique des centres, l'accent serait mis sur la partie de cet enseignement pratique la plus adaptée à l'environnement. De cette façon, on peut espérer qu'une partie des enfants scolarisés sera retenu dans la vie rurale : l'exode rural, s'il peut en effet se poursuivre, ne doit plus revêtir le sens d'une fuite systématique. L'enseignement terminal doit, pour le ralentir, faciliter l'évasion hors de la tradition, mais sans évasion nécessaire du milieu et des activités rurales.

Notamment, l'implantation de centres d'enseignement terminal à dominante agricole pourra être coordonnée avec un certain nombre d'actions agricoles prévues au plan de développement rural; dans le cas d'une conjonction favorable de facteurs, on pourra aller jusqu'à concevoir tel ou tel centre déterminé comme une véritable école de gestion coopérative, une partie notable des frais de fonctionnement étant couverts par le produit de travaux des élèves; chaque fois que le plan de développement rural est susceptible de servir de motivation à l'enseignement terminal, celui-ci devra en retour être conçu de manière à pouvoir contribuer à l'amélioration de la vie rurale en ce qui concerne les méthodes de culture, l'organisation agricole, et la vie communautaire.

Tous les centres, à dominante agricole ou non, devront avoir des relations très étroites avec les villages et rechercher des améliorations à apporter à la vie villageoise. Une liaison spéciale sera prévue avec le mouvement des maisons familiales rurales.

Une mise au point approfondie et une mise en oeuvre prudente conditionnent un démarrage satisfaisant de l'enseignement terminal. *Le calendrier suivant est retenu :*

1966 : Mission préparatoire pour la mise au point du système et des méthodes de formation des premiers instructeurs d'enseignement terminal.

La composition de l'équipe nécessaire pour conduire à bonne fin la mission préparatoire sera la suivante :

- un pédagogue spécialiste de l'enseignement primaire
- un pédagogue spécialiste de l'enseignement agricole
- un pédagogue spécialiste de l'enseignement technique
- un sociologue ou un économiste chargé d'approfondir les problèmes de mise en place des centres dans le milieu socio-économique.

La mission devra proposer des solutions visant à résoudre trois difficultés :

a) Spécialisations éventuelles pour les jeunes filles
b) Possibilités d'adaptation du système à Libreville et Port-Gentil
c) Intégration dans l'enseignement terminal des actuels centres élémentaires de formation professionnelle de l'éducation nationale.

Fin 1966 ou début 1967 - (Selon la durée de formation retenue)

Formation des premiers moniteurs d'enseignement terminal.

Tableau X - PROGRAMME ULTERIEUR D'OUVERTURE DE CLASSE

	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
Classes nouvelles	10	10	10	10
Complément des classes nouvelles ouvertes l'année précédente.		10	10	10
Total des classes EN SERVICE.	10	30	50	70

Pour suivre le calendrier retenu, il faudra disposer des moyens financiers résumés ci-dessous :

a) Investissements

1966 . . . . . : 20 millions (en considérant qu'un local existant sera utilisable pour la formation des moniteurs: l'ancienne école d'agriculture d'Oyem).

1967 à 1970 inclus : 30 millions par an.

b) Charges récurrentes annuelles (cumulées - millions CFA)

Tableau XI

1966	1967	1968	1969	1970
	11,0	25,2	39,6	53m2

V - L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

L'effort doit porter, durant le premier plan, sur les moyens de rendre cet enseignement plus efficace, par une meilleure organisation, par une orientation plus adaptée aux besoins de la nation, et par l'emploi de meilleurs moyens de sélection.

A - Organisation

1. Premier cycle : L'amélioration de l'organisation portera essentiellement sur *l'extension du recrutement local à tous les élèves de sixième et de cinquième,* grâce à la création d'unités décentralisées de premier cycle comportant ces deux classes.

Cette décentralisation permettra de ne pas éloigner les élèves, dès leur entrée dans le secondaire, du milieu familial qui doit, tout naturellement, assurer leur entretien. Les enfants étant maintenus dans leur milieu, on peut espérer que les parents ne se considèreront plus comme déchargés de toute obligation matérielle, et manifesteront quelque intérêt pour les études de leurs enfants.

L'existence des unités décentralisées contribuera à démontrer à la population que l'effort consenti par le Gouvernement en matière de diffusion de l'enseignement secondaire tend à s'exercer au profit de toute localité où peut être réuni le nombre minimum d'élèves nécessaires. La présence des classes de sixième et de cinquième sera également un des facteurs susceptibles d'améliorer la densité sociale de localités de moindre importance, et d'y diminuer ainsi l'attrait de l'extérieur.

Les élèves de toutes les classes de sixième et de cinquième seront soumis à un régime de demi-pensionnat; le prix de la fourniture obligatoire du repas de midi à la cantine scolaire (1 500 Francs) sera déduit du montant de la bourse d'externat (1 800 Francs) : une somme de 300 Francs sera donc seule remise aux élèves pour compléter l'effort familial.

Dans les établissements ayant un premier cycle complet, ce premier cycle aura une autonomie pédagogique entière, même si l'établissement comprend par ailleurs le second cycle. L'ensemble complet de premier cycle prendra la dénomination de collège; le collège-type sera limité à un maximum de six classes : deux sixièmes, deux cinquièmes, une quatrième, une troisième, sous l'autorité d'un directeur déchargé de classe.

Seuls les élèves des classes de quatrième et troisième ne pouvant manifestement pas être soumis au régime de demi-pension auront vocation à bénéficier des installations d'internat ou des bourses compensant leur inexistence.

2. Second cycle : Huit établissements possédant des classes de second cycle existent déjà et peuvent absorber tous les élèves accédant à ces classes pendant la durée du plan. Le régime de ces établissements, qui seront tous dénommés lycées, sera l'internat. Un lycée-type devrait comporter au maximum 9 classes, soit environ 200 élèves.

3. Remarque d'ensemble sur le fonctionnement des internats :

La conception de l'internat doit être simplifiée et adaptée aux moyens. Le prix de revient de l'interne ne doit pas, en principe, excéder le montant de la bourse d'internat. Ceci implique notamment que tous les travaux matériels qui sont actuellement demandés aux manoeuvres, mais peuvent, par leur nature, être facilement effectués par les élèves, le seront effectivement par ceux-ci; une telle modification des habitudes actuelles doit être comprise comme une des conditions nécessaires pour améliorer la formation du caractère chez les adolescents et ne plus leur donner l'impression d'être de droit, dès le collège ou le lycée, des privilégiés.

B Orientation de l'enseignement - Sélections

L'enseignement sera de type moderne dans la quasi totalité des établissements : seuls le lycée Léon M'BA et le Collège BESSIEUX auront des sections classiques.

Les programmes, spécialement ceux du premier cycle, devront être corrigés peu à peu pour faire référence plus continue à l'Afrique et au Gabon sans perdre de vue le caractère universaliste que doit avoir la formation secondaire. Dans le premier cycle une seule langue moderne, l'anglais, sera enseignée. Dans le second cycle, le choix sera laissé entre une section comprenant une seconde langue et une section comprenant un programme scientifique plus étendu.

En fin de cinquième et en fin de troisième, un examen d'orientation permettra de diriger les élèves, soit vers les moyens de formation professionnelle existant à ce niveau, soit vers la poursuite de leurs études dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement technique. Compte tenu de la sélection ainsi opérée à ces paliers d'orientation, tout redoublement sera exclu dans les classes du premier cycle, ainsi qu'en classe de seconde; un redoublement sera possible en première ou en classe terminale.

En tenant compte d'un effectif MAXIMUM de 30 élèves par classe, l'évolution du nombre de classes sera le suivant :

Tableau XII

CLASSES	ANNEES DES RENTREES SCOLAIRES						
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Sixième	44	47	51	55	59	63	69
Cinquième	37	43	47	51	55	59	63
Quatrième	25	30	22	24	26	28	30
Troisième	22	23	27	22	24	26	28
TOTAL PREMIER CYCLE	128	143	147	152	164	173	190
Seconde	10	10	10	11	13	15	16
Premiere.	12	10	10	10	11	13	15
Classes terminales.	5	8	10	10	10	11	13
TOTAL SECOND CYCLE.	27	28	30	31	34	39	44
TOTAL GENERAL	155	171	177	183	198	212	234

Nombre d'élèves : On peut estimer que le nombre total d'élèves du secondaire en 1970 approchera 7000.

Du nombre de classes peut être déduit le nombre total de postes de professeurs nécessaires, il faudra pourvoir ces postes en évitant absolument d'avoir des professeurs du second degré "au rabais" susceptibles de faire baisser le niveau de l'enseignement et condamnés à n'être plus tard que des professeurs de second rang.

C'est dire qu'il faut rigoureusement soumettre le rythme d'africanisation aux disponibilités en personnel formé.

Le tableau suivant résume les prévisions pour chaque rentrée scolaire, sous les trois rubriques : personnel nécessaire (N), personnel disponible (D) et, par différence, personnel expatrié (E) auquel il faudra recourir.

Tableau XIII

CATEGORIES	1965			1966			1967			1968			1969			1970		
	N	D	E	N	D	E	N	D	E	N	D	E	N	D	E	N	D	E
PREMIER CYCLE																		
Directeurs . . .	22	-	22	22	-	22	23	-	23	25	-	25	27	-	27	30	-	30
Prof. Et général	146	11	135	171	22	149	173	40	133	177	58	119	191	78	113	200	103	97
Moniteurs EPS. .	22	6	16	22	8	14	23	10	13	25	10	15	27	15	12	30	19	11
TOTAL 1er Cycle	190	17	173	215	30	185	219	50	169	227	68	159	245	93	152	260	122	138
SECOND CYCLE																		
Chefs d'établis.	8	-	8	8	-	8	8	-	8	8	-	8	8	-	8	8	-	8
Prof. Et général	78	3	75	87	6	81	89	9	80	92	12	80	99	14	85	106	21	85
Moniteurs ou Proseurs EPS . . .	8	1	7	8	1	7	8	8	-	8	8	-	8	8	-	8	8	-
TOTAL 2è Cycle.	94	4	90	103	7	96	105	17	88	108	20	88	115	22	93	122	29	93
TOTAL GENERAL .	284	21	263	318	37	281	324	67	257	335	88	247	360	115	245	382	151	231

C - Moyens financiers pour les équipements nécessaires et charges récurrentes

a) Investissements

Les crédits suivants seront affectés à l'enseignement secondaire, pour la construction de classes et de logements annexes :

Tableau XIV *(Millions CFA)*

1966	1967	1968	1969	1970	Total 1966-1970
35	50	50	50	65	250

Il faut noter que les installations du Lycée Léon M'BA seront complétées grâce à un crédit de 188 millions disponible avant 1966.

b) Charges récurrentes

Elles sont estimées comme suit :

Tableau XV *(Charges cumulées - Millions CFA)*

1966	1967	1968	1969	1970
30,0	60,0	90,0	120,0	150,0

VI - L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG (Préparation aux baccalauréats techniques)

1 - Classes et effectifs

Le programme d'ouvertures de classes du lycée technique sera le suivant :

1966-1967 : 2 classes de première - Mathématiques et technique
- Technique économique

1967-1968 : 2 classes terminales - Mathématiques et technique
- Technique économique

Les classes de sixième ont été supprimées en 1965-1966; les classes de cinquième le seront en 1966-1967.

Le tableau suivant donne les prévisions d'effectif d'élèves et l'évolution du nombre de classes et de professeurs.

Tableau XVI - EVOLUTION DU NOMBRE DES CLASSES ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT NECESSAIRES POUR LE LYCEE TECHNIQUE PREPARATION AU BACCALAUREAT (1965-1971)

	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
Classes nécessaires	2	4	6	6	6	6
Effectif des élèves	40	80	120	140	140	140
PERSONNEL NECESSAIRE :						
Directeur	1	1	1	1	1	1
Professeurs (enseignement technique et enseignement général)	5	10	13	13	13	13
Professeurs E.P.S.	1	1	1	1	1	1
TOTAL	7	12	15	15	15	15

2 - Mise en oeuvre et moyens financiers

a) Investissements

Les installations nécessaires pour l'enseignement technique long sont prévues dans le programme général de construction et d'équipement du lycée technique de Libreville *(Total de 478 millions CFA*, dont 428 millions déjà acquis et 50 millions complémentaires à financer dans le cadre du plan).

b) Charges récurrentes

Sur la base de l'effectif des élèves et des professeurs, on peut les estimer aux montants suivants :

Tableau XVII - CHARGES RECURRENTES NETTES CUMULEES *(Millions CFA)*

1966	1967	1968	1969	1970
7,8	15,2	20,5	22,1	22,1

VII - RECAPITULATIONS ET CONCLUSION

1 - Récapitulations

Tableau XVIII - INVESTISSEMENTS PREVUS *(Millions CFA)*

NATURE DE L'OPERATION	1966	1967	1968	1969	1970	Total 1966-1970
Classes et logements pour enseignement primaire . .	138	185 (1)	185 (1)	185 (1)	185 (1)	878
Inspections primaires . . .			30	30	60	120
Enseignement terminal . . .	20	30	30	30	30	140
Classes et logements pour enseignement secondaire .	35	50	50	50	65	250
Formation pedagogique . . .		40				40
Terrains scolaires.	5	5	5	5	5	25
Lycée Léon MBA (compléments d'installation)	188 (2)					188
C.E.G. (Franceville)transformation).	20	20				40
Divers.	13,6					13,6
	419,6	330 (1)	300 (1)	300 (1)	345 (1)	1 694,6

Tableau XIX - CHARGES RECURRENTES A PREVOIR DE 1966 à 1970 *(Charges cumulées - Millions CFA)*

1966	1967	1968	1969	1970
110	197	282	371	468

(1) Dont 50 Millions par les collectivités rurales et Municipalités.
(2) Crédits de paiement pour investissement précédemment décidé : ne sont pas retenus comme investissement dans le tableau général de financement du plan qui ramène ainsi à 1 506,6 millions les investissements consentis pour l'enseignement dans le plan 1966-1970.

Tableau XX - EFFECTIFS DE JEUNES GENS A LA SORTIE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OU DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG (Préparation aux baccalauréats techniques) POUR LA PERIODE 1965-1970, THEORIQUEMENT DISPONIBLES POUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES ANNEES 1965-1966 A 1970-1971

N I V E A U	NOMBRE	OBSERVATIONS
Fin de 6ème	250	Néant à partir de 1966
Fin de 5ème	3 050	
Fin de 4ème	360	Néant à partir de 1967
Titulaires B.E.P.C. et fin de 3ème. .	1 810	Plus de B.E.P.C. à partir de 1968
Fin de 1ère	120	
FIN DE CLASSES TERMINALES		
Secondaire	130	
Mathématiques et techniques	10	A partir de 1969
Technique Economique.	10	A partir de 1969
TITULAIRES BACCALAUREATS		
Secondaire	480	
Mathématiques et technique.	30	A partir de 1969
Technique économique.	30	A partir de 1969

2 - Conclusion

L'effort à consentir pour l'enseignement est important. Par delà des problèmes de financement dont la mesure a été fournie, sa difficulté particulière réside dans la nécessité de satisfaire d'abord à des exigences qualitatives.

L'objectif principal est d'éviter que l'enseignement continue d'être un moyen d'évasion du milieu africain et du réel : les adaptations nécessaires pour atteindre ce but requièreront de la part des responsables, à tous les niveaux, une adhésion totale et une tenacité sans faille.

L'éducation nouvelle doit permettre de multiplier à la fois les chances personnelles des individus et les chances de développement du pays : ce dernier aspect est plus largement abordé dans le chapitre suivant consacré à l'Emploi et aux formations professionnelles.

EMPLOIS ET FORMATIONS

PROFESSIONNELLES[1]

(1) Enseignement technique court inclus.

L'EMPLOI ET LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

P L A N

	Pages
Ième PARTIE - PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS	427
A - LES BESOINS DE L'ECONOMIE	427
B - LES RESSOURCES HUMAINES	438
C - ORIENTATIONS GENERALES POUR UN PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE	444
IIème PARTIE - LES FORMATIONS SPECIALISEES	446
A - FORMATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE	446
1. Personnel qualifié et hautement qualifié	446
2. Promotion et niveaux supérieurs	457
B - LES AUTRES FORMATIONS	453
IIIème PARTIE - RECOMMANDATIONS D'ENSEMBLE ET RECAPITULATIONS	456

1ère PARTIE

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Tout programme de formation professionnelle doit être replacé dans le cadre plus vaste de l'adaptation de l'offre et de la demande d'emploi.

Dans ce cadre, le but essentiel est d'éviter que le développement du pays, tel qu'il apparaît possible grâce aux autres facteurs, soit freiné par manque de personnel possédant les compétences voulues aux différents niveaux de qualification.

Le Gabon entend par ailleurs que ses propres ressources humaines soient mobilisées et utilisées de telle sorte que le recours à la main-d'oeuvre extérieure, africaine ou européenne, ne se fasse pas au détriment de l'emploi et de l'élévation du niveau de qualification des gabonais.

C'est pourquoi, après avoir estimé les besoins de l'économie dans les années à venir, on examinera dans quelle mesure ils pourront être couverts par des ressources proprement gabonaises.

Le recours à la main-d'oeuvre étrangère apparaîtra comme un solde.

A - LES BESOINS DE L'ECONOMIE

Pour les déterminer, on examinera :

I - La situation de l'emploi à l'année de base (1964)
II - Une estimation de l'emploi à un horizon choisi en raison de certains impératifs qui seront explicitées (1980), l'année 1970 étant replacée dans cette perspective à plus long terme.
III - Comment, à partir de ces situation et estimation d'emploi, évaluer les besoins en personnel à former.

I - Situation de base (1964)

1. Secteur moderne

1.1. Aspect quantitatif

Le secteur moderne a fait l'objet d'une étude approfondie menée en 1963 et 1964 par la Société d'études pour le Développement Economique et Social (S.E.D.E.S.).

1.1.1 - Etaient inclus dans le champ de cette étude : les Services administratifs, les organismes para-publics, le personnel des missions et de l'enseignement privé, les entreprises privées immatriculées à la Caisse de Prévoyance et dont les activités font l'objet d'une déclaration au titre des bénéfices industriels et commerciaux, le personnel domestique, les artisans chauffeurs de taxis et de cars.

1.1.2 - Par grandes branches d'activité, on décompte :

Tableau I

Agriculture, élevage, pêche	260
Forêts (OBAE inclus)	11 240
Mines (extraction de pétrole incluse)	3 560
Energie	300
Industries	4 770
Bâtiments et Travaux Publics	5 000
Commerce	3 830
Transports et autres services (sauf domestiques)	5 240
Services administratifs, enseignement privé, organismes para-publics	14 100
Personnel domestique	2 500
	50 800

1.1.3 - En distinguant les secteurs publics et privés, et les non africains des africains, on obtient les résultats suivants :

Tableau II

	Gabonais et Africains étrangers	Européens	TOTAL
Administrations - Services administratifs (gendarmerie et forces armées comprises)	10 830	700	11 530
Enseignement privé	1 000	150	1 150
Organismes para-publics	1 305	115	1 420
Secteur Privé - Entreprises	31 210	2 290	33 500
- Autres	3 155	45	3 200
	47 500	3 300	50 800

Par ailleurs, un recensement des entreprises de type moderne a été effectué par le Service National de la Statistique au 2ème semestre 1964 : 32 900 emplois ont été recensés; compte tenu du fait que le caractère d'exhaustivité de ce recensement n'est pas rigoureux, par suite de la défection d'un certain nombre de petites entreprises, on doit considérer que le chiffre retenu par la SEDES représente une excellente base de travail.

1.1.4 - Rapport à la population active

On estime que l'effectif de la population des classes d'âge de 15 à 49 ans constitue une approximation de la population résidente active (en considérant que les scolaires et invalides de ces classes sont compensés par les actifs de 50 ans et plus).

Selon les résultats définitifs de l'enquête démographique 1960-1961 de l'INSEE Coopération, la population dont il s'agit, comprenant gabonais et autres africains résidents, s'élevait en 1964 à 95 700 hommes et 126 600 femmes, soit 222 300 individus.

En ajoutant les Européens actifs (3 300) on totalise 225 600 actifs.

Ainsi, les 50 800 emplois du secteur moderne occupaient *sensiblement 22,5 % de la population active théorique.*

1.2 - Aspect qualitatif

C'est l'aspect fondamental du point de vue de la formation professionnelle.

Il, faut pour l'apprécier, prendre en considération deux éléments :

- *La nature de la formation* adaptée à un emploi donné : formation commerciale, industrielle, agricole, pédagogique, médicale, administrative...
- *Le niveau de qualification* nécessaire dans une formation de nature donnée.

1.2.1 - Définitions

a) La nature de la formation à recevoir pour tenir un poste déterminé ne prête généralement pas lieu à confusions.

Il faut toutefois la *distinguer soigneusement de la dénomination de la branche d'activité* où exerce le personnel : ainsi, les dactylos de l'administration n'ont pas, au départ, une formation administrative, mais une formation commerciale; on trouvera dans tel ou tel secteur, par exemple les transports, un partage du personnel entre deux formations, ou plus, de nature différente (généralement, partage entre formation commerciale et industrielle).

b) La définition des niveaux de qualification est demeurée longtemps incertaine.

Sept niveaux ont été définis et utilisés conjointement par l'enquête SEDES et le recensement du Service National de la Statistique. Tous les travaux touchant à la formation et à l'emploi devront désormais les utiliser (cf. recommandations générales). Ce sont les suivants :

MAIN-D'OEUVRE BANALE : emplois ne supposant à peu près aucune connaissance professionnelle.

MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOYES SPECIALISES : Emplois ne supposant que des connaissances techniques et pratiques simples s'acquérant sur le tas, ou par une formation professionnelle de quelques semaines.

OUVRIERS ET EMPLOYES QUALIFIES : Emplois supposant une connaissance générale du métier et dont l'apprentissage peut être sanctionné par un CAP; ce personnel doit pouvoir organiser son travail sur de simples directives.

OUVRIERS ET EMPLOYES HAUTEMENT QUALIFIES : Emplois supposant des connaissances théoriques et pratiques approfondies permettant d'exécuter des travaux de haute technique (niveau de référence : brevet industriel ou commercial).

AGENTS DE MAITRISE ET D'ENCADREMENT : Personnel, participant ou non directement au travail, chargé de le contrôler, de le distribuer, de coordonner les efforts d'un groupe de travailleurs (niveau de référence : brevet industriel ou commercial, avec expérience suffisante du métier et qualités de commandement).

TECHNICIENS : assistent les cadres dans les tâches techniques mais n'ont pas de responsabilité dans la direction de l'entreprise (niveau de référence : brevet de technicien).

CADRES ET CADRES SUPERIEURS : participent effectivement à la direction de l'entreprise ou possèdent des attributions à l'intérieur desquelles ils peuvent faire preuve de larges initiatives (études supérieures).

Ces définitions étant nouvellement introduites, il existait encore en 1964 de nombreuses confusions :

a) d'une manière générale, tendance à une surqualification du personnel en place par rapport à sa qualification réelle; par exemple, un ouvrier spécialisé consciencieux finit par être considéré et rémunéré comme un ouvrier qualifié.

b) malgré l'établissement d'une table de concordances entre les niveaux d'emploi et les catégories des principales conventions collectives, incertitude quant aux frontières exactes de chaque niveau, en l'absence d'une nomenclature rigoureuse détaillée.

1.2.2 - Source et champ d'études

La Source retenue, pour apprécier l'aspect qualitatif de l'emploi est l'enquête SEDES, dont le champ est plus vaste que le recensement des entreprises et qui, seule, est conçue dans une optique de formation professionnelle. Elle s'est attachée, en effet, non seulement à la description brute de la situation de la main-d'oeuvre, mais au reclassement méthodique des emplois suivant *la nature et le niveau de la formation nécessaire pour les tenir.*

Ce reclassement méthodique a été appliqué aux 46 500 emplois salariés qui, parmi les 50 800 emplois des Tableaux I et II, entrent normalement dans le cadre d'une action de formation professionnelle, soit :

Entreprises privées	33 500
Services Administratifs (gendarmerie et forces armées exclues).	10 450
Enseignement privé.	1 150
Organismes para-publics	1 420
	46 500

1.2.3 - Les résultats

a) STRUCTURE D'ENSEMBLE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Elle est la suivante pour les 46 500 emplois considérés :

Tableau III

M.O. Banale et spécialisée	Qualifiée et hautement qualifiée	Maîtrise	Techniciens	Cadres et cadres supérieurs	
67,4 %	25,2 %	3,6 %	1,7 %	2,1 %	100 %

b) FAIBLESSE DU NIVEAU TECHNIQUE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Il importe de souligner la disproportion très marquée qui existe entre la structure de la main-d'oeuvre dans son ensemble et celle de la main-d'oeuvre gabonaise précisée ci-dessous.

Tableau IV *(à rapprocher du Tableau III ci-dessus)*

M.O. banale et spécialisée	Qualifiée et hautement qualifiée	Maîtrise	Techniciens	Cadres et cadres supérieurs	
73,8 %	24,5 %	1,35 %	0,15 %	0,2 %	100 %

La faiblesse ainsi décelée de la qualification de la main-d'oeuvre gabonaise se traduit par la détérioration du pourcentage des gabonais lorsque le niveau de qualification s'accroît :

Tableau V - POURCENTAGE DE GABONAIS AUX DIFFERENTS NIVEAUX

Niveaux M.O.	Banale et spécialisée	Qualifiée et hautement qualifiée	Maîtrise et encadrement	Techniciens	Cadres et cadres supérieurs
% de Gabonais	98 %	90,70 %	36 %	7 %	10,7 %

Les emplois non occupés par des Gabonais le sont essentiellement par des Européens aux niveaux maîtrise, techniciens et cadres, partie par des européens et partie par des africains étrangers au niveau "hautement qualifiés", en quasi totalité par des africains étrangers aux niveaux inférieurs.

c) REPARTITION DES SALARIES PAR NATURE ET NIVEAU DE FORMATION

Le tableau VI qui présente cette répartition constitue la véritable base de départ pour l'étude des besoins du secteur moderne.

En effet,

- il a fallu, pour l'établir, passer de la répartition des emplois par nature d'activité à la répartition par nature et niveau de formation; le travail de détail ainsi effectué constitue un exemple fructueux de passage des renseignements sur l'emploi aux renseignements sur la formation.
- ce tableau permet d'estimer les besoins correspondant au renouvellement du personnel en place.

On s'est limité aux cinq niveaux d'emploi supérieurs, les seuls qui, d'après les définitions précédentes, sont du ressort d'une action de formation professionnelle. Les niveaux "qualifié" et "hautement qualifié" sont regroupés en raison des confusions actuelles à leur frontière, et du fait que la formation du personnel de ces niveaux peut être identique au départ.

Tableau VI - REPARTITION PAR NATURE ET NIVEAU DE FORMATION DES SALARIES DU SECTEUR MODERNE en 1964 (niveau égal ou supérieur à qualifié)

	Qualifiés et hautement qualifiés	Maîtrise	Techniciens	Cadres	Total	%
Formation commerciale. .	2 905	310	210	295	3 720	24,5
Formation industrielle .	5 760	860	365	320	7 305	48,2
Formation médicale . . .	815	150	2	70	1 040	6,9
Formation agricole . . .	240	25	30	30	325	2,1
Formation pédagogique. .	11 760	280	110	120	2 270	15,0
Formation administrative juridique, financière.	80	40	50	110	280	1,8
Formations diverses. . .	170	15	20	20	225	1,5
	11 730	1 680	790	965	15 165	100,0

2. Secteur traditionnel

Le nombre des personnes d'âge actif (15 à 49 ans) théoriquement disponibles pour le secteur traditionnel, en 1964, peut être estimé de la manière suivante :

- Total des classes d'âge de 15 à 49 ans (résidents) 222 300
- Total des emplois du secteur moderne intéressant les résidents 47 500
- Reliquat disponible. 174 800

soit 77,5 % de la population active totale, européens compris.

La répartition par activité dans le secteur traditionnel n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie en 1964; toutefois, les résultats du recensement démographique et de l'enquête agricole 1960-1961 permettent les évaluations ci-après pour les activités non agricoles :

Orpailleurs	2 000
Artisans.	7 000
Commerce.	7 000
	16 000

Il resterait donc, théoriquement :

174 800
- 16 000
158 800 disponibles pour l'agriculture traditionnelle.

Pour obtenir les actifs réels de l'agriculture traditionnelle, ce chiffre devrait être:

- diminué d'un certain nombre d'inactifs, tels notamment une partie des femmes des salariés;
- augmenté de nombreux actifs de 50 ans et plus.

Toutefois, dans le cadre de la présente étude de l'emploi, c'est essentiellement l'optique des transferts possibles du secteur traditionnel vers le secteur moderne qui est intéressante. De ce point de vue, l'estimation précédente donne une bien meilleure image des rapports d'emploi entre secteur moderne (22,5 %) et secteur traditionnel (77,5 %) puisque, en effet :

- il n'est pas exclu, bien au contraire, de pouvoir intégrer au secteur moderne un bon nombre de femmes de salariés.
- il ne peut, par contre, être envisagé d'y transférer des actifs de plus de 50 ans du secteur traditionnel.

II - L'horizon 1980 et l'année 1970

Les perspectives sont ici limitées au secteur moderne; celles du secteur traditionnel font plus loin l'objet d'une perspective particulière (cf. Titre B. Ressources humaines).

1. Justification de l'année terminale

Le choix de l'horizon 1980 peut paraître à priori surprenant dans le cadre d'un plan quinquennal 1966-1970. Il s'explique par les impératifs propres de la formation professionnelle: il faut, en effet, un certain délai pour que les jeunes gens recrutés par un moyen de formation quelconque atteignent effectivement à la compétence souhaitée. Si un délai de cinq années est trop long pour le personnel qualifié, trop court pour les niveaux supérieurs, il est convenable pour donner une idée des ajustements possibles.

Ainsi les besoins de la période 1966-1980 doivent être satisfaits grâce à la formation des jeunes gens disponibles d'ici 1975. Or, compte tenu des délais nécessaires à la mise en place et au fonctionnement à régime normal d'un établissement de formation professionnelle (formation rapide exceptée), c'est bien pour l'horizon 1975 qu'il importe d'avoir dès maintenant des indications sur le nombre de jeunes gens que devront accueillir les différents établissements. On pourra ainsi, prévoir pendant le premier plan le démarrage de structures d'accueil qui atteindront au début du second plan, ou pendant celui-ci, le débit normalisé souhaitable, la formation rapide jouant le rôle d'un volant régulateur.

2. Sources et méthode

Il est nécessaire d'envisager en 1980 deux situations très différentes l'une de l'autre : la situation avec chemin de fer (ACF) et la situation sans chemin de fer (SCF).

Les estimations d'emploi ont été obtenues par la SEDES de la façon suivante :

2.1 - Lorsque, pour une branche d'activité, il existait une étude particulière, établie pour les besoins du présent plan 1966-1970, mais dont les prévisions permettaient une évaluation de l'emploi en 1980, c'est cette évaluation directe qui a été retenue.

Il en est ainsi pour :

- l'agriculture, l'élevage, la pêche
- les forêts
- l'énergie
- les industries extractives
- les industries du bois
- les industries alimentaires et diverses (sauf mécaniques et électriques)
- les transports par voie ferrée
- les services administratifs
- l'enseignement privé
- les organismes para-publics.

2.2 - Lorsqu'une évaluation directe n'était pas possible, il a fallu déterminer un coefficient d'accroissement des effectifs (i).

Les comptes économiques prospectifs établis pour 1980 ont permis de déterminer, branche par branche, un indice d'accroissement de la production (i').

Une enquête conduite auprès des chefs d'entreprises des branches concernées a permis de retenir un indice de productivité pour la période 1966-1980 (i").

L'indice (i) d'accroissement des effectifs, c'est-à-dire le nombre par lequel il faut multiplier l'effectif 1964 pour obtenir l'effectif probable 1980 est :

$$i = \frac{i'}{i''}$$

Le tableau ci-dessous indique, en même temps que les rbranches pour lesquelles ce mode de détermination a été utilisé, les indices retenus pour la période 1966-1980.

Tableau VII

BRANCHE	Production (indice d'accroissement i)		Productivité		Effectifs (indice d'accroissement $\frac{i'}{i''}$)	
	ACF	SCF	Taux d'accroissement annuel	Indice i" correspondant	ACF	SCF
Industries électriques et mécaniques, sauf réparations de véhicules et engins	3,2	2,85	2 %	1,35	2,35	2,1
Réparation de véhicules et engins.	2,45	2,05	"	"	1,8	1,5
Bâtiment	2,45	2,15	"	"	1,8	1,6
Travaux Publics.	1,8	1,75	"	"	1,35	1,3
Transports maritimes et fluviaux	2,5	1,8	"	"	1,85	1,35
Transports aériens	2	2	0	1	2	2
Transports terrestres. . .	2,15	2,15	2 %	1,35	1,6	1,6
Commerce, sauf vente de véhicules et engins. . .	2	1,5	4 %	1,8	1,4	1,1
Ventes de véhicules et engins	2,45	2,05	2 %	1,35	1,8	1,5
Autres services.	2,1	1,7	"	"	1,55	1,25

- *3. Résultats pour 1980* - Regroupées par grande branche d'activité, les perspectives d'emploi en 1980 sont les suivantes :

Tableau VIII

	ACF	SCF
Agriculture, élevage, pêche	1 500	1 500
Forêts (OBAE inclus).	25 000	18 450
Mines (Extraction de pétrole incluse)	5 750	4 400
Energie (Raffinerie incluse).	600	600
Industries.	10 400	8 750
Bâtiments - Travaux Publics	8 200	7 500
Transports et autres services (sauf personnel domestique)	10 050	7 150
Commerce	5 400	4 250
Services administratifs, enseignement privé et organismes para-publics. .	21 700	21 700
Personnel domestique (p.m.)	3 900	3 100
TOTAL.	92 500	77 400

4. L'année 1970

Les perspectives d'emploi présentées ci-dessous (tableau IX) pour 1970 ont été établies de la façon suivante :

- on a collationné les estimations données par les différentes études sectorielles du présent plan, en les complétant éventuellement par d'autres évaluations directes pour l'Administration et les organismes para-publics.
- pour les branches où les estimations directes n'ont pu être faites, c'est-à-dire les bâtiments et Travaux Publics, le Commerce, les Transports et autres services, on a déduit l'emploi de l'activité de ces différentes branches telle qu'elle est prévue dans les Comptes économiques 1970 présentés par ailleurs.

Dans ce deuxième mode de calcul, on a retenu les mêmes taux annuels d'accroissement de productivité que ceux de l'étude SEDES.

Tableau IX - PERSPECTIVES D'EMPLOI EN 1970 DANS LE SECTEUR MODERNE

Agriculture, élevage, pêche	1 100
Forêts (OBAE inclus)	14 700
Mines (extraction pétrolière comprise)	4 050
Energie (raffinerie comprise)	550
Industries	6 750
Bâtiments - T.P.	6 400
Transports et autres services (sauf personnel domestique)	6 850
Commerce	4 300
Services administratifs, enseignement privé, organismes para-publics	16 800
Personnel domestique (p.m.)	3 000
TOTAL	64 500

4. Place de l'année 1970 dans la perspective "SEDES" 1980 (Graphiques X)

Les graphiques X.1 à 9 représentent, à partir de la situation 1964, l'année 1970 et les perspectives 1980 pour les différentes branches d'activité (sauf le personnel domestique qui ne présente pas d'intérêt du point de vue de la formation professionnelle). Les branches "énergie" et "industries" ont été légitimement groupées, la progression de la branche "énergie" entre 1964 et 1970 venant essentiellement de l'implantation de la raffinerie de Port-Gentil.

Dans la quasi-totalité des branches d'activité, l'étape 1970 calculée d'après les effets des projets de plan 1966-1970 se place de manière presque parfaite dans la perspective "avec chemin de fer" de l'étude de la SEDES.

Font seules exception :

a) La branche "agriculture, élevage, pêche", la SEDES n'ayant pas disposé de perspectives suffisamment précises dans ce domaine après 1975.

b) La branche "mines", ce qui est normal, aucun projet du plan 1966-1970 n'étant, de loin, à la taille du projet d'exploitation du gisement de fer de MEKAMBO, lié à la construction du chemin de fer.

c) La branche "forêts", pour laquelle les estimations "avec chemin de fer" de la SEDES apparaissent optimistes.

Les conséquences de ces observations seront dégagées dans le cadre de la détermination des besoins en personnel à former.

Il faut en effet, après avoir analysé la situation de l'emploi en 1964 et procédé à des estimations pour 1970 et 1980, en tirer des conclusions directement utilisables pour une orientation de la formation professionnelle.

AGRICULTURE

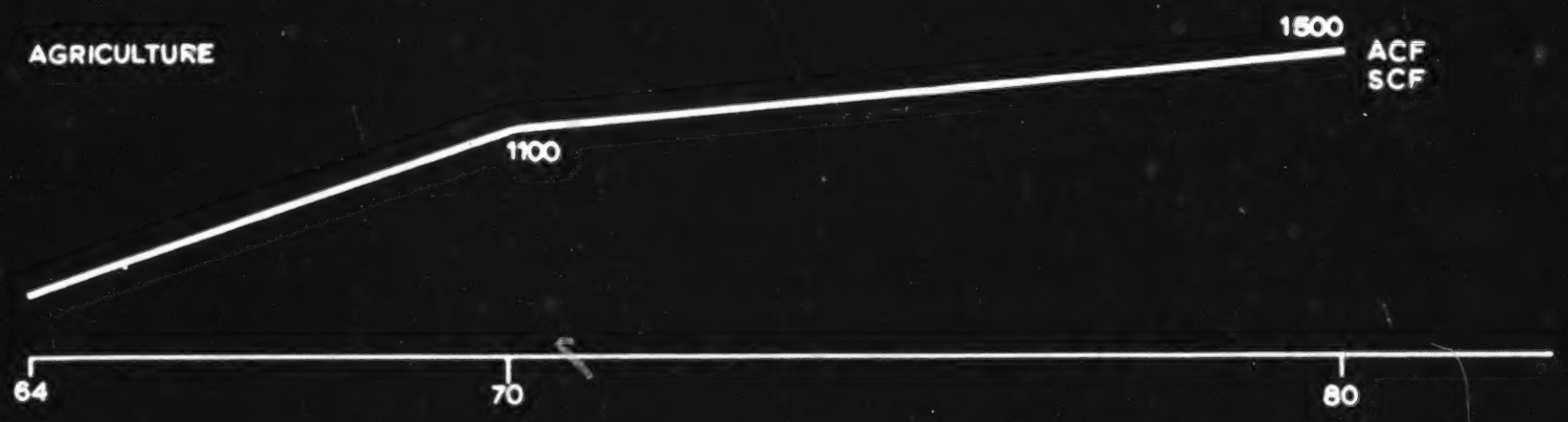

FORETS (OBAB incluse)

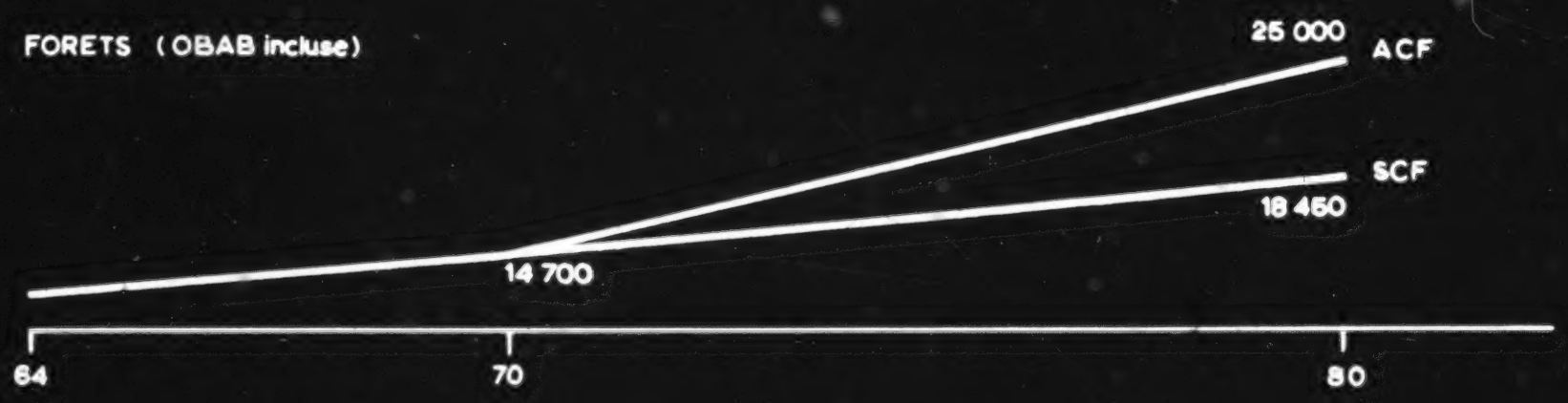

MINES (Pétrole inclus)

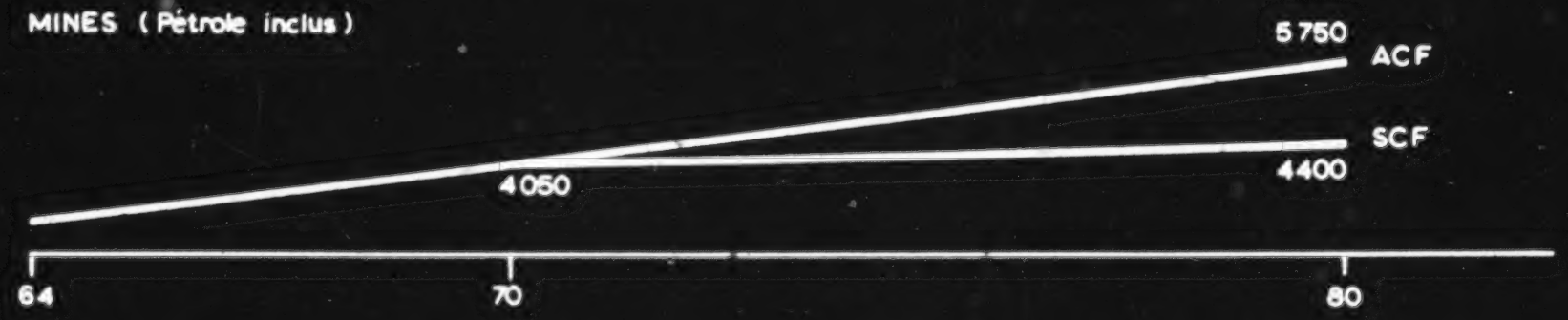

BATIMENTS T.P

TRANSPORTS AUTRES SERVICES

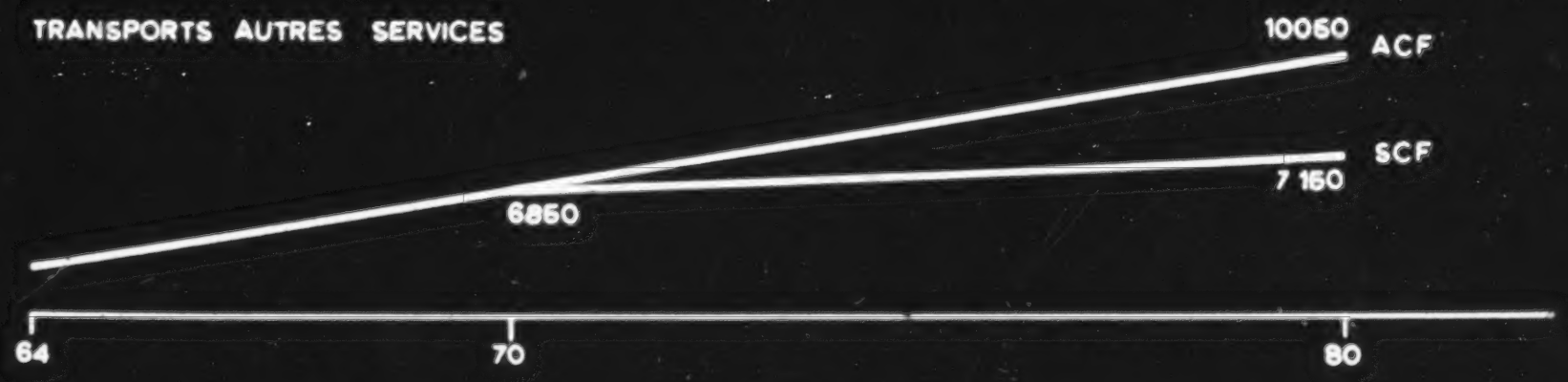

ENERGIE INDUSTRIES

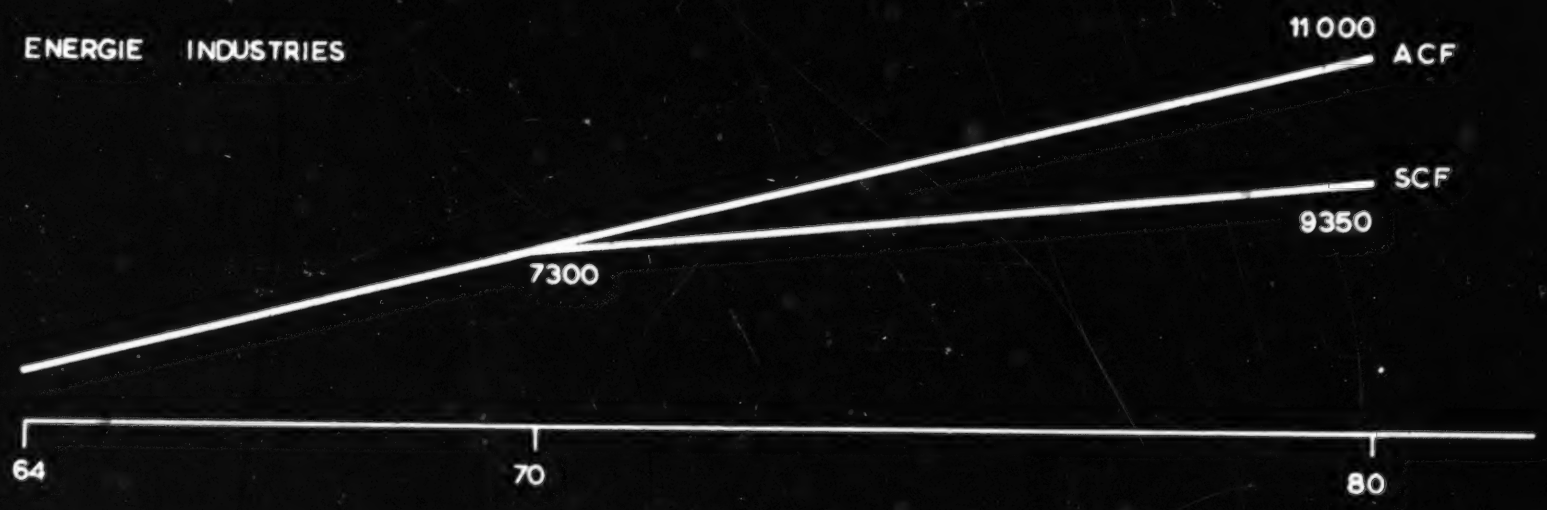

COMMERCE

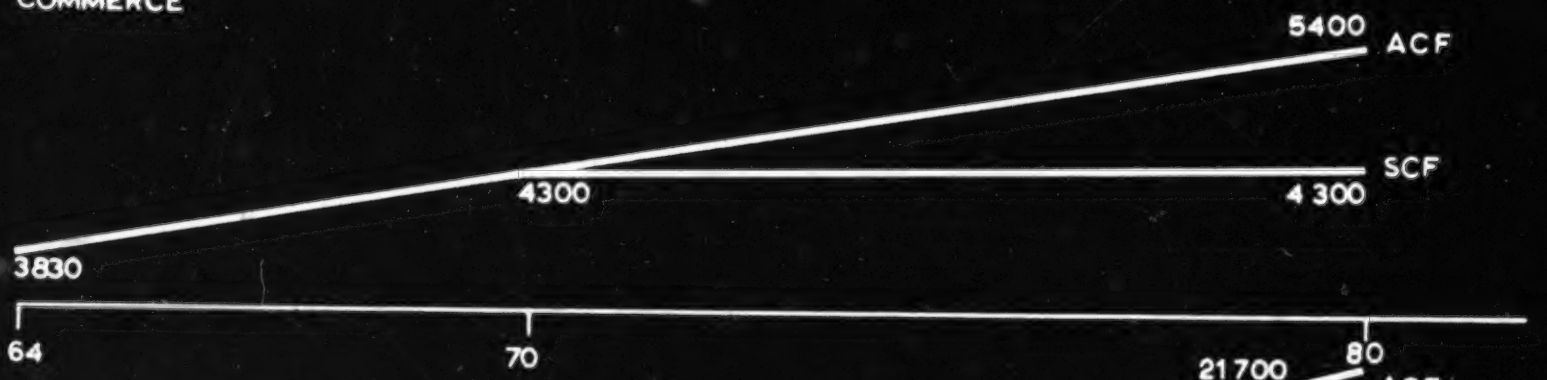

SERVICES ADMINISTRATIFS
ENSEIGNEMENT PRIVE
ORGANISMES PARA.PUBLICS

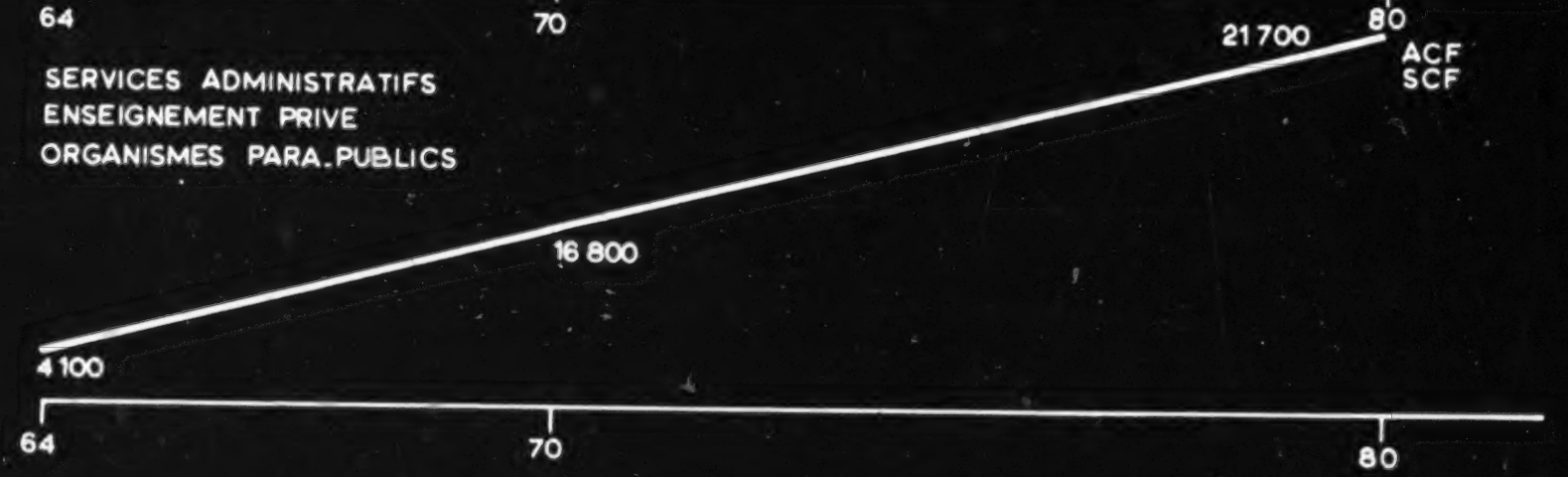

ENSEMBLE EMPLOIS SECTEUR MODERNE

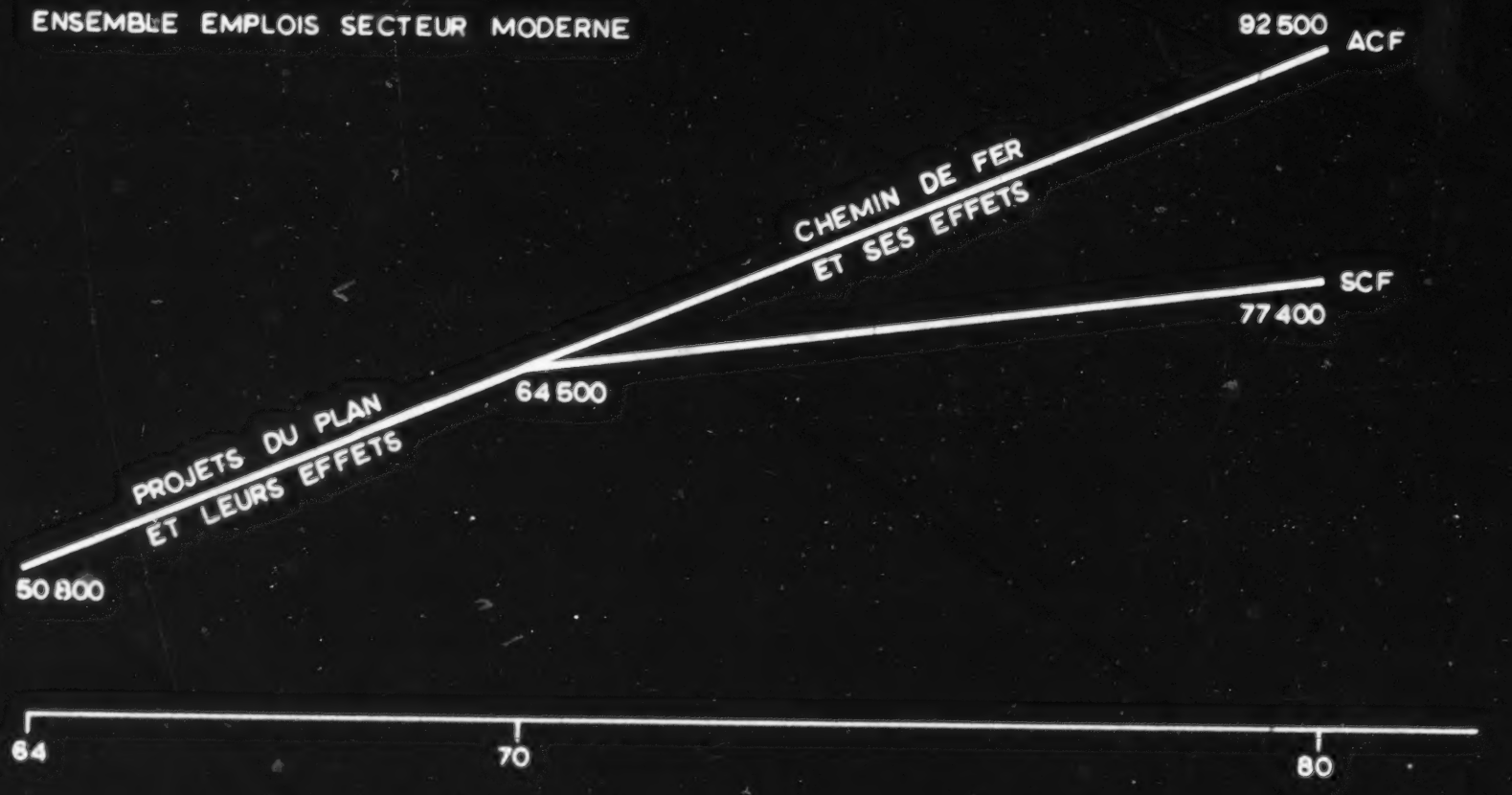

III - Les besoins en personnel à former

1. Objectif

Il s'agit ici de déterminer l'ordre de grandeur des effectifs qui doivent être formés de façon à satisfaire les besoins prévisibles de l'économie en 1980. Il s'agit, bien entendu, d'objectifs *théoriques* de formation, à rapprocher ultérieurement des ressources humaines.

2. Source et méthode

L'estimation du personnel à former sera déduite des résultats de l'étude effectuée par la SEDES.

Les objectifs théoriques de formation ont été déterminés de la façon suivante :

a) *Classement des emplois nouveaux par nature de formation et niveau de qualification,* en procédant, suivant les possibilités :
- par répartition directe
- par analogie avec la situation en 1964 de branches d'activité déjà existantes au Gabon (Cf. les travaux ayant permis l'établissement du tableau VI)
- par analogie avec la situation d'activités analogues, de préférence en pays africains.

b) *Détermination des besoins en personnel correspondant aux emplois nouveaux de niveau au moins qualifié,* en tenant compte des déperditions par décès entre l'année d'entrée dans la vie professionnelle et l'année terminale 1980 (coefficient moyen 1, 11 pour passer des emplois aux besoins en personnel).

c) *Détermination des besoins correspondant au remplacement normal du personnel en service en 1964 (Cf. tableau VI),* en prenant en compte les différentes causes de vacance des emplois occupés (décès, retraite, invalidité, cessation volontaire d'activité) par un taux de remplacement annuel de 3 %.

d) Addition des besoins de remplacement et des besoins nouveaux.

e) Estimation de la fraction de personnel à former en établissement spécialisé, la fraction restante pouvant être formée sans inconvénients en entreprises, éventuellement avec stages organisés au sein de la profession.

On a ainsi dégagé jusque dans le détail de toutes les formations de base (ajustage, maçonnerie, etc...) des objectifs théoriques de formation, d'une part pour l'hypothèse "avec chemin de fer", d'autre part pour l'hypothèse "sans chemin de fer".

3. Choix et regroupement des objectifs théoriques de formation

Compte tenu :
- de la probabilité de réalisation du chemin de fer
- des enseignements tirés des prévisions pour l'année 1970 (graphiques X), il a été décidé de choisir comme objectifs de formation les objectifs "avec chemin de fer" de l'étude de la SEDES, sauf :
  - en matière agricole, où le choix de méthodes particulières de formation dans le cadre des projets du plan de développement rural impose une démarche originale.
  - en matière forestière, où l'on a opté pour les objectifs "sans chemin de fer" qui correspondent au rythme le plus probable de développement.

Le choix systématique des objectifs "avec chemin de fer" a été tempéré par le fait que, dans les cas exceptionnels où ces objectifs étaient supérieurs de plus de 40 % aux objectifs "sans chemin de fer", on a retenu ce dernier objectif augmenté de 40 %. Ce pourcentage de 40 % trouvera plus loin son explication (Cf. tableau XV).

En regroupant les résultats obtenus par grands types de formation, on obtient le tableau des *objectifs théoriques de formation* suivants *(personnel devant entrer en formation entre 1966 et 1975 dans des établissements spécialisés pour pouvoir satisfaire aux besoins de l'économie en 1980).*

TABLEAU XI

NATURE DE LA FORMATION	Qualifiés et hautement qualifiés	Maîtrise et encadrement	Techniciens	Cadres et cadres supérieurs	TOTAL
Formation industrielle . .	4 300	875	900	600	6 675
Formation commerciale. . .	2 000	440	400	440	3 280
Formation agricole et forestière	140	355	85	110	690
Formation pédagogique. . .	1 800	300	100	100	2 300
Formation médico-sociale .	520	590	10	130	1 250
Formations diverses. . . .	180	50	110	70	410
	8 940	2 610	1 605	1 450	14 600

Cette formation en établissements spécialisés devra être complétée par la formation en entreprise d'environ 4 000 individus qualifiés et hautement qualifiés (conducteurs de véhicules et d'engins, magasiniers, etc...) et de 250 à 300 agents de maîtrise et d'encadrement (spécialement dans les professions minières).

B - LES RESSOURCES HUMAINES

Les besoins de main-d'oeuvre du secteur moderne, dont l'expansion conditionne les progrès du Gabon dans la voie du développement, ont été estimés de manière aussi précise que possible dans le chapitre précédent.

Toutefois, la seule connaissance de ces besoins ne peut suffire pour décider d'un programme de formation professionnelle : il importe, en effet, de savoir, au préalable, de quelles ressources humaines on peut espérer disposer; on évitera ainsi la tentation d'un programme trop ambitieux, entraînant des investissements inopportuns.

Le secteur moderne constitue, ici comme dans les pages précédentes, le point le plus important. Il faudra cependant examiner également dans quelle mesure le secteur traditionnel pourra supporter sans dommage l'évolution correspondant à la diminution relative de son importance dans l'utilisation des hommes.

1. Secteur moderne

La couverture des besoins de main-d'oeuvre du secteur moderne présente deux aspects qu'il est nécessaire d'aborder de façon différente : l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif.

1. L'équilibre quantitatif

1.1 - Remarque préliminaire

Le problème de la satisfaction quantitative des besoins en main-d'oeuvre du secteur moderne est en grande partie celui du recrutement de la main-d'oeuvre banale et spécialisée, puisque cette main-d'oeuvre représente environ 70 % des emplois.

Il s'agit, par définition, de personnel recevant au plus une formation de quelques semaines.

Les vues prospectives justifiées pour les niveaux de qualification plus élevés ne s'imposent donc pas ici; on se bornera à apprécier un équilibre possible pour 1970.

C'est dans le cadre même de la préparation du deuxième plan quinquennal, et compte tenu de la réponse donnée par les faits à la réalisation des prévisions ci-dessous, qu'il conviendra d'apprécier les possibilités d'équilibres ultérieurs.

Spécialement, dès que serait prise une décision ferme de recrutement de personnel pour la construction du chemin de fer, il y aurait lieu d'étudier de manière précise l'évolution à laquelle on sera parvenu par rapport aux prévisions d'équilibre ci-dessous, avant de décider de l'orientation des efforts pour effectuer ce recrutement (proportion de main-d'oeuvre gabonaise et étrangère).

1.2 - L'équilibre possible en 1970

Le secteur moderne offrira, on l'a vu, 64 500 emplois, soit 13 500 de plus qu'actuellement.

La recherche des ressources humaines susceptibles de satisfaire ces besoins est dominée par un impératif et un objectif.

1.2.1 - Un impératif : l'emploi de travailleurs européens

Il est évidemment peu réaliste de penser que, compte tenu de la faible qualification de la main-d'oeuvre gabonaise, et notamment de sa pauvreté en techniciens, les projets du plan pourront se réaliser sans accroissement du nombre de travailleurs européens.

Les travaux de la SEDES permettent d'estimer qu'il y aura en 1970, 4 300 travailleurs européens au Gabon (soit un millier de plus qu'actuellement).

1.2.2 - Un objectif : le développement du travail des femmes africaines dans le secteur moderne

L'intérêt de promouvoir ce développement résulte de la considération de deux déséquilibres qui y incitent tous deux :

a) Le déséquilibre marqué de la population totale d'âge actif : (cf. résultats définitifs de l'enquête INSEE 1960-1961)

Tableau XII

	HOMMES (15 - 49 ans)	FEMMES (15 - 49 ans)	TAUX DE MASCULINITE
1964	95 700	126 600	43 %
1970	101 100	130 300	43,7 %

b) Le déséquilibre inverse de la population urbaine africaine d'âge actif, illustré par l'exemple extrême de Libreville (recensement 1964 - population africaine).

Tableau XIII

	HOMMES (15 - 49 ans)	FEMMES (15 - 49 ans)	TAUX DE MASCULINITE
1964	15 768	10 560	59,8 %

Seul le développement du travail féminin est susceptible de permettre un retour progressif vers une structure de la population urbaine proche de celle de la population totale. C'est, en effet, dans les centres urbains qu'on peut espérer employer la très grande majorité des femmes, les emplois ruraux du secteur moderne (chantiers forestiers, scieries, travaux routiers, etc...) n'étant guère favorable qu'à l'emploi des hommes.

Il n'y a pas, actuellement, plus de 3 000 femmes africaines employées dans le secteur moderne, représentant ainsi moins de 2,5 % des femmes d'âge actif et occupant moins de 6 % des emplois.

Par contre, il existe un désir des femmes d'accéder au travail salarié pour acquérir leur indépendance financière et affirmer leur émancipation : la main-d'oeuvre féminine ne doit

pas être considérée comme un appoint temporaire, mais comme un élément permanent de la vie économique gabonaise.

Compte tenu de cet élément sociologique, et de l'accroissement de la scolarisation féminine, on retiendra comme objectif *1970 l'emploi dans le secteur moderne d'au moins 6 % des femmes d'âge actif*, soit environ

(130 300 × 0,06) = 7 800 femmes

qui tiendraient donc 12 % des 64 500 emplois prévus. Cet objectif se situe dans la perspective jugée valable d'emploi de 10 % des femmes d'âge actif en 1980.

1.3 - Les disponibilités en main-d'oeuvre masculine africaine

De l'impératif et de l'objectif précédents, il ressort la nécessité de disposer en 1970 d'environ *52 500 africains* dans le secteur moderne (64 500 emplois, moins 4 300 européens et 7 800 femmes africaines), soit 8 000 de plus qu'actuellement.

L'estimation des disponibilités en 1970 sera, ici, déduite d'une estimation des disponobilités existant en 1964.

1.3.1 - Estimation de base (1964)

Une étude spécialisée de la SEDES, effectuée en 1964, fixait à 5 000 individus les possibilités de recrutement de main-d'oeuvre masculine au bénéfice du secteur moderne sur l'ensemble du territoire national.

Il faut noter que, pour effectuer ce recrutement, deux opérations de nature et de difficulté différentes auraient dû être réalisées :

1°) *Utiliser des inactifs* déjà présents dans les zones d'implantation du secteur moderne (par exemple, embauche à effectuer parmi les 1 340 "chômeurs" ou "non actifs" de 20 à 49 ans recensés à Libreville , la population de 15 à 19 ans y étant en grande partie scolaire).

2°) *Effectuer des transferts du secteur traditionnel*

Théoriquement, des transferts importants sont possibles, compte tenu de la forte proportion des personnes d'âge actif appartenant à ce secteur (77,3 %).

L'expérience de l'implantation de la CMUF à Mounana et de la COMILOG à Moanda prouve que ces transferts sont aisés lorsque :

a) il n'est pas nécessaire de faire appel à la main-d'oeuvre extérieure à la région;
b) il n'y a pas de résistance sociologique notable vis-à-vis spécialement du travail de manoeuvre.

Le problème devient tout différent lorsque l'un ou l'autre phénomène apparaît; il est alors extrêmement difficile de prévoir un taux d'embauche parmi la population masculine.

L'estimation de la SEDES a été faite avec prudence compte tenu de ces éléments.

1.3.2 - Estimation 1970

Les travaux de la SEDES égaient essentiellement basés sur des considérations démographiques, qu'il convient de rectifier compte tenu de la récente publication par l'INSEE des résultats définitifs de l'enquête démographique 1960-1961 (95 700 hommes d'âge actif en 1964).

L'estimation initiale est à ramener de ce fait à 4 500 africains disponibles pour le secteur moderne soit, en 1964, un total de 49 000 actifs masculins théoriquement utilisables dans le secteur moderne (44 500 actifs, 4 500 embauchables), sur 95 700 hommes de 15 à 49 ans, soit 51,2 %.

En appliquant le même pourcentage à la population masculine africaine d'âge actif prévue en 1970, on obtient une disponibilité théorique de

(101 100 × 0,512) = 52 000

on peut estimer qu'il s'agit là d'une estimation minimum.

En effet,

a) D'ici 1970 le recrutement des travailleurs sera facilité par le désir des gabonais de quitter l'intérieur du pays pour les centres urbains.

b) Les progrès de la scolarisation, également renforcés par ceux de l'urbanisation, font présumer modeste l'hypothèse de disponibilité en main-d'oeuvre adoptée ci-dessus; cette estimation comporte donc, en fait, une marge de sécurité assez importante.

1.4 - Conclusions

1.4.1 - Pour la réalisation des projets du plan, il existera au Gabon, d'un point de vue quantitatif, la main-d'oeuvre nécessaire.

La balance besoins-ressources de 1970 s'établirait en effet comme suit :

Tableau XIV

BESOINS	RESSOURCES	
	Européens	4 300
	m.o. féminine africaine	7 800
	m.o. masculine africaine	52 000
64 500		64 100
Balance	- 400	

Il est bien évident que la précision des chiffres ne doit pas faire illusion et qu'il s'agit là d'une balance oscillant autour de la position d'équilibre, compte tenu de la prudence des estimations précédentes et surtout du fait qu'il n'est pas question d'interrompre le mouvement naturel d'immigration de travailleurs africains étrangers au Gabon, dont il n'a pas été tenu compte ici et qui, bien que peu important parce que réglementé, procure une marge de sécurité supplémentaire.

L'aspect important est de prendre parfaitement conscience des disponibilités à épuiser pour ne décider d'une politique d'appel délibéré à la main-d'oeuvre extérieure, et spécialement à la main-d'oeuvre extérieure africaine, que selon des critères bien précis et non en se basant à priori sur l'insuffisance prétendue de la main-d'oeuvre locale, sans prendre les mesures internes propres à y remédier en grande partie.

L'équilibre théorique de la balance emplois - ressources correspond à l'emploi dans le secteur moderne de 51,7 % des hommes d'âge actif en 1970.

1.4.2 - Dans l'hypothèse de la construction du chemin de fer à partir de 1970, il apparaît par contre très difficile de pouvoir obtenir l'équilibre quantitatif sans immigration importante de main-d'oeuvre extérieure.

3 700 travailleurs africains supplémentaires seraient en effet nécessaires à la fin de 1970, leur recrutement débutant fin 1969.

Seuls, comme il a été dit plus haut, les tests que constitueront certaines opérations de recrutement, notamment à partir de 1967 pour la construction du port d'Owendo, permettront d'effectuer en cours du plan les révisions utiles pour décider d'une politique à suivre dans la présente hypothèse (cf. recommandations générales) et de décider si l'on doit effectivement se tourner délibérément vers l'appel à l'extérieur. Il est également possible qu'un échec dans la mobilisation de la main-d'oeuvre gabonaise en vue de l'utiliser pour la réalisation de certains projets du plan n'exclue pas la réussite d'un recrutement ultérieur pour la zone du chemin de fer; de même certains emplois comptabilisés au titre de la réalisation du plan peuvent avoir en fait un caractère temporaire (notamment dans le secteur des bâtiments et des travaux publics), d'où certaines possibilités de relais difficilement appréciables.

Une conclusion ferme apparaît donc ici comme prématurée.

2. L'équilibre qualitatif

On l'appréciera dans la perspective retenue pour l'orientation du programme de formation professionnelle, c'est-à-dire compte tenu uniquement des besoins de formation en personnel de niveau au moins qualifié pour la période 1966-1975.

Ceci suppose qu'on puisse obtenir de la main-d'oeuvre locale banale et spécialisée un rendement normal.

2.1 - Personnel à former en établissements spécialisés

Il faut distinguer trois grandes catégories :

- *le personnel qualifié, hautement qualifié, et de maîtrise et d'encadrement* doit avoir en principe, à son entrée dans les établissements spécialisés, un niveau scolaire qui peut aller de la fin de 5ème (palier d'orientation prévu à ce niveau) à la fin de 3ème (Brevet, puis palier d'orientation à ce niveau).
- *le personnel "technicien"* peut être formé à partir d'un niveau de fin de première ou de fin des classes terminales.
- *le personnel "cadre et cadre supérieur"* doit normalement provenir de la formation de bacheliers.

Connaissant, d'une part les objectifs théoriques de formation, d'autre part le personnel actuellement en cours de formation ainsi que les disponibilités à provenir des divers niveaux d'enseignement, on peut dresser le tableau d'ajustement *ci-dessous* :

Tableau XV

Catégorie	Objectifs théoriques de formation	Effectifs en formation (1)	Restent à former	Disponibilités scolaires 1966-1975	Balance 1980 sans déperditions	Balance 1980 avec déperditions (2)
Qualifiés, hautement qualifiés, Maîtrise Encadrement	11 550	1 000	10 550	11 000	+ 450	- 3 750
Techniciens	1 600	25	1 575	500	- 1 075	- 565
Cadres, cadres supérieurs	1 450	100	1 350	1 275	- - 75	- 585
						- 4 900

(1) Il est tenu compte des déperditions.

(2) 40 % de déperditions, c'est-à-dire d'éléments n'atteignant pas en fait le niveau de qualification auquel on les destinait; on admet que les déperditions d'une catégorie donnée se reportent en disponibilités sur la catégorie inférieure.

En tenant compte des déperditions probables, les établissements spécialisés ne pourraient donc approcher que de 5 000 unités les besoins définis par les objectifs théoriques de formation, et ceci en admettant que toutes les disponibilités scolaires soient mises à profit; on considérera que les défections au départ sur les disponibilités du niveau de cinquième (les plus nombreuses) seront compensées par les jeunes gens recrutés dans les Centres de Formation rapide du Ministère du Travail sans avoir accédé à l'enseignement secondaire (cf. plus loin, formation commerciale et industrielle, préparation aux CAP).

2.2 - Personnel à former en entreprise, avec ou sans stages organisés au sein de la profession

Cette rubrique concerne 4 000 à 4 500 individus qualifiés et hautement qualifiés, dont 250 à 300 doivent parvenir au niveau "maîtrise et encadrement".

Les ressources locales à mettre en regard de ces besoins sont les suivantes :

- les 4 400 déperditions (40 % de 11 000) comptabilisées au tableau XV : on peut escompter en effet que les échecs en établissements spécialisés pourront être rattrapés par la suite dans une certaine proportion, par voie de promotion.

- les 11 200 élèves qui sortiront de l'enseignement terminal entre 1969 et 1975 : il est évidemment peu réaliste de penser que l'ensemble de ces élèves se consacrera aux activités du secteur traditionnel, quels que soient les efforts consentis pour l'animer; on peut penser que 50 % au minimum se dirigeront vers le secteur moderne, entraînés notamment par le phénomène d'urbanisation.

En admettant qu'on pourra récupérer 10 % des 4 400 déperditions des établissements spécialisés et pousser au niveau voulu 10 % des anciens élèves de l'enseignement terminal attirés par le secteur moderne, on disposerait donc de 1 000 individus supplémentaires.

Le déficit à comptabiliser pour la formation en entreprise serait ainsi ramené à 3 000 ou 3 500.

2.3 - Equilibre qualitatif à l'horizon 1980

Il apparaît donc qu'à l'horizon 1980 défini par les besoins théoriques précédemment calculés, la main-d'oeuvre locale sera loin de pouvoir satisfaire aux emplois des niveaux nécessitant une formation professionnelle.

L'ordre de grandeur du déficit serait d'environ 8 000 individus.

Ce sont les balances établies pour apprécier l'équilibre qualitatif qui nous seront les plus utiles pour définir les orientations générales d'un programme de formation professionnelle.

2. Secteur traditionnel

Il est indispensable, comme on l'a dit précédemment, de vérifier que le secteur traditionnel pourra supporter sans dommage l'évolution correspondant au développement du secteur moderne tel qu'on vient de l'étudier.

Plus exactement, il s'agit de savoir s'il restera des actifs en nombre suffisant :
- pour exploiter toutes les possibilités agricoles correspondant à des emplois à temps complet (agriculture de 1° et 2° catégories de l'"Etude des Structures Zonales" faite par le B.D.P.A. et la S.E.D.E.S.).
- pour maintenir à un niveau acceptable les autres activités du secteur traditionnel (artisanat, commerce, orpaillage).

1. Besoins (1975)

Les possibilités d'emploi agricole ont été fixées à environ 32 000 hommes et 52 000 femmes en 1975 par l'"Etude des structures zonales". Nous conserverons cet horizon 1975 qui a l'avantage de permettre d'estimer une situation intermédiaire entre les horizons précédemment examinés (1970 et 1980). L'artisanat et le commerce traditionnel ainsi que l'activité d'orpaillage, seront en déclin par rapport à la situation de 1964; en effet, grâce au regroupement provoqué par l'implantation d'industries et de chantiers, les circuits commerciaux vont se normaliser; un paysannat à revenu plus élevé demandera de moins en moins les produits d'un artisanat mal outillé et peu compétent; les commerçants et artisans les plus dynamiques accèderont au secteur moderne; enfin, sauf fait imprévu, les orpailleurs seront également moins nombreux (cf. étude du secteur minier). Les activités traditionnelles non agricoles regrouperaient 11 000 à 12 000 personnes, dont un millier de femmes.

En tout, il faudrait donc pouvoir utiliser, en dehors du secteur moderne, environ 42 500 hommes et 53 000 femmes actifs.

2. Ressources humaines (1975)

La population de 15 à 49 ans se composera de 108 200 hommes et 137 500 femmes.

D'après les objectifs d'emploi des femmes dans le secteur moderne, celui-ci utilisera environ 11 500 femmes africaines; les projections d'emplois dans ce secteur permettant d'y prévoir 76 000 actifs (construction du chemin de fer supposée achevée) il reste donc 64 500 emplois à combler par les résidents et les travailleurs expatriés. Du fait du déficit en main-d'oeuvre des niveaux de qualification supérieure, ces derniers seront au minimum 6 000; on peut donc prévoir l'emploi d'un peu plus de 58 000 africains résidents dans le secteur moderne.

3. Balance (1975)

Les objectifs d'emploi dans le secteur moderne apparaissent en définitive comme parfaitement cohérents avec le maintien des autres activités souhaitables.

En effet, même dans l'hypothèse extrême où l'on réussirait à rétablir l'équilibre des sexes de la population active du secteur moderne, ce qui diminuerait considérablement le nombre des femmes actives disponibles hors de ce secteur, on disposerait de la main-d'oeuvre suffisante, avec les disponibilités théoriques suivantes :

Tableau XVI

	HOMMES 15-49 ans	FEMMES 15-49 ans
TOTAL	108 000	137 500
Secteur moderne	58 000	58 000, dont 11 500 actives
Disponibilité théorique . . .	50 000	79 500

C - ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Secteur traditionnel

Un programme de formation professionnelle n'est généralement conçu qu'au profit du secteur moderne, où la complexité et la variété des besoins constituent un terrain d'élection pour une action concertée à partir des disponibilités scolaires et des possibilités d'adaptation et de progression du personnel en place.

Aussi bien, les chapitres suivants seront consacrés en quasi-totalité aux moyens de formation adaptés au secteur moderne.

Toutefois, l'ampleur et le détail de ces développements ne doivent pas faire perdre de vue les moyens expressément prévus au présent plan quinquennal pour assurer l'évolution du secteur traditionnel.

Le problème dominant de ce secteur est, ainsi qu'on vient de l'exposer, l'orientation de l'agriculture vers des activités de plein emploi, fournissant un minimum de revenu monétaire. Cette évolution agricole doit être accompagnée d'une évolution du commerce et de l'artisanat ruraux, perdant peu à peu leur caractère rudimentaire pour servir de complément efficace aux activités tertiaires du secteur moderne, auxquelles finiront par accéder les éléments les plus dynamiques.

1. Pour la réalisation des projets du plan de développement rural (cf. ce plan sectoriel) il est prévu de former dans le cadre même des projets les individus qui doivent être les éléments moteurs de la transformation. On doit ainsi lancer, durant le premier plan, avec un maximum de préparation et de prudence, un certain nombre d'opérations de développement rural économiquement valables. Compte tenu de la faiblesse des traditions agricoles existantes, on ne progressera dans le développement de ces opérations qu'en fonction de l'expérience acquise et des résultats obtenus "à la base". C'est dans un souci précis d'efficacité qu'on a ainsi volontairement envisagé la formation d'un point de vue purement pratique, au lieu de poursuivre la formation inefficace de "fonctionnaires" encadreurs.

2. La ruralisation de l'enseignement primaire doit améliorer la sensibilisation des enfants des villages au monde qui les entoure; on peut en attendre, chez un certain nombre, l'éveil d'un intérêt véritable pour les activités agricoles.

3. L'enseignement terminal, innovation essentielle du plan d'enseignement (cf. ce plan) est conçu pour faciliter l'évolution du mode de vie rural.

Selon l'implantation géographique des centres, l'accent sera mis sur la partie d'enseignement pratique la plus adaptée à l'environnement; tous les centres auront des relations très étroites avec les villages et rechercheront les améliorations à apporter à la vie villageoise.

L'enseignement terminal est donc, en réalité, un véritable moyen de formation, complémentaire des actions prévues au plan de développement rural, susceptible, malgré les déperditions inévitables liées à l'attrait du secteur moderne, de fournir un certain nombre d'individus capables de jouer un rôle actif dans l'évolution souhaitée du secteur traditionnel.

Spécialement, et à l'inverse de ce qui apparaît souhaitable dans le secteur moderne, c'est essentiellement *l'intérêt des hommes* qu'il faut éveiller pour les activités agricoles. Seules, en effet, les femmes s'y adonnent traditionnellement. Cette action sur le milieu rural masculin est cohérente avec l'effort à fournir pour employer les femmes dans le secteur moderne, les deux actions allant dans le sens d'un meilleur équilibre général des populations.

2. Secteur moderne

Les orientations générales du plan de formation professionnelle du secteur moderne découlent des observations précédentes sur l'insuffisante qualification de la main-d'oeuvre gabonaise (tableau IV), des prévisions d'ajustement entre objectifs théoriques de formation et disponibilités scolaires, et de l'intérêt de disposer au Gabon même de certaines structures de formation.

La constatation fondamentale est la nécessité de prévoir, pour la formation de personnel qualifié et hautement qualifié, des structures de formation gabonaises adaptées aux objectifs théoriques de formation; en effet :
- les disponibilités scolaires (déperditions ultérieures non déduites) balancent les besoins;
- le volume de ces besoins et disponibilités est suffisant pour justifier une infrastructure locale;
- l'environnement, pour des établissements de formation à ce niveau, peut être considéré comme acceptable.

De plus, c'est à partir du niveau "maîtrise et encadrement", coïncidant sensiblement avec les "cadres moyens" du langage courant, que le pourcentage de main-d'oeuvre gabonaise par rapport à la main-d'oeuvre totale baisse de manière très sensible (Tableau IV). L'accent doit donc être mis en priorité sur la formation de personnel *hautement qualifié* susceptible, après quelques années d'expérience professionnelle, de fournir des *cadres moyens*. Cette orientation, dictée par les faits, est d'autant plus judicieuse qu'elle coïncide, pour le secteur privé, avec le désir des entreprises d'africaniser cette catégorie de personnel, pour peu qu'elles disposent d'éléments valables. Le second point important est donc l'organisation d'une *promotion* parmi le personnel réellement qualifié.

La formation de techniciens, cadres et cadres supérieurs doit viser à orienter au maximum les disponibilités scolaires du niveau voulu (cf. Tableau XV) vers les besoins réels de l'économie, grâce :
- *exceptionnellement, à une infrastructure locale* quand elle est justifiée par le volume des besoins et que l'on a des raisons précises d'espérer éviter l'écueil d'une formation "au rabais";
- *dans la plupart des cas, à des moyens de formation situés à l'étranger*, le Gabon ne pouvant envisager de se doter d'infrastructures coûteuses et de technicité élevée pour une masse restreinte de personnel à former, répartie en de multiples spécialités.

L'ensemble du plan de formation professionnelle est exposé ci-après sous deux grands titres :

- Les formations spécialisées
- Recommandations générales et récapitulations.

IIème PARTIE

LES FORMATIONS SPECIALISEES

A - LES FORMATIONS COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE [1]

1. Personnel qualifié et hautement qualifié

1.1 - Les buts à atteindre

L'accroissement du niveau réel de qualification du personnel est une nécessité vitale pour le maintien et l'expansion des activités existantes, et la viabilité des nouveaux projets : il faut, au fur et à mesure des vacances, remplacer le personnel en exercice, le plus souvent surclassé, par du personnel bien formé, et être en mesure de satisfaire valablement les besoins nouveaux.

Concrètement, on devra donc :

- aboutir à une qualification adéquate du personnel formé au niveau des CAP (certificats d'aptitude professionnelle), ce qualificatif incluant notamment l'aptitude des titulaires du CAP à s'intégrer normalement dans l'entreprise;
- disposer d'une capacité suffisante de formation du personnel hautement qualifié ayant normalement vocation, après avoir acquis une expérience suffisante du métier et fait preuve de qualités de commandement, à fournir les entreprises en cadres moyens, catégorie pour laquelle l'africanisation doit être accélérée. Il s'agit de personnel formé au niveau des Brevets d'enseignement commercial ou industriel (BEC, BEI) qui deviendront, selon la terminologie nouvelle, les Brevets d'agent technique (B.A.T.) commercial ou industriel.

1.2 - Les moyens à mettre en oeuvre

Sur le plan du partage général des tâches de formation, il convient de laisser à la charge de l'entreprise la formation systématique du personnel ne présentant d'intérêt que pour elle-même, et d'envisager la prise en charge par l'Etat de la formation dans les métiers de base, utilisable par les différentes branches d'activité. Ce qui suit s'applique uniquement à la formation dans les métiers de base.

1.2.1 - La préparation aux CAP

On distinguera :

- *une formation longue*, dispensée dans les établissements publics ou privés relevant de la Direction de l'Enseignement Technique.
- *une formation courte*, assurée par les Centres de formation rapide dépendant du Ministère du Travail.

a) Formation longue

Le niveau souhaitable de recrutement, auquel il faudra parvenir, est le niveau de fin de cinquième, les élèves étant dirigés vers l'enseignement technique à la suite d'un examen d'orientation, et non plus systématiquement en raison de leur incapacité à poursuivre des études secondaires.

(1) Cf. Schéma général XVII.

Schéma XVII - FORMATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

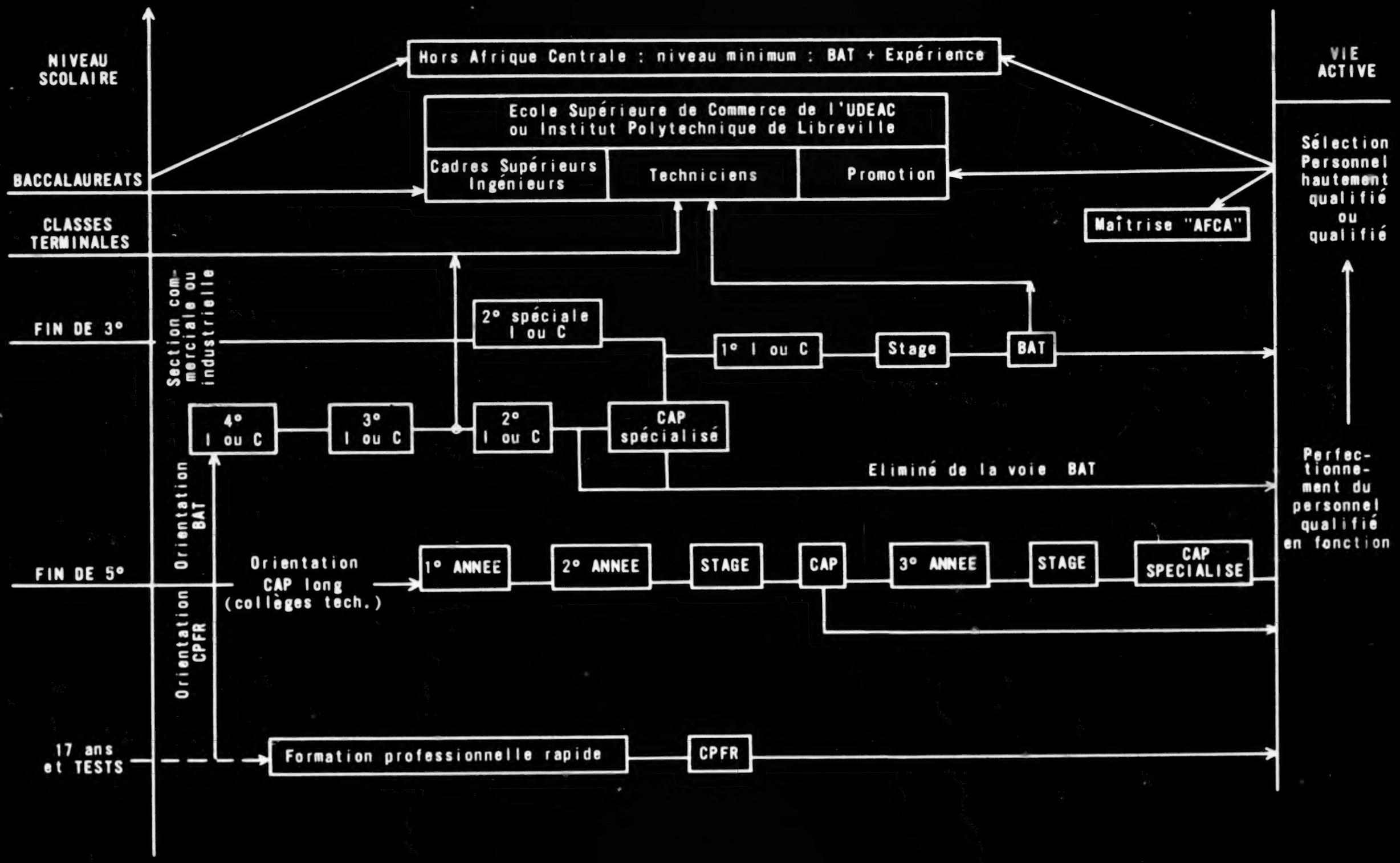

- L'élévation du niveau de base permettra de ramener dans l'avenir la durée des études à deux années, sans diminution de l'horaire consacré à la formation professionnelle proprement dite. Les meilleurs éléments seront présentés, après une troisième année d'études, à un CAP spécialisé.

Une révision des programmes et méthodes est indispensable et doit faire l'objet d'une étude approfondie dès le début de 1966 par la Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel, en liaison avec le Ministère du Travail, les milieux professionnels, et le Commissariat au Plan, on examinera particulièrement :

- *en matière commerciale*, la possibilité de créer un CAP original, habilitant à tenir les emplois de bureau polyvalents qui correspondent à la demande la plus importante.
- *en matière industrielle*, si le souci d'efficacité doit conduire à une spécialisation plus étroite de chaque établissement.

Pendant la période transitoire où des certificats élémentaires d'aptitude professionnelle devraient continuer à être délivrés dans certaines disciplines, il serait formellement exclu que les titulaires de ce certificat puissent, à un moment quelconque, être intégrés à l'enseignement nouvelle formule.

b) Formation courte

La formation courte continuera à faciliter l'ajustement à plus court terme de l'offre de services à la demande d'emploi.

Elle ne fera pas double emploi avec la formation longue, car elle s'adresse à des jeunes gens plus âgés, et chez lesquels l'harmonisation souhaitable du niveau de base ne pourra s'obtenir aussi rapidement que dans la formation longue; on retiendra, cependant, que, là encore, c'est le niveau de fin de cinquième qui est le niveau minimum souhaitable, surtout en matière commerciale : *en matière industrielle*, on pourra admettre certains éléments d'au moins 17 ans, après épreuves psychotechniques et preuve de notions de base indispensables en français et calcul.

Les Centres de Formation Professionnelle Rapide constitueront le relais indispensable pour fournir l'essentiel de personnel réellement qualifié nécessaire tant que les établissements d'enseignement n'auront pas trouvé leur équilibre, compte tenu des transformations et mises au point envisagées.

Les programmes et méthodes des Centres de Formation Professionnelle Rapide demeureront étroitement inspirés de ceux mis au point en France par l'A.N.I.F.R.M.O. (Association Nationale Interprofessionnelle pour la Formation Rationnelle de la Main-d'Oeuvre, devenu depuis peu l'Association pour la Formation Professionnelle Accélérée).

1.2.2 - La préparation aux B.A.T. (Brevet d'Agent Technique)

La préparation aux B.A.T. s'effectuera :

a) soit en quatre ans à partir de l'examen d'orientation de fin de 5°
b) soit en deux ans à partir de l'examen d'orientation de fin de 3°, la classe de seconde étant, dans ce cas, distincte de celle réservée aux élèves orientés en fin de 5°.

Les élèves dirigés vers la préparation aux B.A.T. suivront l'enseignement de sections commerciales ou industrielles dont l'issue normale n'est ni la sanction des études par un C.A.P., ni un rattrapage éventuel pour la préparation aux baccalauréats techniques.

Cependant, en ce qui concerne les élèves orientés vers le B.A.T. dès la fin de cinquième :

- il est naturel de mettre à profit la formation reçue pour les présenter au bout de 3 ans, c'est-à-dire en fin de seconde, à un C.A.P. spécialisé; ceci permettra, de plus, le dégagement de certains éléments vers la vie active.
- il est légitime de permettre aux plus brillants éléments, *mais à eux seuls*, sélectionnés en fin de troisième, de rattraper la préparation au baccalauréat technique, en rejoignant une seconde technique.

1.2.3 - Etablissements et leur importance souhaitable

a) Principe - La formation du personnel ne peut être confiée qu'à des collèges, établissements ou centres suffisamment équipés et structurés pour donner une formation valable : le niveau minimum est celui des sections de Formation Rapide appliquant les méthodes ANIFRMO.

Ceci exclut qu'on puisse prendre en considération, sous la présente rubrique, des centres analogues aux actuels centres élémentaires de Formation Professionnelle dépendant de la Direction de l'enseignement technique. Ces centres seront intégrés à l'"enseignement terminal" (cf. le chapitre consacré à cet enseignement).

b) Formation Commerciale - Les établissements existants pourront accueillir annuellement les effectifs suivants en vue de leur formation :

Centres de Formation Professionnelle rapide.	60
Collège de l'Immaculée Conception.	40
Section Commerciale du Lycée Technique de Libreville .	50
	150

Cette capacité est insuffisante par rapport aux besoins estimés précédemment (cf. tableau XI : moyenne annuelle nécessaire de 200).

Il apparaît nécessaire de prévoir une nouvelle section commerciale de même importance que l'actuelle section commerciale du Lycée Technique. Elle sera également de même niveau, c'est-à-dire susceptible de fournir annuellement aux entreprises entre vingt et vingt cinq jeunes gens ayant effectivement obtenu le B.A.T. sur la cinquantaine recrutés quatre ans auparavant (cf. schéma général).

Compte tenu de l'environnement indispensable, cette section sera implantée à Port-Gentil.

c) Formation industrielle

La capacité annuelle des établissements existants sera la suivante :

Collèges Techniques.	160
Section industrielle du Lycée Technique de Libreville	50
Centre type "ANIFRMO".	180
	390

Cette capacité est également insuffisante par rapport aux besoins (cf. Tableau XI) qui s'élèvent à une moyenne annuelle de 430.

Le déficit sera progressivement comblé :

- par un léger renforcement des sections de Formation Professionnelle Rapide,
- par la création d'une nouvelle section industrielle, de moitié moindre importance que celle du Lycée Technique de Libreville (au début, une classe de 4° industrielle). Compte tenu de l'environnement indispensable, cette section industrielle sera, comme la nouvelle section commerciale, implantée à Port-Gentil.

Elle sera orientée également vers la préparation au B.A.T.

1.3 - Le calendrier et les coûts

1.3.1 - Calendrier

Grâce aux investissements en cours, les établissements existants atteindront leur pleine capacité pour la quasi-totalité en 1966.

Les crédits pour l'implantation de la section commerciale de Port-Gentil devront être également dégagés en 1966.

Par contre, malgré le désir que l'on éprouve de voir la jeunesse gabonaise s'orienter de préférence vers les professions techniques, il y a lieu de ne pas perdre de vue les facteurs qui se conjuguent pour limiter l'action immédiate dans ce domaine :

- éducation de base actuellement défaillante dans ses parties les plus utiles à la préparation aux professions techniques (éducation gestuelle, mathématiques);
- nécessité, plus encore en matière industrielle qu'en matière commerciale, de définir et de mettre à l'épreuve de nouvelles méthodes dans les établissements dépendant de l'Education Nationale.
- impossibilité, pour les spécialistes gabonais, d'occuper d'emblée, au démarrage des projets du plan industriel, tous les postes créés aux niveaux "qualifié et hautement qualifié". Le démarrage des projets nécessitera, en effet, un certain nombre de spécialistes expatriés, dont les emplois ne seront africanisés que par la suite.

C'est pourquoi l'ouverture de la Section Industrielle de Port-Gentil n'est prévue qu'à la rentrée scolaire de 1970 : on doit alors pouvoir, compte tenu de la révision et de l'expérimentation des méthodes, renforcer la capacité de formation industrielle en éléments réellement hautement qualifiés, qui seront nécessaires pour poursuivre la politique d'africanisation des cadres moyens. Si le besoin s'en fait sentir, la nouvelle section industrielle pourrait aisément doubler d'importance dans le second plan, pour rattraper le retard pris, pendant le premier plan, sur le rythme théorique d'accroissement des besoins de l'économie.

Le renforcement des sections de formation professionnelle rapide interviendra sur les années 1966, 1967 et 1968.

1.3.2 - Tableau des Investissements

La nature, l'importance, le calendrier des investissements sont résumés par le tableau ci-après :

Tableau XVIII *(Millions CFA)*

DESIGNATION	1966	1967	1968	1969	Total 1966-1970
Lycée Technique de Libreville	478(1)				478
Equipement Commercial complémentaire (College Immaculée Conception). . . .	-	4			4
Equipement industriel complémentaire (Centre Ste-Marie).	10				10
Sections de Formation Professionnelle Rapide.	5	5	5		15
Sections commerciale et industrielle de Port-Gentil	50			75	125
	543	9	5	75	632

L'implantation de la section commerciale de Port-Gentil devra tenir compte, notamment pour les réservations de terrain à faire, de la juxtaposition ultérieure prévue d'une section industrielle.

1.3.3 - Charges récurrentes des établissements nouveaux (sections commerciales et industrielles de Port-Gentil, et 3 sections de Formation Professionnelle Rapide)

(1) L'investissement total de 478 millions au Lycée Technique profite aussi à l'enseignement technique long (cf. plan d'enseignement) 428 millions sont acquis avant 1966, 50 millions étant financés dans le cadre du plan.

Tableau XIX

Charges nettes cumulées - (Millions CFA)

	1966	1967	1968	1969	1970
Section commerciale Port-Gentil	-	1,6	7,7	16,7	25,6
Section industrielle Port-Gentil. . . .	-	-	-	-	2,1
Sections FPR.	-	4	8	12	12
		5,6	15,7	28,7	39,7

2. Promotion et niveaux supérieurs

La formation des "agents de maîtrise et d'encadrement" doit être assurée par promotion des éléments réellement qualifiés ayant déjà fait la preuve de leurs capacités professionnelles et d'aptitude au commandement.

La formation des "techniciens" et de "cadres et cadres supérieurs", assurée en principe à partir d'individus qui n'ont pu encore avoir une expérience professionnelle, doit tenir le plus grand compte, dans ses méthodes, de la nécessité d'une intégration rapide dans le monde du travail.

2.1 - Actions dans le cadre de l'Ecole Supérieure de Commerce de l'UDEAC et de l'Institut Polytechnique de Libreville

Deux établissements inter-Etats seront, en 1970, les centres principaux de l'action en matière de promotion et de formation des techniciens et de cadres supérieurs :

L'Ecole Supérieure de Commerce de l'UDEAC, qui n'est pas encore ouverte; l'Institut polytechnique de Libreville, qui fonctionne actuellement dans des conditions transitoires.

Pour ces deux établissements, la première année scolaire de fonctionnement sur des bases normalisées doit être l'année 1968-1969.

L'étude de l'organisation de l'Ecole de Commerce de l'UDEAC sort du cadre du présent exposé, le Gabon souhaite cependant que cette organisation ne soit pas éloignée, dans son esprit, de celle qu'il propose pour *l'Institut Polytechnique de Libreville.*

Ce dernier établissement, qui continuera à dépendre de la Fondation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (F.E.S.A.C.) pourrait être organisé sur les bases suivantes :

2.1.1 - Une Section "Techniciens" formerait ceux-ci en trois ans, à partir :
- d'élèves ayant échoué pour la deuxième année au baccalauréat Mathématiques et Technique,
- de titulaires du B.A.T. choisis selon une sélection rigoureuse.

Après une première année consacrée à l'homogénéisation du niveau des élèves recrutés, une spécialisation selon deux ou trois grandes options interviendrait en deuxième année; la troisième année serait consacrée au stage en entreprise, suivi d'une session de fin de stage pendant laquelle seraient tirés tous les enseignements de cette première insertion dans le monde du travail.

Lorsqu'une spécialisation complémentaire des techniciens se révèlerait nécessaire avant leur utilisation ou leur complément de formation en entreprise, la section "techniciens" de l'Institut Polytechnique pourrait servir de base d'accueil pour des stages de formation rapide analogue à ceux organisés en France par l'ANIFRMO pour la formation dite "de deuxième degré".

Le recours à des stages à l'extérieur ne concernerait que la spécialisation ou le perfectionnement dans des domaines bien particuliers.

2.1.2 - Une section "Ingénieurs" formera ceux-ci en quatre ans, à partir des bacheliers "Mathématiques et Techniques" ou "Mathématiques élémentaires", et, éventuellement, d'un très petit nombre d'élèves-techniciens qui se révèleraient particulièrement brillants.

La spécialisation en deux ou trois grandes options interviendra la seconde année et se poursuivrait en troisième année. La quatrième année serait consacrée au stage en entreprise, suivi d'une session de fin de stage.

Contrairement à ce qui a été exposé pour la section "techniciens", la spécialisation plus poussée des élèves ingénieurs, lorsqu'elle sera souhaitable, ne pourra généralement s'effectuer qu'à l'étranger.

2.1.3 - Une Section ou un Centre associé de "Promotion" préparerait l'accès à la maîtrise de personnel qualifié et hautement qualifié de l'industrie, à la demande des employeurs intéressés, et uniquement au profit d'éléments ayant les connaissances générales et aptitudes pour tirer profit de la formation dispensée.

Un Centre associé de Promotion aurait l'avantage de permettra une organisation plus souple de la promotion, en y associant d'une manière plus étroite que ne pourrait le faire le conseil de perfectionnement de l'Institut, les employeurs et le Ministère du Travail. Le Centre de Promotion utiliserait les moyens matériels de l'Institut, ce qui éviterait des investissements inutiles, mais pourrait faire appel de manière beaucoup plus libre aux collaborations extérieures, par exemple à celle de certains cadres des entreprises.

Le choix définitif entre une Section proprement dite de "promotion", ou un centre associé, sera débattu lors de la mise au point définitive du projet de l'Institut Polytechnique. De toute façon une association étroite entre les secteurs publics et privés en matière de promotion est considérée par le Gabon comme une nécessité primordiale.

2.2 - Autres actions

2.2.1 - Accès à la maîtrise

Dès le début de 1966, un programme de formation élémentaire aux responsabilités d'encadrement sera mis en action par l'A.F.C.A. (Association pour la Formation des Cadres) avec le concours du secteur privé.

L'accent doit être mis sur la *qualité* nécessaire des individus admis à suivre ce programme et qui, en retour, devront bénéficier d'une garantie de promotion.

C'est en fonction des possibilités de fait de sélectionner du personnel valable, présenté par des entreprises désireuses de le promouvoir, que le programme sera développé.

L'expérience acquise ainsi sur place pourrait être largement utilisée pour l'organisation de l'action de promotion dans le cadre de l'Institut Polytechnique, à laquelle l'AFCA devrait être associée selon une formule à définir.

2.2.2 - Formation de techniciens, cadres et cadres supérieurs

En attendant le fonctionnement sur des bases normalisées de l'Ecole de Commerce de l'UDEAC et de l'Institut Polytechnique de Libreville, la plupart des techniciens, cadres et cadres supérieurs devront être formés à l'étranger.

On ne perdra pas de vue qu'il ne faut orienter dans cette voie que des éléments pouvant prétendre accéder réellement aux qualifications requises; ainsi, le niveau minimum requis doit être le B.A.T. pour une formation de techniciens, le baccalauréat pour une formation de cadre supérieur (cf. Recommandations générales); de plus, il faut veiller à ce que l'envoi à l'étranger de titulaires de B.A.T. ne nuise pas à l'élévation nécessaire du niveau de l'Institut Polytechnique pendant la période de 1966-1968.

Au stade de rendement complet de l'Ecole de Commerce et de l'Institut Polytechnique, l'envoi à l'étranger sera beaucoup plus limité et concernera simplement :
- les spécialisations poussées, nécessaires à quelques-uns après leur formation locale,
- quelques éléments particulièrement valables, à former directement dans les grandes écoles commerciales et industrielles des pays développés.

2.3 - Coûts

2.3.1 - Investissements - 130 millions de francs CFA seront investis pour l'aménagement de l'Institut Polytechnique à Libreville (65 millions en 1966, 65 millions en 1967).

2.3.2 - Charges récurrentes de l'investissement

Le fonctionnement de l'Institut Polytechnique est actuellement assuré par le F.E.S.A.C. On ne comptera comme charges récurrentes de l'investissement effectué que les frais d'entretien des élèves gabonais, soit :

Tableau XX *(Millions CFA)*

1968	1969	1970
13,0	48,2	61,8

B - LES AUTRES FORMATIONS

On trouvera sous ce titre :

- un rappel sommaire des moyens de formation examinés dans les autres exposés sectoriels du présent plan de développement, comprenant éventuellement quelques précisions et compléments;
- des indications sur les moyens prévus pour assurer les formations diverses n'intéressant ni les autres exposés sectoriels, ni la formation commerciale ou industrielle.

1. Formation agricole (cf. Le plan de développement rural)

Le fonctionnement jusqu'en 1965 du Collège National d'Oyem a permis la formation de cadres administratifs suffisants. L'exécution des projets du plan 1966-1970 requiert surtout des praticiens réellement au service des paysans, qui seront formés dans le cadre des différents projets. Le personnel fonctionnaire déjà formé sera préparé à ses tâches nouvelles par des stages de recyclage.

La formation professionnelle de type classique ne concernera donc, pendant le premier plan, que des techniciens, cadres et cadres supérieurs en nombre très restreint (quelques unités par an) :

1.1 - Techniciens

Ingénieurs des travaux agricoles à l'Institut d'études agronomiques de WAKOMBO (R.C.A.); ingénieurs des travaux d'élevage et techniciens de la pêche à l'Institut d'Etudes zootechniques de Fort-Lamy (Tchad).

1.2 - Cadres et cadres supérieurs

Ingénieurs d'agriculture, pédologues, vétérinaires

La réouverture d'un collège national d'agriculture interviendra probablement à l'occasion de la mise en application du 2° plan de développement.

2. Formation forestière (cf. Le plan de production forestière et de sylviculture)

Les agents de maîtrise et d'encadrement (agents techniques pour les services publics, conducteurs de chantiers pour les entreprises), les techniciens (conduite d'exploitation forestière, ingénieurs des travaux forestiers), ainsi que quelques cadres des entreprises privées gabonaises seront formés à l'*Institut National d'Etudes Forestières du Cap Estérias*, remplaçant l'actuelle Ecole forestière, et qui fonctionnera à compter d'Octobre 1968 suivant sa formule définitive.

Des cadres supérieurs (Ingénieurs des Eaux et Forêts) continueront à être formés à l'étranger.

3. Formation pédagogique (cf. Le plan d'enseignement)

Les besoins en personnel enseignant sont décrits au plan d'enseignement, ordre d'enseignement par ordre d'enseignement; à partir du niveau des cadres de l'enseignement primaire (inspecteurs primaires, professeurs du secondaire) les enseignants gabonais seront formes à l'étranger. A la fin du premier plan 1966-1970, il sera toujours nécessaire d'avoir recours à des expatriés, dont le nombre est précisé.

En ce qui concerne les professeurs nouveaux nécessaires pour la mise en oeuvre du programme de formation professionnelle lui-même, il s'agira en quasi-totalité, de personnel expatrié. Ce n'est donc pas dans l'immédiat un problème de formation, mais un important problème de recrutement dont il y a lieu de se préoccuper dès maintenant. Bien entendu, ce recrutement nécessaire d'expatriés s'accompagnera d'un effort constant de recherche et d'orientation des éléments gabonais pouvant être préparés en vue d'une relève ultérieure.

4. Formation médicale et sociale (cf. Le plan de Santé)

Sera formé localement le personnel des niveaux suivants :

- *qualifié et hautement qualifié*, c'est-à-dire les infirmiers brevetés, les agents d'hygiène, les aides et monitrices sociales;
- *agents de maîtrise et d'encadrement*, c'est-à-dire les Infirmiers diplômés d'Etat, les Sages-femmes diplômées d'Etat, les agents techniques d'hygiène, les laborantins. Les assistantes sociales, bien que classées théoriquement à ce niveau, seront formées à l'étranger.

Un complément d'investissement permettra à *l'Ecole Nationale de Technique Sanitaire* d'atteindre son plein rendement.

Seront formés à l'étranger :

- les assistantes sociales,
- le personnel "techniciens" c'est-à-dire les Ingénieurs sanitaires,
- le personnel "cadres et cadres supérieurs, c'est-à-dire les médecins, pharmaciens et dentistes.

5. Formation administrative, juridique et financière (cf. le plan de réforme des structures administratives en ce qui concerne la formation administrative)

Le rôle de l'Ecole Gabonaise d'Administration en tant que pourvoyeuse d'un certain nombre d'emplois administratifs doit être considéré comme pratiquement achevé : la *formation initiale* ne doit plus concerner qu'un nombre restreint d'individus. Il reste par contre un champ d'action très vaste à l'Ecole : *c'est celui du perfectionnement du personnel administratif en service*, pour lequel un effort très important doit être consenti si l'on veut améliorer l'efficacité de l'Administration Gabonaise. C'est donc essentiellement vers l'organisation de *stages de perfectionnement* que doit s'orienter l'E.G.A.

La formation initiale serait restreinte à quelques contrôleurs du travail, Secrétaires principaux d'administration, contrôleurs des services financiers et attachés d'administration; les objectifs théoriques de formation comprenant moins de dix personnes en moyenne par an pour l'ensemble de ces catégories, les moyens de l'EGA pourront donc être consacrés à la quasi-totalité au perfectionnement.

Cette formation administrative locale sera complétée par celle d'officiers de police à l'Ecole de Police.

La formation de cadres et cadres supérieurs à l'étranger concernera les diplomates, Magistrats, Inspecteurs du travail, Administrateurs (à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer), et Inspecteurs des administrations financières. L'ensemble du personnel envoyé en formation pour ces différents emplois ne devra pas excéder une dizaine par an.

6. Formations diverses

- Les contrôleurs et Inspecteurs des PTT seront formés à l'Ecole des PTT de Toulouse, un effort local étant fait pour la formation du personnel subalterne.

- Les agents et adjoints techniques de la Statistique pourront suivre la formation du Centre International de Formation Statistique de Yaoundé.

- Les agents de la météorologie, agents d'aérodromes et contrôleurs d'aérodromes seront envoyés à l'école de l'ASECNA à Niamey.

- D'autres formations, correspondant à des besoins numériquement très limités, dans des spécialisations très variées exigeront chaque année l'affectation de quinze à vingt personnes.

IIIème PARTIE

RECOMMANDATIONS D'ENSEMBLE ET RECAPITULATIONS

A - RECOMMANDATIONS D'ENSEMBLE

Un plan de formation professionnelle ne saurait se résumer en une comptabilité des besoins de l'économie et des ressources prévues pour y faire face, telle que les chapitres précédents l'ont tentée.

On s'exposerait, en effet, à ne pas voir progresser sensiblement l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines gabonaises si l'on ne s'attachait pas, pendant la durée du premier plan, à l'application d'un certain nombre de mesures précises propres à améliorer, dans ce domaine, l'élaboration des décisions et le rendement des moyens.

La forme nécessairement condensée sous laquelle sont présentées les recommandations générales qui suivent ne doit pas masquer le fait qu'elles visent en réalité à la solution des problèmes très importants de révision permanente des objectifs de formation et de cohérence aussi parfaite que possible des actions de toute nature et de toute origine touchant à la formation.

L'exposé des mesures à prendre sera complété par la description du rôle des organismes qui doivent contribuer à la conception et à la mise en oeuvre de la politique de formation.

1. Mésures à prendre

1.1 - Amélioration de la connaissance de l'emploi

La connaissance de l'emploi doit être améliorée, grâce notamment aux moyens du Service National de la Statistique et de la Caisse Gabonaise de Prévoyance Sociale.

Un effort particulier visera à la suppression des confusions actuelles entre les niveaux de qualification : Tous les travaux dans le domaine de la formation et de l'emploi devront utiliser la classification du présent plan; une nomenclature rigoureuse des emplois sera tenue à jour par le Service National de la Statistique, en liaison avec les services du Ministère du Travail, le Ministère de la Fonction Publique, et les milieux professionnels.

Du point de vue de la formation professionnelle, la justification essentielle de cette nomenclature se trouve dans la possibilité de déterminer de façon correcte le niveau et la nature de formation du personnel nécessaire pour satisfaire des besoins précis. Il est également important de pouvoir cerner de façon plus sûre le phénomène de surqualification, qui doit disparaître progressivement, et dont l'estimation intéresse par ailleurs la politique des salaires.

Cet effort local sur la connaissance de l'emploi sera coordonné avec profit avec l'effort de recherche qui semble se dessiner pour les années à venir dans plusieurs pays d'Afrique francophone.

1.2 - Détermination périodique des effectifs souhaitables dans les différentes formations et définitions d'une politique de recrutement

Un travail permanent de rassemblement des renseignements sur les effectifs en formation et de révision des objectifs de formation en fonction de l'évolution des projets doit donner la possibilité d'évaluer chaque année l'effectif qu'il paraît souhaitable de diriger vers telle ou telle formation.

Il s'agit ici de travaux de détail qui reprendront les méthodes de la S.E.D.E.S. et utiliseront les données de son enquête comme premières hypothèses de travail. Ces travaux aboutiront à des décisions concrètes d'ouverture ou de fermeture de sections spécialisées, et à des choix au bénéfice des formations prioritaires.

D'une façon générale, seront considérées comme prioritaires :

- *la formation de personnel moyen et supérieur des services administratifs*, la fonction publique résolvant plus difficilement que le secteur privé les difficultés relatives au recrutement du personnel étranger; les emplois de l'administration devant être strictement limités aux besoins, cette première orientation prioritaire n'est nullement en contradiction avec la seconde, précisée ci-après.
- *la préparation aux professions techniques*, qui doit recueillir tous les individus présentant les aptitudes minimum nécessaires, afin que soit combattue de la façon la plus constante la tendance naturelle des gabonais à se consacrer à des occupations bureaucratiques. Des résultats décisifs ne seront probablement atteints sur ce point que lorsque une classe de techniciens et d'ingénieurs aura commencé à se constituer; c'est une raison supplémentaire d'en hâter l'avènement.

Compte tenu des constatations faites ainsi périodiquement sur les possibilités de réponse des ressources gabonaises aux besoins prévisibles, la politique de recrutement de la main-d'oeuvre étrangère des niveaux de qualification supérieurs pourra être efficacement réorientée.

On aboutira, naturellement, à des résultats d'autant plus satisfaisants qu'on pourra prendre en considération des cycles de formation plus courts, permettant d'apprécier les besoins avec un moindre recul.

Un travail analogue de prévision portant sur la main-d'oeuvre banale et spécialisée conduira au lancement des opérations de recrutement de ces catégories de main-d'oeuvre, en visant en priorité l'utilisation des disponibilités gabonaises, et, à titre complémentaire, l'immigration de la main-d'oeuvre étrangère dont on a vu qu'elle devra très vraisemblablement être organisée dès le début de la période de construction du chemin de fer.

1.3 - Respect des niveaux scolaires et orientations des jeunes gens selon leurs aptitudes

Le respect des niveaux scolaires prévus à l'entrée des établissements de formation, et l'orientation des jeunes gens conformément à leurs aptitudes sont deux conditions essentielles d'un rendement satisfaisant des moyens de formation.

1.3.1 - L'exigence du niveau scolaire correspond au fait que la formation professionnelle vient, normalement, compléter un certain degré d'instruction générale, et qu'ainsi la période de formation ne doit pas être allongée en raison de la seule nécessité de pallier la déficience du niveau de base.

Il y a en effet tout intérêt à abréger la durée de la formation professionnelle :

- une orientation plus tardive des jeunes gens est également plus sûre;
- des moindres délais de formation permettent un ajustement plus précis de l'offre et de la demande d'emploi; cet aspect deviendra de plus en plus important au fur et à mesure que les sections de formation professionnelles rapides du Ministère du Travail perdront de leur importance relative par rapport aux établissements dépendant du Ministère de l'Education Nationale. On a vu que le plan de formation commerciale et industrielle (cf. Schéma XVII) prévoit ainsi la réduction à deux ans de la préparation aux C.A.P. dans les collèges techniques.
- un niveau d'instruction générale plus élevé au départ facilite les reconversions éventuelles et la promotion professionnelle.

Le niveau de fin de Cinquième est reconnu comme le niveau minimum souhaitable de recrutement pour les établissements de formation professionnelle.

1.3.2 - L'orientation selon les aptitudes doit intervenir aux différents paliers d'orientation prévus au plan d'enseignement (fin de 5°, fin de 3°, fin de 1°); il est également essentiel que puisse être contrôléeau maximum l'utilisation des disponibilités en fin de classes terminales (échecs ou réussite au baccalauréat).

La variété des besoins futurs de l'économie gabonaise doit permettre de ne pas donner à l'orientation des jeunes gens l'allure d'une contrainte insupportable; la possibilité d'un choix entre deux ou trois orientations conformes aux aptitudes de l'individu et à l'utilité pour la nation sera, en général, ménagée.

Le développement de l'information sur les possibilités offertes par les différentes carrières, et spécialement par les carrières techniques, devra être conçu de manière à favoriser l'adhésion des élèves auxquelles elles seront proposées.

Par contre, on *sera extrêmement réticent* quant à l'instauration de passerelles entre genres de formation différents et entre degrés différents d'un même genre de formation : sauf cas tout à fait exceptionnel, les études entreprises doivent être achevées selon l'orientation primitivement décidée, ce n'est qu'après avoir fait preuve de compétence professionnelle pendant deux ou trois ans que certains individus pourront accéder à une formation supérieure.

Sur un plan général, respect des niveaux scolaires et orientation selon les aptitudes doivent entraîner un minimum de déperditions dans les différents cycles de formation, rentabilisant ainsi au maximum les dépenses consenties.

1.4 - Uniformisation des conditions de vie dans les différents établissements

Le régime des stagiaires ou élèves suivant des cycles de formation de niveau comparable ne doit pas continuer à présenter, comme actuellement, des disparités sensibles.

Ceci est un corollaire de l'idée précédemment exprimée selon laquelle l'orientation des jeunes ne doit pas être ressentie par eux comme une restriction abusive : une inégalité de traitement ne doit pas se superposer à la limitation des choix offerts.

L'uniformisation des conditions de vie sera recherchée à tous les niveaux comparables : formations locales, formations dans les établissements de la Fondation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (FESAC) et dans les Universités d'Afrique francophone; autres formations en France ou à l'étranger, quel que soit l'origine des bourses attribuées.

Il demeure, bien entendu, que, pour des raisons évidentes d'efficacité, l'internat sera obligatoire dans les établissements où il existe les installations voulues; un effort particulier, analogue à celui prévu par le plan d'enseignement, sera fait pour que le fonctionnement des internats ne puisse en aucun cas entraîner pour l'Etat des charges supérieures à celles des établissements sans internat (retenues des frais de fonctionnement sur le montant de la bourse accordée).

1.5 - Double vocation de principe de tout établissement : formation initiale et perfectionnement du personnel en service

Le perfectionnement du personnel en service, qui constitue en lui-même un objectif rendu nécessaire par sa faible qualification et par l'influence d'un milieu défavorable au maintien des connaissances acquises, est également du plus grand intérêt en tant que préliminaire à la promotion professionnelle.

Si un tel perfectionnement doit être considéré comme une tâche quotidienne des entreprises, il n'en demeure pas moins que les moyens mis en oeuvre pour la formation initiale des personnels doivent *être également utilisés dans toute la mesure possible pour des actions de perfectionnement* (stages, cours du soir, etc...).

Chaque fois que les conditions favorables seront réunies, ces actions de perfectionnement déboucheront sur *une action de promotion*, à l'image de ce qui a été expréssement proposé dans le cadre de l'Institut Polytechnique de Libreville.

1.6 - Rigueur des critères de choix entre formation locale et formation à l'étranger

L'utilisation de moyens de formation située à l'étranger de préférence à des moyens de formation locaux doit être justifiée selon des critères précis : qualité et adaptation de la formation, coûts relatifs.

De plus, chaque fois qu'un établissement africain est susceptible de donner une formation valable, l'envoi dans cet établissement sera préféré à un envoi hors d'Afrique. Le Gabon se déclare, en ce domaine, résolument partisan du groupement des Etats sur une base régionale, en vue de la création et de la gestion d'établissements communs.

Une très grande rigueur sera observée lors de l'examen de la reconduction d'une bourse à l'étranger, après un échec : la poursuite des études au-delà de la durée prévue à l'origine (1) ne sera en principe possible que si la formation envisagée correspond bien à un besoin réel du pays compte tenu des dernières prévisions effectuées et des aptitudes des nouveaux éléments disponibles; la réorientation en cours d'études sera exceptionnelle et soumise, en toute hypothèse, à une autorisation préalable.

Il sera expressément prévu lors de l'envoi des stagiaires et étudiants que la prolongation inconsidérée de leur séjour à l'étranger les exposera à devoir à l'Etat des *compensations financières*.

1.7 - Pleine valorisation des stages de fin d'études

La constatation de l'aptitude des individus à s'intégrer effectivement de manière satisfaisante au monde du travail doit être considérée comme un des éléments essentiels des différents cycles de formation. Les stages de fin d'études doivent donc être conçus autant comme tests à cet égard que comme compléments pratiques de formation. Aussi, on apportera un soin particulier à leur organisation, en liaison étroite avec les employeurs; le coefficient de la note de stage sera toujours tel qu'il puisse avoir une influence notable sur la délivrance des différents diplômes.

1.8 - Identité scolaire et identité professionnelle

Le plan d'enseignement a prévu qu'un fichier d'identité scolaire devrait être réalisé; il est, de même, hautement souhaitable que soit constitué un véritable fichier d'identité professionnelle.

S'il s'agit d'un travail d'importance assurément non négligeable, on doit cependant noter que le nombre des documents à établir et à tenir à jour apparaît malgré tout assez limité à l'échelle du Gabon. Il faudra donc faire preuve d'une certaine exigeance dans ce domaine.

Il serait particulièrement judicieux de commencer l'établissement de ces fichiers par l'enseignement secondaire et l'enseignement technique, les éléments ainsi repérés étant ensuite suivis dans leur vie professionnelle, ce qui donnera d'utiles indications sur les déperditions, les changements de branches d'activités, l'adaptation des formations reçues aux emplois des différentes qualifications.

Les enseignements de ces premières expériences conduiront à l'élaboration d'un programme d'extension des fichiers ainsi amorcés, qui devraient progressivement s'étendre à l'ensemble des éléments scolaires et des travailleurs.

1.9 - Etroite coopération avec les employeurs

Nombre des mesures précédentes (amélioration de la connaissance de l'emploi, prévisions d'effectifs, perfectionnement du personnel en service, valorisation des stages, identité professionnelle) postulent des liaisons extrêmement étroites avec les employeurs. Ces liaisons seront accentuées à tous les niveaux de conception (commissions, conseils), de Direction (Ministères de l'Education Nationale et du Travail) et d'exécution (Etablissements de formation et établissements d'enseignement général). Outre une meilleure connaissance réciproque des mobiles d'action du secteur privé et du secteur public, la coopération ainsi recherchée doit aboutir à une coordination aussi harmonieuse que possible de toutes les actions entreprises.

1.10 - Mesures pour favoriser le travail féminin salarié

On a vu que l'emploi d'un certain pourcentage de femmes d'âge actif dans le secteur moderne était un *objectif précis* du présent plan de formation professionnelle.

(1) Pour les études supérieures, cette durée tiendra compte d'une possibilité de redoublement.

La main-d'oeuvre féminine devra donc bénéficier de tous les moyens d'orientation, de formation et de placement.

Un certain nombre d'emplois : emplois de bureau, d'institutrices, de monitrices, d'infirmières... devront accueillir de préférence des femmes.

L'action des différents mouvements ayant pour objet de faciliter l'émancipation de la femme gabonaise sera orientée dans le sens de l'explication et de l'exaltation du travail de la femme et de son rôle dans le développement du pays.

1.11 - Mesures concernant les jeunes gens n'ayant pas accédé à l'enseignement secondaire

On ne doit pas considérer que les jeunes gens n'ayant pas accédé à l'enseignement secondaire sont nécessairement condamnés à ne fournir aux entreprises ou aux services publics que de la main-d'oeuvre banale et spécialisée.

On a prévu plus haut qu'un certain nombre de ces jeunes gens, en provenance spécialement de l'enseignement terminal, pourraient fournir une partie du personnel qualifié manquant.

En attendant un développement suffisant de cet enseignement terminal, il faut prévoir pour les entreprises la possibilité de recruter des jeunes gens à la fin de leurs études primaires, même s'ils n'ont pas atteint la limite d'âge légale de la scolarité obligatoire (16 ans); un type spécial de contrat d'apprentissage sera mis au point dans ce but après négociation à ce sujet avec l'Organisation Internationale du Travail. Les apprentis ainsi recrutés pourraient ensuite, s'ils font preuve de certaines aptitudes, accéder à une véritable qualification par le jeu de stages organisés au sein de la profession ou par leur accès aux Centres de formation professionnelle rapide du Ministère du Travail. Ceux de ces Centres dispensant une formation industrielle pourront également recruter directement des stagiaires de 17 ans, après épreuves psychotechniques, et justification des notions de base indispensables en français et en calcul.

1.12 - Lutte contre le parasitisme

On a pu observer que les équilibres quantitatifs prévus pour la main-d'oeuvre gabonaise masculine, dans le secteur moderne comme dans le secteur traditionnel, ne laissent que des marges d'adaptation relativement étroites. Il est donc particulièrement important de veiller à ce que ne résident pas dans les centres des jeunes gens oisifs vivant de la bonne volonté de leurs parents ayant des revenus réguliers. En même temps qu'on appliquera des mesures réglementaires pour utiliser ou refouler ces oisifs, on diffusera largement le thème suivant lequel c'est mettre un obstacle au développement économique que de nourrir un parent capable de travailler.

2. Les organismes existants ou à créer - Leur rôle

On ne créera de nouveaux organismes que dans la mesure où ils auront à jouer un rôle bien défini ne pouvant être assuré par un organisme existant.

Il faut en effet ne pas céder à la tentation facile de rénover les façades sans changer les contenus, la mobilité des formes masquant l'immobilisme du fond. On prendra donc pour première tâche l'animation et la pleine utilisation des possibilités des organismes existants; cependant, une ou deux créations nouvelles sont souhaitables pour des tâches particulières : elles seront évoquées à la suite de la description du rôle de l'organisme existant qui paraissait le mieux désigné à priori pour assurer ces tâches.

2.1 - La Commission de la Formation et de l'Emploi, Commission consultative spécialisée du Plan, continuera à proposer les orientations générales de la politique de la formation et de l'emploi; sa tâche essentielle sera de tirer périodiquement les enseignements de l'application du plan, afin de juger de la nécessité éventuelle de modifier les orientations définies dans les pages précédentes. Cette tâche doit être assurée dans un esprit de *préparation du deuxième plan quinquennal* et non dans celui d'une remise en cause trop hâtive des décisions du présent plan, cependant, dès qu'une décision ferme sera prise sur le démarrage de la construction du chemin de fer, la Commission réexaminera les conséquences de cette décision pour proposer les adaptations jugées nécessaires.

En ce qui concerne l'exécution du plan, la Commission s'assurera que la mise en oeuvre des mesures précédemment définies est bien prise en charge par les organismes qualifiés.

2.2 - C'est la Commission Nationale des Bourses et des stages créée par le décret 368/MRNPM/CP du 6 novembre 1964, qui constituera le véritable instrument de coordination de l'exécution du plan de formation professionnelle.

On a, en effet, déjà rappelé dans le plan d'enseignement que la Commission des Bourses et stages a qualité pour "définir les grandes lignes de la politique de formation et établir le programme à exécuter au cours d'une ou plusieurs années, en fonction des besoins exprimés par les secteurs publics et privés dans le cadre des objectifs définis par le Plan de développement économique et social (Art. 7, 1er alinéa).

Ce texte doit être entendu comme donnant à la Commission des Bourses et stages les vocations suivantes :

- coordination des travaux sur l'emploi, ceux-ci conditionnant la définition de la politique de formation;
- détermination périodique des effectifs souhaitables dans les différentes formations, et définition d'une politique de recrutement, déterminée comme la conséquence des déficits constatés.
- élaboration de directives générales pour l'utilisation des établissements aux fins de perfectionnement et de promotion du personnel;
- coordination avec le secteur privé pour le développement des diverses actions de formation, et spécialement pour le partage des tâches entre la formation au sein des professions et la formation dans les établissements spécialisés;
- proposition des mesures sur l'emploi préférentiel des femmes dans certains secteurs.

Ainsi, dans cette nouvelle optique de l'activité de la Commission Nationale des Bourses et Stages, ses décisions de détail dans les domaines des bourses et des stages apparaîtront comme les conséquences pratiques de son activité plus générale. Il lui appartiendra, dans les décisions d'attributions de bourses et d'envois en stages, de mettre en application les mesures de rigueur prévues plus haut (cf. 1.6).

Le plein exercice de ses attributions fera apparaître la Commission Nationale des Bourses et Stages comme un *véritable Comité spécialisé pour la formation et l'emploi*. Elle ne dépassera toutefois pas le stade de l'élaboration des programmes et du contrôle de leur application, les services concernés devant conserver leur part d'initiative et de responsabilité (cf. 2.3 et 2.4 ci-dessous).

Dans un but d'efficacité, les réunions consacrées à l'exercice des attributions générales de la Commission ne regrouperont le plus souvent que les seuls membres de droit (art. 4 du décret précité), la convocation des "personnes susceptibles d'éclairer les travaux" de la Commission ne devant pas conduire à un élargissement excessif, nuisible à la clarté des débats et à l'aboutissement des travaux.

Un bureau spécialisé assurera le secrétariat de la commission. Les réunions seront préparées en étroite liaison avec le Ministère du Travail, les milieux professionnels, et le Commissariat au Plan.

2.3 - La Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel et de la Formation des Cadres, organisée au Ministère de l'Education Nationale par le décret du 13 février 1965, exercera son autorité ou son contrôle sur l'ensemble des établissements de formation professionnelle. Elle assurera les liaisons avec les établissements à vocation inter-étatiques. Elle proposera les mesures concrètes d'uniformisation des conditions de vie dans les différents établissements. Elle s'attachera dès le début de 1966 à la révision prévue des programmes et méthodes de la formation commerciale et industrielle. Elle s'attachera également à développer ses contacts avec les entreprises privées, actuellement insuffisants malgré quelques initiatives limitées. Elle fixera des durées et coefficients de stages de fin d'études conformes aux recommandations précédentes.

Le Service d'orientation scolaire et professionnelle sera chargé des tâches d'information sur les carrières et de l'orientation des individus selon leurs aptitudes. Il sera donc un des points d'appui essentiels de l'action en matière de formation professionnelle.

2.4 - La Division de l'Emploi, de la main-d'oeuvre, et de la Formation Professionnelle Rapide du Ministère du Travail est le service naturellement désigné pour la conduite des opérations de recrutement, le contrôle des conditions d'emploi, la gestion des établissements de formation accélérée.

En ce qui concerne les opérations de recrutement, les moyens actuels du Ministère du Travail doivent être considérés comme suffisants pour lancer des opérations locales de recrutement ou pour contrôler l'immigration naturelle des travailleurs étrangers.

Par contre, dans la perspective de la construction du chemin de fer, un *Commissariat à la main-d'oeuvre pour la zone du chemin de fer* devra être créé, au plus tard en 1968.

Cet organisme sera toujours rattaché hiérarchiquement au Ministère du Travail, cependant, il devra disposer d'une certaine autonomie :

- pour avoir capacité, par délégation du Ministère des Affaires Etrangères, à nouer des relations avec les Etats étrangers susceptibles de fournir la main-d'oeuvre nécessaire;
- pour coordonner les divers problèmes posés par le déplacement et l'installation d'une masse importante de travailleurs.

Le Ministère du Travail étudiera le détail des mesures envisageables pour l'emploi en entreprise des jeunes gens n'ayant pas accédé à l'enseignement secondaire et dont l'âge moyen tendra à s'abaisser de plus en plus (cf. 1.10 projet de contrat spécial d'apprentissage).

L'évolution du travail salarié féminin sera attentivement suivie. Le concours, attendu en 1967, d'un expert du Bureau International du Travail, permettra au Ministère de concourir efficacement aux révisions des besoins en main-d'oeuvre.

2.5 - Les Conseils spécialisés (Conseil de l'Enseignement, conseils de l'Enseignement Technique), *et les Conseils de perfectionnement*, existants ou à créer, des différents établissements, doivent chacun à leur niveau, seconder les organismes précédents dans la mise en oeuvre des mesures jugées souhaitables.

Ils doivent, tout particulièrement, accorder une place très importante aux contacts et à la coordination avec le secteur privé.

Cette coordination avec le secteur privé trouvera un *pôle d'attraction privilégié dans le Centre de promotion* associé à l'Institut Polytechnique de Libreville.

On a vu que l'activité de ce centre de promotion qui débuterait en 1968 devrait être étroitement coordonnée avec celle menée depuis 1966 par l'Association pour la formation des cadres (AFCA). On saisira cette occasion pour examiner, compte tenu de la qualité de la coordination obtenue en 1966 et 1967 avec les entreprises privées au moyen de la nouvelle impulsion donnée aux organismes existants, l'intérêt de prévoir un organisme ayant vocation d'ensemble pour intéresser les entreprises privées à la formation et à la promotion, et systématiser leurs liaisons avec les services publics et les établissements. Un tel organisme pourrait prendre la forme d'une *Association pour la Formation et la Promotion*.

B - RECAPITULATIONS

On trouvera sous ce titre :

1 - Un tableau comparé de l'emploi dans le secteur moderne en 1964 et 1970 (Tableau XXI).

2 - Un tableau récapitulatif des investissements de la période de 1966-1970 (Tableau XXII).

3 - Une estimation des charges récurrentes des nouveaux établissements prévus par le plan (Tableau XXIII), complétée par une estimation de l'évolution des coûts des formations qui continueront à devoir être assurées à l'étranger (Tableau XXIV).

4 - Une conclusion générale.

1. Tableau XXI - EMPLOI COMPARE DANS LE SECTEUR MODERNE EN 1964 et 1970

(Construction du chemin de fer exclue, ensemble des projets du plan et de leurs effets réalisés à 100 %)

	1964	EMPLOIS CREES 1966-1970	1970
A - NOMBRE D'EMPLOIS	50 800	+ 13 700	64 500
dont : Femmes africaines	3 000	+ 4 800	7 800
Africains	44 500	+ 7 900	52 400
Européens	3 300	+ 1 000	4 300
B - POURCENTAGES DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR LES EMPLOIS DU SECTEUR MODERNE :			
Femmes africaines	2,5 %	-	6 %
Africains	46,5 %	-	51,7 %
Européens	100 %	-	100 %

2. Tableau XXII - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS TOTAUX 1966-1970 POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE *(Millions CFA)*

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	1966	1967	1968	1969	1970	Total 66-70
PLAN SECTORIEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE						
Equipement complémentaire pour le lycée technique de Libreville (1)	50					50
Equipement complémentaire enseignement commercial		4				4
Equipement complémentaire enseignement industriel	15,7					15,7
Sections de Formation Professionnelle rapide.	5	5	5			15
Sections commerciale et industrielle de Port-Gentil	50			75		125
Institut Polytechnique	65	65				130
TOTAL PARTIEL	185,7	74	5	75		(1)339,7
AUTRES PLANS SECTORIELS						
Institut d'études forestières (2)	200	200				400
Ecole Nationale de Santé (2)		40				40
TOTAL PARTIEL	223	240				463
TOTAL GENERAL	408,7	314	5	75		802,7

(1) Le lycée technique bénéficiera en 1966 de 428 millions de crédits de paiement (financement accordé antérieurement).

(2) Investissements déjà comptabilisés dans les secteurs intéressés.

3.1 Tableau XXIII - CHARGES RECURRENTES DES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS PREVUS PAR LE PLAN

(Charges cumulées - Millions CFA)

ETABLISSEMENTS NOUVEAUX	1966	1967	1968	1969	1970
3 sections de Formation Professionnelle Rapide		4	8	12	12
Section commerciale Port-Gentil.		1,6	7,7	16,7	25,6
Section industrielle Port-Gentil					2,1
Institut Polytechnique			13,0	48,2	61,8
Institut d'Etudes Forestières POUR MEMOIRE, les dépenses en formule finale ne devant pas excéder le coût actuel de fonctionnement de l'Ecole					
TOTAL		5,6	28,7	76,9	101,5

3.2. Tableau XXIV - EVOLUTION DU COUT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES A L'ETRANGER

Malgré l'application d'une politique de sélection rigoureuse pour les envois en formation à l'étranger, on peut prévoir l'évolution suivante des coûts de formation à l'étranger, compte tenu de l'accroissement des effectifs :

(millions CFA)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Accroissement par rapport à 1965	-	20,2	78	116,3	127,1	139,1
Coût total	88,4	108,6	166,4	204,7	215,5	227,5

4 - CONCLUSION GENERALE

Le premier plan de développement doit marquer une étape décisive dans la connaissance précise de l'emploi au Gabon.

Les imprécisions qui demeurent dans les buts et les méthodes de la formation seront réduites grâce à la coopération de tous, facilitée par l'adoption d'un langage commun en matière de niveaux de qualification.

Toutes les disponibilités humaines de niveau scolaire suffisant seront absorbées par les établissements spécialisés, et les entreprises accentueront leur propre effort de formation; la coordination entre les secteurs public et privé sera améliorée à tous les niveaux.

Des résultats sont particulièrement escomptés dans la promotion des gabonais en vue de leur accès en nombre plus grand aux postes d'encadrement et de maîtrise; le renforcement des structures de formation du personnel qualifié et hautement qualifié sera sensible, et pourra être accentué dans le deuxième plan de développement, pour compenser les ponctions opérées entre temps par la promotion aux niveaux supérieurs de qualification.

Une classe de techniciens et d'ingénieurs naîtra et se développera : son exemple futur décidera du renversement des tendances défavorables aux professions techniques.

L'essor économique général, créateur d'emplois, ainsi que l'élévation du niveau moyen des personnels gabonais, permettront de progresser très sensiblement vers le plein emploi des hommes et la promotion des femmes.

Dans une première phase, l'accroissement de l'offre d'emploi absorbera vraisemblablement à lui seul toutes les disponibilités gabonaises supplémentaires aux niveaux de qualification voulus.

Ce n'est donc que dans une seconde phase, à situer après la construction du chemin de fer, que le développement de l'effort de formation entrepris aura pour nouvelle conséquence une gabonisation plus rapide de postes tenus jusque là par des expatriés.

LES TRANSPORTS

Pages

- INTRODUCTION 469

- LES ACTIVITES DE TRANSPORT 470

I. TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX 470

A. TRANSPORTS MARITIMES
A.1 - Situation actuelle
A.2 - Perspective d'avenir

B. TRANSPORTS FLUVIAUX 472
B.1 - Le trafic
B.2 - Les transporteurs
B.3 - Les tarifs

II. TRANSPORTS ROUTIERS 474

A. SITUATION ACTUELLE 474
A.1 - Les entrepreneurs
A.2 - Tarifs et coûts de transport

B. PERSPECTIVES D'AVENIR 474

III.-TRANSPORTS AERIENS 476

A. LES COMPAGNIES AERIENNES 476

B. TARIFS 476

- EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR DES TRANSPORTS 478

ZONES DE TRAFIC

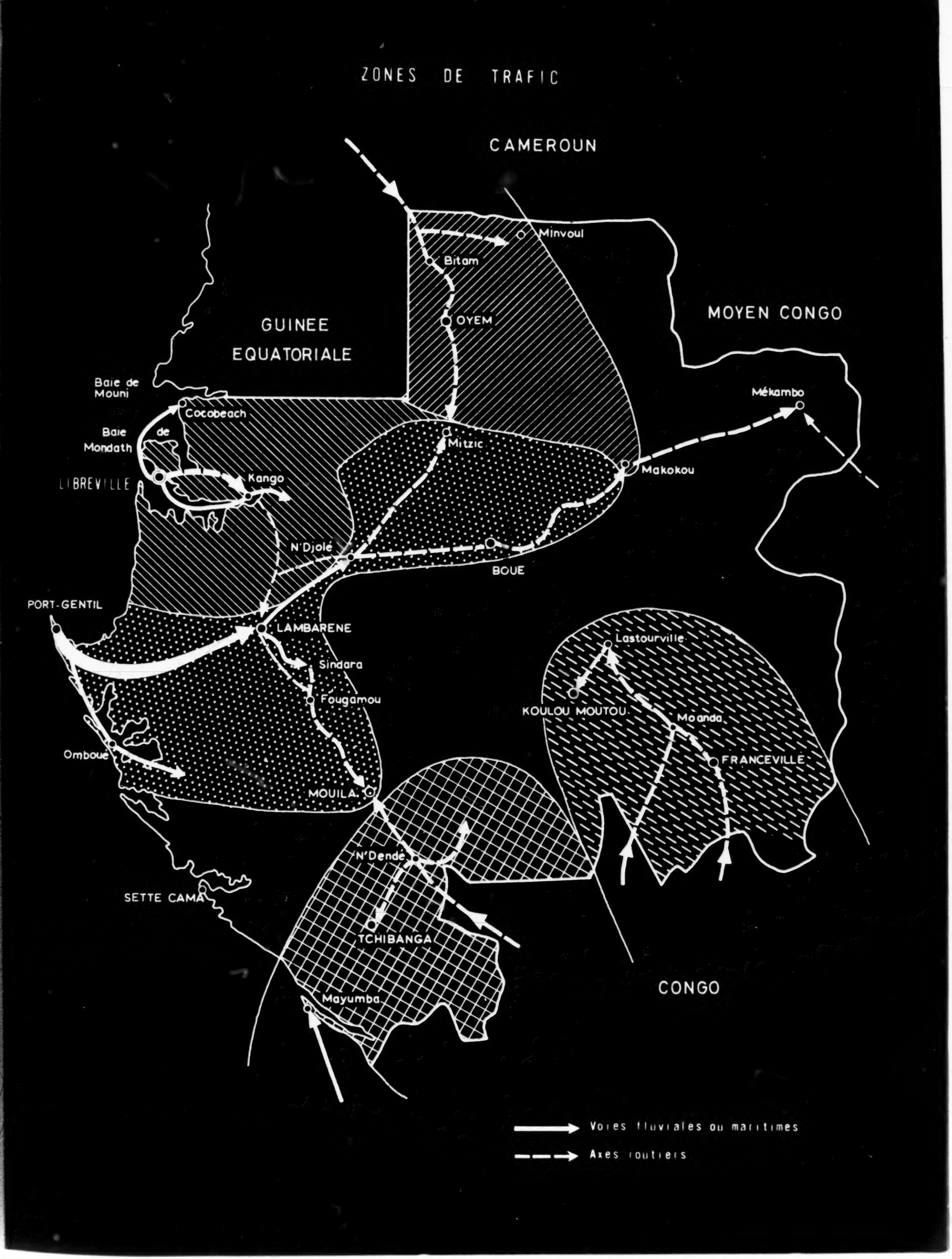

INTRODUCTION

Le secteur des transports est l'un des plus mal connus de l'économie gabonaise. Il n'a fait l'objet jusqu'en 1965 d'aucune enquête statistique systématique d'ensemble.

Le recensement des entreprises de type moderne réalisé en 1965 apporte quelques renseignements intéressants.

Une enquête générale de comptage du trafic routier et aérien est en cours à laquelle s'ajoutent certains comptages effectués en vue de la préparation de dossiers de financement de routes. Ces enquêtes et la réimmatriculation de véhicules faite en 1965 devraient permettre à l'avenir la tenue à jour d'un fichier des véhicules et de la carte des flux de transport.

Une monographie du secteur transport en 1964 reprenant une étude BCEOM de 1959 a été faite par la SEDES dans le cadre de l'Etude générale des effets de la construction du chemin de fer Owendo-Belinga sur l'économie gabonaise. Cette monographie aurait gagné à pouvoir s'appuyer sur une information statistique plus complète, elle constitue cependant le seul point de comparaison intéressant pour apprécier l'évolution prévisible des transports jusqu'en 1970 et jusqu'en 1980.

Le développement des transports au Gabon s'est réalisé en fonction :

- des conditions géographiques : importance des voies d'eau, relief montagneux, forêts difficiles à traverser, trafic facile de certaines régions (Woleu N'Tem, Est et Sud du Gabon) avec les pays voisins;
- de la nature du trafic qui a été constituée pendant longtemps à peu près uniquement par le flottage des bois.

Le fait que les transports aient toujours été considérés comme une activité relevant du secteur privé a entraîné l'expansion de certains modes de transport axés sur une activité économique importante aux dépens d'autres activités moins rémunératrices (transport fluvial ou routier de voyageurs par exemple).

L'insuffisance de l'infrastructure routière a favorisé l'attraction des pays voisins sur les régions excentriques du Nord, de l'Est et du Sud entraînant le compartimentage des échanges entre plusieurs régions :

- Région de l'Estuaire dans un rayon d'environ 100 km autour de Libreville.
- Région du Woleu N'Tem orientée vers le Cameroun.
- Région de l'Est orientée vers le Congo.
- Région du Sud (N'Dendé-Mayumba) se ravitaillant au Congo par route ou voie maritime.

De ce fait, le Gabon est en très grande partie tributaire de l'extérieur en ce qui concerne les transports :

- passage d'une part importante du trafic par les pays limitrophes;
- transport par des entreprises de nationalité étrangère (camerounaise au Woleu N'Tem p. ex.);
- faible part des nationaux dans les activités des entreprises de transport gabonaises;
- trafic maritime entièrement dépendant de l'extérieur.

Pendant la période 1966-1970 d'assez importantes modifications vont avoir lieu dans le domaine des transports : augmentation du trafic, changement de nature de certains moyens de transport et détournement de certains courants de transport, ces changements prendront l'allure de véritables mutations à partir de 1975 si le chemin de fer entre en activité à cette date.

* * *

LES ACTIVITES DE TRANSPORT

I - TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX

Les transports maritimes et fluviaux ont été historiquement les premiers au Gabon où ils ont conservé la première place du fait d'une économie basée sur l'exploitation forestière et l'exportation des produits bruts (bois, minerais, pétrole).

A - TRANSPORTS MARITIMES

A.1 - Situation actuelle

Trafic :

LIBREVILLE ET RADES ANNEXES *(en tonnes)*

Années	ENTREES		SORTIES		Total
	Port môle	du port môle	d'Owendo	Autres rades	
1960	53 916	4 513	283 661	150 801	438 975
1961	71 769	11 958	275 416	79 087	366 461
1962	101 189	21 795	311 444	93 087	426 326
1963	137 186	11 284	433 423	74 246	518 953
1964	123 098	8 079	394 020	102 398	504 497

PORT-GENTIL *(en tonnes)*

Années	ENTREES		SORTIES		Total
	Port môle et môles privés	Port môle et môles privés	Rades (grumes)	Pétrole Brut (Cap Lopez)	
1961	59 979	73 542	264 134	690 365	1 028 041
1962	69 834	122 421	156 977	834 239	1 113 637
1963	74 764	135 805	221 706	800 157	1 157 668
1964	94 357	163 216	237 380	1 009 771	1 410 367

soit au total un trafic de 2.100 000 tonnes sur lesquelles 670 000 tonnes de bois sont flottées jusqu'aux bateaux et 1 000 000 tonnes de pétrole brut sont embarquées à partir des installations spéciales de la SPAFE à Port-Gentil.

L'infrastructure portuaire est particulièrement déficiente : pas de port en eau profonde, tout le trafic se fait par chalandage à Libreville et Port-Gentil et par embarquement des bois flottés en rade foraine. Cette absence de port pose un grave problème pour l'importation de matériels lourds destinés au chemin de fer et à l'usine de pelletisation qui doit être installée à Owendo. La réalisation de certains projets industriels importants rend urgente la construction du premier quai en eau profonde à Owendo.

Du fait des conditions de transbordement, les activités annexes du trafic maritime prennent au Gabon une importance considérable = consignation des navires, acconnage, manutention, transit et assurances. La part de ces activités dans l'ensemble économique sera évoquée dans le chapitre consacré aux "commerce et services".

L'acconage intervient pour environ 9 % dans le prix de vente de l'ensemble des produits d'importation vendus au Gabon (moyenne pondérée tenant compte de l'importance relative des différents produits).

La création d'un port en eau profonde à Owendo devrait permettre de diminuer d'environ 20 % les tarifs d'acconage - une diminution du même ordre devrait toucher les tarifs d'assurances très élevés actuellement du fait des risques supplémentaires causés par les transbordements entre les navires et le quai.

A.2 - Perspectives d'avenir

L'amélioration des conditions de transport maritime tient à plusieurs conditions :

- Amélioration de l'infrastructure portuaire = c'est le point le plus important. Il est indispensable pour le Gabon de posséder un port en eau profonde (cf. Programme des infrastructures).
- Actuellement des études sont en cours, financées par le FED, pour étudier les conditions de réalisation du port d'Owendo qui sera relié à Libreville par une voie à grande circulation.
- Les travaux de la première tranche du port pourront commencer en 1967 et le premier quai commercial devrait être construit en 1969 permettant le débarquement du matériel lourd pour la construction du chemin de fer et de l'usine de pelletisation du minerai de fer (cf. Chapitre "Infrastructures").
- En 1966 commenceront également les études pour l'amélioration du port de Port-Gentil où les activités de pêche devraient se développer.

- AUGMENTATION DU TRAFIC :

- La rentabilité des transports maritimes croîtra en fonction de l'accroissement du tonnage transporté au moins en ce qui concerne les auxiliaires des transports (acconage, transit) dont les charges fixes et certaines charges de personnel correspondront à un chiffre d'affaires supérieur.

- Le secteur "transport maritime" connaîtra de 1965 à 1970 un développement égal à celui du total des importations et exportations.

Cette croissance devrait être de 12 % en moyenne et de 9 % si l'on soustrait les exportations de pétrole brut.

Assez faible pendant les premières années du plan, l'augmentation sera plus forte en 1969 et 1970 grâce à l'exploitation de la 2ème zone forestière à un rythme de croisière, à l'exportation de 150 000 tonnes de cellulose, et à l'arrivée des matériels de construction du chemin de fer.

- CREATION D'UNE FLOTTE MARCHANDE GABONAISE

Actuellement le Gabon dépend entièrement de l'étranger pour ses transports maritimes. En ce domaine, toutes les décisions importantes sont prises hors du Gabon et celui-ci, du fait de sa position géographique, est fortement handicapé par le prix des frets maritimes qui grève lourdement ses exportations.

La création d'une flotte marchande nationale est un désir de tout pays indépendant que certains pays africains ont essayé avec plus ou moins de bonheur de réaliser : la faiblesse du trafic, sa diversité, sa spécialisation (pétrole, bois, minerai) constituent des obstacles difficiles à surmonter.

Il n'est pas exclu de penser cependant que l'exploitation du minerai de fer (prévisions = 5 millions de tonnes minimum en 1975 et croissance rapide jusqu'à 8 millions de tonnes) permette, en offrant un fret permanent et régulier, la création d'un embryon de flotte nationale qui pourrait ensuite se diversifier.

B - LES TRANSPORTS FLUVIAUX

Les transports fluviaux au Gabon présentent les caractéristiques suivantes :

- Historiquement les premiers, ils ont conservé une place primordiale dans l'économie.
- Ils concernent pour 85 % le transport des bois.
- Ils sont peu spécialisés.
- Ils sont exécutés par 4 sociétés de transport plus des forestiers en nombre indéterminé.
- Ils sont statistiquement mal connus.

La principale voie d'eau gabonaise est l'Ogooué, navigable depuis Port-Gentil jusqu'à Ndjolé 320 km; son affluent, la N'Gounié, permet d'atteindre Sindara (même distance de Port-Gentil).

B.1 - Bien que les gabonais aient tendance à grouper leurs villages le long des fleuves, du moins avant que la route n'offre un moyen de communication plus rapide, l'Ogooué ne constitue pas un axe de transport traditionnel du fait de la faible densité de la population. Les transports fluviaux sont presque en totalité consacrés au transport de bois et au ravitaillement des entreprises forestières. Le trafic des marchandises diverses ne concerne que les seules villes de Lambaréné, Ndjolé, Sindara et leur arrière pays assez limité.

- Pour 1962, on estimait le trafic sur l'Ogooué ainsi que suit :

	Bois en grumes	Marchandises diverses	Hydrocarbures
Bief Ndjolé-Lambaréné	68 000 t.	2 500 t.	2 600 t.
Bief Lambaréné-Port-Gentil.	266 000	38 000	6 000
Bief Lambaréné-Sindara.	71 000	7 600	1 200

Une étude des trafics faite en 1962 par le BCEOM estimait aussi le trafic fluvial en 1961 et son développement en 1968.

(en 1 000 tonnes)

	1962			1968		
TRAFIC ABOUTISSANT A	Bois	Marchandises diverses	Total	Bois	Marchandises diverses	Total
Port-Gentil	205 105(1)	24,6	) 334,6	370 120(1)	41,5	) 531,5
Libreville.	305	9	314	150	2	152
Baie de Mouni	50		50	30		30
Baie de la Mondah	30		30	15		15
Estuaire de la Nyanga . . .	20		20	35		35
Mayumba	25		25	30		30
Setté Cama.	-		-	10		10
Diverses rades.	70		70	-		-
	810	33,6	843,6	760	43,5	803,5

(1) Destinées aux usines de transformations locales.

L'année 1968 retenue par le BCEOM comme année terminale de son étude prospective prend en considération qu'à cette époque.:

- Le passage en 2° zone des grandes exploitations forestières sera terminé.
- L'aménagement des principaux axes routiers sera réalisé.
- Les projets importants tels que brasserie, raffinerie, cellulose, n'auront encore qu'une influence faible sur le trafic fluvial.

On peut donc considérer ces chiffres comme des ordres de grandeur valables et en conclure que le trafic total n'augmentera qu'assez faiblement, mais que les flux de transports seront modifiés, le passage en 2° zone forestière augmentant considérablement le trafic de Port-Gentil.

- Ce n'est qu'en 1970 que la production de 150 000 t. de cellulose rendra à Libreville une activité fluviale du même ordre que celle de 1961.

- Après 1970, le tonnage transporté par le fleuve demeurera à peu près au même niveau. Cependant, la mise en exploitation du chemin de fer vers 1975 bouleverserait encore le trafic. Tous les bois de la deuxième zone forestière puis de la troisième zone descendront alors vers Libreville par le chemin de fer. Port-Gentil n'évacuera plus que les bois coupés le long de l'Ogooué et de la N'Gounié soit environ 150 000 t.

B.2 - Les transporteurs

Certains exploitants forestiers transportent eux-mêmes leurs bois jusqu'à la Côte d'autres les confient à une des quatre sociétés qui en plus de leurs activités de consignation des navires, acconage, transit et manutention, s'occupent du transport fluvial avec en partie le même matériel qui sert à l'acconage.

- A part la S.H.O. (Société du Haut-Ogooué) qui exerce à la fois les activités d'importateur-exportateur, d'exploitant forestier et de transporteur fluvial occasionnel pour le compte des tiers, trois autres sociétés se partagent le marché :

- la Société Ouest Africaine d'Entreprises Maritimes (SOAEM);
- la Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis (CMCR);
- la Société Navale Delmas Vieljeux (SNDV).

La SNDV transporte les bois des sociétés dérogataires (1), la CMCR travaille pour les entreprises petites et moyennes de l'Estuaire, de l'Ogooué et de la N'Gounié tandis que la SOAEM a l'exclusivité des transports fluviaux dans l'Ogooué Maritime et transporte des hydrocarbures.

- En 1962, ces trois sociétés ont remorqué environ 400 000 tonnes de bois, transporté 40 000 tonnes de marchandises diverses et environ 25 000 passagers.

B.3 - Les tarifs

Ils sont fixés par les sociétés groupées en un syndicat, sans intervention de la puissance publique. Ces tarifs varient selon la nature des marchandises et la distance pour les marchandises diverses, selon les zones pour les bois.

A ces tarifs, il faut ajouter pour les marchandises diverses les frais de transport du quai au magasin, les frais de manutention et la location d'engins de levage.

Si l'on compare ces tarifs à ceux de la "Compagnie générale des transports en Afrique" (Congo) ils semblent trois fois plus élevés au Gabon mais cette comparaison est faussée du fait que le transport fluvial s'effectue au Congo sur une distance beaucoup plus grande, qu'il concerne un tonnage quatre fois plus élevé et surtout plus équilibré à la montée et à la descente
95 000 tonnes à la montée,
45 000 tonnes à la descente sur le Congo alors qu'il est de 34 000 tonnes à la montée et 2 500 tonnes à la descente pour les marchandises autres que le bois sur l'Ogooué.

D'autre part, alors que la CGTA est spécialisée dans le transport fluvial, les sociétés gabonaises exercent plusieurs activités avec le même matériel (acconage, transport, remorquage des bois) ce qui rend très difficile l'étude d'un prix de revient.

Il est possible que l'augmentation des tonnages des bois remorqués sur l'Ogooué incite de nouvelles sociétés forestières à transporter elles-mêmes leur bois ou à confier leurs transports à un organisme auquel elles participeraient, ce qui pourrait entraîner une baisse des tarifs.

En ce qui concerne les marchandises, les transports routiers concurrenceront de plus en plus les transports fluviaux.

(1) Sociétés d'exploitation forestière dépendant d'une usine de transformation et dont la production n'est pas commercialisée par l'Office des Bois.

II - LES TRANSPORTS ROUTIERS

A - SITUATION ACTUELLE

Ce secteur de l'économie est en pleine évolution. Depuis 1962, plus d'un milliard a été consacré chaque année à la construction de routes nouvelles, en 1965 : 2 500 millions, 1 400 millions en 1966 et le programme d'infrastructure prévoit une dépense de plus de 11 milliards pour la construction de routes et ponts pendant la durée du plan.

Le nombre de véhicules importés est passé de 100 en 1953 à 523 en 1958 et à 1 000 en 1963 tandis que les importations d'essence de tourisme sont passées de 4 500 m^3 en 1954 à 13 000 m^3 en 1962 et 16 600 m^3 en 1964.

- La consommation de gas oil est passée de 29 200 m^3 en 1962 à 43 047 m^3 en 1964. Cet accroissement est en grande partie dû au développement et à la mécanisation des chantiers forestiers.

Les transports automobiles ont décuplé en 10 ans. Cependant les transports routiers n'ont pas suivi la même évolution car une grande partie de cette activité est due aux transports de personnes à Libreville et Port-Gentil et aux activités d'entreprises de commerce ou de travaux publics dans ces deux villes.

L'étude de la SEDES estime à 13 millions de tonnes/kilomètres le trafic routier en 1963 dont à peine la moitié serait assurée par des transporteurs gabonais.

A.1 - Les Entrepreneurs

Il est en effet caractéristique qu'une grande partie des transports routiers est assurée par des entreprises qui ne font pas du transport leur activité principale ou par des particuliers qui travaillent en marge de tout contrôle administratif et sans payer patente. Ceci est une des premières constatations que l'on peut déjà tirer de l'enquête routière en cours.

Le recensement général des entreprises de type moderne de 1964 bien que comprenant les "entreprises individuelles" ne compte que 8 entreprises de transport routier au Gabon. Il est évident que la plus grande partie des transporteurs échappent à tout contrôle sauf quelques importantes sociétés dont le chiffre d'affaires semblait en 1963 inférieur à 200 millions CFA.

- La plus importante entreprise de transport a son siège à Libreville et possède une quarantaine de camions, autocars et autobus.

- A l'intérieur du Gabon existent quelques entreprises de transport que nous pouvons considérer comme des entreprises-type et possédant en moyenne une dizaine de véhicules. Ces transporteurs exercent en général une activité secondaire.

A.2 - Tarifs et coûts de transport

Ils ont été fixés par l'administration en 1961 à 30 F CFA la t/km sur bonne route,
40 F CFA la t/km sur mauvaise route,
200 F CFA la prise en charge par colis ou connaissement avec majoration possible de 10 F la t/km si le fret retour n'est pas assuré.

Ces prix sont très élevés si on les compare aux prix pratiqués couramment en Afrique. Le mauvais état des routes, le relief, les nombreux bacs, le manque de formation de la main-d'oeuvre, l'importance des retours à vide sont autant de causes de la cherté des transports. Cependant, les prix officiels ne sont pas toujours pratiqués. Des transporteurs cherchant du fret retour ou assurés d'un fret important et régulier pratiquent des prix nettement inférieurs aux tarifs officiels.

B - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'amélioration du réseau routier devrait permettre le développement des transports grâce surtout à une baisse des tarifs sur certains itinéraires.

ESTIMATION DU TRAFIC ROUTIER EN 1963 (en tonnes)

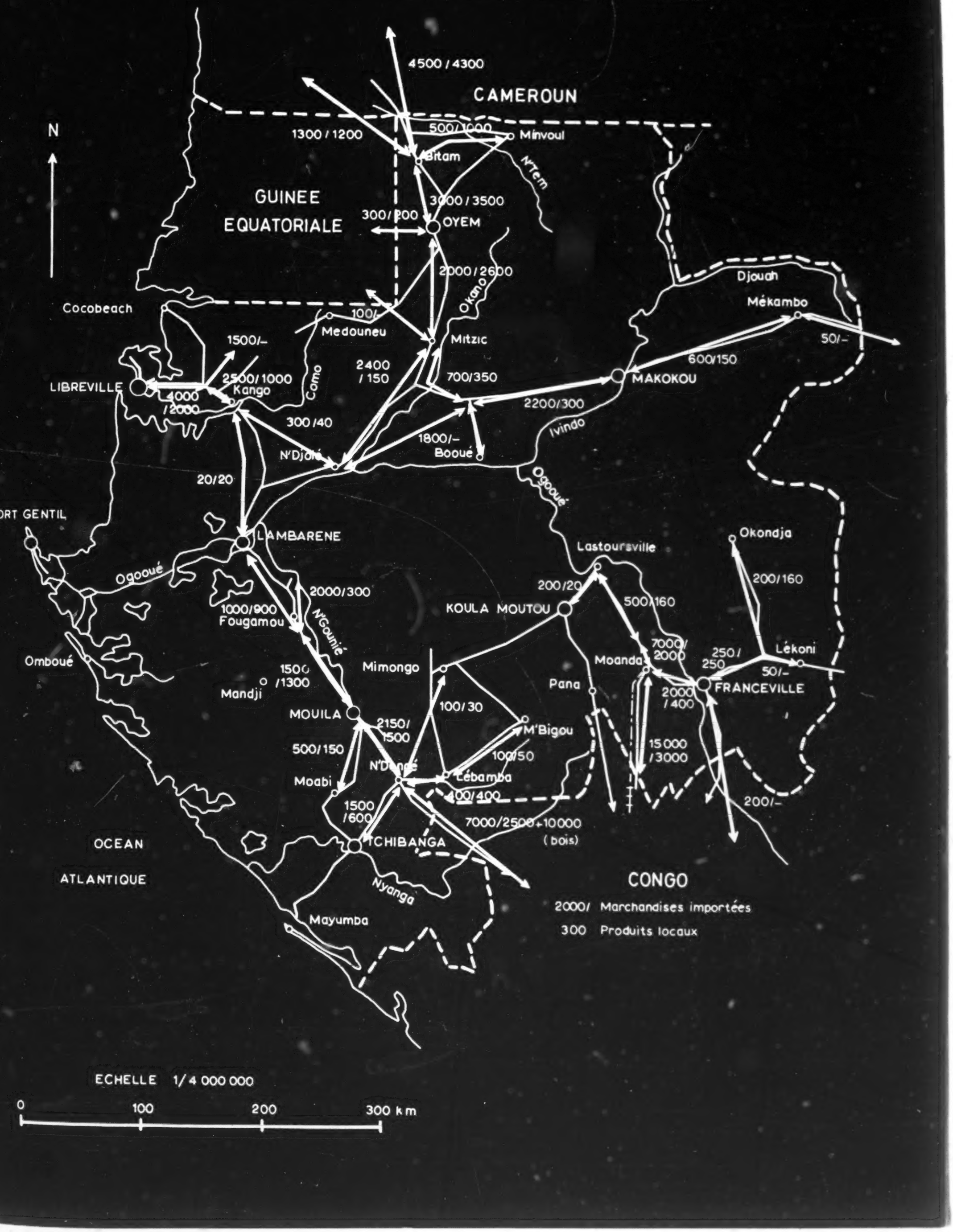

- Une étude des coûts de transport effectuée par la SEDES conclut que les tarifs pourraient être sur bonne route de 18 à 24 F CFA la tonne/kilométrique au lieu de 30 actuellement.

On peut prévoir que les transports routiers partant de Libreville concurrenceront de plus en plus la voie fluviale dans la région de Lambaréné et desserviront une partie de la région du Woleu N'Tem en marchandises diverses et hydrocarbures.

L'augmentation du volume des transports routiers prévue entre 1962 et 1980 est de 125 % et nécessiterait une cinquantaine de millions par an d'investissements nouveaux, sans tenir compte du renouvellement du matériel. Ces chiffres semblent correspondre à une hypothèse assez faible de croissance.

Par contre, le transport des bois par route qui n'a pas été pris en considération ci-dessus va prendre une importance croissante entre les chantiers de la 2° zone et les points de mise à l'eau. Ces transports seront effectués par les forestiers eux-mêmes à moins que plusieurs d'entre eux se groupent au sein d'un organisme commun de transport par grumiers. En l'état actuel des choses il est difficile d'évaluer l'importance de ce trafic spécialisé qui devrait porter sur environ 600 000 t. en 1970. (Les investissements nécessaires à ce trafic ont été pris en compte dans les prévisions d'investissement des exploitants forestiers). Il semble que la réalisation du chemin de fer ne modifierait pas de façon importante le volume des transports routiers. Ces transports disparaitraient à peu près complètement sur l'axe Libreville-Ndjolé-Makokou mais augmenteraient sur les axes aboutissant au chemin de fer depuis le Woleu N'Tem - Lambaréné et même Mouila qui pourrait se ravitailler à Libreville par chemin de fer puis par route.

- Ce rapide examen de la situation des transports routiers montre assez l'incertitude de nos connaissances en la matière. Cependant les modifications importantes qui devraient intervenir dans ce domaine ne peuvent laisser la puissance publique indifférente. L'expansion du secteur commercial, la création d'un marché intérieur cohérent, l'élévation du niveau de vie de la population rurale sont en cause.

Il est nécessaire qu'il y ait au Ministère des Travaux Publics un service suffisamment étoffé pour suivre ces problèmes, son rôle serait :

- De prévoir et de suivre le développement du trafic routier et de faciliter les conditions de cette croissance en prenant les mesures qui s'imposent : réajustement des tarifs en fonction de l'amélioration des routes, organisation de la progression sur des bases saines, en éliminant les transporteurs occasionnels qui fraudent le fisc, faussent le jeu de la concurrence et ne présentent aucune des qualités requises pour assurer un service régulier et économique.

- De proposer des mesures de nature à faciliter les investissements en matériel pour répondre aux besoins de transport, éviter que le développement du trafic n'entraîne la création dans des conditions précaires d'entreprises non rentables qui perturbent le marché. Enfin, encourager la création de véritables entreprises gabonaises de transport routier.

III - LES TRANSPORTS AERIENS

Le Gabon est l'un des pays d'Afrique où les transports aériens ont connu un essor remarquable. Ceci provient des obstacles géographiques qui rendent les moyens de communication terrestres difficiles, de l'insuffisance de l'infrastructure routière, et de la dispersion des exploitations forestières à l'intérieur du pays.

Très tôt l'infrastructure aéronautique s'est développée et le Gabon compte actuellement 115 aérodromes dont :

- 4 contrôlés par l'ASECNA (Libreville, Port-Gentil, Lambaréné, Moanda).

L'aérodrome de Libreville est accessible aux avions longs courriers à réaction. Port-Gentil ne peut pas encore recevoir les avions à réaction, Lambaréné et Mouila sont accessibles aux DC. 4.

- 23 aérodromes locaux dont 9 équipés de radio balises.
- 74 aérodromes concédés à des entreprises minières ou forestières.
- 14 aérodromes privés autorisés.

L'indice des ventes de transport aérien est passé :

de	100	en 1959
	366	1960
	550	1961
	740	1962
	920	1963

plus de 70 % du chiffre d'affaires représentait en 1963 des transports de voyageurs.

A - COMPAGNIES AERIENNES

Les relations aériennes sont assurées par :

- les compagnies AIR AFRIQUE et UTA pour les vols inter états et intercontinentaux.
- les compagnies AIR GABON et TRANSGABON pour les liaisons intérieures ainsi qu'avec le Congo et la Guinée équatoriale.
- les compagnies AIR CONGO et AIR CAMEROUN assurent certaines liaisons irrégulières avec le Congo et le Cameroun.

La plus grande partie du trafic intérieur est assurée par TRANSGABON qui exploite des services réguliers par DC.3 ou DC.4 tandis qu'AIR GABON effectue surtout des transports à la demande.

Pour les aérodromes de Libreville-Port-Gentil-Lambaréné et Mouila le trafic a été en 1962 de :

PASSAGERS			FRET (tonnes)	
Arrivée	Départ	Transit	Débarqué	Embarqué
32 752	47 607	13 786	1 700	1 463

L'activité de TRANSGABON a été la suivante :

	1962	1963
Passagers	36 000	45 000
Fret (tonnes)	2 125	3 782
Postes (tonnes)	95	98
Km parcourus	1 850 000	2 500 000

B - TARIFS

Ils sont librement fixés par TRANSGABON en tenant compte des tarifs d'AIR AFRIQUE et de AIR CONGO.

Le tarif moyen "passagers" est d'environ 28 F CFA au km dont 3 F de taxes.

Tarifs marchandises = Pour une tonne de marchandises en colis de 500 à 1 200 kgs le tarif est de :

35 000 F de Port-Gentil à Lambaréné	160 km
25 000 F de Lambaréné à Mouila	160 km
50 000 F de Libreville à Ndjolé	165 km

(Faute de connaître le détail des tonnages transportés, il est impossible d'établir un prix moyen par kilomètre). A ces prix, il faut ajouter le prix du transport par camion entre l'avion et le magasin.

Le tableau suivant compare les prix de transports vers Makokou et Mouila par différents moyens de transports (le kilomètre route est compté à 40 F - plus 200 F de prise en charge - le transport Avion - magasin est estimé à 500 F CFA).

	Fret	Charges terminales	Coût total pour 1 T
I - DESSERTE DE MAKOKOU			
- Par avion à partir de Libreville (380 km) .	50 000	1 600	51 600
- Par route à partir de Libreville (600 km) .	24 200	-	24 200
- Par fleuve de Port-Gentil à Ndjolé et ensuite par route de Ndjolé à Makokou (362 km) . . .	5 203 16 680	970 -	20 853
II - DESSERTE DE MOUILA			
- Par avion à partir de Libreville	50 000	1 600	51 600
- Par avion à partie de Port-Gentil (280 km) .	45 000	1 600	46 000
- Par route à partir de Libreville (477 km) .	19 280	-	19 280
- Par fleuve de Port-Gentil à Lambaréné ensuite par route de Lambaréné à Mouila (229 km) . .	3 669 9 360	970	13 999

(Chiffres tirés de l'étude "SEDES").

Le transport aérien apparaît ainsi deux fois plus coûteux que le transport terrestre le meilleur marché - il n'est donc justifiable que pour le transport des voyageurs ou des marchandises d'un prix élevé. Ceci est confirmé par l'expérience qui a été tentée de desservir entièrement par DC.4 certains centres de l'intérieur (y compris le transport des produits agricoles d'exportation).

Cette expérience imposée par les circonstances s'est révélée très coûteuse pour l'Etat, une subvention étant nécessaire pour maintenir les prix des marchandises de grande consommation.

Limitée pour l'essentiel au trafic-voyageurs, les transports aériens ne souffriront pas de la concurrence des autres moyens de transport. Ils devraient connaître à peu près le même taux de croissance que celui de l'ensemble de l'économie.

* * *

EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Le secteur des transports étant un secteur "entraîné" de l'économie, son évolution dépend de celle des secteurs "entraînants" tels que industrie, infrastructures, développement rural - son expansion ne peut être calculée de façon directe mais seulement par déduction, en tenant compte de son développement passé par rapport aux autres secteurs de l'économie et en affectant de coefficients de correction le développement prévisible de ceux-ci.

Les calculs de la SEDES font apparaître un taux de croissance moyen du secteur transports entre 1962 et 1975 d'environ 5 % par an, tandis que les prévisions résultant des calculs faits à partir des programmes sectoriels du plan prévoient un taux de croissance moyen de 8 % par an de 1965 à 1970.

Pendant la durée du plan, l'expansion du secteur transport sera donc légèrement supérieure à celle de l'économie en général.

Les courants d'échanges resteront sensiblement les mêmes - il est à noter toutefois que le trafic des bois vers Port-Gentil augmentera du fait de la réalisation du passage en deuxième zone forestière et de l'importance accrue de la région de Ndjolé comme point de mise à l'eau des bois.

Une infrastructure routière améliorée permettra l'extension de la zone d'influence de Libreville vers le Woleu N'Tem.

- *Le chemin de fer* - Ce n'est qu'en 1975 que la mise en exploitation du chemin de fer entraînerait des changements importants dans le domaine des transports. Le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur passerait d'environ 5 milliards CFA à plus de 11 milliards pour atteindre en 1980, 13,5 milliards dont plus de la moitié serait le fait du chemin de fer.

Les transports de bois, de marchandises diverses et de voyageurs se feraient par chemin de fer et ensuite par route à partir des gares.

On peut estimer, en tenant compte d'hypothèses moyennes en ce qui concerne les charges financières du chemin de fer et le trafic, que les tarifs du chemin de fer seraient de :

2 - 3 F CFA la t./k pour les bois
5 - 6 " " " les marchandises diverses.

Dans ces conditions, le trafic fluvial baisserait considérablement.

Prévisions : 620 millions de chiffre d'affaires en 1970
70 " " " 1980

tandis que le transport routier étendra sa zone d'influence vers le Woleu N'Tem - Lastourville et Mouila, d'autant plus que l'amélioration des routes permettra un abaissement des tarifs.

* * *

Jusqu'ici les pouvoirs publics s'en sont remis entièrement à l'initiative privée pour tout ce qui concerne le domaine des transports, se contentant de fixer les tarifs maximum des transports routiers.

Cette position correspond en partie à la politique libérale du Gouvernement qui ne souhaite intervenir qu'en cas de carence de l'initiative privée.

Cet état de fait provient également du manque de renseignements précis nécessaires pour éclaircir le Gouvernement en ce domaine.

Dans un pays promis à un essor économique rapide il n'est plus possible aux pouvoirs publics de se désintéresser d'un secteur aussi important que celui des transports, car c'est en définitive l'Etat qui doit prévoir les mesures propres à favoriser le développement optimum des transports.

Ces mesures concernent :

- L'étude des prévisions de trafic et des modifications des courants commerciaux et économiques.
- L'étude des coûts de transport et des tarifs.
- Le renouvellement du matériel et des installations pour éviter la dégradation d'un patrimoine d'intérêt national.
- Les investissements nouveaux à prévoir pour satisfaire une demande accrue de services et les moyens susceptibles de favoriser ces investissements.
- La part des nationaux dans les activités de transport.
- La réglementation des transports, de la profession, de la concurrence, et les moyens de contrôle de cette réglementation.
- De façon générale, toutes dispositions propres à assurer au meilleur prix le développement des transports dans des conditions de rentabilité économique et fiscale.

Dans ce domaine, beaucoup reste à faire. Les enquêtes en cours concernant le trafic routier et aérien, le fichier du parc automobile donneront des renseignements à exploiter. Il est souhaitable que le service dont nous avons parlé à propos des Transports routiers puisse en connaissance de cause, soumettre au Gouvernement les projets de décision qui s'avèreront nécessaires.

TRANSPORTS CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE DU TRANSPORT ET POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

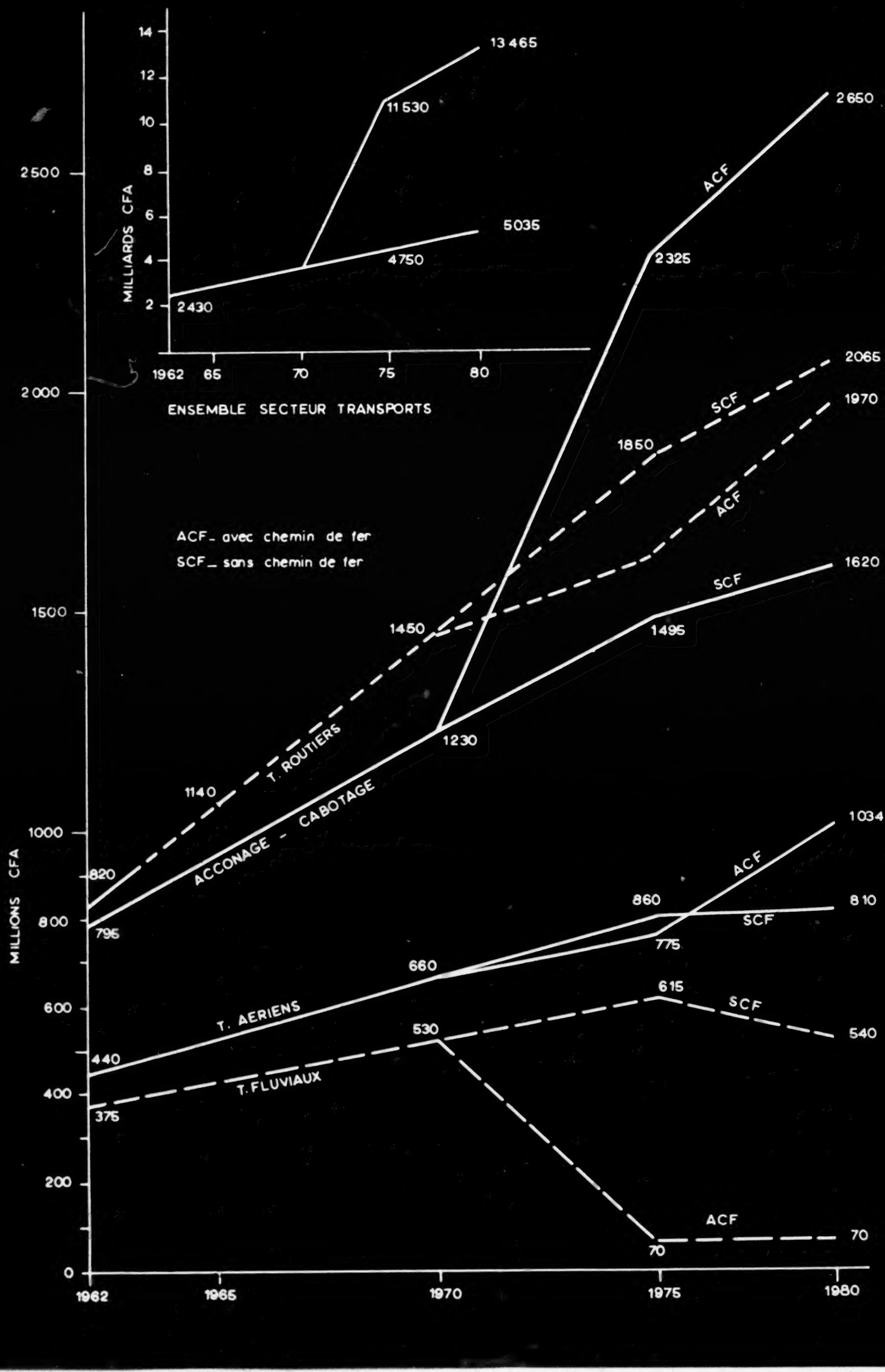

LE COMMERCE ET LES SERVICES

LE COMMERCE ET LES SERVICES

Le secteur commercial et des services au Gabon comprend :

- le commerce d'exportation,
- le commerce des produits vivriers locaux,
- le commerce des produits d'importation,
- le sous-secteur des "Services".

A l'exception de celui des services chacun de ces sous-secteurs commercialise une ou plusieurs catégories de produits ou de marchandises déterminés, possède sa structure propre, un système de commercialisation original et s'adresse à des clientèles très différentes.

Les principaux produits d'exportation sont les bois, les minerais et le pétrole, les placages et contreplaqués, et, dans une moindre mesure, les sciages et les produits agricoles (café et cacao). La commercialisation de ces produits est assurée par les producteurs eux-mêmes (minerais, pétrole, placages; contreplaqués - sciages) des organismes spécialisés (Office des Bois - Office National de Commercialisation des Produits Agricoles) ou par des acheteurs agréés par l'Etat (négociants et courtiers en bois divers). La commercialisation de ces produits ne pose pas actuellement de problème technique particulier.

Par contre le système de commercialisation des produits vivriers locaux, assuré entièrement par des Africains, Gabonais ou Etrangers, a pu être qualifié de "coûteux, archaïque et anarchique". Ce problème, étroitement lié à celui des revenus des Agriculteurs, est étudié dans le chapitre consacré au Développement Rural.

Le présent chapitre s'intéresse uniquement aux sous-secteurs "Services" et "Commerce d'Importation".

I - LES SERVICES

1.1 - Situation actuelle

Dans les comptes économiques du Plan, le secteur des Transports est examiné à part et les professions relatives au Commerce des bois divers (agréeurs, commissionnaires) sont intégrées au secteur "Economie Forestière".

Le secteur "Services" comprend donc, à l'exclusion du secteur commercial proprement dit :

- Les services juridiques, comptables, publicitaires, contentieux, et ceux des courtiers, commissionnaires, agents d'affaires.
- Les Banques et les Assurances
- Les services personnels et corporels (hôtels, restaurants, bars, médecine privée, coiffeurs, blanchisseurs...).
- Les locations de logement.
- Les louages divers (fonds de commerce, locaux commerciaux, installations de froid, matériel, engins...).

Les comptes économiques 1963 donnent au secteur des services l'importance suivante :

	CHIFFRE D'AFFAIRES (millions CFA)	
- Bureaux d'études	760	
- Services personnels et corporels	590	
- Services juridiques	200	
- Services bancaires	547	
- Assurances	159	
- Location Immeubles	500	
- Autres services (louages de voiture, agences de voyage, médecine privée)	154	
	2 910	
Ce chiffre d'affaires se décompose comme suit :		
- Consommation intermédiaire de produits des autres secteurs	795	
- Salaires européens	580	39,2 % de la V.A.
- Salaires Africains	250	
- Impôts indirects	85	
- Intérêts et charges financières	15	
- Assurance	20	
- Résultat brut d'exploitation	1 162 (1)	
	2 907	

Le chiffre "Résultat Brut d'Exploitation" doit être interprété avec prudence; son importance provient en grande partie de ce qu'il englobe la rémunération des entrepreneurs individuels (entreprises autres que les sociétés) qui devrait figurer à la rubrique "salaires".

Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'année 1960 on constate :

- Un essor important des bureaux d'études justifié par l'ampleur des travaux routiers entrepris ces dernières années.
- Le chiffre d'affaires des restaurants, hôtels, cinémas, passe de 420 à 590 millions CFA, celui des services juridiques de 150 à 200 millions, celui des services bancaires de 300 à 547 millions, les services de location d'immeubles continuent à croître en grande partie grâce aux nombreuses locations faites par les services administratifs pour loger les fonctionnaires.
- Par contre le chiffre d'affaires des assurances semble avoir baissé de façon assez importante; il est vrai que depuis le 1er janvier 1962 l'assurance accident du travail a été transférée à la Caisse de Compensation des Prestations Familiales.

Depuis la loi du 22 mai 1962 sur les assurances, on assiste à un changement de structure dans ce domaine.

Certaines sociétés d'assurances européennes ont abandonné leurs représentations au Gabon qui sont assurées de plus en plus par des cabinets spécialisés de création récente. La concentration à laquelle nous assistons ne peut qu'augmenter la rentabilité et l'efficacité de ce secteur.

La quasi-totalité du "Secteur services" est concentrée géographiquement à Libreville et Port-Gentil. Cette concentration est moins forte pour les hôtels, restaurahts, bars; cependant sur les 229 établissements de ce genre recensés, 133 sont établis dans ces deux villes.

1.2 - Perspectives d'avenir

Le secteur des services tel que nous l'avons défini ci-dessus représentait 4 % de la production intérieure brute du Gabon en 1960 et 6,9 % en 1963. Pour cette même année 1963, cette proportion était de 4 % pour la Côte d'Ivoire et 16,3 % pour la France.

(1) Impôts directs	137	
Revenus des entrepreneurs individuels	400	
Epargne brute des sociétés	625	
	1 162	

Si l'on admet que la part du secteur tertiaire dans l'ensemble de la production intérieure brute d'un pays indique le degré d'évolution de son économie, les chiffres ci-dessus sont caractéristiques de l'essor gabonais. Cependant ils ne doivent pas être interprétés de façon stricte car une partie des services concernant l'économie gabonaise (Assurances, Comptabilité...) sont exécutés hors du Gabon et ne figurent pas dans ce compte.

De façon générale on peut prévoir que le secteur des services se développera en même temps que le revenu individuel mais que cette croissance sera inférieure à celle de la Production Intérieure Brute, la création d'usines (cimenterie, brasserie, cellulose) ayant des répercussions beaucoup plus importantes sur la production que les services.

En relation avec l'augmentation des revenus croîtront les soins personnels et corporels, les locations de logement et les louages divers (matériels, entrepôts, fonds de commerce...) et les assurances.

Les services juridiques, comptables, contentieux, financiers et bancaires connaîtront une extension moindre du fait que les grosses entreprises font souvent appel à des services bancaires ou juridiques étrangers.

L'importance prise depuis quelques années par les bureaux d'études, et qui est en grande partie la cause du développement du secteur des services entre 1960 et 1963, devrait se maintenir grâce au rythme prévu des grands travaux, il apparaît cependant que pour certains travaux importants (Port d'Owendo-cellulose...) il sera fait appel à des bureaux d'études étrangers proches des organismes assurant le financement.

Dans l'ensemble on peut s'attendre pendant la durée du Plan à un Développement assez limité du secteur des services, ce développement suivra celui du secteur secondaire (industries de transformation) et sera en partie fonction du personnel gabonais hautement qualifié qui pourra être recruté.

* * *

II - LE COMMERCE D'IMPORTATION

Le Commerce d'importation a fait l'objet de plusieurs études :

- Etude sur la distribution des marchandises d'importation à Libreville et dans la région de l'Estuaire (1962).
- Etude comparative des prix de revient, des prix de vente et des marges entre Libreville, Douala et Pointe-Noire (Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Gabon 1962).
- Etude des circuits de distribution au Gabon (IDET-CEGOS 1964/1965).
- De plus, grâce à l'amélioration continue des travaux statistiques et des comptes économiques, il est maintenant possible d'avoir des renseignements assez précis sur le fonctionnement du secteur commercial.

Les chiffres cités ci-après sont extraits de ces études ou des publications du service de la statistique.

A - Importance du commerce dans l'économie gabonaise

A.1 - Structure des importations commercialisées

En 1963, pour un montant total d'importation de 11 877 millions CFA, 8 milliards environ empruntaient le circuit du commerce général, le reste étant importé directement par les personnes privées, les sociétés utilisatrices ou l'administration.

En 1964 la valeur des importations était de 13 743 millions dont 9 180 millions environ empruntaient les circuits commerciaux.

La structure des importations commercialisées est la suivante :

1 - Alimentation et vivres frais	23,9 %
2 - Boissons	28,5 %
3 - Tabac, cigarettes, allumettes.	6,4 %
4 - Textiles	25,8 %
5 - Quincaillerie, droguerie	11 %
6 - Matériaux de construction.	4,4 %
	100 %

Si l'on compare le montant de ces importations avec celui de la Côte d'Ivoire par exemple, on constate que le rapport est de 1 à 4 alors que la population ivoirienne est environ 7 fois plus nombreuse.

Pour l'année 1962, le volume des marchandises commercialisées se répartissait ainsi par tête d'habitant :

	GABON %	COTE D'IVOIRE %
Alimentation + Boissons	49,2	34,5
Tabacs-cigarettes, allumettes . . .	5,9	6,5
Textiles.	24,5	29,5
Quincaillerie - droguerie	10,11	19,3
Matériaux de construction	4,1	4,4
Equipement individuel	5,9	5,7
	100	100

Le tableau ci-dessous illustre la différence de structure de consommation entre le Gabon et la Côte d'Ivoire (1).

	Famille d'ouvriers Libreville	Famille de salariés Bouaké
Alimentation locale	22,6	56,7
Alimentation importée	16,6	1,1
Boissons.	14,2	) 5,6
Tabacs	2,2	)
Habillement	13,2	8,7
Habitation ménage, divers	31,2	27,9
	100,0	100,0

Il faut noter que le pourcentage des produits alimentaires et des produits frais pour la consommation, par rapport à la valeur totale des importations, est en diminution régulière au Gabon : 47,7 % en 1962, 45,6 % en 1963, 44,5 % en 1964.

Cette structure des importations s'explique par un revenu par tête relativement élevé et concentré dans les grandes villes, par la quasi-absence d'industries gabonaises fabriquant des biens de consommation, par une commercialisation déficiente des produits alimentaires locaux et par des habitudes de consommation tournées vers les produits d'importation onéreux (boissons par exemple).

A.2 - Chiffre d'affaires du Commerce

Les chiffres suivants, tirés des comptes économiques 1963, donnent un aperçu de l'importance du secteur commercial au Gabon (en millions CFA) :

(1) Ces chiffres ne doivent être retenus que comme ordre de grandeur, les différences de nomenclature interdisant une comparaison précise.

CHIFFRES D'AFFAIRES :

Secteur Moderne	23 000	
Secteur traditionnel.	7 000	
	30 000	
Valeur Ajoutée	5 500	(soit 13 % de la production intérieure brute) se décomposant en :
Salaires distribués	2 100	
Intérêts et charges financières	150	
Assurances.	100	
Impôts directs.	207	
Revenu brut des entrepreneurs individuels.	1 900	
Epargne brute des sociétés.	1 067	

B - Répartition géographique des marchandises commercialisées dans le pays

La quasi-totalité des "marchandises générales" consommées au Gabon est fournie par l'importation. Les productions locales commercialisées sont peu importantes, 6 % de l'ensemble des marchandises importées proviennent des pays de l'UDEAC.

- 48,1 % des marchandises importées entrent par Libreville
- 30,6 % " " " Port-Gentil
- 7,9 % " " " Oyem-Bitam
- 10,5 % " " " Bakumba-Doussala
- 2,9 % " " " Mayumba

Les sociétés qui veulent couvrir l'ensemble du pays doivent donc entretenir des services généraux et administratifs importants dans plusieurs centres.

A partir de Libreville, 89 % des marchandises importées restent dans la région de Libreville :

- 3 % vont en Ogooué-Ivindo
- 3 % vont dans la région de Lastourville - Koulamoutou
- 5 % vont à Lambaréné - Bitam et Mouila.

A partir de Port-Gentil : 50 % restent dans l'Ogooué-Maritime
25 % vont à Lambaréné et NDjolé
et 25 % vers le Sud (Mouila, NDendé, Tchibanga...).

Les marchandises qui entrent au Gabon par Bitam, Bakumba, Doussala, Mayumba sont distribuées dans les districts proches des points d'entrée.

La distribution des marchandises telle qu'elle est décrite ci-dessus ne concerne que les circuits modernes de distribution à partir desquels les marchandises sont fractionnées et redistribuées par les colporteurs.

Le tableau ci-après (établi d'après les ventes réalisées par les boutiques des grandes sociétés, et les estimations de ventes faites par le petit commerce et les revendeurs), fait apparaître que les ventes sont fonction de l'importance de la population et de son pouvoir d'achat. L'implantation des maisons commerciales suit cette règle : là où le pouvoir d'achat est trop faible pour couvrir les frais généraux d'une boutique, le revendeur qui peut diviser à l'extrême ses ventes et consentir du crédit, est seul à pouvoir distribuer les marchandises.

REGIONS	% de la population totale	% des ventes de quelques grandes catégories de marchandises (1)	Achats par habitant (En milliers de F)
ESTUAIRE	13,7	42,5	51,4
WOLEU-N'TEM.	17,4	8,5	10,6
HAUT-OGOOUE.	9,6	6,5	8,7
OGOOUE-LOLO.	8,2	2,5	3,7
OGOOUE-MARITIME.	9,4	15,9	33,0
MOYEN-OGOOUE	7,6	10	23,2
NGOUNIE	17,6	7,1	8,7
NYANGA	8,4	5,2	8,1
OGOOUE-IVINDO.	8,1	1,3	5,8
	100	100	

(1) Alimentation, boissons, tabacs, droguerie, parfumerie, quincaillerie, matériaux de construction.

C - Structure du commerce

Sur une quarantaine de sociétés commerciales importatrices, 10 réalisent 85 % du total des importations de marchandises.

Les 3 plus importantes réalisent	46,8 % des importations
Les 3 suivantes.	22,7 % "
Les 4 suivantes.	15,3 %
	84,8 %

Les 15 % restant sont réalisés par des sociétés de moindre importance situées à l'intérieur, des entreprises qui ravitaillent elles-mêmes leurs chantiers, des commerçants spécialisés (viande, textiles, articles de luxe...).

On pourrait penser que cette concentration permet une spécialisation, des conditions intéressantes d'achat en gros à l'importation, une réduction des frais généraux. Malheureusement cette concentration n'est qu'apparente ou ne produit pas tous les effets que l'on pourrait en attendre.

L'étroitesse du marché est telle que le chiffre d'affaires des sociétés est moins important que dans d'autres pays d'Afrique où pourtant la concentration est moindre.

Les sociétés commerciales, loin d'être spécialisées, importent elles-mêmes la totalité des marchandises sans passer par un grossiste. La gamme des marchandises commercialisées est etendue et couvre la quasi-totalité des biens de consommation et de biens d'équipement.

Du fait des difficultés de communication entre les différentes régions du Gabon, les grandes sociétés sont pratiquement obligées d'avoir plusieurs établissements autonomes, ce qui multiplie les frais de gestion; l'ensemble des frais d'exploitation des sociétés commerciales est de 10 % pour le commerce de gros contre 6 ou 7 % en Côte-d'Ivoire. Pour la même raison, les petites sociétés commerciales de l'intérieur peuvent difficilement se ravitailler auprès des grandes sociétés gabonaises mais sont obligées d'importer elles-mêmes leurs marchandises des pays limitrophes, ou via ceux-ci, d'Europe.

Cette structure permet cependant de supprimer un intermédiaire, le grossiste importateu

A libreville par exemple, le chiffre d'affaires des grandes sociétés importatrices se répartit ainsi entre les différents acheteurs :

- Vente aux importateurs	3,4 %
- Grossistes	3,7 %
- Détaillants.	31,3 %
- Forestiers et économats.	4,1 %
- Magasins de la société	44,4 %
- Consommation finale.	13,1 %
	100,0 %

Une étude du service de la statistique concernant la distribution des marchandises à Libreville et dans la région de l'Estuaire (Août 1962) donne les chiffres suivants pour Libreville :

Nombre de :	- Sociétés Européennes de commerce général importatrices	19
	- Commerçants individuels moyens (pour 275 millions de chiffres d'affaires)	22
	- Commerçants de détail africains disposant de stocks supérieurs à 100 000 F (chiffre d'affaires : 1 million par an).	11
	- Commerçants africains au petit détail (stock inférieur à 100 000 F - Affaires 200 000 F par an)	280
	- Regrattiers et marchands ambulants	400

Une enquête datant de 1964 montre également l'importance du petit commerce. Une estimation des consommations de marchandises fait apparaître que pour l'ensemble des districts du Gabon le chiffre d'affaires des sociétés européennes (ventes au détail) est de 2 840 millions CFA contre 3 997 pour le petit commerce africain.

Ces chiffres indiquent le rôle important tenu par les petits commerçants là où le chiffre d'affaires ne justifie pas la présence d'un magasin d'importance moyenne, et même dans les villes où les marges importantes prises par les regrattiers se justifient en partie par une distribution des quantités minimes à des clients à faible pouvoir d'achat et par le crédit consenti. Par contre, on ne peut que regretter la faible part tenue par les commerçants africains d'importance moyenne.

D - Conditions d'exploitation

Les conditions d'exploitation du commerce au Gabon sont assez bien connues, nous nous contentons ici d'en rappeler les principales caractéristiques :

- Les marchandises importées de pays autres que ceux de l'UDEAC sont achetées à des bureaux d'achat européens.
- La commission de ces bureaux (7 % en moyenne) est élevée si on la compare à celle des bureaux approvisionnant les grands magasins européens ou d'autres sociétés commerciales africaines. Cependant, ceci s'explique en partie par l'importance limitée des commandes et la gamme étendue des marchandises à fournir.
- Cette situation semble pouvoir être améliorée par une spécialisation plus poussée des sociétés commerciales qui vendent très souvent les mêmes articles (200 à 300 références) alors que les 2/3 du chiffre d'affaires sont réalisés sur 15 articles ou groupes d'articles (alimentation et boissons : 41,1 %, textiles 24 %).

La spécialisation permettrait également du moins pour les marchandises non périssables d'éviter certaines ruptures de stock qui se produisent parfois du fait de l'irrégularité des transports maritimes.

Le fractionnement des lots, l'adaptation aux goûts de la clientèle gabonaise et la présentation des marchandises pourraient également être améliorée.

E - Prix - Marges - Coût de distribution

On reproche souvent à l'organisation commerciale gabonaise la cherté des prix et leurs disparités locales ou régionales, leur augmentation constante, l'insuffisance du réseau de distribution à l'intérieur du pays, un service après vente parfois défaillant, notamment en ce qui concerne les biens d'équipement.

Les prix

Le régime des prix est défini par les lois du 15-6-63 et du 19-7-63 qui autorisent, lorsque les circonstances l'exigent, la fixation par voie réglementaire des prix de vente de certains produits et marchandises.

Pour ces marchandises, le prix de vente au détail est déterminé en ajoutant au prix de revient licite dont le mode de calcul est prévu, une marge calculée d'après la valeur FOB de la marchandise.

Le prix de gros est obtenu en diminuant le prix de détail de la marge du détaillant.

Le prix des marchandises vendues à l'intérieur du pays est majoré du coût du transport.

Pour les marchandises vendues à plus de 100 kilomètres de Libreville ou de Port-Gentil, la marge globale peut être augmentée de 10 % et celle du détaillant de 2 %. Enfin, les commerçants qui s'engagent à vendre au même prix sur l'ensemble du territoire peuvent bénéficier d'une marge plus forte.

Ce mode de fixation des prix au détail à partir de la valeur FOB empêche le gonflement des marges bénéficiaires, évite les variations de prix qui pourraient résulter d'un mauvais approvisionnement ou d'une rupture de stock et incite les importateurs à aligner leurs prix sur ceux qui sont pratiqués par leurs concurrents bénéficiant de prix FOB plus bas. Toutefois, les commerçants peuvent légalement pratiquer des prix différents pour deux marchandises identiques mais dont le prix de revient FOB est différent (légumes transportés par bateau ou avion). Ce qui explique certaines différences de prix qui soulèvent tant de critiques.

Cette disparité de prix porte le plus souvent sur des articles non soumis au contrôle des prix. Il faut noter cependant que le contrôle des prix porte sur la plupart des produits de consommation (plus de 100 produits intéressant 88 rubriques douanières et représentant plus des 3/4 du chiffre d'affaires des sociétés commerciales) et qu'il est assuré de façon efficace, surtout dans les centres.

Une étude faite par la Chambre de Commerce en 1962 sur les prix de détail comparés à Libreville - Douala et Pointe-Noire, faisait apparaître que sur 93 articles de consommation courante 39 étaient plus chers à Libreville tandis que 54 étaient plus chers à Douala ou Pointe Noire.

Une autre enquête effectuée en Novembre 1964 porte sur 28 articles dont 6 étaient vendus plus chers à Pointe-Noire qu'à Libreville, 5 à Cotonou, 8 à Douala, 10 à Abidjan, Dakar et Nouakchott.

Il semble bien que le prix des marchandises vendues au détail soit sensiblement plus cher à Libreville que sur les autres points de la Côte Africaine entre DAKAR et POINTE-NOIRE. Il est cependant très difficile de chiffrer cet écart et surtout d'en trouver les causes.

Seule une enquête portant sur de nombreux produits identiques de grande consommation et comparant tous les coûts entre les prix de gros - Europe et les prix de vente au détail - Afrique pourrait être significative.

Cette enquête est actuellement en cours dans les cinq pays de l'UDEAC.

Il est cependant possible en étudiant les comptabilités des entreprises commerciales et les factures de tirer certaines conclusions.

Frêt - Assurance - Acconnage

Une comparaison des frais entre le stade FOB et le stade CAF (Frêt - Assurance - Commission) et concernant : Dakar, Abidjan, Cotonou, Douala, Pointe-Noire et Libreville, montre que ces frais augmentent régulièrement de Dakar à Pointe-Noire. Ils sont toujours plus élevés à Libreville du fait de l'absence de Port en eau profonde. Sur 29 articles pour lesquels le calcul a été fait, le total des frais s'élève à :

Libreville	21,4 %	du prix FOB
Pointe-Noire	19,1 %	" "
Cotonou.	18,7 %	" "
Douala	17,8 %	" "
Abidjan.	15,2 %	" "
Dakar.	11,9 %	" "

La part importante de casse ou de vol pendant le transbordement des marchandises du bateau aux hangars des transitaires entraîne des frais d'assurance élevés. Les tarifs d'acconnage sont également élevés du fait de l'impossibilité pour les bateaux de venir à quai; cependant ils ne sont pas à eux seuls responsables de la cherté des prix. Sur 18 produits de grande consommation les frais d'acconnage s'élevaient en moyenne à 4,4 % de la valeur FOB de la marchandise (le ciment par contre paie 37,2 % de sa valeur FOB).

Un calcul pondéré selon l'importance des différents produits dans l'ensemble de la consommation gabonaise et portant sur 18 produits ou groupe de produits de grande consommation fait apparaître que l'incidence de l'acconnage par rapport au prix de vente de détail de ces produits est de 9,15 %. Pour le transit, ce chiffre est de 2,8 %.

La création d'un port moderne à Owendo aura peu d'incidences sur les frais de transit, par contre les frais de transport maritime et d'acconnage pourraient être réduits considérablement.

Eléments du prix de revient des marchandises au stade de la vente au consommateur :

A partir du stade "acconnage" les principaux éléments sont les suivants : transit, manutention et transport, fiscalité, et marges.

De la partie transit, manutention et transport, il y a peu à dire, ces frais correspondent à un service rendu et leur coût est lui-même fonction d'éléments tels que le niveau des salaires et le prix des carburants.

La fiscalité par contre entre pour une part très importante dans la structure des prix et leur augmentation.

Année	Valeur CAF	Fiscalité	Transport acconnage transit	Marge totale	Valeur à la consommation
1960	10 292	1 905	725	4 910	17 832
1962	12 255	3 385	925	5 806	22 371

La fiscalité représentait en 1960 10,68 % de la valeur à la consommation, 15,13 % en 1962 et 16,2 % en 1964.

La fiscalité est donc une composante importante du niveau des prix et a fortement contribué à leur augmentation. De 1960 à 1962 la fiscalité a augmenté de 4,45 % par rapport à la valeur à la consommation alors que le pourcentage des frais de transit, acconnage et transport n'aurait augmenté que de 0,07 % et la part de la marge de distribution aurait diminué de 1,59 %.

Entre mai 1961 et octobre 1964 on note en effet une hausse de la T.C.A. à l'importation dont le taux est passé de 8,5 à 14,5 %; des taxes supplémentaires ont été ajoutées sur les boissons, la taxe de solidarité nationale sur l'essence a augmenté de 10 F par litre, la taxe sur le chiffre d'affaires intérieur est passée de 9,07 % en 1960 à 14,68 % en 1964, la taxe sur les prestations de service est passée de 7,75 % à 14,7 %.

Au total, on peut estimer que l'accroissement de la fiscalité est responsable pour 50 % de l'augmentation des prix.

La hausse des prix a elle-même entraîné des augmentations de salaires qui se sont à leur tour répercutées sur les prix, mais ces effets indirects sont difficiles à chiffrer.

L'indice des prix à la consommation familiale des ménages disposant de revenus "élevés" a augmenté de 27 % entre 1960 et 1964 tandis que l'indice moyen des prix de gros a augmenté de 25,4 % pendant la même période. Cette dernière augmentation peut être imputée pour 10 % environ à l'augmentation des prix CAF et pour 15 % à l'accroissement de la fiscalité.

Les marges

D'après le rapport de l'IDET-CEGOS, les marges moyennes prélevées au niveau des grandes sociétés importatrices sont les suivantes :

MARGES SUR LES VENTES EN GROS :

- Aux détaillants . . . . . 11,12 % du prix de vente
- Aux grossistes. . . . . 11,1 % " "
- Aux particuliers. . . . . 13,3 % " "
- Aux administrations . . . . . 12 % " "

Pour les ventes au détail, la marge cumulée (gros et détail) est de 26,3 %.

On constate que l'éventail des marges est peu ouvert. Pour des catégories de marchandises composées d'articles homogènes, alimentation, boisson, tabac, les sociétés réalisent 50 à 70 % de leur chiffre d'affaires avec des marges très voisines; c'est ainsi que 71 % des produits alimentaires sont vendus aux détaillants avec des marges de 8 à 16 %.

Coût de la distribution à l'intérieur du pays et disparités des prix

Un relevé de prix dans différentes localités a fait apparaître des différences de prix entre boutiques d'une même ville et entre localités différentes.

Dans un même centre et pour les magasins européens seulement ces différences peuvent atteindre 20 à 25 %, elles sont plus importantes encore si on fait entrer dans les termes de la comparaison les magasins africains.

Ceci est dû en partie, au mode de fixation des prix qui permet légalement d'obtenir à partir de prix FOB différents des prix de vente différents.

La concurrence devrait normalement jouer en faveur de l'alignement sur les prix les plus bas mais la clientèle est en général attachée à un ou plusieurs magasins souvent pour des raisons de crédit et ne recherche pas systématiquement le magasin le moins cher, surtout si la différence de prix ne joue que sur un ou deux articles. La création qui est prévue à Libreville d'un important magasin de détail du genre MONOPRIX devrait contribuer à assainir la situation. Dans les centres de l'intérieur un renforcement du contrôle pourrait diminuer les écarts de prix mais serait onéreux.

La publicité des prix par la radio et la presse pourrait également être efficace, un effort a déja été fait dans ce sens par le service du contrôle des prix pour l'éducation des consommateurs.

La disparité régionale des prix est également importante. Le niveau moyen des prix minima relevés en octobre 1964 donne les écarts suivants :

- Libreville	100
- Port-Gentil	101,8
- Mouila	105,6
- Lambaréné	109,4
- Kango - Tchibanga - Ndendé	110
- Franceville	113
- Moanda	115
- Owendo	119
- Lastourville	120
- Makokou	127

Dans ces prix sont incorporés le coût des transports et l'augmentation de marge accordée aux commerçants des centres distants de plus de 100 km de Libreville et Port-Gentil.

Les écarts constatés correspondent sensiblement au coût des transports; cependant des anomalies apparaissent : les marchandises sont en moyenne aussi chères à Kango qu'à Tchibanga ou Ndendé et plus chères à Owendo qu'à Franceville.

Cette situation peut être expliquée localement par une absence de concurrence ou un coût plus élevé des transports dans certaines régions.

En ce qui concerne les régions du Sud-Est et du Sud, l'approvisionnement en marchandises d'importation restera moins onéreux à partir du Congo tant que ces régions ne seront pas reliées aux ports gabonais par des axes routiers modernes.

En ce qui concerne la péréquation des prix, aucune société commerciale ne semble avoir été tentée par cette opération qui, dans l'état actuel du marché intérieur, pourrait avoir pour résultats de faire supporter par les habitants de Libreville et de Port-Gentil les écarts actuels de prix sans pour autant augmenter les ventes qui restent limitées par le pouvoir d'achat global de la population.

Améliorations possibles

Les études qui ont été faites font apparaître qu'en ce qui concerne les biens d'importation les prix gabonais sont légèrement plus élevés que ceux des pays voisins. Cette différence est pour la plus grande partie justifiée par l'absence de port en eau profonde, la faible importance du marché et son partage en deux zones d'influence dépendant de Libreville et de Port-Gentil, et les prix des transports intérieurs.

Des améliorations peuvent être attendues de :

- la création d'un port moderne à Owendo qui permettra la diminution des taux de fret et d'acconnage,
- l'amélioration du réseau routier qui permettra l'abaissement des coûts de transport, une consommation plus grande des produits locaux et l'agrandissement du marché par l'accroissement du pouvoir d'achat du secteur traditionnel,
- la spécialisation des sociétés dans la vente d'un certain nombre de marchandises qui devrait permettre un meilleur approvisionnement, une rotation des stocks plus rapide, une diminution des frais de gestion et des frais généraux et de meilleures conditions d'achat à l'importation.

Cette spécialisation devrait aller de pair avec la création d'une classe de commerçants détaillants gabonais vendant des marchandises par petites quantités pour toucher la clientèle peu fortunée et éliminer ainsi une partie des regrattiers et colporteurs qui sont responsables en partie de la cherté des prix. Une action de formation des commerçants gabonais a déjà été entreprise par une société commerciale et par la Chambre de Commerce. Cette action doit être encouragée.

Dans le même ordre d'idées, il serait également souhaitable qu'un partage du marché ou des accords entre sociétés permettent de diminuer les frais de gestion qui sont actuellement multipliés par l'existence de services administratifs à la fois à Libreville et à Port-Gentil.

La création, pour le commerce général, de formules modernes de ventes telles que magasins libre-service ou chaîne de distribution pourrait aussi apporter un progrès au système actuel. Il semble que certaines sociétés soient décidées à s'engager dans cette voie.

En ce qui concerne l'implantation de nouveaux magasins dans l'intérieur du pays, des efforts ont été faits par des sociétés commerciales dont la CECA-GADIS, société au capital de laquelle participe l'Etat Gabonais. Cette politique d'expansion devra être encouragée progressivement dans la mesure où les nouveaux points de vente seront rentables. L'extension de cette action demeure liée à l'augmentation du pouvoir d'achat de la population rurale.

Dans l'ensemble les marges pratiquées actuellement sont établies en grande partie par le service du contrôle des prix et n'appellent pas d'observation. Cependant le service du commerce intérieur devra étudier les coûts de distribution de certains produits en vue de leur compression ou de leur stabilisation.

L'incidence de la fiscalité sur les prix et le coût de la vie devra être examinée de façon approfondie.

Enfin l'orientation à long terme devra s'efforcer de modifier la structure de la consommation, notamment en encourageant la production, la consommation et la transformation sur place des produits gabonais.

TOURISME ET MOYENS D'ACCUEIL

SOMMAIRE

	Pages
I - SITUATION ACTUELLE DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE	499
A - LES RICHESSES TOURISTIQUES	499
B - LES MOYENS ADMINISTRATIFS	501
C - LES MOYENS D'HEBERGEMENT	501
D - LES MOYENS DE TRANSPORT	502
II - LES PERSPECTIVES	504
A - PERSPECTIVES A LONG TERME	504
B - PERSPECTIVES A COURT TERME	504
III - LES PROJETS	505
A - AMENAGEMENT DE LA POINTE-DENIS	505
B - CREATION DU PARC NATIONAL DE WONGA-WONGUE	505
C - HOTEL DE LIBREVILLE	506
D - HOTEL DE NDJOLE	506
E - AIDE ET EDITION (ONGT)	507
PHYSIONOMIE ET FINANCEMENT DES PROJETS	
IV - LES MOYENS JURIDIQUES ET FINANCEMENT	508
A - MOYENS JURIDIQUES	508
a) Protection	
b) Code des Investissements	
B - FINANCEMENT	508

I - SITUATION ACTUELLE DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

A - LES RICHESSES TOURISTIQUES

Dans l'ensemble, le Gabon dispose naturellement d'assez nombreuses ressources touristiques. Celles-ci, insuffisamment exploitées, n'ont pas pu faire au tourisme la place qu'il mérite au sein des activités nationales.

L'éloignement de l'Europe, le manque de voies de communication, la faible démographie... en sont certainement les causes. D'autre part, préoccupé avant tout d'asseoir son développement économique sur des bases immédiatement rentables, le Gabon a laissé dans l'ombre certains domaines, tel celui du tourisme.

Cependant, nombreuses sont les ressources touristiques dont dispose le pays.

Ce sont :

1. **Sites et Curiosités** (voir tableau n° 1 et carte)

2. **La Chasse à tir** - Elle représente à première vue un héritage de formes touristiques anciennes et sa valeur dans le cadre d'un tourisme rénové, doit être repensée.

   Il existe sur le Territoire des réserves importantes de gibier :

   - Réserve de NDENDE (à restaurer)
   - Réserve de LASTOURVILLE
   - Centre de chasse d'Iguela (avec Safari)
   - Centre de chasse de Setté-Cama

   Il convient également de ne pas négliger les zones giboyeuses et pittoresques de :

   - Wonga-Wongué (Parc National)
   - Basse-Nyanga (Tchibanga)
   - Lopé (Portes de l'Okanda)
   - Okondja
   - Franceville,

   qui doivent être mises sous protection.

3. **La pêche sportive** - Les facilités d'accès par bateau ou par pirogue le long du littoral, dans les rivières et les lacs, font de la pêche un élément fondamental du grand tourisme gabonais.

   Il existe, mais insuffisamment exploités, des centres de pêche à Iguela et Setté-Cama. D'autres centres de pêche sportive pourraient être installés à Libreville, Port-Gentil, Omboué et Mayumba.

   Les rivières et les lacs offrent également d'intéressantes possibilités de pêche.

4. **L'attrait de la Nature** - La nature africaine offre des curiosités d'une beauté incontestable: forêts épaisses, essences diverses, paysages grandioses, animaux etc... Tout cela constitue un musée naturel, mystérieux et saisissant.

   Le tourisme allant de pair avec le développement économique, le Gabon qui cherche encore sa voie dans ce domaine, n'a pu mettre en valeur d'une façon systématique ses richesses touristiques naturelles.

5. **Le folklore et l'artisanat** - Le folklore constitue, tout comme l'ethnographie, une ressource qui s'intègre avantageusement dans le domaine touristique (cf. carte).

Cependant la civilisation qui pénètre le pays à grands pas, risque de faire disparaître une bonne partie du folklore ou le réduire à sa plus simple expression si des mesures de conservation ne sont pas prises.

Quoiqu'il en soit, certaines régions conservent encore certaines manifestations folkloriques facilement accessibles au touriste et à l'ethnographe.

Mais c'est en suivant les piroguiers Adouma ou Okandé, les danseurs sur échasses, l'acrobatique initié du Bouity, le batteur de tam-tam, que le touriste étranger appréciera non seulement le folklore gabonais, mais aussi la réalité humaine de ce pays.

6. **Le tourisme technique** - Cette forme de tourisme qui se développe d'elle-même est la conséquence de l'essor économique du pays (cf. carte).

En effet, la S.G.C.F.G., la S.P.A.F.E. à Port-Gentil, la COMILOG à Moanda, la C.M.U.F. à Mounana, les chantiers forestiers, les plantations d'Okoumé, de palmévéas, les entreprises diverses, offrent déjà des richesses touristiques importantes qui se complèteront au fur et à mesure de leur réalisation, les projets de la raffinerie de pétrole, les installations minières de Bélinga, le port d'Owendo, le chemin de fer, le barrage de Kinguélé, peuvent constituer autant de buts de visite pour le tourisme d'affaires.

Tableau n° 1 - SITES ET CURIOSITES

LOCALISATION	MODE D'ACCES OU DE VISITE
BELINGA - Site - Mines de fer et d'or	Pirogue et Route
BOOUE - Descente de la Lopé	Pirogue (portes de l'Okanda)
CAP-ESTERIAS	Voiture (de Libreville)
ETEKE-Site - Mine d'or	Route
FERNAN-VAZ - Mission Ste-Anne	Bateau d'Omboué
FRANCEVILLE - Ponts de lianes de Poubara	Pirogue
GABON (Estuaire)	Survol aérien
IGUELA - Site	Survol aérien
KINGUELE - Chutes	Survol aérien
LAMBARENE - Site - Hôpital Schweitzer - Mission St-François Xavier - Villages - Plantations - Lacs	Bateau et à pied Voiture - Pirogue et à pied
LIBREVILLE - Bord de mer - Visite ville	Voiture
MAKOKOU - Excursion à Bélinga - Vue sur l'Ivindo chutes - Mission Biologique	Pirogue - Survol aérien Voiture et à pied
MAYUMBA - Site - Panorama	Vue de la route et d'avion
MBIGOU Artisans - Pierre taillée	Voiture et à pied
MOANDA - Téléphérique - COMILOG	Route
MOUNANA - Mines d'uranium	Route
NDENDE - Réserve de chasse - Site - Lac bleu	Avion - Route et à pied
OWENDO - Site - Panorama	Route et survol aérien
POINTE-DENIS - Site - Tombes royales	Arrivée bateau, à pied
PORT-GENTIL - SGCFG - SPAFE - Quartiers typiques	Visite sur demande - Voiture et à pied
SETTE-CAMA - Site	Survol aérien
WONGA-WONGUE - Cirque des Bam-Bam - Lacs Awanyé et Alombié	Piste ou survol aérien

Ces sites méritent une excursion

SITES ET CURIOSITES

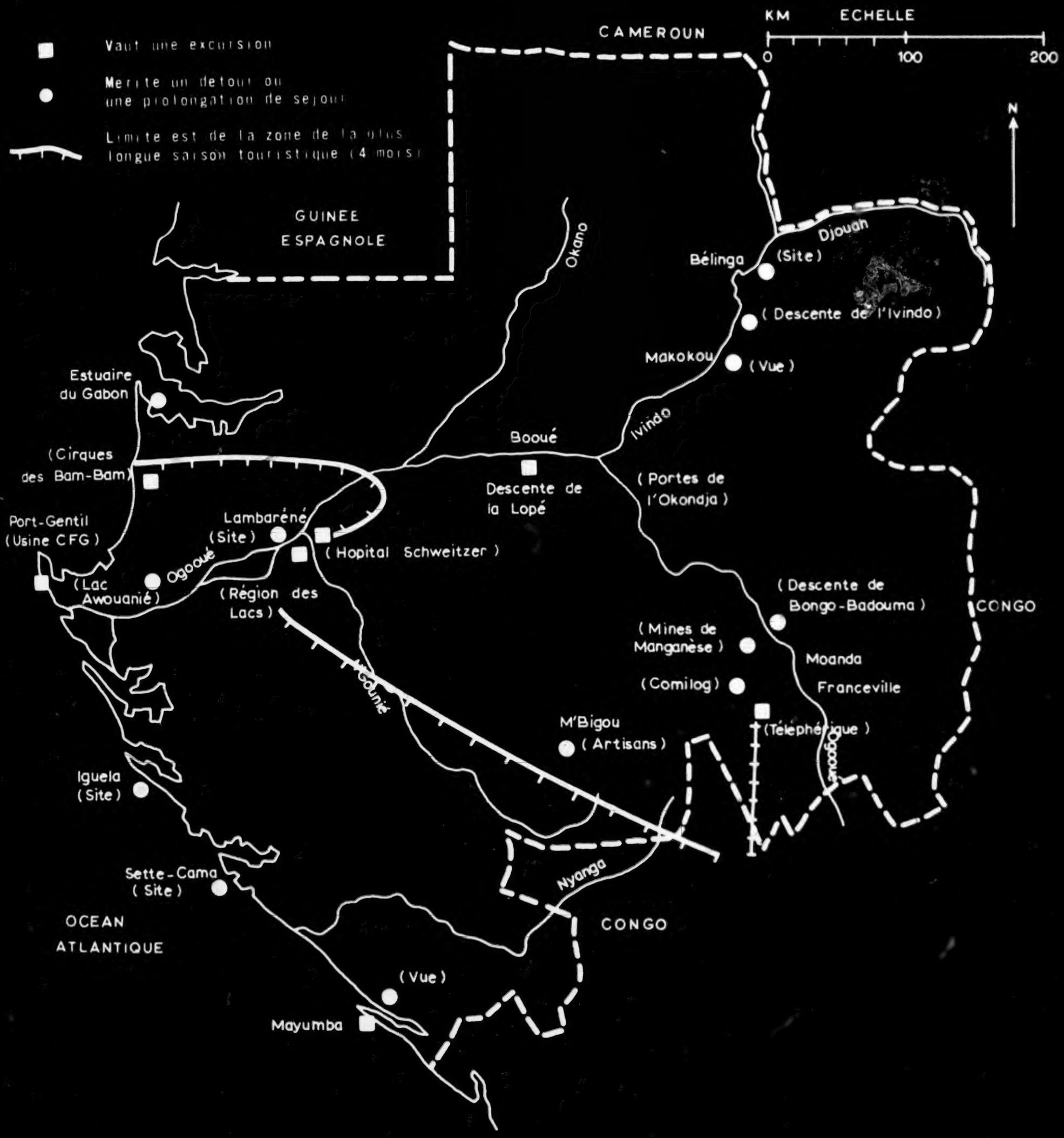

LA CHASSE

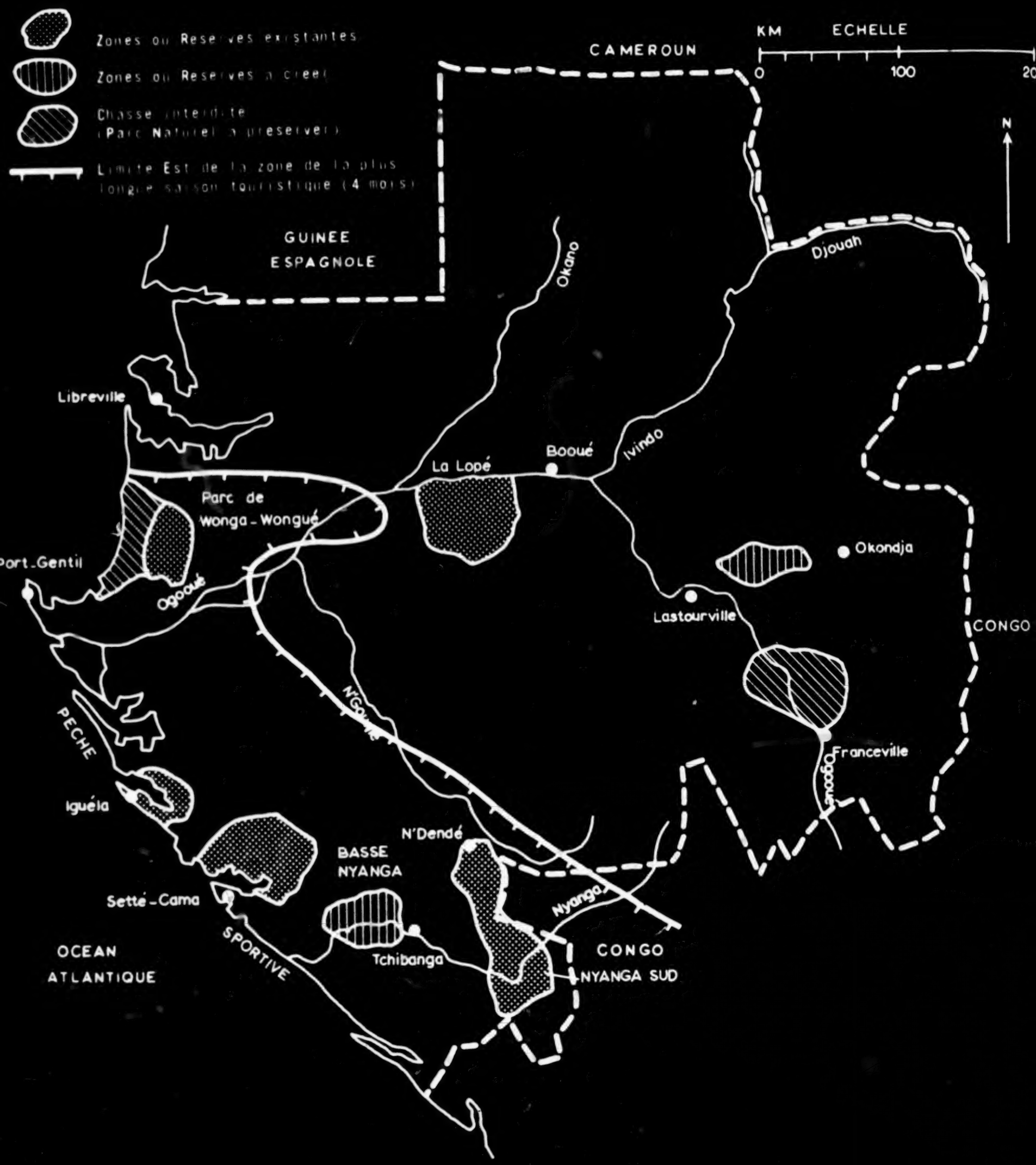
Zones ou Reserves existantes
Zones ou Reserves a creer
Chasse interdite
(Parc Naturel a preserver)
Limite Est de la zone de la plus longue saison touristique (4 mois)
KM
ECHELLE
0
100
N
CAMEROUN
GUINEE ESPAGNOLE
Okano
Djouah
Libreville
La Lopé
Booué
Ivindo
Parc de Wonga - Wongué
Port-Gentil
Ogooué
Okondja
Lastourville
CONGO
PECHE
Iguéla
N'Dendé
BASSE NYANGA
Setté - Cama
Nyanga
SPORTIVE
Tchibanga
CONGO
NYANGA SUD
OCEAN ATLANTIQUE
Franceville

TOURISME TECHNIQUE

(Carte très schématique)

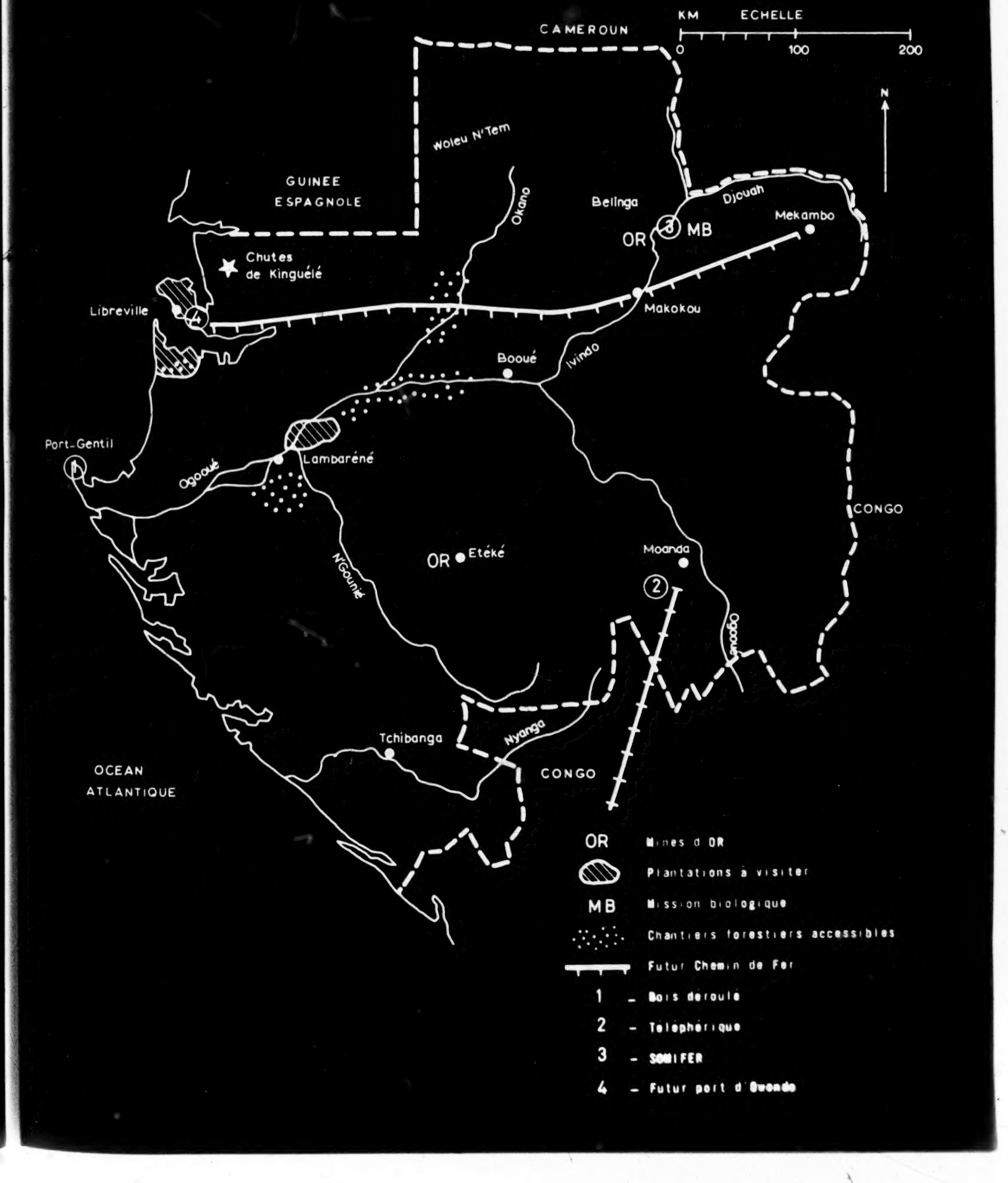

FOLKLORE - ARTISANAT

(Carte très schématique)

B - LES MOYENS ADMINISTRATIFS

L'Office National Gabonais du Tourisme (O.N.G.T.)

L'essor du tourisme date d'il y a environ 3 ans par la création de l'Office National Gabonais du Tourisme (O.N.G.T.) qui est une association dotée d'un Conseil d'Administration groupant des membres des secteurs public et privé et siègeant à Libreville. Il est présidé par le Ministre Chargé du Tourisme et se réunit au moins une fois par semestre.

Les buts de l'O.N.G.T. sont les suivants :

- Promouvoir le tourisme en faisant connaître et apprécier les richesses touristiques par les moyens de propagande et d'information.
- Développer et coordonner les activités qui se rattachent au tourisme.
- Sauvegarder et encourager l'artisanat d'art et le folklore.
- Recueillir toutes les informations d'intérêt touristique et en assurer la diffusion.
- Etudier et soumettre aux autorités compétentes toutes les mesures réglementaires de nature à faciliter aux touristes l'accès et le séjour en République Gabonaise.
- Susciter toute amélioration de l'équipement touristique notamment de l'hôtellerie, effectuer le classement des hôtels, encourager la formation du personnel qualifié pour l'exploitation de ces établissements.
- Subventionner certaines initiatives privées afin de favoriser les investissements en vue du développement touristique.

Dans la pratique et compte tenu de la création assez récente de l'Office du Tourisme, les activités de celui-ci sont encore embryonnaires.

L'Office du tourisme a un budget autonome qui, approuvé par le Conseil d'Administration, est soumis au Contrôle du Ministre Chargé du Tourisme et à celui du Ministre des Finances.

Les ressources consistent en cotisations, dons, legs, souscriptions et subventions de l'Etat.

Signalons à titre indicatif que le budget de cet organisme s'est élevé à :

- Exercice 1963 . . . . . 13 750 000 CFA
- Exercice 1964 . . . . . 15 000 000 "
- Exercice 1965 . . . . . 16 000 000 "

Les dépenses de l'O.N.G.T. concernent le personnel, les frais de bureau, les voyages, la propagande et l'équipement.

C - LES MOYENS D'HEBERGEMENT

Les hôtels que compte le Gabon totalisent 198 chambres auxquelles s'ajoutent une cinquantaine de chambres de gîtes d'étapes et de chasse de type traditionnel, soit 248 chambres au total.

Signalons que l'état souvent défectueux des gîtes d'étapes et de chasse dans certaines localités provinciales, rend les possibilités d'hébergement parfois difficiles (voir tableau n°2 situation de l'hébergement).

Mais, compte tenu de l'évolution économique et de la croissance démographique, sans aucun doute, les possibilités actuelles d'hébergement, s'avèreront insuffisantes dans les années à venir.

En effet, certaines régions gabonaises connaîtront un renouveau dû au développement économique.

- OGOOUE-IVINDO : Chemin de fer, exploitations forestières, Bélinga.
- MOYEN-OGOOUE : Ndjolé qui deviendra une plaque tournante vers Port-Gentil, le Woleu-Ntem, la Ngounié, la Nyanga et l'Estuaire.
- ESTUAIRE : Port d'Owendo, Barrage de Kinguelé, Cimenterie.
- OGOOUE-MARITIME : Raffinerie de pétrole commune aux Etats de l'U.D.E.A.C., Brasserie.

Tableau N° 2 - SITUATION ACTUELLE DE L'HEBERGEMENT

LOCALISATION	HOTEL	NOMBRE DE CHAMBRES PAR HOTEL	TOTAL DES CHAMBRES
LIBREVILLE	Roi Denis (Relais)	50	
	Résidence	13	
	Central Hôtel	5	
	Bouti-Club	7	
	Hôtel-Louis	13	88
PORT-GENTIL	Grand Tarpon (Relais)	30	
	Le Provençal	9	39
LAMBARENE	Hôtel de l'Ogooué	15	
	L'Auberge Provençale	10	25
MOUILA	Hôtel de la NGOUNIE	7	7
OYEM	La Cabosse	6	6
MOANDA	COMILOG	10	10
NDENDE	Le Relais St-Hubert	6	6
NDJOLE	L'Escale	4	4
KANGO	Le Relais	6	6
MAKOKOU	Chez Sauveur	7	7
		Total	198
GITES	Etapes et Chasse	50	50
		TOTAL GENERAL	248

Il s'en suit que la capacité d'hébergement par rapport à la superficie est de 1 chambre pour 1 076 km^2 et par rapport à la population, de 1 chambre pour 2 016 habitants. Rang moyen par rapport aux autres Etats africains.

D - LES MOYENS DE TRANSPORT

1. Les Routes (cf. Chronogramme routier)

Le réseau terrestre des voies de communication encore embryonnaire, rend le trafic routier touristique presque inexistant.

Les routes actuelles qui forment le réseau terrestre sont en général assez médiocres et conçues essentiellement en fonction du développement forestier, agricole et industriel. Néanmoins, elles peuvent aussi revêtir un caractère touristique compte tenu de l'intérêt des régions qu'elles traversent :

a) LIBREVILLE-LAMBARENE - 251 km, 1/2 journée

La circulation est facile, mais le problème des bacs à Kango (Como), Bifoun (Biné) et à Lambaréné (Ogooué), ralentit énormément le trafic. Seul le bac sur la Biné est appelé à disparaître pour être remplacé par un pont en dur. Le tronçon Libreville-Ntoum (47 km) est entièrement goudronné.

b) ROUTE DU SUD (Lambaréné-Ndendé) - 279 km - 1 journée

Cette route est également bonne. Son intérêt touristique est très important, car elle permet d'atteindre les réserves de chasse de NDendé, voire Tchibanga et Mayumba.

CHRONOGRAMME ROUTIER

CHRONOCARTE AERIENNE

Temps en heures et minutes des services réguliers actuels
Ex. 1 45 1 heure et 45 minutes

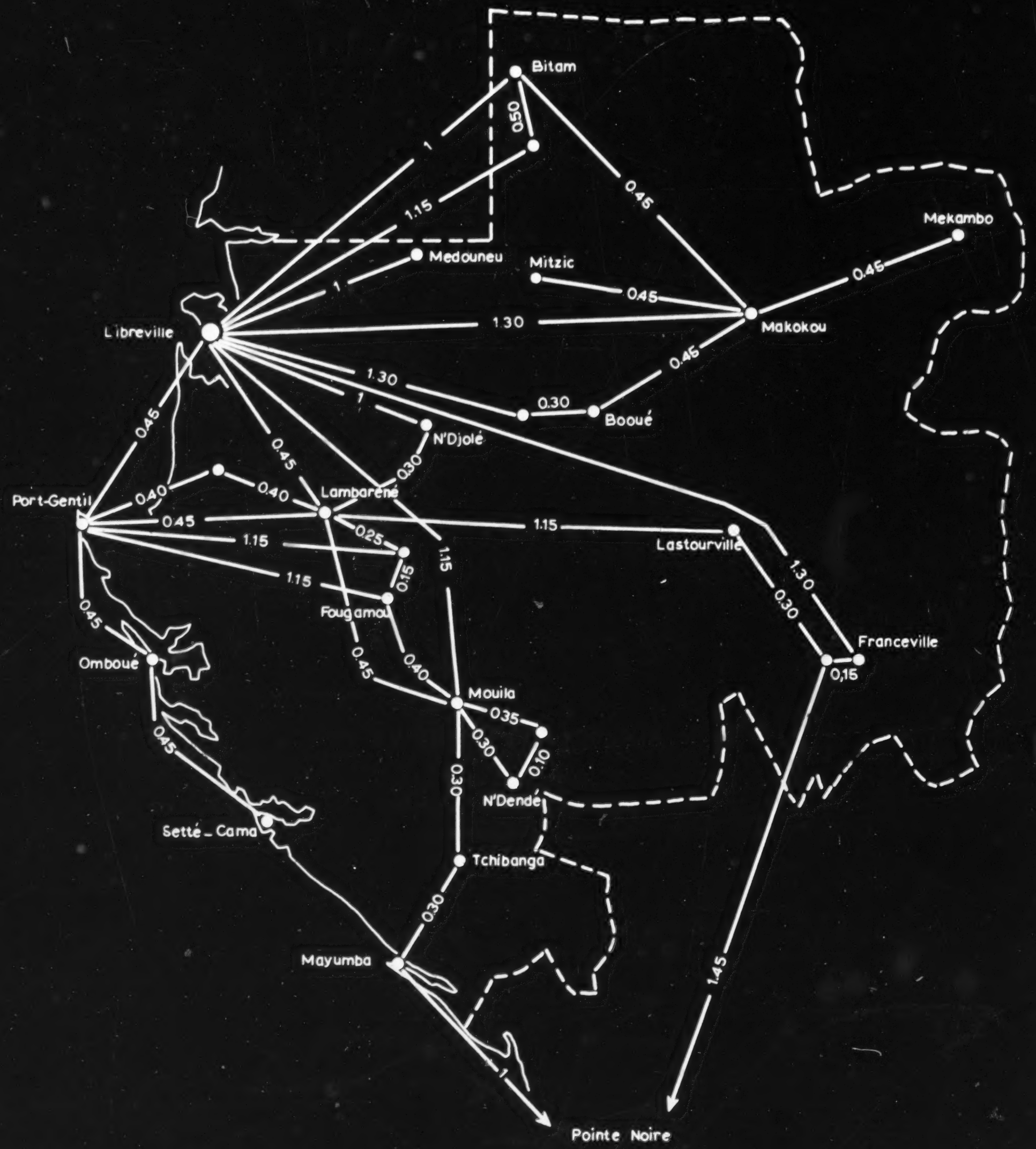

c) AXE LIBREVILLE-MEKAMBO - 769 km - 2 journées

Quelques tronçons posent des problèmes, mais dans l'ensemble, cet axe est utilisable. Deux ponts sont prévus l'un à EBEL (Abanga), l'autre à Ovan. Cet axe doit jouer un rôle économique important. Les touristes peuvent accèder à la vallée du Haut-Ivindo.

d) ROUTE DE L'OGOOUE - 808 km - 3 journées

Il s'agit d'une route nouvelle qui longe l'Ogooué et dont une section (Ayem-Lastourville) à travers la région des abeilles, est à construire. Trois ponts sont prévus sur la Leyou, l'Ogooué et le Lebombi. Rôle économique également important.

e) ROUTE LASTOURVILLE-MAYUMBA - 539 km - 2 journées 1/2

Cet itinéraire est très mauvais et impraticable sur certaines sections. Elle permet cependant l'accès direct aux secteurs MIMONGO-ETEKE-MBIGOU, puis NDENDE, TCHIBANGA et MAYUMBA qui constituent des ensembles touristiques très intéressants. Une nouvelle route Tchibanga-Mayumba est en cours de construction.

2. L'Aviation (cf. Chronocarte aérienne)

Dans l'état actuel des moyens de communication (absence de chemin de fer, routes médiocres), l'avion est le moyen le plus important de découverte de richesses touristiques gabonaises.

Le Gabon est en effet particulièrement bien équipé en infrastructure aérienne.

Les lignes qui sont desservies par les deux compagnies aériennes (Transgabon à Libreville et Air Gabon à Port-Gentil) couvrent tout l'ensemble du Territoire.

C'est ainsi que des circuits touristiques peuvent être proposés aux touristes arrivant du Gabon, pour visiter les centres touristiques importants du pays.

- LIBREVILLE - PORT-GENTIL - LAMBARENE - LIBREVILLE : 2 jours
- LIBREVILLE - PORT-GENTIL - SETTE CAMA - LAMBARENE - LIBREVILLE : 3 jours
- LIBREVILLE - PORT-GENTIL - MAYUMBA - LAMBARENE - LIBREVILLE : 3 jours
- LIBREVILLE - PORT-GENTIL - MAYUMBA - MIMONGO - MBIGOU - MOUILA - LAMBARENE - LIBREVILLE : 4 jours
- LIBREVILLE - OYEM - BITAM - LIBREVILLE : 1 jour
- LIBREVILLE - PORT-GENTIL - LAMBARENE - MAKOKOU - LIBREVILLE : 4 jours
- GRAND CIRCUIT AERIEN TOURISTIQUE - LIBREVILLE - PORT-GENTIL - MAYUMBA - MBIGOU - MIMONGO - ETEKE - MOANDA - MAKOKOU - LAMBARENE - LIBREVILLE : 5 jours.

II - LES PERSPECTIVES

Dans l'état actuel des choses, le tourisme ne peut être considéré au Gabon (comme dans l'ensemble des pays africains) comme une des premières valeurs d'exportation. Rien de comparable à cet égard avec le rôle qu'il joue en Espagne, en Grèce et dans bien d'autres pays évolués.

Il importe de considérer :

- le Tourisme à long terme ou mondial,
- le Tourisme à court terme.

A - LES PERSPECTIVES DE TOURISME A LONG TERME

La réalisation de tout programme de développement touristique dépend en grande partie de la situation économique du pays.

Or, pour le moment, le Gabon ne peut pas compter sur un flux important de visiteurs qui puisse influencer de façon sensible la balance des paiements.

Il ne peut donc être question de mettre en place des investissements coûteux qui seraient sous employés. Il faut attendre que la grosse vague du tourisme atteigne l'Afrique Centrale, en même temps qu'on entreprendra la réalisation des opérations prioritaires dans les domaines économique, industriel et notamment l'infrastructure routière, ce qui permettra de lancer le Tourisme sur des bases plus solides et à plus grande échelle. L'effort d'un tourisme mondial ne pourra donc être envisagé que lors du 2° ou 3° plan, lorsque le développement général du pays aura déjà atteint un stade appréciable.

B - LES PERSPECTIVES DE TOURISME A COURT TERME

Le tourisme à court terme est certainement celui qui doit constituer l'objectif du 1er plan de développement du Gabon, car il y a certainement deux sortes de clientèles immédiatement disponibles pour le tourisme gabonais : celle des hommes d'affaires de passage et celle des populations gabonaises, particulièrement de Libreville.

Il importe donc, pour le moment, de prévoir des réalisations de première nécessité à proximité de la capitale pour satisfaire la population locale et donner aux étrangers venant au Gabon pour leurs affaires, l'occasion de voir "autre chose" et de mieux connaître le pays.

III - LES PROJETS

Compte tenu des perspectives à court terme, les opérations qui paraissent le mieux convenir à la fois aux hommes d'affaires de passage et aux populations gabonaises, particulièrement celles de Libreville, semblent être, dans le cadre du 1er Plan quinquennal, les suivantes :

A - AMENAGEMENT DE LA POINTE-DENIS

La Pointe-Denis, située à l'extrémité de la rive gauche de l'Estuaire du Gabon, en face de la Capitale, semble le secteur de loisirs suburbains le meilleur pour les Librevillois.

Le site est admirable en raison de la présence des plages de sable fin, d'eau claire et de possibilités de pêche et de chasse extrêmement intéressantes. Cette zone a également un caractère historique puisque s'y trouvent les tombes des rois qui ont passé les premiers traités d'amitié avec la France.

a) Caractéristiques techniques sommaires du projet

Protection de la zone : texte législatif.

Plan d'aménagement prévoyant :

- Une ou deux zones résidentielles avec plan de lotissement - voirie.
- Une zone commerciale.
- Des équipements distractifs et culturels.
- Un port de plaisance.
- Des installations collectives.

b) Premiers aménagements

- Equipements de 1ère nécessité.
- Un débarcadère.
- Un hangar.
- Une première piste touristique de bord de mer.
- Un puits d'eau potable.

- Coût études préliminaires . . . . . (2/3 charges Budget Etat - 1/3 charges ONGT)	1 000 000
- Coût premiers aménagements (Budget Etat).	5 000 000
Total 1er Plan	6 000 000

B - CREATION DU PARC NATIONAL DE WONGA-WONGUE

Les plaines de Wonga-Wongué sont situées en bordure de l'Océan Atlantique et à égale distance des villes de Libreville, Port-Gentil et Lambaréné. Giboyeuses et pittoresques, elles constituent un Site idéal pour la création d'un parc national pouvant contribuer d'une manière décisive au développement du tourisme gabonais.

Il convient de prévoir pour le parc, un équipement de qualité aussi bien en ce qui concerne les postes de gardiennage que les moyens d'accès, les voies de circulation et les installations d'hébergement, pour rivaliser avec ceux des autres pays africains.

Actuellement, le Gabon dispose d'un capital cynégétique très appréciable, mais presque inexploité.

La clientèle du futur parc national proviendra des villes voisines de Libreville - Port-Gentil et Lambaréné qui se trouvent à 20 minutes d'avion de Wonga-Wongué et certainement des hommes d'affaires de passage au Gabon.

a) Caractéristiques techniques du projet : 2 phases de réalisation.

1ère phase : Etudes et protection (1965-1966)

- Préparation d'un texte législatif protégeant la zone (Direction des Eaux et Forêts).
- Etude des meilleurs emplacements - Hébergement et voies d'accès et de circulation.
- Installation de 7 postes de surveillance.

2ème phase : Equipement définitif (1967-1970)

- Construction d'un hôtel (site du lac Awanyé) sous formé de bungalowsen bois, répartis autour d'un bâtiment central (réception, restaurant, salon, cuisines) agrémenté d'installations sportives et d'un parc auto-capacité : 24 visiteurs.
- Piste touristique d'environ 100 km à l'intérieur du parc, desservant les principaux sites et zones giboyeuses.

b) Charges financières (Etat)

- Prospection et limites du parc	1 250 000
- Postes de surveillance	2 250 000
- Terrains d'aviation.	1 000 000
- Campements	14 000 000
- Etudes	2 500 000
- PistesTouristique.	9 000 000
Total à la charge de l'Etat	30 000 000
- Hôtel : 12 bungalows estimés à (Capitaux prives).	20 000 000

Conséquences de ces 2 projets

Ces aménagements concernant la Pointe-Denis et la zone de WONGA-WONGUE qui constituent un embryon touristique de début, seront un instrument de propagande nationale, complément spécial aux grandes réalisations économiques intéressant le pays et attireront un grand nombre de visiteurs étrangers.

Les dépenses de fonctionnement du parc qui s'élèvent à 20 millions de Francs CFA, constituent également une conséquence directe de l'opération (voir Tableau n° 4).

C - HOTEL DE LIBREVILLE (Capitaux privés)

Compte tenu du renouveau démographique, et du développement économique que connaîtra le Gabon et leurs répercussions sur l'activité de la capitale, dans les années à venir, la construction d'un hôtel de grande classe est nécessaire. Il devra comprendre 50 à 100 chambres. Coût estimé en Francs CFA d'une première tranche de travaux d'environ 50 chambres : 200 000 000.

D - HOTEL DE NDJOLE (Capitaux privés)

Avec la construction du chemin de fer, du port d'Owendo, le développement de l'infrastructure routière, NDjolé deviendra la plaque tournante du Gabon. La construction d'un second hôtel de 8 à 10 chambres s'impose. Il peut être estimé à Francs CFA : 15 000 000.

E - AIDE - EDITION (O.N.G.T.)

L'Office National Gabonais du Tourisme (O.N.G.T.) doit participer à l'exécution du 1er plan de développement du Gabon (budgets de fonctionnement) en prévoyant :

- Une subvention répartie sur 5 ans :
  - au Syndicat d'initiative à créer à Lambaréné 500 000
  - au Centre Nautique de Libreville 2 000 000
  - au Centre Nautique de Port-Gentil. 2 000 000
  - au Restaurant de la Pointe-Denis 1 000 000
- Une participation aux études relatives aux aménagements de la Pointe-Denis pour 1/3 . . . . . 330 000
- L'édition des dépliants touristiques, des affiches, d'un répertoire touristique, technique et d'une collection de cartes postales pour 1 350 000

Soit un total à sa charge de F CFA 7 180 000

répartis comme suit :

Tableau 3 *(Millions CFA)*

OPERATIONS	1966	1967	1968	1969	1970	Total
Syndicat initiative Lambaréné	250	250				500
Centre nautique - Libreville.	400	400	400	400	400	2 000
Centre nautique - Port-Gentil	400	400	400	400	400	2 000
Restaurant Pointe Denis	300	300	200	100	100	1 000
Etudes Pointe-Denis	330					330
Dépliants, affiches, cartes postales, répertoire.	500	200	225	225	200	1 350
	2 180	1 550	1 225	1 125	1 100	7 180

IV - LES MOYENS JURIDIQUES ET FINANCEMENT

A - MOYENS JURIDIQUES

a) Protection

Les opérations arrêtées pour le 1er plan de développement du Gabon, doivent, dès maintenant, faire l'objet de dispositions réglementaires, en vue de leur mise en réserve.

- *La Pointe-Denis* - La Direction de l'Office National gabonais du Tourisme doit présenter à la prochaine session de l'Assemblée Nationale, un projet de loi portant protection de ce site, afin d'éviter toute acquisition de terrains et la construction anarchique de bâtiments, avant la mise au point d'un plan de lotissement général.

- *Le site de Wonga-Wongué* - La zone de Wonga-Wongué qui formera le Parc National, doit être également protégée. La Direction des Eaux et Forêts (service des chasses) doit présenter à l'examen de l'Assemblée Nationale, lors de sa prochaine Session, un projet de loi portant délimitation et protection de la zone et établissant les conditions d'exploitation du parc (protection de la faune).

Parallèlement, l'Office National gabonais du Tourisme, confiera à un organisme spécialisé les études :

- d'un plan d'aménagement de la Pointe-Denis,
- des meilleurs emplacements pour les lieux d'hébergement des touristes et les voies d'accès aux différents points du Parc de Wonga-Wongué.

En ce qui concerne les autres projets tels la construction des hôtels de Libreville et de Ndjolé, il convient que les sites où ils seront édifiés, soient déjà choisis et mis en réserve.

b) Le Code des Investissements

Le Code des Investissements créé par la loi du 4 décembre 1961, est presque muet en ce qui concerne les investissements touristiques, car il étudie principalement les investissements forestiers, agricoles et industriels. Il serait donc essentiel que de nouvelles dispositions au bénéfice du secteur commercial et en particulier de celui qui comprend les entreprises touristiques, soient envisagées. On peut suggérer :

- Une exonération ou une réduction sensible des taxes douanières sur tout le matériel d'équipement hôtelier importé,
- Une exonération des impôts (ou réduction) sur les bénéfices industriels et commerciaux pour une période déterminée au profit de toutes les installations d'hébergement et de distraction.
- Une exemption de la contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties qui supportent ou sont destinées à supporter des installations touristiques.

Ces dispositions constituent, bien entendu, un manque à gagner pour le Budget National, mais sont le seul moyen d'encourager l'initiative privée.

B - FINANCEMENT

Dans l'ensemble, les actions qui seront engagées dans le 1er Plan (1966-1970), nécessitent des charges financières qui seront supportées par :

- l'Etat sous forme de financement direct, soit de prêts à moyen terme, consentis par la Banque Gabonaise de Développement.
- les budgets de fonctionnement de l'Office National Gabonais du Tourisme.
- les capitaux privés, surtout pour ce qui a trait à l'hébergement.

Tableau IV - RECAPITULATION DU FINANCEMENT DES OPERATIONS PROJETEES *(En millions CFA)*

	1966	1967	1968	1969	1970	Total	FONDS PUBLICS	FONDS PRIVES
A LA CHARGE DE L'ETAT								
Aménagement Pointe-Denis. .	1	2	1	1	1	6		
Parc de Wonga-Wongué. . . .	6	5	8	6	5	30		
TOTAL ETAT	7	7	9	7	6	36	36	
A LA CHARGE DES CAPITAUX PRIVES								
Hôtel Wonga-Wongué.	3,5	5	3,5	4	4	20		
Hôtel de Libreville	100	100				200		
Hôtel de NDJOLE	3,5	3,5	3	2	3	15		
TOTAL PRIVE.	107	108,5	6,5	6	7	235		235
TOTAL GENERAL.	114	115,5	15,5	13	13	271	36	235

Tableau V - CHARGES RECURRENTES A ASSURER PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT LOCAL
(Millions de Francs CFA)

OPERATIONS	1966	1967	1968	1969	1970	Total
PARC DE WONGA-WONGUE						
Surveillance aérienne	0,36	0,63	0,63	0,63	0,63	
Salaires.	1,35	2,40	2,82	3,22	3,06	
Entretien	0,15	0,72	1,28	1,52	0,59	
TOTAL WONGA-WONGUE. . .	1,86	3,75	4,73	5,37	4,28	20
Budget Office National du Tourisme.	2,18	1,55	1,22	1,12	1,10	7,1
TOTAL CHARGES RECURRENTES. . .	4,04	5,30	5,95	6,49	5,38	27,1

Aucune dépense de fonctionnement n'a été prévue dans le cadre du 1er plan pour l'opération de la Pointe-Denis; les aménagements qui y seront faits se rapportent à des études, à des réalisations de première nécessité, et à la protection du site, toutes opérations qui ne nécessiteront aucune main-d'oeuvre permanente.

ANNEXE I

EQUILIBRES GENERAUX

ET COMPTES ECONOMIQUES

EN 1970

1ère PARTIE : LES EQUILIBRES GENERAUX EN 1970

C'est à travers les comptes économiques que l'on peut suivre la transformation de l'économie du pays, sa croissance et son développement; c'est donc par les méthodes de la comptabilité économique que l'on a pu prévoir quelle serait l'évolution de cette économie pendant les cinq années du plan et quelle en serait l'allure à la fin de cette période. Ainsi, ce sont les comptes économiques de l'année 1970 qui donnent une image de la situation dans laquelle pourra se trouver l'économie du pays après qu'auront été effectuées les opérations prévues par le Plan. Les tableaux de ces comptes 1970 figurent ci-après avec un commentaire technique qui définit les termes employés et donne des indications sur les méthodes utilisées; sur chaque tableau figurent les valeurs correspondantes de 1963, année dont les comptes ont servi de base à l'élaboration de ceux de 1970. La comparaison des comptes de ces deux années fournit les indications recherchées sur la croissance en volume des différents flux économiques et aussi sur la modification des structures de l'économie. La croissance de l'économie a été décrite et commentée dans un chapitre de l'introduction intitulé "Grandeurs caractéristiques du premier Plan", où les agrégats de la comptabilité économique ont été évalués et comparés de 1963 à 1970. Il est apparu que la croissance pourrait se faire au taux moyen de 7,5 % par an, que l'origine de cette croissance résidait dans les investissements importants qui doivent se faire pendant les années du Plan, et que ses conséquences ultimes se trouvaient dans une distribution différente des revenus.

Ici nous allons nous intéresser à l'évolution des structures de l'économie et aux modifications de l'appareil productif qui résulteront des investissements analysés dans les différents chapitres du Plan. Notre préoccupation tend à répondre aux trois questions suivantes :

- D'où provient l'accroissement qui se manifeste dans les comptes économiques ?
- Où vont les ressources qu'il fait apparaître ?
- Comment cette croissance transforme-t-elle la structure de l'économie ?

I - D'OU PROVIENT L'ACCROISSEMENT ?

A l'origine de cette croissance du Produit Intérieur au taux de 7,5 % par an il y a le très gros effort d'investissement dont nous trouvons le détail dans le tableau de financement de l'introduction, dans les chapitres qui traitent des divers secteurs, et dans le chapitre consacré au financement du plan. La masse globale des financements permettant d'effectuer ces investissements et opérations de développement s'élève à 91 milliards dont la provenance est pour près de 40 % d'origine publique.

Les destinations concernent : pour près du quart l'infrastructure (routes, chemin de fer, ports, aérodromes, urbanisme), les équipements sociaux (enseignement, santé) et les études générales. Les travaux d'infrastructure à eux seuls consomment 21 % de l'ensemble. Le secteur primaire (agriculture, pêche, forêts) se voit affecter 9,5 % de la masse des financements; le secteur secondaire 63 % (mines 30 %, industries 33 %) le reste allant au secteur tertiaire (Transports, Télécommunications, services, commerce), soit 3 % qui doit être considéré comme un minimum représentant l'investissement net probable dans ce secteur. Si ces investissements sont réalisés au niveau prévu et aux dates prévues leurs effets sur la production se traduiront en 1970 par un accroissement de 75 % sur la production de 1963, ou encore par une augmentation de la somme des valeurs ajoutées, 28 milliards, portant la production intérieure brute de 42,6 milliards en 1963 à 70,7 milliards en 1970, les deux agrégats étant exprimés dans le système de prix constants de 1963.

De quels secteurs de l'économie provient cette masse de richesses nouvelles ? Si nous réduisons l'économie à trois secteurs – en laissant de côté l'ensemble des Administrations puisqu'ici nous nous intéressons aux productions – nous appellerons secteur primaire l'ensemble Agriculture, Pêche, Forêt; secteur secondaire les Mines, l'Energie, les Industries et les Bâtiments et Travaux Publics; secteur tertiaire les Services et le Commerce.

Nous pouvons alors mesurer l'apport de chacun de ces trois grands ensembles à cet accroissement de 28 milliards; le secteur primaire y participe pour 13 %, le secteur secondaire pour 61 % et le secteur tertiaire pour 26 %. Chaque secteur ayant un rythme d'expansion propre qui se traduit en indice de base 100 en 1963 et s'élève en 1970 à 129 % pour le primaire, 213 % pour le secondaire et 150 % pour le tertiaire.

On comprend que la structure de la production intérieure brute s'en trouve modifiée et que, partagée à peu près également entre les trois secteurs en 1963 on y voit apparaître la suprématie du secteur secondaire en 1970 :

Tableau 1 - REPARTITION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE *(En %)*

	1963	1970
Secteur Primaire	30	23
Secteur Secondaire	35	45
Secteur Tertiaire.	35	32
	100	100

Nous voyons s'affirmer l'importance du secteur minier et industriel par rapport au secteur forestier et même au secteur commercial dont la valeur ajoutée comprend cependant une grande partie des impôts indirects dont la masse est largement croissante.

Après avoir saisi cette évolution globale, il est nécessaire de pénétrer plus avant dans l'observation de la croissance des secteurs productifs (suivant les définitions données en deuxième partie sur les comptes de 1970) pour constater que chacun est en expansion. Le tableau 2 indique les valeurs absolues (en millions de F CFA de 1963) des productions (ou chiffres d'affaires) et des valeurs ajoutées en 1963 et 1970 et, à la suite, l'indice de croissance de ces grandeurs, étant entendu qu'elles sont ramenées à la base de 100 en 1963.

Au vu de ce tableau on constate immédiatement que les cinq secteurs industriels ont des indices d'expansion supérieurs à la moyenne de l'ensemble, et les autres secteurs des indices inférieurs à cette moyenne : c'est manifestement le trait de la poussée industrielle dans le pays.

Tableau 2 - CROISSANCE DES PRODUCTIONS ET VALEURS AJOUTEES PAR SECTEUR

SECTEURS	PRODUCTION			VALEUR AJOUTEE		
	1963	1970	%	1963	1970	%
Agriculture - Pêche	6 985	8 860	127	6 516	8 165	125
Forêts.	8 725	11 490	132	6 193	8 280	134
Mines	11 630	24 820	213	10 140	21 670	214
Energie	726	5 795	800	434	1 945	450
Industries du bois.	3 020	6 825	226	1 152	1 935	168
Industries diverses	1 820	4 770	262	811	2 050	253
Bâtiments et Travaux Publics. .	4 997	7 080	142	2 422	4 270	176
Services.	6 542	10 100	154	4 475	6 630	148
Commerce.	11 815	18 570	157	10 490	15 740	150
ENSEMBLE. . .	56 260	98 310	175	42 633	70 685	166

Un commentaire des causes de l'expansion de chaque secteur est inutile ici, ces causes étant longuement analysées dans les chapitres précédents. Mais rappelons-en brièvement quelques-unes pour illustrer les accroissements les plus remarquables.

L'expansion de la forêt est essentiellement due à l'apparition des besoins de l'usine de pâte à papier; celle des mines est surtout le fait du pétrole et dans une moindre mesure du manganèse; la production d'énergie est multipliée par huit, non seulement parce que la distribution d'eau et d'électricité s'étend dans le pays, mais surtout parce qu'il apparaît une raffinerie de pétrole; l'industrie du bois se développe dans ses aspects traditionnels mais aussi par le fait de la fabrique de cellulose; les industries diverses s'augmentent d'une série de fabrications nouvelles : brasserie, cimenterie, etc... enfin le secteur des bâtiments et Travaux Publics quoiqu'en expansion par rapport à 1963, ne fournira plus en 1970 les efforts qu'il aura dû fournir pendant les premières années du Plan; cette année-ci sera pour le secteur une année d'étiage entre les investissements passés et les futurs travaux du chemin de fer.

Le résultat de cette expansion, exprimé par le niveau des productions en biens et services atteint en 1970, se lit dans le tableau 3 où sont données les productions par produit et secteur, le secteur commerce étant exclu. Le tableau suivant (4) des productions en 1963 permet les comparaisons.

Tableau 3 - PRODUCTIONS EN 1970 *(En millions de F CFA 1963)*

SECTEURS / PRODUITS	I Agriculture	II Forêt	III Mines	IV Energie	V Industries du bois	VI Industries diverses	VII Bâtiments & T.P.	VIII Services	Ensemble
0 - Agricoles et forestiers	5 130	10 650	-	-	-	20	-	-	15 800
1 - Alimentaires	2 480	-	-	-	-	1 145	-	-	3 625
2 - Energétiques.	150	-	150	5 795	-	-	-	-	6 095
3 - Matières premières. . .	-	-	20 670	-	6 825	510	-	-	28 005
4 - Produits mécaniques et électriques	-	-	-	-	-	1 450	-	-	1 450
5 - Confection - Chaussures	-	-	-	-	-	290	-	-	290
6 - Produits des industries diverses.	-	-	-	-	-	1 355	-	-	1 355
7 - Bâtiments et Travaux Publics	800	840	-	-	-	-	7 080	-	8 720
8 - Services et Recherches	300	-	4 000	-	-	-	-	10 100	14 400
TOTAL	8 260	11 490	24 820	5 795	6 825	4 770	7 080	10 100	79 740

Tableau 4 - PRODUCTIONS EN 1963 *(En millions de F CFA 1963)*

SECTEURS / PRODUITS	I Agriculture	II Forêt	III Mines	IV Energie	V Bâtiments & T.P.	VI Bois	VII Industries divers.	VIII Transp. & Tél.	IX Services	X Commerce	Ensemble
0 - Agricoles et forestiers	6 000	8 425	-	-	-	-	-	-	-	-	14 425
1 - Alimentaires.	25	-	-	-	-	-	420	-	-	-	445
2 - Energétiques.	160	-	50	635	-	-	-	-	-	-	845
3 - Matières premières. . .	-	-	8 250	-	-	3 020	-	-	-	-	11 270
4 - Mécaniques et électriques	-	-	-	-	-	-	900	-	-	-	900
5 - Confection et chaussures	-	-	-	-	-	-	200	-	-	-	200
6 - Industries diverses . .	-	-	-	-	-	-	300	-	-	-	300
7 - Bâtiments et Travaux Publics	800	300	-	-	4 997	-	-	-	-	-	6 097
8 - Services et Recherches	-	-	3 330	91	-	-	-	3 632	2 910	-	9 963
TOTAL	6 985	8 725	11 630	726	4 997	3 020	1 820	3 632	2 910	-	44 445

II - OU VONT LES RESSOURCES ?

L'importance des échanges du pays avec l'extérieur, tant en produits qu'en moyens de paiement, fait que l'équilibre de son économie se traduit essentiellement dans celui de sa balance des paiements. Nous avons vu au chapitre introductif quelle serait l'évolution de cette balance au cours des cinq prochaines années et de quelle façon elle serait largement positive en 1970 : cette année là, les dépenses d'importation et les achats de services ne seront pas équilibrés par des entrées de capitaux mais par l'accroissement marqué des exportations. Soulignons que 37 % du volume des productions sont exportés en 1970 (contre 32 % en 1963) et que le volume des exportations double entre ces deux années. Il est donc intéressant de connaître la nature de ces exportations. Le tableau 6 donne par groupe de produits, les quantités et les volumes qui pourront être exportés en 1970. Ci-dessous le tableau équivalent de 1963 permet la comparaison :

Tableau 5 - EXPORTATIONS EN 1963

PRODUITS	QUANTITES EN MILLIERS DE TONNES	VALEURS EN MILLIONS DE F CFA
0 - PRODUITS VEGETAUX		7 616
- Produits agricoles.	4,6	477
- Bois bruts.	712	7 139
3 - MATIERES PREMIERES ET DEMI-PRODUITS		10 396
- Bois ouvrés	43	2 322
- Minerais.	606	5 398
- Pétrole brut.	946	2 676
4-6 - REEXPORTATIONS DE PRODUITS DIVERS	-	258
TOTAL DES EXPORTATIONS . . .	-	18 270

Tableau 6 - EXPORTATIONS EN 1970

	QUANTITES EN TONNES	VALEURS EN MILLIONS DE F CFA 1963
0 - PRODUITS VEGETAUX.		9 035
- Produits agricoles		1 035
- Arachide	1 500	52
- Cacao.	4 800	288
- Café cerise.	800	64
- Café marchand.	1 500	210
- Palmistes.	200	6
- Marges commerciales.		415
- Bois Bruts		8 000
- Okoumé	645 000	6 450
- Bois divers (m^3)	195 000	1 550
1 - PRODUITS ALIMENTAIRES		
- Huile de palme	2 000	100
2 - PRODUITS ENERGETIQUES		
- Pétrole raffiné.	462 000	2 790
3 - MATIERES PREMIERES ET DEMI-PRODUITS...		24 310
- Bois ouvrés.		3 650
- Sciages.	17 000 m^3	-
- Traverses.	30 000 m^3	-
- Placages	35 000 m^3	-
- Contre-plaqués	77 000 m^3	-
- Cellulose.	75 000 T	2 700
- Minerais		11 200
- Or	0,4	100
- Uranium (concentré d')	1 200	1 845
- Manganèse.	1 400 000	9 240
- Pétrole brut	2 700 000	6 500
- Ciment	55 000	260
4-6 - PRODUITS MECANIQUES.		640
- Ensemble	-	540
- Réexportations de produits divers	-	100
TOTAL DES EXPORTATIONS . . .	-	36 875

Le rapprochement de ces deux tableaux montre l'apparition de nouvelles exportations de produits industriels et l'accroissement des ventes des autres produits : doublement des exportations agricoles, apparition des produits alimentaires (huile de palme), des produits énergétiques (pétrole raffiné); doublement des matières premières, apparition de la cellulose, du ciment et des produits industriels.

Ce volume d'exportations assure un solde positif de la balance commerciale qui permet de maintenir la balance des paiements favorable malgré l'accroissement des transferts de moyens de paiements qui assurent l'amortissement à l'extérieur des capitaux investis au Gabon pendant la durée du Plan : le solde des transferts de capitaux privés seuls devant passer de 4,4 milliards en 1963 à 14 milliards en 1970.

Ce sont les besoins de financement concernant les amortissements des capitaux investis qui expliquent le niveau élevé auquel atteindra la capacité de financement des entreprises en 1970.

Les exportations, ainsi que les consommations et la formation de capital figurent dans les emplois des disponibilités globales du pays formées par la somme des importations et des productions qui en constituent les ressources : ressources et emplois s'équilibrent dans le tableau des "Biens et Services" qui figure en deuxième partie "comptes 1970". Nous avons ici réduit ce tableau à sa dernière ligne en ne nous intéressant qu'à la répartition et non plus aux nombres absolus pour mieux voir apparaître les modifications de cet équilibre :

Tableau 7 - EQUILIBRE EN BIENS ET SERVICES *(Répartition en %)*

EMPLOIS	1963	1970	RESSOURCES	1963	1970
Consommations intermédiaires . (Entreprises)	19	24	Production locale	63	69
			Marges.	17	16
Consommation finale. . . . . (Ménages, administrations)	36	30	Importations.	20	15
Formation de capital	19	14			
Exportations	26	32			
	100	100		100	100

En ce qui concerne les ressources nous voyons s'affirmer la prépondérance des productions locales et la diminution de la part des importations; les marges maintiennent leur niveau car elles proviennent pour un tiers des marges commerciales sur les productions locales dont l'importance s'accroît au dépens des importations : produits de la brasserie, partie des produits de la raffinerie, de la cimenterie, des industries diverses.

Quant aux emplois, la part des consommations intermédiaires des entreprises s'y accroît; c'est le signe du développement de la transformation de produits bruts qui jusqu'alors ne trouvaient de débouché que dans l'exportation : transformation du bois, surtout pour la cellulose, raffinage du pétrole, etc...; c'est aussi la manifestation d'une mécanisation accrue des moyens de l'appareil productif qui conduit à une consommation plus grande de produits mécaniques et énergétiques. La part de la formation de capital diminue : cette part aura été plus élevée pendant les années précédant 1970 et se relèvera de nouveau les années suivantes; le premier aspect s'explique par l'accumulation des investissements en début de plan, le second par la construction du chemin de fer.

La modification relative des consommations finales (qui représentent surtout la consommation des ménages) et des exportations, les secondes dépassant les premières, alors qu'en 1963, elles n'en représentaient que les 2/3, illustre le fait que l'accroissement des productions et des exportations provient du secteur secondaire, secteur à haute productivité qui distribue moins de revenus se portant sur la consommation que les autres secteurs. Au total, le nombre des emplois s'est accru, et la masse des salaires s'est accrue en conséquence entraînant des consommations de produits importés supplémentaires, mais dans le même temps la production, en particulier celle de produits d'exportation, s'est développée plus rapidement par le jeu de la mécanisation qui élève la productivité du travail : ainsi, cet accroissement de la productivité du travail créé par les investissements a permis de déplacer l'équilibre vers un solde positif très élevé de la balance commerciale, solde qui permet de rembourser les financements de ces investissements comme nous l'avons déjà vu.

III - LES CONSEQUENCES SUR LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE

Nous connaissons la nature et le niveau des productions et des exportations, nous connaissons aussi les indices de croissance par secteur des productions et des valeurs ajoutées. Nous allons nous intéresser, du point de vue de la production, à la répartition des valeurs ajoutées des exportations par secteur, et, du point de vue des revenus, à la répartition des masses

de salaire et d'impôts par secteur. Ces répartitions et leurs modifications sont caractéristiques de la transformation de la structure de l'appareil productif.

La répartition des valeurs ajoutées est la suivante en 1963 et 1970 :

Tableau 8 - REPARTITION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE PAR SECTEUR (En %)

		1963		1970	
Secteur Primaire	I - Agriculture - pêche	15,3	30	11,5	23
	II - Forêts	14,5		10,7	
Secteur Secondaire	III - Mines	23,8	35	30,7	45
	IV - Energie	1,0		2,8	
	V - Industries du Bois	2,7	11	2,7	14
	VI - Industries diverses	1,9		2,9	
	VII - Bâtiments & Travaux Publics	5,7		6,0	
Secteur Tertiaire	VIII - Services	10,5	35	9,4	32
	IX - Commerce	24,6		22,3	
		100,0		100,0	

Ce tableau, plus détaillé que le tableau 1, nous montre que les secteurs qui se développent le plus rapidement sont ceux des Mines dont la part s'élève de 24 à 31 %, et celui des Industries dont la part s'élève de 11 à 14 %.

Le Gabon devient un pays minier tout en développant son secteur industriel : ces deux branches se développent sur le même rythme du taux de 11,4 % par an (voir pour le détail le tableau 2). Les autres secteurs, à croissance plus lente, régressent relativement.

Ces évolutions différentielles sont encore plus sensibles dans la répartition des exportations par secteur, auxquelles ne participent que les deux premiers ensembles, primaire et secondaire en partie :

Tableau 9 - REPARTITION DES EXPORTATIONS PAR SECTEUR (En %)

		1963		1970	
Secteur Primaire	I - Agriculture - Pêche	2,5	42	2,8	25
	II - Forêts	39,7		21,8	
Secteur Secondaire	III - Mines	44,9	58	48,3	75
	IV - Energie	0,0		7,6	
	V - Industries du Bois	12,9	13	17,3	27
	VI - Industries diverses	0,0		2,2	
		100		100	

On y voit nettement régresser la part du secteur primaire du fait que l'essentiel de l'accroissement de la production forestière va à la consommation de la fabrique de cellulose et non plus à l'exportation; les Mines accroissent encore leur importance en fournissant près de la moitié du volume des exportations; enfin c'est le secteur industriel qui accroît le plus ses exportations puisqu'il gagne environ 14 points sur les autres.

Du point de vue des revenus, la répartition des salaires n'est pas la même que celle des valeurs ajoutées : les secteurs ont des productivités du travail différentes suivant le niveau de leur mécanisation.

La masse des salaires se répartit ainsi entre les secteurs productifs :

Tableau 10 - REPARTITION DE LA MASSE DES SALAIRES *(En %)*

		1963	1970
Secteur Primaire	I - Agriculture - Pêche	0,6	1,7
	II - Forêts	23,8	25,7
		24	27
Secteur Secondaire	III - Mines	13,2	10,7
	IV - Energie	1,5	2,7
	V - Industries du Bois	6,1	5,2
	VI - Industries diverses	3,7	4,5
	VII - Bâtiments et Travaux Publics	13,4	12,9
		38	36
Secteur Tertiaire	VIII - Services	19,4	18,8
	IX - Commerce	18,3	17,8
		38	37
		100	100

La répartition des masses de salaires se modifie peu de 1963 à 1970 entre les trois ensembles primaire, secondaire, tertiaire, de même qu'à l'intérieur de ces ensembles : l'accroissement de cette masse se fait donc au même rythme dans les trois secteurs. Cette répartition n'est pas très éloignée de celle des emplois salariés entre les mêmes secteurs.

Tableau 11 - REPARTITION DES EMPLOIS SALARIES EN 1970

Primaire	30
Secondaire	37
Tertiaire	33
	100

Les différences entre répartition des masses de salaires et répartitions des emplois salariés proviennent des niveaux moyens de rémunérations qui sont différents d'un secteur à l'autre selon qu'ils emploient une main-d'oeuvre plus ou moins qualifiée : le secondaire a un niveau moyen de salaire qui correspond au salaire moyen de l'ensemble des secteurs productifs, le tertiaire a un salaire moyen plus élevé et le primaire un salaire plus bas.

Toujours dans l'optique des revenus qui vont aux ménages nous pouvons ajouter à la masse des salaires celle des revenus des entrepreneurs individuels et observer la répartition globale qui se fait entre les secteurs :

Tableau 12 - **REPARTITION DES REVENUS DES MENAGES ISSUS DES SECTEURS PRODUCTIFS EN 1970**

(Y compris l'autoconsommation du secteur agricole)

Secteur Primaire	(I - Agriculture - Pêche	27,0)	44
	(II - Forêts.	17,2)	
Secteur Secondaire	(III - Mines	6,6)	23
	(IV - Energie	1,6)	
	(V - Industries du Bois.	3,2)	
	(VI - Industries diverses	3,1)	
	(VII - Bâtiments et Travaux Publics.	8,0)	
Secteur Tertiaire	(VIII - Services.	14,1)	33
	(IX - Commerce.	19,2)	
		100	

La part prépondérante du secteur primaire provient de l'introduction ici des revenus agricoles, constitués en grande partie par la production autoconsommée, qui concernent encore quelques 65 % de la population en 1970. La diminution importante de la part du secteur secondaire exprime le fait que l'activité de ce secteur est entre les mains de sociétés et non d'entrepreneurs individuels.

Un autre aspect de la répartition des revenus est celui des ressources des Administrations en provenance des secteurs productifs : il s'agit des impôts directs payés par les entreprises et des impôts indirects essentiellement perçus sur les exportations ou les importations. La répartition de cette masse d'impôts est la suivante :

Tableau 13 - **REPARTITION DES IMPOTS PAR SECTEUR**

		1963		1970	
Secteur Primaire	: Agriculture - Forêts	18		16	
Secteur Secondaire	: Mines.	8,5)	15	13,6)	25
	Industries	6,8)		11,1)	
Secteur Tertiaire	: Services)	67		59	
	Commerce)				
		100		100	

La part importante du secteur tertiaire provient évidemment des impôts indirects à l'importation perçus par le canal du Commerce; l'intérêt de ce tableau est de montrer l'évolution favorable de l'apport du secteur secondaire : son apport passe de 15 à 25 % pendant que sa participation à la production intérieure croît de 35 à 45 %; cet effet est dû à l'accroissement du volume des exportations de ce secteur. L'apport du secteur tertiaire bien qu'en accroissement moins rapide que celui du secteur secondaire, est le plus important : il assure en effet près de la moitié des 6 milliards de ressources supplémentaires des Administrations alors que les Mines assurent 21 %, les Industries 17 % et le secteur primaire 13 %.

* * *

Au total durant les cinq prochaines années nous verrons s'affirmer le caractère minier et industriel de l'Economie Gabonaise : le secteur secondaire en effet absorbera plus de 60 % des investissements, pour fournir en fin de période 45 % de la production intérieure, 75 % des exportations, et pour distribuer 36 % des salaires et 25 % des impôts. Au cours de la prochaine décennie le caractère minier s'affirmera encore avec l'apparition de l'extraction du minerai de fer; il est vrai qu'il ira de pair avec un développement important du secteur tertiaire (chemin de fer) et du secteur primaire (forêts); mais déjà le poids des mines et des industries à haut rendement (qui emploient peu de main-d'oeuvre relativement à leur valeur ajoutée) devient tel qu'il faudra dorénavant distinguer ce qui, dans la prospérité du pays, revient à ces branches-là de ce qui revient à l'ensemble des autres secteurs, pour en déduire des conclusions réalistes en matière de politique fiscale et des salaires, comme indiqué au chapitre sur la politique des revenus.

ANNEXE I

IIème PARTIE : LES COMPTES DE 1970

PRESENTATION TECHNIQUE

- La définition des Agents
- Les deux principaux agrégats
- La construction des comptes
- Les entreprises :
  - les productions
  - les emplois
- Les autres Agents

TABLEAUX

- Tableau des Biens et Services
- Ensemble des Secteurs Productifs
- Compte des Entreprises
- Compte des Administrations
- Compte des Ménages
- Compte de l'Extérieur

La projection des comptes de la Nation pour l'année terminale du Plan a été faite en prenant comme base les comptes de 1963. La présentation et l'articulation de ces comptes a été conservée. Les quatre agents de l'activité économique ont la même définition :

Les Entreprises regroupent l'ensemble des établissements et individus qui ont une activité productrice; l'ensemble s'analyse en 9 secteurs :

I - AGRICULTURE ET PECHE - Comprenant aussi l'activité agricole des femmes vivant en milieu urbain; et l'activité, subventionnés par l'Etat, des services de recherche ou de commercialisation agricoles.

II - FORET - En plus de l'exploitation forestière y sont inclues les activités de commercialisation (OBAE), de recherche et de reboisement subventionnées par l'Etat.

III - MINES - Extraction Minière, exploitation et recherche pétrolière y sont incluses en suivant le produit jusqu'à sa sortie du territoire.

IV - ENERGIE - Qui enferme la production et la distribution de l'eau et de l'électricité commercialisée, puis, pour 1970, les activités de raffinage de pétrole.

V - INDUSTRIE DU BOIS - Tout ce qui concerne la transformation des bois bruts depuis la bille jusqu'au produit ouvré considéré comme "matière première" : sciages, placages, contreplaqués et traverses; les charpentiers et menuisiers sont inclus dans les industries diverses. Cette distinction a été faite pour mieux délimiter le secteur exportateur de "bois ouvrés". A ce secteur s'ajoute une usine de cellulose en 1970.

VI - INDUSTRIES DIVERSES - De l'huilerie à l'imprimerie, du petit artisan bijoutier à la grosse entreprise de cimenterie, ce secteur comprend toutes les activités de type industriel et artisanal non retenues ailleurs.

VII - BATIMENTS ET T.P. - Inclut toutes les entreprises dont l'activité principale ressort à ce domaine et aussi les tâcherons qui font des travaux à façon pour leur compte ou comme sous-traitant.

VIII - SERVICES - Pour 1970 ce secteur groupe deux secteurs distingués en 1963 : les Transports et Télécommunications (transports routiers, fluviaux, maritimes, aériens, acconiers, transitaires etc..., Office des P.T.T., Radio-Télévision, Agence pour la Sécurité Aérienne, etc...) et les Services (Professions Libérales, cafés, restaurants, hôtels, agences diverses, banques, assurances, bureaux d'études et de recherches non compris ailleurs etc...).

IX - COMMERCE - Du colporteur à la grande maison d'importation; la commercialisation des grands produits d'exportation (sauf certains produits agricoles) est comprise dans l'activité des secteurs dont les produits sont issus.

Les Administrations regroupent les administrations de l'Etat et des Communes, les administrations étrangères, et des administrations privées : chambre de commerce, congrégations religieuses avec leurs établissements, toute institution publique ou non, dont l'activité est à caractère administratif et non lucratif (politique, art, sport...).

Les Ménages sont l'ensemble des consommateurs pris dans leur vie familiale (armée, établissements pénitentiaires, hospitaliers, internats, font partie des administrations).

L'Extérieur définit le reste du monde qui pratique des échanges avec le Gabon.

Le niveau de l'activité des entreprises est caractérisé par la somme des valeurs ajoutées des secteurs : c'est la *Production Intérieure Brute*. Pour caractériser le niveau de l'activité générale du pays on ajoute à cette Production Intérieure le montant des salaires distribués par les administrations : le total est le *Produit Intérieur Brut*. Ce sont les agrégats les plus importants de la comptabilité économique; leur évolution d'une année à l'autre indique le rythme de la croissance du pays :

En milliards de F CFA dans le système de prix de 1963

	1963	1970	TAUX ANNUEL EN VOLUME %
Production intérieure brute	42,6	70,7	7,5
Valeur ajoutée des administrations. . .	4,6	7,5	7,2
Produit Intérieur Brut.	47,2	78,2	7,5

Pour faire des comptes comparables avec l'année de base la structure des prix de 1963 a été conservée; avec les moyens disponibles il n'était d'ailleurs pas possible d'étudier les effets de distorsion entre les prix que peuvent provoquer l'apparition de nouvelles productions, de nouveaux impôts, etc... Les projections ont donc été faites à prix constants.

L'unité dans laquelle sont présentés les tableaux des comptes

est le million de F CFA de 1963

LES ENTREPRISES

La démarche qui a été suivie pour la construction des comptes de 1970 a débuté par l'établissement du compte des entreprises.

A l'intérieur de chacun des 9 secteurs dont l'ensemble constitue l'agent "Entreprises", diverses méthodes ont été employées concurremment.

A - LES PRODUCTIONS

1 - Agriculture et Pêche

Le secteur a été divisé en trois ensembles homogènes dont chacun a été étudié séparément : agriculture et pêche traditionnelles, entreprises d'exploitation agricole modernes, entreprises de pêche moderne.

Pour les entreprises modernes il a suffi de se référer aux productions prévues et aux réalisations envisagées tant par les services agricoles que par les entrepreneurs indépendants. L'activité des agriculteurs "traditionnels" – qui sont aussi pêcheurs et chasseurs – a été déduite des productions escomptées pour 1970 en produits d'exportation ou de type industriel : pour les produits vivriers l'hypothèse a été faite que la consommation de produits locaux se maintenait au même niveau par habitant rural et par habitant urbain : la diminution de la population rurale au profit des villes entraîne une légère baisse de la production en quantité mais un développement de la part commercialisée. Au total, en valeur, la production s'accroît. A ceci s'ajoute l'effet – en hausse – d'une évaluation plus exacte des productions agricoles.

Les résultats donnent une valeur ajoutée de ce secteur de l'ordre de 8,2 milliards de F CFA 1963, contre 6,5 milliards en 1963, et un revenu des entrepreneurs individuels – allant essentiellement aux agriculteurs traditionnels– de 7,6 milliards contre 6,4 en 1963, ce revenu comprenant leur auto-consommation. De ce revenu, il ne faut pas en déduire, par une simple division par le nombre des ruraux, un revenu par tête des agriculteurs : car ils bénéficient de transferts venus des salariés – en monnaie et en nature – d'assistance publique, et de ressources – fabrication d'instruments ménagers, d'objets d'art, d'exploitation aurifère, et de salaires occasionnels – qui n'ont pas été pris en compte ici ou qui n'ont pas pu encore être évalués.

2 - La forêt (cf. tableau page suivante)

Avec des ressources annexes le produit de la forêt s'élève à près de 11,5 milliards. Pour répartir ses emplois une partie de cette production a été affectée aux grosses exploitations – essentiellement européennes – pour 9,8 milliards, et l'autre aux petites exploitations – essentiellement gabonaises – pour 1,7 milliard, étant donné que ces deux types n'ont pas les mêmes structures de consommation : les premières sont davantage mécanisées, consomment plus de services les secondes emploient relativement plus de main-d'oeuvre etc... Sont inclus dans les entreprises européennes les services publics tels que C.T.F.T. (recherche) et S.T.F.O. (reboisement).

LA PRODUCTION ESCOMPTEE ET SES EMPLOIS EN 1970 SONT LES SUIVANTS :

	VENTE LOCALE			EXPORTATIONS				
	Quantités	Prix de production par t ou m3	Valeur (millions CFA)	Quantités	Prix de production par t ou m3	Revenu (en millions	Marges	Valeur CFA)
- Okoumé (en 1 000 tonnes)	155	7 000	1 085	645	7 000	4 515	1 935	6 450
- Bois divers (en 1 000 m^3).	155	6 000	930	195	6 000	1 170	390	1 560
- Bois pour cellulose (en 1 000 m^3). .	375	1 850	700	-	-	-	-	-
TOTAL			2 715 arrondi à 2 700					8 010 arrondi à 8 000

3 - Les mines

Le compte du secteur est basé sur les prévisions de production suivantes :

- Pétrole brut	3 200 000 tonnes
- Manganèse	1 400 000 tonnes
- Uranium	1 200 tonnes
- Or	400 kg

La répartition des emplois a été calculée d'une part sur la branche pétrolière et d'autre part sur les producteurs de minerais. Seul l'uranium – après concentration – est entièrement exporté; un peu d'or reste au pays pour les bijoutiers et peut être pour une certaine thésaurisation; un peu de manganèse chimique ira à la fabrication de piles; beaucoup de pétrole (environ 700 000 tonnes) sera raffiné sur place et le gaz commercialisé (150 millions de F CFA) ira éventuellement à la production d'électricité.

4 - Energie

Les prévisions de production d'eau et d'électricité reposent sur l'estimation des consommations dans les grands centres et celles des centres secondaires en voie d'équipement; s'y ajoute le barrage de Kinguélé dont la production ira d'abord à l'usine de cellulose. L'autre partie du secteur, la raffinerie, a ses propres prévisions.

On peut faire le bilan des besoins énergétiques du pays de la façon suivante (en millions de F CFA) :

	- Entreprises	4 300
	- Ménages	910
	- Administrations	360
	- Stocks	200
	- Exportations	2 790
		8 560
Besoins satisfaits par :	- Eau - Electricité	1 570
	- Produits raffinés	4 225
	- Gaz naturel	150
	- Bois de feu	150
		6 095
Marges de commercialisation		2 465
		8 560

5 - L'industrie du bois

Nous avons vu que pour une valeur de 2,7 milliards une partie de la production forestière était consommée par le pays : ce sont les industries du Bois qui en consomment la plus grande partie (2,5 milliards) et le reste est consommé par les industries diverses.

On peut évaluer ainsi la production de ce secteur :

1. Sciages et traverses : 77 000 m³ dont 47 000 m³ exportés
   soit : production totale 1 050 millions CFA
   (exportation 640 millions CFA)

2. Placages et contreplaqués : 115 000 m³ dont 112 000 m³ exportés
   soit : production totale 3 075 millions CFA
   (exportation 3 010 millions CFA)

3. Pâte à papier : Production de démarrage à 50 % de la capacité de l'usine (140 000 tonnes) soit 2 700 millions CFA entièrement exportés).

6 - Les industries diverses

Le tableau des productions par branche donne l'origine du montant global de la production du secteur :

PRODUCTIONS EN MILLIONS CFA 63

BRANCHE	INDUSTRIES NOUVELLES FONCTIONNANT EN 1970		INDUSTRIES EXISTANT EN 1966	TOTAL
0 - Produits végétaux	Huilerie (palmiste)	20	-	20
1 - Produits Alimentaires	Huileries Brasserie Confiserie Saurisserie Torréfaction de café	- - - - -		
	Arrondi à	615	530	1 145
2 - Matières	Cimenterie	510	-	510
3 - Produits mécaniques et électriques	Piles Atelier de mécanique Métal Gabon	- - -		
	Arrondi à	600	850	1 450
4 - Textiles	Confection	90	200	290
5 - Industries diverses	Savonnerie Explosifs Peinture Plastiques Etc...	- - - - -		
		330	1 025	1 355
6 - TOTAL GENERAL		2 165	2 605	4 770

7 - Bâtiments et Travaux Publics

Les consommations des différents agents en produit 7 – équipements nouveaux en bâtiment et T.P. et entretien – et qui sont satisfaites par le secteur des Bâtiment et T.P. peuvent se répartir ainsi :

En millions de CFA 1963

	ENTREPRISES	MENAGES	ADMINISTRATIONS	ENSEMBLE
Entretien	225	355	930	
Travaux neufs	1 520	600	3 450	
	1 745	955	4 380	7 080

La différence qui apparaît entre ce tableau et la ligne 7 du tableau des Biens et Services tient au fait qu'ici ne sont pas reprises les auto-fournitures en produit 7 de l'Agriculture et des forêts ni certaines consommations de l'administration qui ne sont pas au secteur VII.

8 - Les services

Rappelons que ce secteur comprend des éléments extrêmement divers pour lesquels il n'y a pas de prévision : quel sera le nombre d'hôtels en 1970 ? Quels seront les flux de transport ? Quel sera le nombre de médecins privés ? etc... on peut avoir des précisions sur l'activité de la branche Télécommunications, une idée de la tendance des Transports, quelques informations sur la conjoncture probable des hôtels-restaurants, et c'est tout. Nous avons cependant une base d'estimation : le volume de la consommation en services (produit 8) des entreprises pour les 7 secteurs que nous venons de passer en revue.

a) La consommation courante en service de ces 7 premiers secteurs est multipliée par 1,8 entre 1963 et 1970 : taux qui, appliqué au volume de la production de services en 1963 donne 11,8 milliards pour 1970.

b) Une autre ressource consiste à appliquer une méthode basée sur un taux d'élasticité : il y a une relation entre l'accroissement de la production de services et celui du Produit Intérieur Brut. Le calcul se fait par itération et donne 9,9 milliards pour le chiffre d'affaires des services en 1970.

C'est l'estimation qui a été retenue — en lui ajoutant 200 millions d'études commandées par les Administrations — bien qu'elle soit nettement inférieure à l'évaluation de a) : c'est que dans l'évaluation a) il y a beaucoup de services d'importation (transports aériens à l'extérieur par exemple) dont le chiffre d'affaires n'est pas compris dans le secteur des services du pays; et que d'autre part on peut déjà considérer comme une limite supérieure le résultat donné par le calcul reposant sur l'élasticité; en effet, le taux d'élasticité utilisé (1,16) a été calculé par Monsieur MALDANT sur un ensemble de pays africains parmi lesquels le Gabon prend une structure économique de plus en plus originale du fait de l'importance du secteur minier qui n'induit pas une consommation courante en services comparable aux autres secteurs. L'élasticité des services au Gabon est vraisemblablement inférieure au nombre utilisé.

Nous nous arrêtons donc à une production de 10,1 milliards bien que la diminution d'importation de services qui apparaît sur le tableau des Biens et Services tende à prouver que ce soit là une évaluation par excès : nous n'avons pas encore la possibilité de mieux préciser nos estimations.

Dans cette hypothèse on peut affecter cette production :

- Aux transports pour	5,3 milliards
- Aux Télécommunications pour	0,9 milliard
- Aux autres services pour	3,9 milliards
TOTAL	10,1 milliards

9 - Le Commerce

Le chiffre d'affaires du Commerce est calculé aussi par itération à partir des taux de marges par produit : les taux retenus sont proches de ceux de 1963. Dans le tableau d'équilibre des biens et services, la partie Emplois étant remplie provisoirement — il manque une estimation correcte des consommations intermédiaires du secteur commerce dans la colonne des entreprises —. Il reste à remplir dans la partie Ressources les colonnes Importations et Marges sur Importations, les trois autres colonnes étant remplies définitivement : la différence qui apparaît entre le total de ces trois colonnes et la colonne Disponibilités correspond au montant des importations plus les marges commerciales sur importations; on ventile alors le solde entre les deux colonnes restant à remplir en tenant compte des taux de marge par produit. Nous obtenons une première estimation des importations et des marges commerciales : nous en déduisons de meilleures approximations des consommations intermédiaires du commerce et des ressources fiscales indirectes qui nous permettent de corriger la partie Emplois du tableau. On refait l'opération sur ces nouvelles bases. Après trois ou quatre itérations, les résultats ne varient presque plus et sont conservés comme définitifs.

B - LES CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES

Dans le compte de production de chaque secteur, la structure des consommations intermédiaires de 1963 a été reprise pour la partie du secteur sur laquelle il n'existait pas d'autre information : chaque fois qu'un projet nouveau s'y ajoutait il était intégré avec son propre compte de production. Il a cependant été tenu compte du développement de la mécanisation – par exemple accroît la part des consommations en produits 2 (Energie) et 4 (Mécanique).

C - LES SALAIRES

Le montant de la masse des salaires pour chaque secteur a été établie en liaison avec les projections de l'emploi faites par ailleurs.

Les données par secteur étant les suivantes : masse des salaires en 1963, nombre de salariés en 1963, il s'en dégageait un salaire moyen; lequel était appliqué en 1970 sur le nombre de salariés prévu par les projections de l'emploi – avec une correction pour tenir compte de l'amélioration des qualifications, du vieillissement des salariés, des charges accrues –; la masse qui en résultait était comparée à celle proportionnelle à la valeur ajoutée que donnait la projection pure et simple des structures des comptes 1963; un processus de type itératif apparaissait : les projections comptables modifiant les projections de l'emploi et réciproquement.

Au total la masse des salaires s'est accrue davantage que le nombre des salariés, mais s'est accrue moins que proportionnellement à la valeur ajoutée : c'est l'effet de la mécanisation, du développement de productions nouvelles plus automatisées que les anciennes, et d'une amélioration de la productivité du travail – laquelle est en relation avec l'élévation des qualifications et du vieillissement.

D - LES IMPOTS

La masse globale des impôts (du point de vue des ressources des administrations) a été calculée par une série de méthodes reposant sur des taux d'élasticité qui ont donné des résultats convergents. Pour les grandes productions on connaissait par ailleurs les revenus qu'elles pourraient apporter à l'Etat sous forme de taxes à l'exportation et d'impôts sur les bénéfices lorsqu'il s'agit d'un secteur très homogène (mines par exemple).

La combinaison de ces renseignements directs et du volume global calculé a permis de répartir la masse des impôts directs et indirects entre les agents et les secteurs, dans le système de prix de 1963 c'est-à-dire avec le taux des impôts de cette année là.

E - LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

A part une connaissance directe du montant des investissements de certains projets particuliers, et une évaluation moyenne – par année – donnée par les entreprises importantes sur le renouvellement et le développement de leur capital, le montant par secteur de la Formation Brute de Capital est évalué à partir de coefficients marginaux de capital et de l'amortissement technique tels qu'ont pu les estimer divers techniciens.

LES AUTRES AGENTS :

Le compte des entreprises nous donne des informations utilisables pour l'érection des comptes des autres agents : mais c'est réciproque et il nous a fallu construire le compte des Administrations et celui des Ménages en même temps que celui des entreprises, car les trois étaient nécessaires pour équilibrer le tableau des Biens et Services dont on a vu plus haut l'usage pour le secteur Commerce.

A - Les Administrations

La part la plus importante du compte des Administrations est représentée par le Budget de l'Etat : des prévisions de ce budget ont été faites, surtout pour ce qui concerne les dépenses d'équipement (Budget de Développement) et des dépenses courantes correspondant aux charges récurrentes de certains équipements. Cet ensemble donnait déjà une limite inférieure aux emplois du compte des administrations.

Les ressources étaient évaluées à partir des impôts, connus par ailleurs, et des ressources extérieures en assistance publique ou aide en capital. Le montant global des consommations et des salaires était déduit de diverses sources : dépenses récurrentes par fonctions (enseignement, santé, etc...), rapport de leur montant à celui du Produit Intérieur. D'autres dépenses sont connues directement (comme les charges de la Dette) ou estimées (comme les dépenses à l'extérieur).

B - Les Ménages

Avec le compte des entreprises et celui des Administrations les ressources essentielles des ménages sont maintenant connues; à partir du revenu on peut déduire le volume de la consommation Biens et Services par un calcul basé sur la propension moyenne à consommer ou sur une élasticité par rapport au revenu : la structure par produit de cette consommation a été tirée de celle de 1963 à laquelle a été appliquée une série de coefficients pour tenir compte de l'effet de revenu sur le déplacement des consommations traditionnelles vers un type plus moderne.

C - L'extérieur

Le tableau des Biens et Services nous donne la balance commerciale; le compte des Administrations nous donne leurs dépenses et ressources extérieures; les comptes des Ménages et des Entreprises donnent soit les montants soit les soldes des transferts de ces Agents avec l'extérieur. Nous pouvons alors construire un compte de l'Extérieur simplifié – car beaucoup de transferts sont imprévisibles et ce compte ne peut pas avoir la précision d'une balance des paiements.

ANNEE 1963

PRODUITS	IMPORTATION	PRODUCTION LOCALE		MARGES	
		Commercialisée	Non commercialisée	Sur importations	Sur Production locale
0 - De l'Agriculture et de la forêt	430	14 425		515	
1 - De l'industrie Alimentaire . .	2 182	445		4 330	
2 - De l'Energie	676	845		1 025	
3 - Matières premières	1 195	11 270		860	
4 - Mécaniques et Electriques. . .	4 991	900		2 510	
5 - De l'Industrie Textile	1 490	200		865	
6 - Des Industries diverses. . . .	1 726	300		1 710	
7 - Du Bâtiment et des T.P. . . .	-	6 097		-	
8 - Services	1 938	9 963		-	
	14 628	44 445		11 815	

ANNEE 1970

0 - De l'Agriculture et de la forêt	1 100	12 750	3 050	1 030	1 720
1 - De l'Industrie Alimentaire . .	2 200	2 160	1 645	3 880	715
2 - De l'Energie	-	5 945	150	-	2 465
3 - Matières premières	1 600	28 005	-	830	150
4 - Mécaniques et Electriques. . .	7 055	1 450	-	3 800	-
5 - De l'Industrie Textile	1 890	110	-	1 530	-
6 - Des Industries diverses. . . .	1 745	1 355	-	1 560	890
7 - Du Bâtiment et des T.P. . . .	-	7 920	800	-	-
8 - Services	1 410	10 400	4 000	-	-
	17 000	70 095	9 645	12 630	5 940

S E R V I C E S

E M P L O I S

(millions Frs CFA 1963)

DISPONIBILITES	ENTREPRISES			ADMINISTRATIONS		MENAGES CONSOMMATION FINALE	EXPORTATION
	Consommations intermédiaires	Formation brute de capital fixe	Variations des Stocks	Consommation finale	Formation brute de capital fixe		
ANNEE 1963							
15 370	11 281	-	100	72	-	6 301	7 616
6 957	365	-	35	227	-	6 330	-
2 546	1 821	-	-	239	-	486	-
13 325	2 504	-	325	23	-	77	10 396
8 401	3 225	2 950	150	361	396	1 119	200
2 555	125	-	35	173	-	2 222	-
3 736	493	152	46	495	10	2 482	58
6 097	156	1 954	-	499	2 988	500	-
11 901	3 657	3 527	-	1 025	646	3 046	-
70 888	13 627	8 583	691	3 114	4 040	22 563	18 270
ANNEE 1970							
19 650	3 200	-	270	45	-	7 100	9 035
10 600	510	-	55	315	-	9 620	100
8 560	4 300	-	200	360	-	910	2 790
30 585	6 305	-	- 100	45	-	25	24 310
12 305	5 065	3 685	255	585	775	1 400	540
3 530	195	-	55	225	-	3 055	-
5 550	895	-	35	720	-	3 800	100
8 720	225	2 840	-	1 250	3 450	955	-
15 810	6 930	4 000	-	1 280	200	3 400	-
115 310	27 625	10 525	770	4 825	4 425	30 265	36 875

ENSEMBLE DES SECTEURS PRODUCTIFS

(millions CFA 1963)

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	ENSEMBLE
	Agriculture Pêche	Forêts	Mines	Energie	Industries du bois	Industries diverses	Bâtiment T.P.	Services	Commerce	
Production : Loc.	8 240	3 490	7 120	3 005	475	3 970	7 080	10 100	18 155	61 635
Exp.	620	8 000	17 700	2 790	6 350	500	-	-	415	36 675
TOTAL.	8 860	11 490	24 820	5 795	6 825	4 770	7 080	10 100	18 570	98 310
CONSOMMATION 0.	170	-	-	-	2 500	530	-	-	-	3 200
1.	-	-	-	-	-	260	-	250	-	510
2.	105	720	740	210	475	290	710	800	250	4 300
3.	-	230	1 010	2 970	315	680	1 000	100	-	6 305
4.	290	1 475	850	260	320	380	640	560	290	5 065
5.	5	-	-	-	-	130	40	20	-	195
6.	85	-	-	80	-	120	140	270	200	895
7.	-	5	-	-	-	20	-	110	90	225
8.	40	780	550	330	1 280	310	280	1 360	2 000	6 930
TOTAL.	695	3 210	3 150	3 850	4 890	2 720	2 810	3 470	2 830	27 625
Valeur ajoutée.	8 165	8 280	21 670	1 945	1 935	2 050	4 270	6 630	15 740	70 685
Salaires et charges E	170	1 900	1 000	265	370	350	1 060	1 480	2 000	8 595
A	135	2 580	860	200	545	430	1 200	1 800	1 100	8 850
TOTAL.	305	4 480	1 860	465	915	780	2 260	3 280	3 100	17 445
Impôts indirects.	50	1 900	1 400	290	600	200	280	440	7 550	12 710
Impôts directs.	-	370	580	55	50	70	70	320	330	1 845
TOTAL.	50	2 270	1 980	345	650	270	350	760	7 680	14 555
Intérêts et assurances.	-	200	400	635	190	130	280	110	480	2 425
Revenu des E.I.	7 650	585	80	-	30	120	100	900	2 585	12 050
Epargne des sociétés.	160	745	17 350	500	150	750	1 280	1 580	1 695	24 210
Financement par les E.I.	850	370	-	-	-	30	-	80	200	1 530
F.B.C.F. 4	55	535	730	70	130	230	990	590	355	3 685
7	805	530	610	185	90	70	100	150	300	2 840
8	-	-	4 000	-	-		-	-	-	4 000
Stocks	-	50	100	200	220	-	-	-	400	770
Capacité de financement	150	0	12 110	45	- 290	480	190	920	840	14 445

COMPTE DES ADMINISTRATIONS

AFFECTATION

(millions CFA 1963)

EMPLOIS	1963	1970	RESSOURCES	1963	1970
Consommation finale	3 114	4 825	Impôts : Directs	1 400	2 845
Salaires et charges	4 579	7 500	Indirects	7 541	12 710
Prestations sociales	359	800	Cotisations sociales et transferts	659	1 000
Intérêts	84	300	Recettes extérieures courantes	1 164	1 000
Dépenses à l'extérieur	347	1 000			
Subventions aux entreprises	26	570			
Epargne brute	2 255	2 560			
	10 764	17 555		10 764	17 555

CAPITAL

Formation brute de capital fixe . 4 .	406	775	Epargne brute	2 255	2 560
7 .	2 988	3 450	Aide extérieure en capital	1 744	1 230
8 .	646	200	Besoin de financement	41	635
	4 040	4 425		4 040	4 425

FINANCIER

Besoin de financement	41	635	Emprunts	377	1 635
Remboursement de dettes	144	450	Diminution des réserves	197	-
Participations en capital	389	-			
Accroissement des réserves	-	550			
	574	1 635		574	1 635

COMPTE DES ENTREPRISES

EXPLOITATION

(millions CFA 1963)

EMPLOIS	1963	1970	RESSOURCES	1963	1970
Salaires et charges	11 434	17 445	Valeur ajoutée	42 633	70 685
Impôts indirects	7 541	12 710			
Intérêts et assurances	2 164	2 425			
Résultat brut d'exploitation	21 494	38 105			
	42 633	70 685		42 633	70 685

AFFECTATION

Impôts directs	999	1 845	Résultat brut d'exploitation	21 494	38 105
Revenu brut des entreprises individuelles	9 300	12 050			
Epargne brute des sociétés	11 195	24 210			
	21 494	38 105		21 494	38 105

CAPITAL

Formation brute de capital fixe . 4 .	3 102	3 685	Epargne brute des sociétés	11 195	24 210
7 .	1 954	2 840	Financement par les entrepreneurs		
8 .	3 527	4 000	individuels	1 160	1 530
Accroissement des stocks	691	770	Apport en capital des administrations	389	-
Capacité de financement	3 470	14 445			
	12 744	25 740		12 744	25 740

COMPTE DES MENAGES

AFFECTATION *(millions CFA 1963)*

EMPLOIS	1963	1970	RESSOURCES	1963	1970
Consommation	22 563	30 265	Salaires versés par les entreprises	10 909	16 545
Salaires des domestiques	500	800	Salaires versés par les administrations	4 579	7 500
Impôts directs	401	1 000	Salaires versés par les ménages	500	800
Epargne brute	2 183	6 130	Prestations sociales	359	800
			Revenu des entrepreneurs individuels	9 300	12 050
			Loyers	-	500
	25 647	38 195		25 647	38 195

COMPTE DE L'EXTERIEUR

OPERATIONS COURANTES *(millions CFA 1963)*

EMPLOIS	1963	1970	RESSOURCES	1963	1970
Besoin de financement	276	14 205	Remboursement de dette publique	144	450
Emprunts publics	377	1 635	Solde des transferts privés	4 409	14 000
Investissements sur capitaux étrangers	2 500	-	Accroissement des réserves auprès de la zone franc	-	1 390
Diminution des réserves auprès de la zone franc	1 400	-			
	4 553	15 840		4 553	15 840

ANNEXE II

LE PROJET DE MEKAMBO

LE PROJET DE MEKAMBO

Les recherches géologiques conduites au Gabon entre 1954 et 1961 ont permis de reconnaître au Nord-Est du pays, dans la région de Makokou-Mékambo, un très important gisement de fer, comparable aux plus grands bassins connus dans le monde.

En 1959 a été constituée, pour le mettre en exploitation, la "Société des Mines de Fer de Mékambo" (SOMIFER, dont les actionnaires sont indiqués en annexe) qui a obtenu du Gouvernement Gabonais, par décret du 4 septembre 1963, la concession d'une zone dans laquelle l'existence de 860 millions de tonnes d'hématite titrant plus de 64 % de fer a été prouvée, les teneurs moins élevées n'ayant pas été répertoriées. L'essentiel de cette richesse, (560 millions de tonnes) se trouve concentré dans une région de 20 km sur 7 autour de Bélinga où l'exploitation sera entreprise en premier lieu.

Le chiffre donné ci-dessus ne révèle qu'une fraction de la richesse du bassin gabonais dont la prospection n'est pas achevée. Les recherches se poursuivent, à l'initiative de la C.E.C.A. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) et du B.R.G.M. dans les zones voisines de la concession accordée à SOMIFER : on peut déjà être assuré de l'existence d'importantes réserves de minerai de fer à haute teneur dans la région de MINKEBE, à environ 70 kilomètres à vol d'oiseau de Bélinga.

La mise en exploitation de ce bassin minier gabonais suppose la création d'une infrastructure de transport, le gisement de Bélinga se trouvant à environ 450 km, à vol d'oiseau, de la Côte Atlantique, dont le sépare la grande forêt équatoriale. La voie ferrée constitue le seul moyen d'acheminer vers le port d'embarquement, dans de bonnes conditions économiques, les quantités de minerai que le gisement est en mesure de fournir chaque année et que réclamera probablement dans quelques années le développement continu des consommations d'acier du monde occidental.

Conscient de ce que la mise en valeur du gisement peut apporter à l'économie nationale, le Gouvernement Gabonais a fait réaliser de 1963 à 1965, une double série d'études qui auront coûté plus de 3 100 000 Dollars (environ 800 millions de F CFA). Il a obtenu, pour financer une part de cette somme, l'aide du Fonds Spécial des Nations-Unies qui a transité par la Banque Internationale pour la Reconstruction et de Développement, choisie comme Agence d'Exécution par le Fonds Spécial, en accord avec le Gouvernement Gabonais. La partie technique des études a été confiée au Bureau d'engeenering américain Foley-Brothers Inc. (Pleasantville - NEW YORK), la partie économique à la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social, S.E.D.E.S. (Paris). Les documents remis par les consultants donnent l'assurance qu'un chemin de fer moderne, à grande capacité, est réalisable sans grandes difficultés techniques et que sa construction, son exploitation ainsi que celle de la mine apporteront une véritable mutation de l'économie gabonaise.

Disposant de ces conclusions, le Gouvernement Gabonais a engagé dès juin 1965 des négociations avec la Société SOMIFER qui ont abouti à la signature d'un protocole d'intention par lequel les deux parties, après avoir reconnu leur intérêt mutuel pour la réalisation du projet et la possibilité d'une mise en service aux alentours de 1974, se sont réparties les responsabilités et les investissements : SOMIFER se chargera de l'équipement de la mine à Bélinga, des wagons minéraliers, et des installations industrielles (concassage, lavage, stockage, pelletisation) à Owendo ainsi que de celles destinées à l'embarquement sur les navires minéraliers. De son côté, l'Etat Gabonais devra réaliser le chemin de fer, ce qui comprend l'infrastructure voies et bâtiments, les ateliers de réparation et le matériel de traction. Pour assurer la gestion du

chemin de fer, qui sera propriété gabonaise, une Société devra être constituée, dont la forme juridique et l'organisation restent à préciser.

L'ensemble du projet représente un investissement de l'ordre de 270 millions de Dollars, se répartissant à peu près à égalité entre SOMIFER (130 millions de Dollars) et le Gabon (140 millions de Dollars, soit 35 milliards de Francs CFA)! La République Gabonaise ne peut demander aux ressources nationales qu'une part infime des crédits nécessaires à la construction du chemin de fer. Les fonds sont attendus d'un Consortium International auquel participeraient la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement qui en assurerait la direction, les Gouvernements des Etats dont les nationaux détiennent l'essentiel des actions de SOMIFER (c'est-à-dire les Etats-Unis, la France, et l'Allemagne Fédérale) et la Communauté Economique Europeenne qui interviendra probablement par l'intermédiaire de la Banque Européenne d'Investissement. Le Le Gouvernement Gabonais a procédé au cours de l'automne 1965 à des sondages préliminaires auprès des différents partenaires. Les résultats de ces premiers contacts permettent d'espérer que le financement du chemin de fer sera assuré en temps utile pour permettre au Gabon de tenir l'engagement inscrit au protocole du 24 juin 1965, c'est-à-dire que les trains soient en mesure de circuler en 1974.

Le planning de la construction qui sera donné plus loin, après un chapitre décrivant le projet et avant un autre exposant ses effets sur l'économie gabonaise, fait ressortir que les travaux n'intéressent que les dernières années couvertes par le premier plan de développement économique et social.

* * *

I - DESCRIPTION DU PROJET

I.1 - La mine

L'exploitation commencera sur les deux crêtes Nord et Sud d'une colline, dans la région de Bélinga, qui contiennent environ 230 000 000 de tonnes d'un minerai d'une teneur en fer supérieure à 65 %. Ces crêtes présentent une topographie telle qu'il est possible d'amener la voie ferrée, sans pentes excessives, jusqu'aux fronts de taille du minerai.

Le travail minier sera en fait une opération élémentaire de terrassement : le minerai affleure, exigeant seulement un débroussaillage et très peu de découverture. Il est tendre et pourra être abattu par forage et explosifs conventionnels, ou par tracteurs équipés de rippers. Le chargement sera fait directement, grâce à un équipement mécanique approprié, du front de taille aux wagons. Ces conditions particulièrement favorables expliquent que SOMIFER ait choisi de transporter le minerai tel quel, sans rupture de charges jusqu'à Owendo où la zone portuaire comprendra les installations de concassage, lavage et agglomération. Il n'est donc prévu à Bélinga que les opérations strictement indispensables à la mine et à l'entretien des équipements miniers, l'essentiel des activités et du personnel étant concentré à Owendo. Cette méthode réduira au maximum les coûts d'exploitation.

Les installations à Bélinga comprendront des bureaux, un entrepôt-magasin, une centrale Diesel, des ateliers, une station d'entretien, des locomotives de manoeuvre, un laboratoire d'analyses. Une cité permettra de loger, avec tous les services sociaux requis, les familles des quelques 437 employés nécessaires. Il est également prévu de construire dans la région 40 kilomètres de routes nouvelles, ainsi qu'un terrain d'atterrissage en remplacement de l'actuel situé dans une zone inondable.

L'ensemble de ces équipements représente un investissement de 25,4 millions de Dollars (environ 630 millions de F CFA) pour une capacité de 5 millions de tonnes par an, de 29,6 millions de Dollars (environ 750 millions de F CFA) pour une capacité de 10 millions de tonnes par an.

Les wagons, chargés le long des fronts de taille seront amenés à une gare de triage pour être formés en trains complets livrés à la Société des Chemin de Fer Gabonais pour leur remorquage jusqu'à Owendo.

1.2 - Le chemin de fer

Il a été conçu pour faire face à un trafic lourd, minéralier mais aussi grumier, avec des caractéristiques adaptées aux conditions particulières d'un pays équatorial. Par son tracé, il ouvre une voie de pénétration économique de première importance, justifiant que le chemin de fer soit la propriété de l'Etat Gabonais et non de l'entreprise minière, solution originale par rapport à la plupart des voies construites durant les dernières années pour l'exploitation de gisement de minerai, en Mauritanie ou au Libéria en particulier.

Entre le port d'Owendo, dans l'estuair du Gabon et la mine de Bélinga, à 720 mètres d'altitude, Foley-Brothers a retenu un tracé de 561 kilomètres de long, qui compte tenu des obstacles géographiques, offre un coût minimum à la construction tout en comprimant au maximum les frais d'exploitation pour le type de trafic à assurer. D'Ouest en Est, le chemin de fer traverse la plaine côtière, contourne par le Sud le massif des Monts de Cristal, suit la vallée de l'Ogooué, partie sur la rive Nord et partie sur la rive Sud, et remonte vers le Nord-Est par la vallée de l'Ivindo. Le parcours comportera un total de 586 courbes (179 kilomètres) et exigera la construction de 31 ponts (dont deux sur l'Ogooué) d'une longueur totale de 1 867 mètres, la pose de 1 350 buses et le percement de trois tunnels, sur 1 455 mètres de long. Moyennant quoi, les rampes atteindront au maximum 0,60 %, sur 9 kilomètres, contre la charge, c'est-à-dire dans le sens Bélinga-Owendo et 1,50 % sur 5,5 kilomètres, dans le sens Owendo-Bélinga, à la remontée des trains vides.

Le tracé étant, dans sa quasi totalité, situé dans la zone de grande forêt équatoriale, un déforestage préalable sera nécessaire sur une bande de 60 mètres de large. Les terrassements atteindront des chiffres relativement élevés : 34 960 000 m^3, soit en moyenne 62 300 m^3 au kilomètre (déblais et emprunts). La campagne d'études des sols qui a été menée, avec échantillonnage et essais sur échantillons a cependant permis de s'assurer qu'il n'y aura qu'un faible pourcentage de déblais en rocher et que l'essentiel des terrassements pourra s'effectuer à l'aide d'engins mécaniques ordinaires. Des carrières de pierre à ballast, présentant un indice de dureté satisfaisant, ont été découvertes à distance convenable du futur chemin de fer.

Pour la voie, l'écartement standard, à 1,435 mètre a été finalement retenu de préférence à l'écartement de 1,067 mètre, que l'on rencontre fréquemment sur les chemins de fer africains actuels. La possibilité de pouvoir un jour, mais dans un avenir sans doute encore lointain, intégrer le chemin de fer gabonais dans un réseau continental africain n'a pas prévalu contre les considérations techniques et économiques qui militent en faveur de l'écartement normal, retenu par les chemins de fer minéraliers les plus récents : plus grande stabilité de la voie pour les trains lourds, capacité supérieure, matériel roulant construit en plus grande série, frais d'exploitation moins élevés, coût de construction pas très sensiblement accru.

Pour les traverses, le choix du consultant s'est porté sur le bois, solution justifiée par de très solides arguments techniques et en outre très intéressante pour l'économie du pays. La forêt gabonaise contient en effet les essences convenables et en quantités suffisantes pour fabriquer les 1 200 000 bois sous rail qui seront nécessaires. On peut rappeler que des traverses en bois dur gabonais sont en service depuis de nombreuses années sur les grandes lignes de la S.N.C.F. où elles donnent toute satisfaction. La S.N.C.F. dispose d'ailleurs au Gabon d'une filiale, le Consortium Forestier et Maritime, qui exploite des scieries fabriquant, entre autres choses, des traverses pour le réseau français. Les scieries locales sont en mesure de fournir les 1 200 000 traverses du chemin de fer Owendo Bélinga; elles seront imprégnées dans une usine spécialisée qui devra être créée et constituera un investissement annexe au chemin de fer, de l'ordre de 160 millions de Francs CFA.

Compte tenu des caractéristiques du trafic ainsi que des problèmes d'entretien et de remplacement, le consultant a préconisé l'emploi d'un rail de 65,5 kilos au mètre, les barres devant être soudées de manière à obtenir des rails sans joint d'appareil à appareil. Cela représente une masse totale de 81 600 tonnes d'acier, auxquelles s'ajoutent 24 600 tonnes de selles métalliques.

Enfin une ligne de transmission, montée sur poteaux en bois, sera établie tout le long de la voie pour satisfaire à la fois les besoins d'énergie et les nécessités de la signalisation.

Au total, les caractéristiques techniques retenues donnent l'image d'un chemin de fer très moderne, dont la capacité, supérieure à 22 millions de tonnes métriques, permet de faire face sans difficulté au trafic minier et grumier attendu, tout en réservant une bonne marge de développement.

La S.E.D.E.S. a procédé à une estimation du trafic en se plaçant dans certaines hypothèses de prix à la tonne kilométrique. Elle a été amenée à envisager trois situations possibles dont la plus probable, retenue ci-dessous, correspond à celle que l'on rencontrera trois ou quatre ans après la mise en service des installations.

Trafic à la descente :

Minerai de fer	8 000 000 tonnes
Grumes	1 000 000 tonnes
Sciages.	12 500 tonnes
Placages	48 000 tonnes
Pâte à papier.	100 000 tonnes
Produits agricoles	23 800 tonnes
	9 184 300 tonnes

Trafic à la montée :

Hydrocarbures.	51 700 tonnes
Matériels.	28 300 tonnes
Produits vivriers et divers.	24 000 tonnes
	104 000 tonnes

Soit au total et en chiffres ronds : 9 290 000 tonnes. Le trafic passager pourrait représenter approximativement 50 millions de kilomètres-voyageurs.

Dans cette hypothèse, le matériel roulant nécessaire comprendrait :

- 24 locomotives Diesel électriques, d'un type standardisé, d'une puissance comprise entre 2 500 et 3 000 CV, d'un poids de 160 tonnes.
- 650 wagons minéraliers, d'une capacité de 95 tonnes métriques, à attaches rotatives permettant aux wagons de rester attelés durant le déchargement.
- 350 wagons plateformes pour les grumes.
- 110 wagons divers (citernes, fourgons, voitures de voyageurs).

Foley-Brothers a recommandé pour le transport du minerai l'emploi de trains longs constitués de wagons très lourds : les convois comprendraient 94 wagons de 95 tonnes de capacité, transportant donc 8 930 tonnes de minerai, remorqués par trois locomotives de 2 750 CV. Les trains grumiers seraient constitués de sorte que leur longueur reste dans les limites acceptables pour les caractéristiques du tracé. Ils ne comporteraient que 67 wagons, tirés par une seule locomotive. En ajoutant les trains de marchandises non spécialisés (un par semaine dans chaque sens), on peut compter sur une dizaine d'arrivées ou de départs chaque jour au terminus d'Owendo. En millions de tonnes kilométriques brutes remorquées, le tonnage serait de l'ordre de 7 600, dont 90 % pour le minerai de fer et 8 % pour les produits de la forêt. En tonnes kilométriques nettes, le chiffre serait de 4,815 milliards.

Le schéma de trafic prévoit une vitesse moyenne de 45 kilomètres par heure pour les trains de minerai en charge qui mettent 12 heures et demie pour faire le voyage de la mine au port. Les trains à vide s'arrêteront aux gares intermédiaires pour laisser le passage aux trains en charge et verront leur vitesse moyenne ramenée à 41,5 km/heure.

L'exploitation du chemin de fer exigera un personnel relativement peu nombreux que la S.E.D.E.S. a estimé à 1 137 agents se répartissant comme suit :

Cadres supérieurs	6
Cadres	27
Spécialistes	244
Ouvriers spécialisés	313
Manoeuvres	547

En raison de l'absence complète jusqu'à présent de réseau ferroviaire au Gabon, le personnel d'encadrement et une bonne part des spécialistes devront être engagés à l'extérieur, en attendant qu'un programme de formation professionnelle ait pu permettre le remplacement progressif des expatriés par des nationaux.

Le coût total du chemin de fer, hors taxes, dépasse 35 milliards de Francs CFA et atteint même un chiffre sensiblement supérieur si on ajoute le fonds de roulement nécessaire ainsi que les intérêts intercalaires. Sans parler des études techniques définitives, de la préparation des appels d'offres et de la mise en place des entreprises, les travaux proprement dits demanderont environ quatre ans et demi. En raison du climat équatorial, certaines opérations ne pourront être exécutées que durant la saison sèche, ce qui contribue à allonger les délais de construction.

Foley Brothers a estimé que le chantier emploiera une moyenne de 420 étrangers, de 720 ouvriers spécialisés gabonais et de 3 000 manoeuvres. Il distribuera plus de 7 milliards de salaires et sera le plus important chantier qui ait jamais existé au Gabon, avec un recrutement qui intéressera l'ensemble des régions du pays.

1.3 - Le port et les installations industrielles d'Owendo

SOMIFER a retenu le site d'Owendo, dans l'Estuaire du Gabon, à proximité immédiate de Libreville, pour l'implantation des usines de traitement du minerai et des installations d'embarquement à bord des minéraliers. Le sommet de la colline d'Owendo a fait l'objet d'une demande de SOMIFER qui y disposera des superficies nécessaires à ses projets. La baie est une rade naturelle qui peut être aménagée sans grands frais pour recevoir, en toute sécurité, des navires de fort tonnage.

La zone industrielle comprendra les installations requises pour la manutention, le stockage, le traitement du minerai, une usine de pelletisation, des entrepôts, des ateliers d'entretien et des bureaux. L'eau et l'énergie électrique doivent être fournies par les services publics.

Après déchargement des wagons dans un culbuteur rotatif, le minerai sera criblé et concassé, puis lavé dans une usine prévue pour une capacité de 10 000 000 de tonnes métriques par an; les différents produits obtenus seront mis en stocks, avant d'être repris pour l'embarquement :

- Tout venant amélioré, calibrant moins de 40 mm et plus de 6 mm, destiné aux hauts-fourneaux.
- Fines pour sinter, inférieures à 6 mm et supérieures à 150 microns.
- Pellets fabriqués avec le minerai inférieur à 150 microns dans une usine étudiée pour produire 2 000 000 de tonnes par an, avec possibilité de doubler ce chiffre.

Le port minéralier, situé à la Pointe d'Owendo, sera contigü au port commercial, mais son fonctionnement en sera techniquement indépendant. Le texte qui a créé le Port Autonome de Libreville-Owendo (Ordonnance du 9 mars 1965) a inclu dans sa circonscription l'ensemble du Plan d'eau de l'estuaire du Gabon, la zone autonome d'Owendo, zone d'aménagement et de mise en valeur qui avait été réservée par une ordonnance du 23 janvier 1964. Les installations terminales de SOMIFER sont comprises dans cette circonscription et des conventions particulières avec l'autorité du Port devront en déterminer les conditions d'établissement et d'emploi.

Des études sont actuellement en cours, avec l'aide financière du Fonds Européen de Développement, tant dans le domaine de l'urbanisme général que dans celui de l'hydraulique : des essais sur modèle réduit doivent notamment fixer l'emplacement et l'orientation définitifs des quais minéraliers aussi bien que commerciaux.

Sous cette réserve, et à la suite des études préliminaires et des sondages maritimes ou terrestres effectués par le B.C.E.O.M. et SOMIFER, celle-ci prévoit un quai de chargement de 300 mètres de long a 16 mètres au-dessus du fond rocheux, avec possibilité, dans une phase ultérieure, d'un poste d'attente de 250 mètres de long. SOMIFER estime qu'il existe à OWENDO tous les éléments nécessaires pour la manoeuvre et le chargement de gros navires jaugeant jusqu'à 66 000 tonnes métriques.

La rade est reliée à l'Océan Atlantique par un chenal de 38 kilomètres de long dans l'estuaire du Gabon : des navires de 10 mètres de tirant d'eau peuvent l'utiliser, ce qui est suffisant pour le port commercial. Des dragages seront probablement nécessaires pour permettre l'accès de minéraliers d'un tirant d'eau supérieur. Les ingénieurs ne savent pas avec certitude si l'entretien du chenal sera facile ou non. Il est probable que le passage fréquent de grands minéraliers conservera le chenal ouvert , puisque les sondages effectués indiquent que le fond de l'Estuaire est constitué de boues, à l'exception de la "passe Pénélope" ou l'on trouve du sable et des roches.

La description qui précède donne une idée de l'ampleur des installations et travaux requis par le projet de Mékambo. L'investissement en quelques années, de capitaux représentant environ deux fois le revenu national actuel peut entraîner une transformation spectaculaire de l'économie gabonaise. Toutefois le premier Plan ne sera que partiellement concerné par la réalisation du chemin de fer, qui ne sera achevé et mis en service qu'au cours du deuxième Plan; le tableau général des investissements du premier plan 1966-1970 est basé sur un calendrier plus tardif que le calendrier optimal ci-dessous, de manière à tenir compte des aléas de cette hypothèse.

2 - LE PROJET DE MEKAMBO ET LE PREMIER PLAN DE DEVELOPPEMENT 1966 - 1970

Aux termes du protocole signé le 25 juin 1965 entre SOMIFER et le Gouvernement Gabonais, il est prévu que la mise en service des exploitations minières et du chemin de fer aura lieu "aux alentours de 1974". On retiendra ici que la phase d'équipement s'achèvera au cours de cette année 1974. Le rapport Foley-Brothers a indiqué que les travaux de construction s'étaleraient sur approximativement 4 ans et demi, ce qui conduit à les faire commencer dans la seconde moitié de 1969.

Dans ces conditions, le planning des opérations peut s'établir au mieux comme suit :

- **1966-1967** - Etudes finales d'engeenering du chemin de fer. Elles permettent de disposer au début de 1968 des cahiers d'appel d'offres.

- **1967-1968** - Installation d'une usine de créosotage, destinée à l'imprégnation des traverses du chemin de fer. Celles-ci seront fabriquées pendant 6 années à raison de 200 000 par an par les scieries locales. Un stock de 200 000 devra être prêt dès le début des travaux, c'est-à-dire dès 1969, pour des raisons de sécurité dans l'approvisionnement des chantiers. L'installation d'imprégnation exige environ 18 mois pour son montage qui devra donc être inscrit pour 1967-1968.

- **En 1968**, le Consortium de financement ayant été mis en place et ayant réuni les capitaux, l'appel d'offres international pour les travaux et les fournitures sera lancé. Les offres seront dépouillées et les marchés pourront être passés à la fin de l'année ou au début de la suivante.

- **1969** - L'entreprise adjudicataire des travaux procède à sa mobilisation de façon que les opérations sur le terrain puissent commencer dans le courant du second semestre. Elle bénéficie du premier poste à quai disponible mi-69 au port commercial d'Owendo.

- **1970** - Les travaux prennent progressivement leur rythme normal. En dehors de quelques opérations préparatoires d'ampleur limitée, SOMIFER ne commencera ses propres travaux qu'après 1970, ses investissements seront effectués essentiellement durant le deuxième plan de Développement. Le premier, 1966-1970 sera concerné par le projet de Mékambo à un triple titre :
  - Les études finales d'engeenering.
  - L'usine de créosotage.
  - Le début de la construction proprement dite du chemin de fer.

Chacune de ces opérations fait l'objet d'un résumé ci-dessous :

2.1 - Etudes finales du chemin de fer Owendo-Bélinga

Elles ont pour but de fixer le tracé définitif de la voie ferrée et de le reporter sur des plans au 1/2000ème, de préparer les dessins des ouvrages d'art, de déterminer les spécifications des matériels, de rédiger les appels d'offres et les contrats avec les fournisseurs et constructeurs.

Elles doivent commencer au début de 1966 et durer 24 mois et seront confiées à une association Foley-Brothers/Sofrerail.

Le coût des études finales s'élève à 4 535 000 $, ou 1 134 000 000 F CFA, le budget national (Budget de Développement, exercices 1966 et 1967) contribuant pour 283 000 000, l'aide extérieure apportant les 851 000 000 restant, sous forme d'une avance à valoir, à partir de 1968, sur les emprunts contractés pour la construction du chemin de fer.

Les dépenses en personnel seront de 341 000 000 F CFA pour les expatriés (40), y compris les charges diverses et les voyages et de 54 000 000 pour les travailleurs recrutés localement (150). Les dépenses en fournitures figurent dans le tableau ci-dessous :

	IMPORTEES	LOCALES
- Transports	-	4 500 000
- Matériels	185 000 000	39 000 000
- Pièces de rechange	10 000 000	-
- Carburants	-	25 000 000
- Dépenses générales	47 000 000	101 000 000
- Location d'avions	-	62 500 000
- Sous-traitants	25 000 000	-
- Frais généraux	240 000 000	-

2.2 - Usine d'imprégnation des traverses

Elle sera située à Owendo, dans la zone industrielle du port. Sa construction demandera environ 18 mois, à compter de 1967. L'investissement est de l'ordre de 160 000 000 F CFA.

2.3 - Construction du chemin de fer

Toujours dans l'hypothèse optimale, l'année 1969 verra le début des travaux. Elle sera en grande partie absorbée par la mobilisation de l'entreprise, l'organisation du chantier, l'importation des matériels. Déforestage, dessouchage et terrassements commenceront à un rythme d'abord lent mais qui ira s'accentuant pour atteindre la cadence normale en 1970. Les services techniques de contrôle, (indépendants de l'entreprise comme du maître-d'oeuvre, du moins les recommandations de Foley sont prises en considération) devront être complètement installés avant la fin de 1969.

Il est évidemment assez difficile de connaître ce qui sera effectivement dépensé au titre des deux années 1969 et 1970. Les effectifs au travail seront en moyenne de 400 expatriés, de 720 ouvriers qualifiés gabonais et de 3 000 manoeuvres, mais ces chiffres ne seront atteints qu'après un certain nombre de mois, qui n'est pas précisé.

Pour les services techniques les dépenses devraient être de l'ordre de 1 300 000 000 F CFA, dont 700 000 000 en fournitures et 600 000 000 en salaires.

Pour l'entreprise, les dépenses devraient être d'environ 17 milliards CFA soit près de la moitié des 35 milliards du coût total du chemin de fer. Cela s'explique par l'importance des importations qui devront être assurées dès le début des travaux : matériel de terrassement, installations pour le personnel, stock de buses, de rails, d'éléments de ponts préfabriqués). Sur les 17 milliards, environ 4 seraient des dépenses de personnel, le reste des fournitures.

A la fin du premier plan, les opérations de construction du chemin de fer battraient leur plein, apportant un vigoureux coup de fouet aux activités économiques. Mais les aléas de cette hypothèse ont paru trop importants pour la prendre en considération au premier plan, qui prévoit un simple démarrage en 1970; il faut d'ailleurs se placer à un horizon plus lointain pour apprécier les effets du projet.

3 - LES EFFETS DU PROJET

L'introduction dans l'économie gabonaise d'un nouveau moyen de transport, alors que les infrastructures, malgré les efforts récents, restent encore insuffisantes, aura des répercussions considérables sur la plupart des secteurs de production, sans parler d'effets non négligeables encore que difficiles à mettre en chiffres sur la structure générale du pays, la répartition de sa population et les transformations de sa psychologie.

Le chemin de fer constitue un moyen de transport particulièrement puissant et économique, dans tous les pays du monde. Au Gabon, son tracé de l'Océan Atlantique à la frontière orientale présente un intérêt tout particulier en ouvrant une voie au coeur du pays et en désenclavant des régions excentriques, jusqu'ici lourdement pénalisées par leur éloignement de la côte au point d'en interdire une mise en valeur rationnelle. La réalisation du chemin de fer est justifiée par le minerai de fer et elle reste subordonnée à la décision de mise en exploitation du gisement de Bélinga. Mais elle permettra le développement d'autres ressources qui représentent peut-être une part relativement faible en tonnes kilométriques du trafic du chemin de fer mais peuvent apporter une contribution autrement importante à la production intérieure et partant, à l'amélioration du niveau de vie des populations.

Les caractéristiques techniques retenues et le fait que le minerai de fer assurera un trafic important et régulier laissent espérer un coût moyen de transport relativement bas qui variera évidemment avec les charges financières qui pèseront sur le chemin de fer et avec le trafic. La S.E.D.E.S. a procédé à une évaluation de ce coût moyen par tonne kilométrique nette, donné ci-dessous pour l'hypothèse de trafic indiquée au chapitre précédent et en insistant sur le caractère indicatif et tout à fait provisoire de ces chiffres :

- Minerai de fer : de 0,78 à 1,41 F CFA
- Grumes et bois : de 2,01 à 3,02 F CFA
- Autres produits : de 5,14 à 6,83 F CFA
- Pour les voyageurs : de 3,18 à 3,83 F CFA par kilomètre et par voyageur.

Pour éclairer ces données, il suffit de rappeler qu'à l'heure actuelle le prix de la tonne kilométrique par transport routier est officiellement fixé à 30 F CFA et qu'au terme des aménagements en cours sur le réseau routier, ce prix ne pourra malgré tout pas descendre sensiblement au-dessous de 20 F. Pour les voyageurs, le billet Makokou-Libreville (environ 500 kilomètres) serait inférieur à 1 900 F, à comparer aux 11 000 du tarif avion.

3.1 - Une des premières conséquences de la construction du chemin de fer sera la création d'emplois nouveaux qui vont entraîner un appel de population, et donc des migrations internes, au profit de la zone du chemin de fer et peut-être le recours à des immigrants étrangers.

La construction elle-même suppose le recrutement d'un nombre considérable de travailleurs, concentrés en quelques gros chantiers qui se déplaceront le long du tracé à mesure de l'avancement des travaux. Il ne s'agit cependant que d'une situation passagère qui cessera avec la mise en service du chemin de fer. Celui-ci une fois achevé permettra l'implantation, sur son parcours, d'entreprises nouvelles et d'exploitations forestières qui offriront des emplois permanents et fixeront la population. Actuellement, dans les régions traversées par le chemin de fer le nombre d'habitants s'élève à 83 500, dont 60 % d'actifs, l'agglomération Libreville-Owendo n'étant pas comptée dans ce chiffre. Si le chemin de fer est construit et en service en 1974, la population de la zone s'élèvera, vers 1980 à 157 000 personnes.

Il est hautement probable que des villages jusqu'ici dispersés dans la forêt viendront se regrouper le long de la voie ferrée et que certains centres existant tendront à se déplacer

pour se reconstituer autour des gares : le Gouvernement a d'ailleurs déjà pris des mesures conservatoires pour réserver la possibilité d'un urbanisme moderne pour ces nouvelles agglomérations.

Les nouveaux emplois offerts n'intéresseront pas seulement les habitants actuels de la zone, mais encore des Gabonais en provenance d'autres régions du pays. Comme conséquence de ces déplacements de population, certains équipements sociaux s'imposeront sans doute, en matière de santé, d'enseignement et de formation en particulier, mais il convient pour le moment, de laisser une très grande fluidité au programme d'équipement, afin de pouvoir l'adapter, en temps utile, à une situation qui ne se stabilisera sans doute que très progressivement.

3.2 - Pour la production, le chemin de fer aura des conséquences assez différentes selon les secteurs. Durant la construction, les chantiers entraîneront une demande très forte de produits vivriers, dont pourront profiter les régions traversées, mais à long terme, le chemin de fer ne sera pas un élément décisif pour l'évolution de l'agriculture qui, même sans lui, doit connaître à l'avenir, une diminution sensible de ses effectifs et une reconversion de ses activités au profit surtout des cultures vivrières. Une part des agriculteurs se dirigera vers les mines, les forêts, le secteur tertiaire, ceux qui resteront aux champs auront à ravitailler un marché élargi, ce qui leur assurera un revenu et un niveau de vie assez comparables à ceux des salariés. Le chemin de fer accélèrera ces transferts de l'agriculture vers les autres activités, notamment dans la zone traversée qui ne sera d'ailleurs plus en mesure de se suffire en matière alimentaire et devra faire appel pour son ravitaillement aux régions voisines du Woleu-N'Tem et de l'Ogoué-Lolo.

C'est certainement dans le domaine de l'économie forestière que le chemin de fer aura les effets les plus positifs. On sait par la lecture du chapitre consacré à la forêt l'importance pour le Gabon de la production de l'Okoumé et, dans une moindre mesure des bois divers, aussi bien sur le plan de l'emploi, que sur celui du commerce extérieur et des recettes fiscales. On sait aussi qu'en raison de l'appauvrissement de la première zone, les grosses entreprises ont été invitées à passer dans la deuxième zone, c'est-à-dire la région s'étendant au-delà des premiers rapides des fleuves jusqu'à la limite des peuplements naturels d'Okoumé. Les conditions d'exploitation y sont plus difficiles et il faut en outre que l'Etat prenne à sa charge la construction de routes de type lourd permettant aux forestiers d'amener les bois jusqu'aux points de mise à l'eau.

Les coûts de transport, routier et fluvial, donnent la limite des superficies qui peuvent être, aux conditions actuelles, accessibles à l'exploitation forestière. Si le chemin de fer n'est pas construit, seuls certains secteurs de la deuxième zone pourront être mis en coupe et il faudra s'attendre, à partir de 1975, à une diminution lente mais continue de la production d'Okoumé et de bois divers, la reprise ne pouvant être attendue que dans une trentaine d'années quand les plantations artificielles d'Okoumé pourront être mises en exploitation.

La construction du chemin de fer modifiera radicalement cette perspective en offrant un moyen de transport économique. Non seulement la seconde zone serait entièrement exploitable mais la voie ferrée ouvrirait une "troisième zone", dont la richesse réelle n'est pas parfaitement connue et qui devra faire l'objet d'un inventaire précis mais dont on sait cependant qu'elle a un potentiel considérable en bois divers. Moyennant il est vrai d'importants investissements complémentaires de la part tant du secteur privé que de l'Etat Gabonais (construction de plusieurs centaines de kilomètres de routes publiques "affluents" du chemin de fer) la production forestière - ainsi d'ailleurs que celle des industries du bois - pourrait connaître une expansion remarquable, quelques années après la mise en service du chemin de fer. En se plaçant dans une hypothèse de prix de transport peut-être un peu optimiste, les experts de la SEDES ont dressé le tableau comparatif suivant de l'économie forestière vers 1980 (En millions de F CFA) :

	SANS CHEMIN DE FER	AVEC CHEMIN DE FER	% D'ACCROISSEMENT
PRODUCTION			
- Exploitations forestières	9 255	23 420	+ 153 %
- Industries du bois.	8 145	10 430	+ 28 %
(dont cellulose).	(3 000)	(3 000)	
EXPORTATIONS			
- Bois en grumes.	7 630	21 040	+ 176 %
- Produits transformés.	7 210	9 490	+ 32 %
(dont cellulose).	(3 000)	(3 000)	
VALEUR AJOUTEE			
- Exploitations forestières	6 295	16 670	+ 165 %
- Industries du bois.	3 790	5 190	+ 37 %
(dont cellulose).	(1 990)	(1 990)	

Le supplément de production obtenu par rapport à la situation actuelle, apportera un enrichissement sensible de l'économie Gabonaise. Il se présentera sur le marché mondial à un moment favorable, les besoins de l'Europe Occidentale en Okoumé comme en bois divers tropicaux devant se développer de façon considérable, alors que les principaux fournisseurs actuels, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigéria, verront, pour des raisons diverses, diminuer leur capacité de production, laissant une place que pourrait prendre le Gabon; son chemin de fer le mettra en bonne position face à la concurrence de ses voisins d'Afrique Equatoriale.

3.3 - D'une façon générale, la réalisation du chemin de fer marquera un nouveau départ de l'économie gabonaise qui, sans elle, connaîtrait un palier durable à compter de 1971-1972. Ses effets seront sensibles dès la période de construction et se développeront régulièrement à partir de la mise en service des exploitations.

Le tableau suivant, tiré du rapport de la SEDES, montre l'évolution du produit intérieur brut entre les années 1962, 1975 (démarrage) et 1980 (année d'exploitation normale) et compare ce que serait la situation sans chemin de fer (A) et ce qu'elle sera avec chemin de fer (B).

(Millions francs CFA)	1962	1975		1980	
		A	B	A	B
Mines et pétrole (excepté SOMIFER) .	6 776	19 400	19 350	19 400	19 350
SOMIFER.	-	-	6 300	-	11 720
Exploitations forestières.	5 635	6 805	11 293	6 805	18 945
Industries du bois	1 009	3 915	5 264	3 915	5 370
Industries diverses.	1 060	4 183	4 402	4 335	4 697
Energie électrique	456	1 060	1 090	1 090	1 170
Bâtiment - Travaux Publics	2 040	3 049	3 537	3 165	3 775
Agriculture.	9 956	12 031	11 573	13 183	12 447
Transports (excepté chemin de fer) .	1 490	2 898	2 953	3 073	3 495
Chemin de fer.	-	-	5 511	-	6 080
Commerce	8 380	15 702	19 338	16 851	23 557
Services	2 225	4 971	6 216	5 338	7 222
Administrations.	4 070	6 925	8 059	8 018	9 607
Produit intérieur brut	43 097	80 939	104 886	85 173	127 435

Il va sans dire que ces résultats ne sont pas acquis d'avance, de façon automatique. Ils ont été calculés en supposant réalisés des efforts de la Puissance Publique (notamment dans le domaine des infrastructures routières) et du secteur privé qui devra apporter des capitaux

considérables en dehors de SOMIFER – pour valoriser l'investissement principal que constitue le chemin de fer lui-même.

Toute la nation gabonaise sera bénéficiaire de l'accroissement obtenu du produit. La consommation des ménages, comme celle des administrations seront, grosso-modo, multipliées par deux entre 1962 et 1980, si le chemin de fer est réalisé. Il en va de même pour les investissements bruts. Pour le commerce extérieur, le solde positif de la balance commerciale gabonaise prendra des proportions remarquables. En 1962, les exportations étaient de 15 700 millions CFA et les importations de 14 000 millions. En 1980, avec le chemin de fer, les exportations seront de plus de 77 000 millions et les importations de plus de 35 000 millions.

L'Etat, par la fiscalité directe ou indirecte et par les droits de douane, disposera de ressources accrues qui ne seront pas dues seulement aux bénéfices retirés, sous une forme ou sous une autre, du minerai de fer de Bélinga (au minimum 125 F CFA par tonne exportée) mais surtout à l'augmentation de l'activité économique générale. En termes de revenus, la situation pourrait évoluer, entre 1962, 1975 et 1980 comme le montre le tableau ci-dessous.

(Millions de francs CFA)	1962	1975		1980	
		A	B	A	B
Salaires versés par les entreprises .	11 253	18 449	23 481	19 130	28 316
Salaires versés par les administrations	4 070	6 925	8 059	8 018	9 607
Revenu des entrepreneurs individuels	13 433	18 288	19 117	19 833	21 456
Revenu des sociétés	8 505	25 421	38 827	26 175	49 008
Impôts indirects (moins subventions) et droits de douane.	5 331	10 674	13 803	11 125	17 353
Opérations diverses	505	1 182	1 599	892	1 695
Produit intérieur brut.	49 097	80 939	104 886	85 173	127 435

Sans le chemin de fer, l'accroissement de la production intérieure brute par habitant serait d'environ 2 % par an; avec le chemin de fer, il sera approximativement le double, soit 4 %. Cela entraînera une amélioration sensible des conditions de vie des Gabonais en l'espace d'une génération et donnera au Gabon la possibilité d'effectuer son "décollage" économique, c'est-à-dire de passer le seuil qui sépare les pays en voie de développement des pays développés.

A N N E X E

Les actionnaires de la société des Mines de Fer de Mékambo (Juin 1965)

		Pourcentage de capital
ETATS-UNIS	- Bethlehem Steel	50
FRANCE	- Bureau de Recherches Géologiques et minières.	12
	- Banque de Paris et des Pays-Bas	5
	- Compagnie Financière pour l'Outre-Mer	3
	- Compagnie Financière de Suez.	5
	- Sidérurgie.	9
	dont : - Schneider 2,5	
	- Union Sidérurgique du Nord. . . . 2,5	
	- Forges de Chatillon 1,25	
	- Sté des Mines de Fer de Giraumont 1,25	
	- Compagnie des Forges et Acieries de la Marine et de Saint-Etienne. 1,50	
ALLEMAGNE FEDERALE	- Sidérurgie	10
	- August Thyssen Hütte	
	- Phoenix Rheinrohr	
	- Rheinstahl	
	- Mannesmann	
	- Rheinhausen	
	- Oberhausen	
	- Hoescht	
	- Klöckner	
ITALIE	- Sidérurgie (Fiat)	3,5
BELGIQUE	- Sidérurgie	2
	- Société Espérance Longdoz 1	
	- Société La Providence . . 1	
PAYS-BAS	- Sidérurgie	0,5
	- Société des Hauts-Fourneaux d'Ijmuiden	
		100,0

ANNEXE III

RESUME DES RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS

DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RESUME DES RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil Economique et Social après avoir examiné les généralités sur le Plan a émis les voeux suivants :

- Qu'un recensement général de la population soit effectué dans un délai aussi rapide que possible, cette opération devant être faite en corrélation avec une amélioration de l'Etat Civil
- Qu'une loi créant une Commission et un Bureau de la Réforme Administrative soit promulguée dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le Conseil Economique et Social approuve en ce qui concerne la politique des revenus, les recommandations du Plan, tendant à adapter la fiscalité aux besoins de l'Etat. En matière de salaires il estime, en accord avec le Commissariat au Plan que les mêmes précautions s'imposent pour empêcher que les charges salariales ne freinent le Développement Economique.

Puis le Conseil passe à l'examen des Plans sectoriels qui ont donné lieu aux résolutions suivantes :

AGRICULTURE - PECHE - ELEVAGE

Qu'une part suffisante du Budget soit consacrée à l'animation rurale et que celle-ci soit orientée vers la production et la commercialisation des produits vivriers autour des grands centres : Libreville, Port-Gentil, Haut-Ogooué Il serait à craindre qu'en différant trop longtemps certaines actions d'animation rurale on augmente dangereusement le déséquilibre entre le secteur rural et le secteur moderne.

EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE

- Que d'une façon générale l'enseignement technique et professionnel détermine ses objectifs en fonction des postes offerts par les entreprises.

- Que l'on s'oriente davantage vers la qualité plutôt que vers la quantité.

- Qu'une partie de l'infrastructure de l'enseignement technique et professionnel soit utilisée pour le perfectionnement des travailleurs déjà intégrés dans la vie économique permettant aux meilleurs d'entre eux d'accéder aux fonctions d'encadrement.

ENSEIGNEMENT

Le Conseil Economique et Social constate et déplore la baisse du niveau de l'Enseignement primaire. Il pense que cette baisse est due souvent à une carence du milieu familial et à la dégradation du niveau professionnel de nombreux maîtres.

Ces carences risquent de compromettre le projet de réforme de l'Enseignement tant général que technique, et dont le Gabon ne pourra tirer que le plus grand bénéfice. En conséquence,

le Conseil Economique émet le voeu qu'une campagne relayée par la radio soit entreprise pour relever la conscience des parents défaillants tandis qu'un effort sérieux doit être fait pour améliorer le niveau professionnel des maîtres.

TOURISME

Le Conseil souhaite une intensification de la campagne en faveur du Tourisme. Il souhaite également que l'effort porte surtout sur une organisation du Tourisme intérieur à partir des grands centres urbains.

INDUSTRIE

Le Conseil Economique et Social recommande :

- L'installation de petites scieries dans les régions riches en bois.
- Une politique prudente quant à la participation du Gouvernement à des projets industriels. Cette participation doit être réservée à des affaires rentables et rester minoritaire de telle sorte que la responsabilité financière et technique soit assurée par les investisseurs eux-mêmes.

FORETS

Il est recommandé :

- La révision du Code forestier notamment en ce qui concerne l'octroi des permis en seconde zone.
- L'élaboration d'une charte du bois favorisant le développement des industries du bois.
- La révision de la fiscalité forestière après examen de la question par une commission spécialisée à laquelle participent les représentants de la corporation forestière et des représentants de l'administration.

INFRASTRUCTURE

Sont émis les voeux suivants :

- Achèvement des travaux de la route KOUGOULEU-MEDOUNEU afin de permettre l'évacuation des produits vivriers de MEDOUNEU.
- Déblocage aussi rapide que possible de la région forestière de l'Offoué.
- Permanence et amélioration de l'entretien des infrastructures existantes ce qui suppose la mise en place des moyens adéquats et une saine gestion des crédits d'entretien.
- Amélioration des transports fluviaux et construction des ports de Lambaréné et Ndjolé.

SANTE

Le Conseil Economique et Social pense qu'il est souhaitable de doter le service de santé des moyens adéquats à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan et donc d'orienter les jeunes vers les carrières médicales.

Le Conseil recommande en outre :

- Que la répartition des effectifs de la santé publique soit fonction de la densité des populations, ceci en vue d'éliminer la disproportion en matière d'effectifs en personnel qui existe entre les centres urbains et les centres ruraux.

- Que la politique des regroupements de villages et la création de nouveaux dispensaires soit coordonnée.
- Q'une pharmacie d'approvisionnement en gros soit mise en place; elle fournirait à meilleur prix les médicaments d'utilisation courante aux commerces de détail entraînant une baisse du coût des médicaments,

Le Conseil Economique et Social, sous réserve des voeux exprimés ci-dessus, émet un avis favorable au projet de développement économique 1966-1970.

*

* *